

A. Diagnostic & Etat Initial de l'Environnement

➲ A2 - COMPLEMENTS THEMATIQUES

SOMMAIRE

Livret 1. 7

Le mode de développement - Démographie & habitat

OBSERVATOIRE

1. La population 11
2. La structure de la population 15
3. Les indicateurs sociaux 17
4. Les ménages 22
5. Les migrations résidentielles 23
6. La composition du parc de logements 29
7. La qualité du parc résidentiel 34
8. Besoins en logements et marché immobilier 41
9. Le parc social 45

SYNTHESE **52**

Livret 2. 55

Le mode de développement - Économie

OBSERVATOIRE

10. Les données de cadrage 58
    - *A. L'emploi* 58
    - *B. L'attractivité par l'emploi* 60
    - *C. Les actifs* 61
    - *D. Les actifs occupés* 62
    - *E. Le chômage* 63
11. La caractérisation de l'emploi 64
    - *A. L'emploi par grands secteurs* 64
    - *B. L'emploi selon les fonctions économiques* 65
    - *C. L'emploi selon les sphères économiques* 67
    - *D. Les spécialisations* 68
12. Les entreprises 71
    - *A. Les grandes entreprises privées* 71
    - *B. Les établissements* 72
    - *C. Les créations d'entreprises* 73
    - *D. Atouts et caractéristiques économiques du territoire* 74

D. ATOUTS ET CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

13. Les principaux secteurs d'activité 75
    - *A. L'industrie* 75
    - *B. La construction* 78
    - *C. La logistique* 80
    - *D. Le tourisme* 81
    - *E. L'agriculture* 89
14. Les parcs d'activité 100
15. Le contexte économique luxembourgeois et allemand 105

SYNTHESE **111**

Livret 3. 117

Le mode d'aménagement - Équipements, transports, et mobilité

OBSERVATOIRE

16. Le niveau d'équipements 120
17. Les équipements et les services 122
    - *A. L'enseignement* 122
    - *B. La santé* 125
    - *C. Le sport, la culture et les loisirs* 127

D. Les services aux particuliers 128
E. Le commerce 129
18. L'organisation des équipements 137
19. Le réseau routier 142
A. Les infrastructures routières 142
B. L'accessibilité du territoire 142
C. L'état du trafic routier 145
D. Le covoiturage et l'électromobilité 146
20. Le réseau ferré 147
A. L'offre de trains 147
B. La fréquentation 147
C. Le fret ferroviaire 148
21. Les transports en commun 150
A. Le transport interurbain 150
B. Le transport urbain 151
C. Le transport scolaire 151
D. Le transport à la demande 151
22. Les modes doux 155
23. Le transport aérien 157
24. Le transport fluvial 157
25. Les mobilités domicile-travail 160
26. La couverture numérique 163
SYNTHESE **168**

Livret 4. 173
Le mode d'aménagement - Paysage

OBSERVATOIRE
27. Les unités paysagères 175
28. Les motifs paysagers et dynamiques paysagères 192
29. Le paysage urbain 196
30. Le patrimoine bâti 208
SYNTHESE **214**

Livret 5. 1
L'Etat Initial de l'Environnement

BIODIVERSITÉ ET FONCTIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE
1. Une occupation du sol diversifiée avec une forte artificialisation dans le sillon mosellan 4
2. Des milieux naturels diversifiés 4
3. Des espaces naturels protégés à prendre en compte mais ne représentant qu'une faible proportion du territoire 10
4. La biodiversité : une composition fragile 15
5. Trame verte et bleue 16
6. Les principaux enjeux du SCOT 25
SYNTHESE

CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRÉSERVATION DURABLE DES RESSOURCES
7. Qualité de l'eau, eau potable et assainissement 28
8. Énergies 48
9. Pollutions et nuisances (hors eau) 57
SYNTHESE

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
10. Les risques naturels 83
11. Les risques technologiques 91
SYNTHESE

CONCLUSION GENERALE

FICHES ANNEXES DE L'EIE

FICHE 1. Les ZNIEFF 112
FICHE 2. Les sites classés et inscrits 115
FICHE 3. Les ZICO 117
FICHE 4. Les Zones NATURA 2000 et leur DOCOB 118
FICHE 5. Les Espaces Naturels Sensibles 134
FICHE 6. Les Réserves Naturelles 135
FICHE 7. La DTA des bassins miniers Nord-Lorrains 136
FICHE 8. Le SDAGE Rhin-Meuse 139
FICHE 9. Le SAGE du bassin ferrifère 145
FICHE 10. Les STEP du territoire 150
FICHE 11. Le PRQA 156
FICHE 12. Le PPA des Trois vallées 157
FICHE 13. Le Schéma Départemental des Carrières 158
FICHE 14. Les risques majeurs par commune (source DDRM57) 160
FICHE 15. Les sols pollués (BASOL) 164
FICHE 16. Les captages AEP 172
FICHE 17. Le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable - extraits 174
FICHE 18. Les Friches d'activités industrielles 176

Livret 6. 7

Annexes des compléments thématiques

Annexe 1. Compléments d'analyse et définition d'une base pour un positionnement touristique et une organisation du tourisme à l'échelle du Thionvillois 220

Annexe 2. Etude tourisme : compléments de diagnostic 236

Annexe 3. Etude tourisme : Compléments d'analyse et définition d'une base pour un positionnement touristique et une organisation du tourisme à l'échelle du Thionvillois - prospective et organisation 244

Annexe 4. Etude agricole - SCoT Agglomération Thionville 251

LIVRET

1







Le mode de développement

Démographie & habitat

- OBSERVATOIRE -

Principaux indicateurs :

La croissance démographique de la Grande Région est globalement portée par le solde migratoire.

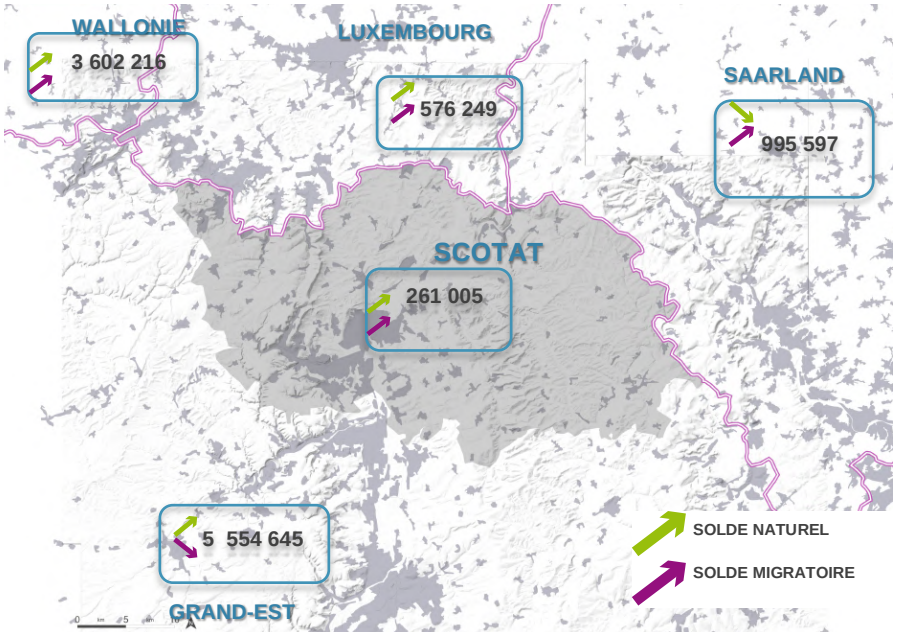
Les composantes du développement démographique varient néanmoins selon les espaces :

- Alors que la Sarre connaît une baisse de sa population en raison d'un solde naturel négatif et de migrations ne permettant pas de compenser cette perte, la Wallonie comme le territoire du SCoT de l'Agglomération thionvilloise présentent un solde naturel et migratoire positif, bénéficiant notamment du moteur économique qu'est le Luxembourg. *(Source : 10ème rapport de l'OIE : Observatoire Interrégional de l'Emploi sur les évolutions démographiques, Novembre 2016).*

La croissance démographique du territoire du SCoT se maintient ainsi à un rythme soutenu de +0,5% depuis 1999.

- Au sein de la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières, la hausse de la population est principalement liée au bassin des Trois Frontières entre 2009 et 2014.

Population au sein du SCoT et des territoires voisins
(Source : STATEC 2015, INSEE 2014 ; traitement EAU)



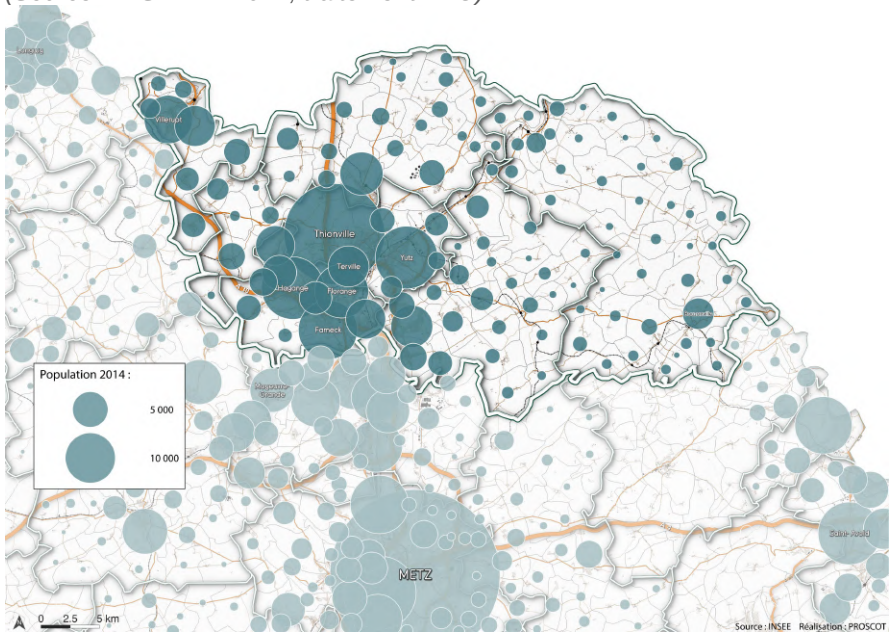
Population au sein du SCoT et des territoires voisins
(Source : INSEE 2014 ; traitement EAU)

Territoires	Nombre d'habitants			Variation absolue			Variation moyenne annuelle		
	1999	2009	2014	1999-2009	2009-2014	1999-2014	1999-2009	2009-2014	1999-2014
CA du Val de Fensch	68 978	68 124	70 132	-854	2 008	1 154	-0,12%	0,58%	0,11%
CA Portes de France - Thionville	77 026	79 707	79 028	2 681	-679	2 002	0,34%	-0,17%	0,17%
CC de Cattenom et environs	19 549	23 927	25 329	4 378	1 402	5 780	2,04%	1,15%	1,74%
CC de l'Arc Mosellan	27 991	31 823	33 817	3 832	1 994	5 826	1,29%	1,22%	1,27%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	22 090	24 323	24 996	2 233	673	2 906	0,97%	0,55%	0,83%
Bassin des Trois Frontières	*10 145*	*10 931*	*11 503*	*786*	*572*	*1 358*	*0,75%*	*1,03%*	*0,84%*
Bassin du Bouzonvillois	*11 945*	*13 392*	*13 493*	*1 447*	*101*	*1 548*	*1,15%*	*0,15%*	*0,82%*
CC du Pays Haut Val d'Alzette	25 497	26 478	27 703	981	1 225	2 206	0,38%	0,91%	0,55%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	241 131	254 382	261 005	13 251	6 623	19 874	0,54%	0,52%	0,53%
SCoT de l'Agglomération Messine	393 567	403 647	403 830	10 080	183	10 263	0,25%	0,01%	0,17%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	145 015	151 049	152 216	6 034	1 167	7 201	0,41%	0,15%	0,32%
Moselle	1 023 447	1 044 898	1 045 154	21 451	256	21 707	0,21%	0,00%	0,14%
Grand-Est	5 386 884	5 531 118	5 554 645	144 234	23 527	167 761	0,26%	0,08%	0,20%

1. LA POPULATION

- Une localisation des pôles démographiques les plus importants dans les bastions industriels et le Sillon Mosellan.

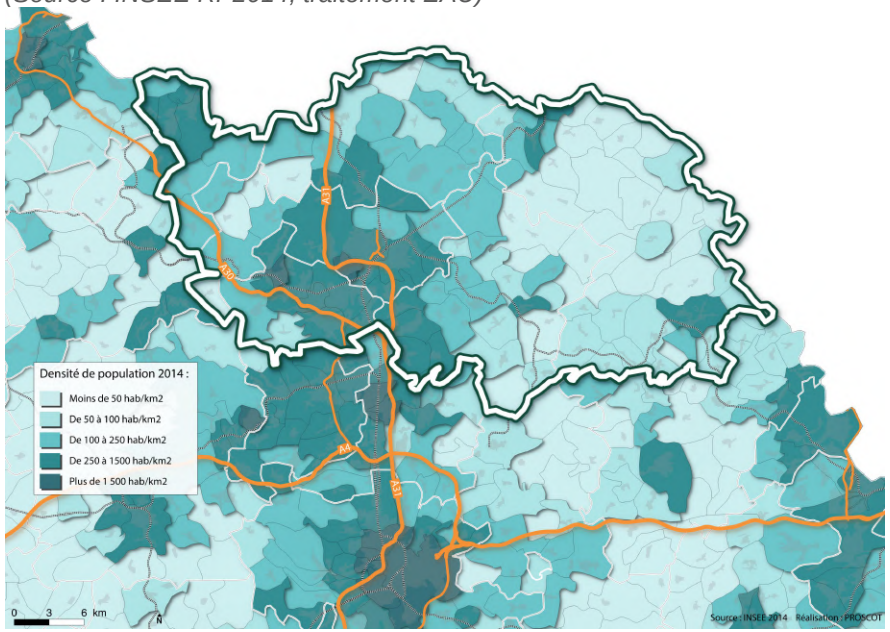
La répartition de la population en 2014
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



Les 10 communes les plus peuplées.
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

Communes	EPCI	1999	2009	2014	Variation 2009-2014	Poids démographique dans le Scot
Thionville	CA Portes de France - Thionville	40 907	41 564	41 083	- 481	15,7%
Yutz	CA Portes de France - Thionville	14 687	16 326	15 948	- 378	6,1%
Hayange	CA du Val de Fensch	15 189	15 493	15 757	264	6,0%
Fameck	CA du Val de Fensch	12 635	12 181	14 136	1 955	5,4%
Florange	CA du Val de Fensch	10 778	11 217	11 736	519	4,5%
Villerupt	CC du Pays Haut Val d'Alzette	9 686	9 450	9 430	- 20	3,6%
Hettange-Grande	CC de Cattenom et environs	6 356	7 452	7 579	127	2,9%
Guénange	CC de l'Arc Mosellan	7 124	7 131	7 167	36	2,7%
Terville	CA Portes de France - Thionville	6 469	6 491	6 760	269	2,6%
Audun-le-Tiche	CC du Pays Haut Val d'Alzette	5 757	6 152	6 691	539	2,6%

Une densité en lien avec les voies structurantes le long du Sillon Mosellan
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



Poids démographique des EPCI au sein du SCoT
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

Territoires	2009	2014	Variation 2009-2014	Poids dans le SCoT (%)
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	254 382	261 005	6 623	100%
CA du Val de Fensch	68 124	70 132	2 008	27%
CA Portes de France - Thionville	79 707	79 028	- 679	31%
CC de Cattenom et environs	23 927	25 329	1 402	9%
CC de l'Arc Mosellan	31 823	33 817	1 994	13%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	24 323	24 996	673	10%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	26 478	27 703	1 225	10%

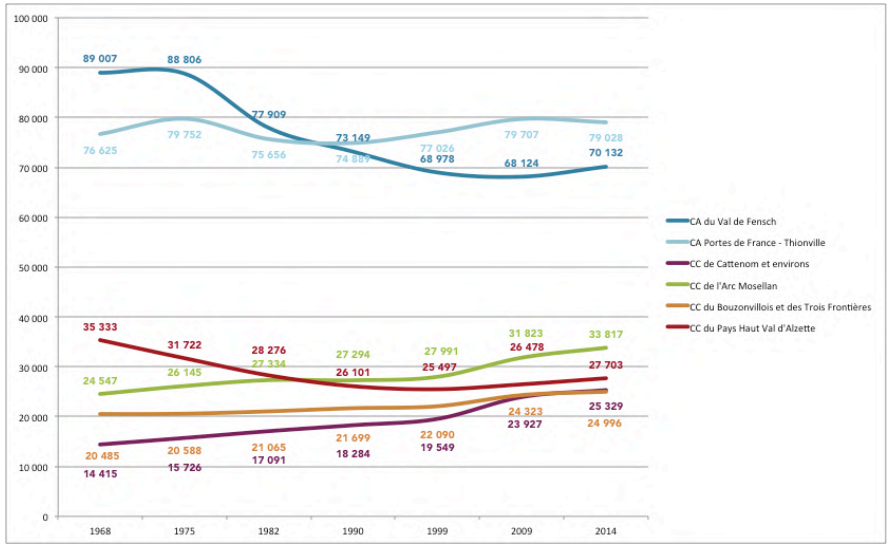
- Un territoire qui assoit sa croissance démographique, impulsée depuis la fin des années 90 notamment par le fait transfrontalier.

Un déclin démographique jusque dans les années 90, sous jacent à la crise sidérurgique et minière qui touche le territoire du SCoT.

Le territoire connaît un rebond démographique, à travers des EPCI qui renouent avec une croissance positive à partir de 1999. Néanmoins, sur la période récente, le territoire enregistre un ralentissement conjoncturel lié à la crise de 2008.

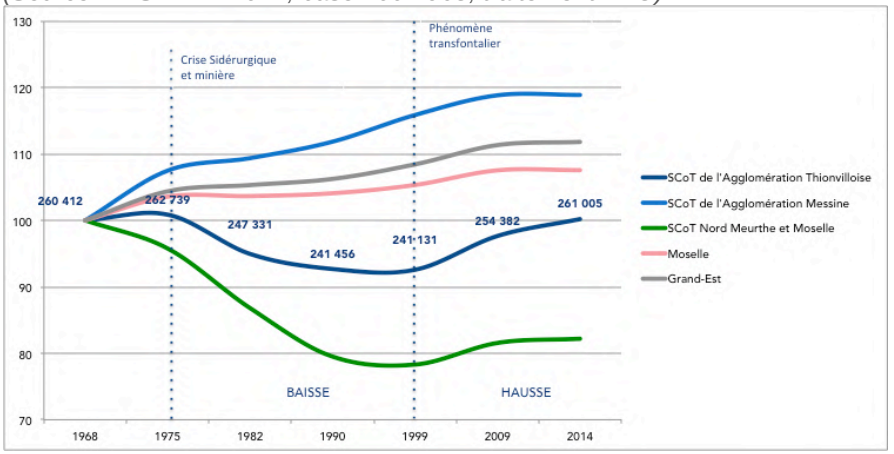
Croissance démographique de 1968 à nos jours

(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



Évolution de la population sur le long terme

(Source : INSEE RP2014, base 100 1968, traitement EAU)



Variation de la population entre 1968 et 2014.

(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

Territoire	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
CA du Val de Fensch	-201	-10 897	-4 760	-4 171	-854	2 008
CA Portes de France - Thionville	3 127	-4 096	-767	2 137	2 681	-679
CC de Cattenom et environs	1 311	1 365	1 193	1 265	4 378	1 402
CC de l'Arc Mosellan	1 598	1 189	-40	697	3 832	1 994
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	103	477	634	391	2 233	673
Bassin du Bouzonvillois	292	472	346	138	1 447	101
Bassin des Trois Frontières	-189	5	288	253	786	572
CC du Pays Haut Val d'Alzette	-3 611	-3 446	-2 175	-604	981	1 225
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	2 327	-15 408	-5 915	-285	13 251	6 623
SCoT de l'Agglomération Messine	25 545	6 414	8 419	13 642	10 080	183
SCoT Nord Meurthe et Moselle	-7 786	-16 629	-13 522	-2 223	6 034	1 167
Moselle	35 059	816	4 113	12 145	21 451	256
Grand-Est	218 887	46 904	46 058	108 938	144 234	23 527

Evolution moyenne annuelle de la population entre 1968 et 2014.

(Source : INSEE RP2014, traitement EAU

Territoire	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
CA du Val de Fensch	0,0%	-1,9%	-0,8%	-0,7%	-0,1%	0,6%
CA Portes de France - Thionville	0,6%	-0,8%	-0,1%	0,3%	0,3%	-0,2%
CC de Cattenom et environs	1,3%	1,2%	0,8%	0,7%	2,0%	1,1%
CC de l'Arc Mosellan	0,9%	0,6%	0,0%	0,3%	1,3%	1,2%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	0,1%	0,3%	0,4%	0,2%	1,0%	0,5%
Bassin du Bouzonvillois	0,4%	0,6%	0,4%	0,1%	1,2%	0,2%
Bassin des Trois Frontières	-0,3%	0,0%	0,4%	0,3%	0,7%	1,0%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	-1,5%	-1,6%	-1,0%	-0,3%	0,4%	0,9%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	0,1%	-0,9%	-0,3%	0,0%	0,5%	0,5%
SCoT de l'Agglomération Messine	1,0%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,0%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	-0,6%	-1,4%	-1,1%	-0,2%	0,4%	0,2%
Moselle	0,5%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,0%
Grand-Est	0,6%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,1%

Un taux de croissance démographique stable sur la période 1999-2009 et 2009-2014, en moyenne de +0,5% / an.

Un solde migratoire positif, qui continue à croitre depuis les années 1990 passant de + 0,2%/ an entre 1999 et 2009 à + 0,3%/ an entre 2009 et 2014.

Des dynamiques fortes coté luxembourgeois, qui enregistre une croissance moyenne annuelle de 2,4% / an entre 2010 et 2014 surtout liée à son excédent migratoire, de + 70 891 habitants entre 2010 et 2016 *(Source : STATEC).*

Les EPCI ont montré des trajectoires et dynamiques démographiques différentes, qui convergent aujourd'hui :

- Le Val de Fensch, qui a connu une perte de population depuis la crise sidérurgique et minière, retrouve une croissance démographique portée à la fois par un solde migratoire positif récent (depuis 2009), et naturel ;
- La CA Portes de France-Thionville enregistre une baisse de population liée à un solde naturel et migratoire négatif sur 2009-2014, mais qui ne doit pas masquer le gain d'habitants depuis 1999 ;
- La CC de Cattenom et environs et la CC de l'Arc Mosellan connaissent un ralentissement de leur croissance démographique sur la période 2009-2014, tout en confortant leur attractivité démographique au sein du SCoT par une croissance migratoire importante (respectivement +0,83%/an et +0,77%/an) couplée à un solde naturel positif ;
- La CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières connaît une croissance tant naturelle (+0,33%/an) que migratoire (+0,22%/an) ;
- La CC du Pays-Haut Val d'Alzette voit sa croissance démographique s'accélérer depuis le début des années 90, avec près de 1 225 habitants supplémentaires entre 2009 et 2014, pour une croissance moyenne annuelle de +0,9% / an. La hausse de la population n'est en revanche supportée que par l'apport migratoire (+1%/an).

Variation de la population du SCoT en taux annuels moyens entre 1968 et 2014

(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

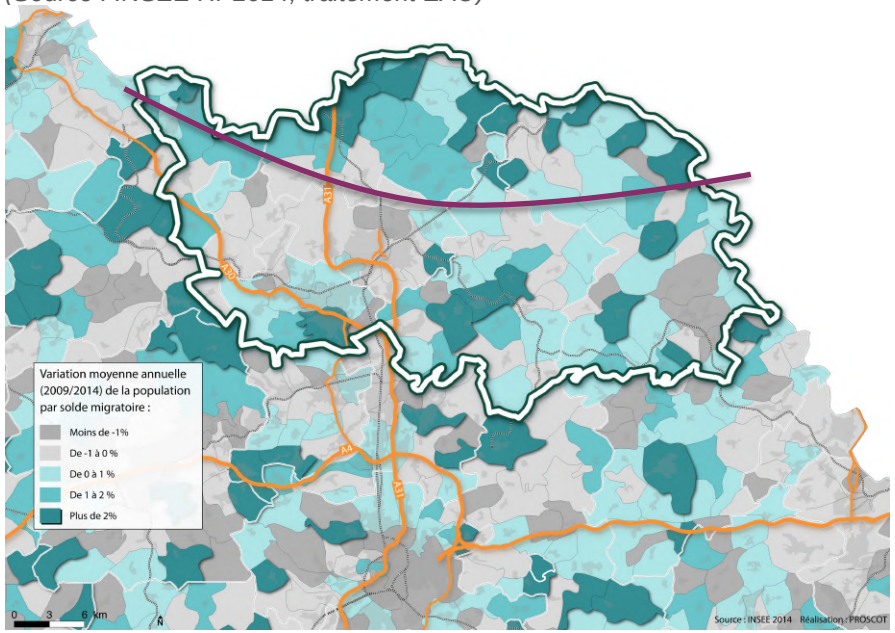


Variation de la population entre 2009 et 2014 par le solde naturel et migratoire à l'échelle des territoires de comparaison

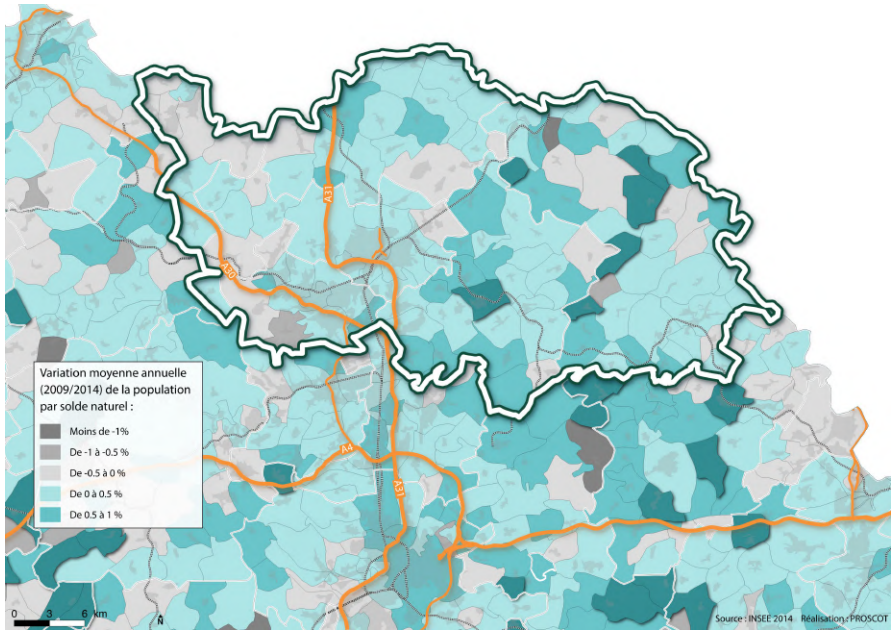
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

	Evolution de la population		Solde naturel		Solde migratoire	
Territoires	Variation pop	% an	Variation solde naturel	% an	Variation solde migratoire	% an
CA du Val de Fensch	2 008	0,58%	998	0,29%	1 010	0,29%
CA Portes de France - Thionville	- 679	-0,17%	949	0,24%	- 1 628	-0,41%
CC de Cattenom et environs	1 402	1,15%	386	0,32%	1 016	0,83%
CC de l'Arc Mosellan	1 994	1,22%	739	0,45%	1 255	0,77%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	673	0,55%	405	0,33%	268	0,22%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 225	0,91%	- 157	-0,12%	1 382	1,03%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	6 571	0,53%	3 447	0,28%	3 124	0,25%
SCoT de l'Agglomération Messine	154	0,01%	7 083	0,36%	- 6 929	-0,35%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	1 264	0,17%	1 128	0,15%	136	0,02%
Moselle	- 2 473	-0,26%	893	0,09%	- 3 366	-0,35%
Grand-Est	23 527	0,08%	75 728	0,27%	- 52 201	-0,19%

Une variation moyenne annuelle (2009-2014) de la population par le solde migratoire ciblée dans les espaces frontaliers, et en périphérie des agglomérations
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



Une variation moyenne annuelle (2009-2014) de la population par le solde naturel plus homogène que le solde migratoire.
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



2. LA STRUCTURE DE LA POPULATION

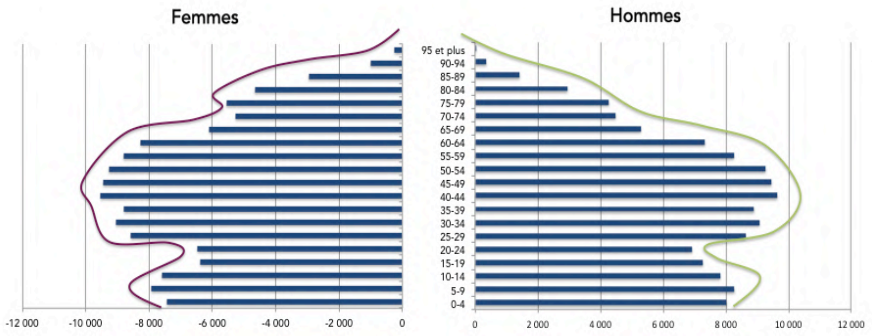
- Une dichotomie pôles urbains et espaces ruraux qui se traduit dans la structure par âge de la population, avec des espaces urbains plus âgés et des territoires ruraux plus jeunes et familiaux.

Une part importante des tranches d'âges d'actifs (15-65ans), avec toutefois une représentativité des 15-25 ans plus faible.

Des espaces plus urbains et plus peuplés, à savoir la CA du Val de Fensch, la CA Portes de France-Thionville et la CC Pays-Haut Val d'Alzette, dont la part des plus de 75 ans est la plus forte, correspondant à des populations fixées sur le territoire.

En revanche, les espaces plus ruraux comme la CC de Cattenom et environs, la CC de l'Arc Mosellan et la CC du Bouzonvillois et de Trois Frontières ont une structure plus familiale avec une forte représentativité des 0-14 ans et de jeunes actifs (30-44 ans). Ces espaces ruraux plus jeunes correspondent en partie aux espaces frontaliers.

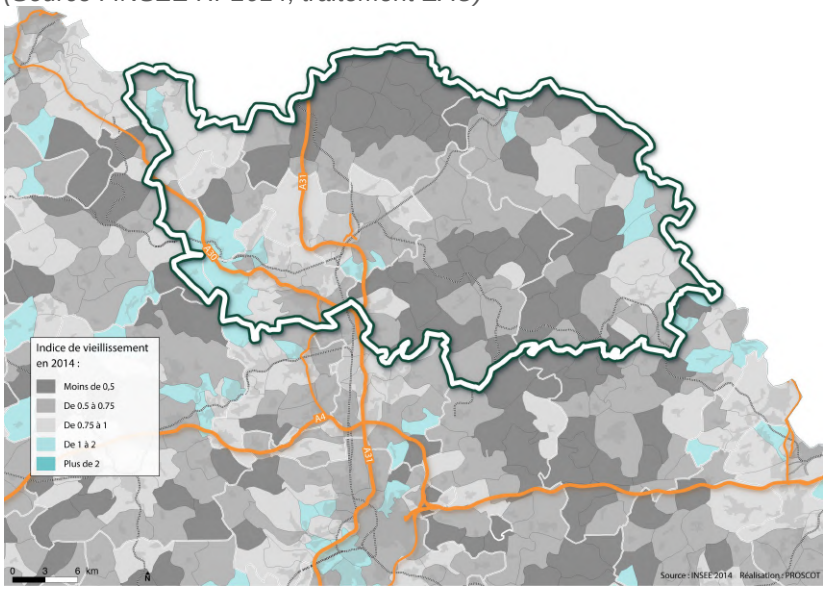
Pyramide des âges
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



Part des différentes classes d'âges au sein du SCoT
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

Territoires	0-14 ans	15-29 ans	30- 44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75-89 ans	90 ans et plus
CA du Val de Fensch	17,6%	18,1%	19,7%	20,5%	14,7%	8,9%	0,5%
CA Portes de France - Thionville	16,7%	19,6%	21,2%	21,0%	12,9%	8,1%	0,5%
CC de Cattenom et environs	20,2%	16,9%	26,6%	19,7%	11,0%	5,3%	0,2%
CC de l'Arc Mosellan	19,6%	16,2%	23,5%	21,6%	13,5%	5,5%	0,2%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	19,5%	16,7%	22,4%	21,9%	12,6%	6,5%	0,4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	15,4%	17,6%	21,0%	21,5%	14,0%	9,8%	0,5%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	17,8%	18,0%	21,7%	21,0%	13,4%	7,7%	0,4%
SCoT de l'Agglomération Messine	17,2%	20,9%	20,1%	21,4%	12,9%	7,0%	0,5%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	17,9%	17,1%	20,6%	20,8%	13,9%	9,4%	0,5%
Moselle	17,3%	19,0%	20,4%	21,9%	13,5%	7,5%	0,5%
Grand-Est	17,7%	19,0%	19,7%	21,1%	13,7%	8,1%	0,6%

Indice de vieillissement sur le territoire du SCoT en 2014
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



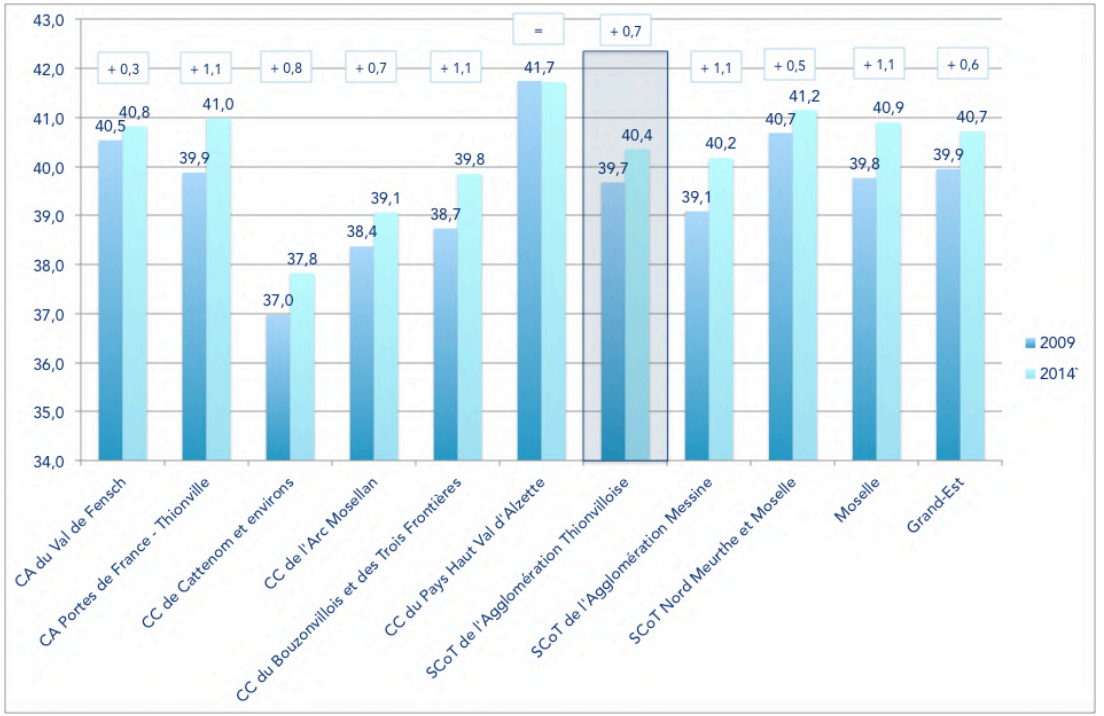
Indice de vieillissement *: Il s'agit du rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 1 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus le territoire compte de jeunes. A l'inverse, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.*

- Une structuration de la population du SCoT marquée par la dominance des classes d'âges intermédiaires : la population du territoire est plus jeune qu'aux échelle régionale et départementale.

Indice de vieillissement en 2009 et 2014.
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

Territoires	2009	2014
CA du Val de Fensch	0,81	0,81
CA Portes de France - Thionville	0,75	0,81
CC de Cattenom et environs	0,48	0,51
CC de l'Arc Mosellan	0,54	0,58
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	0,60	0,63
CC du Pays Haut Val d'Alzette	0,95	0,89
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	0,71	0,73
SCoT de l'Agglomération Messine	0,65	0,72
SCoT Nord Meurthe et Moselle	0,79	0,79
Moselle	0,69	0,77
Grand-Est	0,70	0,76

Evolution de l'âge moyen des territoires au sein du SCoT et des territoires de comparaison entre 2009 et 2014.
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)



3. LES INDICATEURS SOCIAUX

- Une prédominance des employés, ouvriers et professions intermédiaires au sein de la population active, mais une hausse des cadres et professions intellectuelles supérieures, révélatrice du fait transfrontalier ?

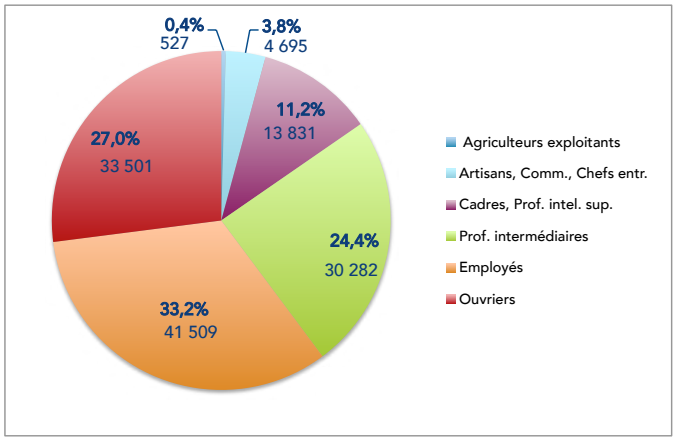
Les employés et les ouvriers représentent la majorité des actifs du territoire, respectivement 32,7% et 26,6% de la population active du SCoT. Cependant, le territoire enregistre, entre 2009 et 2014, des pertes d'emplois ouvriers (- 2,4%/ an) et employés (-1%/an), en écho de la baisse du tissu industriel local.

Avec 30 282 actifs en 2014, les professions intermédiaires représentent 24,1% des actifs du territoire, avec une progression de 1,9% / an.

Part des différentes CSP des actifs (15 à 64 ans) au sein du SCoT en 2014
(Source : INSEE RP2014, traitement EAU)

CSP *(Catégories Sociaux Professionnelles)*

Emploi au LT : *Emploi au lieu de travail, il s'agit de la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle.*



Les actifs cadres et professions intellectuelles sur le territoire enregistrent la plus nette hausse sur la période (+ 3,1%/an). Cependant, les emplois (au lieu de travail) cadres et professions intellectuelles supérieures ne suivent pas de façon homogène cette tendance.

- La CCPHVA, la CC de Cattenom et environs et la CC de l'Arc Mosellan voient leurs emplois augmenter au lieu de travail dans cette catégorie tandis qu'à l'échelle du SCoT l'évolution apparaît nulle (-0,1%).

La stagnation de l'emploi cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire, non corrélée à l'évolution des actifs de cette catégorie, met en lumière le phénomène de dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur pour cette typologies d'emplois et caractérise le phénomène transfrontalier. Somme toute, le tissu économique local ne fournit pas suffisamment d'emplois qualifiés au regard de l'amélioration des qualifications et niveaux de diplômes de la population.

Taux de croissance annuelle moyen des emplois au LT selon les CSP
(Source : INSEE RP 2009-2014, traitement EAU)

Territoires	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers
CA du Val de Frensch	-5,5%	2,8%	-3,7%	-2,5%	-1,7%	-2,6%
CA Portes de France - Thionville	-8,2%	0,8%	-0,3%	0,1%	-1,1%	-3,3%
CC de Cattenom et environs	0,6%	-1,0%	8,6%	2,8%	-1,7%	-1,2%
CC de l'Arc Mosellan	-1,1%	3,1%	5,5%	-0,3%	1,2%	-0,1%
CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois	0,6%	-1,9%	-4,7%	2,5%	0,1%	-1,9%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	-19,0%	-1,6%	7,5%	-2,2%	0,2%	0,5%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	-1,6%	0,9%	-0,1%	-0,4%	-1,0%	-2,4%
SCoT de l'Agglomération Messine	-1,9%	2,5%	0,3%	0,0%	-1,8%	-2,3%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	-4,1%	1,5%	-0,6%	-0,5%	-0,2%	-3,0%
Moselle	-1,5%	1,1%	0,1%	0,0%	-1,2%	-2,3%
Grand-Est	1,6%	9,8%	11,4%	9,7%	7,6%	6,3%

Taux de croissance annuelle moyen des actifs selon la CSP.
(Source : INSEE RP 2009-2014, traitement EAU)

Territoires	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
CA du Val de Frensch	-16,0%	5,8%	1,9%	1,9%	0,7%	-0,6%
CA Portes de France - Thionville	-2,0%	1,6%	1,6%	0,6%	-0,9%	-2,0%
CC de Cattenom et environs	-0,2%	1,7%	4,2%	2,0%	0,9%	-1,8%
CC de l'Arc Mosellan	-2,2%	3,1%	6,7%	4,5%	1,1%	-1,2%
CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois	-0,9%	-0,2%	6,3%	2,2%	0,5%	-0,4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	-9,3%	-0,6%	1,7%	2,0%	1,0%	-0,1%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	-2,1%	2,4%	3,1%	1,9%	0,2%	-1,0%
SCoT de l'Agglomération Messine	-1,2%	2,1%	0,4%	0,5%	-1,0%	-1,3%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	-4,4%	2,4%	-0,5%	0,8%	0,9%	-1,1%
Moselle	-1,1%	1,3%	0,9%	1,0%	-0,4%	-1,0%
Grand Est	1,6%	10,0%	11,8%	10,1%	8,1%	7,4%

- Un niveau de ressources supérieur aux échelles départementales et régionales, qui cache néanmoins des disparités internes.

Avec un revenu médian de 22 280 euros à l'échelle du SCoT, les ménages du territoire bénéficient d'un niveau de ressources supérieur à celui du Département et de la Région.

Avec seulement 49% des ménages fiscaux imposés (selon le fichier FILOSOFI), il est à noter la sous-estimation des revenus et la part des ménages fiscaux imposés, lié aux frontaliers résidants en France déclarant leur revenu au Luxembourg.

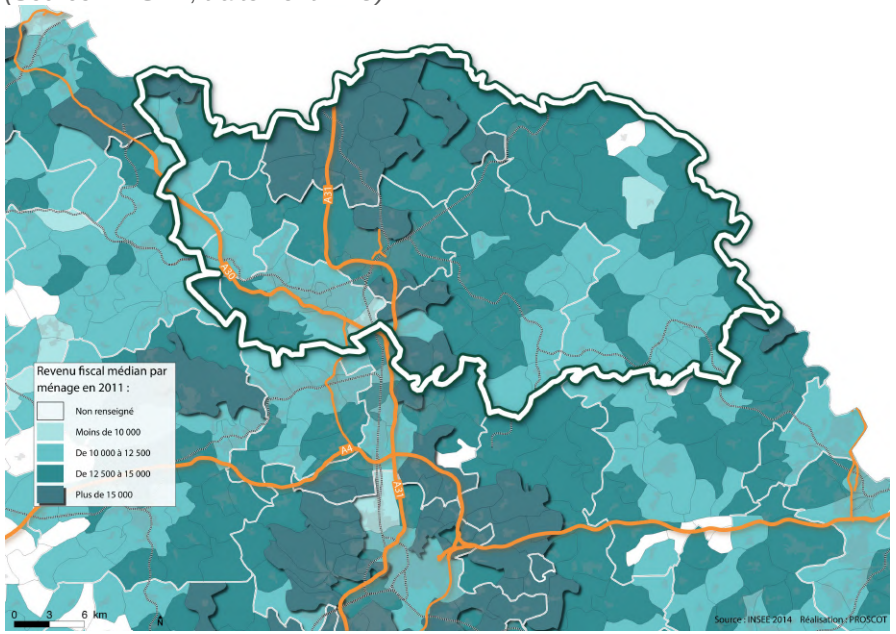
Le revenu médian du SCoT reste cependant nettement inférieur à celui du voisin luxembourgeois de 4 482 euros / mois *(Source : STATEC 2013).*

- En son sein, le SCoT connaît cependant des disparités à l'image de la CC du Val de Fensch dont le revenu médian est nettement inférieur (18 665 euros) à celui du SCoT et du Département.
- De même, à l'échelle des EPCI, on note un rapport inter-décile plus élevé qu'à l'échelle départementale et régionale. L'écart de revenu est le plus fort sur la CCPHVA (4,2) et l'ex CC des Trois Frontières avec un rapport inter-décile de 4,8, c'est-à-dire que les 10% des plus riches disposent de 4,8 fois plus de ressources que les 10% des plus pauvres.

Revenus médians au sein du territoire en 2013
(Source : INSEE FILOSOFI 2013, traitement EAU)

Territoires	Médiane du niveau vie	1er décile du niveau de vie	9e décile du niveau de vie	Rapport inter-décile 9e décile/1er decile
CA du Val de Fensch	18 655	9 985	32 824	3
CA Portes de France-Thionville	21 587	10 831	42 510	4
CC de Cattenom et Environs	26 942	12 704	50 339	4
CC de l'Arc Mosellan	22 802	13 155	39 292	3
CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois				
CC des Trois Frontières	26 463	11 506	55 477	5
CC du Bouzonvillois	20 329	10 963	33 687	3
CC du Pays Haut Val d'Alzette	21 180	9 639	40 161	4
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	22 280	11 049	42 422	4
Moselle	20 149	10 752	36 418	3
Grand Est	20 241	10 825	36 452	3

Les revenus fiscaux médians par ménage en 2014 à l'échelle du SCoT
(Source : INSEE, traitement EAU)



- Des différentiels internes qui se reflètent dans la provenance des ressources des ménages et dans la part des prestations sociales et nombre d'allocataires en particulier.

Une progression des foyers allocataires sur le territoire, avec + 2 063 allocataires entre 2009 et 2013 (+0,3%/an), principalement répartis au sein de la CA du Val de Fensch (33%) et la CA Portes de France-Thionville (31%).

Provenances des ressources des ménages en 2013
(Source : INSEE FILOSOFI 2014, traitement EAU)

Territoires	Médiane du niveau vie	Part des ménages fiscaux imposés	Taux de pauvreté-Ensemble	Part des revenus d'activité	*dont part des salaires, traitements ou chômage*	*dont part des revenus d'activités non salariées*	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus du patrimoine et autres revenus	Part de l'ensemble des prestations sociales	Part des impôts
CA du Val de Fensch	18 655 €	41	17	46	44	2	28	31	6	-10
CA Portes de France-Thionville	21 587 €	47	14	45	40	5	24	40	4	-12
CC de Cattenom et Environs	26 942 €	40	9	27	25	2	14	65	2	-8
CC de l'Arc Mosellan	22 802 €	54	8	51	49	3	22	35	3	-11
CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois										
CC des Trois Frontières	26 463 €	71	11	88	86	2	21	10	3	-22
CC du Bouzonvillois	20 329 €	51	14	68	64	4	24	17	4	-13
CC du Pays Haut Val d'Alzette	21 180 €	29	16	22	20	2	20	62	3	-7
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	22 280 €	49	13	51	49	3	23	34	4	-13
Moselle	20 149 €	51	14	62	58	4	27	20	5	-14
Grand Est	20 241 €	56	14	70	64	6	28	14	5	-16

Evolution du nombre de foyers allocataires
(Source : CAF 2009-2016 traitement EAU)

Territoires	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2009-2016	Variation moyenne annuelle
CA du Val de Fensch	28 214	28 042	27 992	28 465	29 499	29 757	29 939	30 866	2 652	1,1%
CA Portes de France - Thionville	28 934	27 270	27 242	27 450	28 018	27 704	27 513	28 720	-214	-0,1%
CC de Cattenom et environs	5 820	5 041	5 189	5 230	5 531	5 421	5 514	5 554	-266	-0,6%
CC de l'Arc Mosellan	12 335	11 841	11 838	11 848	12 204	12 151	12 091	12 354	19	0,0%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	8 624	8 336	8 311	8 358	8 410	8 333	8 381	8 400	-224	-0,3%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	6 364	6 287	6 056	6 070	6 445	6 434	6 377	6 460	96	0,2%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	90 291	86 817	86 628	87 421	90 107	89 800	89 815	92 354	2 063	0,3%
SCoT de l'Agglomération Messine	181 412	179 859	178 812	178 492	180 894	181 758	180 997	187 182	5 770	0,4%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	56 082	55 312	55 142	54 757	55 910	55 999	55 294	56 633	551	0,1%
Moselle	436 694	430 757	428 101	427 973	434 150	433 712	430 443	442 152	5 458	0,2%
Grand-Est	2 434 813	2 424 301	2 420 369	2 421 501	2 444 690	2 446 437	2 425 276	2 487 706	52 893	0,3%

34 141 foyers allocataires de prestations sociales et familiales recensés en 2015 à l'échelle du SCoT, bénéficient d'une allocation.

Il s'agit essentiellement d'aides aux logements pour 17 810 foyers soit près de 52% de l'ensemble des foyers allocataires.

La concentration des allocataires au sein des bastions industriels, souligne la présence de fragilités sociales dans ces espaces et appelle à une certaine vigilance dans l'accès au logement de ces populations aux ressources modestes, notamment dans un contexte de pression du marché du logements lié à l'attractivité du Luxembourg.

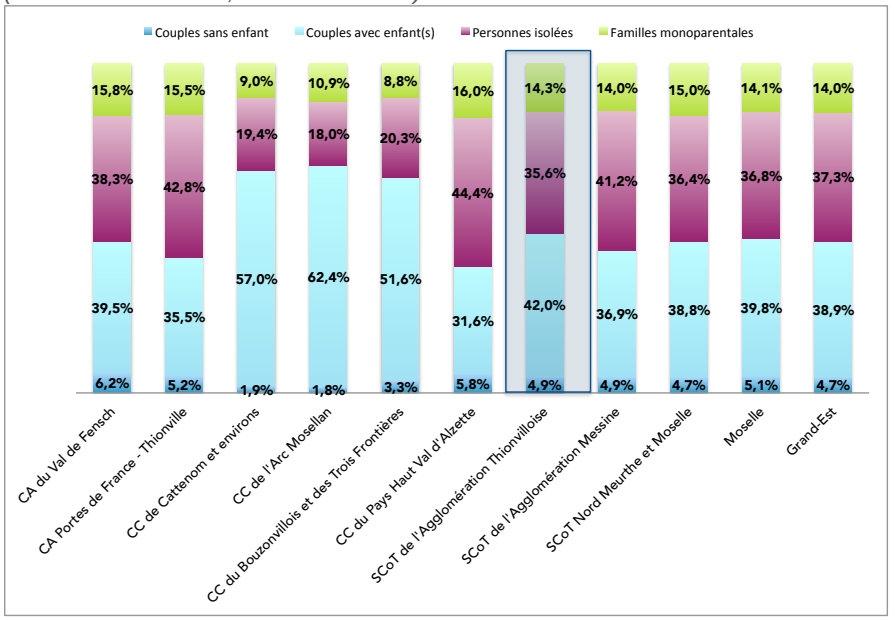
Nature des prestations reçues par les foyers allocataires
(Source : CAF 2015, traitement EAU)

Territoires	Total des foyers bénéficiant d'une allocation	Foyers bénéficiant de l'allocation logement	Foyers bénéficiant de l'allocation Adulte Handicapé	Foyers bénéficiant du RSA	Part des foyers bénéficiant de l'allocation logement	Part des foyers bénéficiant de l'allocation Adulte Handicapé	Part des foyers bénéficiant du RSA
CA du Val de Fensch	11 657	6 869	1 295	3 192	58,9%	11,1%	27,4%
CA Portes de France - Thionville	11 427	6 812	1 249	2 652	59,6%	10,9%	23,2%
CC de Cattenom et environs	1 792	489	85	199	27,3%	4,7%	11,1%
CC de l'Arc Mosellan	3 820	989	276	453	25,9%	7,2%	11,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	2 729	1 019	209	458	37,3%	7,7%	16,8%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	2 716	1 632	287	771	60,1%	10,6%	28,4%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	34 141	17 810	3 401	7 725	52,2%	10,0%	22,6%

Nombre et caractéristiques des foyers allocataires de la branche famille en 2015
(Source : CAF 2015, traitement EAU)

Territoires	Nombre allocataires	Couples sans enfant	Couples avec enfant(s)	Personnes isolées	Familles monoparentales
CA du Val de Fensch	11 657	720	4 607	4 459	1 843
CA Portes de France - Thionville	11 427	597	4 056	4 895	1 775
CC de Cattenom et environs	1 792	34	1 021	348	161
CC de l'Arc Mosellan	3 820	69	2 383	688	417
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	2 729	91	1 407	553	241
CC du Pays Haut Val d'Alzette	2 716	157	858	1 206	434
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	34 141	1 668	14 332	12 149	4 871
SCoT de l'Agglomération Messine	73 485	3 610	27 108	30 263	10 304
SCoT Nord Meurthe et Moselle	21 411	1 009	8 299	7 792	3 219
Moselle	166 583	8 459	66 300	61 249	23 515
Grand-Est	938 156	44 216	364 508	349 496	131 630

Répartition des foyers allocataires de la branche famille
(Source : CAF 2015, traitement EAU)



- Une part et une évolution des diplômés de l'enseignement supérieur comparable aux chiffres régionaux et une part de la population sans diplôme qui reste importante.

Bien que les chiffres à l'échelle du SCoT soient comparables aux échelles départementale et régionale, des disparités existent au sein du territoire :

- La part des diplômés de l'enseignement supérieur est plus élevée dans la CC de Cattenom et environs (33,5%) et la CA Portes de France-Thionville (29,3%).

  Ce niveau de formation est notamment à mettre en relation avec les emplois qualifiés de la centrale nucléaire de Cattenom, ainsi que les emplois métropolitains qui se concentrent sur l'Agglomération de Thionville.

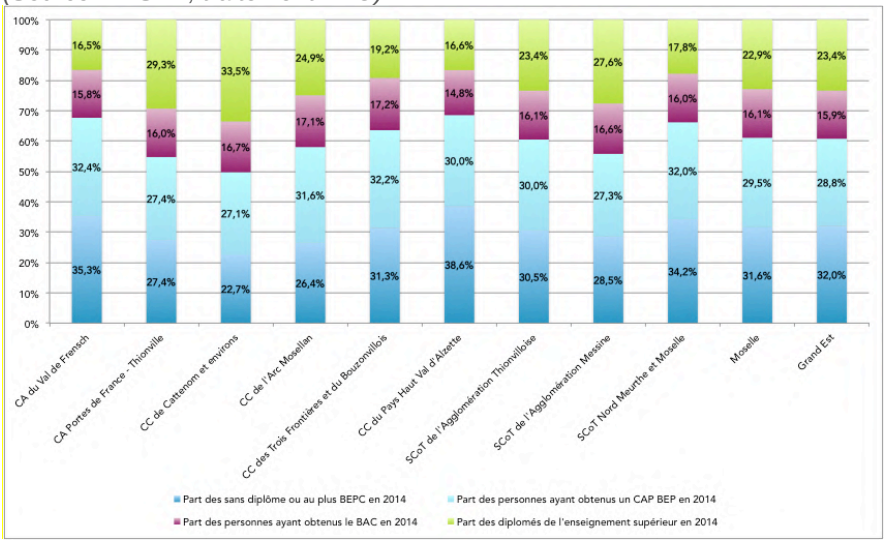
A l'échelle du SCoT, la part des sans diplôme représente 30,5% en 2014.

- Ils sont 35,3% au sein de la CA du Val de Fensch et près de 38,6% au sein de la CCPHVA, intercommunalités qui disposent toutes deux d'une part importante d'actifs diplômés d'un CAP/BEP en correspondance avec le tissu local d'emplois productifs.

  A ce sujet, les difficultés que connaît actuellement le secteur industriel et productif soulève des enjeux de formation et d'adaptation aux mutations économiques du territoire à l'avenir.

Entre 2009 et 2014, la proportion de diplômés a progressé de + 8 815 détenteurs (+4,4%/an) d'un diplôme de l'enseignement supérieur notamment sur la CA du Val de Fensch, la CC de Cattenom et environs et la CC de l'Arc Mosellan.

Part de la population non scolarisée selon son niveau de diplômes
(Source : INSEE, traitement EAU)



Variation du niveau de formation des actifs selon les diplômes entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	Sans diplôme		CAP-BEP		BAC		Diplomés de l'enseignement supérieur	
	var. absolue	var. relative	var. absolue	var. relative	var. absolue	var. relative	var. absolue	var. relative
CA du Val de Fensch	-2 565	-2,6%	702	0,8%	1 480	4,0%	1 899	5,0%
CA Portes de France - Thionville	-2 533	-2,8%	-339	-0,4%	363	0,8%	2 479	3,1%
CC de Cattenom et environs	-550	-2,4%	38	0,1%	189	1,3%	1 396	5,2%
CC de l'Arc Mosellan	-613	-1,8%	-77	-0,2%	707	3,7%	1 588	6,1%
CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois	-731	-2,3%	121	0,4%	487	3,3%	691	4,4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	-566	-1,3%	94	0,3%	517	3,6%	762	4,9%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	-7 558	-2,3%	539	0,2%	3 742	2,5%	8 815	4,4%
SCoT de l'Agglomération Messine	-10 205	-2,3%	123	0,0%	3 555	1,5%	9 025	2,4%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	-5 238	-2,5%	675	0,4%	2 690	3,2%	2 741	2,9%
Moselle	-31 845	-2,4%	2 237	0,2%	11 657	2,0%	25 293	3,1%
Grand Est	264 403	4,6%	429 348	9,5%	257 516	10,6%	440 362	13,1%

4. LES MENAGES

- Un rééquilibrage entre vieillissement endogène et forte représentativité des familles qui s'illustre par une stabilité de la taille des ménages.

La taille des ménages est plutôt stable malgré le desserrement général lié à la réduction du nombre d'enfants par famille, la décohabitation ou encore le veuvage et passe de 2,35 personnes par ménage en 2009 à 2,31 en 2014, un chiffre qui demeure supérieur aux territoires pris pour comparaison.

La part des familles (39,5%) dans le SCoT est supérieure à l'échelle départementale (37,9%) et régionale (36%).

- A l'échelle des EPCI, la représentativité des familles est plus marquée au sein de la CC de Cattenom et environs, la CC de l'Arc Mosellan et la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières.

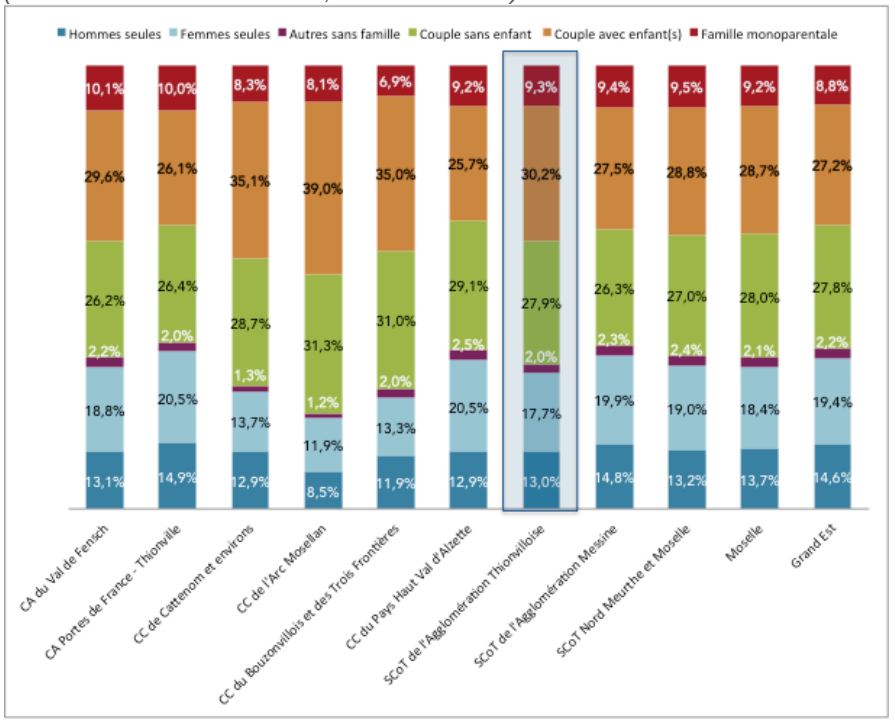
La part des ménages de personne seule (30,7%), inférieure aux échelles départementale (32,1%) et régionale (34%), souligne également le desserrement limité dans le territoire par rapport aux référentiels.

- Entre 2009 et 2014, ces ménages progressent le plus dans la CA Portes de France-Thionville (+1,7%/ an pour les hommes et +2%/an pour les femmes) comme toute agglomération accueillant davantage de personnes âgées désireuses de se rapprocher des services et de jeunes aspirant à des aménités plus urbaines et petits logements.

Evolution de la taille des ménages entre 2009 et 2014
(Source : INSEE 2009- 2014, traitement EAU)

Territoires	2009		2014		Variation de la taille des ménages
	Nombre de ménage	Taille des ménages	Nombre de ménage	Taille des ménages	
CA du Val de Fensch	27 842	2,39	29 538	2,32	- 0,07
CA Portes de France - Thionville	35 207	2,21	35 451	2,17	- 0,04
CC de Cattenom et environs	9 634	2,47	10 430	2,41	- 0,06
CC de l'Arc Mosellan	11 981	2,64	13 155	2,56	- 0,08
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	9 567	2,52	10 121	2,46	- 0,06
CC du Pays Haut Val d'Alzette	11 991	2,19	12 493	2,19	0,00
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	106 223	2,35	111 188	2,31	- 0,05
SCoT de l'Agglomération Messine	170 897	2,28	175 952	2,23	- 0,06
SCoT Nord Meurthe et Moselle	64 253	2,32	65 865	2,28	- 0,04
Moselle	436 263	2,34	448 946	2,27	- 0,06
Grand Est	1 586 386	2,27	2 429 354	2,23	- 0,03

Répartition des ménages par typologie à l'échelle des EPCI du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE 2009- 2014, traitement EAU)



Evolution moyenne annuelle des types de ménages entre 2009 et 2014
(Source : INSEE 2009- 2014, traitement EAU)

Territoires	Hommes seules	Femmes seules	Autres sans famille	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale
CA du Val de Fensch	2,8%	3,7%	2,2%	5,2%	0,3%	0,4%
CA Portes de France - Thionville	0,5%	0,4%	0,6%	-1,2%	0,0%	0,3%
CC de Cattenom et environs	2,9%	3,0%	2,7%	-4,7%	1,3%	1,7%
CC de l'Arc Mosellan	4,2%	6,1%	3,0%	2,0%	1,3%	1,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	2,3%	2,4%	2,2%	-3,7%	0,9%	1,8%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	0,8%	0,2%	1,1%	7,1%	0,7%	1,4%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	1,7%	2,0%	1,5%	1,2%	0,5%	0,9%
SCoT de l'Agglomération Messine	1,6%	1,8%	1,5%	0,8%	0,0%	0,3%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	1,6%	2,6%	0,8%	4,0%	-0,1%	-0,5%
Moselle	1,7%	2,0%	1,4%	0,1%	0,1%	0,6%
Grand Est	9,5%	10,2%	9,0%	9,4%	8,6%	8,7%

5. LES MIGRATIONS RESIDENTIELLES

Des flux de proximité liés au Sillon Mosellan.

Entre 2013 et 2014, le territoire du SCoT a enregistré 5 811 départs contre 8 549 nouvelles personnes qui se sont installées sur le territoire ; soit un excédent de 2 738 personnes sur l'année.

Entre 2013 et 2014, 72 % des nouveaux arrivants proviennent de la région Grand-Est, dont une majorité de Moselle (42%) et Meurthe-et-Moselle (20%). 20 % proviennent de l'étranger.

L'évolution de l'origine des nouveaux résidents depuis la période 2002-2007 ne change pas le schéma général des migrations résidentielles.

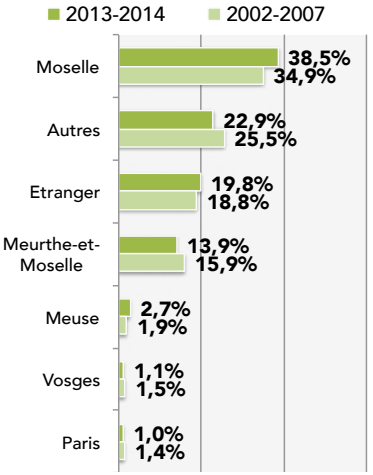
Les migrations résidentielles dans le SCoT entre 2013 et 2014 : provenance et destination des habitants du SCoT
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014 et 2002-2007, traitement EAU)

>> Destinations des habitants quittant le territoire :

Destination des anciens habitants du SCoT entre 2013 et 2014	Nombre de personnes	Part des personnes quittant le territoire
Grand Est	4 156	72%
Moselle	2 435	42%
dont Metz	1 714	29%
Meurthe et Moselle	1 182	20%
Meuse	190	3%
Bas-Rhin	137	2%
Vosges	98	2%
Autres Grand Est (Aube, Ardennes, Marne, Haute-Marne et Haut-Rhin)	113	2%
Autres régions, dont:		
Ile-De-France	273	5%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	252	4%
Auvergne Rhône Alpes	244	4%
Etranger	NC	
Total	5 811	

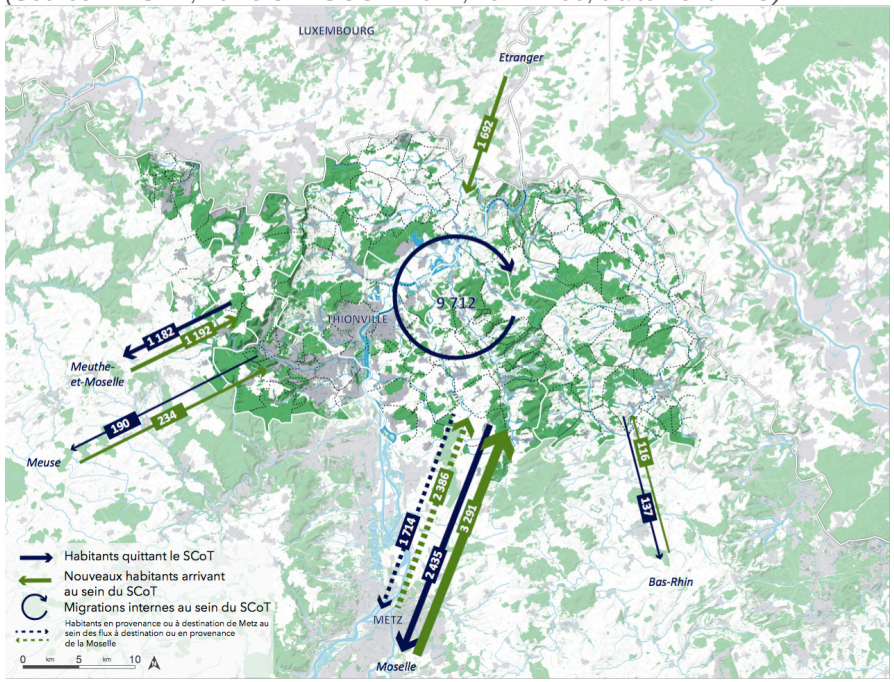
>> Origines des nouveaux arrivants sur le territoire :

Provenance des nouveaux arrivants	Nombre de personnes	Part des nouveaux arrivants
Grand-Est	5 081	59%
Moselle	3 291	38%
dont Metz	2 386	28%
Meurthe-et-moselle	1 192	14%
dont Nancy	409	5%
Meuse	234	3%
Bas-rhin	116	1%
Autres départements du Grand-Est (Aube, Haut-Rhin, Haute-Marne, Marne et Vosges)	248	3%
Ile-de-France	338	4%
Nord	103	1%
Etranger	1 692	20%
Total	8 549	100%



Les migrations résidentielles externes

(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, flux > 100, traitement EAU)



Différentiel entre les départs et arrivées à l'échelle des EPCI entre 2013 et 2014

(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)

Territoires	Différentiel départ arrivée
SCoT de l'Agglomération de Thionville	2 739
CA du Val de Fensch	739
CA Portes de France - Thionville	753
CC de Cattenom et environs	384
CC de l'Arc Mosellan	116
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	207
CC du Pays Haut Val d'Alzette	539

Entre 2013 et 2014, plus de la moitié des nouveaux arrivants choisissent la CA du Val de Fensch (24,4%) et la CA Portes de France Thionville (32,1%).

De la même façon, les départs se font principalement depuis ces deux EPCI, ce qui questionne leur rôle dans le parcours résidentiel des habitants du territoire.

EPCI d'arrivées dans le SCoT entre 2013 et 2014

(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)

Territoires	Nombre d'arrivées	Part dans le SCoT
SCoT de l'Agglomération de Thionville	8 549	
CA du Val de Fensch	2 087	24,4%
CA Portes de France - Thionville	2 743	32,1%
CC de Cattenom et environs	790	9,2%
CC de l'Arc Mosellan	847	9,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	813	9,5%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 270	14,9%

EPCI de départs dans le SCoT entre 2013 et 2014

(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)

Territoires	Nombre de départs	Part dans le SCoT
SCoT de l'Agglomération de Thionville	5 811	
CA du Val de Fensch	1 347	23,2%
CA Portes de France - Thionville	1 989	34,2%
CC de Cattenom et environs	405	7,0%
CC de l'Arc Mosellan	732	12,6%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	606	10,4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	731	12,6%

- Des migrations résidentielles majoritairement internes, marqués par des échanges forts avec les pôles agglomérés du territoire et très faibles entre les autres EPCI.

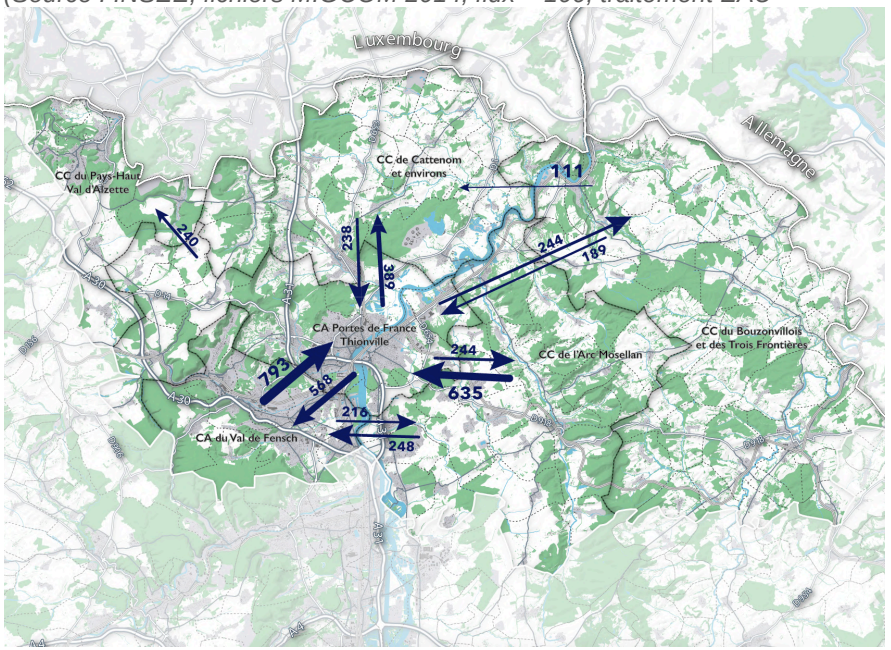
Au global, les migrations résidentielles internes représentent 62% des flux résidentiels, contre 37% en dehors du SCoT.

Sur les 9 712 changements de lieu de résidence au sein du SCoT, plus de la moitié se fait vers un EPCI différent.

Les migrations résidentielles dans le SCoT entre 2013 et 2014
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)

Territoires	Habitent dans le SCoT	dont même EPCI	dont EPCI différent	dont même commune	dont commune différente	Habitaient dans le SCoT
SCoT de l'Agglomération de Thionville	249 466	244 429	5 037	239 753	9 712	5 811
CA du Val de Fensch	67 146	65 900	1 245	64 268	2 878	1 347
CA Portes de France - Thionville	75 509	73 978	1 530	72 818	2 690	1 989
CC de Cattenom et environs	24 138	23 600	538	23 171	967	405
CC de l'Arc Mosellan	32 636	31 590	1 045	31 160	1 476	732
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	23 964	23 571	393	23 060	904	606
CC du Pays Haut Val d'Alzette	26 074	25 789	285	25 276	797	731

Les migrations résidentielles inter-EPCI
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, flux > 100, traitement EAU

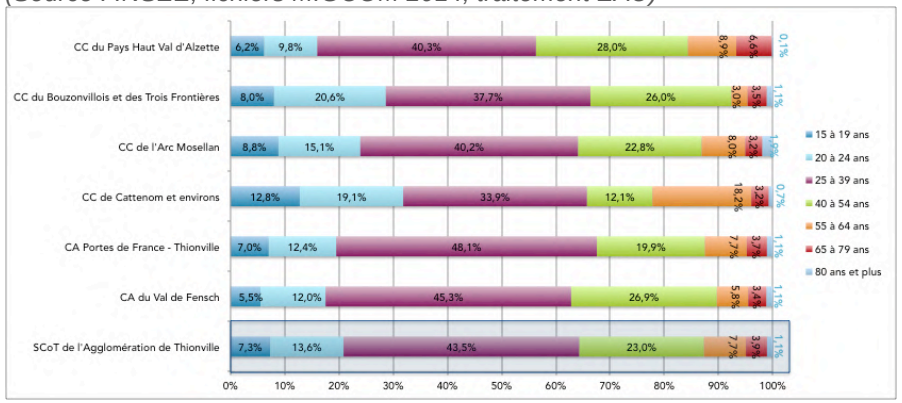


Flux inter-EPCI en nombre d'habitants
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)

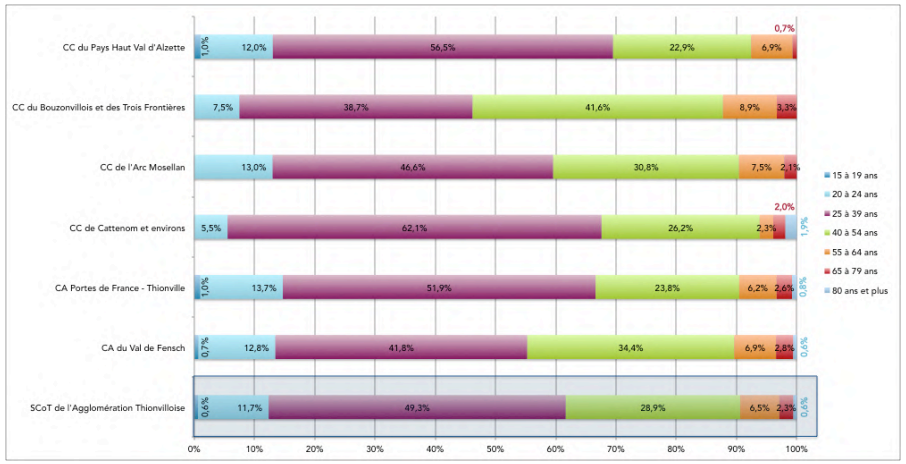
Territoires	CA du Val de Fensch	CA Portes de France - Thionville	CC de Cattenom et environs	CC de l'Arc Mosellan	CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	CC du Pays Haut Val d'Alzette
CA du Val de Fensch		793	115	216	36	85
CA Portes de France - Thionville	568		389	244	89	240
CC de Cattenom et environs	166	238		81	41	12
CC de l'Arc Mosellan	248	635	88		70	4
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières		189	111	88		5
CC du Pays Haut Val d'Alzette	101	92	72	16	4	

- Une arrivée majoritaire d'actifs de moins de 40 ans sur le territoire, qui sont également ceux qui le quittent le plus.

Classes d'âge des personnes quittant le SCoT entre 2013 et 2014
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)



Classes d'âge des personnes arrivant sur le SCoT entre 2013 et 2014
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)



Les flux tant dans le sens des départs que des arrivées, concernent principalement les tranches d'âges 25-39 ans et 40-54 ans. Les flux pour ces derniers sont excédentaires entre 2013 et 2014 avec + 1 595 personnes pour les 25-39 ans et + 1 073 pour les 40-54 ans. Ils illustrent l'importance des mobilités s'effectuant pour des raisons professionnelles sur ces tranches d'âges dans le territoire.

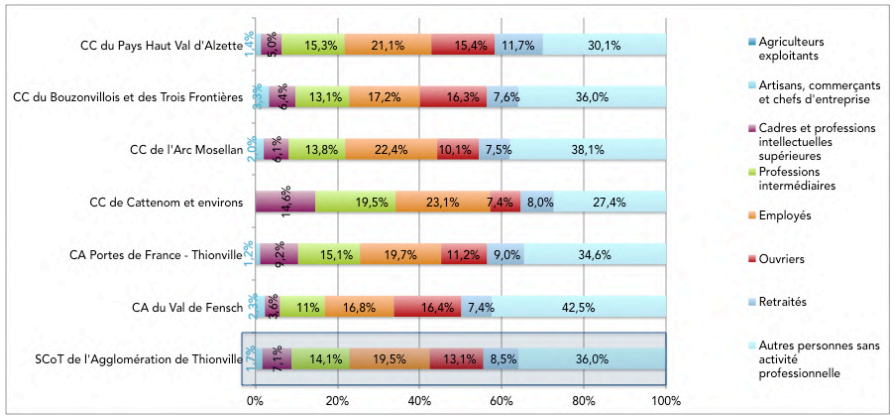
En revanche les 15-19 ans sont déficitaires. Il s'agit notamment de jeunes qui quittent le territoire pour étudier ou trouver un premier emploi.

Différentiel entre les arrivées et les départs selon les classes d'âge entre 2013 et 2014 sur le SCoT
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU

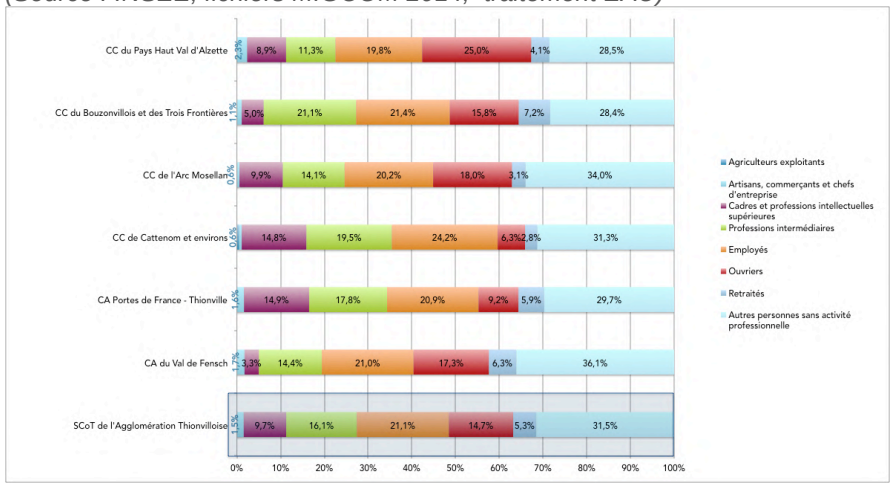
Classes âges	Différentiel de population selon l'âge des personnes arrivant et quittant le territoire du SCoT
15 à 19 ans	-343
20 à 24 ans	205
25 à 39 ans	1 595
40 à 54 ans	1 073
55 à 64 ans	103
65 à 79 ans	-24
80 ans et plus	-12

- Un territoire toujours attractif pour les employés et ouvriers, mais dont l'influence du Luxembourg et le desserrement de l'agglomération Messine tend à modifier la qualification des actifs du territoire avec plus de cadres et professions intermédiaires.

CSP des personnes quittant le territoire du SCoT entre 2013 et 2014
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)



CSP des personnes arrivant sur le SCoT entre 2013 et 2014
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)



L'analyse des catégories socio-professionnelles des migrations résidentielles met en avant un excédent chez les cadres et professions intermédiaires. Dans ces catégories, ils sont deux fois plus à arriver sur le territoire, qu'ils ne sont à partir. L'arrivée d'ouvriers et d'employés est aussi supérieure à ceux quittant le territoire : ils sont excédentaires entre 2013 et 2014 avec respectivement + 665 employés et + 500 ouvriers.

A noter la part importante de personnes sans activité professionnelle arrivant sur le territoire, qui interroge sur les motivations de ces migrations potentiellement liées aux opportunités professionnelles du Luxembourg.

Des ouvriers et employés plus représentés au sein de la CCPHVA, la CCB3F, la CC de l'Arc Mosellan et la CA du Val de Fensch et des cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires plus localisés au sein de la CC de Cattenom et environs et la CA Portes de France Thionville, en lien avec les emplois métropolitains de l'agglomération de Thionville, la Centrale de Cattenom et les emplois occupés au Luxembourg.

En effet, on observe des apports de professions intermédiaires ou cadres qui ne correspondent pas toujours au tissu économique local, mais s'expliquent par la proximité d'emplois plus qualifiés ou métropolitains dans l'Agglomération Messine et au Luxembourg.

Différentiel entre les arrivées et les départs selon les CSP entre 2013 et 2014 sur le SCoT
(Source : INSEE, fichiers MIGCOM 2014, traitement EAU)

CSP	Différentiel de population selon les CSP
Agriculteurs exploitants	5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	29
Cadres et professions intellectuelles supérieures	420
Professions intermédiaires	559
Employés	665
Ouvriers	500
Retraités	-46
Autres personnes sans activité professionnelle	607

Principaux indicateurs :

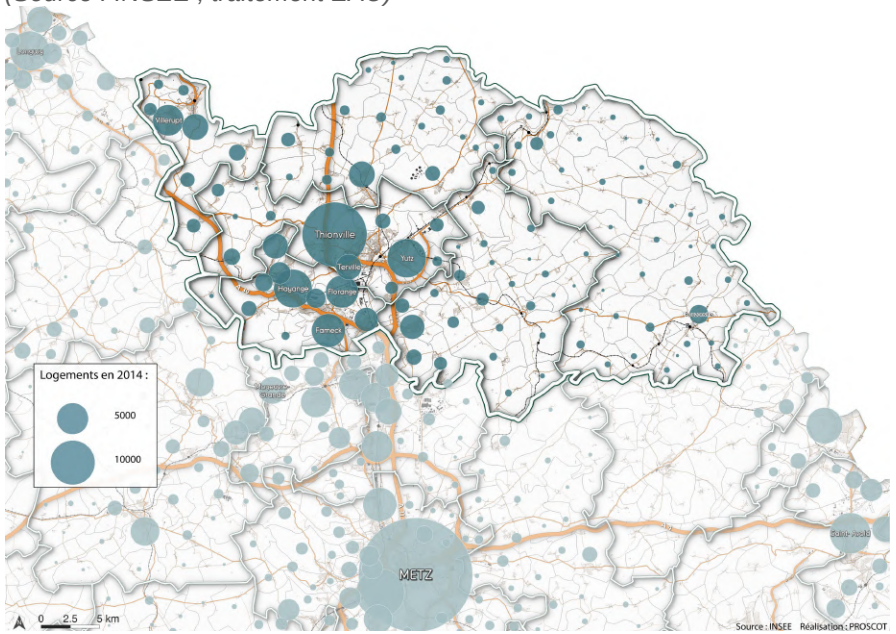
Logements au sein du SCoT et des territoires voisins

(Source : INSEE 2014 ; traitement EAU)

Territoire	Logements	Dont résidences principales		Dont résidences secondaires		Dont logements vacants	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CA du Val de Fensch	32 485	29 544	90,9%	121	0,4%	2 820	8,7%
CA Portes de France - Thionville	39 058	35 449	90,8%	236	0,6%	3 373	8,6%
CC de Cattenom et environs	11 316	10 458	92,4%	139	1,2%	719	6,4%
CC de l'Arc Mosellan	13 842	13 156	95,0%	94	0,7%	592	4,3%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	11 426	10 095	88,4%	316	2,8%	1 015	8,9%
Bassin du Bouzonvillois	6 100	5 381	88,2%	205	3,4%	515	8,4%
Bassin des Trois Frontières	5 325	4 714	88,5%	111	2,1%	500	9,4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	13 891	12 499	90,0%	129	0,9%	1 263	9,1%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	122 018	111 201	91,1%	1 036	0,8%	9 781	8,0%
SCoT de l'Agglomération Messine	195 500	176 008	90,0%	2 061	1,1%	17 431	8,9%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	73 934	65 868	89,1%	704	1,0%	7 362	10,0%
Moselle	502 089	449 018	89,4%	9 563	1,9%	43 509	8,7%
Grand-Est	2 766 052	2 429 251	87,8%	89 384	3,2%	247 417	8,9%

Répartition des logements en 2014

(Source : INSEE ; traitement EAU)



6. LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

- Un parc de logements de 122 018 logements sur le territoire du SCoT, qui se concentre sur la frange Ouest du territoire le long du sillon Mosellan.

La répartition des logements met en évidence une concentration au sein du Sillon Mosellan, avec 32% sur la CA Portes de France-Thionville, 27% sur la CA Val de Fensch et 11% sur la CCPHVA, et des poids plus faibles sur les territoires plus ruraux à l'Est avec une représentativité du parc de 9% au sein de la CC de Cattenom et environs et la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières.

La commune de Thionville concentre à elle seule, près de 17% des logements du territoire du SCoT.

Les 10 communes les plus peuplées et dont les parcs de logements sont les plus étoffés
(Source : INSEE, traitement EAU)

Communes	EPCI	Nombre de logements en 2014
Thionville	CA Portes de France - Thionville	21 195
Yutz	CA Portes de France - Thionville	7 727
Hayange	CA du Val de Fensch	7 532
Fameck	CA du Val de Fensch	5 713
Florange	CA du Val de Fensch	5 359
Villerupt	CC du Pays Haut Val d'Alzette	4 928
Hettange-Grande	CC de Cattenom et environs	3 540
Audun-le-Tiche	CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 482
Terville	CA Portes de France - Thionville	3 346
Algrange	CA du Val de Fensch	3 306

Répartition et évolution du parc de logements en 2009 et 2014
(Source : INSEE, traitement EAU)

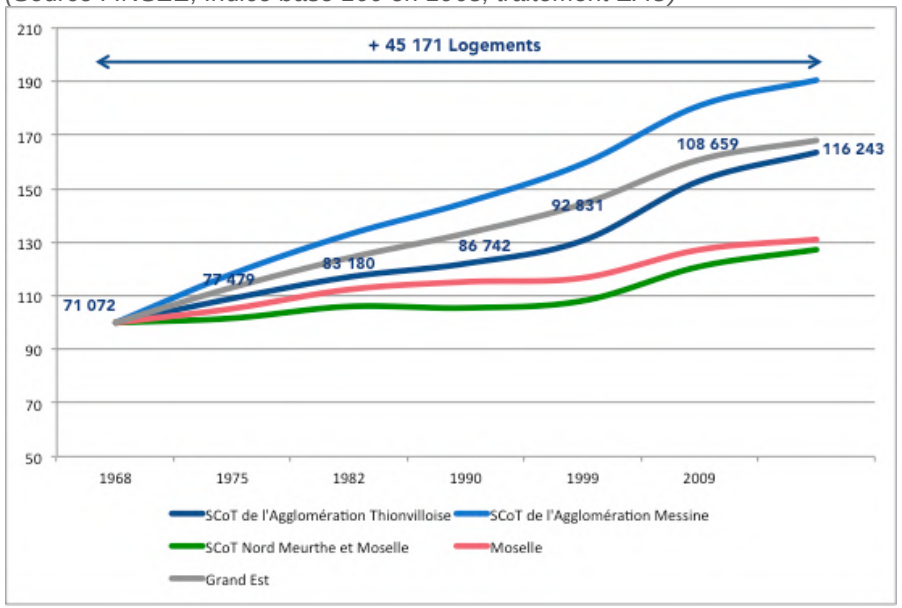
Territoires	Logements en 2009	Logements en 2014	Variation nombre de logements entre 2009 et 2014	Part dans le SCoT en 2014
CA du Val de Fensch	30 119	32 485	2 366	27%
CA Portes de France - Thionville	37 641	39 058	1 417	32%
CC de Cattenom et environs	10 257	11 316	1 060	9%
CC de l'Arc Mosellan	12 624	13 842	1 219	11%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	10 652	11 426	774	9%
Bassin du Bouzonvillois	5 767	6 100	333	5%
Bassin des Trois Frontières	4 885	5 325	440	4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	12 920	13 891	971	11%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	114 212	122 018	7 806	100%
SCoT de l'Agglomération Messine	185 747	195 500	9 753	
SCoT Nord Meurthe et Moselle	70 315	73 934	3 620	
Moselle	478 561	502 089	23 528	
Grand Est	1 791 497	2 766 052	974 555	

- Une progression importante du nombre de logements depuis la fin des années 90, portée par la dynamique luxembourgeoise dans les espaces frontaliers et le desserrement de l'Agglomération de Thionville.

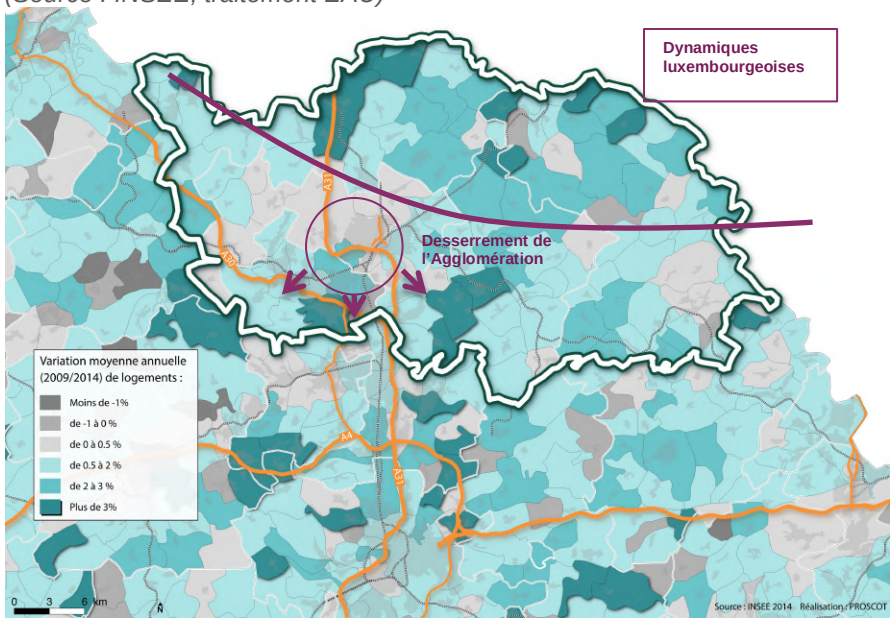
Depuis 1968, le parc du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise a gagné 45 171 logements, à des rythmes variés :

- Depuis 1999, la dynamique de création de logement du territoire est supérieure à celle de l'Agglomération Messine et de près de deux fois supérieure à celle du Département entre 2009 et 2014.

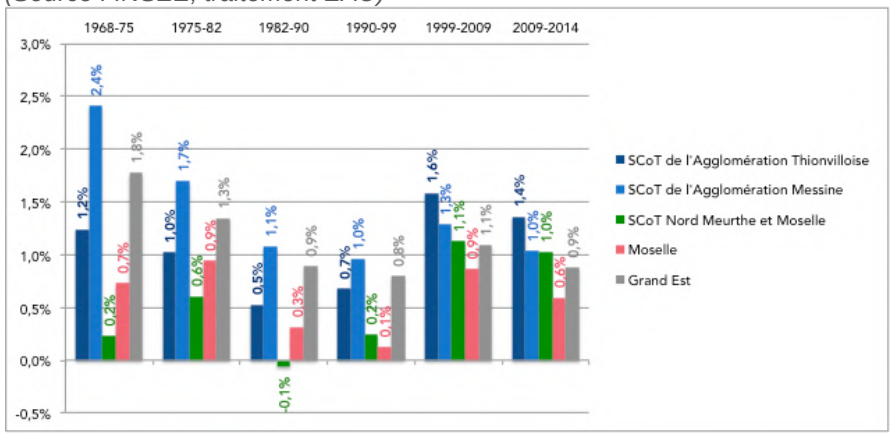
Evolution du nombre de logements (base 100) à l'échelle du SCoT et des territoires de comparaison.
(Source : INSEE, Indice base 100 en 1968; traitement EAU)



Une progression du logement dans les espaces frontaliers et en première couronne de l'Agglomération Thionvilloise
(Source : INSEE, traitement EAU)



Une augmentation du nombre de logements plus soutenue à partir de la fin des années 90.
(Source : INSEE, traitement EAU)



Une diffusion de la dynamique résidentielle à l'ensemble du territoire, malgré la période de crise.

Le territoire a connu un ralentissement de la croissance de son parc de logements, après la crise sidérurgique et minière qui a touché la Moselle et plus largement la Lorraine au début des années 70.

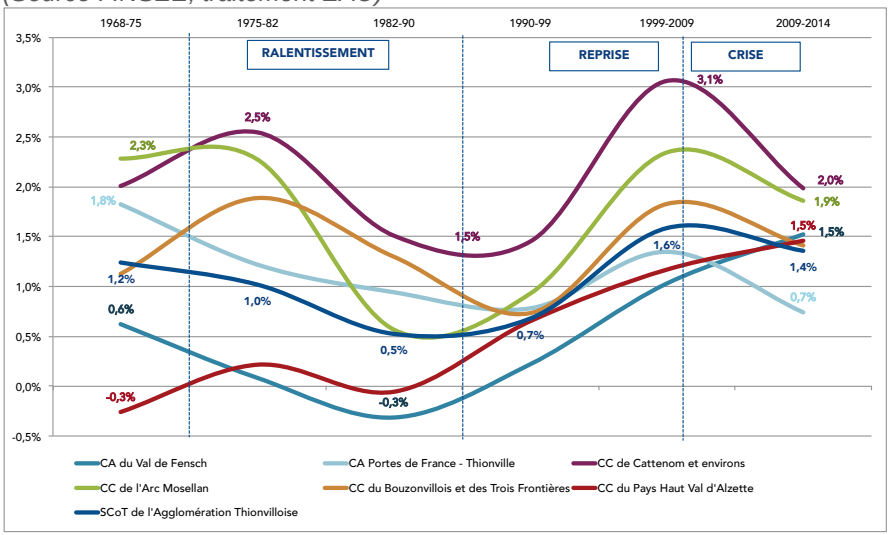
L'accélération de la dynamique résidentielle depuis la fin des années 90, marque un tournant pour le territoire. Cette progression est fortement liée à l'attractivité des secteurs ruraux frontaliers et se diffuse aujourd'hui à l'ensemble du territoire.

La CA du Val de Fensch qui connaissait jusqu'à l'heure un rythme de croissance du logement inférieur aux autres territoires du SCoT, rattrape aujourd'hui le taux de croissance du parc de logements comparable des autres EPCI (+1,5%/an entre 2009 et 2014).

Néanmoins, les territoires frontaliers connaissent une dynamique plus forte : la CC de Cattenom et environs connait une croissance vigoureuse du nombre de logements entre 1999 et 2009 avec une variation moyenne de +3 ,1% / an, et de +2%/an entre 2009 et 2014, tout comme la CC de l'Arc Mosellan qui enregistre une croissance de + 2,3%/an sur la période 1999-2009, puis +1,9%/an entre 2009 et 2014.

La crise récente entraine un ralentissement dans la progression du parc de logements mais moins prononcé qu'à l 'échelle de la Moselle et des territoires de comparaison.

Evolution moyenne annuelle des logements entre 1968 et 2014
(Source : INSEE, traitement EAU)



Evolution moyenne annuelle des logements entre 1968 et 2014 dans le SCoT et les territoires de comparaisons
(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2009	2009-2014
CA du Val de Fensch	0,6%	0,1%	-0,3%	0,2%	1,0%	1,5%
CA Portes de France - Thionville	1,8%	1,2%	0,9%	0,8%	1,3%	0,7%
CC de Cattenom et environs	2,0%	2,5%	1,5%	1,5%	3,1%	2,0%
CC de l'Arc Mosellan	2,3%	2,3%	0,6%	0,9%	2,3%	1,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	1,1%	1,9%	1,3%	0,7%	1,8%	1,4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	-0,3%	0,2%	-0,1%	0,7%	1,2%	1,5%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	1,2%	1,0%	0,5%	0,7%	1,6%	1,4%
SCoT de l'Agglomération Messine	2,4%	1,7%	1,1%	1,0%	1,3%	1,0%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	0,2%	0,6%	-0,1%	0,2%	1,1%	1,0%
Moselle	0,7%	0,9%	0,3%	0,1%	0,9%	0,6%
Grand Est	1,8%	1,3%	0,9%	0,8%	1,1%	0,9%

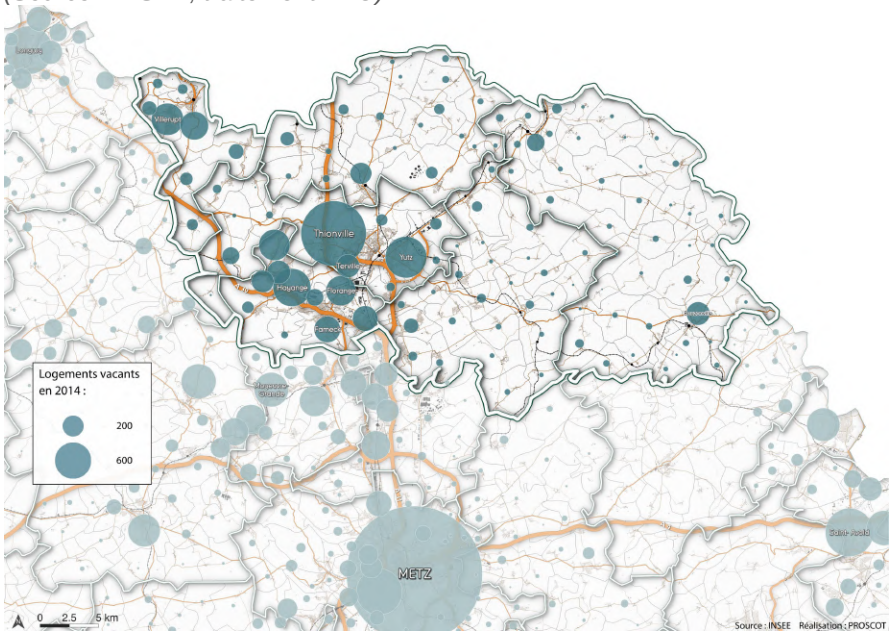
- Un parc de logements essentiellement composé de résidences principales et un taux de vacance du parc en progression qui cache cependant des disparités et des contextes locaux différenciés.

Le taux de vacance à l'échelle du SCoT atteint les 8 % en 2014 : taux plus bas que les territoires de comparaison mais plus haut que 2009 avec un taux de 6,3%. Ce dernier, relativement équilibré, témoignait à l'époque d'une fluidité des parcours résidentiels et de l'entretien du parc de logements.

Cette hausse de la vacance à 8%, si elle apparaît élevée, reste néanmoins le fait de contextes très divers au sein du SCoT :

- La CCPHVA et la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières, enregistrent des taux de vacance de 9 %, alors que ceux de la CC de Cattenom et environs (6,4%) et la CC de l'Arc Mosellan (4,3%) sont faibles et mettent plutôt en évidence une tension du marché du logement.
- La vacance sur CA Portes de France-Thionville s'élève à 8,6% avec un nombre de logements vacants importants sur les communes de Yutz, Fontoy et Thionville, qui par ailleurs ont accueilli une offre de logements nouveaux.

Nombre de logements vacants
(Source : INSEE, traitement EAU)



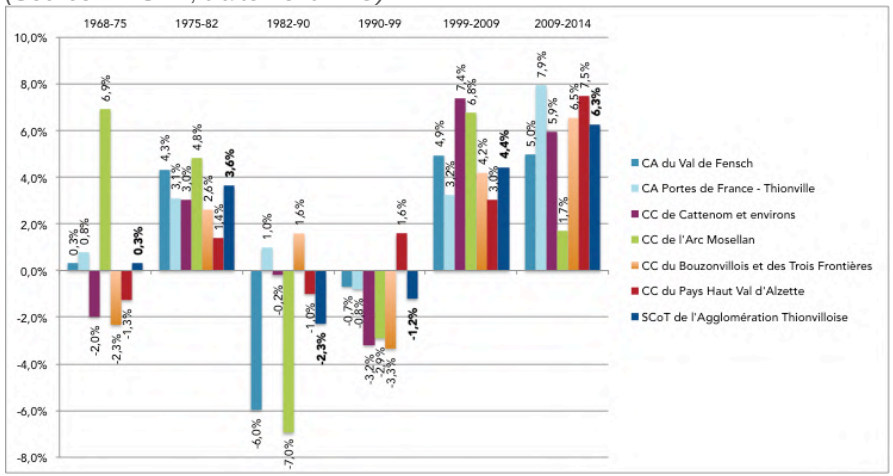
Composition du parc de logement au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoire	Logements	Dont résidences principales		Dont résidences secondaires		Dont logements vacants	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CA du Val de Fensch	32 485	29 544	90,9%	121	0,4%	2 820	8,7%
CA Portes de France - Thionville	39 058	35 449	90,8%	236	0,6%	3 373	8,6%
CC de Cattenom et environs	11 316	10 458	92,4%	139	1,2%	719	6,4%
CC de l'Arc Mosellan	13 842	13 156	95,0%	94	0,7%	592	4,3%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	11 426	10 095	88,4%	316	2,8%	1 015	8,9%
Bassin du Bouzonvillois	6 100	5 381	88,2%	205	3,4%	515	8,4%
Bassin des Trois Frontières	5 325	4 714	88,5%	111	2,1%	500	9,4%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	13 891	12 499	90,0%	129	0,9%	1 263	9,1%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	122 018	111 201	91,1%	1 036	0,8%	9 781	8,0%
SCoT de l'Agglomération Messine	195 500	176 008	90,0%	2 061	1,1%	17 431	8,9%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	73 934	65 868	89,1%	704	1,0%	7 362	10,0%
Moselle	502 089	449 018	89,4%	9 563	1,9%	43 509	8,7%
Grand-Est	2 766 052	2 429 251	87,8%	89 384	3,2%	247 417	8,9%

Evolution du taux de vacance entre 2009 et 2014
(Source : INSEE 2009-2014, traitement EAU)

Territoires	Logement vacant en 2009	Taux de vacance en 2009	Logement vacant en 2014	Taux de vacance en 2014	Evolution du taux de vacance du parc
CA du Val de Fensch	2 212	7,3%	2 820	8,7%	1,3%
CA Portes de France - Thionville	2 304	6,1%	3 373	8,6%	2,5%
CC de Cattenom et environs	539	5,3%	719	6,4%	1,1%
CC de l'Arc Mosellan	545	4,3%	592	4,3%	0,0%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	740	6,9%	1 015	8,9%	1,9%
Bassin du Bouzonvillois	367	6,4%	515	8,4%	2,1%
Bassin des Trois Frontières	373	7,6%	500	9,4%	1,8%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	882	6,8%	1 263	9,1%	2,3%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	7 221	6,3%	9 781	8,0%	1,7%
SCoT de l'Agglomération Messine	13 533	7,3%	17 431	8,9%	1,6%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	5 517	7,8%	7 362	10,0%	2,1%
Moselle	34 279	7,2%	43 509	8,7%	1,5%
Grand Est	142 276	7,9%	247 417	8,9%	1,0%

Evolution moyenne annuelle de la vacance du parc de logements
(Source : INSEE, traitement EAU)



Logements vacants INSEE *: logement inoccupé car proposé à la vente ou à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.*

Logements vacants FILOCOM *: logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier et de ce fait non assujetti à la taxe d'habitation.*

Vacance conjoncturelle *: vacance de courte durée nécessaire à la fluidité des parcours résidentiels.*
Vacance structurelle *: vacance de longue durée généralement issue de logements inadaptés à la demande.*

L'évolution moyenne annuelle de la vacance augmente à partir des années 99 ce qui est à mettre en correspondance avec le retour de la dynamique constructive dans le territoire à partir de cette date. Il peut notamment s'agir de la livraison de programmes de logements neufs sur cette période, et s'apparentera dans ce cas à une vacance dite conjoncturelle.

- Elle apparaît en effet comme telle sur certains secteurs telle sur la CA Portes de France Thionville où près de la moitié des logements sont vacants depuis moins d'un an en 2013, faisant écho à la commercialisation en cours de logements neufs ou la remise sur le marché de logements suite à la mobilité résidentielle des ménages occupants.
- Les logements vacants depuis plus d'un an en 2013 représentent moins de 5% sur la CA du Val de Fensch, la CC de Cattenom et environs et la CC de l'Arc Mosellan. Pour le reste, il s'agit de logements qui peuvent ne plus correspondre aux demandes actuelles des ménages (confort, efficacité énergétique, taille de logements), ou bien qui nécessitent des réhabilitations avant la remise sur le marché.
- Par ailleurs, sur certains secteurs, la vacance apparaît plus structurelle avec des enjeux de réhabilitation du patrimoine ancien comme c'est notamment le cas dans le centre de Sierck-les-Bains ou dans certains secteurs de cités de la CCPHVA.

Evolution de la vacance du parc de logements au sein du SCoT
(Source : FILOCOM 2011-2013, traitement EAU)

Territoire	Nombre de logements vacants en 2011	Nombre de logements vacants en 2013	*dont* nombre de logements vacants >1 en 2011	*dont* nombre de logements vacants >1 en 2013	Part des logements vacants en 2011 depuis plus d'un an	Part des logements vacants en 2013 depuis plus d'un an	Taux de logements vacants en 2011	Taux de logements vacants en 2013	*dont* taux de logements vacants >1 en 2011	*dont* taux de logements vacants >1 en 2013
CA du Val de Fensch	2 962	3 010	1 578	1 485	53,3%	49,3%	9,1%	9,0%	4,9%	4,5%
CA Portes de France - Thionville	3 461	3 780	1 492	2 063	43,1%	54,6%	8,8%	9,4%	3,8%	5,1%
CC de Cattenom et environs	913	879	390	471	42,7%	53,6%	8,3%	7,7%	3,6%	4,1%
CC de l'Arc Mosellan	725	725	401	415	55,3%	57,2%	5,5%	5,3%	3,0%	3,0%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières										
CC des Trois Frontières	532	521	346	350	65,0%	67,2%	10,1%	9,6%	6,6%	6,5%
CC du Bouzonvillois	569	638	395	408	69,4%	63,9%	9,2%	10,2%	6,4%	6,5%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 571	1 729	953	1 054	60,7%	61,0%	11,6%	12,4%	7,1%	7,6%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	10 733	11 282	5 555	6 246	51,8%	55,4%	8,9%	9,1%	4,6%	5,0%

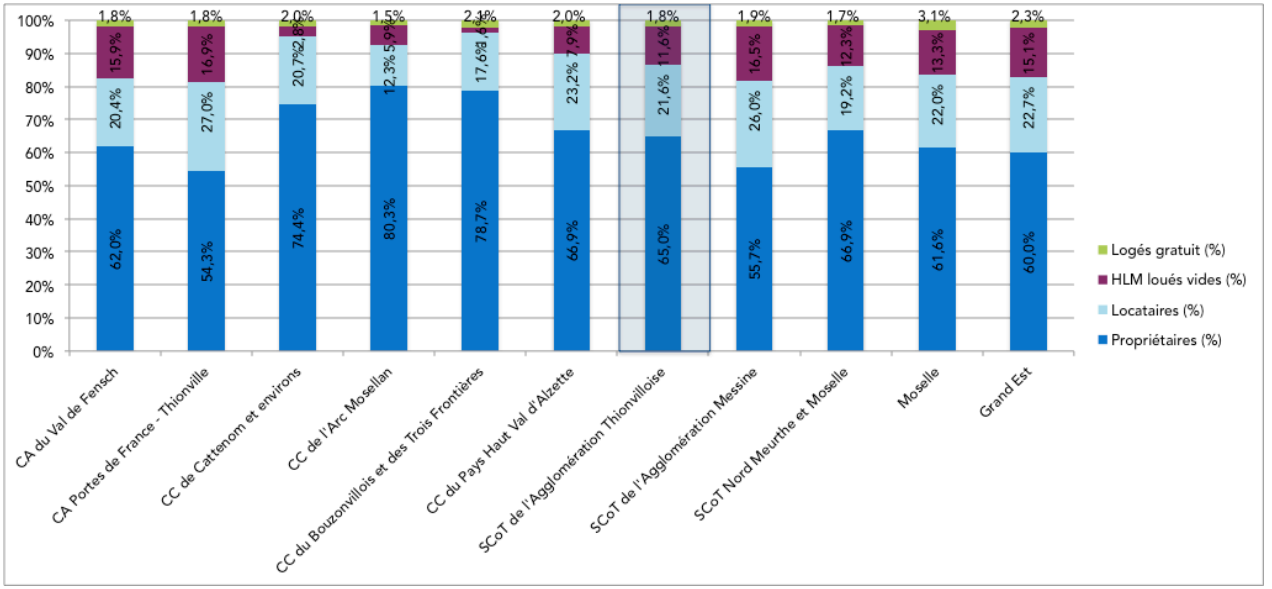
7. LA QUALITE DU PARC RESIDENTIEL

Les propriétaires représentent 65% des résidences principales du territoire. On note le profil plus rural de la CC de l'Arc Mosellan et la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières, avec près de 80% de propriétaires.

En revanche, la CA du Val de Fensch, la CA Portes de France-Thionville et la CCPHVA comptent respectivement 37,3%, 44,8% et 32,4% de locataires dont 16,6% pour la CA Portes de France-Thionville et 15,6% pour la CA Val de Fensch sont des HLM.

Logés gratuit: *Ce statut s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne payent de loyer.*

Statut d'occupation des résidences principales en 2014
(Source : INSEE, traitement EAU)



Statut d'occupation et évolution des résidences principales en 2014 et 2009
(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoire	Propriétaires		Locataires		Dont HLM		Dont logés gratuit	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CA du Val de Fensch	18 011	61,0%	11 024	37,3%	4 604	15,6%	509	1,7%
CA Portes de France - Thionville	18 923	53,4%	15 899	44,8%	5 880	16,6%	628	1,8%
CC de Cattenom et environs	7 630	73,0%	2 620	25,1%	290	2,8%	208	2,0%
CC de l'Arc Mosellan	10 405	79,1%	2 551	19,4%	763	5,8%	200	1,5%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	7 780	77,1%	2 105	20,8%	159	1,6%	210	2,1%
Bassin du Bouzonvillois	4 189	77,8%	1 088	20,2%	120	2,2%	104	1,9%
Bassin des Trois Frontières	3 592	76,2%	1 016	21,6%	40	0,8%	106	2,2%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	8 204	65,6%	4 052	32,4%	971	7,8%	243	1,9%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	70 953	63,8%	38 250	34,4%	12 668	11,4%	1 997	1,8%
SCoT de l'Agglomération Messine	96 269	54,7%	76 507	43,5%	28 430	16,2%	3 232	1,8%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	43 324	65,8%	21 474	32,6%	7 977	12,1%	1 071	1,6%
Moselle	268 420	59,8%	167 231	37,2%	58 085	12,9%	13 366	3,0%
Grand-Est	1 424 527	58,6%	950 880	39,1%	358 574	14,8%	53 844	2,2%

- Une prédominance des maisons individuelles et grands logements dans les espaces ruraux frontaliers, mais une forte progression du parc collectif encouragée par le dynamisme luxembourgeois.

De même, les appartements sont principalement localisés en milieu urbain sur la CA Portes de France-Thionville et la CA du Val de Fensch.

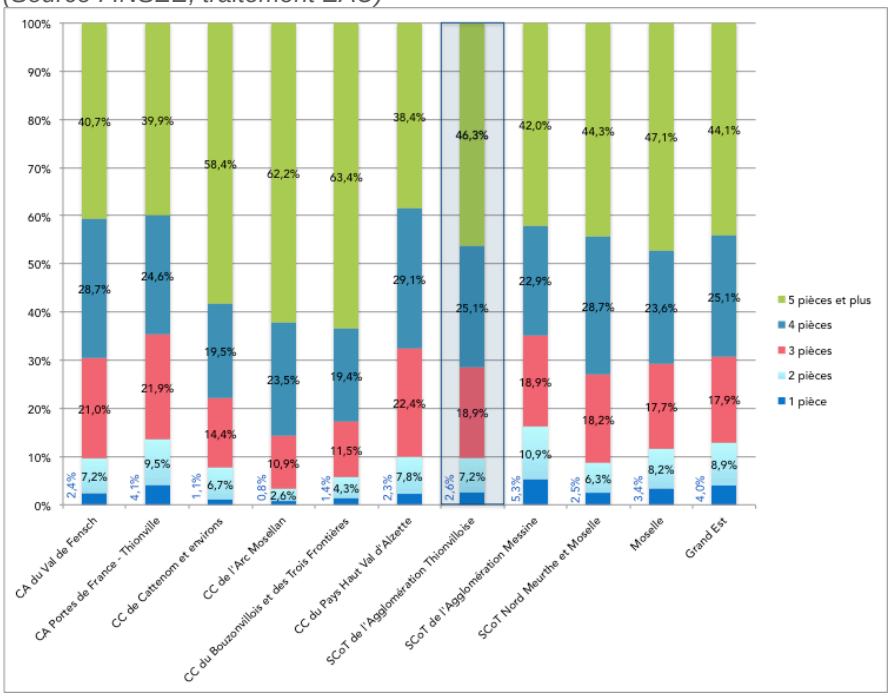
Les grands logements se localisent surtout dans les espaces plus ruraux tels la CC de Cattenom et environs, la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières ainsi que la CC de l'arc Mosellan en cohérence avec la taille et la composition des ménages (familles avec enfants).

Cependant, on note la forte progression du parc collectif dans les espaces ruraux frontaliers :

- de + 3,8%/an sur la CA de Cattenom et environs
- de +4,2%/an sur la CC de l'Arc Mosellan
- de +3%/an sur le bassin du Bouzonvillois

Cette dynamique est insufflée par un contexte de forte demande en logement dans ces espaces et une pression foncière grandissante, encourageant des projets mixtes (collectifs et individuels).

Répartition des logements du SCoT selon leur taille en 2014
(Source : INSEE, traitement EAU)



Part et nombre des maisons et appartements en 2009 et 2014.
(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoire	Maisons				Appartements			
	Nombre	%	Var.absolue 2009-2014	% /an	Nombre	%	Var.absolue 2009-2014	% /an
CA du Val de Fensch	17 025	52,4%	1 204	1,5%	15 183	46,7%	1 105	1,5%
CA Portes de France - Thionville	15 803	40,5%	467	0,6%	23 065	59,1%	1 007	0,9%
CC de Cattenom et environs	7 685	67,9%	446	1,2%	3 607	31,9%	613	3,8%
CC de l'Arc Mosellan	11 349	82,0%	762	1,4%	2 419	17,5%	451	4,2%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	8 890	77,8%	574	1,3%	2 478	21,7%	237	2,0%
Bassin du Bouzonvillois	4 840	79,3%	-358	-1,4%	1 236	20,3%	68	1,1%
Bassin des Trois Frontières	4 051	76,1%	-337	-1,6%	1 242	23,3%	169	3,0%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	8 395	60,4%	429	1,1%	5 427	39,1%	613	2,4%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	69 147	56,7%	3 882	1,2%	52 178	42,8%	4 025	1,6%
SCoT de l'Agglomération Messine	89 251	45,7%	3 896	0,9%	104 649	53,5%	6 100	1,2%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	50 390	68,2%	1 996	0,8%	23 170	31,3%	1 877	1,7%
Moselle	276 311	55,0%	12 295	0,9%	222 064	44,2%	12 343	1,2%
Grand-Est	1 565 696	56,6%	486 645	7,7%	1 178 803	42,6%	482 421	11,1%

- Une évolution du parc de logements qui porte essentiellement sur des T2 et T3, en cohérence à la demande de jeunes actifs qui plaide pour davantage de logements intermédiaires.

Evolution de la taille des résidences principales entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, traitement EAU)

Territoires	1 pièce		2 pièces		3 pièces		4 pièces		5 pièces et plus	
	Var.absolue	% /an	Var.absolue	% /an	Var.absolue	% /an	Var.absolue	% /an	Var.absolue	% /an
CA du Val de Frensch	110	3,1%	447	4,1%	435	1,4%	201	0,5%	516	0,9%
CA Portes de France - Thionville	-326	-5,0%	260	1,5%	454	1,2%	165	0,4%	-314	-0,5%
CC de Cattenom et environs	5	0,9%	168	4,7%	202	2,8%	87	0,9%	364	1,3%
CC de l'Arc Mosellan	-5	-1,0%	120	6,6%	195	2,8%	83	0,6%	771	2,0%
CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois	0	0,0%	37	1,7%	17	0,3%	120	1,3%	335	1,1%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	-18	-1,4%	118	2,4%	131	1,0%	165	0,9%	115	0,5%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	-234	-1,8%	1151	2,8%	1434	1,4%	821	0,6%	1788	0,7%
SCoT de l'Agglomération Messine	300	0,7%	651	0,7%	1 759	1,1%	930	0,5%	1 493	0,4%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	-222	-2,9%	259	1,2%	405	0,7%	926	1,0%	280	0,2%
Moselle	44	0,1%	2 415	1,3%	3 804	1,0%	2 759	0,5%	3 751	0,4%
Grand-Est	2 799	0,6%	19 884	1,8%	42 751	1,9%	48 522	1,7%	76 385	1,5%

- Un parc de logement vieillissant, avec près de 30% des logements construits entre 1945 et 1970, qui conditionne l'attractivité résidentielle des espaces de vie du SCoT.

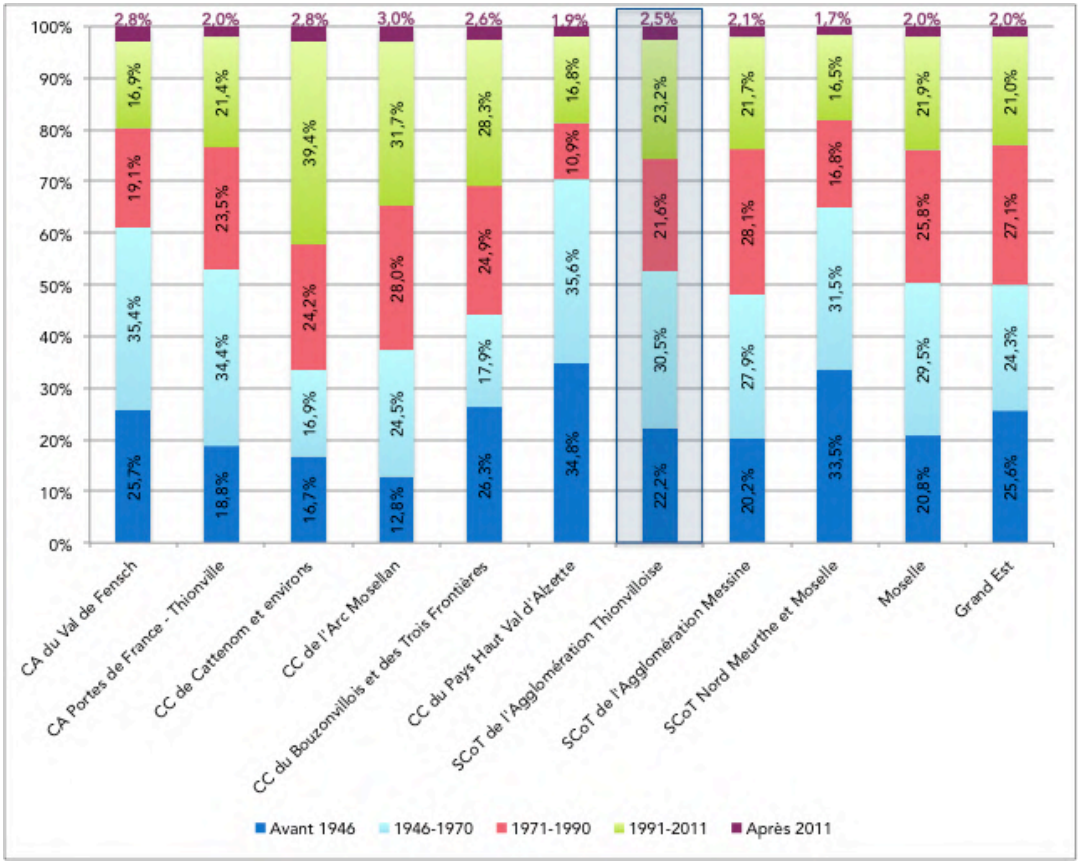
Plus de la moitié (52,7%) des logements a été construite avant les années 70 à l'échelle du SCOT, taux qui atteint les 60% sur la CA du Val de Fensch et 70% sur la CC du Pays Haut Val d'Alzette, dont 33% avant 1945.

La CA de Cattenom dispose quant à elle d'un parc de logements plus récent, avec 37 % construits avant 1970 et près de 40% entre 1991 et 2011, comme la CC de l'Arc Mosellan et la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières.

Cette dynamique de construction récente dans les espaces ruraux, notamment transfrontaliers, répond à la demande des acquéreurs et peut expliquer l'attractivité de ces territoires pour les familles.

Âge du parc de résidences principales à l'échelle du SCoT et des territoires de comparaison.

(Source : INSEE, traitement EAU)



- Un parc vieillissant qui soulève des problématiques de copropriétés dégradées et habitats potentiellement indignes.

Selon le fichier FILOCOM, le bassin de Thionville enregistre 3 206 logements privés potentiellement indignes dont 51,7% de propriétaires occupants en 2011.

Le nombre de logements potentiellement indignes est le plus fort sur la CA du Val de Fensch, la CCPHVA ainsi que la CA Portes de France-Thionville.

Cette distinction entre les EPCI peut s'expliquer par la typologie des logements potentiellement indignes dans chacun de ces secteurs du territoire allant de problématiques plus ciblées sur les cités minières et ouvrières aux corps de ferme et bâtiments agricoles dans les secteurs plus ruraux.

Les copropriétés fragiles se concentrent principalement sur la CA du Val de Fensch (54,7%) et la CA Portes de France-Thionville (41%).

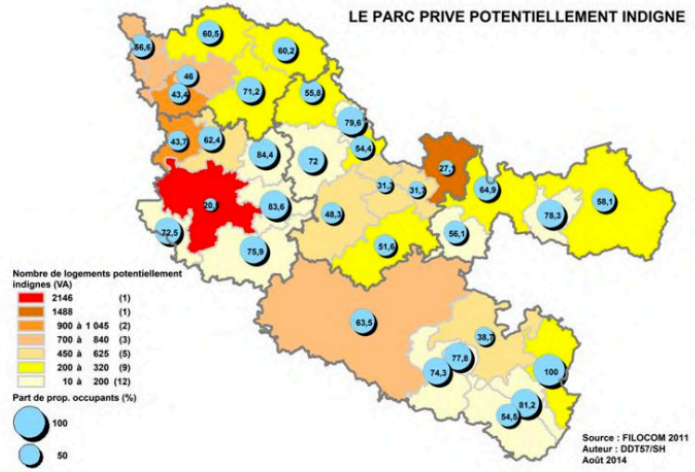
Copropriétés fragiles
(Source : ANAH-FILOCOM-2013, traitement EAU)

Territoire	Nombre de copropriétés fragiles en 2013	dont catégorie D (très fragiles)	dont catégorie C (fragiles)	dont catégorie B (potentiellement fragiles)	Part de catégorie D (très fragiles)	Part de catégorie C (fragiles)	Part de catégorie B (potentiellement fragiles)
CA du Val de Fensch	945	292	273	380	30,9%	28,9%	40,2%
CA Portes de France - Thionville	708	127	166	415	17,9%	23,4%	58,6%
CC de Cattenom et environs							
CC de l'Arc Mosellan	9	1		8	11,1%	0,0%	88,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières							
CC des Trois Frontières							
CC du Bouzonvillois	26	11	4	11	42,3%	15,4%	42,3%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	39	7	10	22	17,9%	25,6%	56,4%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	1 727	438	453	836	25,4%	26,2%	48,4%

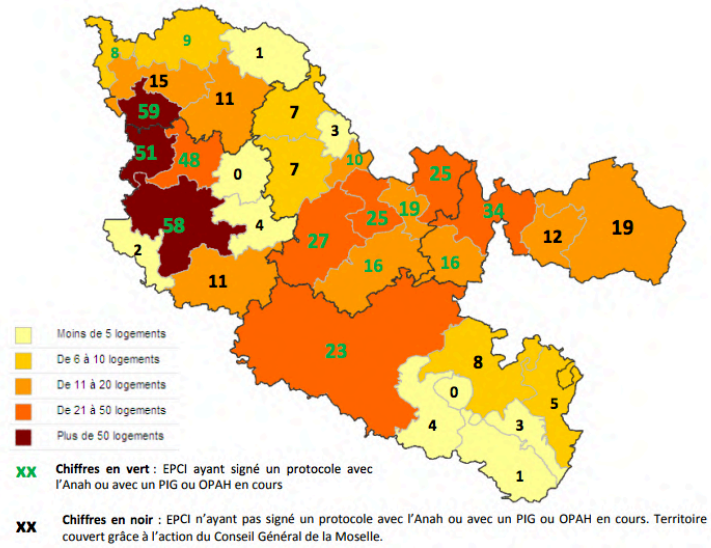
Nombre de logements potentiellement indignes
(Source : FILOCOM 2011-2013, traitement EAU)

Territoire	Nombre de logements potentiellement indignes en 2013	Nombre de logements potentiellement indignes dans le parc de propriétaires occupants en 2013	Parc des propriétaires occupants dans le PPPI	Population 2013	Part des PPPI / 1000 habitants
CA du Val de Fensch	1 009	418	41,4%	69 804	14
CA Portes de France - Thionville	675	307	45,5%	79 469	8
CC de Cattenom et environs	199	115	57,8%	25 045	8
CC de l'Arc Mosellan	205	139	67,8%	33 288	6
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	459	264	-	24 883	18
CC des Trois Frontières	216	129	59,7%	11 383	19
CC du Bouzonvillois	243	135	55,6%	13 500	18
CC du Pays Haut Val d'Alzette	693	380	54,8%	27 506	25
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	3 240	1 623	50,1%	259 995	12

Nombre de logements potentiellement indignes
(Source : FILOCOM 2011, DDT 57, Observatoire de l'habitat de Moselle 2014)



Logements réhabilités dans le cadre d'actions ciblées sur le logement
(Source : FILOCOM 2011, DDT 57, Observatoire de l'habitat de Moselle 2014)

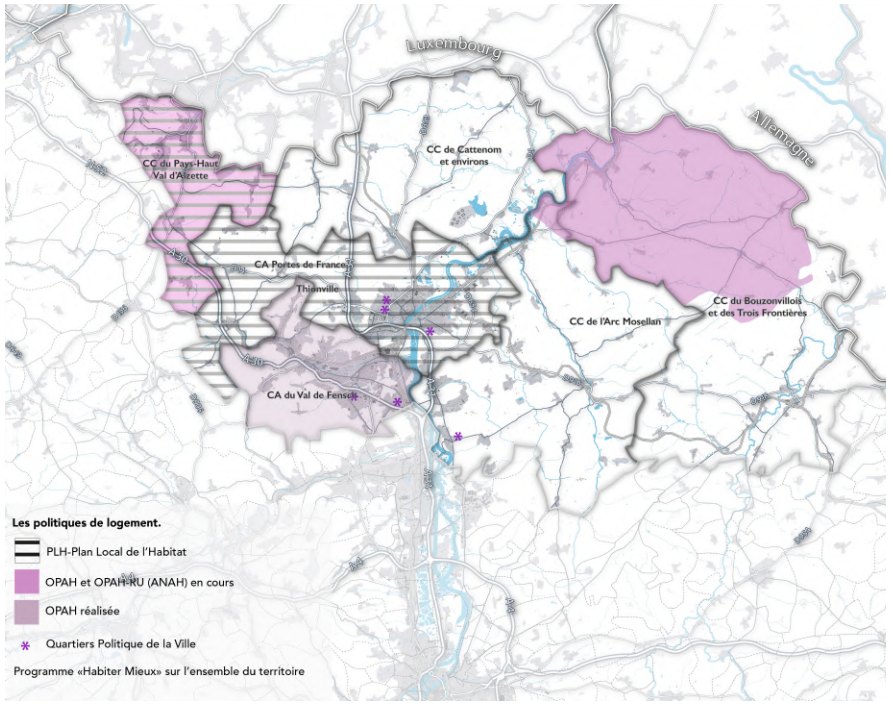


- Des politiques de l'habitat engagées pour agir sur l'amélioration de l'habitat et la rénovation des quartiers.

Des outils de résorption de l'habitat dégradé et de rénovation énergétique qui participent à l'amélioration du parc de logement du SCoT de l'agglomération de Thionville avec notamment :

- La signature de protocole avec l'ANAH pour la mise en place d'une OPAH sur la période 2015-2018 à l'échelle de la CCPHVA et d'une OPAH-Centre Bourg et de développement du territoire (OPAH-RU 2016-2022) sur la CC des 3 Frontières et Sierck-les-Bains.
- Le Programme « Habiter Mieux »
- Les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers de la Politique de la Ville (quartier Rémélange à Fameck, quartier Ouest de Uckange, quartier Répulique de Guénange, quartier des provinces à Yutz, quartier St Pierre-La Millaire et quartier Côte de Roses à Thionville)
- 3 PLH : un en cours de révision à l'échelle de la CA Portes de France – Thionville, un en cours d'élaboration (PLUI-H) de la CCPHVA et le PLH de la CA Val de Fensch.

Les périmètres des politiques de l'habitat
(Source : ANAH, PLH, réalisation EAU)



Le PLH 2009-2015 de la CA Portes de France – Thionville prévoyait plusieurs actions afin de :

- Garantir le droit au logement à tous
- Agir sur le parc privé ancien
- Développer un parc à coût maitrisé
- Définir les conditions d'une urbanisation harmonieuse et coordonnée
- Maitriser le foncier nécessaire à une politique de l'habitat choisie
- Faire vivre une politique de l'habitat intercommunale

Un bilan général montre qu'une large partie des actions a été mise en œuvre, et que les actions qui restent à mener portent notamment sur la constitution d'un fonds d'aide à la surcharge foncière pour faciliter le montage d'opérations par les bailleurs sociaux, et à poursuivre les actions concernant les logements considérés comme indécents et les copropriétés dégradées.

Le PLH 2017-2022 de la CA Portes de France-Thionville inscrit un objectif moyen annuel de 520 logements par an.

Il s'engage pour cela au renforcement de la stratégie foncière intercommunale, à anticiper et intégrer la programmation d'habitat dans les ZAC Communautaires en adéquation avec les projets des communes, ainsi qu'à sensibiliser les populations et les élus au logement social et à la qualité des opérations afin d'en faciliter la réalisation.

Le PLH 2012-2018 de la CA Val de Fensch dresse un bilan positif à mi-parcours avec :

- Des initiatives de requalification du parc privé (résorption de la vacance et lutte contre l'habitat indigne et dégradé) ;
- Des études de requalification de centre-bourg pour la mise en œuvre de projets urbains durables ;
- Des programmes d'action sociale notamment en faveur des publics spécifiques ;
- Un investissement dans le développement de l'offre locative sociale, bien que en deçà des objectifs initiaux fixés.

Un objectif de production de 2 500 logements sur dix ans, soit une moyenne annuelle de 250 logements par an, dont 750 logements sociaux, (75 logements par an). Une production de logements qui tend à être atteint, avec une production de 219 logements/an dont 60 logements sociaux/an entre 2012 et 2014.

Le PLUIH de la CCPHVA (en cours d'élaboration) affiche des objectifs moyens annuels de programmation de logements de l'ordre de 325 logements/an.

Programmation de logements des PLH
(Source : PLH(s) ; réalisation EAU)

PLH	Période	Objectif de logements	Objectif annuel de logements	Bilan triennal de logements produits
PLH CA du Val de Fensch	2012-2018	2500 *(sur 10 ans)*	250	656
PLH CA Portes de France-Thionville	2017-2022	3 120	520	-
PLUIH CCPHVA	En cours d'élaboration (2018-2024)	1 950	325	-

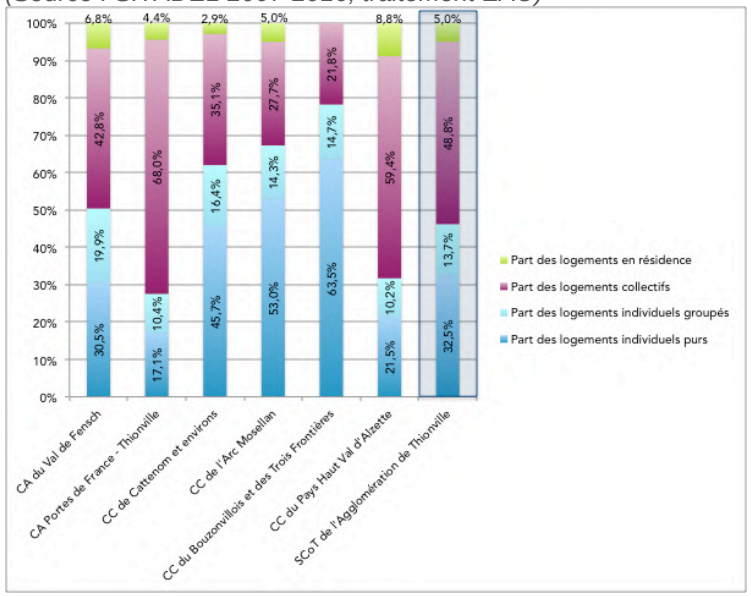
8. LES BESOINS EN LOGEMENTS ET LE MARCHE IMMOBILIER

- Le logement individuel reste le plus plébiscité dans les espaces ruraux bien que la pression du marché conduit par endroits à une mixité des programmes en dehors des espaces agglomérés.

Près de 17 860 logements ont été construits entre 2007 et 2016 sur le territoire, dont près de 3 120 logements sur la commune de Thionville. Les dix communes les plus dynamiques en terme de construction sur la période se situent principalement au sein du Val de Fensch et dans l'agglomération de Thionville.

Dans les espaces ruraux frontaliers, s'il est à noter la progression des programmes intégrant du logement collectif, le logement individuel pur reste le type de produit ayant le plus été construit notamment sur les CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières et de Cattenom et environs avec respectivement 63,5% et 45,7% de l'offre nouvelle.

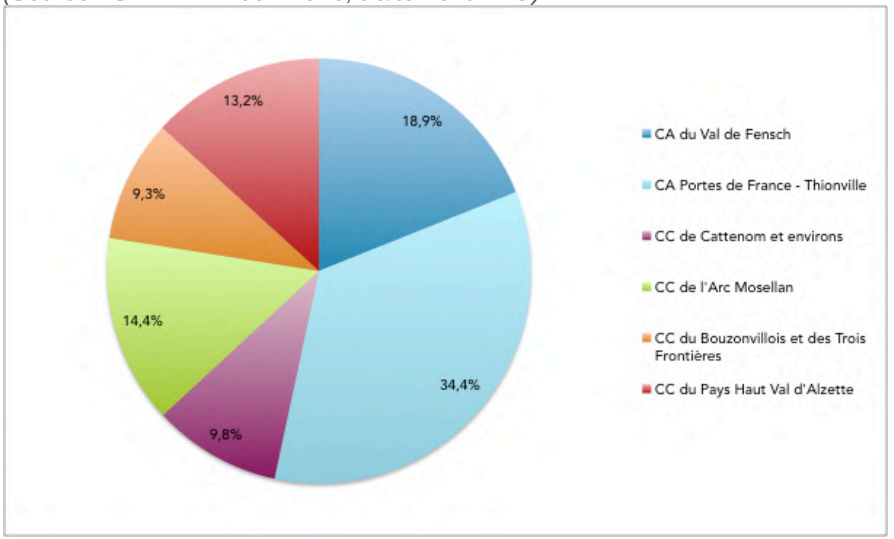
Typologies des logements commencés au sein du SCoT
(Source : SITADEL 2007-2016, traitement EAU)



Les 10 communes qui ont le plus construit entre 2007 et 2016
(Source : SITADEL 2007-2016, traitement EAU)

COMMUNES	Nombre de logements commencés	Part dans le SCoT
Thionville	3 027	16,6%
Yutz	1 257	6,9%
Fameck	1 210	6,6%
Terville	993	5,4%
Florange	853	4,7%
Audun le Tiche	712	3,9%
Guénange	511	2,8%
Hayange	455	2,5%
Uckange	384	2,1%
Villerupt	375	2,1%
SCoT de l'Agglomération de Thionville	17 860	100,0%

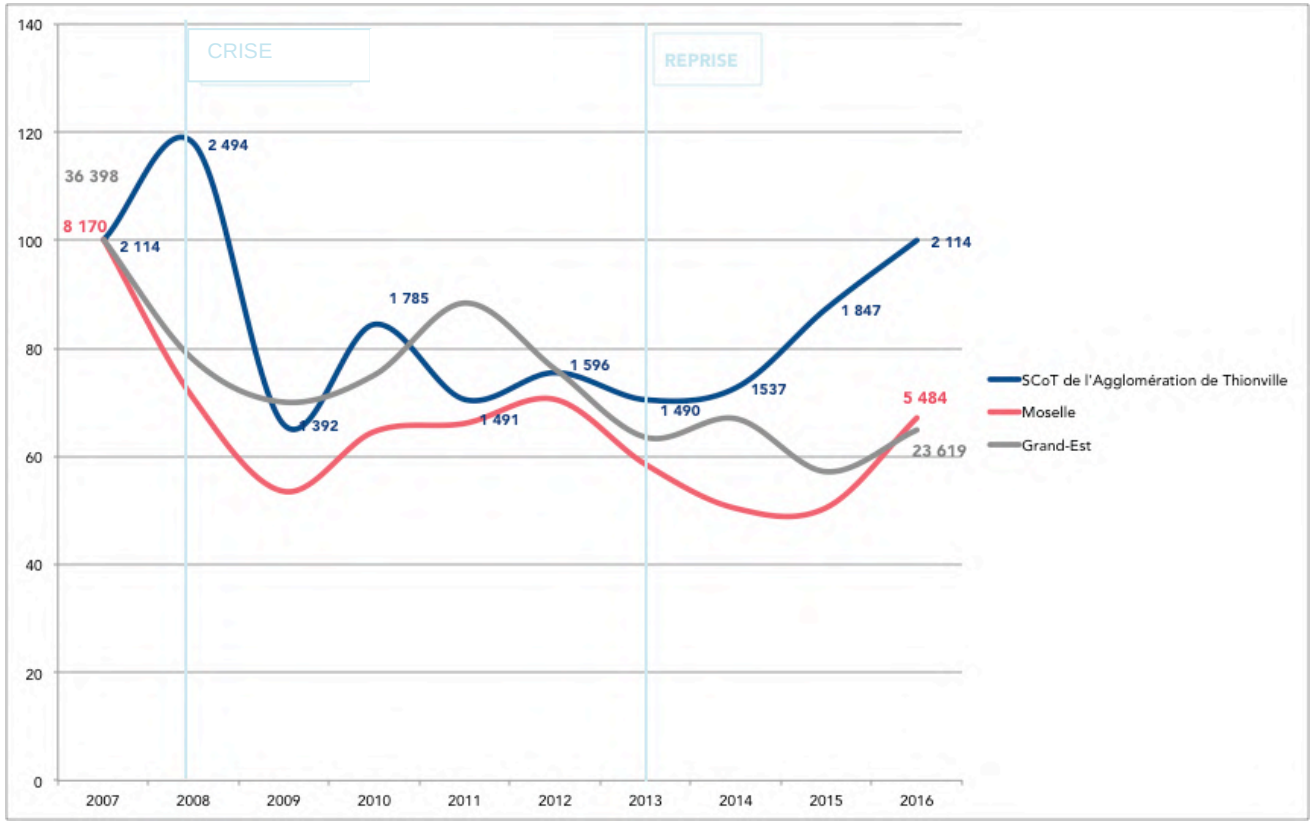
Répartition des logements commencés selon les EPCI entre 2007 et 2016
(Source : SITADEL 2007-2016, traitement EAU)



Une dynamique de la construction moins sensible à la conjoncture économique qu'à l'échelle départementale et régionale.

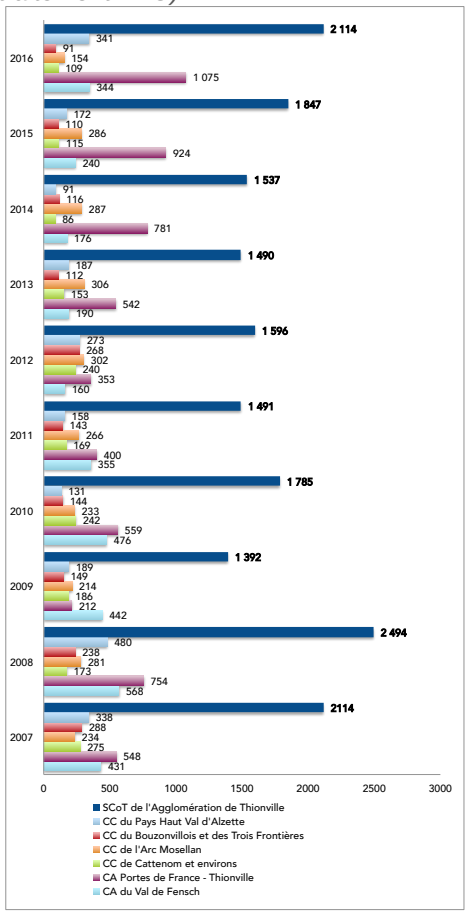
La crise de 2008 a eu des conséquences sur la dynamique de construction à l'échelle du SCoT. Cependant, comme pour l'évolution du nombre de logements entre 2009 et 2014, la dynamique constructive témoigne d'une reprise plus rapide sur le territoire qu'à l'échelle départementale et régionale, jusqu'à retrouver son niveau d'avant crise en 2016.

Evolution des logements commencés sur le SCoT, à l'échelle de la Moselle et du Grand-Est entre 2007 et 2016
(Source : SITADEL 2007-2016, Indice base 100 en 2007 ; traitement EAU)



- La CC de l'Arc Mosellan semble relativement bien résister à la crise, avec une dynamique de construction qui reste stable sur la période.
- En revanche pour la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières et de la CC de Cattenom, la reprise semble s'amorcer plus lentement.

Nombre de logements commencés à l'échelle du territoire entre 2007 et 2016
(Source : SITADEL 2007-2016, traitement EAU)



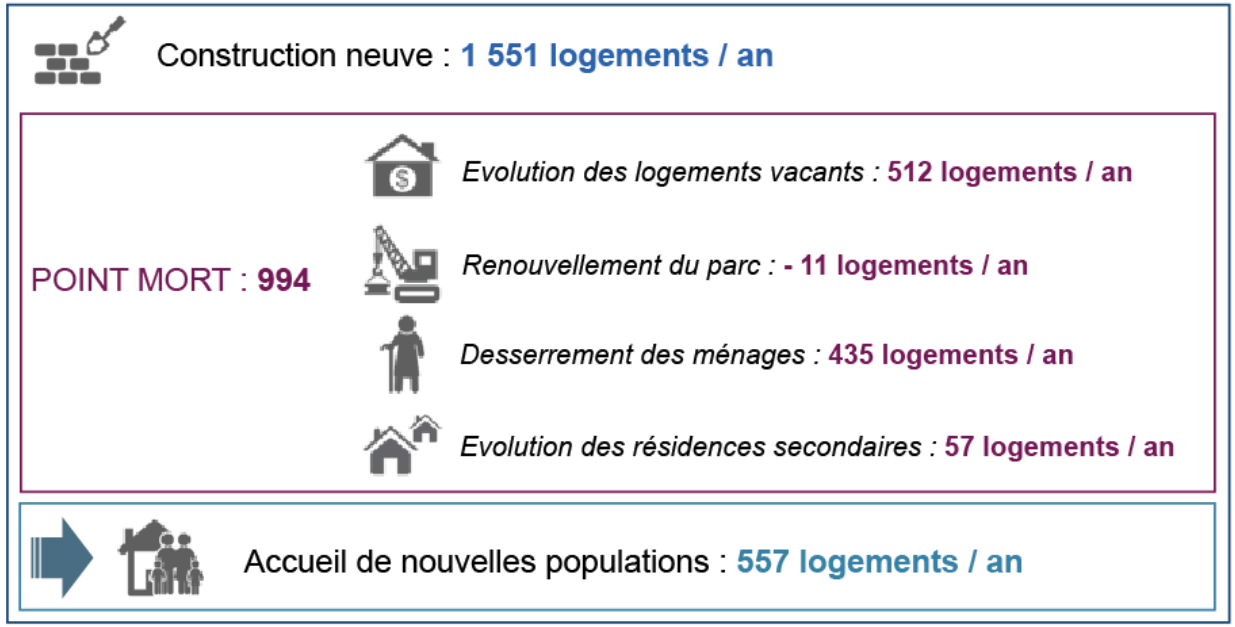
- Une production de logements ayant permis d'accueillir de nouveaux habitants sur le territoire, avec 36% des logements construits entre 2009 et 2014.

Point mort : *il désigne le nombre de logements nouveaux à construire chaque année pour maintenir la population. Il prend en compte le desserrement des ménages, la transformation ou la mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants en résidences principales et la destruction de logements.*

Théoriquement, 994 logements (correspondant au point mort) ont été nécessaires entre 2009 et 2014 pour maintenir la population en prenant en compte :

- La vacance, qui a créé un excédent de 512 logements par an ;
- 435 logements par an pour répondre aux besoins du desserrement de la population en place (décohabitation des jeunes, séparation des couples, vieillissement...) ;
- La démolition ou le changement d'affection de 11 logements ;
- La remise sur le marché de 57 résidences secondaires pour alimenter le marché des résidences principales.

La production de 1 550 logements par an en moyenne sur cette période a ainsi permis d'affecter 557 logements par an à l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire.



Compte tenu du vieillissement structurel de la population, le desserrement des ménages sera amené à augmenter dans le futur, malgré une relative stabilité de la taille des ménages sur le territoire liée à l'attractivité résidentielle pour les jeunes actifs.

- Un marché immobilier éclaté : des prix immobiliers élevés à proximité du Luxembourg et des infrastructures routières ; des prix plus bas dans les espaces ruraux non soumis à la pression frontalière.

Le prix de l'immobilier est comparable à l'agglomération de Metz, voir même plus élevé dans certains secteurs du SCoT. La CA Portes de France-Thionville et la CC de Cattenom enregistrent les prix les plus hauts du territoire (entre de 1 800 – 2 000 euros/m^2).

Le marché des terrains à bâtir s'inscrit dans la même logique que celle de la vente immobilière avec le secteur de Thionville affichant les prix les plus élevés de Moselle (prix moyen de 178 euros/m^2 pour les parcelles de lotissement).

Les prix immobiliers luxembourgeois sont deux à trois fois plus élevés que les prix des biens du SCoT, avec une moyenne nationale de 4 124 euros/m^2 pour une maison et 5 590 euros/m^2 pour un appartement ; le marché français reste comparativement attractif notamment pour les travailleurs Luxembourgeois.

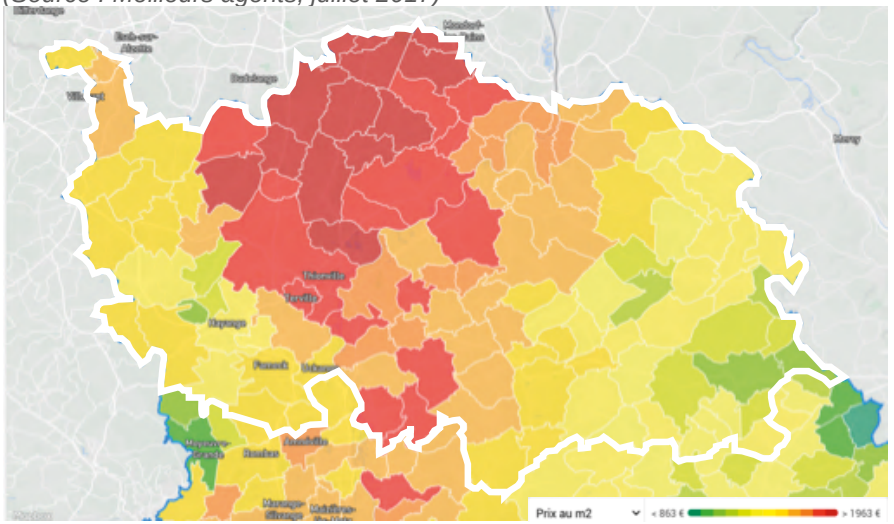
Néanmoins, ce gradient des prix de l'immobilier depuis Luxembourg-Ville traverse la frontière française et se fait ressentir sur le SCoT à l'image de l'observation de la croissance des prix depuis quelques années.

Cette valorisation du prix du foncier et de l'immobilier apparaît comme un véritable enjeu pour le maintien des ménages locaux sur le territoire.

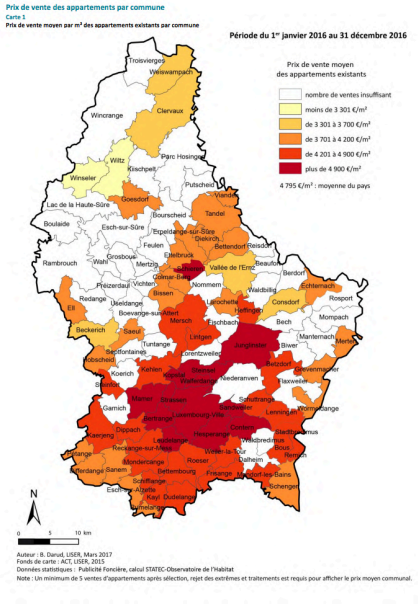
Prix moyens annoncés de l'immobilier dans les communes luxembourgeoises frontalières en euros/m2
(Source : Ministère du Logement, Observatoire de l'habitat, base prix 2016)

Communes frontalières Luxembourgeoises	Prix moyen annoncé appartement au m² en € courant	Prix moyen annoncé maison au m² en € courant
Dalheim	*	3 883 €
Differdange	4 293 €	3 417 €
Dudelange	4 470 €	3 967 €
Esch-sur-Alzette	4 771 €	3 510 €
Frisange	5 168 €	4 451 €
Kayl	4 827 €	3 682 €
Mondorf-les-Bains	5 003 €	3 611 €
Petange	4 349 €	3 388 €
Roeser	5 431 €	4 592 €
Rumelange	4 038 €	3 370 €
Sanem	4 493 €	4 033 €
Schengen	4 481 €	3 690 €
Schifflange	4 691 €	3 649 €
Weiler-la-Tour	*	5 781 €

Prix de vente immobilière (maisons et appartements) en euros /m^2.
(Source : Meilleurs agents, juillet 2017)



Des prix de l'immobilier conditionnés à l'accessibilité à Luxembourg-Ville *(Source : Observatoire de l'Habitat du Luxembourg)*



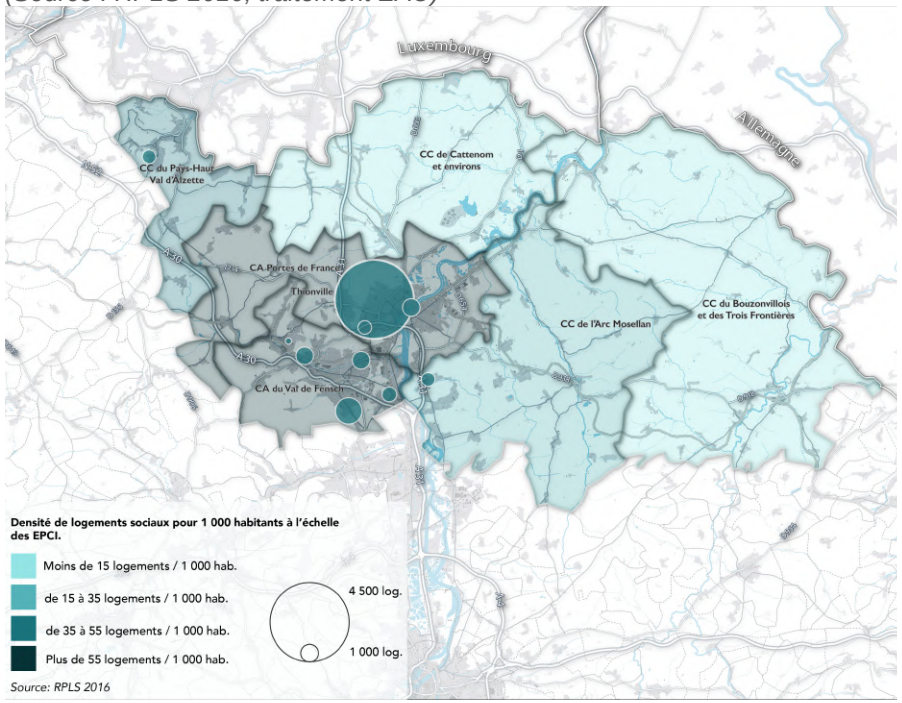
9. LE PARC SOCIAL

- Un parc social majoritairement localisé sur la frange ouest du territoire, dans les agglomérations et dans la CCPHVA.

En 2016, le territoire du SCOT comptait 15 287 logements sociaux soit environ 20 % du parc de logement social de Moselle.

- 4 878 logements sociaux sont dénombrés sur la seule ville de Thionville.

Densité de logements sociaux pour 1 000 hab. par EPCI
(Source : RPLS 2016, traitement EAU)



Nombre de logements sociaux, taux de vacance et de rotation du parc social par EPCI
*(Source : RPLS 2016, *RPLS 2014 traitement EAU)*

Territoires	Parc locatif social 2016	Logements vacants	Taux de vacance	Taux de rotation*
CA du Val de Fensch	5 390	124	2,3%	10,1%
CA Portes de France - Thionville	7 158	273	3,8%	6,8%
CC de Cattenom et environs	339	8	2,4%	13,7%
CC de l'Arc Mosellan	866	17	2,0%	7,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	198	43	21,7%	-
CC des Trois Frontières				17,9%
CC du Bouzonvillois				3,2%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 336	21	1,6%	11,0%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	15 287	486	3,2%	8,6%

Les 10 communes dont le parc social est le plus étoffé
(Source : RPLS 2016, traitement EAU)

Communes	EPCI	Parc Social
Thionville	CA Portes de France - Thionville	4 878
Fameck	CA du Val de Fensch	1 600
Yutz	CA Portes de France - Thionville	1 213
Hayange	CA du Val de Fensch	1 051
Florange	CA du Val de Fensch	1 020
Uckange	CA du Val de Fensch	889
Terville	CA Portes de France - Thionville	877
Villerupt	CC du Pays Haut Val d'Alzette	857
Guénange	CC de l'Arc Mosellan	765
Algrange	CA du Val de Fensch	354

- Un parc social vieillissant dans certains secteurs, qui pose la question de la vulnérabilité énergétique des populations résidentes.

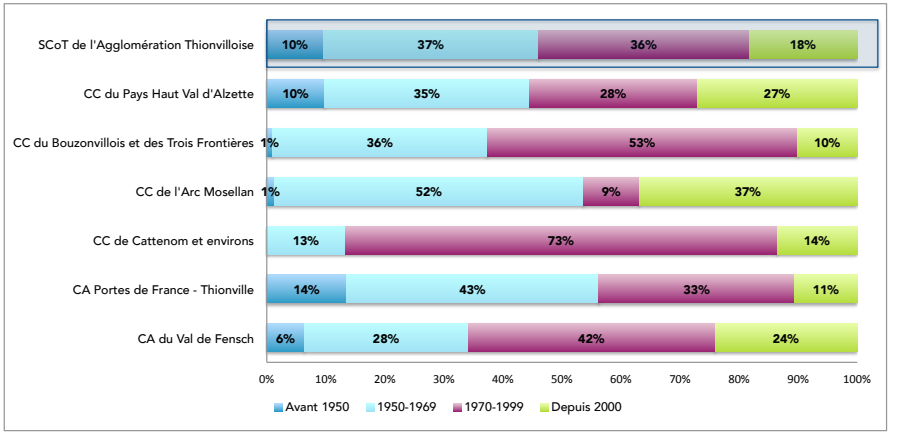
Héritage des sociétés minières et industrielles, une partie des logements sociaux (47%) date d'avant 1970.

Le parc de logements sociaux compte 87% de logements collectifs contre et 13% d'individuels en 2016.

Nombre et part des logements collectifs et individuels du parc social
(Source : RPLS 2016, traitement EAU)

Territoires	Collectif	Individuel	Collectif %	Individuel %
CA du Val de Fensch	4 636	754	86%	14%
CA Portes de France - Thionville	6 436	722	90%	10%
CC de Cattenom et environs	299	40	88%	12%
CC de l'Arc Mosellan	626	240	72%	28%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontière	166	32	84%	16%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 185	151	89%	11%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	13 348	1 939	87%	13%

Date de construction du parc social.
(Source : RPLS 2016, traitement EAU)



Efficacité énergétique du parc locatif social
(Source : RPLS 2016, traitement EAU)

Territoires	Classe A et B	Classe C et D	Classe E,F et G	non renseignée
CA du Val de Fensch	4%	35%	44%	16%
CA Portes de France - Thionville	2%	21%	24%	53%
CC de Cattenom et environs	2%	6%	72%	20%
CC de l'Arc Mosellan	2%	8%	68%	22%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontière	29%	10%	29%	32%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	9%	20%	51%	20%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	4%	24%	37%	36%

- Une mobilité résidentielle faible au sein du parc locatif social qui rend compte des pressions sur le marché du logement.

Un taux de vacance du parc de logement social de 2%, qui est inférieur au taux départemental de 4,1% en 2014.

Un nombre de demandes en 2014 qui s'élève à 8 307 demandes, et dont seulement 17,8% ont fait l'objet d'une attribution.

Conformément aux obligations de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), 5 communes du territoire sont soumises au seuil minimal de 20% de logements locatifs sociaux. Ces communes ont un taux de logements sociaux en deçà des 20%.

Néanmoins, les communes disposant de plus de 15% de logements sociaux et percevant la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) disposent d'une exonération du prélèvement (Loi Engagement et Citoyenneté).

Sur la CAPFT, seule la commune de Yutz est soumise à des obligations de rattrapage dans le cadre de la loi SRU. Le PLH 2017-2022 en cours d'élaboration inscrit dans son programme d'actions, l'objectif d'atteindre d'ici la fin du PLH les 20% de logements sociaux.

Cependant, à l'échelle de la CAPFT, le bilan du PLH 2009-2015 met en évidence un objectif annuel de production locative sociale de 100 unités atteint, avec près de 221 logements locatifs sociaux en moyenne sur la période 2009-2014.

Pour la CA du Val de Fensch, le bilan triennal du PLH comptabilise 656 nouveaux logements (soit 219 lgts/an), pour un objectif de production de 2 500 logements sur 10 ans (250 lgts/an).

Il est à noter une des spécificités du Val de Fensch, héritée des sociétés minières et industrielles, d'être doté d'un parc important de cités qui ne rentre pas dans le champ d'application du logement social (SRU), mais contribue à loger des personnes aux revenus modestes.

Communes soumises à la loi SRU (art.5)

(Source : Ministère de la cohésion des territoires, traitement EAU)

Territoire	Communes	Population commune 2012 (publiée 2015)	Taux légal de logements locatifs sociaux	Nombre logements locatifs	Taux logements locatifs
CA du Val de Fensch	Algrange	6381	20	454	15,6%
CA du Val de Fensch	Hayange	15754	20	1300	18,6%
CA du Val de Fensch	Nilvange	4896	20	266	11,5%
CA du Val de Fensch	Serémange-Erzange	4244	20	307	16,4%
CA Portes de France - Thionville	Yutz	15776	20	1362	18,8%

Eligibilité au parc locatif social

(Source : FILOCOM 2013, traitement EAU)

Territoires	Locataires privés et publics en 2013	Locataires privés éligibles en 2013	Locataires publics éligibles en 2013	Part de l'ensemble des locataires éligibles en 2013
CA du Val de Fensch	10 645	4 388	4 446	83,0%
CA Portes de France - Thionville	15 592	5 337	5 383	68,8%
CC de Cattenom et environs	2 332	1 017	218	53,0%
CC de l'Arc Mosellan	2 372	1 042	625	70,3%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières				
CC des Trois Frontières	952	557	21	60,7%
CC du Bouzonvillois	1 010	737	53	78,2%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 293	1 517	880	72,8%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	36 196	14 595	11 626	72,4%

Demandes dans le parc locatif social

(Source : Service National d'Enregistrement 2014, traitement EAU)

Territoires	Demandes traitées sur l'année 2014	dont en stock au 1er janvier 2014	dont demandes nouvelles au cours de 2014	Part des demandes qui ont fait l'objet d'une attribution dans l'année
CA du Val de Fensch	2 597	1 481	1 116	19,3%
CA Portes de France - Thionville	4 194	2 179	2 015	17,6%
CC de Cattenom et environs	224	132	92	14,7%
CC de l'Arc Mosellan	460	243	217	22,2%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières				
CC des Trois Frontières	20	9	11	15,0%
CC du Bouzonvillois	47	21	26	25,5%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	785	393	372	11,2%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	8 307	4 458	3 849	17,8%

Projets

- **Opération d'Intérêt National Alzette-Belval (OIN)** *(voir également fiche économie)*

  Suite au décret du 19 avril 2011 instituant la création d'une OIN sur le périmètre de 8 communes de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange, Thil et Villerupt), un Etablissement Public d'Aménagement a été créé le 6 mars 2012 pour piloter l'opération sur une durée de 20 ans.

  Cette procédure exceptionnelle qu'autorise le Code de l'Urbanisme, permet à l'Etat de déroger le principe de décentralisation pour soutenir les territoires qu'il juge stratégiques et d'intérêt national. Cette OIN entend ainsi reconquérir la vallée de l'Alzette, vaste territoire du Nord Lorrain anciennement industriel et non encore reconverti par des projets de renouvellement et de construction neuve recherchant la mixité des fonctions pour revaloriser la qualité du cadre de vie et l'attractivité. Cette opération, en frontière du Luxembourg, s'inscrit directement dans la dynamique du projet de reconversion du site industriel de Belval à Esch-sur-Alzette. A terme, l'ambition est de structurer une agglomération transfrontalière qui tisse des liens entre le passé et le futur et renverse l'image de ce territoire au prisme d'un projet ambitieux et démonstrateur.

  Aussi, le Projet Stratégique et Opérationnel de l'EPA, qui définit la stratégie de l'OIN, identifie un certain nombre d'orientations, de priorités et zones d'aménagement déclinées dans le Programme Prévisionnel d'Aménagement (PPA).

  Le projet se structure autour :

  - De trois pôles principaux : Micheville, Portes de Belval et le quartier de la gare de Audun-le-Tiche ;
  - Des pôles secondaires : le quartier de Cantebonne à Villerupt et la commune de Boulange
  - De la proximité des gares : Rédange, Russange, Audun-le-Tiche
  - De certaines centralités communales : Rédange, Russange, Audun-le-Tiche

  A terme, 8 600 nouveaux logements seront construits et 500 à 800 logements auront été réhabilités. Le PPA se décline en 4 phases de plus ou moins 5 ans :

  - La première phase concerne les sites de Micheville, Cantebonne et Rédange à proximité de la gare et de Belval ;
  - La seconde phase concernera les secteurs des Portes de Belval et de la gare d'Audun-le-Tiche.
  - La troisième et dernière phase consistent à poursuivre les aménagements avec le cas échéant, des opérations supplémentaires.

  Cet échéancier privilégie donc des actions de reconversion de friches et est susceptible d'évoluer en fonction des duretés éventuelles opérationnelles.

  A partir de 2017, des opérations entrent dans une phase active de maîtrise d'œuvre et de travaux : le site et l'Ecoparc de Micheville, l'Ecoquartier de Cantebonne, la réhabiltiation des cités ouvrières et minières dans le cadre de l'OPAH-RU et le site du Coteau à Rédange.

  Trois autres sites (Russange Crassier, Rédange Crassier et Boulange Quartier de la Mine) vont faire l'objet d'études de maîtrise d'œuvre urbaine afin de définir les projets urbains et leur faisabilité technique, financière et réglementaire.

  Les autres espaces font l'objet de phases ultérieures (voir tableaux synthétiques suivants).

  Enfin, ne faisant pas l'objet d'une programmation spécifique, une zone à enjeu a été identifiée sur la partie française des « Terres Rouges » pour un projet à mener de concert avec le Luxembourg à moyen terme. Ces terrains industriels bénéficient en effet de la proximité des gares de Belval et Esch-sur-Alzette.

Les projets et études en cours sur l'OIN

(Source : EPA Alzette-Belval ; traitement EAU)

Opération	Localisation	Emprise totale	Programmation	Échéance / calendrier
Quartier de la gare	Audun-le-Tiche	13 ha	261 logements Services Activités tertiaires et artisanales	Première tranche de travaux entre 2017-2021 Livraison totale à horizon 2031
Centre, Seriec, Kefeld	Russange	12 ha	426 logements Activités	Première tranche études et travaux 2017-2021 Livraison totale à horizon 2031
Victor Hugo	Villerupt	2,8 ha	114 logements Services	Etudes et travaux entre 2017-2021
Aubrives	Villerupt	7,3 ha	272 logements Activités	Études pré-opérationnelles entre 2017-2021 Maîtrise d'œuvre et travaux entre 2022-2026
Friches Aldi	Audun-le-Tiche	2,2 ha	94 logements (collectif) Commerces	Études pré-opérationnelles entre 2017-2021 Maîtrise d'œuvre et travaux entre 2022-2026
Coteaux	Audun-le-Tiche	11 ha	435 logements	Études pré-opérationnelles entre 2022-2026 Maîtrise d'œuvre et travaux entre 2027-2031
Portes de Belval	Rédange	53 ha	2 929 logements Activités Équipements	Études pré-opérationnelles et maîtrise d'œuvre entre 2017-2021 Travaux entre 2022-2031
Centre	Boulange	7,4 ha	287 logements Activités	Études pré-opérationnelles et maîtrise d'œuvre entre 2017-2021 Travaux entre 2022-2031

Le hub de mobilité du futur quartier de Micheville

(Source : EPA Alzette-Belval)



Les autres opérations prévues dans le cadre du PSO

(Source : EPA Alzette-Belval ; traitement EAU)

Opération	Localisation	Surface totale	Programmation	Échéance/calendrier
Site de Micheville	Villerupt, Audun-le-Tiche, Russange	46 ha	1 600 logements Pôle culturel Hub de mobilité Cité scolaire Caserne SDIS	Lancement des travaux d'aménagement en novembre 2017
Ecoquartier de Cantebonne	Villerupt	17 ha	610 à 670 logements Commerces et services (2 800 m^2 de Surface De Plancher)	Lancement des travaux d'aménagement au 1er semestre 2019 Livraison des premiers logements en 2020-2021
OPAH-RU des trois cités ouvrières de Micheville, Saint Ernest et Pouyer-Quertier	Villerupt		Restructuration et réhabilitation de 156 logements en 124 équivalents neufs Aménagement des espaces publics	Convention ANAH du 7 juillet 2015 au 6 juillet 2018
Rédange - Coteau	Rédange	3 ha	104 logements	Lancement des travaux en 2018 Livraison des premiers logements en 2020
Rédange - Crassier	Rédange	13 ha	489 logements 4 520 m^2 de surface de plancher (SDP) dédiés aux activités 4 115 m^2 de SDF dédiés aux équipements	Lancement des études pré-opérationnelles en 2017 Lancement des études de maîtrise d'œuvre urbaine et espace public en 2018 Lancement des travaux d'aménagement : 2020-2021 Livraison des premiers logements : 2022
Russange - Crassier	Russange	4 ha	190 logements	Lancement des études pré-opérationnelles : début 2017 Lancement des études maîtrise d'œuvre urbaine et espaces publics : 2018-2019 Début des travaux : 2020-2021
Quartier de la mine	Boulange	13 ha	350 logements 30 000 m^2 de SDP dédiés au commerce 2 000 m2 de SDP dédiés aux services	Lancement des études préliminaires en 2017

- **Projets de logements dans l'agglomération de Thionville**

  Dans l'agglomération thionvilloise, pour conforter l'attractivité de la ville-centre, dynamiser le centre-ville et atteindre les prévisions démographiques de 50 000 habitants à horizon 2030, un certain nombre de projets sont identifiés ou en cours. Ils mêlent à la fois offre de logements, d'équipements, de services et mobilité et infrastructures pour valoriser la qualité du cadre de vie et planifier les besoins de l'accroissement de la population dans le temps.

  En terme d'habitat, l'offre nouvelle privilégiera la résorption de friches autour de projets majeurs et notamment : les rives droite et gauche de la Moselle, l'îlot H. Boucher, les Étangs Saint-Pierre, le site CRS36 ou encore le couronné des artisans.

  Aussi, à horizon 2030, près de 5 000 logements supplémentaires sont programmés :

  - 1 600 logements entre 2016 et 2020,
  - 3 400 logements entre 2020 et 2030.

- **La ZAC des Etangs Saint-Pierre**

  Ce projet ambitionne de créer un parc naturel urbain partiellement aménagé : jeux, jardins familiaux, pêche, promenades et espaces pédagogiques. La municipalité souhaite que soient réservés des emplacements pour l'habitat à Haute Qualité Environnementale sous forme de petits collectifs accessibles aux différentes catégories de population, notamment les seniors.

- **La ZAC Rive de Moselle**

  Il s'agit d'un vaste projet de requalification des 15 hectares ayant accueilli, par le passé, les anciens laminoirs de Thionville, connus sous le nom ETILAM. Sur ce site, à l'avenir, c'est un nouveau quartier qui devrait sortir de terre avec près de 1000 logements, des services et des équipements publics. L'urbanisation de cet ancien site industriel se fera en lien avec la proximité des rives de la Moselle.

- **La ZAC de la Rive droite de la Moselle**

  Ce projet valorise les friches situées dans le prolongement Nord Est du pôle Gare. Il prévoit de créer jusqu'à la pointe de l'île une entrée de ville harmonieuse et accueillante. Une attention particulière sera portée sur l'aménagement paysager des berges de la Moselle en regard avec la rive gauche et son parc.

- **ANRU Côte des Roses**

  Ce projet de renouvellement urbain a pour objectif de désenclaver le quartier et favoriser la mixité sociale en créant du lien avec les quartiers voisins par des liaisons douces et une offre en services équipements publics en conséquence.

  La phase ANRU 1 a nécessité près de 200 démolitions et autant de reconstructions, ainsi que de nombreuses réhabilitations.

  Retenu au titre d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU, le quartier de la Côte des Roses va poursuivre son renouvellement engagé grâce au PNRU (ANRU 1)

  Le protocole de préfiguration de l'ANRU 2, prévoit la démolition de près de 150 logements et la reconstruction d'environ 170 (maisons, logements intermédiaires et collectifs), ainsi que 1 200 m^2 de commerces.

- **La zone de la Paix à Algrange**

  La CA du Val de Fensch entend créer une zone d'habitat à l'intérieur du périmètre de la ZAC qui pourrait permettre la réalisation de près de 400 logements. L'enjeu est de réaliser la couture urbaine avec l'existant au prisme notamment, d'une démarche d'aménagement de type éco-quartier.

- **La ZAC de la Feltière à Fameck – étude en cours**

  Une zone d'habitat en ZAC communautaire a été identifiée et fera l'objet d'une concession d'aménagement orientée vers la création de logements. Il s'agit actuellement de terrains intégrés à la ZAC de la Feltière à Fameck où sera réalisée une extension urbaine en frange de la ville de Fameck, le long de l'avenue François Mitterand. Après concertation et acquisition foncière via l'EPFL, la CA du Val de Fensch engagera une réflexion qualitative sur cet espace qui mérité une attention particulière puisque situé en entrée de ville et jouxtant une zone d'activités commerciales (Feltière).

La proximité et les liens étroits qu'entretient le territoire avec l'Allemagne, la Belgique et surtout le Luxembourg, interpelle les projets de l'autre coté de la frontière.

- **Nonnewisen- Quartier Zaepert à Esch-sur-Alzette (900 logements déjà commercialisés)**

- **Ancienne friche Eucosider à Pétange**
  210 unités nouvelles d'habitation accompagnées de 16 600 m2 dédiés au commerce et à la culture.

- **Geesserwee à Belvaux**
  Le projet comprendra 93 maisons individuelles et 90 appartements.

- **Ecoquartier Mathendahl à Niederkorn (400 logements)**

- **Neischmelz à Dudelange sur l'ancien laminoir**
  Reconversion multifonctionnelle de la friche industrielle en quartier urbain durable. Le quartier se composera de 850 à 1 000 logements sur le site. Il accueillera des services, de l'artisanat, des start-ups, des espaces de bureaux et un studio de tournage de film.

- SYNTHESE -

Atouts

- Le territoire connaît un renouveau démographique impulsé par l'arrivée de nouvelles populations depuis les années 90. L'attractivité du Luxembourg joue pour partie dans cette embellie.
- La croissance démographique du territoire est à la fois portée par un solde migratoire positif qui illustre son attractivité pour les populations extérieures, et par un solde naturel qui témoigne de la présence de ménages avec enfants.
- Le territoire entretient, par ses flux résidentiels, des échanges étroits avec l'agglomération Messine et le Luxembourg. Il accueille ainsi des jeunes actifs et ménages avec enfants contribuant à sa vitalité et lui assurant une structure démographique encore jeune, bien que marquée comme partout par le vieillissement structurel de la population lié à l'allongement de la durée de la vie.
- La dynamique démographique est un atout pour le développement économique, d'autant plus que les emplois pourvus au Luxembourg génèrent des revenus d'activité supérieurs et offrent au territoire des opportunités de développement économique notamment résidentiel (commerces, services..) et des potentiels de montée en gamme pour une offre plus qualitative et différenciante.
- La population active du SCoT tend à évoluer par une progression des cadres et professions intellectuelles supérieures qu'il s'agit de fixer et fidéliser au prisme d'une offre de services métropolitains qui les incite à s'investir et consommer localement.
- Malgré une baisse pendant la période de crise, la dynamique constructive entame une reprise plus rapide qu'à l'échelle départementale et régionale. Le territoire renoue avec des chiffres comparables à l'avant crise, ayant permis, entre 2009 et 2014, de répondre en besoins de logements des populations en place (64% de la construction neuve) et des nouveaux arrivants (36%).

Faiblesses

- Une dichotomie Est/Ouest, entre des espaces plus urbains où la présence de populations âgées est plus marquée et des espaces ruraux plus attractifs pour les actifs et ménages avec enfants compte tenu d'un fait transfrontalier plus tangible, qui masque le vieillissement de la population.
- Un revenu médian supérieur aux échelles départementales et régionales mais qui révèle en interne de fortes disparités au sein des territoires du SCoT et souligne d'autant plus la nécessité de maintenir une offre résidentielle multi-cibles (logements, services, équipements).
- Une stagnation de l'emploi de cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire malgré une augmentation de ces actifs qui illustre un phénomène de dépendance vis-à-vis des territoires extérieurs et particulièrement le Luxembourg. En effet, le tissu économique local ne fournit pas suffisamment d'emplois qualifiés au regard de l'augmentation du niveau de qualification et de diplôme de la population locale.
- Un état du parc de logements inégal, avec certains territoires dont le parc est plus vieillissant et le niveau de vacance plus élevé, pouvant impacter la perception et l'attractivité de centres bourgs anciens et soulevant des enjeux de rénovation urbaine.
- Le parc de logements du SCoT présente un faible niveau de petits logements, interrogeant ses capacités à répondre à des besoins particuliers (décohabitation des jeunes, séparations des couples,...) dans le cadre du desserrement des ménages et de la réalisation des parcours résidentiels.
- Des prix de l'immobilier qui s'accentuent et laissent entrevoir une pression de plus en plus forte du marché dans les communes frontalières en particulier, ce qui interpelle le maintien des ménages à moindre revenus dans ces secteurs.

Défis

- Anticiper les besoins de la population pour permettre la réalisation de leurs parcours résidentiels dans le territoire, en poursuivant la diversification de l'offre de logements qui apparaît aujourd'hui segmentée, avec une prédominance de l'individuel. Des mécanismes de tension qui tendent néanmoins à encourager certains investisseurs à réaliser des opérations immobilières plus mixtes, qu'il s'agit de maîtriser et accompagner dans le temps.

- Tirer parti du phénomène de résidentialisation des travailleurs frontaliers, qui dynamise démographiquement le territoire, en veillant ce qu'il ne soit pas le « dortoir » du Luxembourg, mais au contraire faire de cette dynamique démographique un levier pour la création d'emplois qualifiés et moins qualifiés.

- Adapter une offre d'équipements et services aux différentes classes d'âges, entre jeunes et plus âgés, pour maintenir les grands équilibres générationnels dans le temps.

- Contenir la pression immobilière, par une gamme de produits élargie susceptible de répondre aux besoins et budgets d'une diversité de ménages pour permettre l'accès à tous au logement et maintenir la mixité sociale : taille des logements, typologie, statut d'occupation, prix, localisation...

- Lutter contre la vacance, en travaillant à l'attractivité du parc ancien et la résorption de l'habitat potentiellement indigne.

LIVRET

2







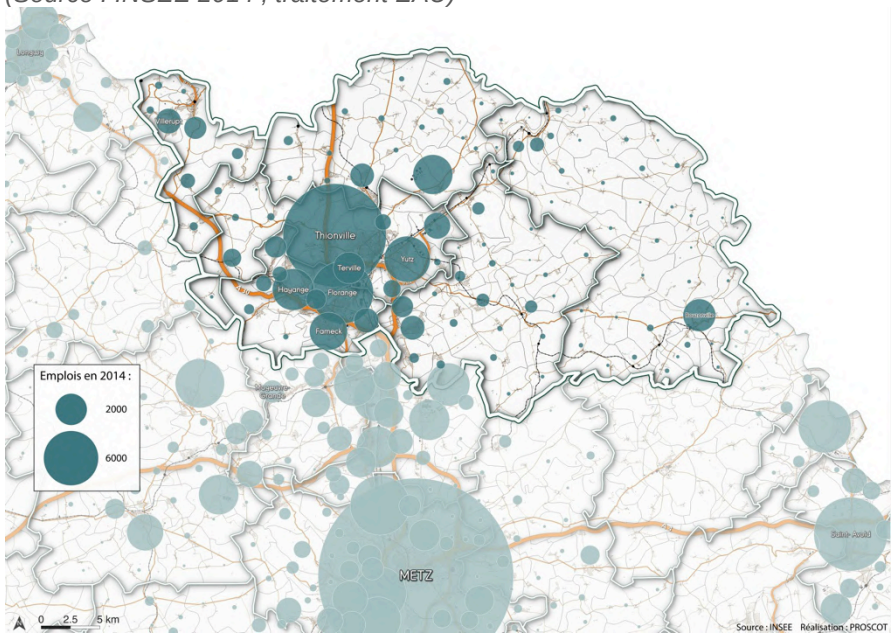
Le mode de développement

Économie

- OBSERVATOIRE -

Principaux indicateurs :

Emplois au sein du SCoT et des territoires voisins en 2014
(Source : INSEE 2014 ; traitement EAU)



Emplois et évolutions entre 1999 et 2014
(Source : INSEE 2014 ; traitement EAU)

Territoires	Nombre d'emplois			Variation absolue			Variation moyenne annuelle		
	1999	2009	2014	1999-2009	2009-2014	1999-2014	1999-2009	2009-2014	1999-2014
CA du Val de Fensch	21 571	20 947	18 759	-624	-2 188	-2 812	-0,29%	-2,18%	-0,93%
CA Portes de France - Thionville	29 687	32 861	31 093	3 174	-1 768	1 406	1,02%	-1,10%	0,31%
CC de Cattenom et environs	3 983	5 126	5 506	1 143	379	1 523	2,56%	1,44%	2,18%
CC de l'Arc Mosellan	3 607	4 407	4 618	800	211	1 011	2,02%	0,94%	1,66%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	5 145	4 759	4 617	-386	-141	-528	-0,78%	-0,60%	-0,72%
Bassin des Trois Frontières	*1 597*	*1 562*	*1 674*	*-35*	*112*	*77*	*-0,22%*	*1,40%*	*0,32%*
Bassin du Bouzonvillois	*3 548*	*3 197*	*2 943*	*-351*	*-254*	*-605*	*-1,04%*	*-1,64%*	*-1,24%*
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 684	3 641	3 656	-43	15	-28	-0,12%	0,08%	-0,05%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	67 677	71 741	68 249	4 064	-3 492	572	0,58%	-0,99%	0,06%
SCoT de l'Agglomération Messine	156 238	173 368	165 598	17 130	-7 770	9 360	1,05%	-0,91%	0,39%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	38 173	38 156	36 155	-17	-2 001	-2 018	0,00%	-1,07%	-0,36%
Moselle	351 120	377 359	360 244	26 239	-17 115	9 124	0,72%	-0,92%	0,17%
Grand-Est	2 022 525	2 159 761	2 090 935	137 236	-68 826	68 410	0,66%	-0,65%	0,22%

A la suite des crises de 2008 et 2011, une évolution de l'emploi à la baisse à l'échelle du SCOTAT (-3 492 emplois) alors que les tendances étaient positives sur la période précédente (+ 4 064 emplois entre 1999 et 2009).

- Une baisse continue dans le bassin du Bouzonvillois depuis 1999 avec un repli de -254 emplois entre 2009 et 2014 tandis que la courbe d'évolution est positive pour le bassin des Trois Frontières sur cette même période (+112 emplois).

10. LES DONNEES DE CADRAGE

A. L'EMPLOI

- Des emplois concentrés dans l'espace aggloméré du sillon mosellan.

La majeure partie des 68 200 emplois du territoire se concentre dans la CA des Portes de France – Thionville (46% de l'emploi total) et du Val de Fensch (27%), notamment au sein des communes de Thionville (21 100 emplois) et Florange (7 835 emplois).

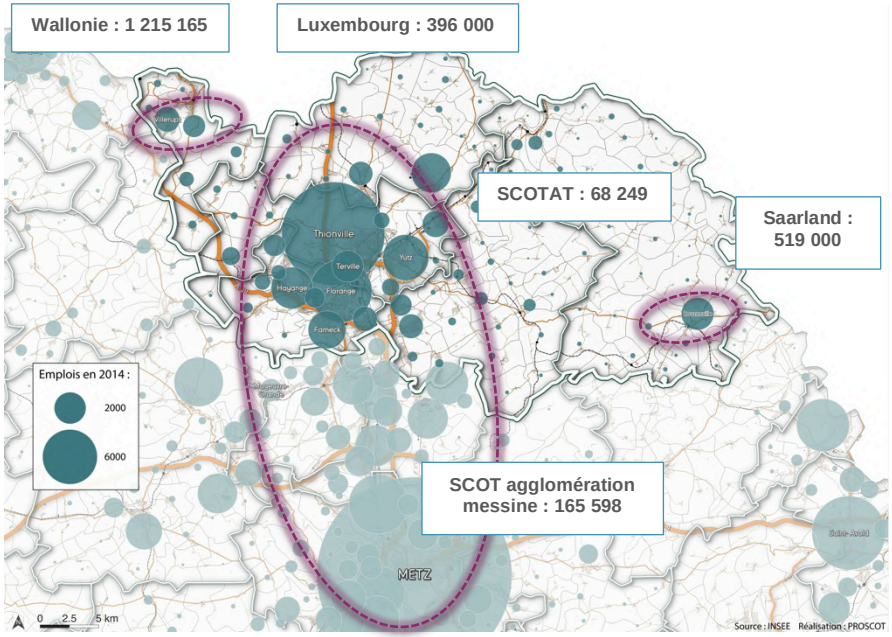
Les autres pôles d'emploi du territoire se situent également pour l'essentiel au sein de l'axe mosellan (Metz-Thionville-Luxembourg) : Yutz (4 365 emplois), Hayange (3 507 emplois),…

Au-delà de cet axe, la géographie de l'emploi du SCoT est également polarisée autour de Villerupt / Audun-le-Tiche (2 410 emplois à eux deux) et de Bouzonville (2 200 emplois).

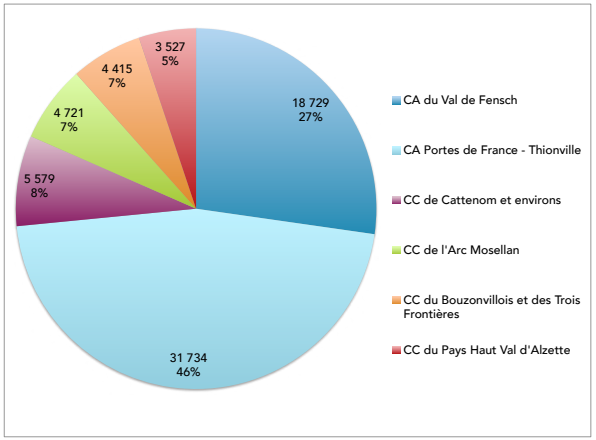
Les communes du SCoT comptant plus de 1 000 emplois en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)

Commune	EPCI	Emplois	Poids dans le SCoT
Thionville	CA Portes de France - Thionville	21 103	30,9%
Florange	CA du Val de Frensch	7 835	11,5%
Yutz	CA Portes de France - Thionville	4 365	6,4%
Hayange	CA du Val de Frensch	3 507	5,1%
Cattenom	CC de Cattenom et environs	3 138	4,6%
Fameck	CA du Val de Frensch	2 955	4,3%
Bouzonville	CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois	2 202	3,2%
Terville	CA Portes de France - Thionville	2 029	3,0%
Uckange	CA du Val de Frensch	1 297	1,9%
Villerupt	CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 270	1,9%
Basse-Ham	CA Portes de France - Thionville	1 250	1,8%
Guénange	CC de l'Arc Mosellan	1 241	1,8%
Audun-le-Tiche	CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 140	1,7%
Hettange-Grande	CC de Cattenom et environs	1 113	1,6%
Algrange	CA du Val de Fensch	1 065	1,6%
Total		55 510	81%
Total SCoT		68 249	100%

Localisation des emplois en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



Nombre d'emplois par EPCI en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



- Une diminution de l'emploi à la suite des crises 2008-2011 alors qu'une reprise s'amorçait depuis le début des années 2000.

Depuis les années 1970, les fluctuations économiques de l'industrie sidérurgique françaises ont impacté le niveau de l'emploi au sein du territoire.

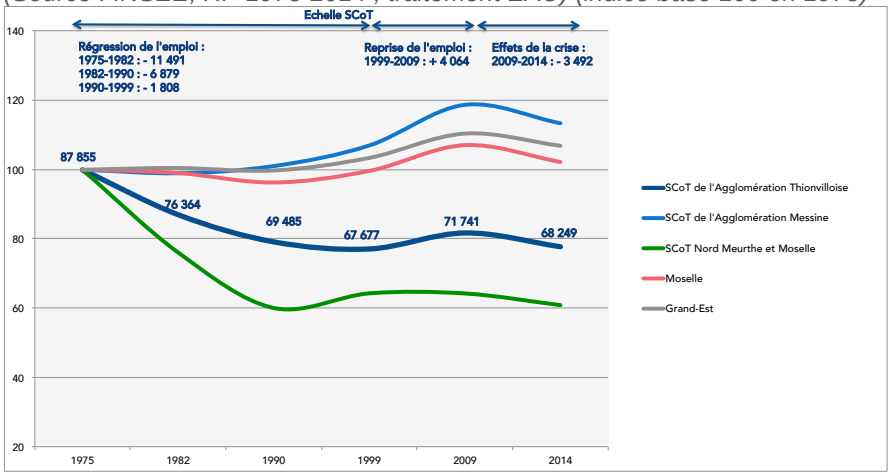
Au regard de ces éléments conjoncturels, le nombre total d'emplois enregistre une chute entre 1975 et 1999 (-20 178 emplois, soit une baisse de 23% en 24 ans). La période suivante (1999-2009) marque un redressement (+ 4 064 emplois) avant que la période plus récente (2009-2014) ne témoigne d'une nouvelle diminution des emplois (- 3 492 emplois).

Néanmoins, on note sur une période plus longue (1999-2014) que le territoire connaît une légère croissance de ses emplois avec 572 unités supplémentaires (soit +0,8%) ce qui suggère l'émergence de nouvelles logiques, le tout dans un environnement économique où la Moselle et la région Grand Est enregistrent également une dynamique (+2,6% et +3,4%).

- Au sein du SCoT, deux communautés de communes témoignent d'une évolution particulièrement positive depuis 1975 : Cattenom et Environs (+ 3 351 emplois, soit + 155%) et l'Arc Mosellan (+ 1 528 emplois, soit + 49%). Dans le même temps, même si les autres territoires ont été impactés par la crise sidérurgique (CA du Val de Fensch et CC du Pays Haut Val d'Alzette notamment), le niveau de l'emploi tend plutôt à une stagnation à la baisse.

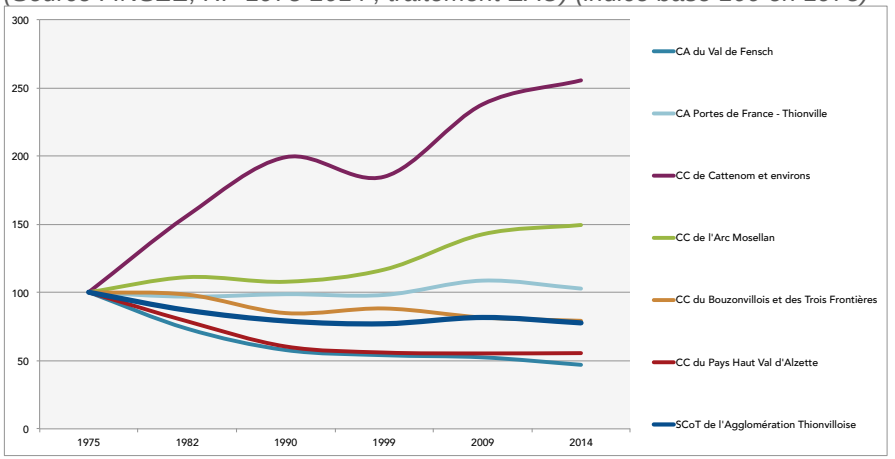
Evolution de l'emploi entre 1975 et 2014 au sein des territoires de comparaison

(Source : INSEE, RP 1975-2014 ; traitement EAU) (indice base 100 en 1975)



Evolution de l'emploi entre 1975 et 2014 au sein des EPCI du SCoT

(Source : INSEE, RP 1975-2014 ; traitement EAU) (indice base 100 en 1975)



B. L'ATTRACTIVITE PAR L'EMPLOI

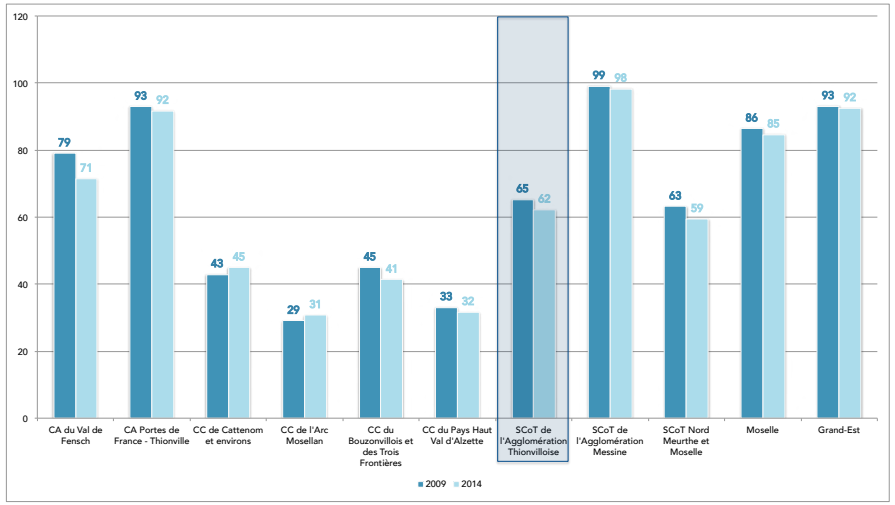
Un taux de concentration de l'emploi influencé par l'attractivité du Luxembourg.

Le territoire du SCoT fournit un nombre d'emplois inférieur au nombre d'actifs occupés y résidant : 62 emplois offerts pour 100 actifs occupés résidant dans le territoire). Ce rapport est en diminution et témoigne de l'attractivité du bassin d'emploi luxembourgeois à l'égard du SCoT.

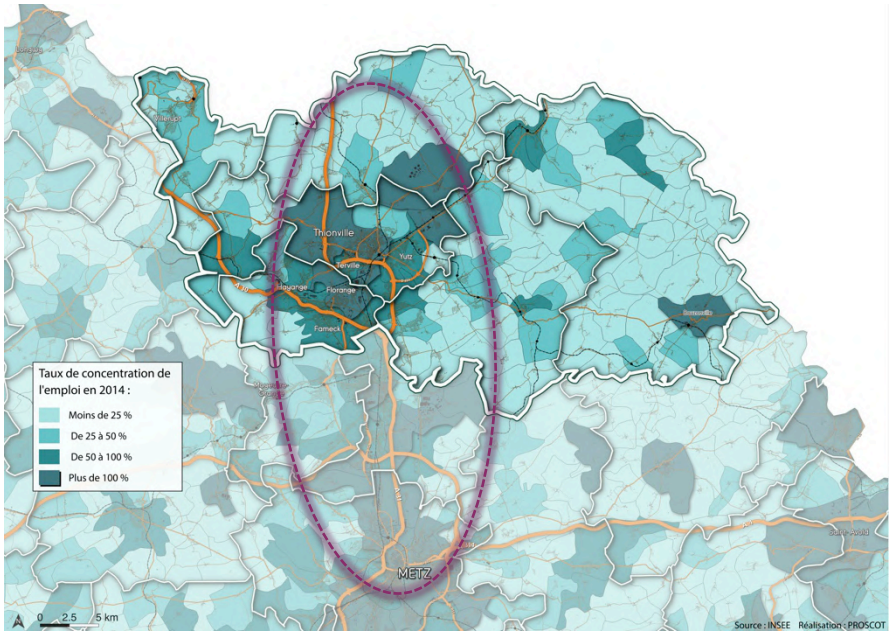
Au sein du territoire, les principales communes exerçant une véritable attractivité par l'emploi vis-à-vis des autres sont celles localisées sur l'axe du « sillon mosellan » desservies par les autoroutes A30 et A31.

Taux de concentration de l'emploi : *désigne la rapport entre le nombre d'emplois offerts sur une commune ou une autre strate territoriale et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune ou dans l'autre strate territoriale. Cet indicateur mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'un espace exerce sur les autres.*

Taux de concentration de l'emploi par territoire entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



Taux de concentration de l'emploi au sein du SCoT en 2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



C. LES ACTIFS

Une économie luxembourgeoise « aimant » à actifs ?

Entre 2009 et 2014, le nombre d'actifs est en progression de 4 333 personnes, illustrant le redéploiement d'une partie des actifs occupant un emploi notamment au Luxembourg.

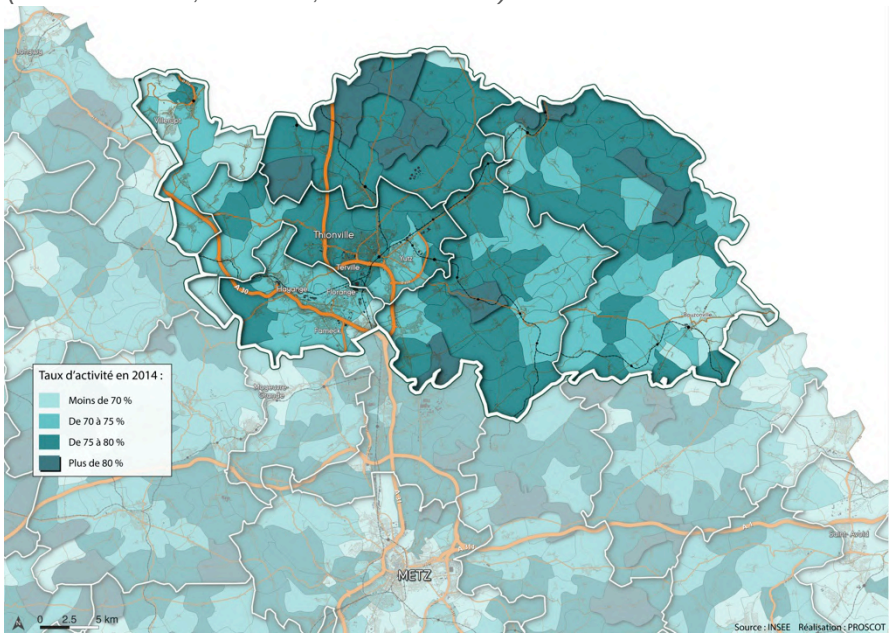
En 2014, les actifs représentent 74,3% des 15-64 ans (+ 1,5 points par rapport à 2009), le tout dans un mouvement haussier concernant l'ensemble des territoires du SCoT et qui peut participer à l'émergence d'une dynamique économique interne au territoire.

Taux d'activité : *rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs de 15-64 ans) et l'ensemble de la population correspondante.*

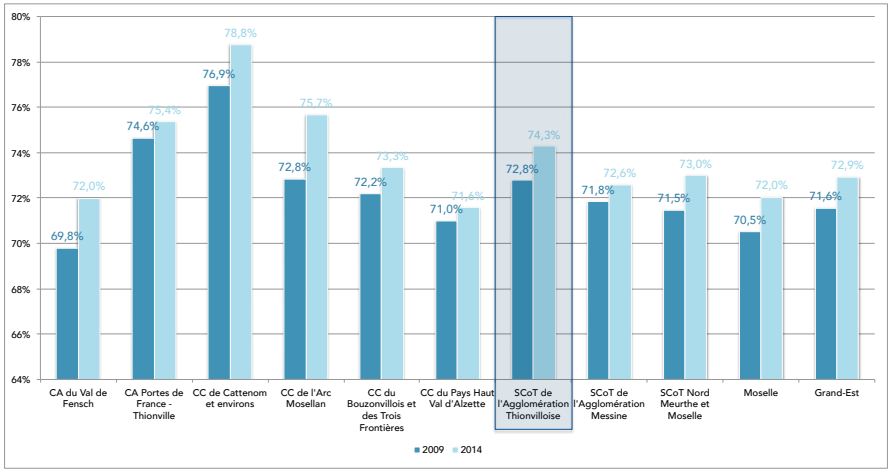
Nombre d'actifs de 15-64 ans en 2014 et variation 2009-2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)

	Actifs	
EPCI	2014	Var 2009-2014
CA du Val de Fensch	31 625	1 434
CA Portes de France - Thionville	39 325	-349
CC de Cattenom et environs	13 350	923
CC de l'Arc Mosellan	16 713	1 322
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	11 904	380
CC du Pays Haut Val d'Alzette	12 829	622
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	125 746	4 333
SCoT de l'Agglomération Messine	193 451	-2 360
SCoT Nord Meurthe et Moselle	69 634	1 000
Moselle	491 135	1 152
Grand-Est	2 608 368	4 479

Taux d'activité des 15-64 ans en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



Taux d'activité comparés des 15-64 ans en 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



D. LES ACTIFS OCCUPES

- Une croissance globale du nombre d'actifs occupés, à l'exception faite des Portes de France-Thionville, en corrélation avec les dynamiques démographiques.

Entre 2009 et 2014, le nombre d'actifs occupés a progressé de près de 650 personnes au sein du SCoT, croissance particulièrement portée par la CC de l'Arc Mosellan (+ 1 003 actifs occupés).

Même si le taux d'emploi global du territoire passe de 65,3% en 2009 à 64,8% en 2014 (soit -0,5 points), l'évolution reste moins marquée que celles observées au niveau mosellan (-0,8 points) ou du Grand Est (-1 points).

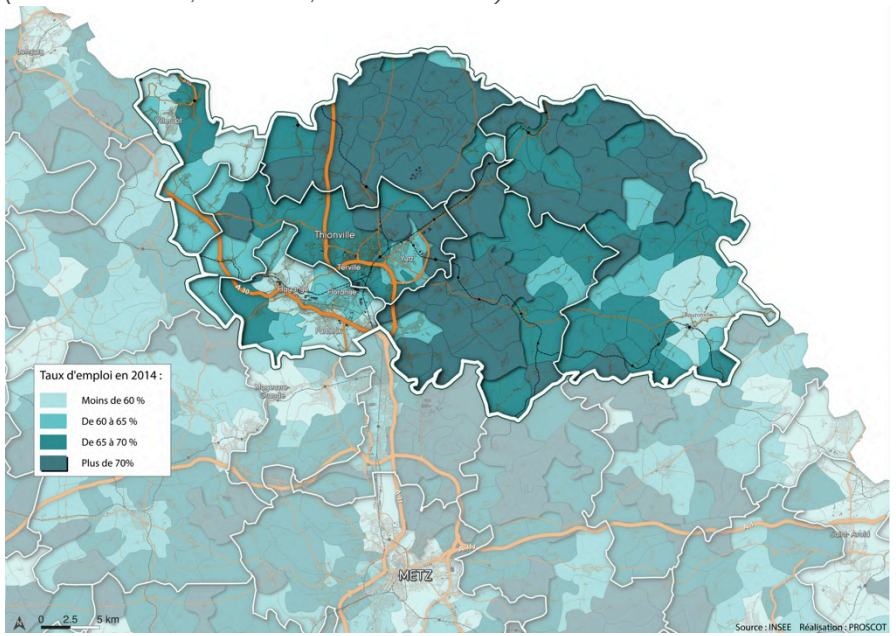
Seules les CC de Cattenom et Environs et de l'Arc Mosellan ont vu leur taux d'emploi augmenter au cours de cette période.

Taux d'emploi : *mesure l'utilisation des ressources de main d'œuvre disponibles. Il est calculé en divisant le nombre d'actifs occupés par la population correspondante.*

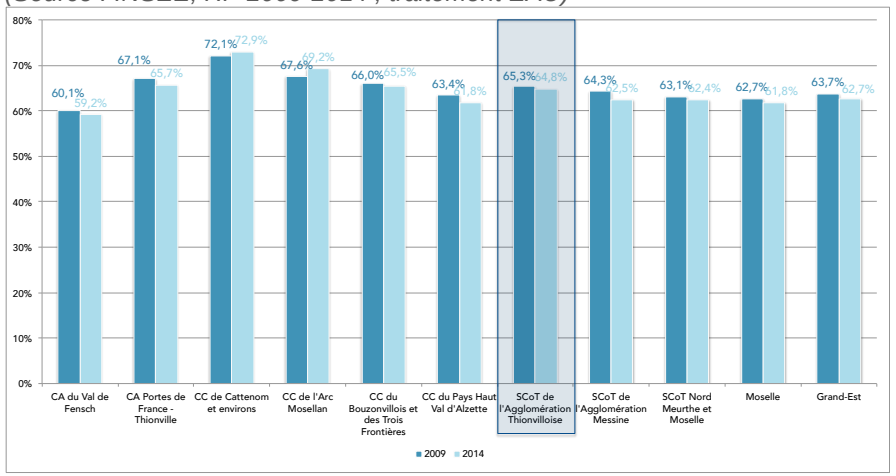
Nombre d'actifs occupés de 15-64 ans en 2014 et variation 2009-2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)

	Actifs occupés	
EPCI	2014	Var 2009-2014
CA du Val de Fensch	26 013	40
CA Portes de France - Thionville	34 257	-1 389
CC de Cattenom et environs	12 365	722
CC de l'Arc Mosellan	15 283	1 003
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	10 629	97
CC du Pays Haut Val d'Alzette	11 080	174
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	109 628	647
SCoT de l'Agglomération Messine	166 507	-8 676
SCoT Nord Meurthe et Moselle	59 523	-1 095
Moselle	421 483	-13 867
Grand-Est	2 241 859	-76 661

Taux d'emploi des 15-64 ans en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



Taux d'emploi comparés des 15-64 ans en 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



E. LE CHOMAGE

- Un taux de chômage porté par les évolutions conjoncturelles du Val de Fensch, mais qui reste en deçà des territoires du Grand-Est.

Le territoire compte plus de 16 100 chômeurs en 2014, soit 3 000 personnes supplémentaires par rapport à 2009.

Avec un taux de chômage de 12,8% les effets de la crise sont moins perceptibles qu'au niveau départemental et régional où le taux s'élève autour de 14%.

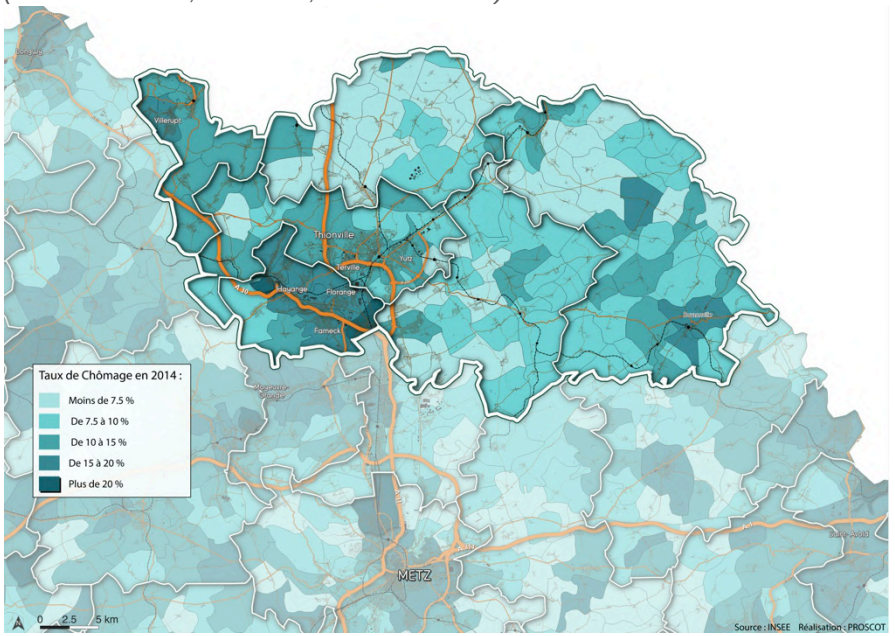
À une échelle infra-territoriale, on observe une dichotomie Est-Ouest entre d'un côté les bassins d'emplois à caractère résidentiel, présentant les niveaux de chômage les moins élevés (entre 7,4% et 10,7% dans les CC de Cattenom et Environs, Arc Mosellan et Bouzonvillois et Trois Frontières), et ceux davantage productif au sein desquels les taux dépassent la moyenne du SCoT (17,7% notamment au sein de la CC du Val de Fensch).

Taux de chômage : *pourcentage de chômeurs d'une classe d'âge dans la population active de la même classe d'âge*

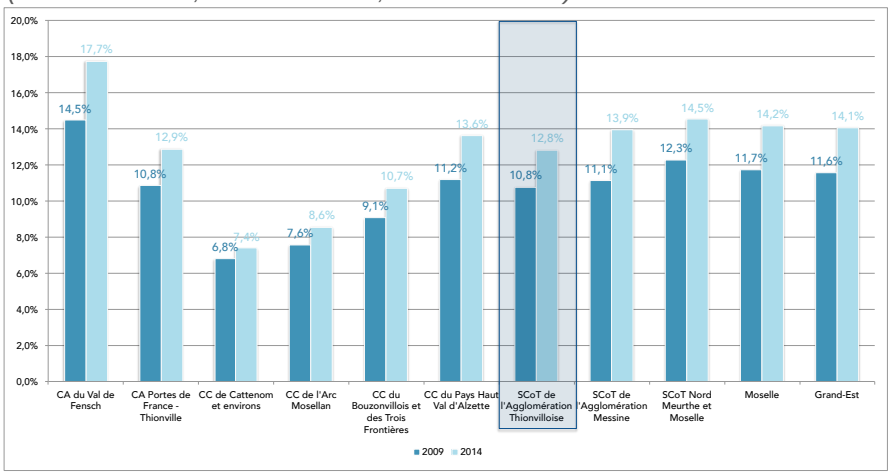
Nombre de chômeurs de 15-64 ans en 2014 et variation 2009-2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)

	Chômeurs	
EPCI	2014	Var 2009-2014
CA du Val de Fensch	5 612	1 246
CA Portes de France - Thionville	5 067	768
CC de Cattenom et environs	985	139
CC de l'Arc Mosellan	1 430	266
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	1 275	231
CC du Pays Haut Val d'Alzette	1 749	383
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	16 118	3 033
SCoT de l'Agglomération Messine	26 945	5 149
SCoT Nord Meurthe et Moselle	10 110	1 688
Moselle	69 652	12 246
Grand-Est	366 509	65 617

Taux de chômage des 15-64 ans en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



Taux de chômage comparés des 15-64 ans en 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



11. LA CARACTERISATION DE L'EMPLOI

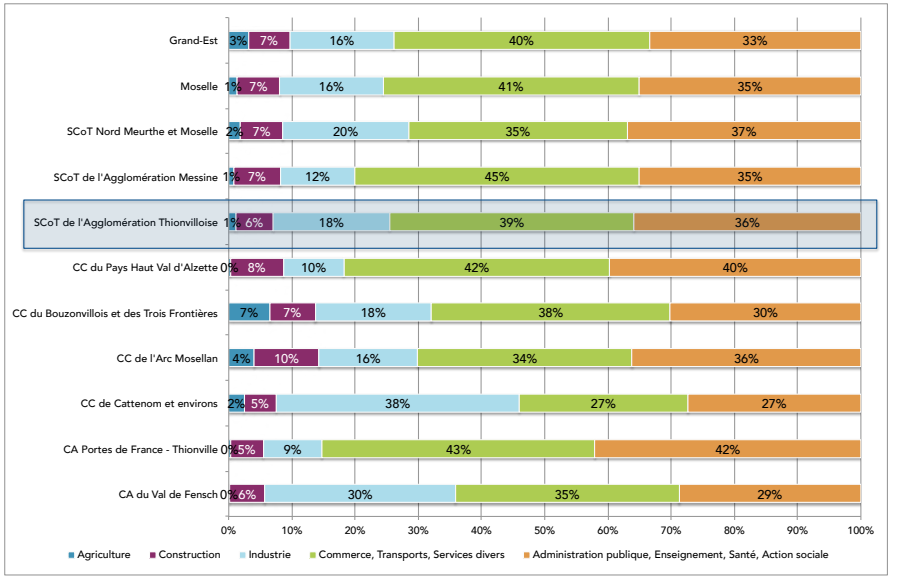
A. L'EMPLOI PAR GRANDS SECTEURS

Une économie industrielle qui s'érode mais demeure forte.

Avec 39% des emplois, le secteur « commerce, transports et services divers » regroupe la majorité des activités du territoire. Il a néanmoins connu des difficultés entre 2009 et 2014 avec près de 1 500 emplois en moins. Ce niveau d'emplois du tertiaire marchand, en deçà de celui de la Moselle (41% des emplois), témoigne d'un tissu économique local qui n'a pas encore achevé sa mue.

Alors que le poids des emplois industriels est particulièrement marqué au sein du SCoT (18% contre 16% en Moselle), leur évolution témoigne d'un déclin avec plus de 1 800 emplois en moins depuis 2009. Cette tendance s'inscrit dans un contexte où l'industrie du territoire reste globalement positionnée sur du milieu de gamme alors que les voisins luxembourgeois et allemand ont fait le pari du haut de gamme, à forte capitalisation technologique et robotisée.

Part des secteurs dans l'emploi total en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



L'emploi catégorisé selon les 5 grands secteurs économiques en 2014 et sa variation entre 2009 et 2014
(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)

	Agriculture			Industrie			Construction			Commerce, Transports, Services divers			Administration publique, Enseignement, Santé, Action sociale		
EPCI	2014	Variation 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen	2014	Variation 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen	2014	Variation 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen	2014	Variation 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen	2014	Variation 2009-2014	Taux de croissance annuel moyen
CA du Val de Fensch	32	-20	-9,1%	5 655	-1 118	-3,5%	1 043	-450	-6,9%	6 631	-405	-1,2%	5 399	-195	-0,7%
CA Portes de France - Thionville	96	-20	-3,8%	2 916	-850	-5,0%	1 593	-7	-0,1%	13 413	-1 251	-1,8%	13 075	360	0,6%
CC de Cattenom et environs	135	-34	-4,4%	2 117	310	3,2%	279	-52	-3,4%	1 467	13	0,2%	1 508	143	2,0%
CC de l'Arc Mosellan	188	28	3,3%	723	-6	-0,2%	470	-85	-3,3%	1 566	347	5,1%	1 671	-73	-0,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	300	53	3,9%	850	-160	-3,4%	331	12	0,8%	1 743	-289	-3,0%	1 393	243	3,9%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	10	-30	-24,4%	352	-24	-1,3%	306	-68	-3,9%	1 537	57	0,8%	1 452	80	1,1%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	761	-24	-0,6%	12 612	-1 848	-2,7%	4 020	-650	-3,0%	26 357	-1 527	-1,1%	24 498	557	0,5%
SCoT de l'Agglomération Messine	1 476	75	1,0%	19 686	-3 028	-2,8%	11 958	21	0,0%	74 435	-1 670	-0,4%	58 042	-3 169	-1,1%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	681	-132	-3,5%	7 193	-753	-2,0%	2 413	-247	-1,9%	12 501	-862	-1,3%	13 366	-7	0,0%
Moselle	4 545	-286	0,1%	10 470	-7 357	-2,3%	4 702	-1 870	-1,5%	19 755	-5 799	-0,8%	26 792	-2 109	-0,3%
Grand-Est	64 998	-2 857	-0,9%	343 434	-47 799	-2,6%	137 667	-8 943	-1,3%	844 904	-16 259	-0,4%	699 931	7 033	0,2%

B. L'EMPLOI SELON LES FONCTIONS ECONOMIQUES

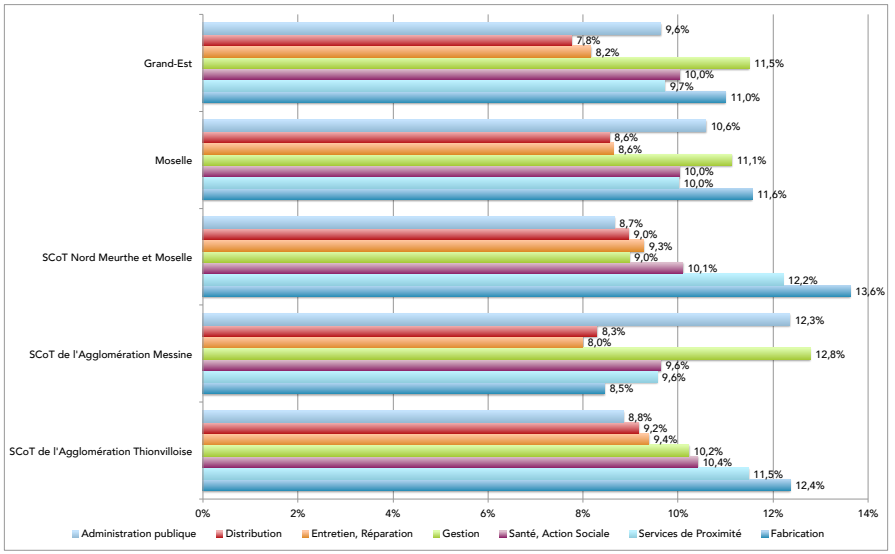
- Une ventilation économique mettant en relief une surreprésentation des fonctions de fabrication et de services de proximité par rapport à la moyenne départementale et régionale.

Parmi les 68 250 emplois que recense le SCoT, 7 fonctions économiques comptabilisent plus de 6 000 emplois, à savoir : la fabrication, les services de proximité, la santé/action sociale, la gestion, l'entretien/réparation, la distribution et l'administration publique.

Outre la prédominance des emplois de fabrication (12,4%), l'économie locale s'appuie sur une palette d'activités complémentaires, aussi bien en milieu urbain (10,2% sont des emplois de gestion par exemple) qu'en espace rural (11,5% sont des emplois de proximité).

L'analyse fonctionnelle des emplois *propose des regroupements des professions dans le but de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités. 15 fonctions sont ainsi définies par l'Insee.*

Part des emplois des 7 principales fonctions économiques du SCoT en 2014 (fonctions comptant plus de 6 000 emplois dans le SCoT)
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



Emplois selon les 15 fonctions économiques en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)

EPCI	Emploi total	Administration publique	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité
CA du Val de Fensch	18 759	1 119	33	1 181	366	416	133	1 263	1 039	2 006	3 719	1 653	2 126	471	1 426	1 809
CA Portes de France - Thionville	31 093	3 566	120	1 622	795	308	375	3 452	1 884	2 507	2 298	3 745	2 038	642	4 071	3 669
CC de Cattenom et environs	5 506	468	133	295	209	222	99	294	300	690	979	495	232	136	419	535
CC de l'Arc Mosellan	4 618	301	168	422	95	69	57	369	344	409	452	403	255	136	436	701
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	4 617	251	298	332	70	70	52	365	340	435	742	363	296	67	367	570
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 656	333	19	320	24	34	50	515	300	352	244	317	184	32	384	548
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	68 249	6 038	771	4 172	1 559	1 119	767	6 257	4 207	6 399	8 433	6 975	5 132	1 484	7 103	7 833
SCoT de l'Agglomération Messine	165 598	20 450	1 437	10 606	6 082	2 711	3 189	13 724	8 288	13 232	13 994	21 170	13 645	5 295	15 948	15 826
SCoT Nord Meurthe et Moselle	36 155	3 130	651	2 408	620	332	371	3 239	2 313	3 354	4 926	3 245	2 954	549	3 650	4 414
Moselle	360 244	38 123	4 465	22 689	11 181	5 497	5 118	30 813	18 697	31 099	41 637	40 098	29 473	9 177	36 107	36 068
Grand-Est	2 090 935	201 350	61 798	130 515	71 327	38 881	32 296	162 248	106 479	170 619	229 952	240 445	173 889	58 214	209 681	203 241

- Des fonctions métropolitaines en déclin de 670 unités (tendance principalement portée par l'évolution négative des emplois de gestion) et pour lesquelles l'attractivité du Luxembourg semble jouer en leur défaveur.

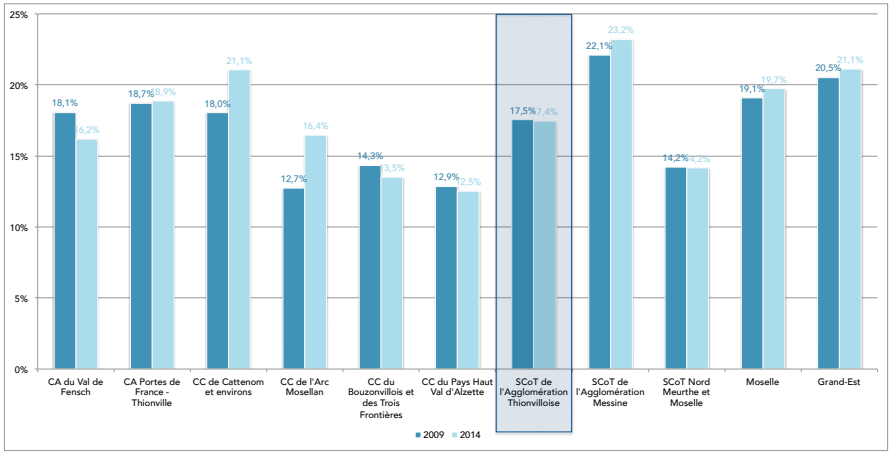
Le SCoT comptabilise près de 11 900 emplois métropolitains, soit 17,4% de l'ensemble des emplois, niveau nettement en deçà de la moyenne mosellane (19,7%), du Grand Est (21,1%) voire de l'Agglomération Messine (23,2%).

Cette faiblesse du niveau d'emplois métropolitains s'explique en partie par la proximité géographique avec l'économie luxembourgeoise, particulièrement compétitive sur ces fonctions, et nécessite pour le territoire du SCoT de trouver des spécificités sur lesquelles travailler, entre Metz et le Luxembourg, pour créer un avantage compétitif (quel positionnement économique ? quelles filières ?…).

Ces fonctions métropolitaines sont étroitement liées au tissu productivo-industriel. Or, les externalisations et la réduction de l'industrie contribuent à la régression du nombre d'emplois métropolitains sur le territoire.

Evolution comparée de la représentation des emplois métropolitains dans l'emploi total en 2009 et 2014

(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



Emploi métropolitain : *la définition s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi, définie à partir de la catégorie sociale, et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines. Parmi les 15 fonctions, 5 sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs.*

Variation des emplois par fonctions entre 2009 et 2014
(en rouge les fonctions métropolitaines)

(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)

EPCI	Emploi total	Administration publique	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité
CA du Val de Fensch	-2 188	-192	-38	-323	-46	-121	-103	-44	-107	-163	-816	-423	4	-53	147	89
CA Portes de France - Thionville	-1 768	342	-7	-53	-39	-106	38	-328	-56	-224	-532	-232	-483	49	-75	-62
CC de Cattenom et environs	379	34	-5	-53	59	81	57	-7	37	-13	101	17	-20	23	109	-40
CC de l'Arc Mosellan	211	-43	4	-68	-12	42	31	90	-55	26	-1	90	-28	47	82	6
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	-141	37	61	-98	-27	30	-23	-65	2	7	-124	-42	19	3	97	-18
CC du Pays Haut Val d'Alzette	15	-6	-21	-73	-10	12	21	40	3	53	-2	-46	-38	13	61	9
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	-3 492	173	-6	-667	-76	-62	21	-313	-176	-314	-1 373	-636	-547	80	421	-17
SCoT de l'Agglomération Messine	-7 770	-2 578	-48	-656	709	-85	291	-1 113	-1 022	-941	-1 678	-973	-719	232	1 351	-540
SCoT Nord Meurthe et Moselle	-2 001	160	-143	-237	12	-25	23	-209	-430	-176	-550	-333	-365	20	75	179
Moselle	-17 115	-3 500	-211	-3 236	788	-95	420	-2 401	-2 069	-1 792	-4 925	-2 457	-1 353	456	3 476	-218
Grand-Est	-68 826	41	-3 766	-13 344	2 092	-487	2 670	-9 863	-9 091	-7 394	-33 205	-11 104	-9 187	4 574	17 494	1 746

C. L'EMPLOI SELON LES SPHERES ECONOMIQUES

- Une économie thionvilloise entre le contrecoup de la perte des emplois productifs et le relais des effets du développement résidentiel.

Les évolutions économiques de ces dernières décennies témoignent d'une croissance de la sphère présentielle qui concerne 69% des emplois du territoire du SCoT en 2014 (contre 67% en 2009).

Alors que la sphère présentielle se renforce au sein des CC du Val de Fensch, des Portes de France-Thionville et du Bouzonvillois-Trois Frontières, elle s'érode à Cattenom et Environs ainsi que dans l'Arc Mosellan, et stagne dans le Haut Val d'Alzette.

> ***Les activités présentielles :*** *ce sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.*
> ***Les activités productives :*** *ce sont les activités déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone, et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.*

Evolution des emplois productifs entre 1975 et 2014

(Source : INSEE, RP 1975 à 2014 ; traitement EAU)

EPCI	1975	1982	1990	1999	2009	2014	Variation 1999-2014	Variation 2009-2014	TCAM 1999-2014	TCAM 2009-2014
CA du Val de Fensch	30 030	19 304	12 572	11 134	9 816	8 352	-2 782	-1 464	-1,9%	-3,2%
CA Portes de France - Thionville	12 750	10 248	10 113	8 485	8 117	6 562	-1 923	-1 555	-1,7%	-4,2%
CC de Cattenom et environs	910	892	2 464	1 914	2 346	2 673	759	327	2,3%	2,6%
CC de l'Arc Mosellan	1 295	1 220	1 076	1 099	1 160	1 410	311	250	1,7%	4,0%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	3 445	3 200	2 648	2 689	1 726	1 542	-1 147	-184	-3,6%	-2,2%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 470	2 320	1 036	779	567	565	-214	-2	-2,1%	-0,1%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	51 900	37 184	29 909	26 100	23 732	21 104	-4 996	-2 627	-1,4%	-2,3%
SCoT de l'Agglomération Messine	63 110	54 764	50 687	49 479	50 082	48 094	-1 385	-1 988	-0,2%	-0,8%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	35 990	21 496	12 920	14 469	12 294	10 641	-3 828	-1 653	-2,0%	-2,8%
Moselle	176 365	157 524	136 863	131 036	121 828	114 584	-16 452	-7 244	-0,9%	-1,2%
Grand-Est	998 725	925 508	846 368	815 432	775 487	726 067	-89 365	-49 420	-0,8%	-1,3%

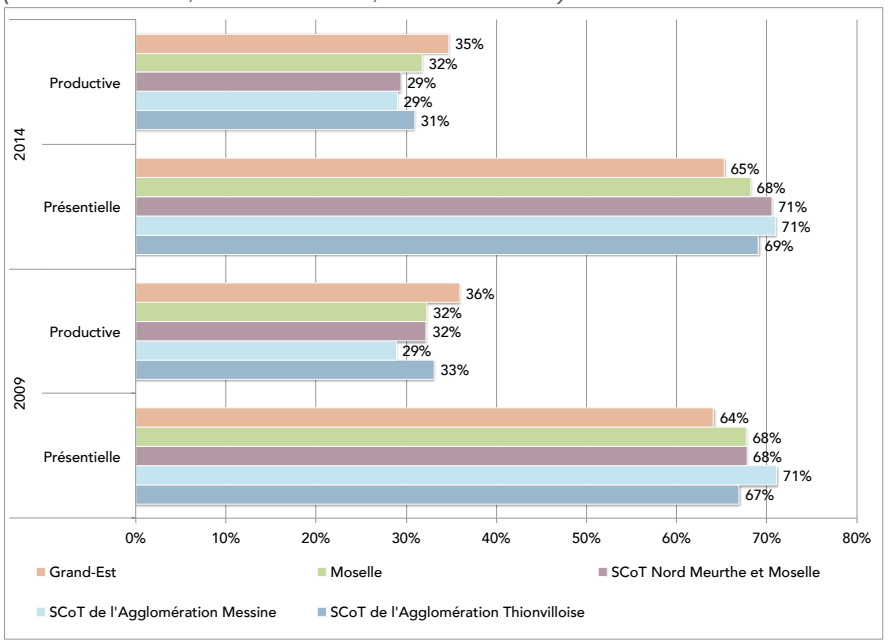
Evolution des emplois présentiels entre 1975 et 2014

(Source : INSEE, RP 1975 à 2014 ; traitement EAU)

EPCI	1975	1982	1990	1999	2009	2014	Variation 1999-2014	Variation 2009-2014	TCAM 1999-2014	TCAM 2009-2014
CA du Val de Fensch	9 925	10 024	10 512	10 437	11 131	10 407	-30	-724	0,0%	-1,3%
CA Portes de France - Thionville	17 490	19 056	19 740	21 202	24 744	24 531	3 329	-213	1,0%	-0,2%
CC de Cattenom et environs	1 245	2 476	1 828	2 069	2 780	2 832	763	52	2,1%	0,4%
CC de l'Arc Mosellan	1 795	2 216	2 256	2 508	3 247	3 208	700	-39	1,7%	-0,2%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	2 385	2 536	2 300	2 456	3 033	3 076	620	42	1,5%	0,3%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 115	2 872	2 940	2 905	3 074	3 091	186	17	0,4%	0,1%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	35 955	39 180	39 576	41 577	48 010	47 145	5 568	-865	0,8%	-0,4%
SCoT de l'Agglomération Messine	83 045	89 752	96 853	106 759	123 286	117 504	10 745	-5 782	0,6%	-1,0%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	23 440	23 680	22 744	23 704	25 862	25 514	1 810	-348	0,5%	-0,3%
Moselle	176 330	191 444	202 477	220 084	255 531	245 660	25 576	-9 872	0,7%	-0,8%
Grand-Est	958 910	1 039 896	1 105 083	1 207 093	1 384 274	1 364 868	157 775	-19 406	0,8%	-0,3%

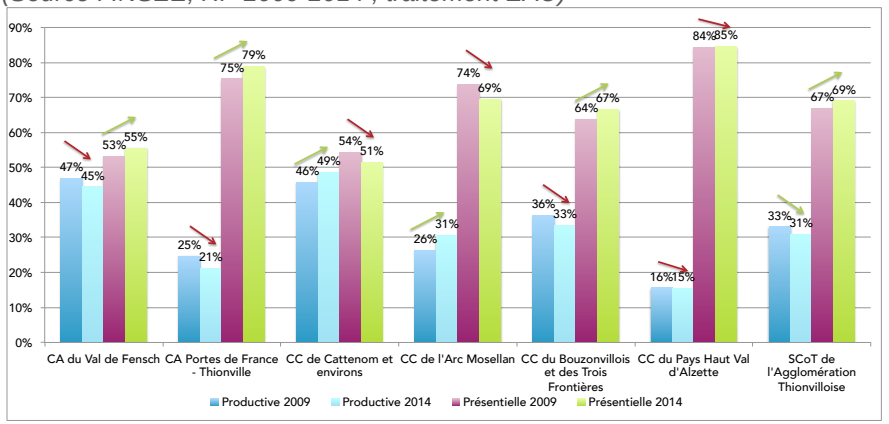
Poids des sphères présentielles et productives en 2009 et 2014

(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



Poids des sphères productives et présentielles en 2009 et 2014 au sein du SCoT

(Source : INSEE, RP 2009-2014 ; traitement EAU)



D. LES SPECIALISATIONS

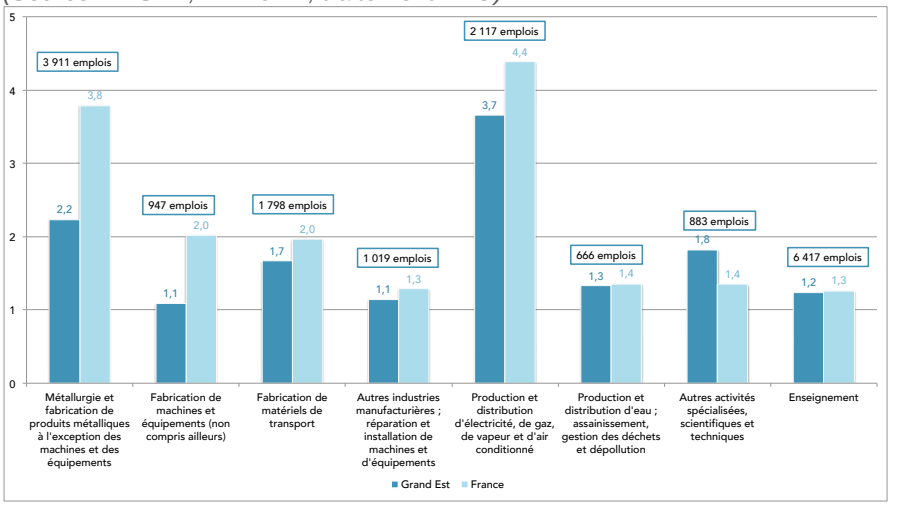
- Les activités présentielles prédominent, mais le secteur industriel concentre toujours les grandes spécificités économiques du territoire (métallurgie et fabrication de produits métalliques, production et distribution d'électricité).

C'est au sein de l'industrie que se concentrent les principaux secteurs spécifiques au territoire, c'est-à-dire ceux dont la part dans l'emploi total du SCoT est nettement supérieur à leur part dans l'emploi total du Grand Est et de la France. Totalisant 17 760 emplois les 8 secteurs concernés sont :

- Industrie :
  - La métallurgie et fabrication de produits métalliques ;
  - La fabrication de machines et équipements ;
  - La fabrication de matériels de transport ;
  - Les autres industries manufacturières ;
  - La production et distribution d'électricité, de gaz ;
  - La production et distribution d'eau ;
- Services :
  - Les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
  - L'enseignement.

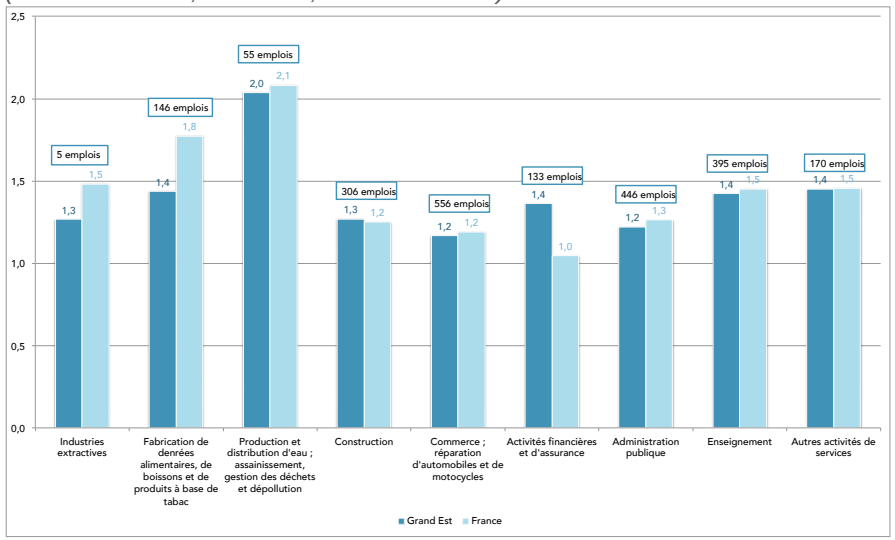
La spécialisation *est une notion relative. Un territoire sera considéré comme spécialisé dans une activité donnée si celle-ci occupe une place plus importante dans le tissu économique du territoire qu'ailleurs.*

Spécialisations économiques du SCoT en 2014
(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



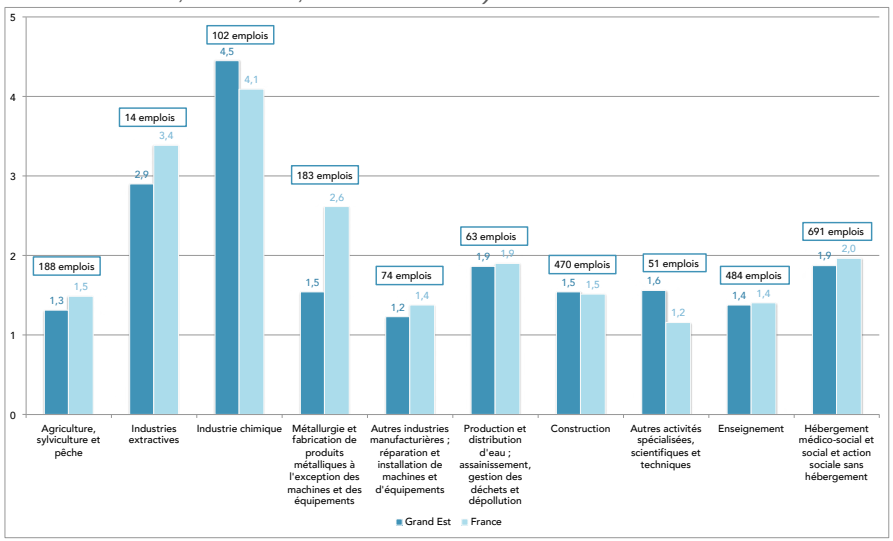
Spécialisations économiques de la CC du Pays Haut Val d'Alzette en 2014

(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



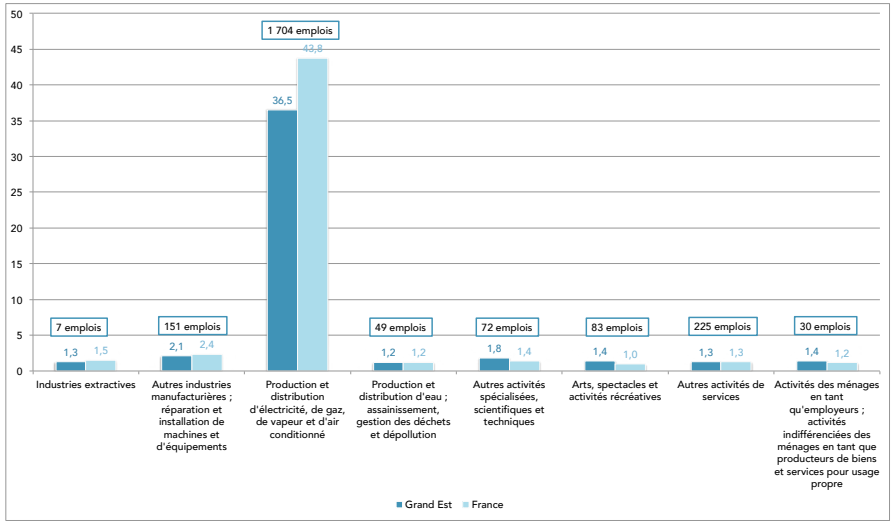
Spécialisations économiques de la CC de l'Arc Mosellan en 2014

(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



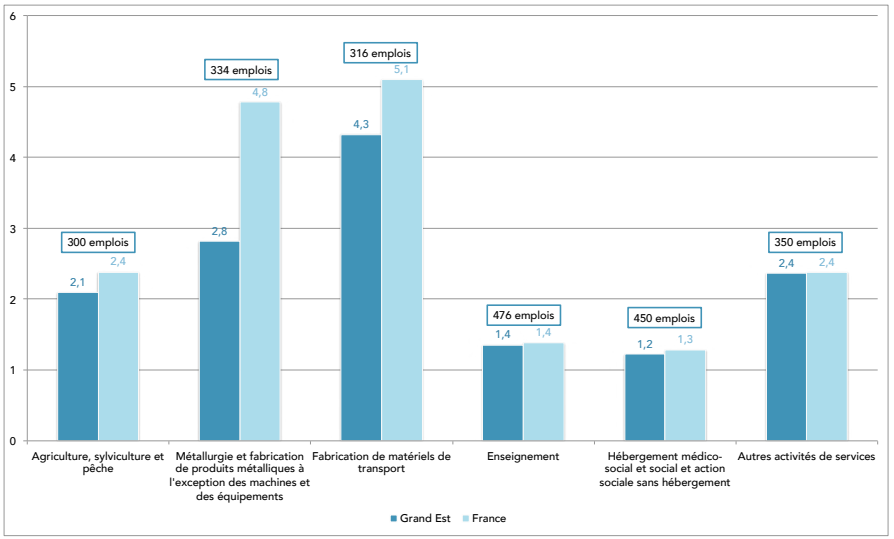
Spécialisations économiques de la CC de Cattenom et Environs en 2014

(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



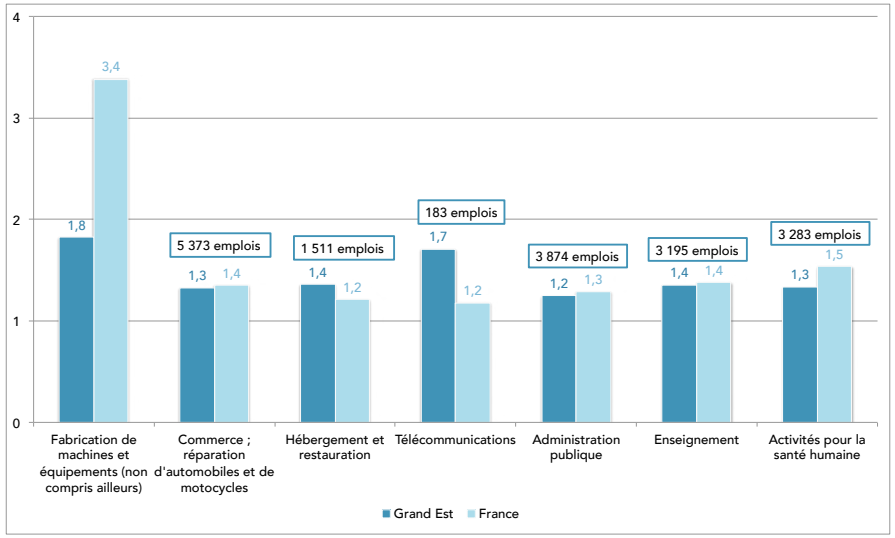
Spécialisations économiques de la CC du Bouzonvillois-Trois-Frontières en 2014

(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



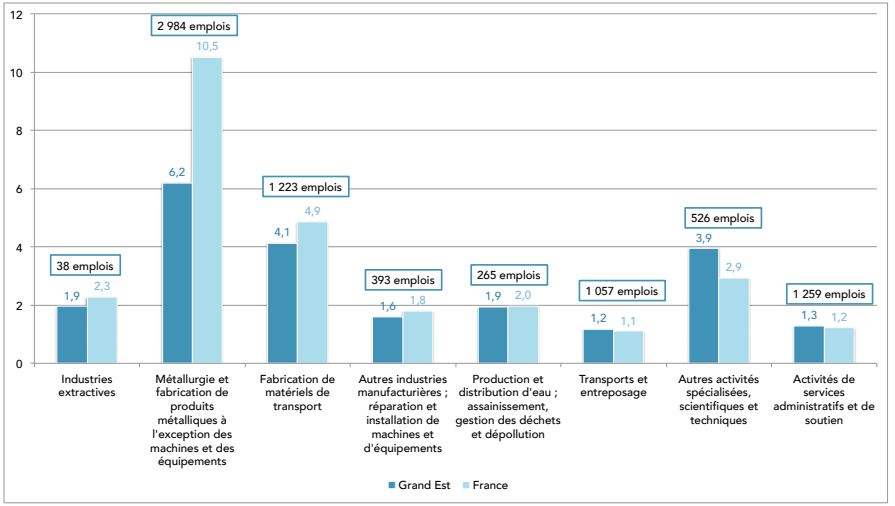
Spécialisations économiques de la CA des Portes de France-Thionville en 2014

(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



Spécialisations économiques de la CA du Val de Fensch en 2014

(Source : INSEE, RP 2014 ; traitement EAU)



12. LES ENTREPRISES

A. LES GRANDES ENTREPRISES PRIVEES

- Un tissu économique composé d'entreprises industrielles d'envergure internationale et de services aux entreprises (activités de nettoyage).

Les entreprises privées de 100 salariés et plus au sein du SCoT en 2017
(Source : Annuaire des entreprises de France, CCI de France ; traitement EAU)

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	CATÉGORIES	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	Arcelor Atlantique et Lorraine	Florange	Industrie	Sidérurgie	2 264
2	STE Electricité de France	Cattenom	Industrie	Production d'électricité	1 475
3	Thyssenkrupp Presta France SAS	Florange	Industrie	Fabrication d'équipements automobiles	997
4	TRW Systemes de Freinage	Bouzonville	Industrie	Fabrication d'équipements automobiles	507
5	British Steel France Rail (ex Tata Steel)	Hayange	Industrie	Sidérurgie	420
6	Centre E. Leclerc	Thionville	Commerce	Hypermarchés	415
7	Pierburg Pump Technology France	Basse-Ham	Industrie	Fabrication de pompes	376
8	Onet	Fameck	Service	Activités de nettoyage	346
9	La Poste SA	Thionville	Service	Postes nationales	295
10	Centre E. Leclerc	Fameck	Commerce	Hypermarchés	294
11	Eurovia Alsace Lorraine	Yutz - Florange	Construction	Construction de chaussées routières et d	254
12	Carrefour	Thionville	Commerce	Hypermarchés	227
13	OMS Synergie Est	Basse-Ham	Service	Activités de nettoyage	216
14	SPL Trans Fensch	Florange	Service	Transports urbains de voyageurs	213
15	ZF Lemforder Metal France	Florange	Industrie	Fabrication d'équipements automobiles	200
16	Gleser	Illange	Construction	Autres travaux spécialisés de constructio	193
17	Gepor	Illange	Logistique	Manutention non portuaire	193
18	Manoir Bouzonville	Bouzonville	Industrie	Forge, estampage, matriçage	190
19	Safran System Aerostructures	Florange	Industrie	Construction de cellules d'aéronefs	178
20	CMI Maintenance Est	Thoinville	Industrie	Fabrication d'articles métalliques divers	169
21	Semin	Kedange-sur-Canner	Industrie	Fabrication de peinture et vernis	123
22	Enedis	Thionville	Industrie	Distribution et commerce d'électricité	108
23	Solotra	Terville	Logistique	Organisation de transports internationau	104
24	Transpelor	Flrorange	Logistique	Transport routier	100






B. LES ETABLISSEMENTS

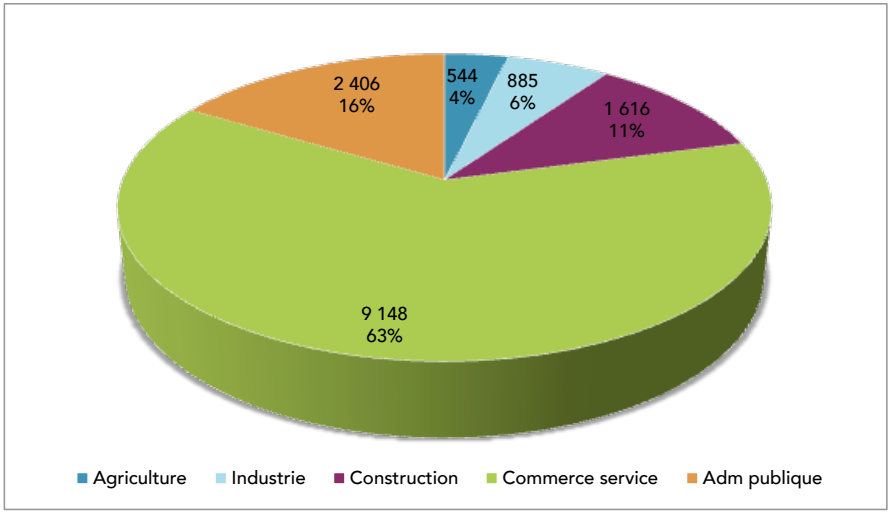
- Un tissu économique au sein duquel prédominent les établissements de petite taille.

Parmi les 14 600 établissements que recense le territoire du SCoT, près de 94% comptabilisent moins de 10 salariés et seul 1% 50 salariés ou plus.

On note une concentration des établissements comptabilisant 50 salariés et plus au sein de la CA du Val de Fensch et des Portes de France-Thionville. Ces deux agglomérations regroupent 127 des 158 établissements de 50 salariés et plus que recense le SCoT.

L'établissement : *unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.*
Un établissement est considéré comme actif si il a eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'il soit employeur ou non.

Répartition des établissements actifs selon le secteur au sein du SCoT au 31-12-2014
(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU)



Etablissements actifs au 31-12-2014
(Source : INSEE, CLAP ; traitement EAU)

EPCI	0		1 à 9		10 à 19		20 à 49		50 et +		Total	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CA du Val de Fensch	2 401	70,3%	769	22,5%	115	3,4%	79	2,3%	49	1,4%	3 414	100,0%
CA Portes de France - Thionville	3 800	64,5%	1 626	27,6%	224	3,8%	162	2,7%	78	1,3%	5 891	100,0%
CC de Cattenom et environs	889	75,9%	227	19,4%	29	2,5%	15	1,3%	12	1,0%	1 173	99,9%
CC de l'Arc Mosellan	1 128	73,2%	350	22,7%	33	2,1%	22	1,4%	7	0,5%	1 541	99,9%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	1 058	71,7%	366	24,8%	30	2,0%	16	1,1%	6	0,4%	1 477	99,9%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	754	68,1%	297	26,8%	33	3,0%	18	1,6%	6	0,5%	1 109	99,9%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	10 030	68,7%	3 635	24,9%	464	3,2%	312	2,1%	158	1,1%	14 600	100,0%
SCoT de l'Agglomération Messine	22 854	68,4%	8 251	24,7%	1 104	3,3%	718	2,1%	509	1,5%	33 437	100,0%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	5 618	68,5%	2 053	25,0%	289	3,5%	172	2,1%	74	0,9%	8 207	100,0%
Moselle	51 765	68,4%	18 962	25,0%	2 450	3,2%	1 545	2,0%	990	1,3%	75 713	100,0%
Grand-Est	322 499	68,5%	118 308	25,1%	14 903	3,2%	9 271	2,0%	5 849	1,2%	470 831	100,0%

C. LES CREATIONS D'ENTREPRISES

- Un taux de création de 11,1% proche de la moyenne régionale mais en deçà des dynamiques observées au sein des territoires voisins (12,3% dans le SCoT de l'agglomération messine ou 12,5% dans celui du Nord Meurthe et Moselle), reflet d'une dynamique entrepreneuriale faible.

Des créations d'entreprises principalement concentrées dans les services (taux de création supérieur à 12%) ainsi que dans le « commerce, transport, restaurations et hébergement » (environ 11%). Peu de créations dans l'industrie (taux de création de 7,5%).

Créations d'entreprises en 2015 selon les secteurs d'activités

(Source : INSEE, Sirene ; traitement EAU)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, transports, restauration et hébergement	Services marchands entreprises	Services marchands ménages	Ensemble
CA du Val de Fensch	12	43	94	42	70	261
CA Portes de France - Thionville	20	34	133	115	123	425
CC de Cattenom et environs	2	8	18	27	34	89
CC de l'Arc Mosellan	6	15	34	22	26	103
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	10	15	25	23	21	94
CC du Pays Haut Val d'Alzette	4	12	27	16	18	77
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	54	127	331	245	292	1 049
SCoT de l'Agglomération Messine	117	390	718	755	595	2 575
SCoT Nord Meurthe et Moselle	27	107	232	115	151	632
Moselle	266	822	1 671	1 384	1 363	5 506
Grand-Est	1 786	3 614	8 680	8 257	7 417	29 754

Evolution des créations d'entreprises entre 2009 et 2015

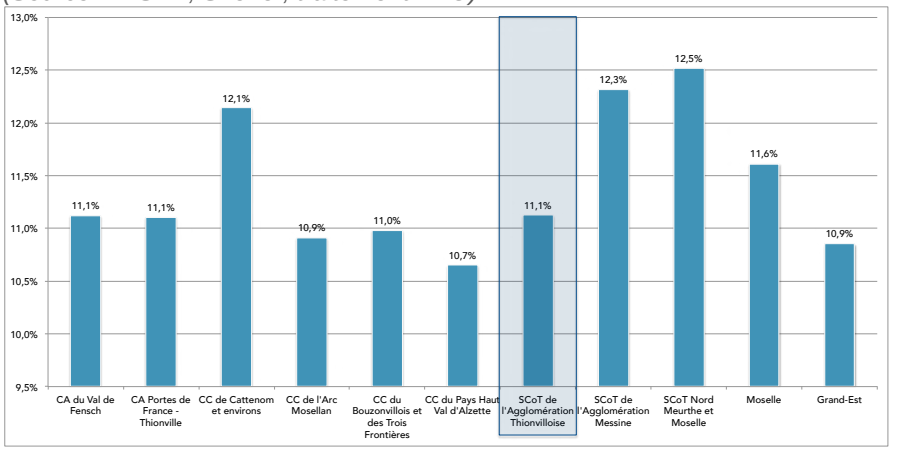
(Source : INSEE, Sirene ; traitement EAU)

EPCI	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2009-2015
CA du Val de Fensch	371	438	359	424	410	315	261	-110
CA Portes de France - Thionville	519	513	468	471	441	486	425	-94
CC de Cattenom et environs	116	119	114	116	108	109	89	-27
CC de l'Arc Mosellan	160	174	116	161	150	139	103	-57
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	148	144	124	115	118	85	94	-54
CC du Pays Haut Val d'Alzette	108	117	84	99	85	93	77	-31
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	1 422	1 505	1 265	1 386	1 312	1 227	1 049	-373
SCoT de l'Agglomération Messine	3 101	3 390	3 001	2 957	2 826	2 920	2 575	-526
SCoT Nord Meurthe et Moselle	834	846	786	669	626	691	632	-202
Moselle	7 093	7 545	6 512	6 550	6 369	6 366	5 506	-1 587
Grand-Est	38 332	40 626	35 514	34 790	34 901	34 547	29 754	-8 578

Taux de création d'entreprises : *rapport entre le nombre de créations d'entreprises et le stock d'entreprises.*

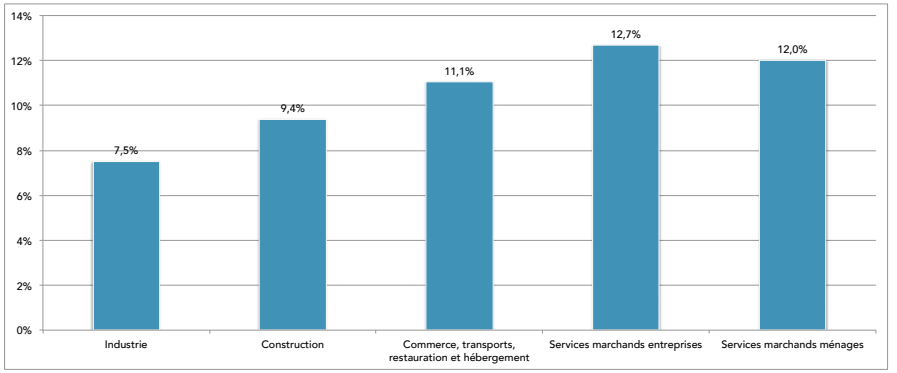
Taux de création d'entreprises en 2015

(Source : INSEE, Sirene ; traitement EAU)



Taux de création d'entreprises en 2015 par secteurs d'activités au sein du SCoT

(Source : INSEE, Sirene ; traitement EAU)



D. ATOUTS ET CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

- Concentration d'entreprises de l'énergie (2000 emplois) : CNPE EDF CATTENOM (1 349 salariés) et ses sous-traitants (GIM Est, TECHNISONIC, VALIANCE, ENDEM...), engagés dans l'opération Grand Carénage ; campus des métiers « Energie et Maintenance » sur la vallée de la Fensch et le bassin de Thionville ; CMI siège français à THIONVILLE.

- Industrie sidérurgique et du travail des métaux encore présente dans la vallée de la Fensch et le bassin de Thionville (près de 5 000 emplois) : ARCELORMITTAL, BRITISH STEEL (rails), LES BRONZES D'INDUSTRIE, ASCOMETAL, MANOIR BOUZONVILLE ; recherche et innovation : Institut de Soudure et plateforme de recherche Metafensch.

- Une partie des emplois de la filière métaux est aussi liée à l'industrie automobile, qui investit dans l'usine du futur : THYSSENKRUPP PRESTA, TRW SYSTEMES DE FREINAGE, PIERBURG PUMP, ZF LEMFOERDER.

- FAMECK-FLORANGE est l'une des 5 principales aires logistiques de Moselle, avec 56 000 m2. Présence de TRANSALLIANCE, BOURGEY MONTREUIL, centre logistique mondial de KVERNELAND pour la distribution de pièces de matériel agricole.

- Emergence du Numérique : inauguration du THI'PI début 2018, bâtiment totem du réseau LORnTECH, pépinière Synergie de FLORANGE. Parmi les start-up : NOVIATEK (santé), STIMUL'ACTIV (santé), JUST MINING (minage). Projet Smartcity de l'OIN Alzette Belval.

- Démarche d'économie circulaire : pôle territorial de coopération économique Florange e2i « Florange écologie industrielle et insertion ». ·

- Réseaux : dynamisme du réseau « Entreprendre en Lorraine Nord », qui a créé le réseau des réseaux Ré@gir et organise le Salon à l'Envers.

A noter que 1 050 000 000 € d'investissements et 973 emplois sont prévus en Moselle pour la période janvier 2018 - janvier 2021. Sur le territoire du SCoT, il convient de citer les projets suivants :

- KNAUF INSULATION à ILLANGE - 110 millions d'€ : Le groupe allemand Knauf a décidé début 2018 d'implanter une unité de fabrication de laine de roche sur une parcelle de 15 ha. Mise en production programmée pour fin 2019. 125 emplois en CDI prévus.

- ARCELORMITTAL à FLORANGE - 67 millions d'€ : Investissement dans une ligne de galvanisation sur le site de Florange-Sainte-Agathe, avec la création de 20 emplois.

- MANOIR INDUSTRIES à BOUZONVILLE - 20 millions d'€ : Entreprise spécialisée dans la transformation de métaux en pièces à haute performance.

- CNPE EDF CATTENOM - Grand Carénage : D'importants travaux sont programmés entre 2016 et 2022 pour prolonger la durée de vie de la centrale au-delà de quarante années d'exploitation et rehausser le niveau de sûreté. Les deux visites décennales prévues en 2021 et 2023 représentent 200 millions d'€ d'investissement chacune.

13. LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE

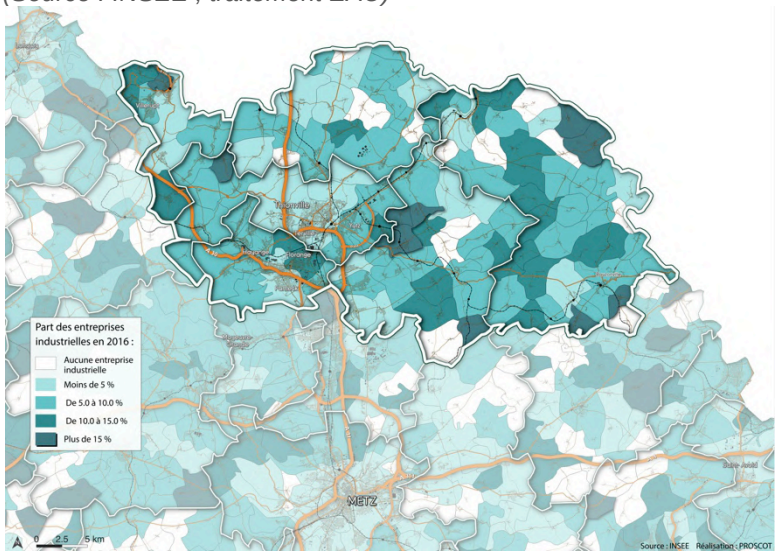
A. L'INDUSTRIE

- Un tissu industriel confronté à la réalité des mutations économiques et technologiques.

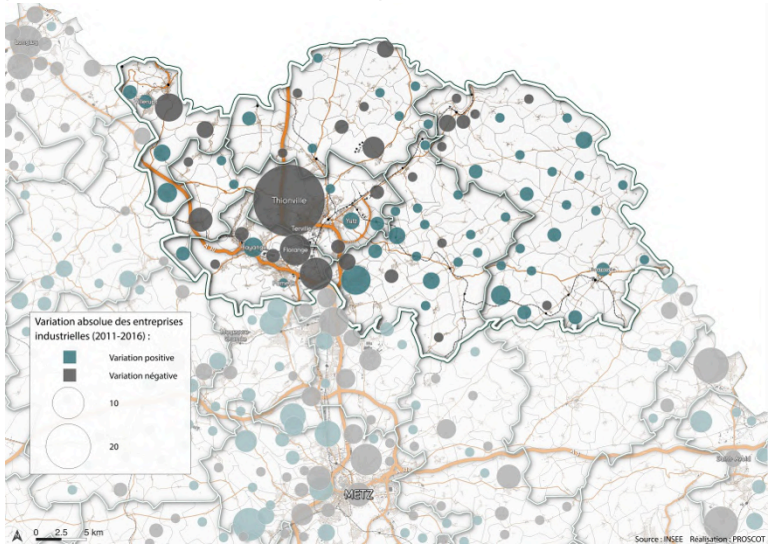
Principales entreprises industrielles au sein du SCoT (effectifs > à 100)
(Source : Annuaire des entreprises de France, CCI de France ; traitement EAU)

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	Arcelor Atlantique et Lorraine	Florange	Sidérurgie	2 264
2	STE Electricité de France	Cattenom	Production d'électricité	1 475
3	Thyssenkrupp Presta France SAS	Florange	Fabrication d'équipements automobiles	997
4	TRW Systemes de Freinage	Bouzonville	Fabrication d'équipements automobiles	507
5	British Steel France Rail	Hayange	Sidérurgie	420
6	Pierburg Pump Technology France	Basse-Ham	Fabrication de pompes	376
7	Harsco Metals Logistique et SCES	Florange	Fabrication d'articles métalliques divers	218
8	ZF Lemforder Metal France	Florange	Fabrication d'équipements automobiles	200
9	Manoir Bouzonville	Bouzonville	Forge, estampage, matriçage	190
10	Safran System Aerostructures	Florange	Construction de cellules d'aéronefs	178
11	CMI Maintenance Est	Thoinville	Fabrication d'articles métalliques divers	169
12	Semin	Kedange-sur-Canner	Fabrication de peinture et vernis	123
13	Enedis	Thionville	Distribution et commerce d'électricité	108

Part des entreprises industrielles en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Variation des entreprises industrielles entre 2011 et 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



La composition du tissu économique du SCoT est le reflet du passé industriel du territoire. Sa force est de pouvoir s'appuyer sur une diversité d'entreprises allant de la multinationale (Arcelor et Thyssenkrupp à Florange, British Steel à Hayange, etc.) à des entreprises lorraines dont le développement leur confère une envergure internationale (Semin à Kédange-sur-Canner).

En lien avec des activités industrielles spécifiques, plusieurs pôles de compétitivité, localisés dans l'environnement élargi du SCoT, participent activement à la configuration de l'écosystème productif local et contribuent au renforcement des synergies entre acteurs et à l'innovation. Concernant l'industrie, figurent parmi ces pôles :

- **Materalia** : il regroupe plus de 140 membres autour de la thématique de l'innovation des matériaux et procédés. Son objectif vise à développer les entreprises du territoire grâce à l'industrialisation d'innovation à base de matériaux. Ce pôle intervient particulièrement sur les marchés suivants : énergie, aéronautique, automobile, médical.

- **Alsace BioValley** : basé aux portes de la capitale régionale strasbourgeoise, ce pôle est positionné sur l'industrie de la santé. A côté des nombreux instituts de recherche (CNRS, INRA, INSERM), le pôle accompagne les équipes à la création de partenariats avec les industriels dans l'imagerie médicale, les neurosciences, la génétique ou encore la robotique.

- **Pôle Véhicule du Futur :** il vise à anticiper les besoins du marché de la mobilité tout en répondant aux besoins actuels de la filière automobile. Il rassemble plus de 320 entreprises ainsi que des laboratoires de recherche ou acteurs de la formation. Il accompagne et valorise notamment l'innovation autour d'écosystèmes tels que l'hydrogène, la chaîne de traction, les composites et nouveaux matériaux, les capteurs, les bornes de recharges, les différents services de mobilités…

Pôles de compétitivité à l'échelle nationale
(Source : compétitivité.gouv)



materalia
Pôle de Compétitivité Matériaux

Alsace BioValley
L'INNOVATION SANTÉ

Pôle Véhicule du Futur
Solutions pour véhicules & mobilités du futur

Le Thionvillois : un tissu industriel localisé au sein de la première région équipementière automobile française.

La CCI Lorraine et l'Association Régionale de l'Industrie Automobile de Lorraine) qui regroupe les entreprises de la filière portent le programme PACT'AUTO qui vise à :

- renforcer la connaissance du tissu industriel automobile lorrain et plus particulièrement les PMI-PME,
- renforcer leur développement commercial et leur capacité à se diversifier, dans la filière ou hors filière, en France et à l'étranger ;
- soutenir la capacité d'innover des entreprises et les accompagner dans des projets d'innovation ;
- assurer une animation dynamique de la filière dans le but de renforcer la visibilité, la capacité des entreprises à se regrouper et à mutualiser moyens et projets.

Deux entreprises du secteur automobile comptabilisent plus de 500 salariés :

- Thyssenkrupp Presta à Florange, filiale française de l'équipementier allemand comptabilisant près de 1 000 salariés, spécialisée dans la production de systèmes de direction automobile ;
- TRW à Bouzonville avec près de 500 salariés spécialisée dans la fabrication de systèmes de freinage ayant notamment pour client la marque allemande Volkswagen.

Entreprises Thyssenkrupp à Florange et TRW à Bouzonville





Principales entreprises de l'industrie automobile au sein du SCoT (effectifs > à 50)
(Source : Annuaire des entreprises de France, CCI de France ; traitement EAU)

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	Thyssenkrupp Presta France SAS	Florange	Fabrication d'équipements automobiles	997
2	TRW Systemes de freinage	Bouzonville	Fabrication d'équipements automobiles	507
3	ZF Lemforder Metal France	Florange	Magasin de vente	200
4	Umicore Autocat France	Florange	Magasin de vente	98
5	Carrosserie Behm	Thionville	Carrosserie	52

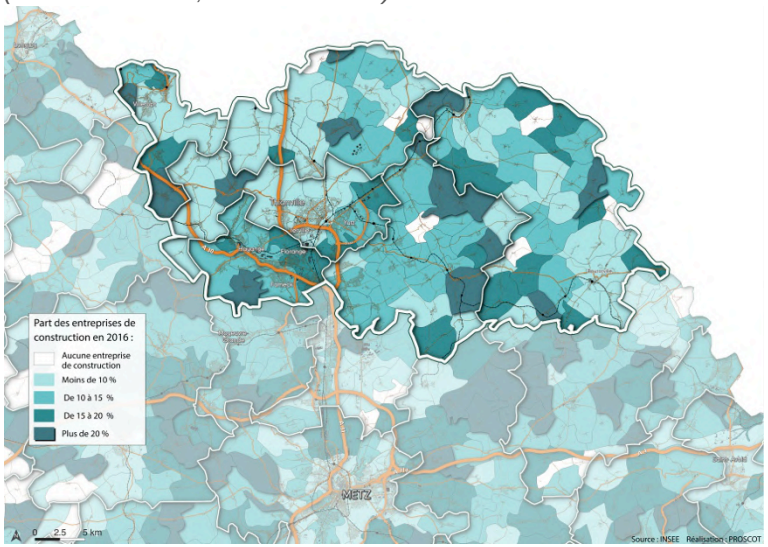
B. LA CONSTRUCTION

- Un secteur du BTP devant s'adapter aux fluctuations économiques de ces dernières années et à la baisse des marchés avec les collectivités.

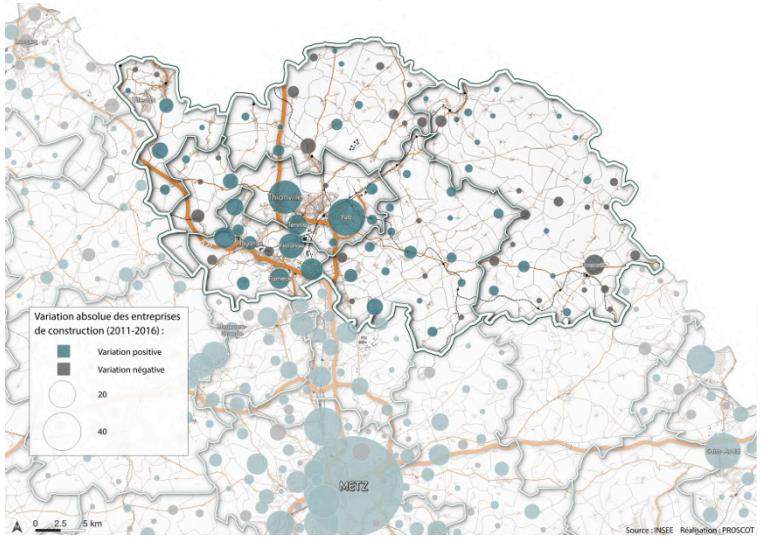
Principales entreprises de construction au sein du SCoT (effectifs > à 50)
(Source : Annuaire des entreprises de France, CCI de France ; traitement EAU)

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	Eurovia Alsace Lorraine	Yutz - Florange	Construction de chaussées routières et de sols sportifs	254
2	Gleser	Illange	Autres travaux spécialisés de construction	193
3	Altead Lorlev	Illange	Levage, montage	91
4	Ineo Industrie et Tertiaire Est	Terville	Travaux d'installation électrique	89
5	Constantini France	Thionville	Construction d'ouvrge d'art	68

Part des entreprises de construction en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Variations des entreprises de construction entre 2011 et 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Au même titre que pour le secteur industriel, celui de la construction peut s'appuyer sur un pôle de compétitivité localisé au sein de la région :

- **Fibres Energivie** : axé sur la filière du bâtiment, il est dédié aux matériaux et fédère tous les acteurs de la chaîne de valeur (des fournisseurs de matériaux aux intégrateurs) : industrie de la chimie, des matériaux, conception des bâtiments, industrie des systèmes constructifs, des équipements énergétiques, métiers de la construction, maintenance des bâtiments et promotion immobilière.

  Il rassemble plus de 200 adhérents du monde de l'industrie, de la recherche et de la formation.

  Il cible 5 domaines d'actions stratégiques :

  - La chimie de la biomasse ligno-cellulosique dont l'objectif est de développer des produits à forte valeur ajouté offrant une alternative aux dérivés du pétrole, tels que les colles, peintures, vernis bio-sourcés…
  - Les fibres et matériaux durables qui vise à «élaborer des produits à moindre impact environnemental (sur l'ensemble de leur cycle de vie), leur apporter de nouvelles fonctions ou encore en améliorer les propriétés mécaniques.
  - Les processus et systèmes constructifs : cette thématique porte sur la conception (maquette numérique), la structure et l'enveloppe du bâtiment avec le développement de sous-éléments intégrants des nouveaux composants et matériaux et la prise en compte de l'environnement, l'efficacité énergétique, la fiabilité, le confort et la santé.
  - L'énergie, les réseaux et flux qui porte sur la gestion de l'énergie dans le bâtiment via des équipements (de production, conversion et stockage) et le contrôle de la performance (monitoring des bâtiments, smarts grids, géothermie…).
  - L'économie circulaire et performance filières pour promouvoir des méthodologies de conception de produits en réduisant leurs impacts sur l'environnement ; d'écologie industrielle, permettant de rationaliser et mutualiser ses flux de production et leurs impacts sur l'environnement ; et à l'échelle du bâtiment, l'optimisation de l'organisation et du contrôle-qualité sur l'ensemble de son cycle de vie.





C. LA LOGISTIQUE

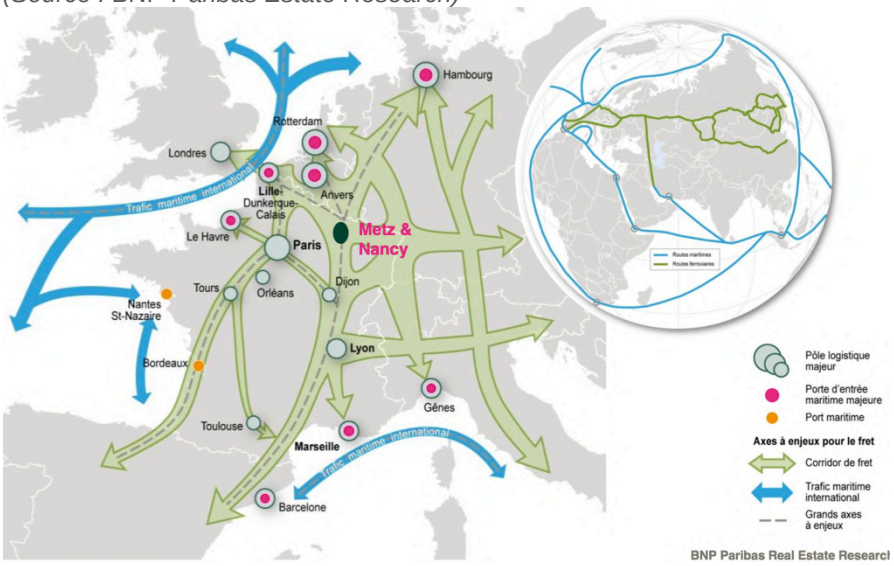
- Une position géographique au carrefour des grandes voies de circulation européennes, support aux activités de logistiques, mais une concurrence luxembourgeoise qui s'est développée sur une offre à haute valeur ajoutée.

Dans le cadre d'une étude menée par l'Observatoire régional des transports et de la logistique d'Alsace en mai 2017, le Grand Est, et plus particulièrement le nord de la Lorraine, à savoir Thionville, est identifié comme un territoire stratégique pour le développement de la logistique.

Parmi les grandes infrastructures de transports qui le desservent, le territoire peut notamment bénéficier de la présence du port de Thionville-Illange, (1er port fluvial pour les produits métallurgiques et 7ème port fluvial français en 2013 d'après la CCI de Moselle) et s'appuyer sur l'Europort Lorraine, plateforme logistique industrielle multimodale au bord de la Moselle comprenant 200 ha pour des activités logistiques sur le site portuaire de Thionville-Illange-Uckange (cf. partie synthèse des fiches).

Le secteur de la filière logistique s'appuie également sur la présence d'une formation spécialisée au sein du lycée Jean Baptiste Colbert de Thionville avec un BTS Transport et Prestations Logistiques.

Principaux corridors de fret européens
(Source : BNP Paribas Estate Research)



Principales entreprises de transport au sein du SCoT (effectifs > à 50)
(Source : Annuaire des entreprises de France, CCI de France ; traitement EAU)

Rang	RAISON SOCIALE	COMMUNES	TYPES D'ACTIVITÉS	EFFECTIF
1	La Poste SA	Thionville	Activtiés de poste	295
2	Gepor	Illange	Manutention non portuaire	193
3	Solotra	Terville	Organisation de transports internationaux	104
4	Transpelor	Flrorange	Transport routier	100
5	Safen	Florange	Manutention non portuaire	90
6	Lexser France	Florange	Transport routier de fret interurbains	78
7	Liti France	Fameck	Location de camion avec conducteur	65
8	Bourgey Montreuil Siderurgie	Florange	Organisation de transports internationaux	64





D. LE TOURISME

- Des emplois touristiques qui participent à la vitalité locale tant pour les habitants que pour les personnes de passage.

Les emplois touristiques représentent 2 711 emplois salariés en 2016.

La restauration et le débit de boisson sont les activités qui regroupent le plus d'emplois du secteur mais soutiennent plus largement l'offre résidentielle (1 804 emplois).

L'hébergement touristique représente quant à lui 268 emplois sur le territoire, majoritairement présents (66,4%) sur la CA Portes de France-Thionville.

Les activités culturelles, autour du patrimoine, des loisirs et du sport regroupent 236 emplois salariés en 2016 *(ACOSS)*. Elles constituent un segment important de l'emploi touristique sur le territoire.

Les séries de l'ACOSS *couvrent l'ensemble des cotisants aux URSSAF du secteur concurrentiel. Ne sont pris en compte les administrations publiques, l'éducation on marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur agricole, le dénombrement est partiel.*

Les activités 100% touristiques *regroupent les hôtels et hébergements similaires, l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, les terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs, la restauration traditionnelle, les cafétarias et autres libres services, la restauration de type rapide, les débits de boissons, les activités connexes, l'organisation des foires, salons professionnels et congrès, l'entretien corporel, la gestion des salles de spectacles et musées, de sites et monuments historiques, des attractions touristiques similaires, des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles, les activités de parcs à thèmes, les autres activités récréatives et de loisirs, l'organisation de jeux de hasard et d'argent (dont casinos), la projection de films cinématographiques.*

Part et emplois touristiques des EPCI dans le SCoT
(Source : ACOSS 2008-2016, traitement EAU)

Territoires	2008	2016	% dans le SCoT
CA du Val de Fensch	682	616	23%
CA Portes de France - Thionville	1 368	1 516	56%
CC de Cattenom et environs	150	188	7%
CC de l'Arc Mosellan	117	117	4%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	199	157	6%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	119	117	4%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	2 635	2 711	100%

Nature des emplois touristiques du SCoT
(Source : ACOSS 2008-2016, traitement EAU)

Emplois salariés du tourisme	2008	2016
Hébergement	261	268
Restauration	1 554	1 783
Transport de voyageurs	433	347
Services et activités connexes (voyagistes, réservation..)	88	67
Culture, Patrimoine, Sports et Loisirs	287	236
Bien être	12	10
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	2 635	2 711

Emplois hébergements touristiques du SCoT
(Source : ACOSS 2008-2016, traitement EAU)

Emplois salariés	2008	2016	Part dans le SCoT
CA Val de Fensch	31	34	12,7%
CA Portes de France - Thionville	181	178	66,4%
CC de Cattenom et environs	9	7	2,6%
CC de l'Arc Mosellan	23	25	9,3%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	16	24	9,0%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	1	0	0,0%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	261	268	100,0%

Une capacité d'hébergement limitée : un frein à l'allongement des séjours et à l'élargissement de la clientèle cible ?

Le territoire du SCoT de l'Agglomération thionvilloise dispose d'une faible capacité d'hébergement touristique. Néanmoins, la capacité en lits touristiques a augmenté depuis le SCoT de 2014, passant de moins de 6 000 lits touristiques à près de 8 300. Cette augmentation est en partie imputable à la hausse du nombre de résidences secondaires.

L'offre hôtelière se concentre principalement sur la CA Portes de France Thionville, alors que l'offre de camping est moins polarisée avec la présence de campings au sein de l'Arc Mosellan et la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières.

Cette offre se complète par une offre en gîtes touristiques et chambres d'hôtes. On observe une diversification de l'offre d'hébergement touristique et ponctuellement une montée en gamme à l'image de l'hôtel spa 4 étoiles de Montenach, ou nouvelle offre plus insolite en pleine nature.

L'absence d'hébergement de type village vacance ou auberge de jeunesse est à noter. Seule une auberge de jeunesse est présente à proximité du territoire, récemment ouverte à Esch-sur-Alzette.

L'offre hôtelière

(Source : INSEE 2017, traitement EAU)

Territoires	Hôtels	Hôtels non classés	Hôtels classés 1 étoile	Hôtels classés 2 étoiles	Hôtels classés 3 étoiles	Hôtels classés 4 étoiles	Hôtels classés 5 étoiles
CA du Val de Fensch	2	1	0	0	1	0	0
CA Portes de France - Thionville	12	1	1	4	5	1	0
CC de Cattenom et environs	0	0	0	0	0	0	0
CC de l'Arc Mosellan	2	1	0	1	0	0	0
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	1	1	0	0	0	0	0
CC du Pays Haut Val d'Alzette	0	0	0	0	0	0	0
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	17	4	1	5	6	1	0
SCoT de l'Agglomération Messine	62	10	6	14	25	7	0
SCoT Nord Meurthe et Moselle	9	3	0	2	4	0	0
Grand-Est	1 350	325	48	399	461	104	13
Moselle	51	11	2	25	11	2	0

La capacité hôtelière

(Source : INSEE 2017, traitement EAU)

Territoires	Chambres dans hôtels	Chambres dans hôtels non classés	Chambres dans hôtels classés 1 étoile	Chambres dans hôtels classés 2 étoiles	Chambres dans hôtels classés 3 étoiles	Chambres dans hôtels classés 4 étoiles	Chambres dans hôtels classés 5 étoiles
CA du Val de Fensch	45	15	0	0	30	0	0
CA Portes de France - Thionville	703	26	80	261	276	60	0
CC de Cattenom et environs	0	0	0	0	0	0	0
CC de l'Arc Mosellan	55	28	0	27	0	0	0
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	27	27	0	0	0	0	0
CC du Pays Haut Val d'Alzette	0	0	0	0	0	0	0
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	830	96	80	288	306	60	0
SCoT de l'Agglomération Messine	3470	343	366	775	1 365	621	0
SCoT Nord Meurthe et Moselle	251	90	0	42	119	0	0
Grand-Est	45134	6 356	2 650	11900	17 487	6 189	552
Moselle	1105	132	79	590	239	65	0

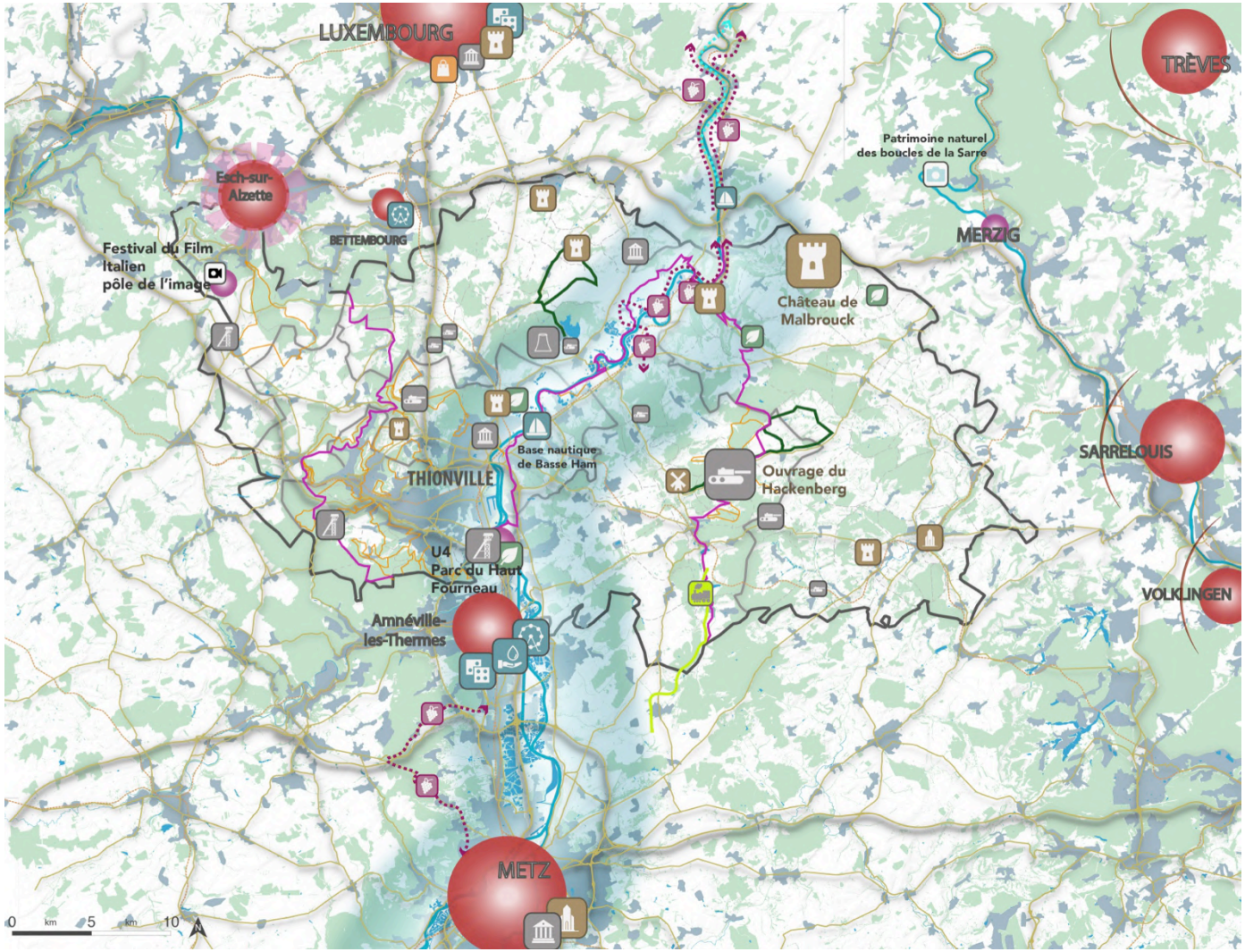
L'offre de camping et le nombre d'emplacements

(Source : INSEE 2017, traitement EAU)

Territoires	Campings	Campings non classés	Campings classés 1 étoile	Campings classés 2 étoiles	Campings classés 3 étoiles	Campings classés 4 étoiles	Campings classés 5 étoiles
CA du Val de Fensch	0	0	0	0	0	0	0
CA Portes de France - Thionville	2	2	0	0	0	0	0
CC de Cattenom et environs	0	0	0	0	0	0	0
CC de l'Arc Mosellan	2	0	1	0	1	0	0
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	2	1	0	0	1	0	0
CC du Pays Haut Val d'Alzette	0	0	0	0	0	0	0
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	6	3	1	0	2	0	0
SCoT de l'Agglomération Messine	5	1	0	3	1	0	0
SCoT Nord Meurthe et Moselle	1	1	0	0	0	0	0
Grand-Est	369	147	17	93	88	19	5
Moselle	27	14	1	8	4	0	0

Territoires	Emplacements de camping	Emplacements camping non classés	Emplacements camping classés 1 étoile	Emplacements camping classés 2 étoiles	Emplacements camping classés 3 étoiles	Emplacements camping classés 4 étoiles	Emplacements camping classés 5 étoiles
CA du Val de Fensch	0	0	0	0	0	0	0
CA Portes de France - Thionville	90	90	0	0	0	0	0
CC de Cattenom et environs	0	0	0	0	0	0	0
CC de l'Arc Mosellan	264	0	114	0	150	0	0
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	134	84	0	0	50	0	0
CC du Pays Haut Val d'Alzette	0	0	0	0	0	0	0
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	488	174	114	0	200	0	0
SCoT de l'Agglomération Messine	569	35	0	384	150	0	0
SCoT Nord Meurthe et Moselle	25	25	0	0	0	0	0
Grand-Est	33783	7 406	1 832	9884	10 966	2 986	709
Moselle	2075	660	95	938	382	0	0

Les principaux sites et itinéraires touristiques.
(Source : Moselle tourisme, chiffres clés 2014 & Pays Thionvillois tourisme ; réalisation EAU)



Principaux pôles extérieures à forte concentration de sites et activités touristiques.
(+ de 100 000 visiteurs / an).

Pôle culturel

Candidature de Esch-sur-Alzette à la Capitale Européenne de la culture 2022

Axes touristiques majeurs

- Patrimoine médiéval Citadelle, chateaux
- Patrimoine religieux
- Musée
- Patrimoine militaire
- Patrimoine industriel, sidérurgique et minier
- Centrale nucléaire de Cattenom
- Activité aquatique, thermale et de bien être
- Casino
- Activité ludique et récréative
- Base nautique
- Patrimoine naturel Jardin, site naturel..
- Destination détente-shopping

Evènements

- Festival du Film Italien de Villerupt

Itinéraire de randonnée et de découverte (pédestres, cyclables...)

- Train touristique de la vallée de la Canner
- Navette fluviale
- Route des vins de Moselle
- GR 5
- Sentiers de randonnées
- Véloroutes

Une offre touristique bâtie autour de thématiques phares et d'une identité territoriale forte.

Une offre touristique se structurant en effet autour de thématiques fortes et porteuses :

- Patrimoine médiéval et châteaux
- Patrimoine religieux
- Patrimoine militaire
- Loisirs et nature
- Terroir et gastronomie

Des sites permettant la découverte du patrimoine architectural médiéval et religieux, ainsi que le patrimoine militaire :

- Le Château de Malbrouck à Manderen ou encore l'ouvrage de Hackenberg à Veckring enregistrent les plus fortes fréquentations sur le territoire, avec respectivement 63 631 et 35 989 visiteurs en 2014.

Ces sites à forte fréquentation sont des points d'appui pour l'attractivité, et la valorisation d'autres sites « secondaires » dans un parcours d'itinérance, autour d'axes thématiques : châteaux, patrimoine militaire, patrimoine industriel (sidérurgique et minier).

- Le territoire tend progressivement à valoriser les vestiges de son histoire industrielle comme l'illustre la reconversion à l'œuvre du site emblématique de l'ère sidérurgique, les Hauts-Fourneaux d'Uckange transformés en un lieu culturel mêlant spectacles, ateliers et visites.
- Pour mettre en scène et valoriser le patrimoine médiéval et les châteaux, la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières travaille actuellement à la création d'un Pôle Européen des Métiers d'Art consistant à accueillir des professionnels de l'art de façon pérenne et accompagner leur développement par la mise en place de services dédiés. Il s'agit également de créer un centre de ressources, un programme de formations pour les artisans et artistes et un événementiel européen spécifique.

  Enfin, en résonnance de ce projet, la réalisation d'une « Route de la brocante » balisée, assurerait la promotion commerciale et touristique de la CC. Une recyclerie viendrait alimenter les brocanteurs en objets « seconde main » de qualité.

Fréquentation des principaux sites touristiques du SCoT de l'Agglomération de Thionville.
(Source : Moselle Tourisme 2014, traitement EAU)

Sites touristiques	Communes	Fréquentation annuelle 2014
Château de Malbrouck	Manderen	63 631
Ouvrage de Hackenberg et ligne Maginot	Veckring	35 989
Parc du Haut Fourneau U4	Uckange	30 684
Jardin des Traces	Uckange	26 413
Château des Ducs de Lorraine	Sierck-les-Bains	20 946
Musée des mines de fer	Aumetz	19 186
Musée de la Tour aux Puces	Thionville	10 079
Château de Saint-Sixte	Freistroff	9 710
Château de la Grange et Jardin des Prairiales	Manom	8 713
Centrale nucléaire de Cattenom	Cattenom	7 265
Citadelle de Rodemack	Rodemack	6 914
La Cabane- Maison de la nature du Pays de Sierck	Montenach	6 597
Château de Preisch	Basse Rentgen	6 013
Moulin de buding	Buding	3 455
Musée des Illusions	Beyren-lès-Sierck	2 058
Fort de Guentrange	Guentrange	1 088
Ouvrage de Michelsberg	Dalstein	1 004
Eglise abbatiale Sainte-Croix	Bouzonville	400
Musée Lorrain du Cheminot	Rettel	362

Des sites et points d'entrées touristiques ciblés dans le SCOT1 pour structurer l'offre et promouvoir le territoire.

La politique touristique peut s'appuyer sur plusieurs thématiques touristiques majeures :

>> Des thématiques d'entrées :

- Le tourisme vert, les parcs et les jardins
- Le tourisme viticole et gastronomique,
- Le tourisme fluvial,
- La ligne Maginot / Simserhof,
- Le tourisme « villes fortifiées »,
- Le tourisme d'affaires en y associant le tourisme industriel et économique de petits producteurs ;

>> Des thématiques d'accompagnement :

- Le tourisme culturel (festivals, musées, expositions, espaces culturels...),
- Le tourisme de découverte du patrimoine architectural (patrimoine ancien, industriel et nouveau telle l'Ecocité ou le jardin de l'U4...).







Atouts et caractéristiques touristiques du territoire :

Le Thionvillois compte 33 sites touristiques, pour un total de 266 486 visiteurs par an (4,9 % du total Moselle : 5,4 M). 7 sites de visite accueillent plus de 10 000 visiteurs annuels : Château de Malbrouck (46 193), U4 (43 336), Maginot Hackenberg (36 854), Château des ducs de Lorraine (30 548), Ecomusée AUMETZ (16 054), Ecomusée NEUFCHEF (15 913), Musée de la tour aux puces (10 703).

Le territoire compte également :

- 1 site « Passionnément Moselle » (sur 9 en Moselle) : Château de Malbrouck,
- 5 sites « Qualité MOSL » (sur 25 en Moselle) : Ouvrage Maginot du Hackenberg à VECKRING, Château de Malbrouck à MANDEREN, Château des Ducs de Lorraine à SIERCK-LES-BAINS, Ecomusée des Mines de fer de Lorraine à NEUFCHEF, U4 à UCKANGE,
- 2 Jardins sans Limites : Château de La Grange et Jardin des Prairiales à MANOM et jardin des Traces à UCKANGE,
- 4 prestataires « Qualité MOSL » « Activités de Pleine Nature » (sur 23 en Moselle), 7 restaurants « Qualité MOSL » (sur 40 en Moselle),
- 2 artisans agréés « Qualité MOSL » sur 57 (HAYANGE et BIBICHE) et 37 agriculteurs agréés « Qualité MOSL » (sur 138 en Moselle),
- 7 prestataires labellisés "Accueil Vélo" (sur 20 en Moselle), 80 km de sentiers de Grande Randonnée (GR5, GR5f),
- 50 km de véloroute l'Echappée bleue Moselle Saône à vélo.








- Une offre et programmation culturelle de qualité, se structurant autour d'événements et équipements phares.

Parmi ces événements, citons notamment :

- Le Festival du Film Italien de Villerupt qui chaque année accueille près de 40 000 visiteurs pour des projections, expositions, rencontres autour des films italiens,
- Le festival Mosellan Jeux de Jardins,
- Les Estivales,
- Etc.

Il accueille par un ailleurs des animations locales (salons, fêtes et animations estivales, fêtes de fin d'année, animations de rues à Thionville, brocantes, etc.) qui complètent l'offre.

Festival du film Italien de VILLERUPT

Le théâtre NEST de Thionville, le centre culturel Puzzle et l'ensemble des équipements culturels du territoire (Scène de Musiques Actuelles, baptisée "Le Gueulard +" à Nilvange, MJC, médiathèque.), participent à la diffusion de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

- Un patrimoine naturel support d'un tourisme récréatif et de pleine nature.

Le territoire du SCoT jouit d'un patrimoine naturel et paysager varié (forêt, vergers, vallée de la Moselle, vallée de la Canner, réserve naturelle de Montenach..), support de pratiques ludiques et activités de plein air.

Plusieurs équipements sont dédiés aux activités de nature et nautiques à l'image de la Maison de la Nature du Pays de Sierck, le Nautic Club de Bouzonville, la base nautique de Basse Ham, ou encore le domaine de Kiesbruck à Manom.

Au delà de la seule vocation touristique, l'offre d'équipements culturels, de sports et de loisirs, participent quotidiennement à un cadre de vie de qualité pour les résidents et les habitants.

Enfin, les labels « Moselle pleine Nature » et le réseau « Jardins sans limites » positionnent le territoire sur le segment plein air et découverte du patrimoine naturel.

Moselle Pleine nature

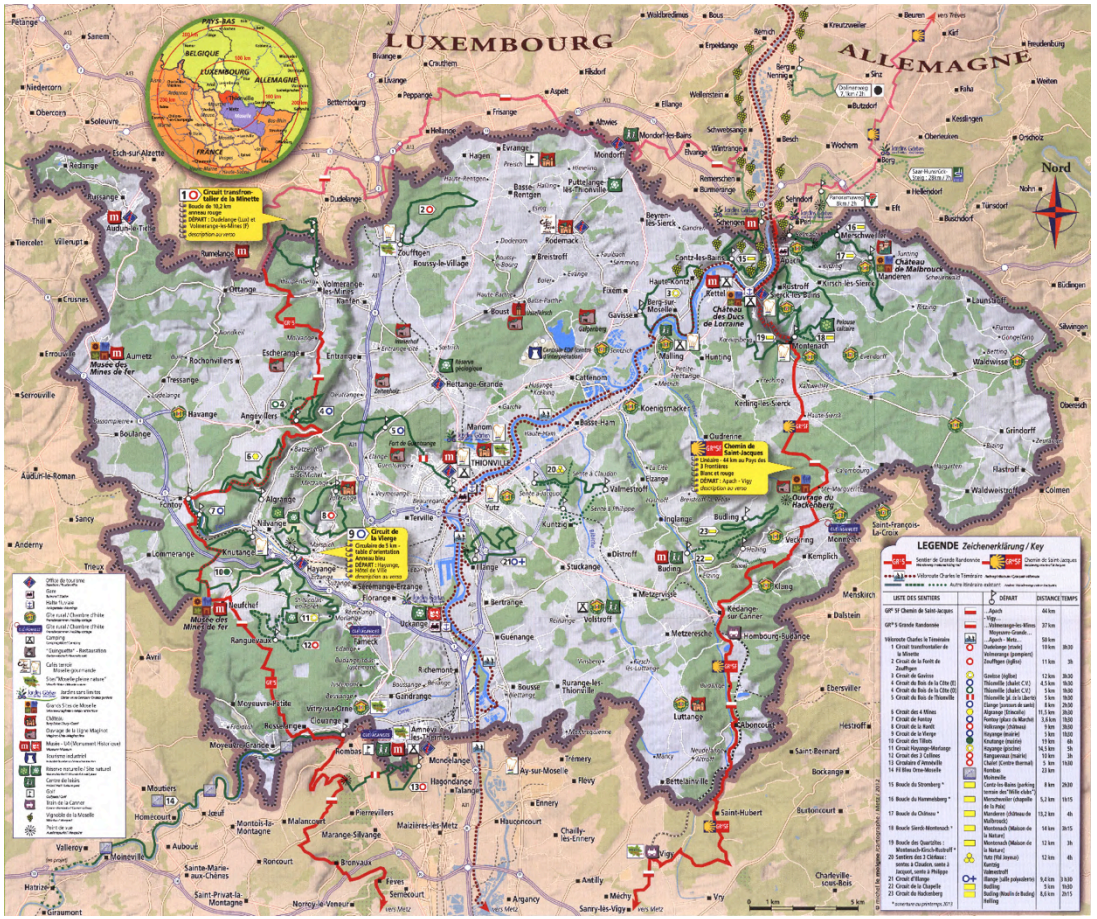
Gärten Jardins ohne Grenzen sans Limites

- Des sentiers de randonnées pédestres et vélos, outils de découverte du patrimoine et sites naturels du SCOTAT.

Le territoire du SCoT dispose d'un maillage de sentiers de randonnée et itinéraires de découverte notamment à proximité des sites touristiques majeurs et des sites naturels, ainsi que des itinéraires transfrontaliers reliant le territoire au Luxembourg et à l'Allemagne :

- Découverte des rives de Moselle par le GR5
- Le Circuit cyclo de Rodemack – Boler, ponctué des sites touristiques entre vestige et modernité.
- Chemin de la Moselle, entre Apach, à la frontière allemande et luxembourgeoise, et Thionville
- La véloroute Charles le Téméraire : itinéraire transfrontalier, il traverse la Lorraine du nord au sud et emprunte le Chemin de la Moselle, jusque l'Allemagne et le Luxembourg.
- Des boucles et circuits pédestres, vélos et VTT balisés (Circuit du Diablotin, circuit des Quartzites, circuit de Hammelsberg..)
- Train touristique pour découvrir la Vallée de la Canner
- Des croisières et location de bateaux sur la Moselle au départ du port de plaisance et halte Nautique de Thionville, Basse Ham et de Cattenom

L'offre d'itinéraires
(Source : Syndicat mixte à vocation touristique des Trois Frontières)



- Des labels et des marques pour une lisibilité du terroir Thionvillois/Mosellan.

Le territoire dispose d'une attractivité touristique notable liée à la richesse de son terroir, sa gastronomie et notamment ses vins (AOC Vin de Moselle). Néanmoins, cette attractivité n'est pas le fait unique au territoire, mais également partagée avec les territoires voisins à savoir l'agglomération Messine, l'Allemagne ou encore Luxembourg.

Inaugurée en 2012, la route des vins du Pays des Trois Frontières se relie les Waistross (Luxembourg) et Weinstrasseder (Allemagne) et la France de part et d'autre des frontières. Elle met en réseau les viticulteurs des vins AOC Moselle sur une quinzaine de kilomètres se ponctue d'étapes dans les domaines viticoles.

La Fête des Vins de Moselle, coté France réunit depuis sa création en 2014, près de 4 000 visiteurs dans une commune différente chaque année pour faire découvrir vignes et caveaux. Cet événement et cet itinéraire de participent tous deux à la structuration d'une offre de tourisme de découverte du terroir et du patrimoine culinaire local, articulée autours des acteurs locaux, agriculteurs, viticulteurs et professionnels des métiers de bouche (restaurateurs, hébergeurs...).

Cette offre touristique est valorisée par les labels et marques des exploitants « Qualité MOSL» et des restaurants « Moselle Gourmande ».

E. L'AGRICULTURE

Une surface agricole utilisée qui se maintient sur le territoire.

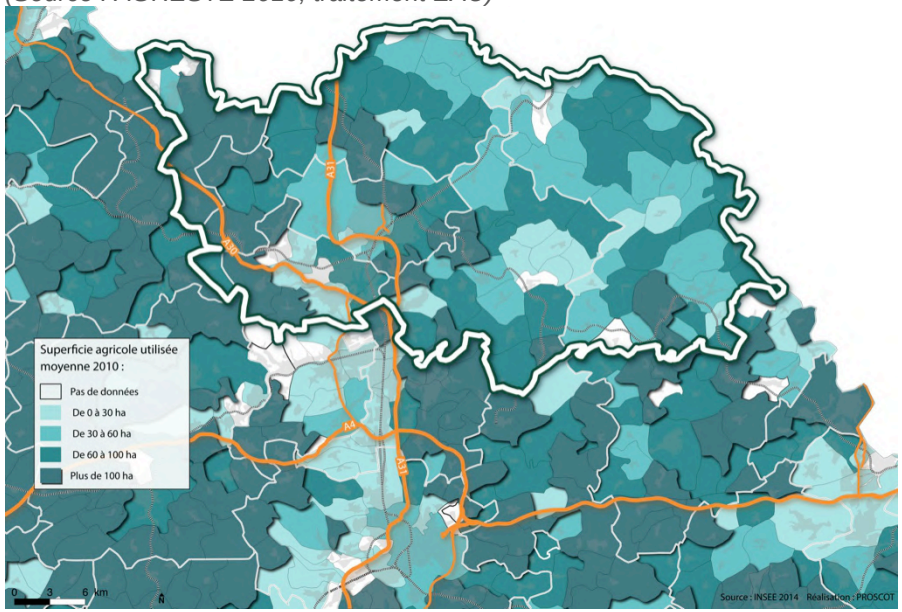
49 782 ha de terres agricoles et forestières, soit 49,5% du SCoT en 2010. A son échelle, on note une progression de +0,1%/an de la SAU.

Malgré la prégnance des terres agricoles et forestières sur le territoire, l'agriculture ne représente que 761 emplois en 2014, soit 1% de l'emploi total du SCoT.

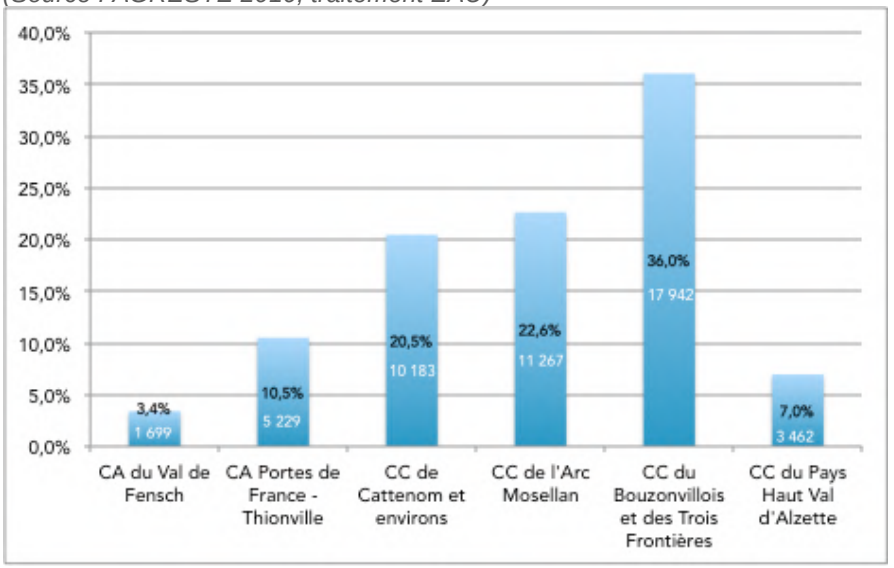
La CA du Val de Fensch et la CCPHVA connaissent une croissance de leur SAU. Cependant la part de la SAU de ces territoires dans le SCoT reste nettement inférieure à des territoires plus agricoles comme la CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières qui représentent 36% de la SAU du SCoT, et 40% des emplois agricoles.

SAU : *Surface Agricole Utilisée correspond à la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles.*

SAU moyenne en 2010
(Source : AGRESTE 2010, traitement EAU)



Répartition de la SAU au sein du SCoT
(Source : AGRESTE 2010, traitement EAU)



Evolution de la SAU du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : AGRESTE 2010, 2000, 1988, traitement EAU)

Territoires	SAU 1988	SAU 2000	SAU 2010	Evolution moyenne annuelle de la SAU entre 1988 et 2000	Evolution moyenne annuelle de la SAU entre 2000 et 2010	Evolution moyenne annuelle de la SAU entre 2000 et 20102
CA du Val de Fensch	1 104	966	1 699	-1,1%	5,8%	2,0%
CA Portes de France - Thionville	6 317	5 308	5 229	-1,4%	-0,1%	-0,9%
CC de Cattenom et environs	9 846	9 792	10 183	0,0%	0,4%	0,2%
CC de l'Arc Mosellan	10 801	12 098	11 267	0,9%	-0,7%	0,2%
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	17 322	17 641	17 942	0,2%	0,2%	0,2%
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 126	3 373	3 462	0,6%	0,3%	0,5%
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	48 516	49 178	49 782	0,1%	0,1%	0,1%
SCoT de l'Agglomération Messine	98 716	101 944	100 828	0,3%	-0,1%	0,1%
SCoT Nord Meurthe et Moselle	62 044	64 172	63 921	0,3%	0,0%	0,1%
Moselle	303 263	313 606	316 142	0,3%	0,1%	0,2%
Grand-Est	3 004 086	3 029 125	3 001 927	0,1%	-0,1%	0,0%

- Un regroupement des exploitations agricoles dans un contexte de modernisation de l'agriculture qui s'illustre par une diminution du nombre d'exploitations et parallèlement une augmentation de la taille des exploitations.

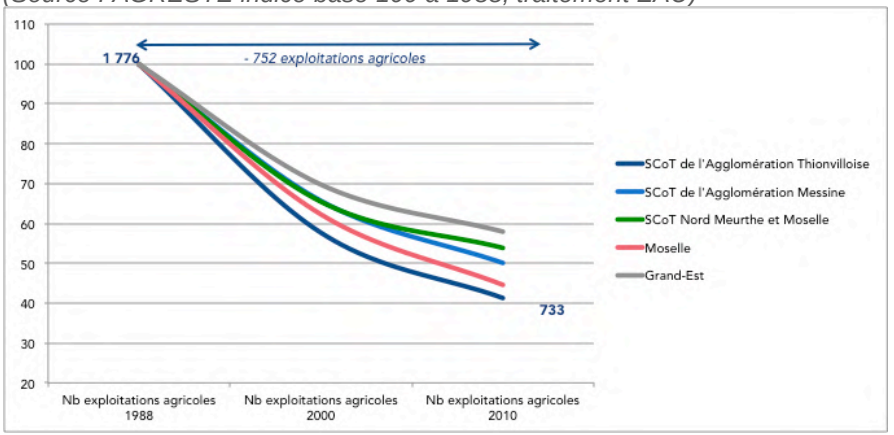
Evolution du nombre d'exploitations agricoles à l'échelle du SCoT et des territoires de comparaison.
(Source : AGRESTE 2010, 2000, 1988, traitement EAU)

Territoires	1988	2000	2010	Variation 1988-2000	Variation 2000-2010
CA du Val de Fensch	52	23	16	-29	-7
CA Portes de France - Thionville	217	108	69	-109	-39
CC de Cattenom et environs	295	171	152	-124	-19
CC de l'Arc Mosellan	358	213	164	-145	-49
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	786	475	305	-311	-170
CC du Pays Haut Val d'Alzette	68	34	27	-34	-7
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	1 776	1 024	733	-752	-291
SCoT de l'Agglomération Messine	1 945	1 277	974	-668	-303
SCoT Nord Meurthe et Moselle	1 027	672	553	-355	-119
Moselle	8 417	5 240	3 752	-3 177	-1 488
Grand-Est	85 026	59 289	49 251	-25 737	-10 038

Surface agricole utilisée moyenne par exploitation en ha.
(Source : AGRESTE 2010, 2000, 1988, traitement EAU)

Territoires	1988	2000	2010	Variation 1988-2000	Variation 2000-2010
CA du Val de Fensch	21	42	106	21	64
CA Portes de France - Thionville	29	49	76	20	27
CC de Cattenom et environs	33	57	67	24	10
CC de l'Arc Mosellan	30	57	69	27	12
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	22	37	59	15	22
CC du Pays Haut Val d'Alzette	46	99	128	53	29
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	27	48	68	21	20
SCoT de l'Agglomération Messine	51	80	104	29	24
SCoT Nord Meurthe et Moselle	60	95	116	35	20
Moselle	36	60	84	24	24
Grand-Est	35	51	61	16	10

Une tendance à la diminution des exploitations agricoles
(Source : AGRESTE indice base 100 à 1988, traitement EAU)



- Des productions principalement céréalières dans le Pays-Haut, à l'ouest et de polyculture et polyélevage sur le plateau à l'est.

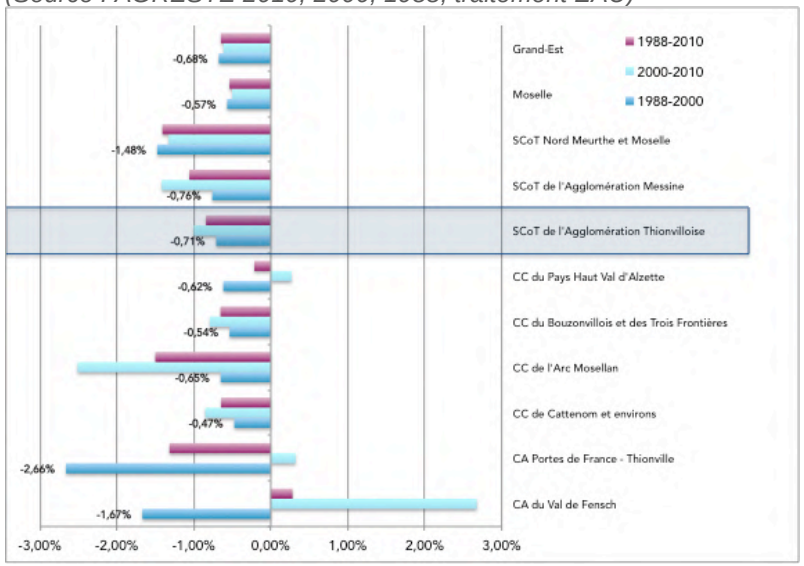
Les terres labourables, qui représentent la large majorité de la SAU du SCoT, diminuent (-0,3%/an en moyenne) contrairement à l'échelle départementale (+0,3%) et régionale (+0,1%).

- - 1 700 ha entre 1988 et 2010 principalement sur la CA Portes de France- Thionville

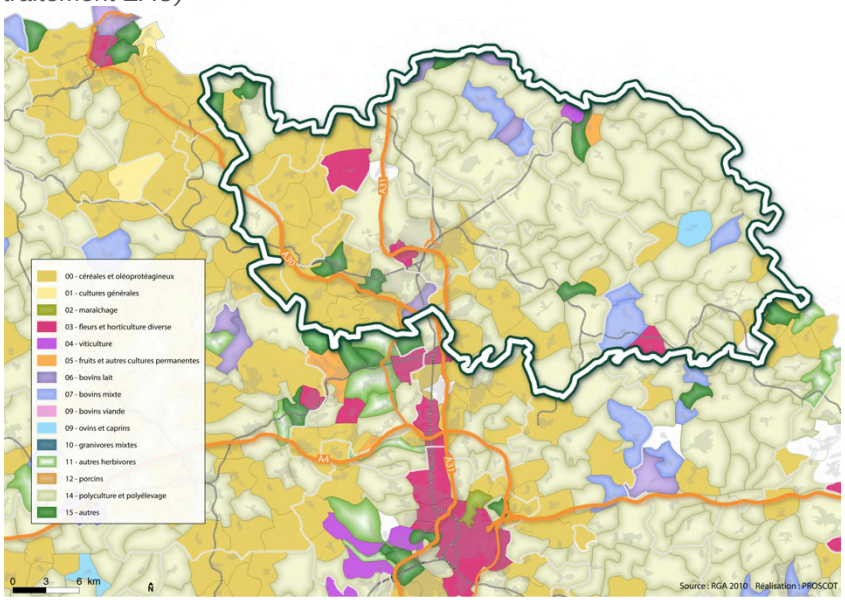
Cette différenciation Est/Ouest se retrouve de fait dans l'observation de la taille moyenne des exploitations, avec des tailles de plus de 100 ha sur la CCPHVA et la CA du Val de Fensch.

La superficie toujours en herbe *correspond aux prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées.*

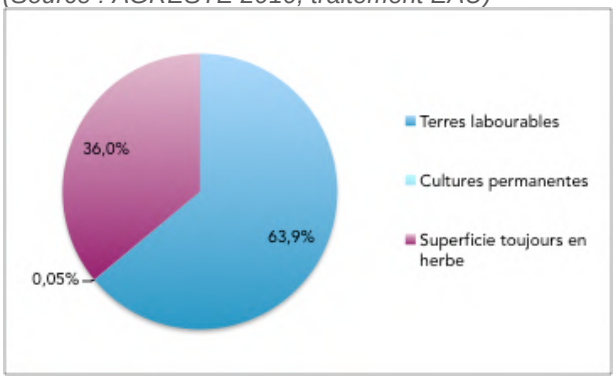
Evolution du cheptel entre 1988 et 2010
(Source : AGRESTE 2010, 2000, 1988, traitement EAU)



Les productions agricoles
(Source : OTEX Orientations technico-économiques par commune, 2010, traitement EAU)



Des terres labourables qui dominent la SAU du territoire du SCoT
(Source : AGRESTE 2010, traitement EAU)



Un territoire couvert par des AOC et IGP : marqueurs d'excellence de la production agricole.

Un territoire couvert par deux aires de productions sous IGP (Indication Géographique Protégée) et deux AOC (Appellation d'Origine Contrôlée).

- IGP et AOC depuis 2015 pour l'Eau de vie de Mirabelle de Lorraine.
- IGP Bergamote de Nancy
- AOC Vins de Moselle

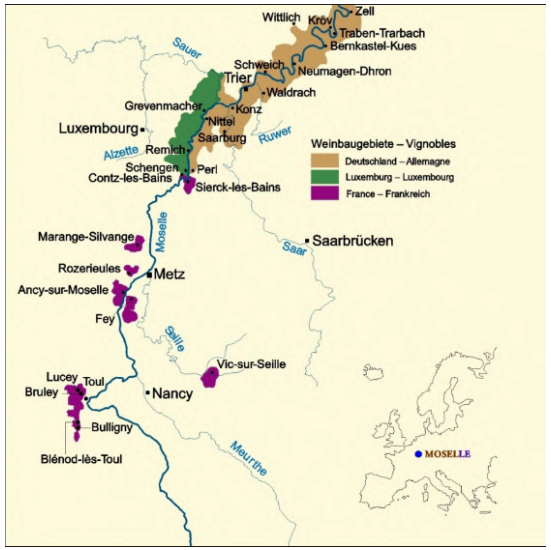
MIRABELLES DE LORRAINE

Des productions viticoles en AOP/AOC Moselle, notamment dans le Pays Sierckois.

AOC MOSELLE VINS DE PASSIONNÉS

3 communes du territoire du SCoT sont concernées par l'AOP/AOC Vin de Moselle : Contz-les-bains, Haute-Kontz et Sierck-les-bains.

Une démarche de coopération transfrontalière Terroir Moselle des producteurs européens de la Moselle en France, au Luxembourg et en Allemagne a été mise en place pour la reconnaissance des vignobles et du patrimoine viticole transfrontalier avec notamment l'AOC/AOP Moselle.



L'AOC/AOP répond à un objectif de diversification agricole et de valorisation de l'image touristique du département, avec notamment la route des vins de Moselle qui permet aux touristes de découvrir les produits du terroir, tout en découvrant les paysages des rives de Moselle.

- Des productions de proximité accompagnées par la démarche « Qualité MOSL», qui gagnent en lisibilité.

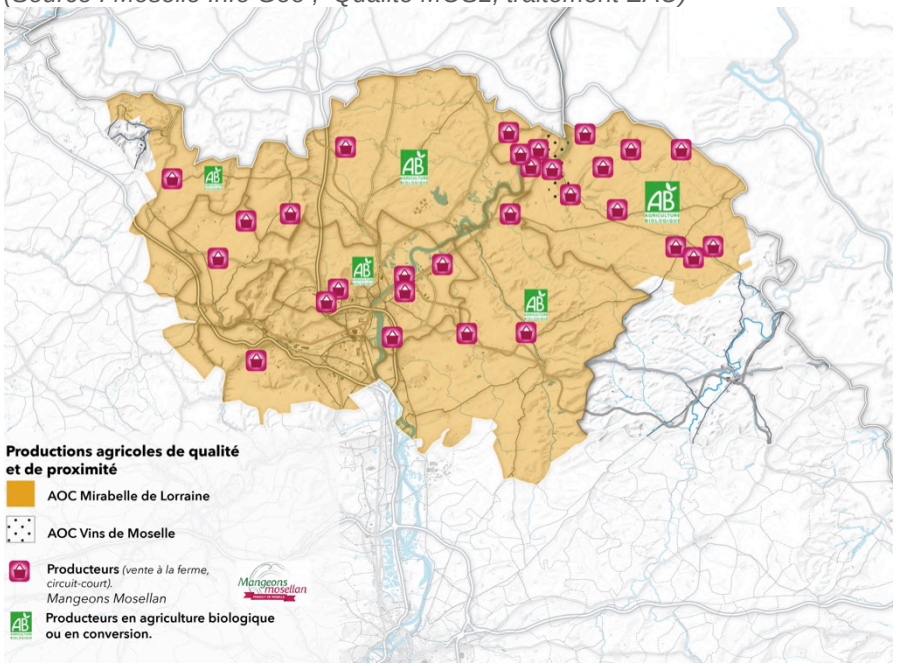
La démarche « Qualité MOSL», déposée par le Conseil Général de la Moselle, est née pour promouvoir les produits du terroir mosellan. Elle garantit l'origine locale des produits aux consommateurs et donne une visibilité aux agriculteurs qui s'engagent à proposer les produits de leurs exploitations notamment en circuits-courts (vente à la ferme sur les marchés).

Les produits proposés sont variés (fruits et légumes, céréales, produits laitiers, viandes, miel et produits de la ruche, vins...). Ils mettent aussi à l'honneur les produits du terroir et les productions d'excellence (vin AOC Moselle, Mirabelles de Lorraine...).

Cette labélisation, et la structuration de l'offre de proximité répond aux demandes des consommateurs à la recherche de produits agricoles de proximité, « d'authenticité », biologiques et raisonnés.

La proximité de bassins de consommation et la dynamique résidentielle du territoire créent des opportunités de diversification pour la filière agricole.

Les productions de la démarche Qualité MOSL.
(Source : Moselle Info Géo ; Qualité MOSL, traitement EAU)

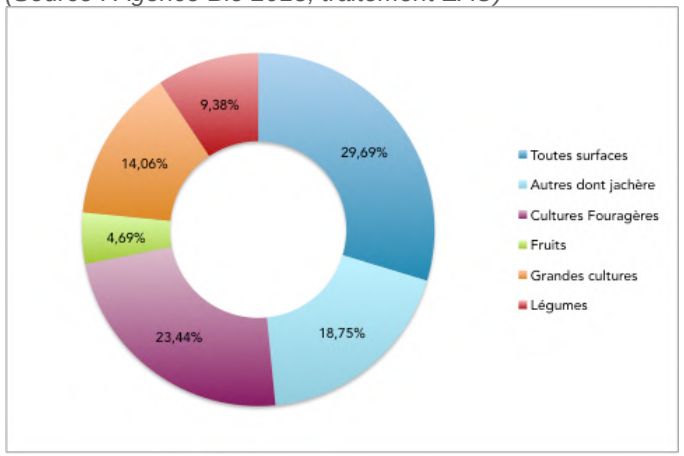


- Des conversions en bio qui s'accélèrent pour répondre aux besoins exprimés par les habitants.

Lors de l'élaboration du SCoT de 2014, la Chambre d'agriculture avait mené une étude qui soulignait le développement des circuits courts, la diversification de la distribution des produits agricoles tel l'accueil à la ferme. Elle comptabilisait 42 exploitants fonctionnant en circuits courts.

En 2015, l'agriculture biologique compte près de 35 opérateurs et 64 exploitations biologiques ou en cours de conversion. Ce chiffre progresse ainsi depuis 2012 avec +24 exploitations engagées.

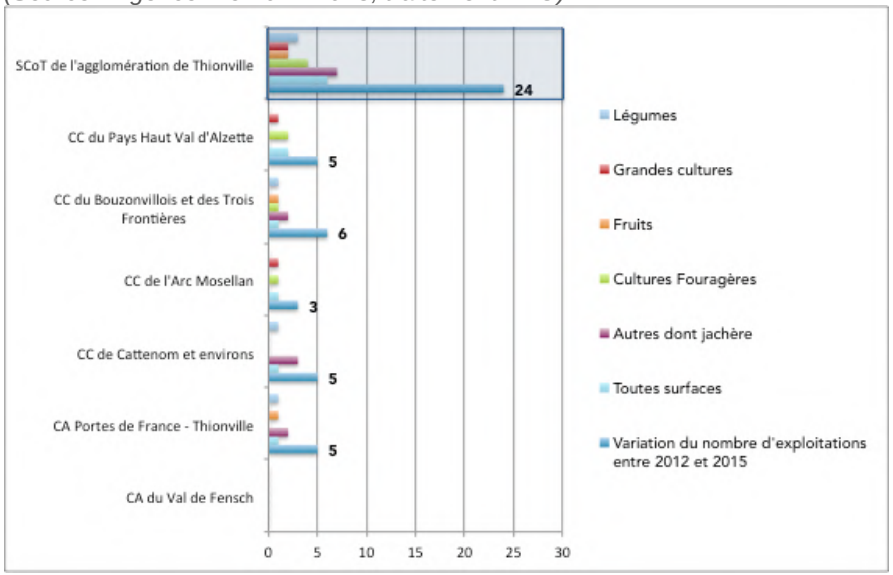
Part des exploitations bio et en conversion selon la typologie de culture en 2015
(Source : Agence Bio 2015, traitement EAU)



Nombre d'exploitations et d'opérateurs en bio en 2015
(Source : Agence Bio 2015, traitement EAU)

Territoires	Total nombre d'opérateurs en 2015	dont Distributeurs	dont Producteurs	dont Transformateurs
CA du Val de Fensch				
CA Portes de France - Thionville	14	1	2	11
CC de Cattenom et environs	5		5	
CC de l'Arc Mosellan	4		3	1
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	10		8	2
CC du Pays Haut Val d'Alzette	2		2	
SCoT de l'Agglomération de Thionville	35	1	20	14

Evolution du nombre d'exploitations engagées en bio ou en conversion entre 2012 et 2015 par catégories de culture
(Source : Agence Bio 2012-2015, traitement EAU)



- La forêt : un important potentiel en ressource-bois mais une valorisation encore timide.

Les forêts et bois représentent près de 36 124 ha du territoire de l'Agglomération thionvilloise, soit 34% de la surface du SCoT.

Le travail du bois et l'industrie papier/carton est marginal sur le territoire du avec 33 emplois dans la manufacture et le travail du bois.

La construction bois est aujourd'hui encore faible en Moselle, malgré un marché de l'éco-construction dynamique à l'échelle régionale.

La filière bois-énergie, notamment la biomasse forestière, est quant à elle sous-exploitée, mais reste un potentiel de développement économique et énergétique pour l'avenir.

En effet, la position stratégique du territoire est propice au développement du commerce extérieur et l'exportation de matières premières et produits manufacturés en direction de la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg.

Elle soulève un enjeu de développement de cette filière bois et éco-construction.

Etablissements travaillant le bois et le papier carton.
(Source : ACCOSS 2008-2016, traitement EAU)

Etablissements travaillant le bois et industrie papier carton	2008	2016	Variation 2008-2016
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	10	8	-2
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	2	1	-1
Fabrication de placage et de panneaux de bois	1	0	-1
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	5	6	1
Fabrication d'emballages en bois	1	0	-1
Fabrication d'emballages papier	1	1	0

Effectifs des établissements travaillant le bois et le papier carton.
(Source : ACCOSS 2008-2016, traitement EAU)

Effectifs des établissements travaillant le bois et industrie papier carton	2008	2016	Variation 2008-2016
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	110	33	-77
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	7	5	-2
Fabrication de placage et de panneaux de bois	70		-70
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	20	27	7
Fabrication d'emballages en bois	11		-11
Fabrication d'emballages papier	2	1	-1

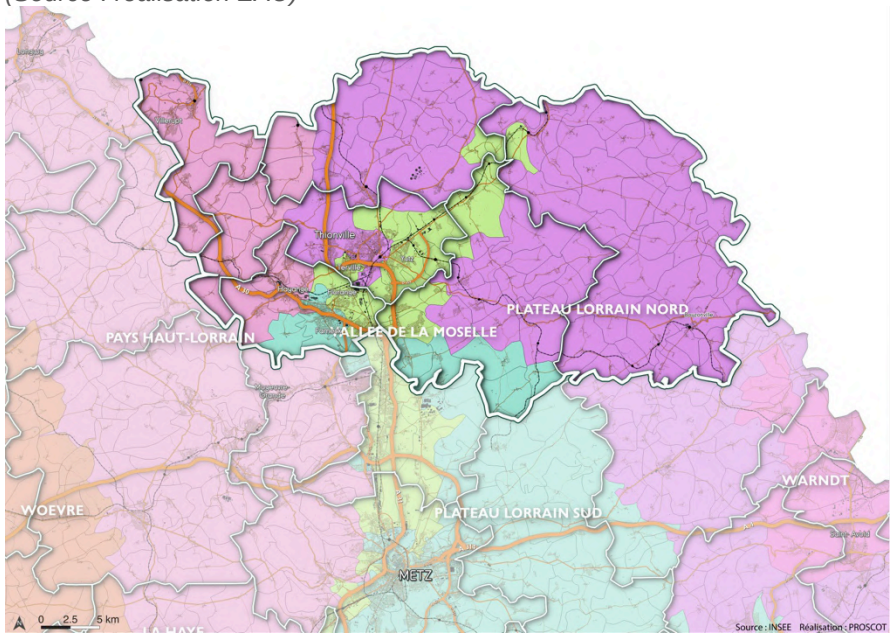
Une valeur foncière des terres agricoles en augmentation

Une hausse généralisée de la valeur vénale des terres agricoles libres et louées entre 2006 et 2016 qui peut illustrer une certaine pression foncière, avec une augmentation moyenne annuelle :

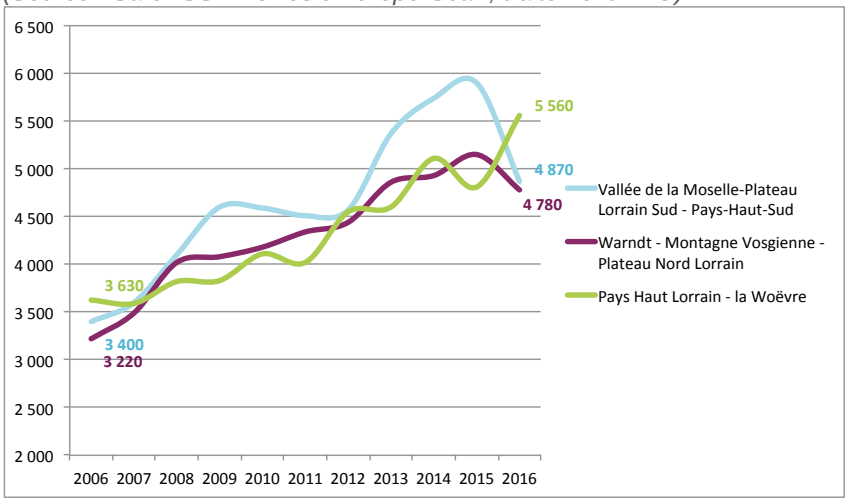
- de +3,7%/an de terres libres et +2,8%/an pour les terres louées dans la Vallée de la Moselle et le Plateau Lorrain Sud.
- de +4%/an de terres libres et +3,1%/an pour les terres louées du Plateau Nord Lorrain.
- de +4,4%/an de terres libres et +3,4%/an pour les terres louées du Pays-Haut.

On note un fléchissement de la valeur vénale des terres agricoles entre 2015 et 2016 sur le Plateau Nord Lorrain et la Vallée de la Moselle – Plateau Lorrain Sud.

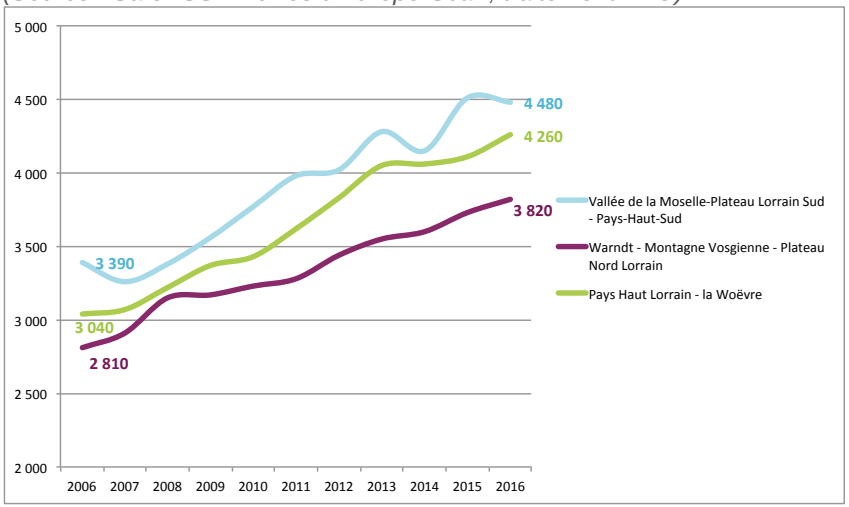
Petites régions agricoles telles que définies en 1946
(Source : réalisation EAU)



Prix moyen* des terres et prés libres (en euros courants par hectare)
(Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr, traitement EAU)



Prix moyen* des terres et prés occupés (en euros courants par hectare)
(Source : Safer-SSP-Terres d'Europe-Scafr, traitement EAU)



L'étude agricole de la Chambre d'Agriculture de Moselle (août 2011)

L'étude agricole du SCOT de l'Agglomération de Thionville, publié en août 2011 par la Chambre d'Agriculture de Moselle, rappelle **les risques qui pèsent sur l'activité agricole** du fait, notamment, de la pression urbaine et de l'artificialisation des terres agricoles (155 hectares par an entre 1999 et 2008 – cf. partie Aménagement pour plus de détails), qui induisent, outre la consommation directe d'espaces agricoles, des incertitudes sur la destination des sols à moyen/long terme, un mitage de l'espace agricole et une concurrence entre les usages fonciers (productif, résidentiel, récréatif, etc.).

Les principaux enjeux mis en avant sont dans ce contexte **le maintien et le développement** d'une agriculture diversifiée, de proximité et de qualité, et d'une agriculture créatrice de richesses et de liens, notamment dans **les zones périurbaines** du territoire.

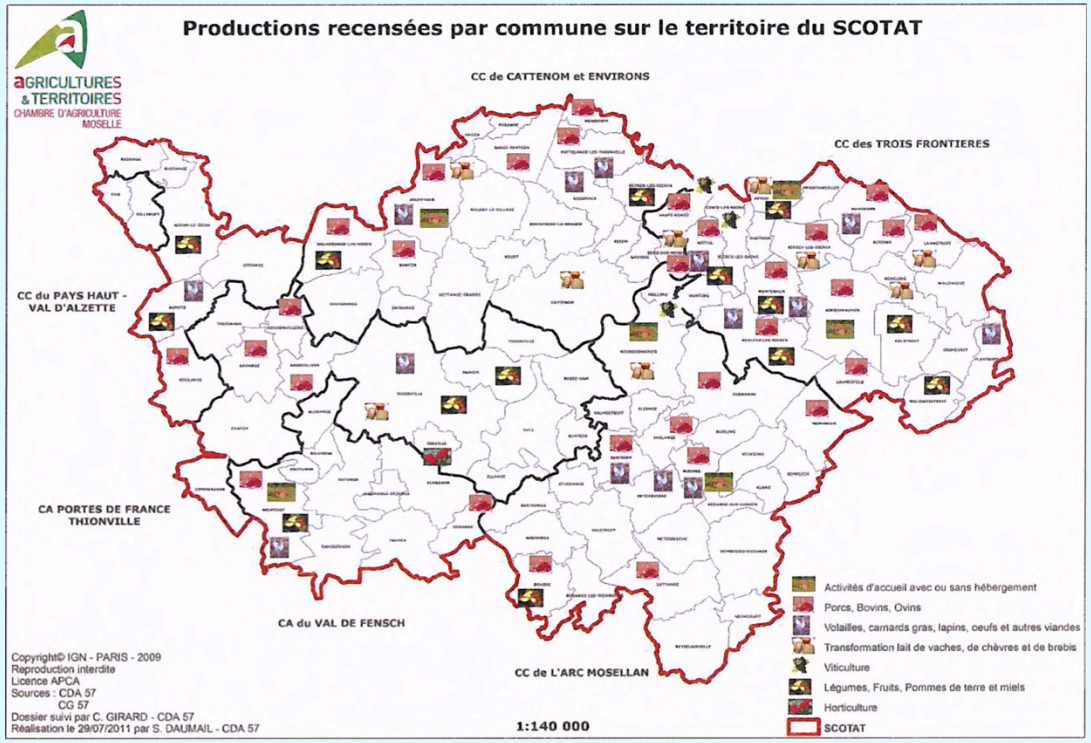
L'étude rappelle dans ce cadre la possibilité de mettre en œuvre dans le SCOT des **outils** :

- **De protection des espaces agricoles** face aux développements urbains, en prenant notamment en compte la qualité des sols et des productions ;
- **De promotion de formes urbaines** moins consommatrices d'espaces, et d'opérations de **densification et réhabilitation** ;
- **De maintien de la fonctionnalité des exploitations agricoles**, au regard notamment des conditions de circulations et d'accès aux bâtiments des engins agricoles, et de cohabitation entre les bâtiments agricoles et les espaces résidentiels.

Au-delà des enjeux fonciers, l'étude met également - et dans la même **logique de maintien de la viabilité des exploitations** - particulièrement l'accent sur **les activités de circuits courts et d'accueils à la ferme pratiquées par les exploitants**, qui, en créant de la valeur ajoutée, constitue un moyen de faire face aux pressions urbaines.

Elle rappelle à cet égard que « l'approche socio-économique du territoire en terme de population et revenu présente un contexte plutôt favorable de la demande potentielle », et ce d'autant plus que l'achat de produits fermiers devient un comportement courant des consommateurs, et qu'il s'agit essentiellement d'une pratique de proximité.

42 exploitations agricoles ont ainsi été identifiées comme pratiquant une activité de circuits courts et/ou d'accueil à la ferme sur le territoire (d'après CDA Moselle et Conseil Général de la Moselle). L'étude note un **important potentiel de développement vers plusieurs types de distribution** (ventes directes à la ferme, point de vente collectifs, foires et salons, vente par Internet, fermes auberges, etc.) qui pourra notamment s'appuyer sur les productions spécialisés (notamment viticulture, mais aussi maraîchage, horticulture, etc. – cf. carte ci-contre).



Enfin, l'étude rappelle **les enjeux environnementaux** en lien avec les activités agricoles, notamment la qualité de l'eau, et le rôle de l'agriculture dans la préservation de la biodiversité et des paysages (gestion du risque d'inondation, préservation des continuités écologiques, etc.).


MANOIR
MANOIR

14. LES PARCS D'ACTIVITE

- Une offre économique répartie sur une quarantaine de parcs d'activités principalement localisée dans le sillon mosellan

Nom et superficie des parcs d'activités du SCoT et leur disponibilité foncière *(Source : EPCI du SCOT, 2017 ; traitement EAU)*

EPCI	Commune	Parcs d'activités et commerciaux	Vocation du PAE	Surface totale (en ha)	Surface disponible des parcs aménagés en 2017, en ha (hors friches indiquées ci-après). Evaluation en cours de vérification
CA DU VAL DE FENSCH	ALGRANGE	CLEMENCEAU	ARTISANAT, INDUSTRIE	3	0
	FLORANGE	LES VIEILLES VIGNES	ARTISANAT, INDUSTRIE	15	5 (commercialisés à horizon 5 ans)
	UCKANGE	PONT DE PIERRE	MIXTE	12	0
	HAYANGE, NILVANGE	SAINT JACQUES	MIXTE (DONT GROSSE INDUSTRIE)	41	0
	FLORANGE	SAINTE AGATHE	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, TERTIAIRE, EQUIPEMENT	128	13 (dont 4 ha commercialisés à horizon 2 ans)
	FAMECK	ZA DE FAMECK	ARTISANAT	4	0
	FAMECK	ZACOM DES 4 ROUTES	COMMERCIALE	3	3
	FAMECK	ZACOM DU TRIANGLE	COMMERCIALE	2	0
	FAMECK	ZACOM LA FELTIERE	COMMERCIALE, ARTISANAT, INDUSTRIE	88	1
	ALGRANGE	ZONE DE LA PAIX	COMMERCIALE, ARTISANAT, TERTIAIRE	7	0
	NILVANGE	ZONE DE LA PAIX HAUTE	ARTISANAT, SERVICE, INDUSTRIE	6	0
	THIONVILLE, FLORANGE	ARCELOR MITTAL	INDUSTRIE	104	0
	HAYANGE	ZA DE HAYANGE	ARTISANAT, INDUSTRIE, COMMERCE	10	0
	SEREMANGE-ERZANGE	ZA DE SEREMANGE-ERZANGE	INDUSTRIE (ARCELOR MITTAL)	170	0
	FLORANGE	ZONE DU BREUIL	ARTISANAT, LOGISTIQUE	46	*Friche sur 17 ha*
CA PORTES DE FRANCE - THIONVILLE	YUTZ, KUNTZIG	ACTYPOLE	INDUSTRIE, ARTISANAT	42	7
	ILLANGE	BEAU VALLON	MIXTE	13	0
	THIONVILLE, ILLANGE, UCKANGE, FLORANGE	EUROPORT (dont PAE du Haut Fourneau)	INDUSTRIE, PARC MULTIMODAL	200	55 ha utiles
	YUTZ, THIONVILLE	CORMONTAIGNE	TERTIAIRE	30	3
	THIONVILLE	GASSION	INDUSTRIE, COMMERCE	26	0
	BASSE-HAM	KICKELSBERG	INDUSTRIE, COMMERCE	106	11
	MANOM	L'EMAILLERIE	ARTISANAT, TERTIAIRE	7	1
	YUTZ	MEILBOURG	MIXTE	44	3
	THIONVILLE	METZANGE BUCHEL	MIXTE	41	26
	TERVILLE	ZACOM DE L'ANCIEN PAT	COMMERCE	13	12
	TERVILLE, THIONVILLE	ZACOM DU LINKLING	COMMERCE	44	0
	TERVILLE	ZACOM GREEN CENTER	COMMERCE	13	0
	FONTOY	ROND BOIS	COMMERCE	8	0
CC DE CATTENOM ET ENVIRON	VOLMERANGE-LES-MINES	ZA DU LANGENBERG	ARTISANAT, COMMERCE, SERVICE	5	0
	HETTANGE-GRANDE	VITAL PARK (tranche 1)	ARTISANAT, COMMERCE, SERVICE	15	1
	HETTANGE-GRANDE	VITAL PARK (tranche 2)	ARTISANAT, COMMERCE, SERVICE	11	*en cours d'aménagement*
	ENTRANGE	ZA CHARLES FERDINAND	ARTISANAT, SERVICE	4	1
	CATTENOM	ZA D'HUSANGE	ARTISANAT, INDUSTRIE, SERVICE	6	0
CC DE L'ARC MOSELLAN	GUENANGE	BELLEVUE	ARTISANAT, COMMERCE, TERTIAIRE	9	0
	DISTROFF	LES CARRIERES	INDUSTRIE	9	2
	KOENIGSMACKER	ZA DE KOENIGSMACKER	ARTISANAT, COMMERCE	7	7 (dont 2,7 ha pour une implantation commerciale à court terme)
	METZERVISSE	ZONE COMMUNAUTAIRE DE METZERVISSE	ARTISANAT, SERVICES, COMMERCE	17	8
	BUDING	ZONE DU MOULIN DE BUDING	TERTIAIRE (DANS UN ESPACE PAYSAGER DÉDIÉS AUX LOISIRS/ENVIRONNEMENT)	sans objet	*Offre ponctuelle et restreinte*
CC DU BOUZONVILLOIS - TROIS FRONTIERES	RETTEL	ZAC DE RETTEL	ARTISANAT, SERVICES	7	0
	BOUZONVILLE	ZI SAINT ELOI	INDUSTRIE	10	0
	BOUZONVILLE	ECOPOLE		7	5
CC DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	VILLERUPT, RUSSANGE, AUDUN-LE-TICHE	SITE DE MICHEVILLE	ARTISANAT, COMMERCE, ÉQUIPEMENT	4	1
	AUMETZ	ZA DE AUMETZ	ARTISANAT, COMMERCE	15	0
	AUDUN-LE-TICHE	ZAC DE L'ALZETTE	COMMERCE	9	0
Total SCOTAT (hors Mégazone - Illange, Bertrange)				**1 361**	**162**
Total SCOTAT incluant la Mégazone de Illange, Bertrange	***Mégazone***			***1 461***	***262***

Analyse de l'offre foncière disponible dans les parcs d'activités et commerciaux (en 2017 – hors projets de création / extension de parcs d'activité)

Les disponibilités foncières dans les parcs d'activités et commerciaux, s'élèvent en 2017 à environ 262 ha, en incluant la Mégazone de 100 ha (localisée à Illange-Bertrange).

Ces disponibilités sont supérieures d'environ 76 ha à celles identifiées lors du Scot de 2014 (186 ha, incluant la Mégazone). Elles mettent en évidence que la disponibilité globale de l'offre foncière économique a en volume peu évolué puisque ces 76 ha relèvent essentiellement :

- Pour 71 ha des espaces regagnés sur des friches et qu'à ce titre le DOO du SCOT de 2014 ne comptabilisait pas dans ses objectifs de consommation d'espace pour le développement économique nouveau en extension. Ces 71 ha correspondent aux :
  - 55 ha de l'Europort dédiés aux activités industrielles, logistiques et tertiaires associées aux fonctions multimodales de la zone (fluvial, train, route) ;
  - 12 ha du PAT (commerce-services) qui relèvent du processus de renouvellement urbain à l'intérieur de l'espace aggloméré de la CAPFT ;
  - 3 ha de Cormontaigne et 1 ha de Micheville (s'inscrivant dans la mixité fonctionnelle du projet d'OIN).

- Pour 4,5 ha de l'Ecopole de Bouzonville qui en 2014 n'était pas inclus dans le périmètre du SCOT.

Concernant les autres parcs du territoire que ceux cités ci-avant.

Les disponibilités ont tendu à se compenser entre la finalisation de parcs existants et le développement de l'offre foncière nouvelle en extension. Cette dernière résulte principalement du développement de la zone de Metzange Buchel (26 ha de disponibilité en 2017) ainsi que, dans une moindre mesure, des parcs de la CC l'Arc Mosellan qui se déploient sur une offre d'irrigation économique de proximité (17 ha de disponibilité en 2017) (cf. détail des parcs d'activités concernés ci-après).

Ainsi, en 2017, le foncier économique disponible ne conduit pas à une offre constituée sur tous les segments et/ou s'inscrit dans une réponse à des besoins de court/moyen terme. En effet, l'analyse de l'offre montre les éléments suivants :

- Pour les activités tertiaires, 3 ha sont disponibles au sein du parc de Cormontaigne (Yutz). Ils s'inscrivent dans un marché (bureau) appelant des enjeux de lisibilité de l'offre ; enjeux dont le Scot de 2014 s'était saisi et qui reste d'actualité.

- Pour les activités commerciales de grande taille 3 ha sont disponibles au sein de la ZACOM des 4 routes à Fameck ; ce qui peut répondre à un nombre limité d'implantations de ce type de format commercial.

- Pour l'artisanat – services - PME, 19 ha sont ha disponibles. Répartis sur 3 parcs d'activités (ZA de Koenigsmacker, zone communautaire de Metzservisse, l'Ecopole de Bouzonville) amenant à une réceptivité de 4 ha à 7 ha selon les parcs, le volume de cette offre s'inscrit donc dans une réponse à des besoins de court terme.

- De 42 ha au sein 3 parcs d'activités mixte (Sainte Agathe à Florange, Meilbourg à Yutz et Metzange Buchel à Thionville), pour lesquels, mise à part les 26 ha au sein de Metzange Buchel relevant d'une offre structurante, l'offre permet l'accueil d'activités économique sur du court terme.

- Pour l'industrie et l'artisanat, 23 ha sont disponibles, localisés au sein de 3 parcs d'activités, dont les caractéristiques témoignent d'une offre foncière à vocation industrielle limitée à court terme :
  - 5 ha pour les Vieilles Vignes à Florange, qui devraient être commercialisé à horizon 5 ans ;
  - 7 ha au sein d'Actypole à Yutz correspondant à une offre résiduelle répartie sur 4 parcelles ;
  - 11 ha pour le Kickelsberg à Basse-Ham ; ce qui peut représenté la surface nécessaire à l'implantation d'une entreprise industrielle. L'offre actuelle est donc limitée sur cette zone.

Ainsi, le foncier disponible, hors le parc de Metzange Buchel s'inscrit essentiellement dans une offre pour des besoins à court terme et dans la fin de la commercialisation de plusieurs parcs existants (offre résiduelle).

Nom et superficie des parcs d'activités regagnés sur les friches et disposant d'une disponibilité inférieure ou égale à 2 ha

(Source : EPCI du SCOT, 2017 ; traitement EAU)

Commune	Parcs d'activités et commerciaux	Vocation du PAE	Surface totale (en ha)	Surface disponible des parcs aménagés en 2017, en ha (hors friches indiquées ci-après). Evaluation en cours de vérification
FLORANGE	LES VIEILLES VIGNES	ARTISANAT, INDUSTRIE	15	5 (commercialisés à horizon 5 ans)
FLORANGE	SAINTE AGATHE	INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, TERTIAIRE, EQUIPEMENT	128	13 (dont 4 ha commercialisés à horizon 2 ans)
FAMECK	ZACOM DES 4 ROUTES	COMMERCIALE	3	3
YUTZ, KUNTZIG	ACTYPOLE	INDUSTRIE, ARTISANAT	42	7
YUTZ, THIONVILLE	CORMONTAIGNE	TERTIAIRE	30	3
BASSE-HAM	KICKELSBERG	INDUSTRIE, COMMERCE	106	11
YUTZ	MEILBOURG	MIXTE	44	3
THIONVILLE	METZANGE BUCHEL	MIXTE	41	26
KOENIGSMACKER	ZA DE KOENIGSMACKER	ARTISANAT, COMMERCE	7	7 (dont 2,7 ha pour une implantation commerciale à court terme)
METZERVISSE	ZONE COMMUNAUTAIRE DE METZERVISSE	ARTISANAT, SERVICES, COMMERCE	17	8
BOUZONVILLE	ECOPOLE		7	5
Total SCOTAT (hors Mégazone, parcs regagnés sur les friches et parcs ayant une disponibilité en 2017 inférieur ou			**440**	**89**

Concernant la Mégazone et l'Europort

Il s'agit de 2 sites atypiques, de qualité et dotés d'un positionnement stratégique.

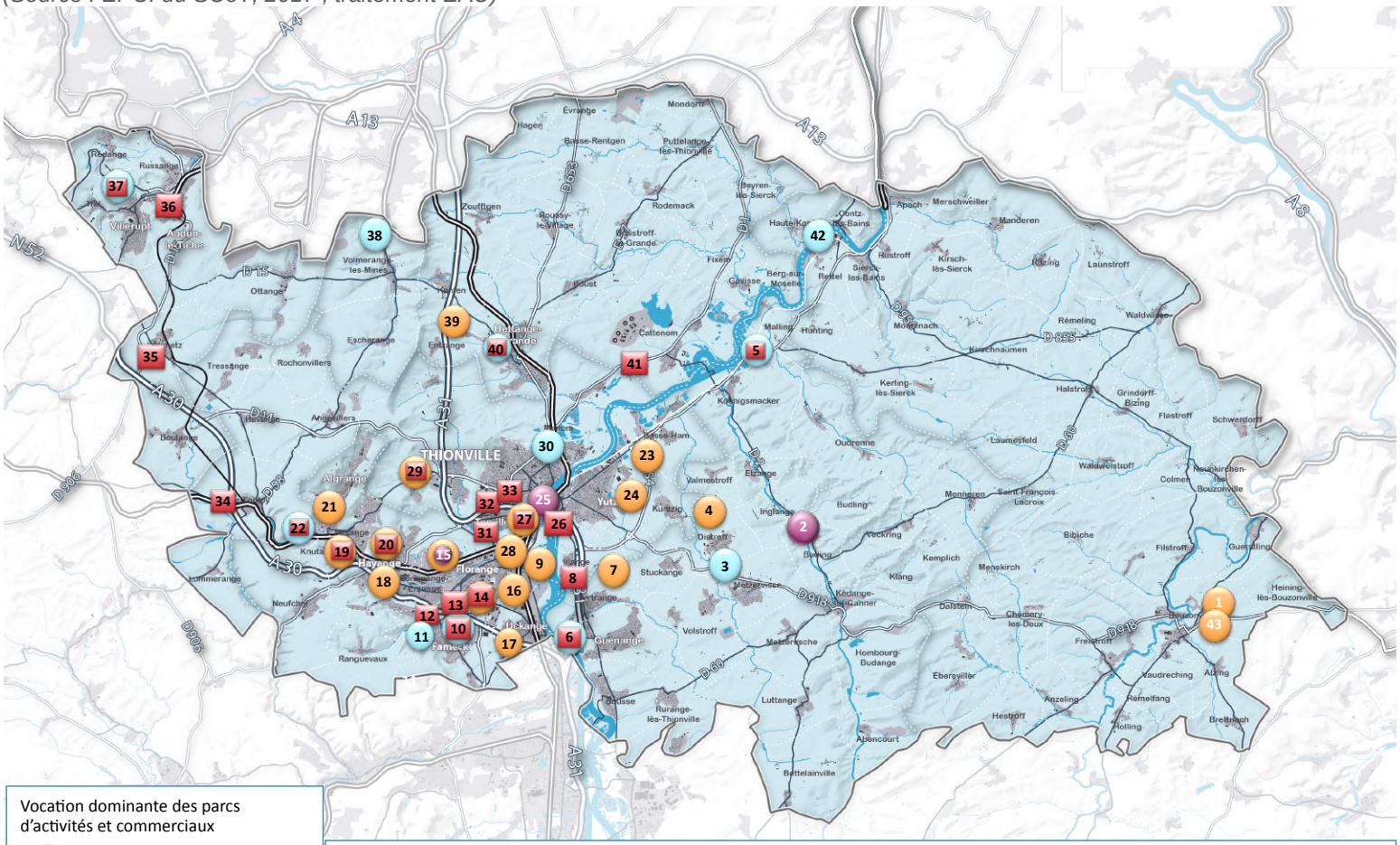
En effet, leur positionnement sur des fonctions industrielles/logistiques de grands flux connectées au cœur de l'Europe, est un atout de premier plan pour le territoire.

L'offre foncière de ces parcs s'inscrit ainsi dans une stratégie économique de long terme et l'enjeu de leur commercialisation sera de préserver dans la durée l'attractivité et l'identité économique de ces parcs.

Cette attractivité à promouvoir à une échelle élargie est d'autant plus importante que les cibles d'entreprises potentielles concernent notamment des entreprises internationales, des succursales / filiales de grands groupes situés hors du territoire.

Localisation des parcs d'activités économiques et commerciaux au sein du SCoT

(Source : EPCI du SCoT, 2017 ; traitement EAU)



Vocation dominante des parcs d'activités et commerciaux

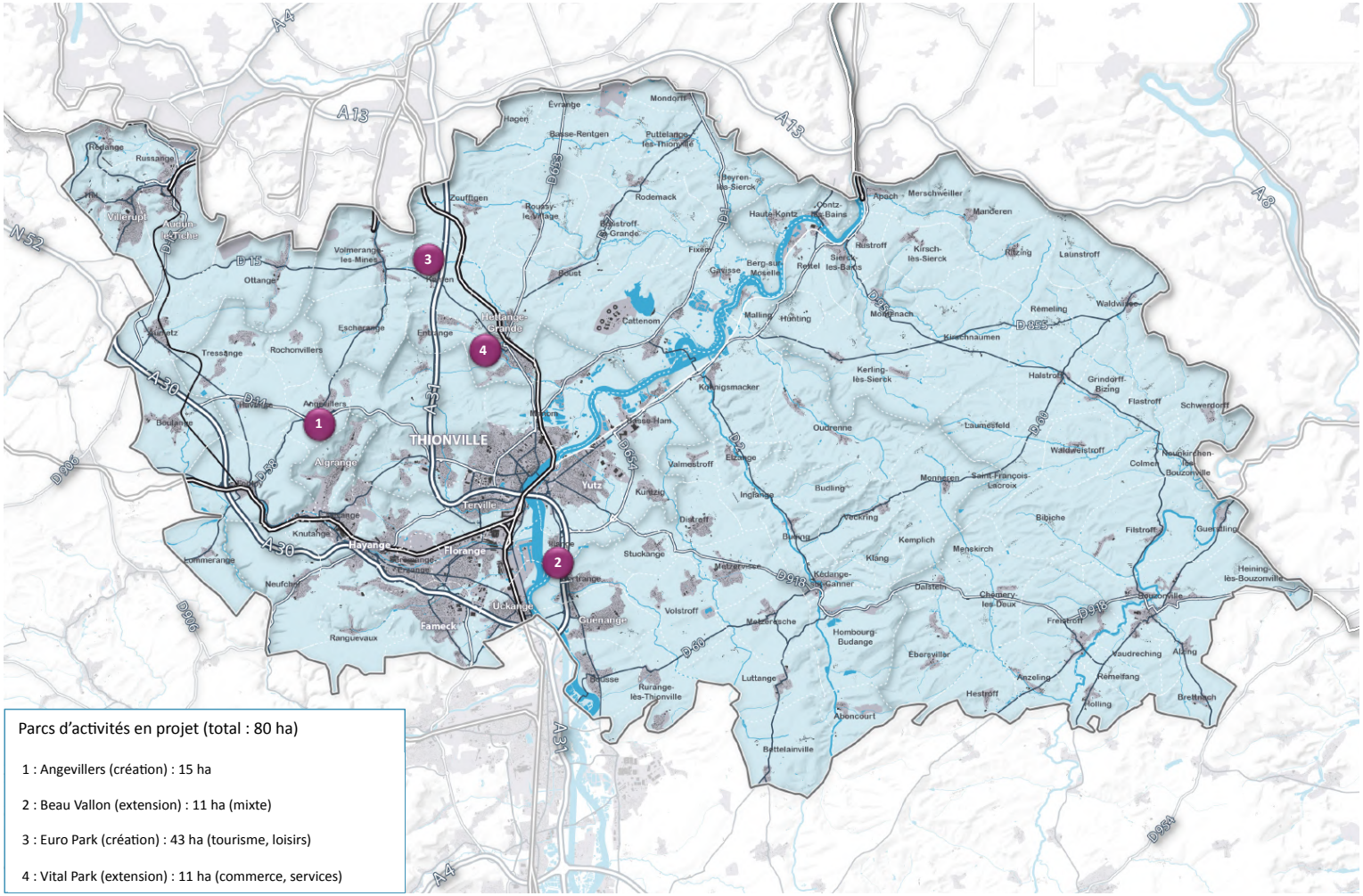
- Industrie / Artisanat / Logistique
- Tertiaire
- Artisanat / Services
- Commerce / Services à la personne

Noms des parcs d'activités

1 : Saint Eloi
2 : Zone du Moulin de Buding
3 : ZA Communautaire de Metzservisse
4 : Les Carrières
5 : ZA de Koenigsmacker
6 : Bellevue
7 : Mégazone
8 : Beau Vallon
9 : Europort
10 : La Feltière
11 : ZA de Fameck (Fameck)
12 : ZA des 4 routes
13 : Zone du Triangle
14 : Sainte-Agathe
15 : Les Vieilles Vignes
16 : ZA Le Breuil
17 : Pont de Pierre (Uckange)
18 : ZA de Serémange-Erzange
19 : Saint-Jacques
20 : ZA de Hayange
21: ZA Clémenceau
22: Zone de la Paix Haute
23: Kickelsberg
24: Actypôle
25: Cormontaigne
26: Meilbourg
27: Gassion
28: Arcelor Mittal
29: Metzange Buchel
30 : L'Emaillerie
31 : Green Center
32: Ancien PAT
33 : Linkling
34 : Rond Bois
35 : ZA de Aumetz
36 : ZAC de l'Alzette
37 : Site de Micheville
38 : ZA du Langenberg
39 : ZA Charles Ferdinand
40 : Vital Park
41 : ZA d'Husange
42 : ZAC de Rettel
43 : Ecopole

- Quelques projets économiques renforçant le positionnement du Thionvillois sur les services aux personnes (tourisme, loisirs, commerce,…) et nouveaux modes de travail (coworking)

Localisation des projets de parcs d'activités au sein du SCoT
(Source : EPCI du SCoT, 2017 ; traitement EAU)



Parcs d'activités en projet (total : 80 ha)

1 : Angevillers (création) : 15 ha

2 : Beau Vallon (extension) : 11 ha (mixte)

3 : Euro Park (création) : 43 ha (tourisme, loisirs)

4 : Vital Park (extension) : 11 ha (commerce, services)

15. LE CONTEXTE ECONOMIQUE LUXEMBOURGEOIS ET ALLEMAND

- Des économies luxembourgeoises et allemandes qui ont fait le pari du haut de gamme, à forte capitalisation technologique et robotisée pour conquérir de nouveaux marchés à haute valeur ajoutée.

La localisation du territoire du SCOT, conjuguée à la présence de grandes infrastructures tend à comprendre son rayonnement à une échelle élargie, au sein de laquelle apparaissent des dynamiques vigoureuses qui sont sources de potentiels appuis pour l'avenir du Thionvillois (cf. cartographies page suivante).

Le Luxembourg

L'attraction exercée par le Grand-Duché se manifeste par la progression du nombre d'étrangers résidents, mais également y travaillant. Depuis 2001, la présence de travailleurs français à le plus progressé, ils constituent désormais la seconde nationalité étrangère (derrière les Portugais) avec 15,4% des étrangers résidents (source : Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg).

Cette attractivité exercée par le Luxembourg s'explique par le redéploiement de son économie depuis la crise de 2008 et par une recherche de diversification et de haute valeur ajoutée. Après la sidérurgie, après le secteur bancaire et financier, le pays tend vers un nouveau modèle économique en lien avec la Troisième Révolution Industrielle, qui s'appuie sur la convergence des technologies de l'information et de la communication, de l'énergie et des transports au sein d'un réseau intelligent.

Ainsi, parmi les territoires limitrophes du SCOT, le Luxembourg enregistre entre 2000 et 2014 la plus forte progression du nombre d'emplois (+49%, contre +3% pour la Sarre ou +1% pour le Thionvillois ou +16% pour la Wallonie).

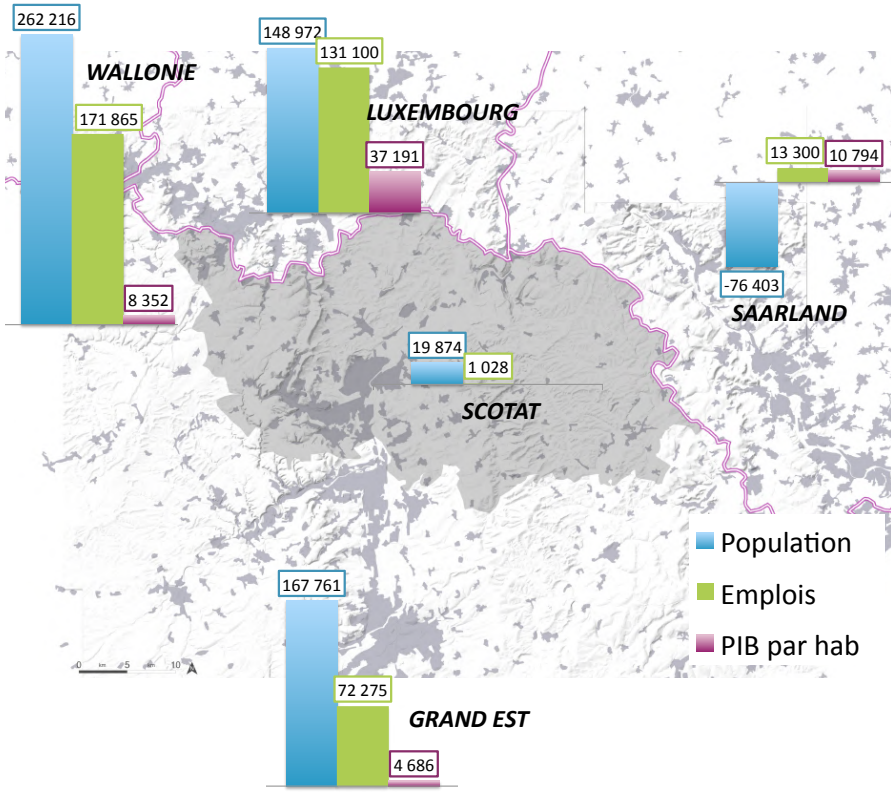
L'Allemagne

À l'échelle du Land de la Sarre, marqué comme pour le Thionvillois par une tradition industrielle et une situation géographique favorable aux échanges transfrontières, le nombre d'emplois industriels a régressé ces dernières années (9 119 emplois en moins entre 2000 et 2014, soit -7%, contre -20% pour le territoire du SCOT au cours de la même période).

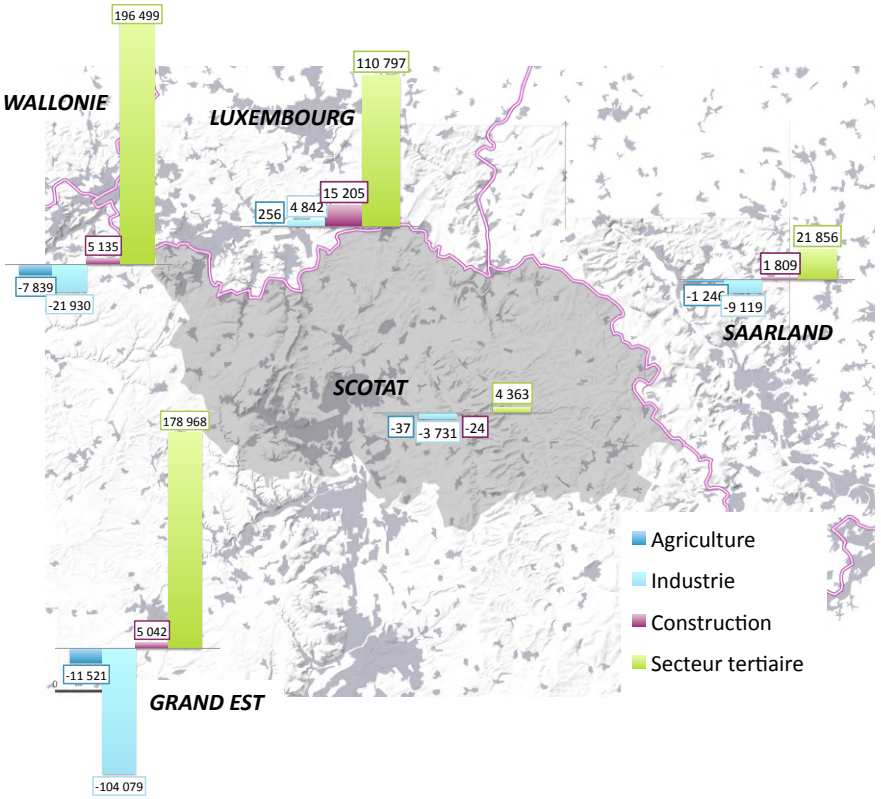
Néanmoins, à une échelle plus large, l'économie allemande dans son ensemble, témoigne d'un écosystème ayant accompli depuis maintenant plusieurs années ses mutations par rapport aux enjeux de compétitivité internationales, en se positionnant notamment sur des technologies de rupture.

Ainsi, les tendances à l'œuvre témoignent des capacités de l'Allemagne à adapter ses innovations technologiques à son industrie et à les diffuser à ses entreprises. Plus largement, l'écosystème allemand a réussi à imprégner à l'ensemble des acteurs économiques l'enjeu de l'innovation, et pas uniquement dans le secteur de la haute technologie.

Evolution de la population, des emplois et du PIB entre 2000 et 2014
(Source : Grande Région, 2000 et 2014 ; traitement EAU)



Evolution des emplois par secteurs économiques entre 2000 et 2014
(Source : Grande Région, 2000 et 2014 ; traitement EAU)



Nota : *les données du SCOTAT et du Grand Est portent sur l'année 1999 et ont été établies à partir des fonctions économiques fournies par l'Insee en 1999.*

Projets

- **« Multimodal shuttle », plateforme trimodale sur la Moselle - Europort** *(voir également fiche transports et mobilité)*

  Soutenu par l'Etat, ce projet s'inscrit dans le cadre du développement du fret fluvial par conteneurs sur la Moselle. Il est situé sur les communes d'Illange, Uckange et Thionville et concerne une superficie de 185 ha de friches industrielles ambitionnant d'accueillir une plateforme logistique multimodale. 1 500 emplois directs pourraient être créés à l'horizon 2030, et autant d'emplois indirects.

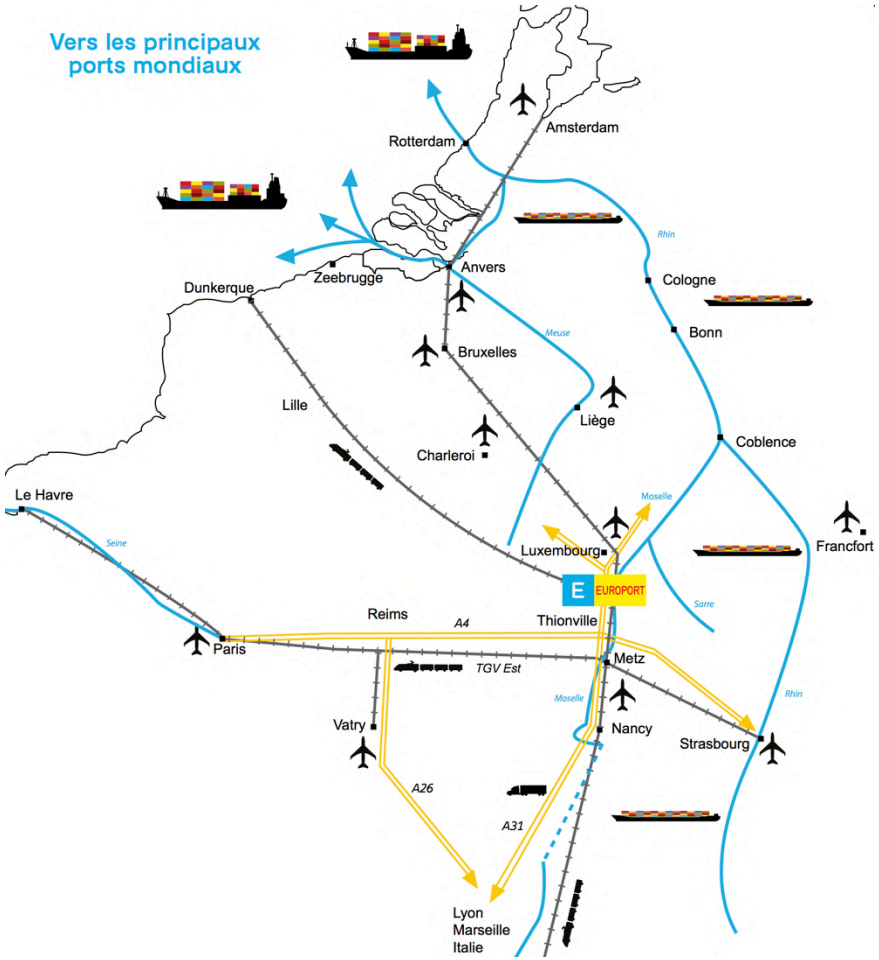
  Selon le Président du Syndicat mixte en charge du développement de ce projet, *« l'ambition n'est pas de créer une simple plateforme logistique mais bien un parc d'activités logistiques et industrielles multimodal, intégrant transports routier, ferroviaire et fluvial, sur lequel des entreprises développeront leurs activités de logistique, de transformation et d'assemblage. »*

  Europort a été retenu comme terminal pour l'Europe de l'Ouest du train Chine-Europe et représente, dans les faits, une « entrée d'agglomération » et constitue un outil industriel qualitatif intégrant la post-production servant d'hinterland pour les ports maritimes de Rotterdam et Anvers. Cela soulève donc la question de l'intégration d'Europort au réseau des ports lorrains à une échelle élargie…

  Des projets d'installations sont en cours sur le site, à savoir :

  - La livraison depuis Thionville d'un train complet par semaine de conteneurs remplis de lait en poudre vers la Chine, ce qui pourrait conduire à la construction sur Europort d'une unité de production et de conditionnement de lait en poudre entre groupes laitiers de la région et le client chinois.

Localisation de l'Europort dans son environnement élargi
(Source : Europort)



- **EVOL'U4, Uckange (en cours)** *(voir également fiches équipements et habitat)*

  Ce vaste projet de renouvellement de friche industrielle, qui se veut innovant, se décompose en 4 pôles (culturel, patrimoine/sciences/jardins, habitat et économique) et parmi eux :

  - Le pôle économique comprendra les services supports au développement du projet logistique Europort (restauration, services administratifs, , salles de réunion..), le pôle d'économie créative mettra en œuvre des espaces architecturaux de qualité pouvant accueillir de petites activités nécessitant des espaces atypiques ou la valorisation par une image exceptionnelle (artistes, artisans, professions libérales, communication, édition...) et l'économie touristique permettra l'installation d'un hôtel dans les Grands Bureaux et d'un restaurant dans la sous-station électrique.

- **Grand Carénage de Cattenom**

  Le grand carénage est un programme industriel visant à rendre possible l'exploitation de la centrale nucléaire sur plus de 40 ans : rénovation, remplacement de matériels, intégration des mesures post-Fukushima, amélioration du niveau de sûretés des centrales nucléaires. Les opérations dureront jusqu'en 2022.

  L'année 2016 a marqué la troisième visite décennale de la tranche 1 du site (jusqu'à 3 500 intervenants sur le site au plus fort de l'activité et 115 entreprises, principalement locales). En 2017, 172 millions seront investis dans des travaux de maintenance et l'année 2018 marquera la troisième visite décennale de la tranche n°2.

- **L'opération d'Intérêt National Alzette-Belval (OIN)** *(voir également fiche habitat)*

  Au-delà du développement résidentiel, le projet Alzette-Belval a pour ambition de renforcer l'attractivité économique du territoire en complémentarité de l'agglomération de Esch-sur-Alzette, au Luxembourg.

  Il porte en effet une attention au développement de l'économie résidentielle (loisirs, culture, santé et services de proximité) dans la perspective d'une « éco-agglomération transfrontalière » accessible et agréable à vivre pour les habitants comme pour les entreprises. En effet, le développement de cette éco-cité entend capitaliser sur un certain nombre de savoir-faire et emplois associés (bâtiment, rénovation, mobilité, gestion de l'eau et de l'énergie...) et créer in fine une atmosphère propice à l'entreprenariat. Plus spécifiquement, dans le cadre des opérations de l'EPA en cours, des espaces dédiés au tertiaire sont prévus :

  - Sur le site de Micheville, des commerces et espaces dédiés aux PME-PMI accompagneront les logements et équipements sur 5 000 m2 (pôle culturel, cité scolaire),
  - Une offre de services et commerces sur l'Ecoquartier de Cantebonne.

  Si les autres opérations ciblées dans le Projet Stratégique Opérationnel (PSO) n'ont pas encore fait l'objet d'études préliminaires, il est également convenu la création d'une offre de services, commerces et équipements en particulier pour les opérations proches de la frontière (Rédange-coteau, Rédange-crassier, Boulange-quartier de la mine).

- **ZAC de la Rive droite de la Moselle à Thionville**

  Localisé dans le quartier de la gare SNCF, ce projet vise à valoriser les friches situées dans le prolongement Nord Est du pôle Gare et de créer ainsi une entrée de ville harmonieuse. Il s'inscrit dans un contexte de croissance des cadencements des trains vers le Luxembourg et d'augmentation à venir du nombre de passagers en gare de Thionville (plus de 7 000 passagers par jour actuellement et des projections qui tablent sur 15 000 passagers quotidiens à l'horizon 2020).

  Ce nouveau quartier autour de la gare a pour objectif, dès 2020, d'être un véritable pôle d'échange multimodal, comprenant, sur un espace de 61 ha, près de 1 000 logements et un pôle économique tertiaire.

  Ce pôle tertiaire inclus notamment :

  - un hôtel et bureaux : projet d'un hôtel 4 étoiles d'une capacité de 70 chambres peut-être accompagné d'un restaurant gastronomique ;
  - la Maison de la Région Grand Est ;
  - l'implantation du totem Lorn'Tech comprenant :
    - des logements de petite taille destinés aux jeunes entrepreneurs du pôle numérique et aux travailleurs détachés au grand carénage de Cattenom ainsi qu'une restauration collective ;
    - des locaux pour les startups, des espaces de coworking, d'animations entre incubateurs liés à l'univers Lorn'Tech et un centre d'affaires et des bureaux.
    - A la vue des nombreux succès par bon nombre de collectivités qui se sont lancés dans l'aventure, l'objectif est d'y implanter une école de codage, de type web@cadémie, Wild Code School ou autre.

- **Bâtiment tertiaire S Hub à Thionville**

  Ce futur bâtiment de télétravail et coworking à l'attention des travailleurs frontaliers devrait voir le jour courant 2018. Localisé le long de l'A31 au sein de la ZAC Meilbourg à proximité du magasin Décathlon, ce site jouit d'un potentiel d'utilisateurs important pouvant exercer une activité décentralisée, notamment les cadres exerçant au Luxembourg dans les services, le secteur bancaire, la communication,…

- **Lorn'Tech**

  L'objectif du label « Métropole French Tech » attribuée par l'Etat, est d'identifier en régions les écosystèmes dynamiques en matière de start-ups sur le territoire, et de susciter une dynamique dans toute la France pour faire du pays un accélérateur de start-ups.

  Sur le territoire national, 13 écosystèmes sont labellisés « Métropoles French Tech », parmi lesquels, depuis juin 2015, Lorn'Tech, regroupant les agglomérations de Thionville, Metz, Epinal et la Métropole du Grand Nancy. Ces territoires du sillon lorrain ont pour objectif de fédérer les acteurs de l'écosystème numérique régional et de développer sa visibilité à l'international, notamment en se focalisant sur :

  - un nouveau mode de gestion foncière (importance de la fluidité foncière, et demande spécifique d'immobilier pour les entreprises ;
  - le développement des usages du numérique, et pas seulement des contenants (réseaux) : co-working, réseaux d'entreprises, nouvelles applications, etc…

  La mission French Tech a identifié les secteurs d'activités les plus dynamiques en termes de startups, permettant la création des réseaux thématiques

  Pour l'écosystème de startups d'un territoire, rejoindre un réseau thématique permet d'intégrer une dynamique nationale avec une vision internationale.

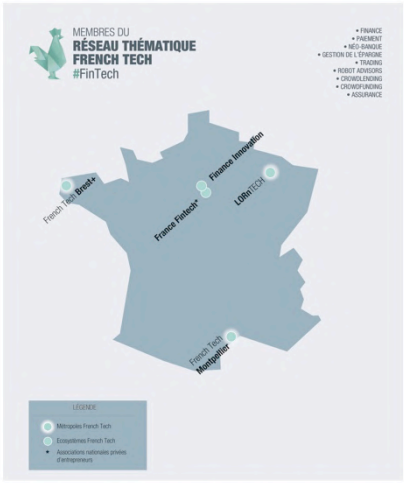
  Parmi les 9 réseaux nationaux identifiés, Lorn'Tech a intégré les réseaux suivants :

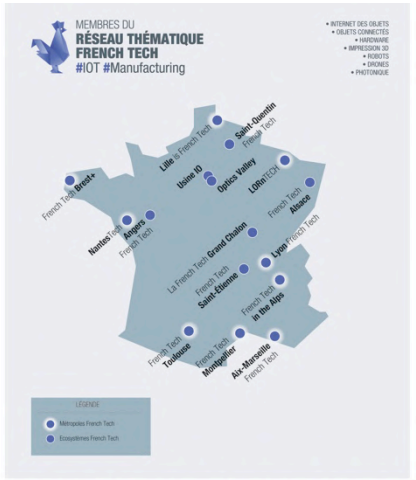
  - #Manufacturing : objets connectés, impression 3D/procédés de fabrication industriels, robots, drones.
  - #FinTech : finance, paiement, gestion de l'épargne, trading, robot advisors, assurance,…

Ecosystèmes labellisés « Métropoles French Tech »
(Source : French Tech)



Réseaux thématiques auxquels appartient la « Lorn'Tech »
(Source : French Tech)





Le futur Pôle numérique de Thionville
(Source : Lorn'Tech)



L'U4 d'Uckange
(Source : EVOL'U4)



Le projet d'espace de coworking de Thionville
(Source : Moselle Attractivité)



La centrale de Cattenom
(Source : EDF)



- SYNTHESE -

Atouts

- Une localisation exceptionnelle du SCoT au carrefour des territoires belges, luxembourgeois et allemand qui lui confère un positionnement stratégique et valorisé par des infrastructures de transports (autoroutières, ferrées, fluviales) de qualité, génératrices de flux (humains, économiques) offrant un vrai potentiel de développement du SCOTAT, dans un contexte où les communications prennent une part croissante dans la performance d'un territoire. Cela concourt à entretenir un niveau d'attractivité élevé aux yeux de potentiels investisseurs économiques et favorise l'émergence de nombreux projets, particulièrement dans les territoires du sillon lorrain.

- Une légère reprise économique depuis 1999, conjuguée à des grands projets à l'œuvre sur le territoire qui devrait engendrer une augmentation des besoins en logements nouveaux et en réhabilitation et qui pourrait s'avérer propice au raffermissement de l'économie présentielle.

- Conjugué au positionnement stratégique du territoire, le développement du e-commerce (augmentation du nombre de livraisons de 18% par an à l'échelle nationale) peut s'avérer favorable à un renforcement des activités logistiques sur le territoire (si le territoire fait le choix de se positionner sur de la logistique à l'échelle des bassins de consommation).

- Une offre conséquente en espaces économiques, principalement au sein des deux agglomérations du Val de Fensch et des Portes de France-Thionville, et essentiellement à vocation industrielle, mais aussi tertiaire (Cormontaigne), et commerciale (la Feltière) qui devraient être en mesure d'assurer la réalisation des parcours résidentiels des entreprises.

- Un développement de l'offre de formations, et notamment de l'offre de formations post-baccalauréat avec l'IUT de Yutz et l'université du Grand-Duché de Luxembourg.

- Au regard des aléas économiques observés, le secteur de la construction a du faire face à des difficultés. Néanmoins, la périurbanisation autour des principaux pôles du territoire, conjuguée au desserrement des ménages et à des prix élevés de l'immobilier au Luxembourg, créent de nouveaux besoins en matière de logement et offrent ainsi des perspectives de reprise pour le secteur de la construction.

- Des écosystèmes régionaux et mosellans développés, sur lesquels capitaliser pour faciliter l'émergence de synergies entre acteurs locaux ainsi que la dynamisation de certaines filières (exemple sur le numérique).

- Des réseaux d'entreprises et des pôles de compétitivité qui apparaissent comme de véritables outils de coopération efficaces pour favoriser l'innovation et la création de richesses économiques et d'emplois.

- Une offre touristique qui s'organise et s'articule autour de plusieurs entrées, la nature, les loisirs, le terroir, et l'histoire et constituent des leviers d'attractivité indéniable pour renforcer la lisibilité du territoire.

- Une proximité avec de grands attracteurs générateurs de flux (Luxembourg ville, Amnéville-les-thermes, Metz et son centre Pompidou...) auquel le territoire peut s'arrimer pour capter davantage de touristes et élargir son rayonnement à l'échelle transfrontalière voir au-delà.

- Des marques et labels « Qualité MOSL », « Moselle Gourmande » qui valorisent et reconnaissent le territoire pour sa qualité et le positionnent plus largement sur la gastronomie, le terroir, et l'oenotourisme au-delà de ses frontières par des itinéraires de découverte transfrontalier qui l'ouvrent à de nouvelles clientèles.

- Une agriculture qui se maintient et qui est constitutive d'une identité forte pour les territoires plus ruraux tant dans le maintien de la qualité du paysage que dans la perception qu'en ont les observateurs.

- Un développement de la filière biologique, et des circuits-courts, qui s'étoffent pour répondre aux attentes des populations quant à leurs nouveaux modes de consommation et au souci de proximité et de traçabilité des produits.

- Des filières d'excellence et la mise en place de chartes de qualité, qui valorisent l'agriculture locale et fédèrent les acteurs locaux du secteur.

Faiblesses

- Une influence du Luxembourg sur les capacités de développement économiques du SCoT : dépendance vis-à-vis du bassin d'emploi du Grand-Duché impactant les besoins en logements et renforçant le caractère dortoir du territoire du SCoT ; concurrence en matière d'implantation d'entreprises, tourisme, commerces,... ; contraintes administratives et financières différentes entre les deux pays, concurrence salariale.

- Une prédominance de l'industrie dont les évolutions impactent significativement le marché de l'emploi et interrogent les capacités de rebond au regard de la concurrence et du positionnement des territoires voisins dans le haut de gamme.

- Une sous-représentation des emplois métropolitains avec un territoire thionvillois qui ne connaît pas les mêmes dynamiques de croissance que le reste des territoires du Grand-Est. La présence du Luxembourg aux portes du territoire, ainsi que de la métropole messine, conjuguée à une externalisation des emplois industriels, donc une restructuration industrielle, semblent expliquer cette sous-représentation de ces emplois stratégiques.

- Une forte spécialisation des activités industrielles autour de la métallurgie (qui s'explique notamment par la présence historique de l'entreprise Arcelor Mittal), ainsi qu'autour du secteur énergétique (en lien avec la centrale nucléaire de Cattenom), secteur en croissance entre 2009 et 2014.

- Cette spécialisation de l'économie locale se révèle fragile car les secteurs d'activités concernés connaissent d'importantes restructurations et les emplois directs et indirects dépendent de quelques grands établissements dont les centres de décisions se trouvent souvent éloignés du territoire.

- Dans un contexte d'évolutions technologiques constantes, les activités industrielles doivent faire face à l'apparition de nouveaux processus de production nécessitant l'embauche d'une main d'œuvre qualifiée, induite par la numérisation et la robotisation des tâches. Dans l'ensemble vieillissante, la main d'œuvre locale n'est pas toujours formée aux nouveaux modes de productions innovants vers lesquels les entreprises sont de plus en plus amenées à s'orienter.

- Un déficit d'image touristique, qui constitue notamment un frein à élargir la cible de la clientèle touristique aujourd'hui principalement locale.

- Un poids restreint de l'agriculture (1% des emplois), dans un contexte de restructuration du secteur et d'une concurrence accrue avec les pays limitrophes ainsi que de contraintes normatives plus importantes.

Défis

➜ La localisation du territoire et la présence de grandes infrastructures en son sein, attracteurs majeurs de la nouvelle grande région et voire même au-delà, jouent un rôle majeur dans le mode de développement du territoire.

L'intégration au SCoT de la CC du Bouzonvillois renforce les ancrages avec l'Allemagne, même si le phénomène transfrontalier n'est pas comparable avec le Luxembourg.

Cette localisation suppose une concurrence accrue avec :

- d'une part, le territoire luxembourgeois, dont l'économie s'est redéployée avec force depuis la crise de 2008 tout en se diversifiant, notamment sur la logistique ;
- d'autre part, l'Allemagne, dont l'écosystème industriel a déjà accompli ses mutations par rapport aux enjeux de compétitivité internationale.

Cela pose la question du positionnement économique du territoire dans un contexte économique mondialisé, pour peser sur des aires de décisions et des marchés plus vastes.

In fine, c'est tout le territoire, tant dans ses composantes urbaines que rurales qui s'inscrit dans cette course à la lisibilité économique et d'adaptation aux mutations techniques, numériques ou robotiques. Ainsi, ce jeu de compétition et de coopération implique une « coopétition » afin de créer une valeur ajoutée spécifique au territoire et adossée à ses atouts qui le différencie des autres.

➜ L'un des principaux défis pour le territoire résulte des évolutions sur le long terme du « phénomène » transfrontalier et de son impact sur son mode de développement :

- D'une part, il crée des flux de population, qui créent eux-mêmes des opportunités de développement économique présentiel, en fonction des revenus « captés » par le territoire en provenance du Luxembourg (effets sur le commerce, artisanat, BTP) ;
- D'autre part, il crée un « appel d'air » qui peut rendre plus difficiles les créations d'entreprises ou d'emplois productifs (industrie et services productifs) en France.

➜ D'autre part, le développement économique futur du territoire interpelle le maintien des grandes entreprises industrielles existantes et le développement d'un tissu plus diversifié de PME, supposant notamment, transmissions des compétences et savoir-faire et soutien à l'innovation.

➜ La fragilité du marché de l'emploi amène certains actifs à développer leur propre activité sous des formes diverses, notamment indépendantes, avec en filigrane la volonté de ne pas s'inscrire dans le salariat et de préserver un certain degré de flexibilité.

Ce développement pourrait être à mettre en lien avec le phénomène de « l'ubérisation » du travail, permis par les nouvelles technologies numériques et qui consiste à offrir des services adaptés aux besoins des entreprises du secteur. Ces activités sont souvent enjeu de lisibilité et de pérennisation de l'emploi.

➜ L'offre de services aux salariés est un facteur d'attractivité des sites d'activités, dans une logique de faire des lieux de travail de véritables lieux de vie (crèche, conciergerie, restaurant,...). D'autre part, l'exemple du développement des tiers-lieux fait partie intégrante de cette stratégie d'attractivité initiée par de nombreux territoires. Si les territoires du SCoT souhaitent attirer davantage de cadres, ils devront faire preuve d'inventivité pour attirer les talents et les entreprises en opérant une montée en gamme de leurs équipements et services mais également en s'appuyant sur un écosystème local dynamique (réseau d'entreprises, incubateurs, espaces de coworking...).

➜ Le processus de désindustrialisation observé à l'échelle du territoire a eu pour effet d'engendrer des friches industrielles, notamment dans les territoires où le passé sidérurgique reste encore prégnant. Dans ce contexte, de plus en plus de collectivités visent à développer des projets originaux afin de donner une « nouvelle vie » à ces espaces au travers de nouveaux lieux de convivialité, de culture et de travail qui répondent souvent aux attentes des nouvelles professions intellectuelles. En matière de développement territorial, il s'agit d'un défi, certes complexe, et qui s'inscrit dans la durée, mais qui mérite bien de se pencher sur les tendances émergentes pour demeurer attractif vis-à-vis des nombreux cadres travaillant au Luxembourg.

- Concernant les parcs d'activités économiques et commerciaux, le diagnostic du SCoT de 2014 soulignait un certain nombre de défis qui s'avèrent être toujours d'actualité pour les années à venir, au premier chef l'enjeu d'une stratégie de :
  - positionnement économique soutenu par une stratégie foncière et immobilière globale et adaptée aux besoins des entreprises ;
  - requalification des zones d'activités anciennes et insertion dans leur environnement proche ;
  - montée en gamme en termes d'aménagement des zones : de la zone d'activités vers le parc d'activités : redéfinition des vocations des zones, inscription dans une stratégie de développement durable tant en termes environnemental qu'esthétique ;
  - accompagnement pour la dépollution des terrains dans le cadre de la résorption de friches ;
  - Maintien de grandes entreprises internationales (Arcelor Mittal, Thyssen Krupp,…) afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire.

- L'un des principaux défis en matière de développement économique résultera également dans la capacité des acteurs locaux à coordonner les nombreux projets en cours sur l'ensemble des 6 EPCI (Europort, OIN Alzette-Belval, Grand Carénage de Cattenom, etc.) dans un objectif de meilleure lisibilité d'une stratégie économique globale et de maximisation des effets au profit des écosystèmes locaux.

- L'évolution du secteur du nucléaire et les enjeux de prévention qu'il impose, apparaissent également comme un défi de premier plan pour le territoire. En effet, avec la centrale de Cattenom, 7ème centrale du monde en puissance, 2ème centrale de France pour sa production d'électricité et employant plus de 1 400 salariés, l'anticipation des problèmes liés au risque industriel et la prévention constituent un enjeu majeur pour la sécurité des personnels, des populations avoisinantes, des biens et de l'environnement. À ce titre, la question de l'avenir de la filière nucléaire et de son efficience environnementale sera étroitement liée aux orientations prises à l'échelle nationale.

- Les actions en faveur de l'essor des activités touristiques sur le territoire apparaissent comme un réel défi, au regard notamment des répercussions de la loi NOTRe sur la structuration du réseau des professionnels du secteur (compétence transférée aux EPCI), ainsi que de la mise en réseau des différents sites et de l'affirmation d'une identité touristique pouvant, in fine, contribuer à remodeler l'image d'un territoire où le caractère productif prédomine dans la représentation que peuvent en avoir de nombreux acteurs externes.

- Plus largement, c'est la question de la montée en puissance de l'économie présentielle qui apparaît comme un levier déterminant pour accroître la capacité du territoire à maintenir un tissu économique performant et varié.

- Promouvoir le territoire par une diversification des outils de communication et de pratiques touristiques (e-tourisme : application mobile, visite interactive ; package touristique..), en s'appuyant sur des axes existants et différenciants à même d'élargir sa visibilité (U4, Festival du Film Italien, Capitale Européenne de la Culture).

- Opérer des passerelles entre les clientèles cibles des principaux attracteurs touristiques extérieurs, en proposant une offre complémentaire à la visite de sites phare, pour amener les touristes à prolonger la durée de leur séjour.

- Anticiper et capitaliser sur la Capitale Européenne de la Culture Esch 2022 pour amplifier et valoriser les connexions touristiques transfrontalières existantes et futures.

- Assurer une montée en gamme en termes d'hébergements touristiques pour une offre plus variée et répondant aux besoins d'aujourd'hui, pour une clientèle d'affaires ou internationale notamment.

- Soutenir le développement d'activités de diversification par la valorisation des matières organiques et effluents d'élevage pour l'agriculture d'une part, et l'usage du bois comme ressource énergétique et gisement pour l'éco-construction d'autre part.

LIVRET

3







Le mode d'aménagement

Équipements, transports et mobilité

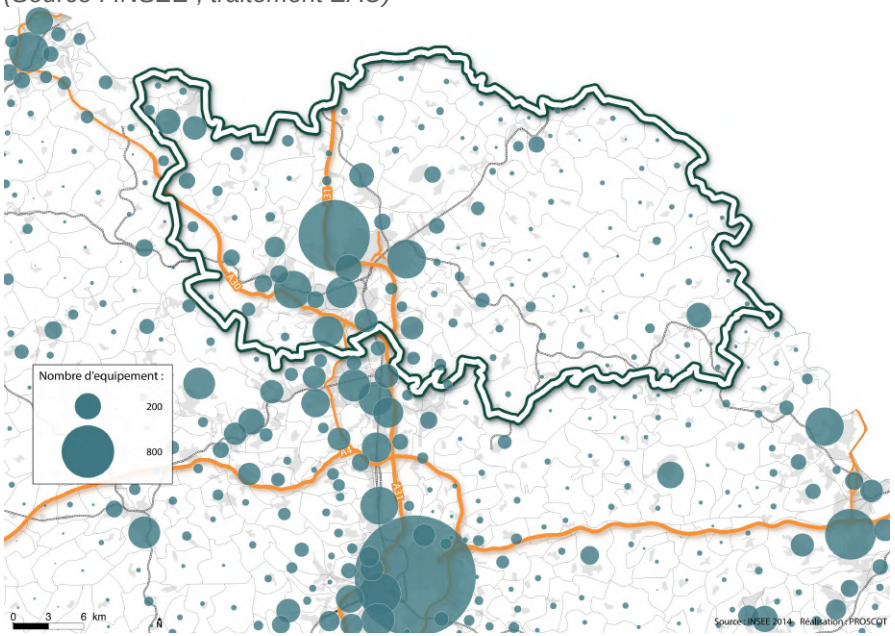
- OBSERVATOIRE -

Principaux indicateurs

Nombre, densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016 et part dans le SCOT
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Nombre d'équipements	Part dans le SCoT	/10 000 habitants
CA du Val de Fensch	1 614	25,3%	230,1
CA Portes de France - Thionville	2 511	39,3%	317,7
CC de Cattenom et environs	458	7,2%	180,8
CC de l'Arc Mosellan	622	9,7%	183,9
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	598	9,4%	239,2
Bassin du Bouzonvillois	*339*	*5,3%*	*251,2*
Bassin des Trois Frontières	*259*	*4,1%*	*225,2*
CC du Pays Haut Val d'Alzette	579	9,1%	209,0
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	6 382	100,0%	244,5
SCoT de l'Agglomération Messine	12 440		308,1
SCoT Nord Meurthe et Moselle	3 791		249,1
Moselle	30 406		290,9
Grand-Est	159 310		286,8

Répartition des équipements en 2016 dans le territoire
(Source : INSEE ; traitement EAU)



16. LE NIVEAU D'EQUIPEMENT

*Le **bassin de vie** désigne le territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.*

- Un espace urbain qui joue le rôle de structuration métropolitaine entre Metz et le Luxembourg et un espace rural qui organise les échelles de proximité au travers de ses équipements...

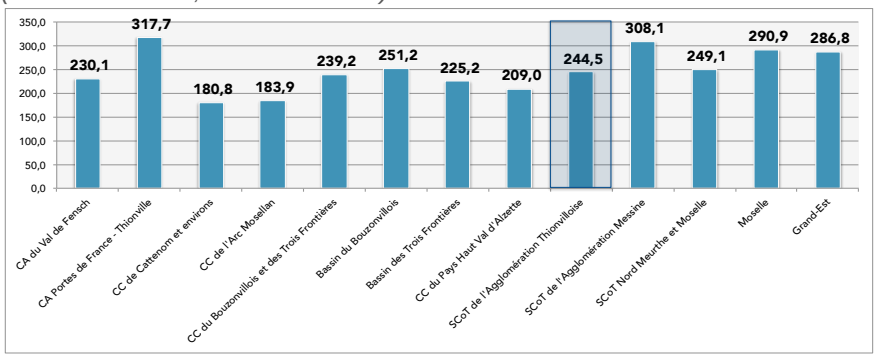
Deux grandes agglomérations (Thionville, Vallée de la Fensch) qui structurent un bassin de vie principal et des pôles urbains intermédiaires jouant le rôle d'irrigation locale :

- Un bassin de vie au nord du territoire autour de Villerupt qui s'affranchit des limites départementales et irrigue à la fois des communes de Moselle et Meurthe-et-Moselle ;
- Un bassin de vie frontalier et plus local organisé autour d'Hettange-Grande dont l'influence se poursuit au Luxembourg ;
- Deux organisations autour Sierck-les-Bains et Bouzonville ;
- Un fonctionnement s'appuyant sur le pôle de Guénange.

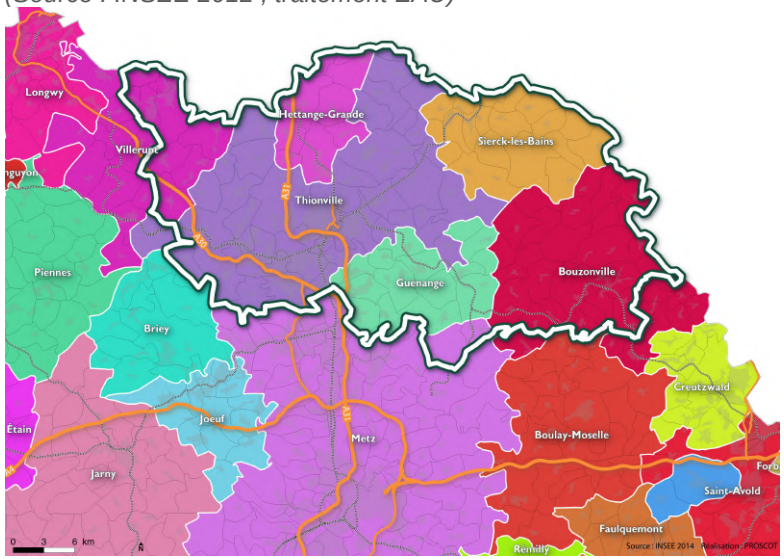
Une certaine autonomie du territoire vis-à-vis de Metz dont le bassin de vie ne pénètre guère le territoire.

- ... mais une densité en deçà des moyennes de comparaison.

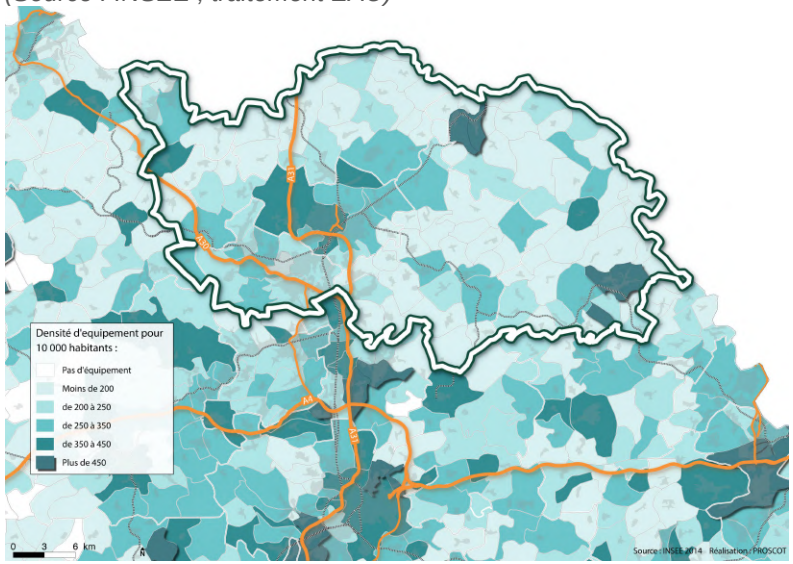
La densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



Les bassins de vie au sein du territoire du SCoT
(Source : INSEE 2012 ; traitement EAU)



La densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



*La **classification des équipements en gamme** par l'INSEE permet de refléter l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population. Au sein de la Base Permanente des équipements de 2016, 112 équipements ont été retenus répartis en 3 gammes : de proximité, intermédiaire et supérieure.*
*Les **équipements de proximité** (école maternelle, pharmacie, boulangerie...) permettent de répondre aux besoins quotidiens des habitants et usagers.*
*Les **équipements intermédiaires** (orthophoniste, supermarché, gendarmerie...) répondent à des besoins moins fréquents, hebdomadaires.*
*Les **équipements supérieurs** (maternité, médecin spécialiste, théâtre...) se trouvent davantage dans les pôles urbains et permettent de répondre à des besoins plus ponctuels et spécifiques.*

- Un déficit sensible d'équipements toutes gammes confondues à l'échelle du territoire, à nuancer par la présence de grandes agglomérations voisines auxquelles les habitants et actifs font appel au cours de leurs déplacements (Luxembourg, Metz et plus ponctuellement Nancy).

Un clivage est / ouest perceptible entre un espace urbain densément doté en services de proximité et des secteurs plus ruraux pour lesquels les équipements de gamme supérieure sont quasi inexistants.

Nombre et densité d'équipements pour 10 000 habitants en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Niveau de gamme	Proximité			Intermédiaire			Supérieure		
Territoires	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants	Nb.	Part dans le SCoT	/10 000 habitants
CA du Val de Fensch	1 312	26,9%	187,1	245	20,3%	34,9	57	19,0%	8,1
CA Portes de France - Thionville	1 683	34,5%	213,0	618	51,3%	78,2	210	70,0%	26,6
CC de Cattenom et environs	399	8,2%	157,5	59	4,9%	23,3	0	0,0%	0,0
CC de l'Arc Mosellan	542	11,1%	160,3	72	6,0%	21,3	8	2,7%	2,4
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	486	10,0%	194,4	103	8,6%	41,2	9	3,0%	3,6
Bassin du Bouzonvillois	*262*	*5,4%*	*194,2*	*71*	5,9%	*52,6*	*6*	*2,0%*	*4,4*
Bassin des Trois Frontières	*224*	*4,6%*	*194,7*	*32*	2,7%	*27,8*	*3*	*1,0%*	*2,6*
CC du Pays Haut Val d'Alzette	456	9,3%	164,6	107	8,9%	38,6	16	5,3%	5,8
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	4 878	100,0%	186,9	1 204	100,0%	46,1	300	100,0%	11,5
SCoT de l'Agglomération Messine	9 531		236,0	2 190		54,2	719		17,8
SCoT Nord Meurthe et Moselle	2 944		193,4	677		44,5	170		11,2
Moselle	23 521		225,0	5 256		50,3	1 629		15,6
Grand-Est	122 559		220,6	28 001		50,4	8 750		15,8

17. LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

A. L'ENSEIGNEMENT : les établissements

Enseignement : *école maternelle, école élémentaire, collège, lycée d'enseignement général et ou technologique, lycée d'enseignement agricole.*

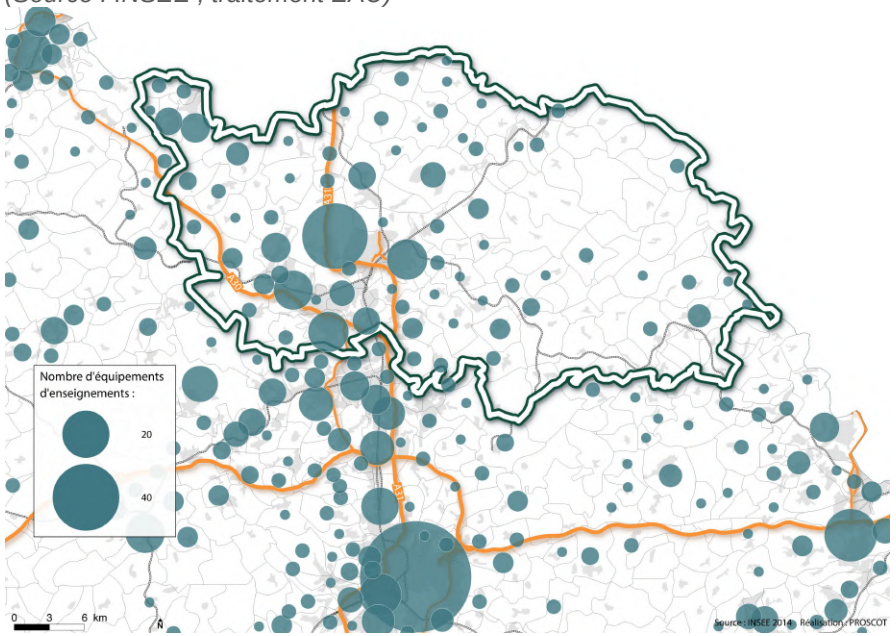
- Une concentration des établissements scolaires et de formation dans la moitié ouest du territoire la plus peuplée et couverte par les grandes voies de communication.

Une densité d'équipements proche ou égale à celles des moyennes départementale et régionale quels que soient les établissements primaires ou secondaires.

Nombre et densité d'équipements scolaires en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Sous-domaine enseignement	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège		Lycée	
Territoires	nb.	/10 000 hbts.	nb.	/10 000 hbts.	nb.	/10 000 hbts.	nb.	/10 000 hbts.
CA du Val de Fensch	25	3,6	26	3,7	6	0,9	5	0,7
CA Portes de France - Thionville	18	2,3	33	4,2	7	0,9	8	1,0
CC de Cattenom et environs	10	3,9	20	7,9	2	0,8	0	0,0
CC de l'Arc Mosellan	9	2,7	16	4,7	2	0,6	0	0,0
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	3	1,2	11	4,4	3	1,2	1	0,4
CC du Pays Haut Val d'Alzette	10	3,6	14	5,1	3	1,1	2	0,7
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	75	2,9	120	4,6	23	0,9	16	0,6
SCoT de l'Agglomération Messine	123	3,0	176	4,4	39	1,0	25	0,6
SCoT Nord Meurthe et Moselle	47	3,1	76	5,0	19	1,2	10	0,7
Moselle	323	3,1	496	4,7	104	1,0	69	0,7
Grand-Est	1 410	2,5	2 494	4,5	609	1,1	361	0,6

Nombre d'établissements scolaires et de formation en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



A. L'ENSEIGNEMENT : l'offre de formations supérieures

- **Une offre de formations supérieures limitée en comparaison aux pôles universitaires de Metz, Nancy et du Luxembourg mais ciblée sur les spécificités industrielles du territoire.**

L'IUT Thionville-Yutz de l'Université de Lorraine, compte 440 étudiants en 2017 et propose des diplômes de niveau Bac+2 ou Bac+3 :

- 3 Diplômes Universitaires de Technologie : « Génie Biologique », « Génie industriel et Maintenance » et « Techniques de Commercialisation » ;
- 5 Licences Professionnelles : « Protection de l'Environnement-Métrologue de la Qualité de l'Air », « Production Industrielle - Procédés Industriels en Contrôle Non Destructif », « Production Industrielle-Maintenance Avancée », « Production Industrielle - Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux » et « Commerce-Commercialisation de Produits et Services Financiers »

L'Institut de Soudure Thionville / Yutz réunit deux écoles d'ingénieurs ayant des partenariats Entreprises - Ecoles et un Centre de recherche :

L'Ecole Supérieure de Soudage et de ses Applications (ESSA) propose un enseignement à finalité industrielle directe pour les ingénieurs ou titulaires d'un diplôme universitaire visant l'acquisition d'une vision globale du soudage (matériaux, procédés, conception et calculs, fabrication, contrôles) :

- Diplôme d'Ingénieur ESSA délivré par le ministère de l'Éducation nationale (reconnu par la Commission des titres d'ingénieur) pour les personnes déjà titulaires d'un titre d'ingénieur ;
- Diplôme ESSA propre à l'école, pour les universitaires.

L'Ecole d'Adaptation aux Professions du Soudage (EAPS) qui propose trois diplômes d'un an de formation :

- Le certificat EAPS de Coordonnateur en soudage et construction soudée,
- Le diplôme International Welding Technologist (IWT), délivré par l'Association française du soudage (AFS),
- La licence professionnelle Production industrielle de niveau II.

L'Institut de Soudure est également un centre d'expertise de renommée internationale, à l'avant-garde des technologies du soudage. Son savoir-faire dans les domaines du contrôle et du soudage des matériaux métalliques en a fait l'un des atouts majeurs du MIPI (Matériaux Innovants Produits Intelligents) devenu pôle de compétitivité MATERALIA en 2009 suite à la fusion avec le pôle de Champagne-Ardenne P2MI (Procédés de Mise en Œuvre des Matériaux Intelligents).

L'Institut de Métallurgie du Val de Fensch, MetaFensch, est une plateforme de recherche et de développement basée à Uckange depuis 2014 alliant partenaires publics et privés autour de plusieurs domaines : économie circulaire (recyclage des métaux, efficacité énergétique, filières courtes de production), élaboration des métaux et industrialisation.

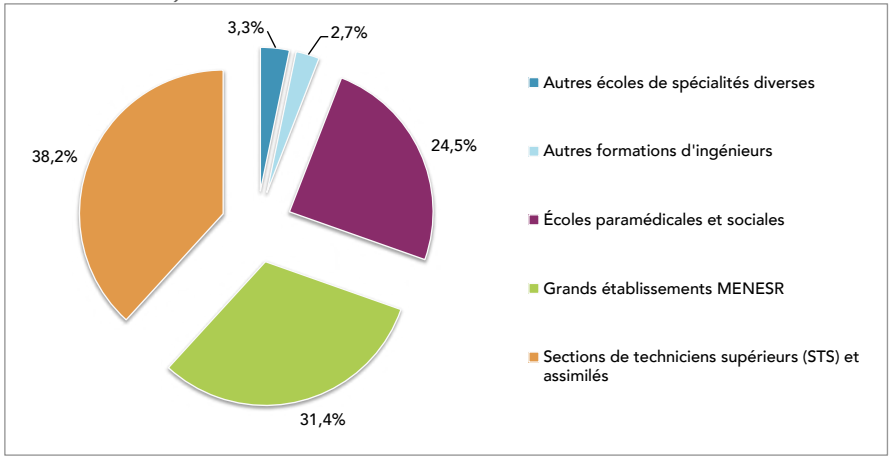
Par ailleurs, le territoire bénéficie de la présence d'un Institut de Formation en Santé (IFSI) du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville-Briey. A Thionville, sont dispensées les formations de Soins Infirmiers (IFSI), Aide-soignants (IFAS) et d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP).

Enfin, le territoire dispose de 4 centres d'apprentissage dont le Centre de Formation d'Apprentis des Industries de Moselle à Thionville.

- Des effectifs étudiants qui relèvent principalement du secteur public tels les BTS dispensés en lycées (38,2% en 2015) et autres établissements publics (31,4%).

Des effectifs en légère hausse entre 2001 et 2015 (+375 étudiants), qui restent néanmoins limités (1 319 étudiants en 2015).

Répartition des effectifs étudiants par regroupements de formation dans l'unité urbaine de Thionville en 2015
(Source : Opendata Enseignement supérieur, recherche et innovation ; traitement EAU)



Évolution des effectifs étudiants par regroupements de formation dans l'unité urbaine de Thionville entre 2001 et 2015
(Source : Opendata Enseignement supérieur, recherche et innovation ; traitement EAU)

Regroupements de formations et d'établissements	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2001-2015
Autres écoles de spécialités diverses	18	19	20	20	24	35	39	44	35	37	40	39	42	43	43	25
Autres formations d'ingénieurs	7	9	19	20	18	18	21	15	31	32	30	32	33	37	35	28
Écoles paramédicales et sociales	233	203	226	336	296	307	304	316	313	312	329	340	345	323	323	90
Grands établissements MENESR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453	438	427	392	414	414
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	461	450	487	464	506	533	563	549	562	523	525	529	521	513	504	43
Universités	225	223	328	352	444	442	452	422	418	445	0	0	0	0	0	-225
Total des formations d'enseignement supérieur	944	904	1 080	1 192	1 288	1 335	1 379	1 346	1 359	1 349	1 377	1 378	1 368	1 308	1 319	375

B. LA SANTE

Action sociale *: garde d'enfant d'âge périscolaire, hébergement, service de repas à domicile, services d'aides pour personnes âgées, pour adultes handicapés, aide sociale à l'enfance et enfants handicapés avec hébergement, services à domicile ou ambulatoires.*
Etablissements de santé *: ambulance, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie, centre de santé dialyse, établissement psychiatrique, établissement de santé de court, moyen, et long séjours, maternité, structures psychiatriques en ambulatoire, urgences.*
Services médicaux et paramédicaux *: orthophoniste, pédicure-podologue, chirurgien dentiste, infirmier masseur kinésithérapeute, médecin, audioprothésiste, orthopédiste, sage-femme, spécialiste en gynécologie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie, en pédiatrie, en radiodiagnostic et imagerie médicale.*

- Une inégalité d'accès aux soins dans le territoire, essentiellement concentrés dans l'agglomération qui pose la question d'un équilibre à trouver en matière d'équipements entre l'est et l'ouest.

Au niveau du SCOTAT, la densité d'équipements de santé s'avère sous dimensionnée par rapport aux référentiels étudiés quelque soit le sous-domaine. Elle est en revanche plus étoffée à l'échelle des CA Portes de France-Thionville, Val de Fensch et du Pays-Haut Val d'Alzette avec un grand équipement structurant, le Centre Hospitalier de Metz-Thionville dans les hôpitaux Bel-Air et l'hôpital d'Hayange.

Nombre et densité d'équipements de santé en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Sous-domaine santé	Action sociale		Fonctions medicales et paramedicales		Services de santé	
Territoires	Nb.	/10 000 habitants	Nb.	/10 000 habitants	Nb.	/10 000 habitants
CA du Val de Fensch	24	3,4	277	39,5	40	5,7
CA Portes de France - Thionville	44	5,6	451	57,1	64	8,1
CC de Cattenom et environs	2	0,8	81	32,0	7	2,8
CC de l'Arc Mosellan	9	2,7	98	29,0	9	2,7
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	6	2,4	81	32,4	7	2,8
CC du Pays Haut Val d'Alzette	8	2,9	90	32,5	19	6,9
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	93	3,6	1 078	41,3	146	5,6
SCoT de l'Agglomération Messine	193	4,8	2 110	52,2	246	6,1
SCoT Nord Meurthe et Moselle	71	4,7	554	36,4	127	8,3
Moselle	456	4,4	5 032	48,1	688	6,6
Grand-Est	2 867	5,2	26 062	46,9	3 776	6,8

En termes d'action sociale, le territoire compte un certain nombre de services incluant :

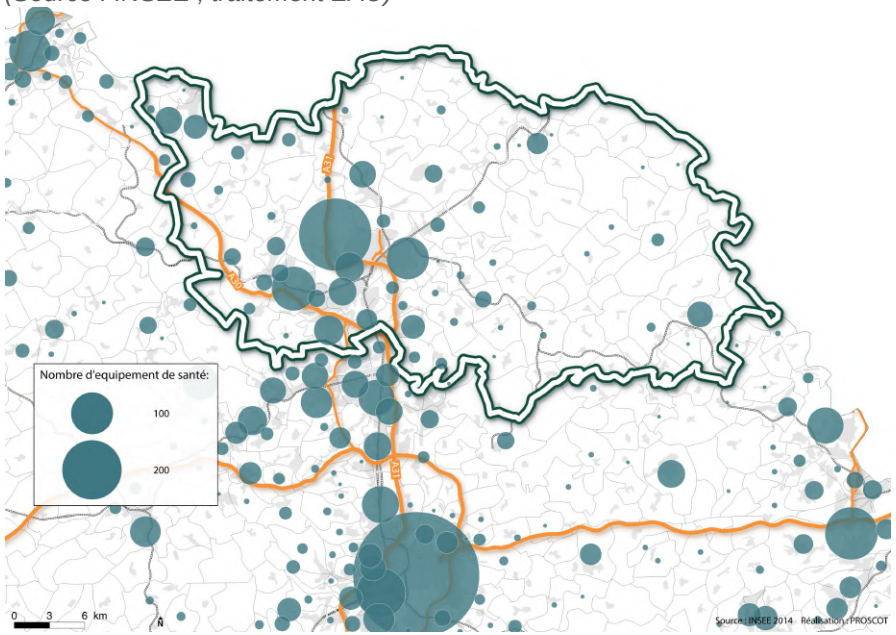
- 17 structures d'aide et soins à domicile pour personnes âgées,
- 6 structures d'aides aux adultes handicapés et 6 pour les enfants ;

et d'équipements :

- 9 structures pour les personnes adultes handicapés et 8 pour les enfants,
- 38 structures d'hébergements pour personnes âgées,
- 3 structures d'hébergements pour les enfants.

En termes de services, le territoire dispose d'un seul service d'urgences mais de 22 ambulances. Les centres et maisons de santé se multiplient ces dernières années.

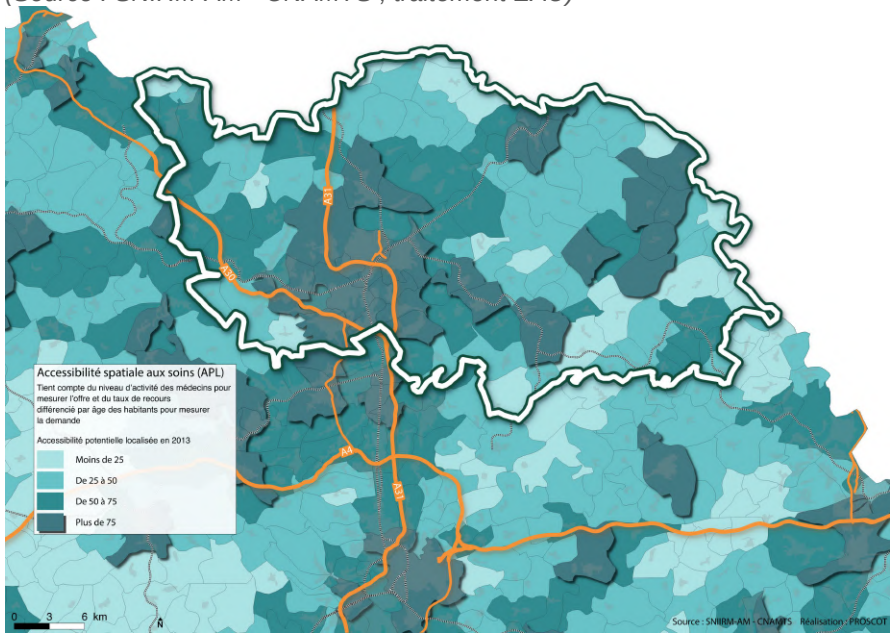
Nombre d'équipements de santé en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Une accessibilité aux soins moins évidente dans la CC de Cattenom et environs et dans le Bouzonvillois, territoires plus ruraux.

L'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) *tient compte à la fois du niveau d'activité des médecins pour mesurer l'offre et des sollicitations en matière de soins des habitants, différenciées par âge, pour mesurer la demande. Cet indicateur est local, c'est-à-dire qu'il est calculé au niveau de chaque commune mais il considère aussi l'offre de médecins et la demande des communes environnantes. L'APL peut s'exprimer en équivalents temps plein (ETP) puisque tous les médecins n'effectuent pas nécessairement le même nombre d'actes (consultations ou visites) au même rythme. Il tient également compte du temps qui sépare un patient de son médecin : plus ce temps augmente, plus l'APL diminue. L'accessibilité est supposée nulle au-delà de 15 minutes.*

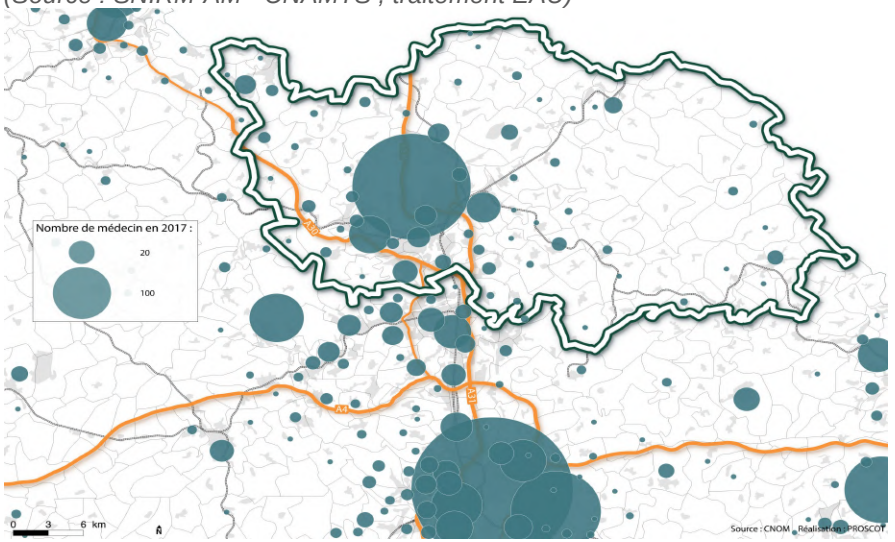
Accessibilité spatiale aux soins
(Source : SNIRM-AM - CNAMTS ; traitement EAU)



On peut noter que le nombre de médecins généralistes décroit. Ainsi, le territoire de SCoT a perdu 23 médecins entre 2006 et 2016. Par ailleurs, 55 communes sont situées en zone d'intervention prioritaire dans le cadre du Projet Régional de Santé porté par l'ARS et une trentaine de communes sont situées en zone d'actions complémentaires.

- Un déficit de médecins et spécialistes et un territoire soumis à la concurrence salariale du Luxembourg en dehors de l'espace aggloméré alors que le vieillissement structurel de la population induit une demande plus aigue d'offre de soins.

Nombre médecins généralistes actifs en 2017
(Source : SNIRM-AM - CNAMTS ; traitement EAU)



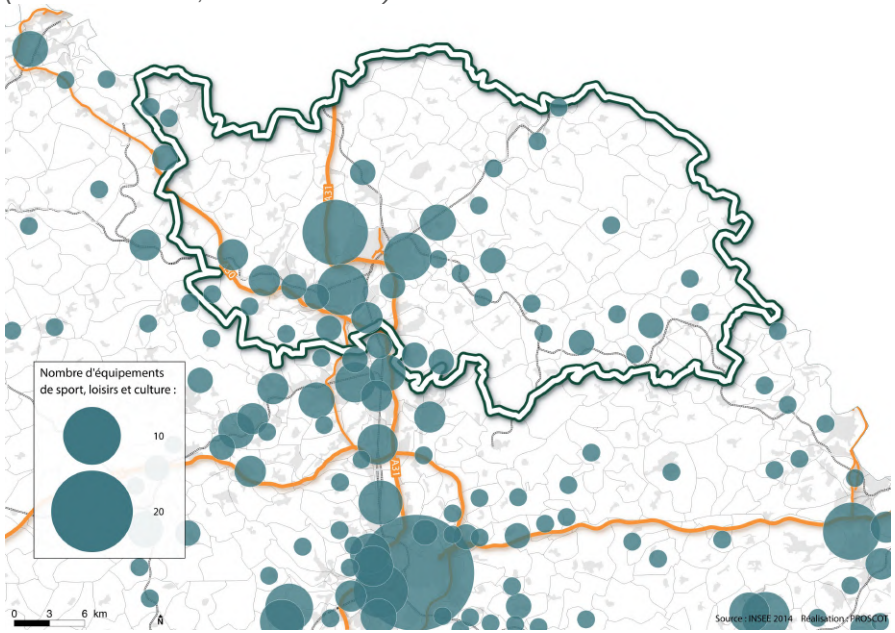
Enfin, il peut être intéressant de faire mention des maisons de santé ou maisons médicales existantes ou en projet à KOENIGSMACKER, METZERVISSE, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, FAMECK, ALGRANGE, FONTOY, BOULANGE, THIONVILLE, AUDUN-LE-TICHE ET BOUZONVILLE.

- De grands projets hospitaliers aux Luxembourg à même de bénéficier aux habitants et frontaliers du Thionvillois dans le cadre du récent accord-cadre en matière de santé entre la France et le Luxembourg pour faciliter notamment les services d'urgence.

  - Le projet du Nouveau Bâtiment Centre du Centre Hospitalier du Luxembourg d'une capacité de 464 lits prévu pour fin 2023 ;
  - Le projet d'un nouveau centre hospitalier « Südsptitol » au quartier Belval de Esch issu de la fusion de 3 hôpitaux actuels prévoyant une capacité de 600 lits et opérationnel d'ici 2022.

C. LE SPORT, LA CULTURE ET LES LOISIRS

Nombre d'équipements de sports, culture et loisirs en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Une offre sportive et de loisirs assez bien étoffée et diverse, en particulier dans la frange sud du territoire.

L'offre culturelle reste quant à elle plus limitée (2 musées, 1 théâtre, 6 cinémas...) et concentrée sur le cœur d'agglomération, mais de belles réalisations ont été faites ou sont en cours (EVOL'U4, pôle culturel de la CCPHVA, le Puzzle...).

L'événementiel, néanmoins bien présent, se développe davantage : Rives et cœur en Fête à Thionville, Festival transfrontalier du Chat noir à Sierck-les-Bains, Festival du film italien de Villerupt, Festival du théâtre de la Canner, etc.





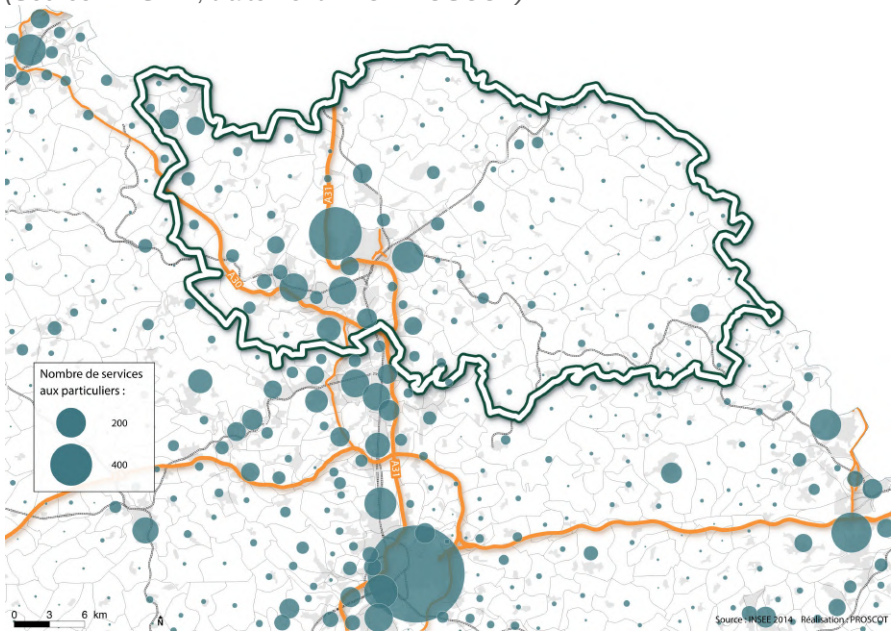
Nombre d'équipements de sports, culture et loisirs en 2016 et densité globale pour 10 000 habitants
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Athlétisme	Bassin de natation	Boulodro-me	Cinéma	Musée	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	Salles multisports (gymnase)	Salles spécialisées	Tennis	Terrains de grands jeux	Théâtre	Ensemble	Densité pour 10 000 habitants
CA du Val de Fensch	7	3	30	2	1	5	24	7	13	32	0	124	17,7
CA Portes de France - Thionville	6	1	25	2	1	9	18	11	13	33	1	120	15,2
CC de Cattenom et environs	3	1	14	0	0	2	7	4	8	20	0	59	23,3
CC de l'Arc Mosellan	3	1	21	0	0	4	10	2	11	23	0	75	22,2
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	2	1	16	0	0	6	2	1	12	34	0	74	29,6
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3	1	7	2	0	1	8	3	7	13	0	45	16,2
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	24	8	113	6	2	27	69	28	64	155	1	497	19,0
SCoT de l'Agglomération Messine	35	14	175	7	3	26	113	58	97	216	2	746	18,5
SCoT Nord Meurthe et Moselle	10	8	69	5	1	19	34	26	38	95	1	306	20,1
Moselle	105	43	549	19	13	73	303	143	288	689	5	2 230	21,3
Grand-Est	398	250	2 057	122	124	339	1 523	816	1 596	3 403	66	10 694	19,3

D. LES SERVICES AUX PARTICULIERS

Services aux particuliers *: banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, relais poste, agence postale, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, pôle emploi, location d'automobiles et utilitaires légers, agence de travail temporaire.*

Nombre d'équipements de services aux particuliers en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU PROSCOT)



- Une offre bien moins dense que dans les territoires voisins y compris dans l'agglomération ce qui traduit une difficulté à corréler croissance démographique et croissance des services aux particuliers compte tenu de « migrations hors sol ».

Nombre d'équipements de services aux particuliers en 2016 et densité globale pour 10 000 habitants
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Artisans	Entreprise générale du bâtiment	Blanchiss-erie, teinturerie	Vétérinaire	Restaurant	Pompes funèbres	Agence de travail temporaire	Agence immobilière	Banques, caisses d'épargne	Réseau de proximité pôle emploi	DRFiP	Gendarm-erie - Police	Bureau de poste, relais poste, agence	Contrôle technique auto et réparation	École de conduite	Location auto-utilitaires légers	Ensemble	Densité pour 10 000 habitants
CA du Val de Fensch	358	16	7	5	112	11	2	21	30	1	5	5	10	112	14	1	710	101,2
CA Portes de France - Thionville	325	28	13	21	241	12	28	65	38	2	4	3	13	129	16	12	950	120,2
CC de Cattenom et environs	90	7	2	1	42	2	0	11	10	0	0	1	5	28	5	0	204	80,5
CC de l'Arc Mosellan	156	10	0	2	35	5	0	8	11	0	1	2	7	28	6	0	271	80,1
CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	132	11	4	2	44	4	3	5	14	0	2	2	6	47	5	1	282	112,8
CC du Pays Haut Val d'Alzette	104	9	2	5	43	5	0	11	16	1	1	4	8	27	8	1	245	88,4
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	1 165	81	28	36	517	39	33	121	119	4	13	17	49	371	54	15	2 662	102,0
SCoT de l'Agglomération Messine	2 743	179	59	56	1 171	45	113	327	188	5	32	24	69	600	76	38	5 725	141,8
SCoT Nord Meurthe et Moselle	773	52	11	21	276	34	5	91	64	2	0	16	45	238	32	5	1 665	109,4
Moselle	6 443	403	137	127	2 530	159	280	600	520	14	73	72	235	1 599	229	71	13 492	129,1
Grand-Est	33 147	1 987	696	795	13 789	802	941	3 896	2 859	104	204	411	1 586	8 583	1 367	386	71 553	128,8

E. LE COMMERCE

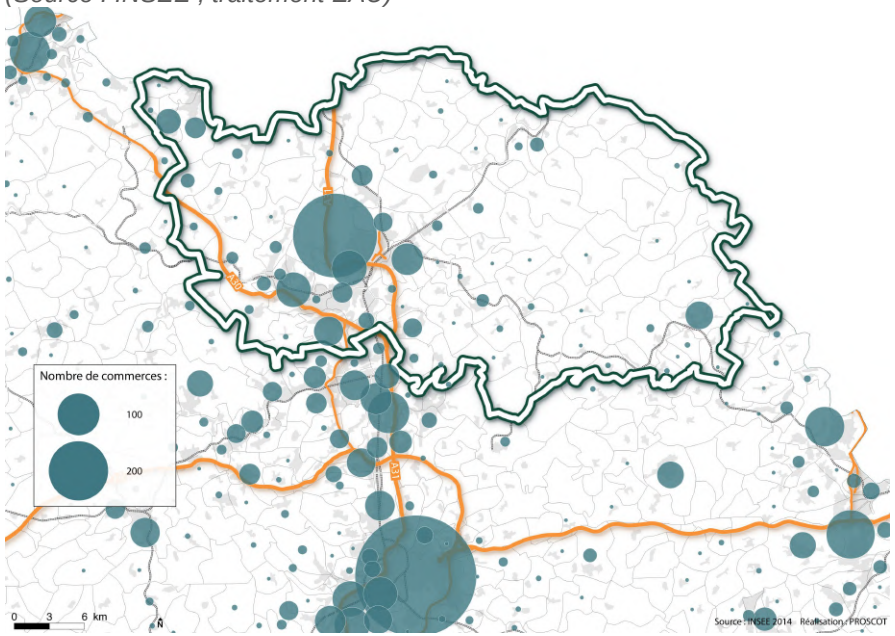
- Un pôle commercial principal dont la zone de chalandise dépasse largement l'agglomération (350 000 habitants[1]).

Compte tenu de la présence du centre ville et de zones commerciales d'envergure (Linkling, Val Marie,...), Terville et Thionville constituent les communes les mieux dotées de commerces dans le territoire.

Sur le reste du territoire, l'offre commerciale est très limitée :

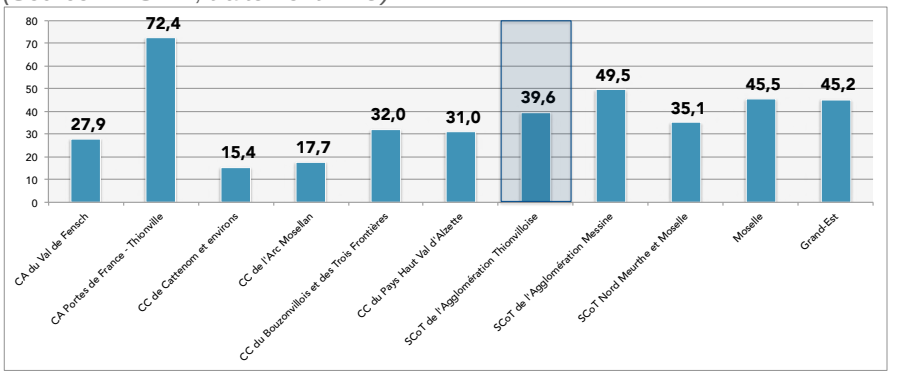
- 32 communes sur les 120 du SCOTAT n'ont aucun commerce ;
- 54 en possèdent moins de 5.

Nombre de commerces en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)



- Une faible densité de commerce de proximité (39,6 équipements pour 10 000 habitants) compte tenu de niveaux internes très variables, de commerces de centre et de bouche en difficulté et de parcs commerciaux qui remplissent également le rôle de pôles commerciaux de proximité.

La densité d'équipements commerciaux en 2016 pour 10 000 habitants
(Source : INSEE ; traitement EAU)



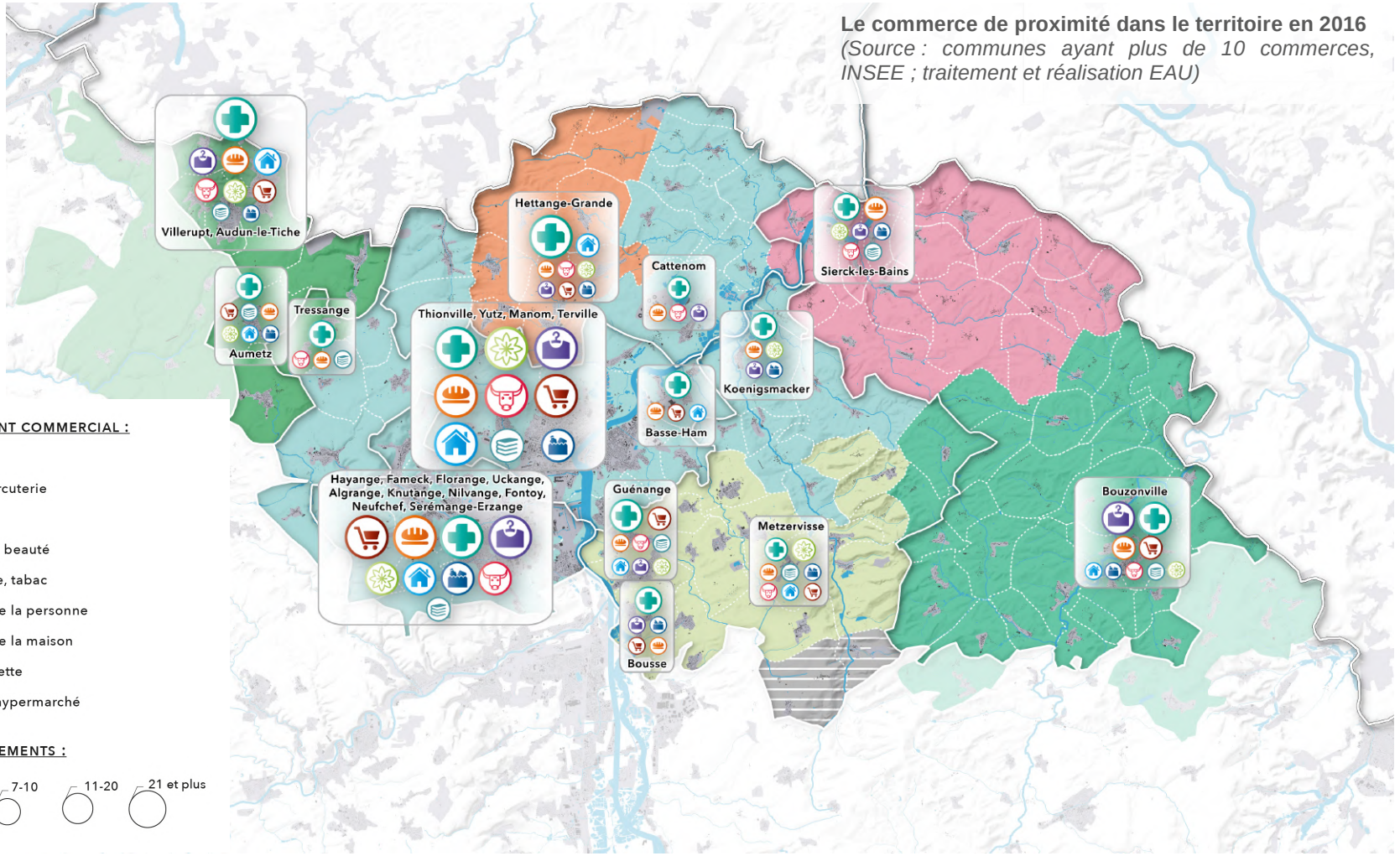
La répartition des commerces par type et niveau de gamme en 2016
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Niveau de gamme	Type de commerce	CA du Val de Fensch	CA Portes de France - Thionville	CC de Cattenom et environs	CC de l'Arc Mosellan	CC du Bouzonvillois et des Trois Frontières	CC du Pays Haut Val d'Alzette	SCoT de l'Agglomération Thionvilloise
Intermédiaire	Total	**96**	**427**	**21**	**25**	**43**	**48**	**660**
	Droguerie quincaillerie bricolage	1	6	2	0	1	2	12
	Horlogerie Bijouterie	4	21	3	1	2	3	34
	Librairie papeterie journaux	6	20	0	2	3	4	35
	Magasin d'articles de sports et de loisirs	3	20	2	2	2	1	30
	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	3	14	4	2	1	5	29
	Magasin d'équipements du foyer	8	28	0	0	3	0	39
	Magasin d'optique	12	30	3	4	4	7	60
	Magasin de chaussures	4	27	1	0	2	1	35
	Magasin de meubles	3	23	1	0	2	3	32
	Magasin de vêtements	29	185	1	3	13	10	241
	Parfumerie	5	18	0	0	0	2	25
	Station service	5	8	0	3	2	1	19
	Fleuriste	13	27	4	8	8	9	69
Proximité	Total	**96**	**128**	**18**	**35**	**37**	**37**	**351**
	Supermarché	14	17	3	5	7	8	54
	Boucherie charcuterie	18	23	2	7	6	5	61
	Boulangerie	48	70	9	17	18	20	182
	Epicerie	15	17	4	6	5	3	50
	Supérette	1	1	0	0	1	1	4
Supérieure	Total	**3**	**10**	**0**	**0**	**0**	**1**	**14**
	Hypermarché	2	5	0	0	0	0	7
	Poissonnerie	1	3	0	0	0	1	5
	Produits surgelés	0	2	0	0	0	0	2

1 *(Source : étude du commerce de détail en Nord-Moselle, Carmila France, 2017)*

- Une accessibilité facilitée à l'offre commerciale d'envergure du pour la grande majeure partie de la population et des pôles d'irrigation en relais du caractère aggloméré du territoire (Villerupt, Sierck, Bouzonville,...).

Le commerce de proximité dans le territoire en 2016
(Source : communes ayant plus de 10 commerces, INSEE ; traitement et réalisation EAU)



- Une offre de grande distribution très développée et qui se concentre dans l'espace aggloméré.

Une offre toutefois plus orientée hard discount avec une progression d'enseignes telles La Halle, Babou, l'incroyable, Lidl... *(Source : étude du commerce de détail en Nord-Moselle, Carmila France, 2017).*

Des réalisations récentes qui peuvent néanmoins témoigner d'une mutation à l'œuvre vers du plus haut de gamme à l'image du SuperGreen à Terville.

La répartition du grand commerce du SCoT en 2017 (> 300 m² de surface de vente)
(Source : Tradedimensions ; traitement EAU)

Commune	Surface de vente	Part dans le territoire
Terville	54 733	23,4%
Thionville	43 607	18,6%
Fameck	29 358	12,5%
Yutz	14 983	6,4%
Hayange	11 602	5,0%
Aumetz	9 850	4,2%
Hettange-Grande	9 439	4,0%
Bouzonville	8 581	3,7%
Audun-le-Tiche	7 702	3,3%
Basse-Ham	5 710	2,4%
Manom	5 620	2,4%
Guénange	5 500	2,3%
Rettel	4 435	1,9%
Havange	4 000	1,7%
Fontoy	2 982	1,3%
Florange	2 779	1,2%
Algrange	2 775	1,2%
Villerupt	2 671	1,1%
Metzervisse	1 458	0,6%
Koenigsmacker	1 452	0,6%
Vaudreching	1 390	0,6%
Bousse	800	0,3%
Uckange	625	0,3%
Knutange	600	0,3%
Sierck-les-Bains	515	0,2%
Ottange	299	0,1%
Neufchef	265	0,1%
Freistroff	184	0,1%
Cattenom	100	0,0%
Ritzing	50	0,0%
SCoT de l'agglomération thionvilloise	234 065	100%

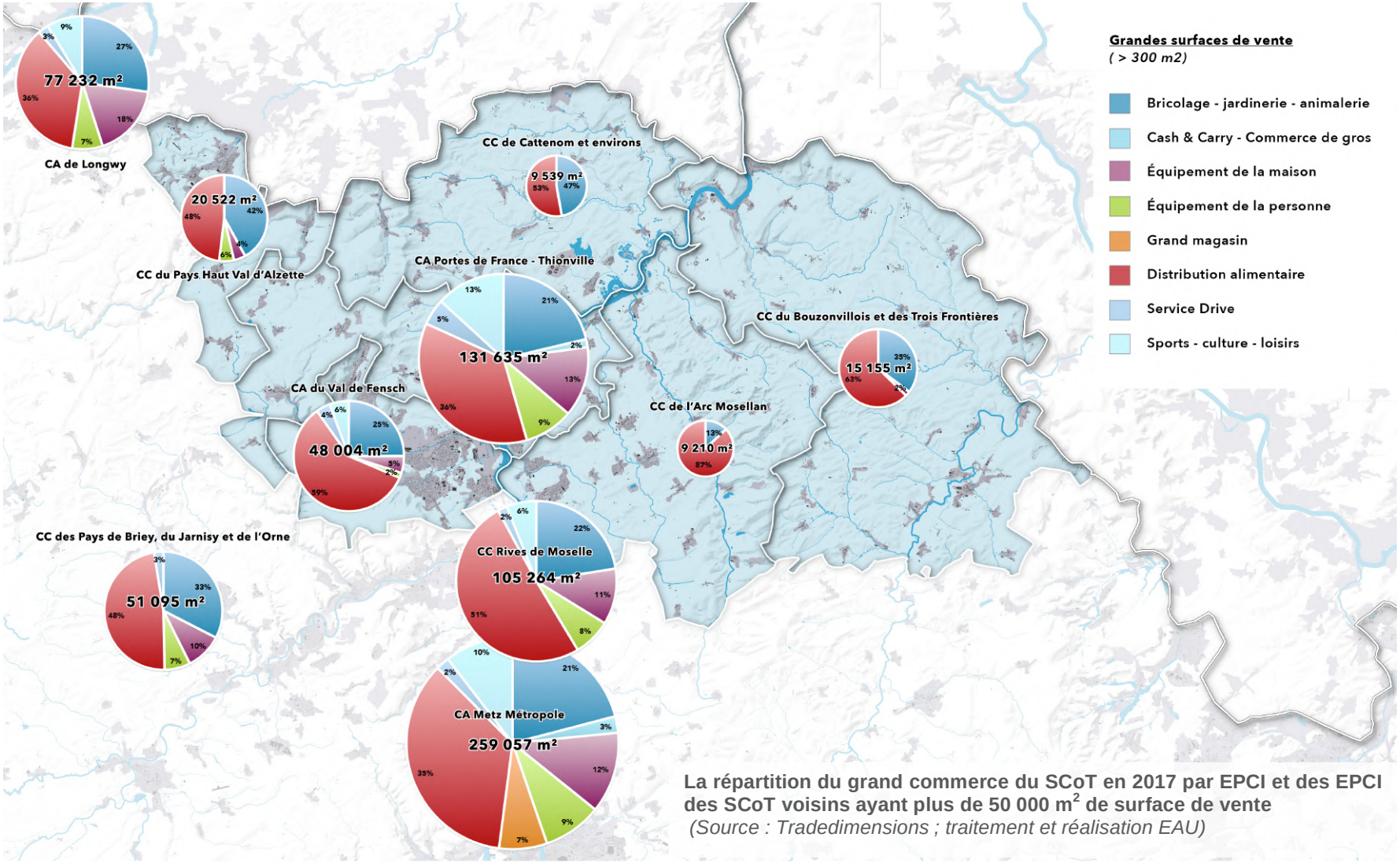
La répartition du grand commerce par domaine et nature en 2017
(Source : Tradedimensions ; traitement EAU)

Nature	Surface de vente	Part
Bricolage - jardinerie - animalerie	59 703	25,5%
Bricolage	33 990	56,9%
Jardin	19 423	32,5%
Libre service agricole	3 390	5,7%
Négoce Matériaux	2 900	4,9%
Equipement de la maison	21 210	9,1%
Discount Bazar	12 230	57,7%
Electrodomestique	8 980	42,3%
Equipement de la personne	14 172	6,1%
Textile	12 372	87,3%
Parfumerie	1 300	9,2%
Parapharmacie	500	3,5%
Grande distribution alimentaire	108 275	46,3%
Hypermarché	51 270	47,4%
Supermarché	33 529	31,0%
Supermarché à dominante marque propre	20 669	19,1%
Superette	1 407	1,3%
Bio	850	0,8%
Freezer center (surgelés en libre service)	550	0,5%
Service Drive	8 610	3,7%
Cash & Carry	2 000	0,9%
Sport - culture - loisirs	20 055	8,6%
Culture Loisirs	4 250	21,2%
Jouet	3 430	17,1%
Sport	12 375	61,7%
SCoT de l'agglomération thionvilloise	234 025	100,0%

Les 10 plus grandes surfaces commerciales du territoire en 2017
(Source : Tradedimensions ; traitement EAU)

Commune	NATURE	DOMAINE	ENSEIGNE	Surface de vente en m2
Terville	Bricolage	Bricolage - jardinerie - animalerie	CASTORAMA	13 499
Fameck	Hypermarché	Grande distribution alimentaire	CENTRE E. LECLERC	12 000
Thionville	Hypermarché	Grande distribution alimentaire	CENTRE E. LECLERC	10 700
Thionville	Hypermarché	Grande distribution alimentaire	CARREFOUR	9 674
Aumetz	Bricolage	Bricolage - jardinerie - animalerie	BRICOMARCHE	6 046
Yutz	Sport	Sport - culture - loisirs	DECATHLON	5 000
Fameck	Bricolage	Bricolage - jardinerie - animalerie	BRICO CASH	4 990
Terville	Jardin	Bricolage - jardinerie - animalerie	JARDILAND	4 658
Terville	Electrodomestique	Equipement de la maison	BUT	4 000
Havange	Jardin	Bricolage - jardinerie - animalerie	TOUS AU JARDIN	4 000

- Des grandes surfaces commerciales essentiellement portées sur la distribution alimentaire, le bricolage/jardinerie/animalerie alors que le pôle messin se distingue par une offre plus diversifiée et haut de gamme avec de grands magasins.



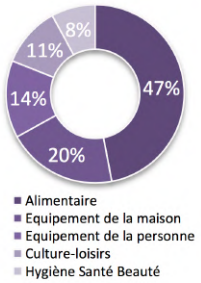
La répartition du grand commerce du SCoT en 2017 par EPCI et des EPCI des SCoT voisins ayant plus de 50 000 m² de surface de vente
(Source : Tradedimensions ; traitement et réalisation EAU)

- À son échelle, une offre commerciale cohérente avec un bassin de consommation local qui tire son épingle du jeu face à la concurrence des agglomérations proches, Metz et Luxembourg, qui cependant s'accentue.

La part des dépenses réalisées localement par les ménages résidents atteint le score de 77% dont 40% pour la seule zone de Thionville-Terville, plus accessible pour les ménages actifs. L'évasion augmente néanmoins, passant de 200 M d'€ de chiffre d'affaire en 2011 à 368 en 2017 *(Source : CCI).*

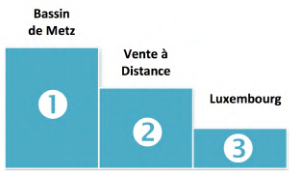
Un bon potentiel de consommation dynamisé par la proximité du territoire au Luxembourg qui tire les revenus à la hausse : une dépense annuelle moyenne de 13 130 € contre 12 870 € en Lorraine et 12 735 € à l'échelle française.

Le marché de la consommation dans le bassin thionvillois : le potentiel de dépenses annuelles des ménages en 2015
(Source : CCI de la Lorraine)



- **108 339** *nombre de ménages en hausse de 6% depuis 2010*
- **1,4** milliard € *montant annuel des dépenses commercialisables*
- **660** millions € *pour les dépenses alimentaires*
- **762** millions € *pour les dépenses non-alimentaires*

L'évasion commerciale : dépenses réalisées hors du territoire en 2015
(Source : CCI de la Lorraine)

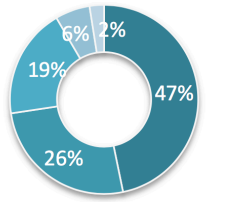


- **23%** *part de l'évasion globale*
- **6%** *part de la vente à distance tous produits*

La grande distribution est le circuit dominant tant en alimentaire qu'en non-alimentaire.

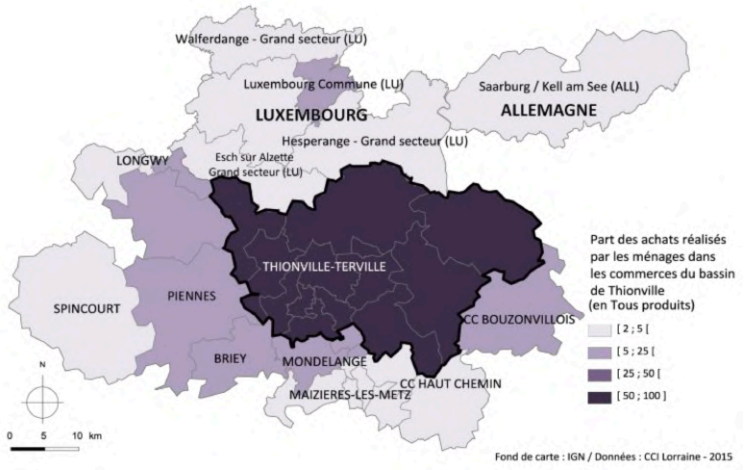
A noter que l'attractivité commerciale lorraine sur les espaces transfrontaliers est bien réelle : en 2015, les ménages allemands, belges et luxembourgeois ont injecté près de 495 M€ dans le commerce lorrain *(Source : CCI Lorraine).*

Les formes de vente fréquentées par les ménages du territoire en 2015
(Source : CCI de la Lorraine)



- **81%** *des achats **alimentaires** sont réalisés dans les grandes surfaces alimentaires dont 41% pour les seuls hypermarchés*
- **64%** *des achats **non-alimentaires** sont réalisés dans la grande distribution dont 42% pour les grandes surfaces spécialisées*

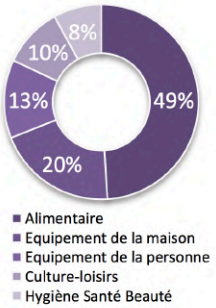
La performance commerciale : la zone de chalandise du territoire
(Source : CCI de la Lorraine)



- Bouzonville, une polarité commerciale qui rayonne à son échelle dans un bassin n'ayant pas une centralité dominante mais de multiples pôles de proximité (Faulquemont, Boulay-sur-Moselle, Longeville) et dans lequel les habitants se tournent vers les bassins thionvillois et messin pour effectuer leurs achats moins courants.

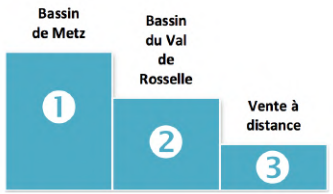
Comme pour le bassin thionvillois, la dépense moyenne annuelle d'un habitant du Pays de Nied, de 13 758 €, dépasse largement celle de la région (pour rappel, 12 870 €).

Le marché de la consommation dans le Pays de Nied : le potentiel de dépenses annuelles des ménages en 2015
(Source : CCI de la Lorraine)



- **22 529** *nombre de ménages en hausse de 9% depuis 2010*
- **310** millions € *montant annuel des dépenses commercialisables*
- **150** millions € *pour les dépenses alimentaires*
- **160** millions € *pour les dépenses non-alimentaires*

L'évasion commerciale : dépenses réalisées hors du Pays de Nied en 2015
(Source : CCI de la Lorraine)

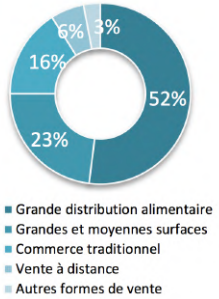


- **43%** *part de l'évasion globale*
- **6%** *part de la vente à distance tous produits*

Le commerce traditionnel se maintient avec 16% des dépenses tous produits, mais à un taux légèrement inférieur à la moyenne lorraine (17%) et thionvilloise (19%).

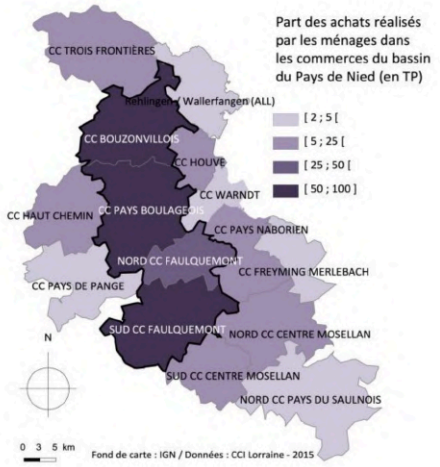
Compte tenu de l'absence d'un pôle centralisateur, la part des dépenses réalisées localement est plutôt faible, de 57%. Elle atteint toutefois 78% pour les achats alimentaires, plus tournés vers la proximité.

Les formes de vente fréquentées par les ménages du Pays de Nied en 2015
(Source : CCI de la Lorraine)



- **84%** *des achats **alimentaires** sont réalisés dans les grandes surfaces alimentaires dont 34% dans les supermarchés*
- **63%** *des achats **non-alimentaires** sont réalisés dans la grande distribution dont 39% pour les grandes surfaces spécialisées*

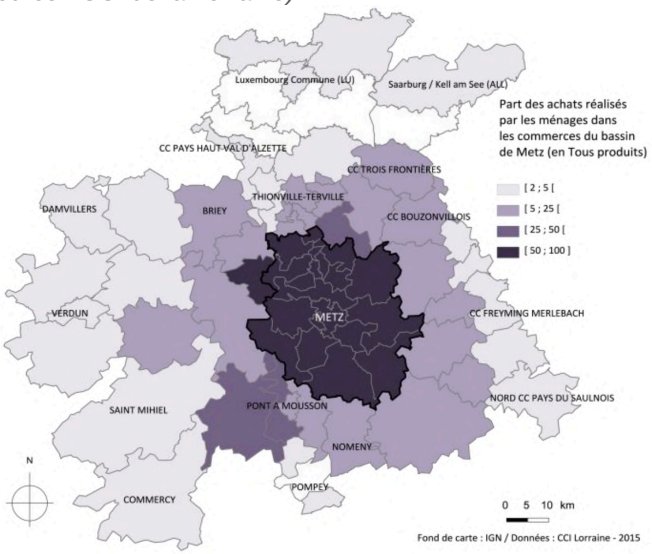
La performance commerciale : la zone de chalandise du Pays de Nied
(Source : CCI de la Lorraine)

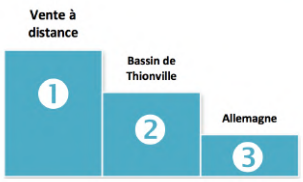


- Un bassin de consommation messin très dynamique qui bien que plus contraint au nord sous l'influence du bassin thionvillois, expose directement le SCOTAT à la concurrence de Metz, en ce qui concerne l'apport d'une clientèle luxembourgeoise notamment.

Un bassin de consommation peu exposé à l'attraction étrangère avec une évasion commerciale limitée vers l'Allemagne et le Luxembourg (1% chacun) mais qui profite en revanche des apports de chiffres d'affaires des pays voisins, essentiellement le Luxembourg.

Zone de chalandise du bassin messin et répartition de l'évasion commerciale en 2015
(Source : CCI de la Lorraine)





• **10%**
part de l'évasion globale

• **5%**
part de la vente à distance tous produits

***Note** : un **Observatoire des centres-villes et de l'aménagement commercial** en Moselle vient d'être lancé (signature d'une convention partenariale entre la Préfecture et la CCIT de la Moselle le 10 novembre 2017).*
Cet observatoire a pour objectifs :
- D'établir un état des lieux du tissu commercial existant de qualifier la vacance,
- De suivre l'évolution du tissu commercial de la vacance,
- D'éclairer les décisions des élus concernant l'aménagement commercial de leur territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.
Parallélement, la CCI de la Moselle accompagne les entreprises sur plusieurs niveaux tels le conseil aux commerçants, l'organisation d'événements ou encore la digitalisation des commerces de proximité.

- Aux portes du SCOTAT, une montée en puissance du Luxembourg comme une « destination internationale du shopping ».

Les grandes polarités commerciales du Luxembourg qui outre la ville-centre et dans une moindre mesure Esch-sur-Alzette, se situent principalement dans la région Sud. Les pôles secondaires du sud du Grand-Duché se distinguent néanmoins par un tissu très dense de petits commerces (Dudelange, Differdange) et moins par de grandes surfaces commerciales.

Néanmoins, la politique luxembourgeoise s'oriente à la fois par le renforcement de Luxembourg-ville pour faire de la ville-centre la capitale du commerce de la Grande Région et par le développement du site de Belval à Esch, afin de reconfigurer la géographie de l'attractivité commerciale dans la région Sud.

A ce titre, de nombreux projets commerciaux d'envergure sont en cours dans la capitale :

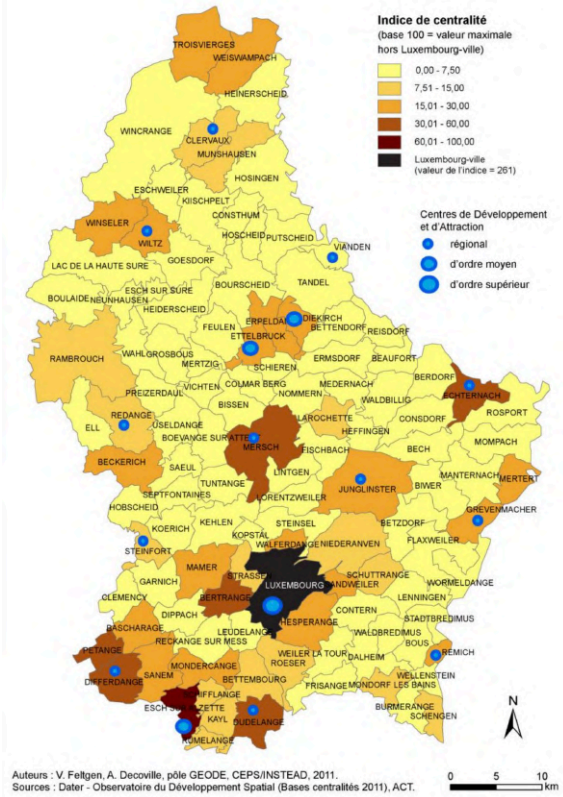
- Le projet « Living & shopping » à la Cloche d'or qui constituera tant un centre commercial (75 000 m^2 pour 130 enseignes) qu'un nouveau parc résidentiel « Zénith » d'ici fin 2019 ;
- Le projet « Royal-Hamilius », îlot multifonctionnel dont la seule vocation commerciale occupera 6 niveaux dans le centre-ville d'ici fin 2019 près de la gare pour une surface de 15 200 à 18 400 m^2 et qui sera desservi par une navette de bus gratuite (« city shopping bus ») ;
- Le projet « INFINITY » aux portes du Kirchberg, alliant logements, bureaux, et commerces accueillera un centre commercial de 6 500 m^2 et de nombreux restaurants/cafés à horizon 2019 ;
- Au delà des grandes surfaces commerciales, la politique luxembourgeoise entend accompagner l'adaptation des commerces de proximité aux nouveaux modes de consommation et à la digitalisation. Dans ce cadre, une plateforme nationale d'e-commerce « Letzshop.lu » vient d'être créée pour permettre aux commerçants de mettre en ligne et vendre directement leurs produits.

Une étude récente, commanditée par le Grand-Duché du Luxembourg *(source : CIMA Beratung + Management GmbH),* souligne que le chiffre d'affaire des commerces est passé de 365 millions d'euros en 2010 à 534 en 2017.

De même, la surface commerciale aurait augmenté de 13% depuis 2010.

Ce développement sans conteste, souligne la réorganisation en cours du commerce au Luxembourg qui permet à la capitale de s'affirmer sur le secteur dans les produits hauts de gamme et de luxe tout particulièrement.

L'offre commerciale du Luxembourg
(Source : CEPS INSTEAD ; GDL ; 2012)

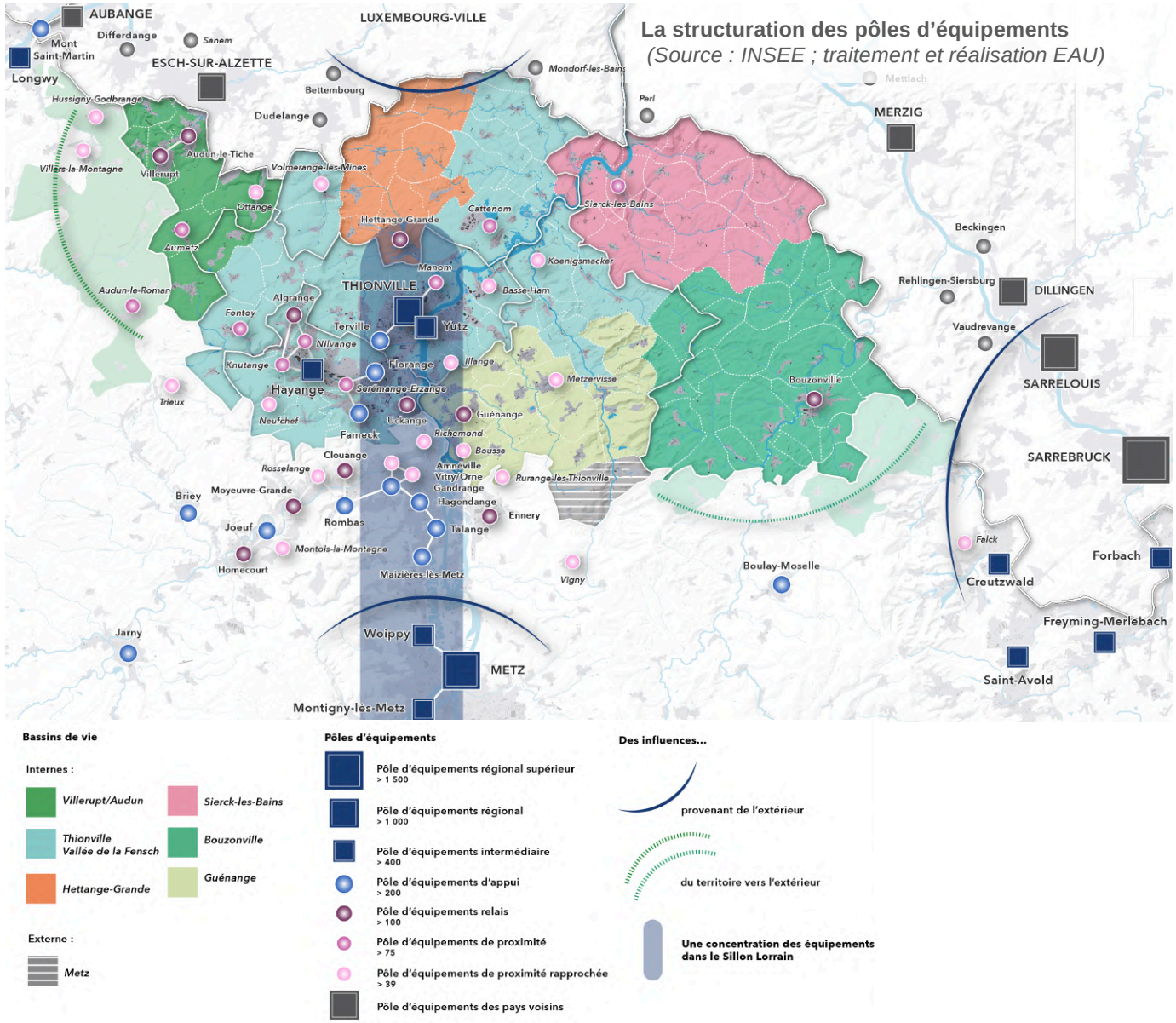


Un indice de centralité réalisé à partir de plusieurs étapes pour définir des centres et espaces d'influence : recensements des différents équipements, services et commerces > première phase de réduction de l'information à des indices thématiques > seconde réduction des indices en indice synthétique de centralité > pondération.

18. L'ORGANISATION DES EQUIPEMENTS

- Une répartition des principaux pôles d'équipements à l'ouest du territoire auxquels s'ajoute une offre de moindre dimension et plus disséminée partout ailleurs, qui met en évidence un enjeu d'équilibre de l'offre pour une attractivité globale du territoire.

La structuration des pôles d'équipements
(Source : INSEE ; traitement et réalisation EAU)

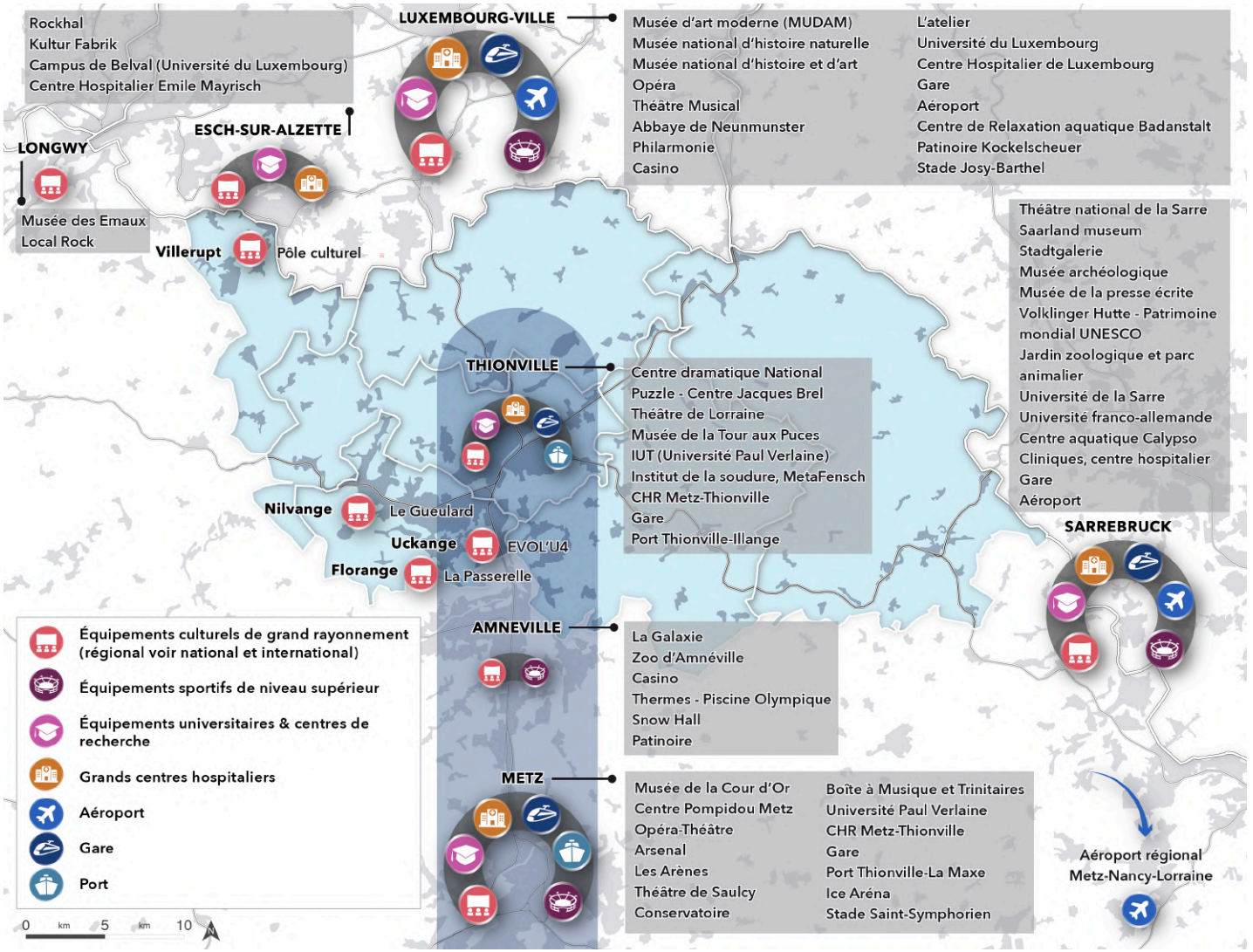


- Un territoire à l'interstice d'espaces métropolitains (Luxembourg, Sarrebruck, Metz...) qui agissent comme des points localisés d'effervescence culturelle, d'innovation et d'échanges, le tout dans un environnement transfrontalier où les partenariats se développent mais restent encore limités pour un rayonnement global.

Des équipements de moindre diffusion sur le Thionvillois qui demeure comparativement peu fourni en formations supérieures et en équipements sportifs.

Une offre culturelle qui se renforce néanmoins aux prisme de belles réalisations et autres projets en cours (EVOL'U4, Le Puzzle, le pôle culturel de Villerupt...) en mesure de constituer un point d'accroche à l'extérieur.

L'offre d'équipements de niveau métropolitain dans le territoire et ses environs
(Source : traitement et réalisation EAU)



Projets

Un certain nombre de projets locaux entendent étoffer l'offre de services, équipements et commerces pour mieux répondre aux besoins quotidiens des habitants : en matière de petite enfance (crèche, relai d'assistantes maternelles...), de santé (maison de santé, centre de santé pluridisciplinaire...), d'enseignement (groupe scolaire,...) et de loisirs notamment (centre aquatique,...).

D'autres projets de renouvellement, d'aménagement et de développement à plus fort rayonnement ont vocation à élargir l'offre d'équipements du territoire :

- **Reconversion de la friche ETILAM à Thionville (2030)**

  Ce site, idéalement situé en entrée de ville et à proximité de la Moselle entend devenir le nouveau quartier mixte du centre-ville (activités, logements, équipements...).

  En plus des quelques 750 logements programmés, la ZAC prévoit l'accueil de 4 500 m^2 de commerces et services (3 000 m^2 de services de proximité, point poste et 1 500 m^2 de supermarché), une maison médicalisée et divers équipements (crèche privée, tennis, centre social) dont le transfert du NEST (Nord Est Théâtre, Centre Dramatique National de Thionville-Lorraine).

- **Restructuration du pôle commercial et d'activités sur le secteur Saint-Anne dans le cadre de l'ANRU 2 Côte des Roses à Thionville (2024)**

  Ce programme prévoit notamment une crèche de 30 berceaux, une salle de sport, une brasserie, divers commerces et activités, un laboratoire de langues (français/luxembourgeois), une agence d'intérim et de conciergerie/coursier en lien avec l'hôpital Bel-Air déjà présent et enfin un hôtel hospitalier pouvant servir aux patients en soins ambulatoires et aux familles.

- **Nouveau quartier Laydecker à Thionville (pôle d'activités 2016-2017)**

  En limite du ban communal avec Terville, ce quartier accueillera en plus d'un certain nombre de logements, un pôle commercial et tertiaire pour offrir les services nécessaires aux futurs habitants (activités tertiaires, commerces de proximité, associations).

- **Création d'un pôle commercial et tertiaire dans le quartier de La Malgrange à Thionville (2019)**

  Localisé au nord de Thionville, ce site sera aménagé de façon à façonner une véritable entrée de ville et à structurer le paysage. Des logements seront créés en complément de services tertiaires et commerces de proximité, le tout au sein d'un espace public qualitatif.

- **Reconversion d'une friche (site du collège Paul Valéry) en pôle santé et tertiaire en centre-ville de Thionville (2019)**

  Un nouvel établissement privé de santé exerçant l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto-juvénile d'une capacité de 90 lits sera créé sur l'ancien site du collège Paul Valéry. Il répondra ainsi à l'insuffisance actuelle de capacité d'accueil de structures de soins psychiatriques dans l'agglomération. Compte tenu de la proximité du C.H.R. Metz Thionville - Hôpital Bel Air, cette nouvelle structure donne l'opportunité à l'agglomération de créer un véritable pôle sanitaire.

- **Opérations de renouvellement urbain dans le quartier Près St Pierre La Milaire, Thionville (2026)**

  En vue de désenclaver le quartier et d'améliorer le confort et le cadre de vie des habitants, ce quartier politique de la ville fait l'objet d'opérations de réhabilitation mais aussi de requalification d'équipements, du centre commercial LIDL et d'espaces publics.

- **Projet de redynamisation du centre-ville de Thionville (plan d'actions courant 2019)**

  Pour mieux appréhender les problématiques qui affectent l'attractivité du centre thionvillois, différentes études transversales sont en cours de lancement et portent à la fois sur le commerce, la vacance des logements, l'espace public et le stationnement, le marketing territorial ou encore la sécurité et la sureté. Cet aperçu des enjeux devra permettre de définir une feuille de route et un plan d'actions en vue de la mise en œuvre de projets opérationnels après 2019.

- **Requalification d'une friche commerciale à Aumetz**

  L'objectif est de requalifier la zone vieillissante actuelle par la création en phase 1, d'un nouveau site qui intégrerait en plus de l'intermarché, des cellules commerciales, le bricomarché et éventuellement d'autres surfaces dédiées aux loisirs et/ou la restauration rapide (salle de sport, escape game, hôtel). En phase 2, sur le site de l'actuel intermarché, est prévu un pôle de travail innovant avec espaces de co-working, ateliers/bureaux mutualisés, salles de réunion, espaces de formation et accueil d'entreprises en éco-construction / énergie. Enfin, sur le site du bricomarché, pourraient être implantés une boucherie, de la restauration, un magasin de producteurs et éventuellement un maraîcher.

- **Pôle culturel de l'Eco-Cité Alzette-Belval sur le site de Micheville à Villerupt (ouverture en automne 2018) et Pôle image et numérique**

  Cet équipement multifonctionnel, en surplomb de la vallée, s'inscrit dans le cadre de l'Eco-Cité et du renouvellement de la friche de Micheville. Doté d'une salle de spectacle d'une capacité de 1 500 personnes (dont 700 places assises), un parvis pouvant accueillir des projections extérieures, des studios de musique, une salle de cinéma de 150 places et un espace de restauration, il vise à dynamiser le futur quartier et proposer un lieu de formation et de diffusion à destination des habitants. Il s'agit surtout de répondre aux attentes en matière d'offre et d'animation culturelle, mais également donner un support aux activités des associations du territoire et événements.

  A ce projet s'ajoute la construction d'un pôle d'excellence culturel dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant pour ancrer davantage le futur site de Micheville dans les réseaux régionaux et transfrontaliers.

- **EVOL'U4, Uckange (en cours)** *(voir également fiches économie et habitat)*

  Ce vaste projet de reconquête de la friche industrielle d'Uckange s'inscrit dans une démarche de transformation (transformation de la matière par le haut-fourneau, transformation des bâtiments pour de nouveaux usages, transformation des sols par le biais des jardins, transformation d'une friche en nouveau lieu de vie...). Se voulant innovant, il se décompose en 4 pôles (culturel, patrimoine/sciences/jardins, habitat et économique) :

  - Le pôle Patrimoine, Sciences & Jardins mettra en scène le patrimoine architectural et humain, le process industriel et les sciences de l'environnement.
  - Le pôle culturel, construit autour des arts du cirque prendra place dans un des bâtiments du site. L'ensemble sera complété par un espace de plein air pouvant recevoir des structures mobiles.

  Il s'agit là d'un équipement d'envergure métropolitaine ayant vocation à renforcer le rayonnement économique, touristique et culturel du territoire.

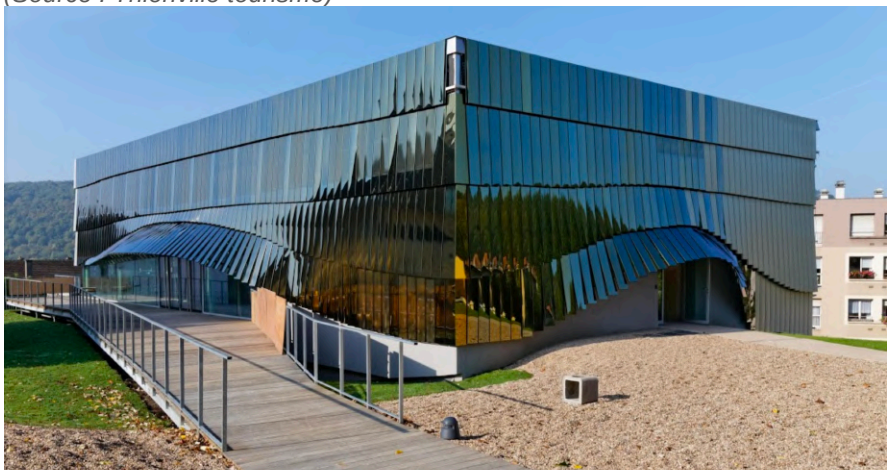
- **Capitale Européenne de la Culture de l'agglomération transfrontalière Alzette-Belval 2022**

  La ville luxembourgeoise d'Esch-sur-Alzette est l'une des deux villes lauréates pour le titre de Capitale européenne de la culture de 2022 aux côtés des communes PRO-SUD (Luxembourg) et de la Communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette. Les événements s'articuleront autour de l'histoire industrielle, de la métamorphose de ces territoires, de l'Europe et du multiculturalisme (plus de 120 nationalités dans cette communauté transfrontalière de 18 communes et de 200 000 habitants).

Le futur pôle culturel de Villerupt
(Source : L'est républicain)



La salle de concert Le Gueulard à Nilvange
(Source : Thionville tourisme)



Le projet EVOL'U4 d'Uckange
(Source : EVOL'U4)



Projet « Cœur de ville Cœur de Fensch »
(Source : CA du Val de Fensch)



19. LE RESEAU ROUTIER

A. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Un territoire relié aux flux européens.

Plusieurs axes structurants :

- A31 et A30 en direction du nord de l'Europe ;
- Deux ceintures périphériques : l'A13 luxembourgeoise rejoignant l'A8 allemande au nord du territoire du SCOTAT et l'A4 reliant Paris à Strasbourg en passant par Metz ;

Un réseau secondaire de départementales qui maillent l'ensemble du territoire :

- Des axes transfrontaliers : D653, D1, D16, D58, D57, D654, D60, D855 et la D918 ;
- Une structure en étoile autour de Thionville : D13, D14, D1, D654 et D653.

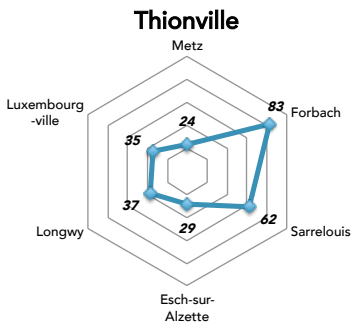
B. L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

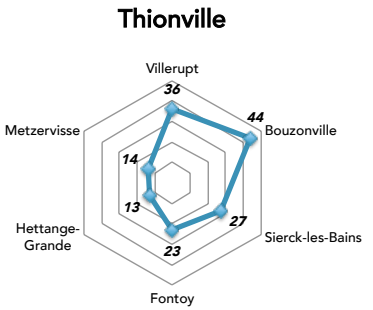
Une accessibilité par voie rail en théorie élevée, tant en interne qu'en externe, et des flux de circulations routières saturés rendant peu fiables les temps de trajets.

Le bassin de vie du Bouzonvillois est certes le plus éloigné du centre du territoire, mais bénéficie d'une accessibilité plus privilégiée en temps de trajet vers Saarlouis.

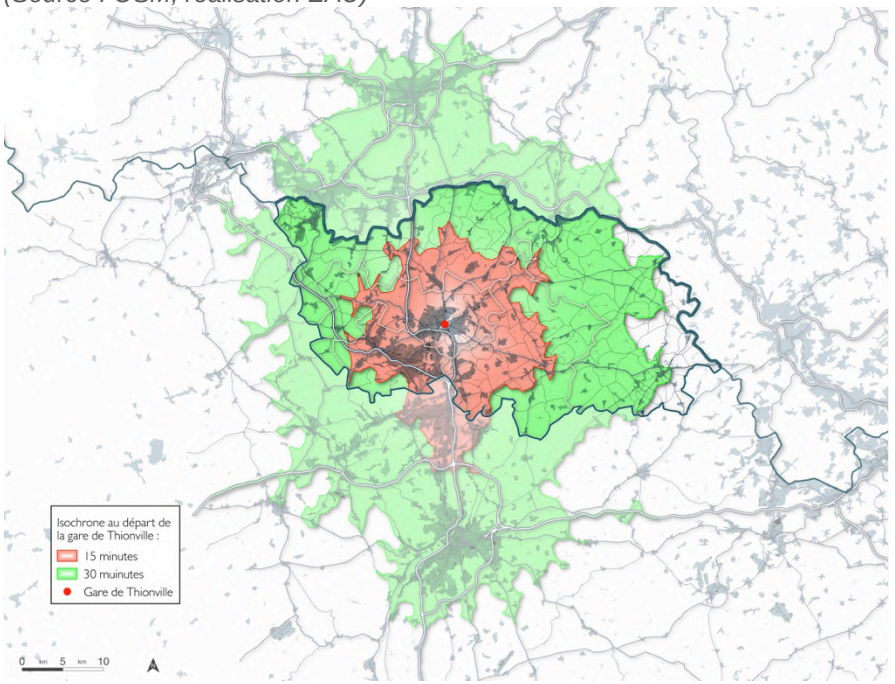
Quant au Pays-Haut Val d'Alzette, il détient de par sa géographie une bonne accessibilité à la fois vers le centre du SCOTAT, Longwy et le Luxembourg.

L'accessibilité interne et externe du territoire en temps de transport automobile en évitant les péages (en minutes)
(Source : ViaMichelin ; réalisation EAU)

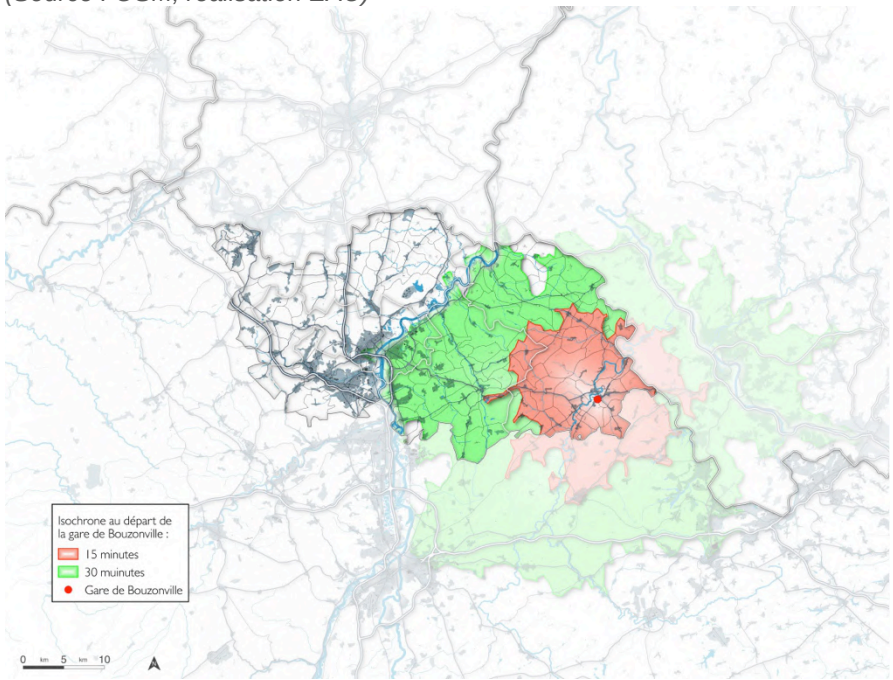




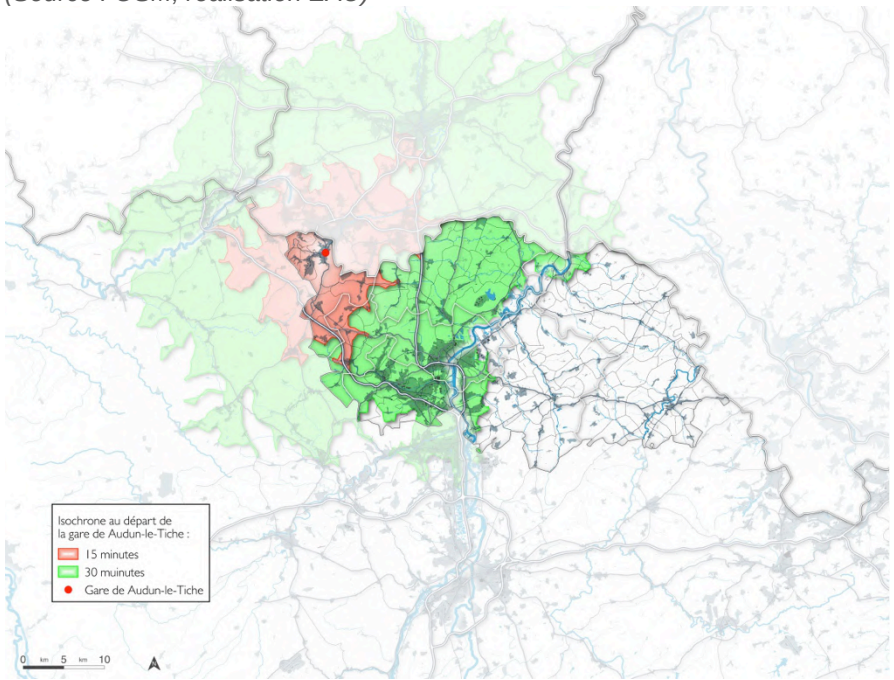
L'accessibilité du territoire en temps de transport automobile depuis la gare de Thionville
(Source : OSM, réalisation EAU)



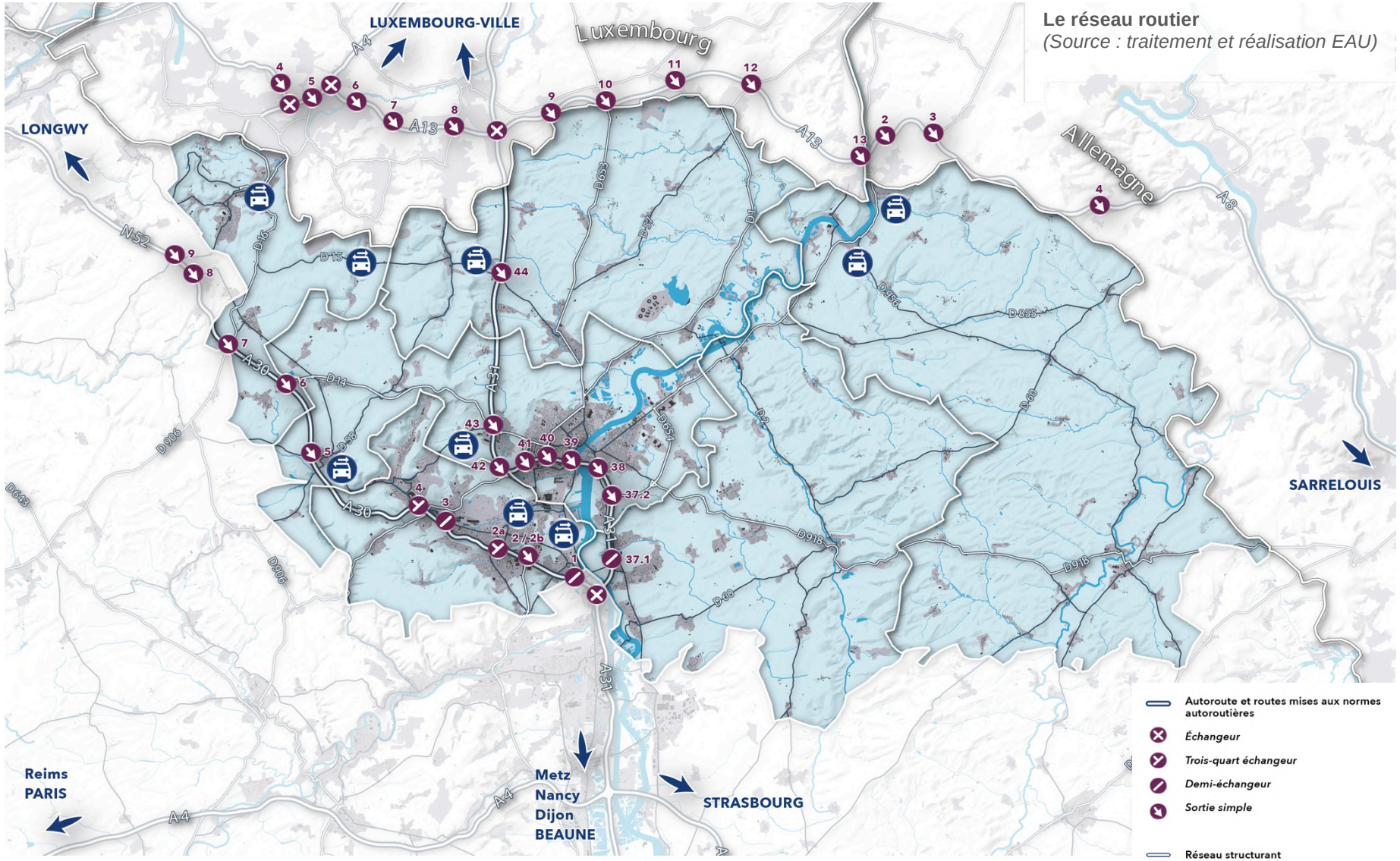
L'accessibilité du territoire en temps de transport automobile depuis la gare de Bouzonville
(Source : OSM, réalisation EAU)



L'accessibilité du territoire en temps de transport automobile depuis la gare d'Audun-le-Tiche
(Source : OSM, réalisation EAU)



Le réseau routier
(Source : traitement et réalisation EAU)



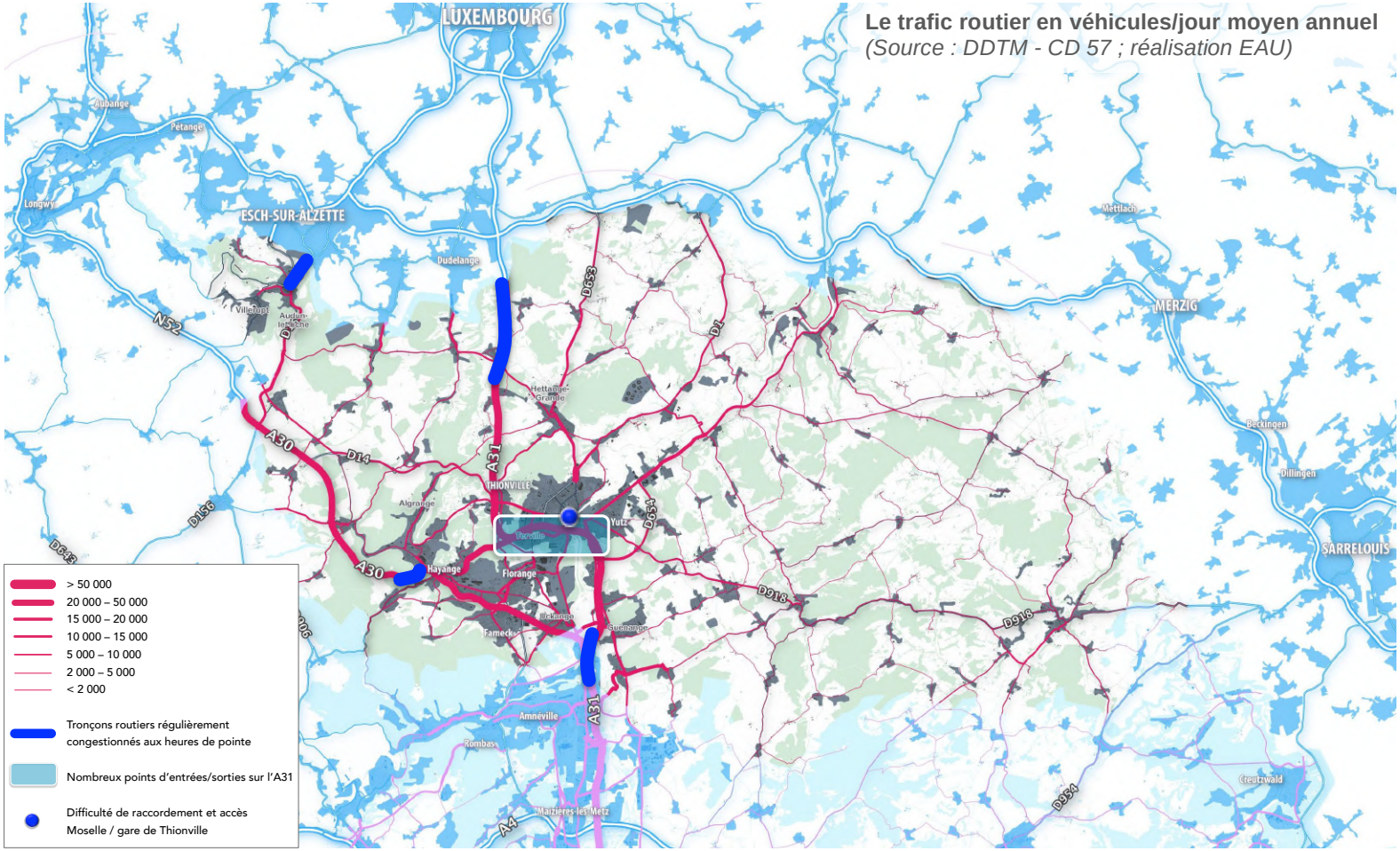
C. L'ETAT DU TRAFIC ROUTIER

- Des flux transfrontaliers de plus en plus denses et nombreux, qui impliquent des saturations sur les grands axes, se rabattent sur le réseau local et ont pour effet d'élargir le rayon de saturation des trafics (D653, D59, D58, D1).

Les flux s'intensifient tout particulièrement sur :

- L'A31 au niveau de la frontière franco-luxembourgeoise (61 545 véhicules/jour) en 2014 contre 53 250 en 2006 et avec des tronçons atteignant plus de 100 000 véhicules/jour comme sur le sud du triangle de Richemond ;
- La D16 à Audun-le-Tiche dans l'ouest du territoire du SCOTAT avec 21 322 véhicules/jour enregistrés en 2016 contre 16 637 en 2010.

Le trafic routier en véhicules/jour moyen annuel
(Source : DDTM - CD 57 ; réalisation EAU)



D. LE COVOITURAGE ET L'ELECTROMOBILITE

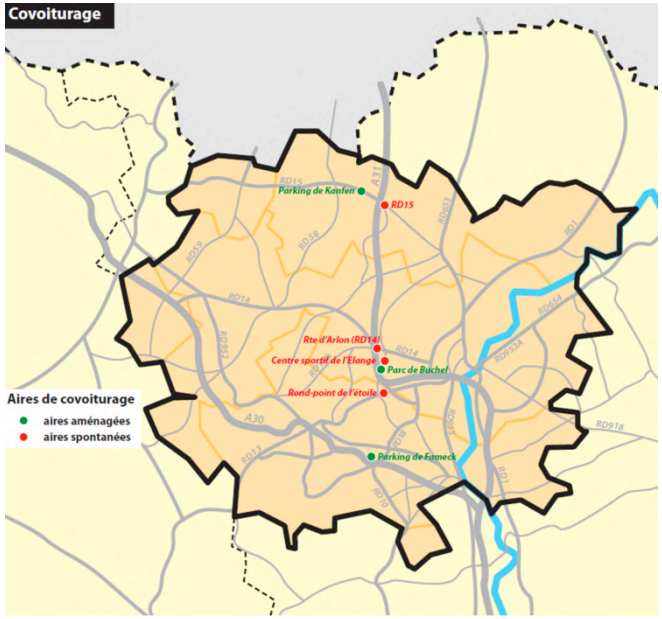
Un développement à l'œuvre de parkings-relais et d'aires spontanées de covoiturage.

Une organisation du covoiturage en cours par l'aménagement des aires « sauvages » et l'équipement de bornes de recharge électrique, sur 3 P+R à ce jour :

- « Le bois étoile » à Florange, « Le Buchel » à Thionville et la Place de la Grô à Sierck-les-Bains.

Des plateformes en ligne pour faciliter le recours au covoiturage :

- Le site du département de la Moselle : http://www.covoiturage-travail.fr/
- Le site de l'AOT Mobilithi de la ville de Thionville : http://www.mobilithi.fr/
- Le site de covoiturage européen : https://www.roulezmalin.com/
- Le site luxembourgeois : http://www.karzoo.lu/



Les aires de covoiturage dans l'agglomération Thionville-Fensch en 2014 *(Source : PDU de l'agglomération Thionville-Fensch ; Codra)*

Des expérimentations et projets mis en œuvre pour accompagner les mobilités de demain.

A ce titre, plusieurs projets ont été initiés :

- Depuis avril 2012, les régions transfrontalières travaillent de concert pour apporter des solutions complémentaires et innovantes aux problématiques de saturation des infrastructures. Le Conseil Départemental de la Moselle prévoit la création de « e-hubs », permettant de gérer des flottes de véhicules électriques, leur stationnement et leur recharge. Ce projet se développe en parallèle du projet « Moselle Nouvelles Mobilités », qui cherche à mettre en place ses services de mobilité électrique en libre-service pour les frontaliers. Les premiers véhicules pourraient être mis en service courant 2017.
- « Kussbus » est quant à lui un service de transport innovant de navette domicile-travail sur le territoire Luxembourg-France-Belgique-Allemagne, destiné aux frontaliers de la Grande Région. Les utilisateurs pourront réserver leur siège à travers une application mobile et seront conduits de manière confortable, écologique et sans changement à bord de navettes à 19 places. L'application récupère et mutualise les souhaits individuels et détermine sur base d'un algorithme sophistiqué des trajets optimisés. Elles devraient être mises en place en février 2018.
- Enfin, l'association « Lorraine Mobilité Électrique », créée en mai 2015 à l'initiative de ses membres fondateurs (CCI Lorraine, UEM, EDF, Métropole Grand Nancy, CD de la Moselle, Sillon Lorrain, Enedis, La Poste, la région Grand-Est, l'université de Lorraine) a pour rôle de promouvoir le développement de la mobilité électrique, d'organiser les coopérations entre les acteurs lorrains et de constituer un relais de compétences pour ceux qui souhaiteraient mettre en place des projets.

Lorraine Mobilité Electrique
Membre du réseau AVERE FRANCE

20. LE RESEAU FERRE

A. L'OFFRE DE TRAINS

- Une ligne forte et optimisée dans le sillon mosellan et des lignes secondaires beaucoup moins régulières qui interrogent le devenir de l'étoile ferroviaire thionvilloise pour le transport de voyageurs.

1 ligne principale :

- La ligne 18 Metz - Hagondange - Thionville - Luxembourg-Ville circulant à raison de 60 allers et 67 retours par jour du lundi au vendredi entre Thionville et Luxembourg-Ville ;

  Depuis 2016, la nouvelle organisation de l'offre TER a permis d'optimiser le système avec un TER express par heure de 5h à 22h et un passage à la demie heure de 5h à 9h30, de 12h30 à 14h30 et de 15h30 à 19h30. Le parcours s'effectue désormais en 50 min au lieu de 60 min, à raison de 6 trains par heure en période de pointe.

3 lignes secondaires étant pour partie des TER par car :

- La ligne 2 Metz - Thionville - Apach - Perl - Trèves n'assurant plus que des liaisons le week-end à raison de 2 allers-retours TER ;
- La ligne 3 Thionville - Bonzonville - Creutzawald offrant 7 allers et 5 retours quotidiens par autocar entre Thionville et Bouzonville et 2 jusque Creutzwald ;
- La ligne 27 Thionville - Audun-le-Roman - Longuyon - Montmedy - Charleville-Mézières assurant 7 allers en train et 3 en bus via METROLOR (tarification SNCF acceptée) depuis Thionville et 8 retours train et 3 en autobus vers Thionville.

L'offre transfrontalière gérée par la CFL (Compagnie Ferrée Luxembourgeoise) :

- La ligne 60a Bettembourg - Volmerange-les-Mines offrant près de 44 allers/retours ;
- La ligne 60c Esch-sur-Alzette - Audun-le-Tiche assurant près de 32 allers/retours quotidiens ;

B. LA FREQUENTATION

- Une sur-fréquentation de la gare de Thionville interpelant l'accessibilité et les potentiels de rattachement en amont.

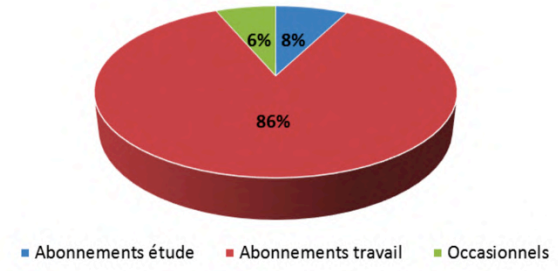
En 2015, sur la ligne Metz - Luxembourg, 5 200 000 voyageurs ont été effectués soit +7,1% de plus qu'en 2014 dont :

- +10% de voyageurs transfrontaliers à Thionville
- +9% à Metz.

Fréquentation des gares du territoire en 2014 et 2015 en nombre de voyageurs annuels
(Source : SNCF réseau ; traitement EAU)

Gare	Voyageurs 2014	Voyageurs 2015
Thionville	2 656 201	2 763 231
Uckange	178 752	234 935
Bouzonville	32 331	29 839
Hayange	23 499	27 699
Distroff	24 046	25 624
Metzervisse	7 590	6 638
Freistroff	2 471	2 296
Kuntzig	1 118	1 855
Yutz	685	1 501
Koenigsmacker	1 391	1 441
Anzeling	1 668	777
Malling	451	-

Ligne Metz - Thionville - Luxembourg : typologie du trafic en 2015
(Source : Comité régional des services de transport ; région Grand-Est)



C. LE FRET FERROVIAIRE

- Une étoile ferroviaire thionvilloise encore active sur le fret permettant de préserver la fonctionnalité des infrastructures et la potentielle réouverture de lignes voyageurs.

A l'échelle de l'ancienne région Lorraine en 2013, le trafic fret représente 12% du total des flux de marchandises. Comparativement, le fret ferroviaire correspond à 9,3% du trafic de marchandises en France en 2015 selon l'autorité de régulation des activités ferroviaires et routières.

Entre 2013 et 2014, la croissance fut assez forte, de +15,2%.

Répartition du trafic par parts modales en 2013 en Lorraine
(Source : DREAL, CFL Cargo, Europorte, Euro Cargo Rail, Fret SNCF, VFLI, RegioRail Lorraine et VNF DT Nord-Est ; ORTL de Lorraine, 2015)

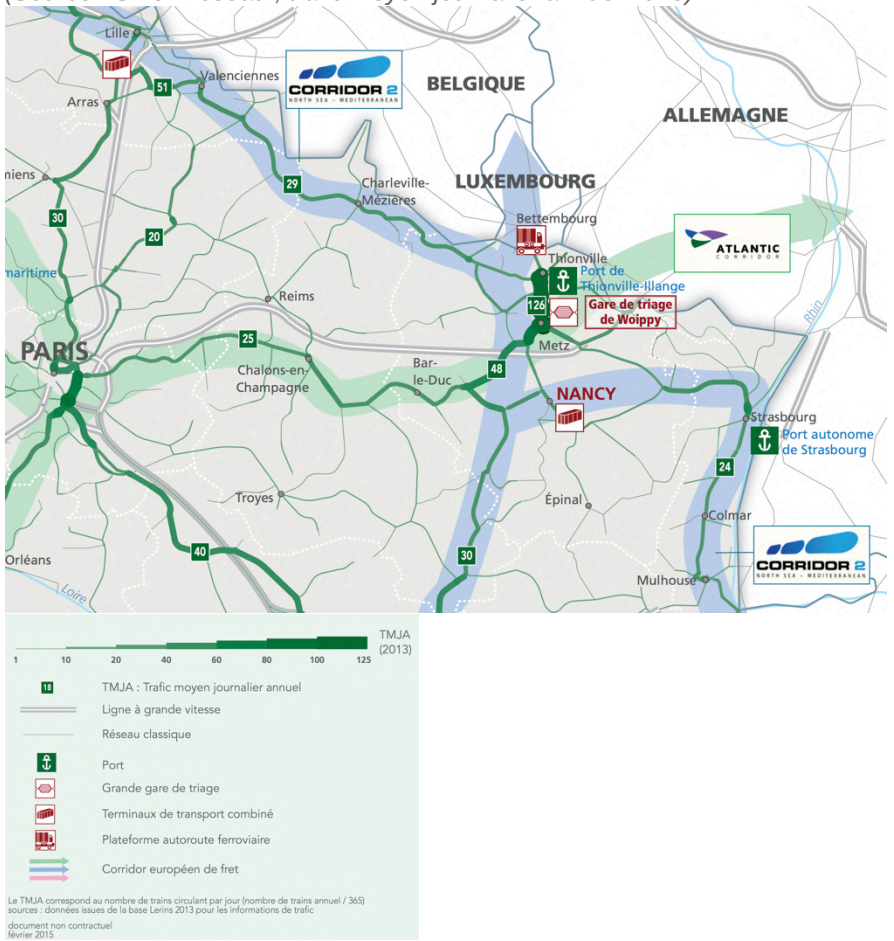
Flux 2013 (milliers de tonnes)	Flux internes	Flux nationaux			Flux internationaux			TOTAL
		Expéditions	Réceptions	Total	Exportations	Importations	Total	
Route	54 850	16 850	17 800	34 650	7 300	7 600	14 900	***104 400***
Rail	2 750	4 000	5 500	9 500	1 650	1 850	3 500	***15 750***
Fleuve	615	241	113	354	3 964	3 949	7 913	***8 881***
TOTAL	**58 200**	**21 100**	**23 400**	**44 500**	**12 900**	**13 400**	**26 300**	***129 050***

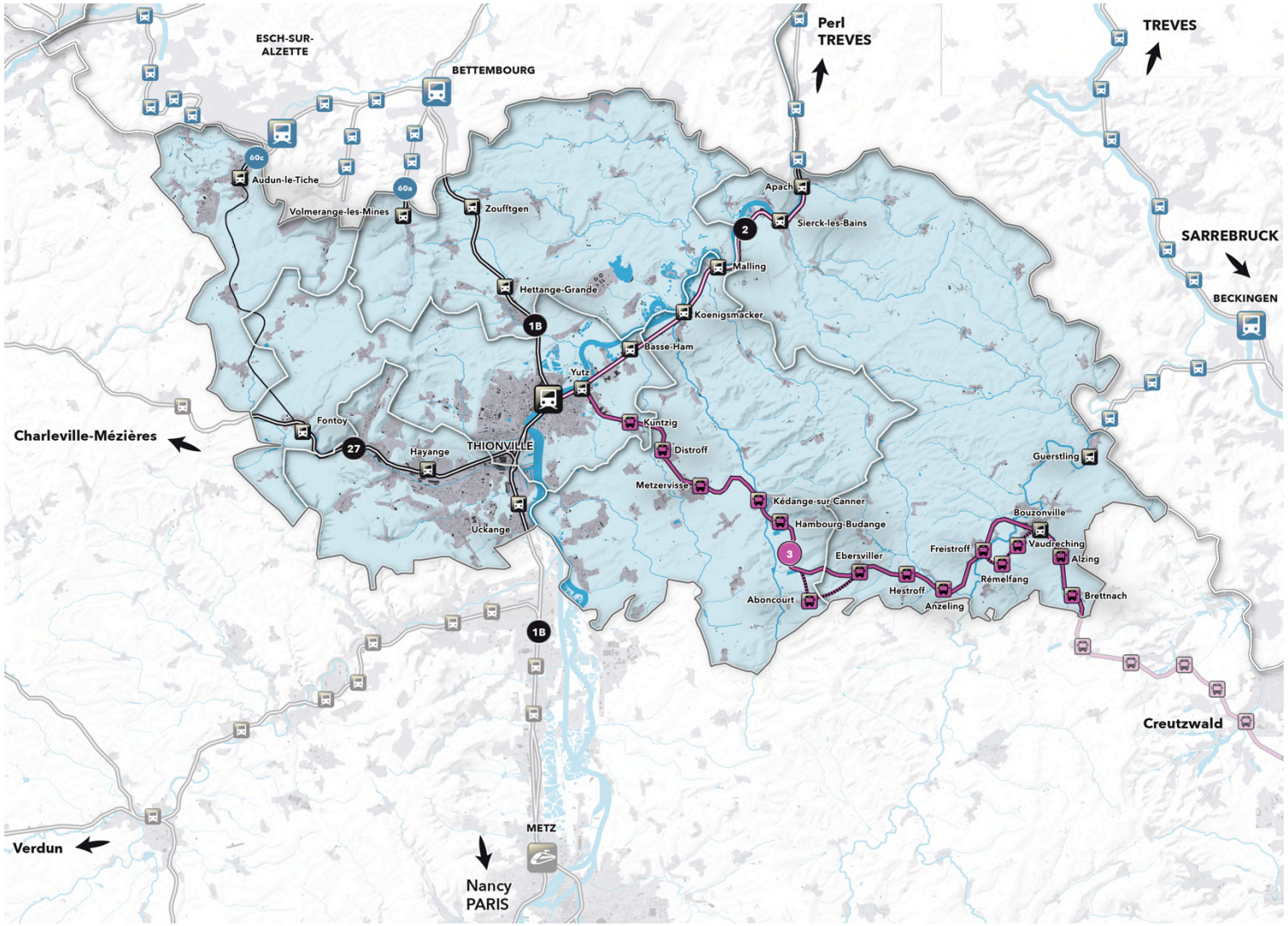
Le transport ferroviaire de marchandise en 2014 en Lorraine
(Source : DREAL, CFL Cargo, Europorte, Euro Cargo Rail, Fret SNCF, VFLI, RegioRail Lorraine et VNF DT Nord-Est ; ORTL de Lorraine, 2015)

Flux 2014 (milliers de tonnes)	Flux internes	Flux nationaux		Flux internationaux		Total
		Expéditions	Réceptions	Exportations	Importations	
TOTAL	2 400	5 800	7 050	1 700	1 200	**18 150**

- Un enjeu de confortement du fonctionnement des Eurocorridors pour assurer la position du territoire au cœur des flux et sa montée en puissance en terme de logistique.

Trafic fret dans le territoire
(Source : SNCF réseau ; trafic moyen journalier annuel 2013)





Le réseau ferré
(Source : traitement et réalisation EAU)

Réseau ferré

- Ligne mixte électrifiée et exploitée
- Ligne fret électrifiée et exploitée et TER par car
- Ligne non exploitée
- Ligne mixte électrifiée et exploitée, TER circulant le weekend uniquement

- Gare régionale
- Gares et haltes
- Gares TER par car
- Gares à l'étranger (Luxembourg et Allemagne)
- Gare TGV

21. LES TRANSPORTS EN COMMUN

A. LE TRANSPORT INTERURBAIN

- Un réseau de lignes de bus très dense, qui maille l'ensemble du territoire et au-delà mais des horaires encore limitées pour satisfaire les actifs (2 à 3 passages sur la plupart des lignes).

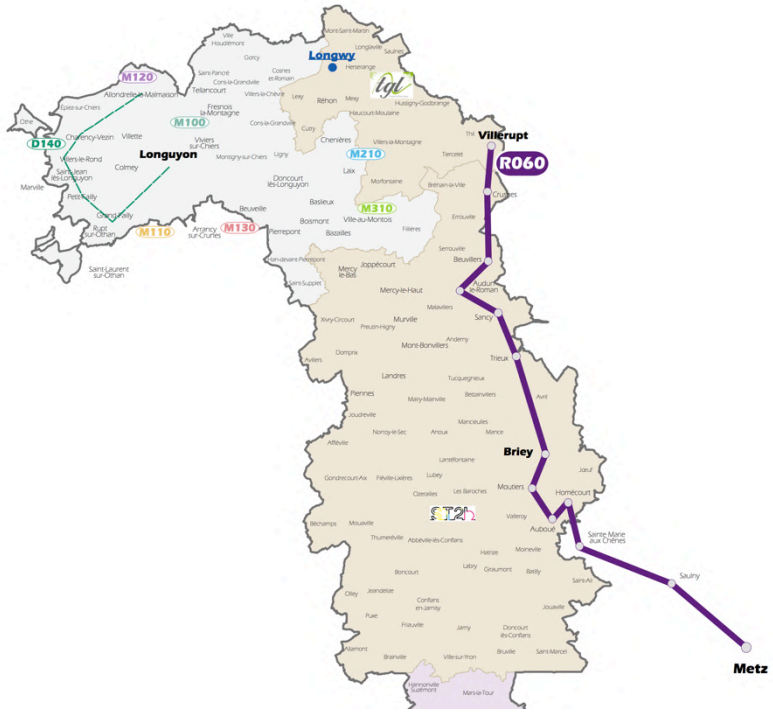
26 lignes du **réseau départemental TIM** desservent le territoire :

- Ligne 5 Metz - Bouzonville
- Ligne 9 Guerstling - Creutzwald
- Ligne 11 Saint-Bernard - Bouzonville
- Ligne 12 Bouzonville - Lacroix
- Ligne 13 Bouzonville - Creutzwald
- Ligne 17 Bouzonville-Villing - Bouzonville
- Ligne 20 Boulay - Bouzonville
- Ligne 46 Metz - Longwy
- Ligne 47 Metz - Algrange
- Ligne 49 Metz - Thionville
- Ligne 52 Redange - Thionville
- Ligne 63 Waldwisse - Bouzonville
- Ligne 70 Thionville - Luttange
- Ligne 73 Ennery - Thionville
- Ligne 74 Metz - Guenange
- Ligne 106 Thionville - Byren-les-Sierck
- Ligne 107 Thionville - Waldweistroff
- Ligne 108 Haute-Rentgen - Thionville
- Ligne 109 Waldwisse - Thionville
- Ligne 110 Mondorff - Thionville
- Ligne 111 Thionville - Buding
- Ligne 112 Waldwisse-Manderen - Thionville
- Ligne 113 Thionville - Flastroff
- Ligne 176 Monneren - Metz
- Ligne 201 Hayange - Metz
- Ligne 202 Cattenom - Yutz - Metz

Des cadencements plus nombreux sur les segments les plus fréquentés ou secteurs les plus isolés : 17 lignes régulières entre Metz et Thionville et 7 courses entre Bonzonville et Metz.

La **ligne R060 du département de Meurthe-et-Moselle** permet de rejoindre Metz depuis Villerupt en passant par Briey à hauteur de 3 allers/retours quotidiens. 5 autres voyages desservent directement les communes les plus proches, Audun-le-Roman, Trieux et Briey.

Le réseau TED du département de Meurthe-et-Moselle
(Source : TED, Région Grand-Est)



Le réseau interurbain TED
(Source : département de Moselle, Région Grand-Est)



B. LE TRANSPORT URBAIN

- Des lignes de transports régulières conséquentes et une harmonisation des tarifications en déploiement pour faciliter les déplacements transfrontaliers face à une multiplicité d'exploitants.

La Société Publique Locale Trans Fensch, exploitante du **réseau de transport urbain Citéline**, dessert 35 communes et se compose de :

- 31 lignes urbaines régulières ;
- 59 lignes de transports scolaires ;
- 5 lignes de transport à la demande Citél'O ;
- Un service destiné aux personnes à mobilité réduite ;

D'autres **lignes transfrontalières régulières** de fortes fréquences et gérées par le **RGTR (Régime Général des Transports Routiers) du Grand-Duché du Luxembourg**, desservent le territoire :

- La ligne 197 Luxembourg - Rumelange - Ottange (40 A/R) ;
- La ligne express 300 Hayange - Thionville - Luxembourg Kirchberg (via centre-ville) circulant tous les quart d'heure ;
- La ligne 301 Leudelange ZA - Gasperich - Thionville (33 A/R) ;
- La ligne 319 Luxembourg - Esch-sur-Alzette - Piennes et desservant Audun-le-Tiche et Aumetz dans le territoire (15 A/R) ;
- La ligne 321 Luxembourg - Esch-sur-Alzette - Villerupt (36 A/R) ;
- La ligne 322 Esch-sur-Alzette - Rédange (13 A/R) ;
- La ligne 323 Kirchberg - Hettange Grande - Yutz (21 A/R).

La **ligne C du Transport du Grand Longwy (TGL)** permet de rejoindre Longwy depuis Villerupt en passant par Thil notamment à raison d'un passage par heure.

Les **lignes « RegioZone »** sont des lignes transfrontalières directes par autobus, sans service entre les localités traversées sur le territoire luxembourgeois. Deux zones ont été définies en fonction de leur éloignement par rapport au Luxembourg.

C. LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Une organisation du transport scolaire sous couverture de la Région Grand-Est.

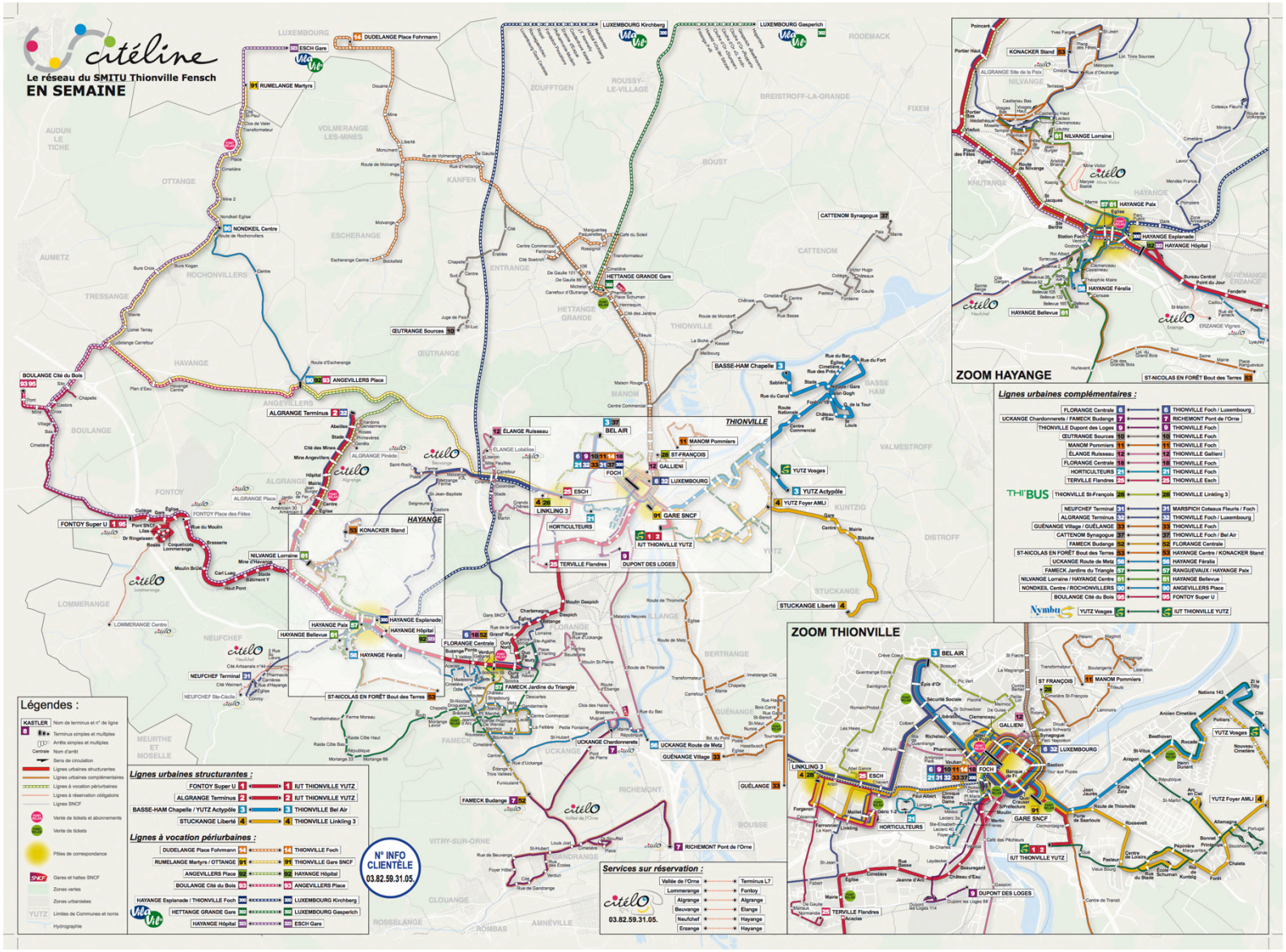
Comme pour le transport interurbain, la compétence transport scolaire est du ressort de la Région Grand-Est depuis début 2017.

Les dispositifs mis en place par les Départements ont été maintenus jusqu'à harmonisation de l'offre pour la rentrée 2018. Dans l'attente, elle reste assurée par les réseaux TED (Meurthe-et-Moselle) et TIM (Moselle) et couvre l'ensemble des communes du SCOTAT ayant des établissements scolaires.

D. LE TRANSPORT A LA DEMANDE

- Compte tenu de la densité de l'offre de transports en commun dans le territoire, le transport à la demande se limite au service Citél'O du réseau Citéline de l'agglomération Thionville - Fensch.

Le réseau urbain Citéline
(Source : Citéline, SPL Transfensch)



Lignes de bus transfrontalières aux frontières intérieures de la Grande Région
(Source : SIG-Grande Région ; 2015)



22. LES MODES DOUX

- Une pratique récréative du vélo à l'échelle du territoire et un maillage plus fin de pistes qui se développent dans l'agglomération, plus propices à un usage quotidien.

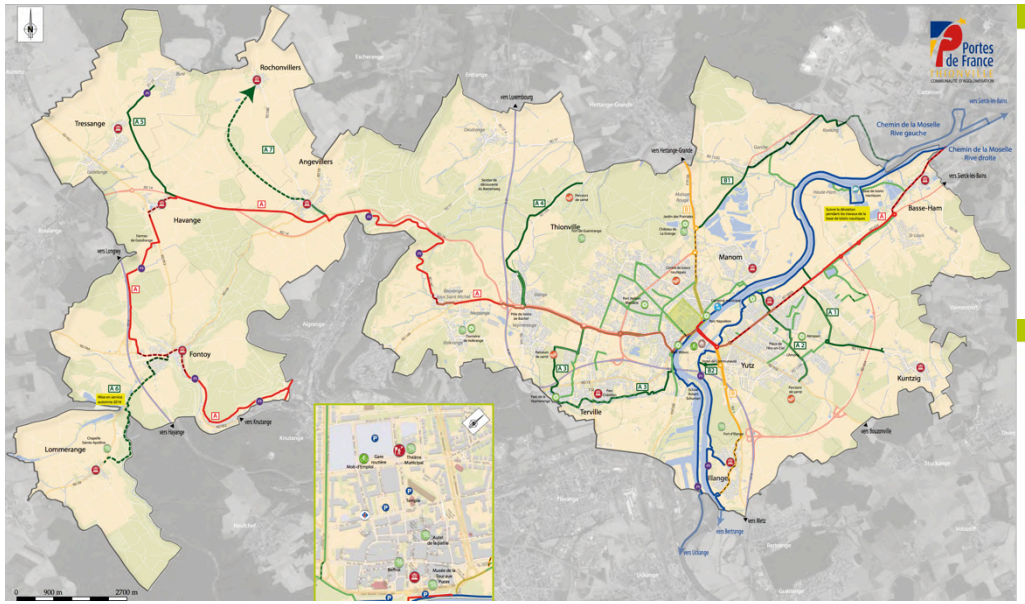
Des pistes cyclables aménagées (pistes dédiées, bandes, couloirs mixtes...) dans l'agglomération et connectées aux principaux attracteurs (théâtre, piscine...) et au pôle multimodal, qui se prêtent aux déplacements de courtes distances.

Les bords de Moselle sont par ailleurs aménagés et permettent la pratique du vélo-loisirs.

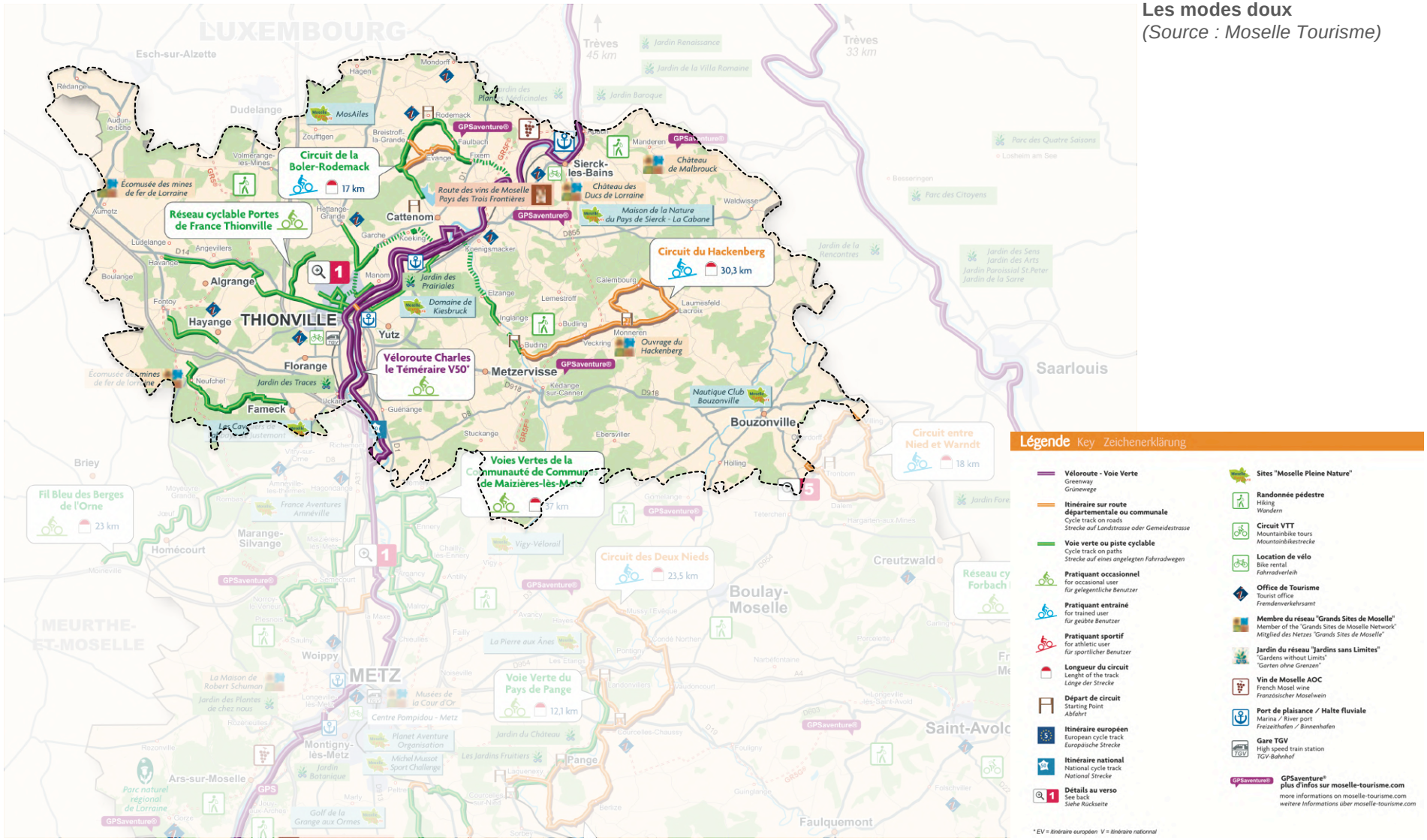
Sur le reste du territoire, il s'agit essentiellement de voies vertes et d'itinéraires sur routes départementales ou communales, à vocation de découverte.

- Des chemins de randonnées nombreux qui facilitent l'accès au paysage et offrent des moments de respiration et la possibilité d'expérimenter autrement le territoire.

Le réseau cyclable dans l'agglomération Portes de France-Thionville
(Source : CA Portes de France-Thionville)







Les modes doux
(Source : Moselle Tourisme)

23. LE TRANSPORT AERIEN

- Un positionnement à équidistance de deux aéroports internationaux à valoriser pour les flux économiques comme touristiques : Metz-Nancy-Lorraine et Luxembourg-Findel.

Des vols réguliers vers 16 villes de France et 16 destinations à l'étranger depuis l'aéroport lorrain (Europe et Afrique du nord) appartenant à la région Grand-Est.

L'aéroport du Luxembourg dessert quant à lui pas moins de 80 destinations au travers d'une vingtaine de compagnies lui valant d'être une véritable plaque tournante au cœur de l'Europe. D'après l'administration de la navigation aérienne du Grand-Duché, la croissance de l'aéroport s'est d'ailleurs confirmée en 2016, avec au total 3,02 millions de passagers, soit une augmentation de +12,4 % par rapport à 2015 (2,69 millions de passagers).

Le territoire se trouve par ailleurs à proximité des aéroports allemands de Sarrebruck-Ensheim et Zwenbrucken ainsi que l'aéroport d'Epinal-Mirecourt (Vosges Aéroport) et à plus grande échelle, de l'aéroport de Strasbourg.

L'évolution du trafic de passagers de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine
(Source : Union des Aéroports Français)

Passagers	2012	2013	2014	2015	2016	var° 2016/2015	var° 2016/2012
Locaux	259 398	236 073	241 730	246 897	225 413	-8.7 %	-3.4 %
Internationaux	149 582	132 569	139 382	147 335	135 881	-7.8 %	-2.4 %
Nationaux	109 816	103 504	102 348	99 562	89 532	-10.1 %	0
Transit	18 382	6 922	4 051	8 493	3 865	-54.5 %	-32.3 %
TOTAL	277 780	242 995	245 781	255 390	229 278	-10.2 %	-4.7 %

24. LE TRANSPORT FLUVIAL

- Les ports de Moselle au cœur du trafic fluvial grand-régional (Belgique, Allemagne, Luxembourg) et à proximité d'importants bassins de consommation.

La Lorraine possède un réseau de voies navigables long de presque 700 km, soit 12,8% des voies navigables fréquentées en France. Ce chiffre représente une densité de 29,5 m/km² (10 m/km² en France). La Moselle canalisée au gabarit international représente une longueur de 154 km entre Neuves-Maisons et l'écluse-frontière d'Apach.

Le réseau fluvial lorrain occupe ainsi une place importante dans le réseau fluvial français du fait de ses liaisons directes avec les réseaux belges, luxembourgeois et allemands.

Les projets de développement de plateformes multimodales et logistiques en Moselle via Europort et le nouveau port de Metz entendent renforcer la position stratégique de la Lorraine dans les flux économiques français en direction du nord européen.

Volumes de marchandises en tonnes transitant annuellement sur le port d'Illange-Thionville
(Source : CCI Moselle)

Nature des marchandises	2013	2012	2011
Matériaux de construction	483 576	407 641	404 394
Combustibles minéraux solides	621 984	507 849	383 036
Ferrailles	110 444	82 320	157 254
Céréales et autres produits agricoles	131 263	169 915	199 486
Produits sidérurgiques	62 421	126 838	110 671
Engrais	3 406	4 145	-
Total	***1 413 094***	***1 298 708***	***1 254 841***

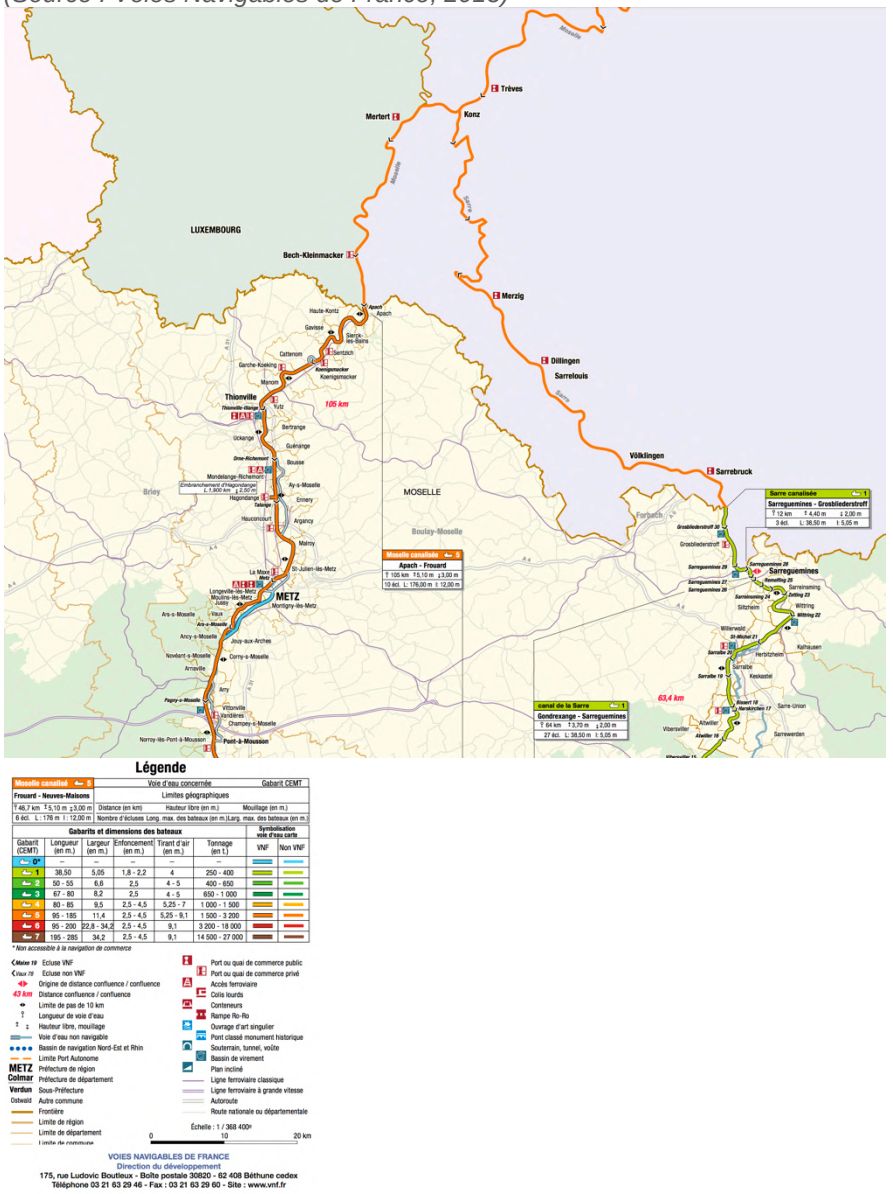
Voies navigables et principaux aéroports en Lorraine

(Source : Observatoire régional des transports et de la logistique, 2015)



Les infrastructures fluviales en Lorraine

(Source : Voies Navigables de France, 2013)



- Des difficultés conjoncturelles qui impactent néanmoins l'ensemble des ports mosellans français ces 10 dernières années.

Plus généralement en France, le fret fluvial a souffert du contexte plus délicat sur certaines activités (énergie, construction, métallurgie...) mais également de mutations structurelles du secteur lui même.

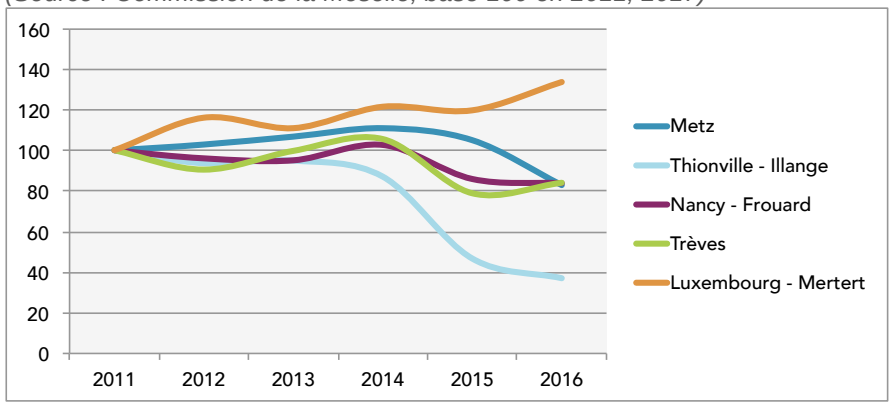
D'après les VNF, les ports mosellans ont cependant été plus fortement impactés sur toutes les filières hors lignes conteneurisées et oléagineux, liés au recul des arrivages de charbon et aux basses eaux du Rhin.

Si le port thionvillois semble plus fortement touché, il est toutefois à noter que les procédures opérationnelles et premiers aménagements dans le cadre du projet d'Europort ont débuté et peuvent avoir eu une influence sur le trafic global.

Évolution du trafic portuaire en tonnes de marchandises entre 2011-2016
(Source : Commission de la Moselle, 2017)

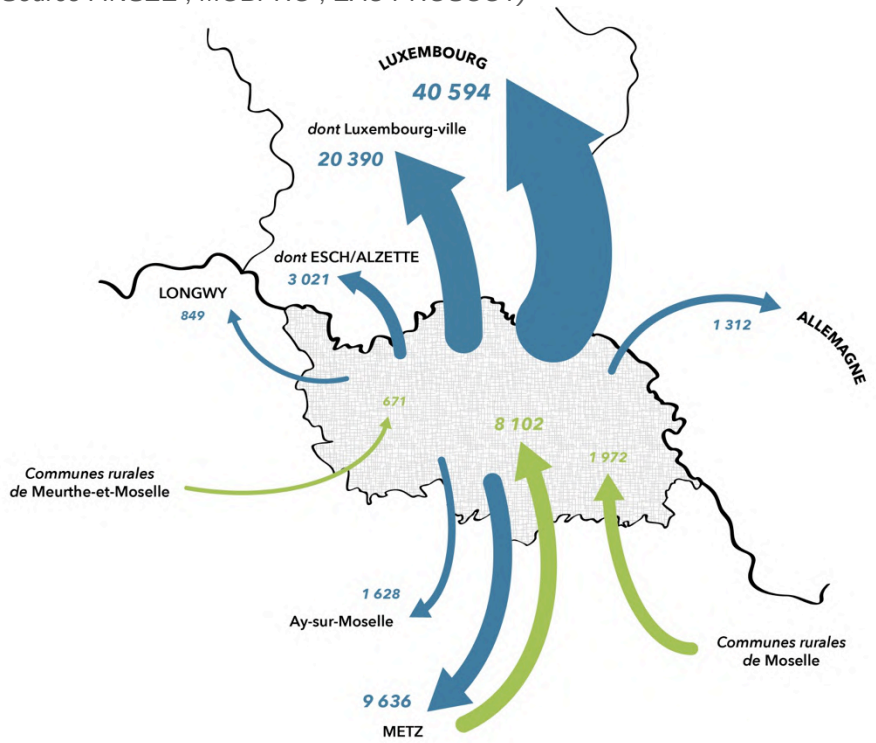
Ports	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TCAM 2011-2016
Metz	1 969 562	2 029 997	2 106 835	2 189 011	2 072 415	1 635 847	-3,6%
Thionville - Illange	1 647 142	1 545 598	1 567 304	1 436 912	771 270	611 377	-18,0%
Nancy - Frouard	1 031 393	992 842	982 714	1 061 113	887 720	866 179	-3,4%
Trèves	1 104 572	1 001 750	1 103 874	1 168 260	872 935	930 183	-3,4%
Luxembourg - Mertert	617 699	718 469	686 531	751 890	740 949	827 213	6,0%

Évolution du trafic portuaire en tonnes de marchandises entre 2011-2016
(Source : Commission de la Moselle, base 100 en 2011, 2017)



25. LES MOBILITES DOMICILE-TRAVAIL

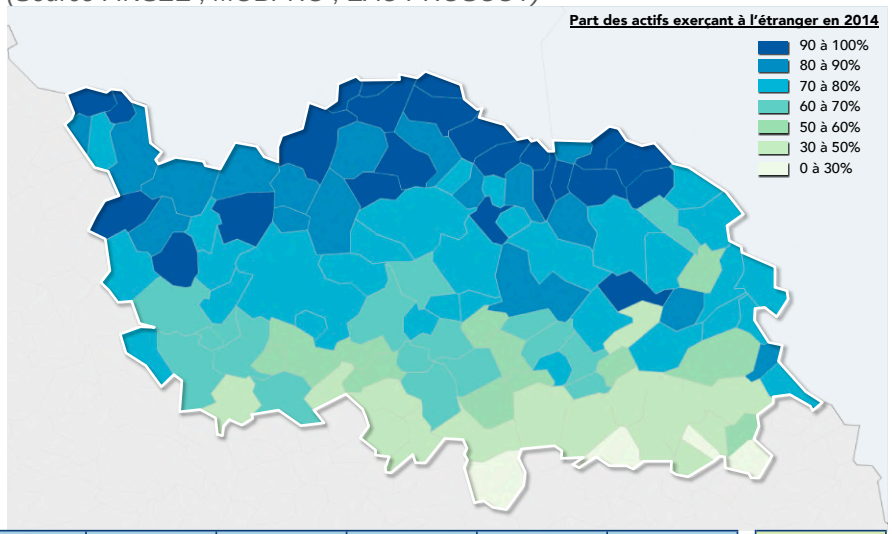
Les migrations professionnelles en 2014
(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)



L'Eldorado luxembourgeois reste d'actualité !

Selon l'AGAPE, entre 2011 et 2014, la moitié des emplois supplémentaires recensés au Luxembourg est occupée par des frontaliers (+12 400 frontaliers et +25 400 emplois), dont le rythme de croissance (+8,2%) est supérieur à celui du nombre d'emploi total (+6,8%). La croissance du nombre de frontaliers sur la période récente profite notamment aux résidents français, qui représentent 56% des nouveaux frontaliers ; ces évolutions témoignent d'un changement de paradigme économique où le territoire dépend de la dynamique économique extérieure et dont l'épicentre est le Luxembourg.

Part des actifs résidents exerçant à l'étranger en 2014
(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)



EPCI	Actifs résidents travaillant dans le SCoT	dont dans le même EPCI	dont dans la même commune	Actifs résidents travaillant hors du SCoT	dont en France	dont à l'étranger	à l'étranger dont au Luxembourg	à l'étranger dont en Belgique	à l'étranger dont en Allemagne	à l'étranger ailleurs	Actifs travaillant dans le SCoT originaires de l'extérieur
CA du Val de Frensch	13 730	8 752	4 697	12 278	37,7%	62,3%	99,3%	0,2%	0,4%	0,1%	5 860
CA Portes de France - Thionville	18 381	13 659	9 161	16 064	27,2%	72,8%	99,3%	0,2%	0,3%	0,2%	7 379
CC de Cattenom et environs	4 056	2 123	1 564	8 357	11,2%	88,8%	99,3%	0,1%	0,4%	0,2%	890
CC de l'Arc Mosellan	7 255	2 551	1 837	8 273	46,0%	54,0%	98,7%	0,3%	0,6%	0,5%	872
CC des Trois Frontières et du Bouzonvillois	4 629	3 095	1 730	6 131	31,4%	68,6%	71,6%	0,0%	28,2%	0,4%	1 146
CC du Pays Haut Val d'Alzette	3 072	2 209	1 652	7 890	15,0%	85,0%	98,2%	1,6%	0,1%	0,1%	949
SCoT de l'Agglomération Thionvilloise	51 121	32 389	20 641	58 994	28,6%	71,4%	96,3%	0,4%	3,1%	0,2%	17 096

Actifs résidents travaillant hors du territoire : **58 994 actifs**

Actifs résidents travaillant hors SCoT à l'étranger	Nombre	Part
Luxembourg, dont :	40 594	96,3%
Luxembourg-ville	*20 390*	*50,2%*
Esch-sur-Alzette	*3 021*	*7,4%*
Dudelange	*1 716*	*4,2%*
Hesperange	*1 348*	*3,3%*
Bettembourg	*1 124*	*2,8%*
Mondercange	*1 100*	*2,7%*
Mamer	*932*	*2,3%*
Leudelange	*834*	*2,1%*
Differdange	*812*	*2,0%*
Strassen	*797*	*2,0%*
Mondorf-les-Bains	*710*	*1,7%*
Sanem	*701*	*1,7%*
Bascharage	*644*	*1,6%*
Roeser	*519*	*1,3%*
Contern	*506*	*1,2%*
Niederanven	*495*	*1,2%*
Petange	*481*	*1,2%*
Schifflange	*375*	*0,9%*
Schuttrange	*331*	*0,8%*
Sandweiler	*329*	*0,8%*
Rumelange	*319*	*0,8%*
Bertange	*294*	*0,7%*
Grevenmacher	*285*	*0,7%*
Remich	*267*	*0,7%*
Kayl	*163*	*0,4%*
Bourscheid	*153*	*0,4%*
Romerschen	*149*	*0,4%*
Steinsel	*144*	*0,4%*
Junglinster	*137*	*0,3%*
Kehlen	*111*	*0,3%*
Walferdange	*109*	*0,3%*
Frisange	*98*	*0,2%*
Lintgen	*97*	*0,2%*
Betzdorf	*97*	*0,2%*
Mersch	*95*	*0,2%*
Berg	*93*	*0,2%*
Ettelbruck	*78*	*0,2%*
Steinfort	*76*	*0,2%*
Wellenstein	*65*	*0,2%*
Allemagne, dont :	1 312	3,1%
Dillingen	*323*	*24,6%*
Saarlouis	*316*	*24,1%*
Merzig	*208*	*15,9%*
Mettlach	*91*	*6,9%*
Saarbrueken	*85*	*6,5%*
Belgique	169	0,4%
Ailleurs à l'étranger	71	0,2%
Ensemble	**42 146**	**100,0%**

Actifs résidents travaillant hors SCoT en France	Nombre	Part
Grand Est, dont :	16 136	95,8%
Moselle, dont :	13 115	81,3%
Metz	*9 636*	*73,5%*
Ay-sur-Moselle	*1 628*	*12,4%*
Communes rurales du département 57	*769*	*5,9%*
Creutzwald	*241*	*1,8%*
Boulay-Moselle	*207*	*1,6%*
Saint-Avold (partie française)	*179*	*1,4%*
Sarrebruck (ALL) - Forbach (partie française)	*112*	*0,9%*
Marange-Silvange	*53*	*0,4%*
Faulquemont	*49*	*0,4%*
Peltre	*40*	*0,3%*
Meurthe-et-Moselle, dont :	2 556	15,8%
Longwy (partie française)	*849*	*33,2%*
Communes rurales du département 54	*671*	*26,3%*
Nancy	*377*	*14,7%*
Briey	*139*	*5,4%*
Joeuf	*127*	*5,0%*
Audun-le-Roman	*63*	*2,5%*
Pont-à-Mousson	*59*	*2,3%*
Tucquegnieux	*56*	*2,2%*
Jarny	*52*	*2,0%*
Haut-Rhin, dont :	152	0,9%
Kirchberg	*102*	*67,3%*
Meuse	123	0,8%
Bas-Rhin, dont :	85	0,5%
Strasbourg (partie française)	*42*	*49,4%*
Ile-de-France	374	2,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	90	0,5%
Hauts-de-France	52	0,3%
Bourgogne-Franche-Comté	41	0,2%
Autres régions	156	0,9%
Ensemble	**16 848**	**100,0%**

À l'étranger : chiffres détaillés à la commune > 60 actifs

En France : chiffres détaillés à l'unité urbaine > 40 actifs

(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)

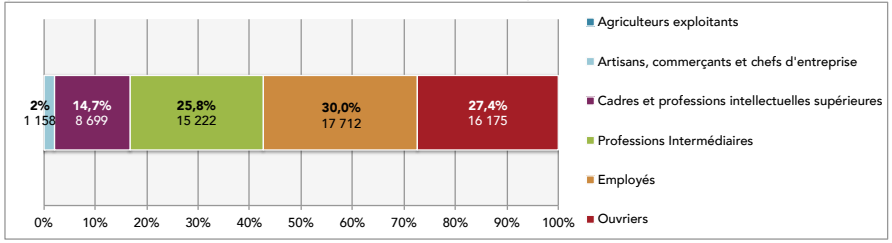
Actifs travaillant dans le territoire et originaires de France : **17 096 actifs**

Origine des actifs ne résident pas dans le SCoT	Nombre	Part
Grand Est, dont :	16 621	97,2%
Moselle, dont :	11 812	71,1%
Metz	*8 102*	*68,6%*
Communes rurales du département 57	*1 972*	*16,7%*
Ay-sur-Moselle	*329*	*2,8%*
Marange-Silvange	*265*	*2,2%*
Sarrebruck (ALL) - Forbach (partie française)	*245*	*2,1%*
Boulay-Moselle	*130*	*1,1%*
Creutzwald	*111*	*0,9%*
Saint-Avold (partie française)	*110*	*0,9%*
Falck	*89*	*0,8%*
Faulquemont	*73*	*0,6%*
Amanvillers	*64*	*0,5%*
Peltre	*58*	*0,5%*
Novéant-sur-Moselle	*51*	*0,4%*
Courcelles-Chaussy	*44*	*0,4%*
Meurthe-et-Moselle, dont :	4 332	26,1%
Communes rurales du département 54	*1 320*	*30,5%*
Joeuf	*704*	*16,3%*
Longwy (partie française)	*426*	*9,8%*
Tucquegnieux	*330*	*7,6%*
Nancy	*288*	*6,7%*
Briey	*275*	*6,4%*
Audun-le-Roman	*203*	*4,7%*
Jarny	*195*	*4,5%*
Piennes	*150*	*3,5%*
Valleroy	*105*	*2,4%*
Pont-à-Mousson	*96*	*2,2%*
Hussigny-Godbrange	*89*	*2,1%*
Pagny-sur-Moselle	*40*	*0,9%*
Meuse, dont :	261	1,6%
Communes rurales du département 55	*151*	*58,1%*
Bouligny	*61*	*23,3%*
Vosges	57	0,3%
Bas-Rhin	47	0,3%
Ile-de-France	169	1,0%
Hauts-de-France, dont :	112	0,7%
Nord	83	74,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	52	0,3%
Autres régions	143	0,8%
Ensemble	**17 096**	**100,0%**

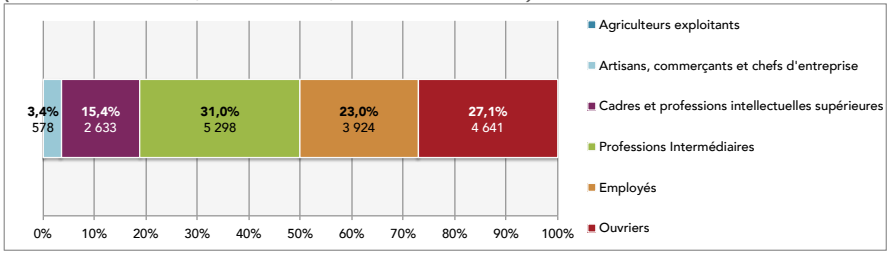
En France : chiffres détaillés à l'unité urbaine > 40 actifs

(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)

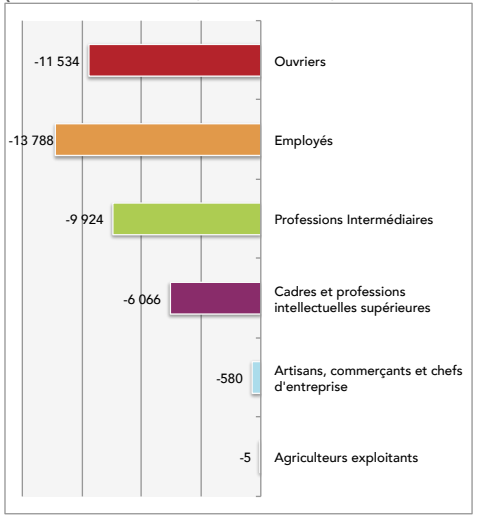
CSP des actifs résidents travaillant hors du SCoT
(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)



CSP des actifs non résidents travaillant dans le SCoT
(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)



Bilan des entrées/sorties des actifs par CSP en 2014
(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)

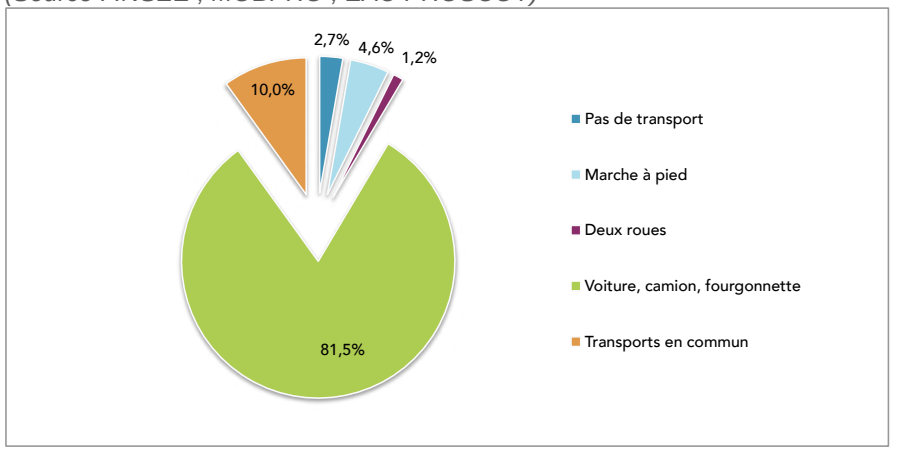


- Les employés et ouvriers comptent parmi les frontaliers les mieux représentés en écho d'un territoire au passé industriel encore palpable.

Toutefois, comme le souligne l'INSEE (analyse n°3 région Grand-Est de février 2016), les frontaliers sont de plus en plus qualifiés face à la progression généralisée du niveau de diplôme.

- Un usage encore prépondérant du véhicule personnel (81,5%) à nuancer néanmoins par un recours non négligeable aux transports en commun (10%) et aux modes actifs (7,3%) ce qui met en évidence des enjeux de rabattement sur les gares.

Mode de transport des actifs en 2014
(Source : INSEE ; MOBPRO ; EAU PROSCOT)

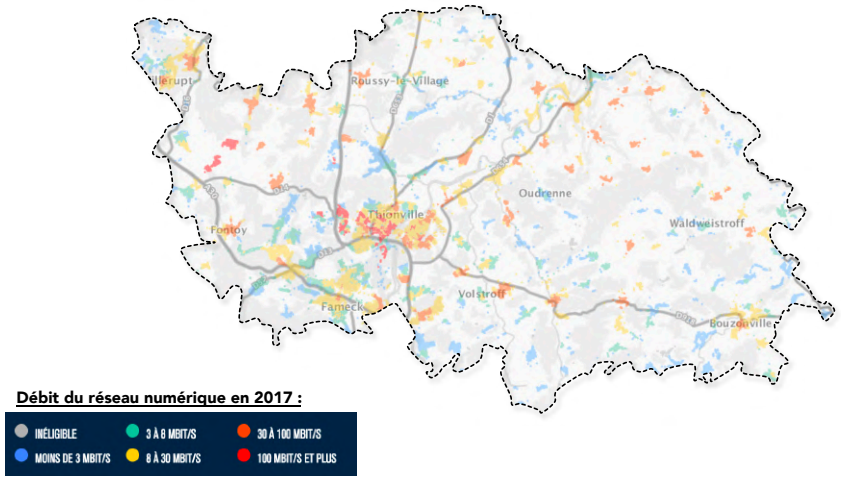


26. LA COUVERTURE NUMERIQUE

- Une couverture encore inégale en très haut débit qui profite à l'attractivité des espaces les plus urbains mais contrarie celle des espaces ruraux.

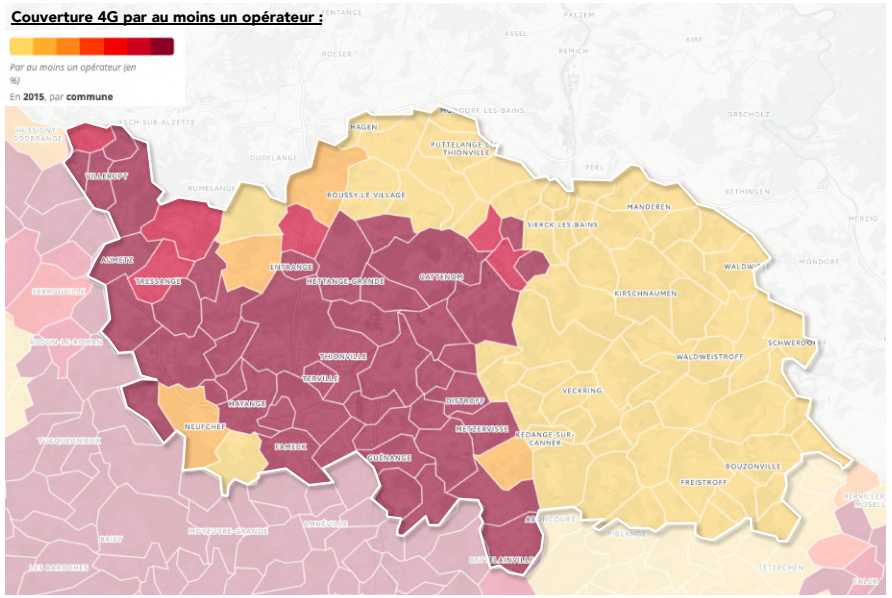
Des débits suffisants le long des axes routiers et dans l'agglomération mais plus limités au nord de Thionville (Hettange-Grande, Boust, Malling...), sur la frange sud (communes périphériques de Bouzonville...) et plus généralement dans les hameaux.

La couverture numérique du territoire en 2017
(Source : Observatoire du Très Haut Débit de France ; réalisation EAU)

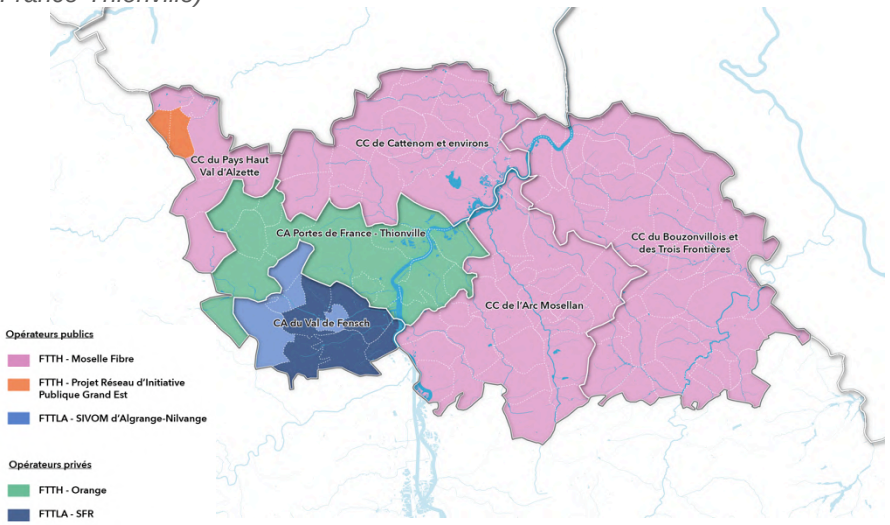


- L'internet mobile, une fracture est / ouest évidente entre espaces les plus et les moins peuplés.

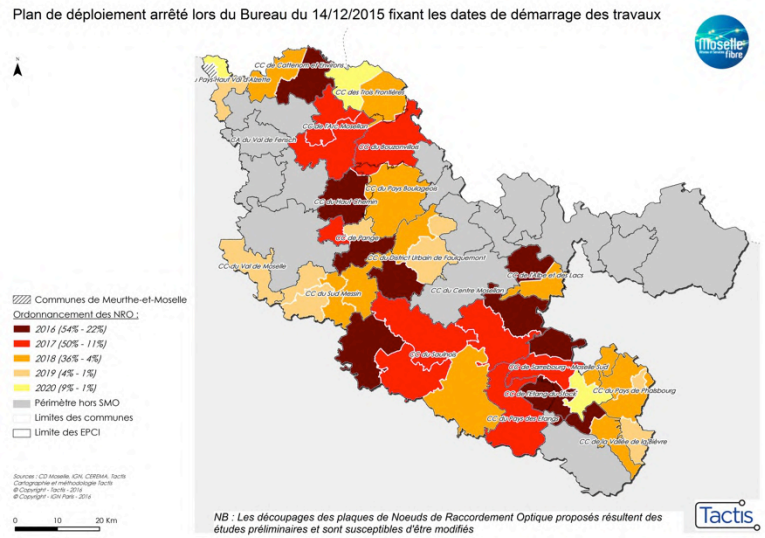
La couverture téléphonique 4G du territoire en 2015
(Source : ARCEP ; réalisation EAU)



L'organisation du déploiement du très haut débit dans le territoire
(Source : Moselle Fibre, RIP Grand-Est, CA du Val de Fensh, CA Portes de France-Thionville)



Programmation du déploiement de la fibre optique par Moselle Fibre
(Source : Moselle Fibre)



Un déploiement en cours sous la tutelle de plusieurs opérateurs, publics et privés :

- Le syndicat mixte du Conseil Départemental Moselle Fibre intervenant sur l'intégralité des Communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières, de l'Arc Mosellan, de Cattenom et Environs ainsi que sur les communes de Moselle de la CC du Pays Haut Val d'Alzette ;
- Le projet du Réseau d'Initiative Publique du Grand-Est qui intervient en co-gouvernance avec les départements de l'ancienne Champagne-Ardenne, de la Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse, et ne débutera le raccordement de la fibre qu'à partir de fin 2018 ;
- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Algrange-Nilvange qui couvrira les communes d'Algrange, Knutange, Neufchef, Nilvange et Serémange-Erzange dans le Val de Fensch ;
- L'opérateur privé SFR qui aménagera les autres communes du Val de Fensch pour le compte de tous les opérateurs (Fameck, Florange, Hayange, Ranguevaux, Uckange) ;
- L'opérateur privé Orange qui équipera l'intégralité des communes de la CA Portes de France - Thionville.

Projets

➜ Projets ferroviaires

- **Aménagement de la porte d'entrée Thionville - Bettembourg (opération inscrite au Contrat de Plan Etat - Région Lorraine 2015-2020)**

  Le projet consiste à améliorer les conditions d'exploitation de cette section. Il doit permettre d'améliorer la gestion des situations perturbées (travaux, incidents). Il sera réalisé en deux temps : réalisation d'une étude qui permettra de déterminer les possibilités et conditions de réalisation du système projeté. La phase travaux ne sera lancée qu'au vu des résultats, dans les conditions déterminées par cette étude et qu'après définition d'un programme de travaux.

- **Nouvelle ligne ferroviaire Bettembourg-Luxembourg (mise en service en 2022)**

  La ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg prévoit la construction en site propre d'un nouveau tronçon de ligne à deux voies d'une longueur d'environ 7 km, sans arrêt intermédiaire et partant du futur pôle d'échange à Howald.

  La ligne ferroviaire existante entre Luxembourg et Bettembourg venant à saturation, le projet augmentera de façon significative la capacité du réseau ferré permettant ainsi :

  - d'assurer un raccordement plus performant du sud du pays aux quartiers en voie de développement de la capitale, dont notamment Howald,
  - d'améliorer à la fois l'offre transfrontalière avec la Lorraine (TGV),
  - de faciliter le trafic fret et donc le transport des marchandises échangées entre l'Allemagne, les pays du Benelux avec la France, la Suisse et l'Italie.

➜ Projets routiers

- **A31 bis « au cœur du Sillon Lorrain » (2024-2030)**

  Ce projet vise à désengorger l'A31 actuelle exposée à d'importants phénomènes de congestion liés à la superposition de trafics locaux, d'échanges régionaux et de transit international nord/sud.

  Il prévoit l'aménagement d'une liaison autoroutière entre Meurthe-et-Moselle et la frontière luxembourgeoise, l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité de l'autoroute A31 ainsi que la remise à niveau environnemental des sections élargies.

  Il s'agit de la mise à 2*3 voies des infrastructures existantes et de la construction de nouveaux tronçons à 2*2 voies pour la mise en œuvre d'une offre multimodale (bus en voie dédiée notamment).

  Différentes options de tracé et de modalités de financement sont en cours de réflexion, telle que l'éventuelle mise à péages de certaines sections.

➜ Projets de transports en commun et mobilité douce

- **Bus à Haut Niveau de Service Citézen dans l'agglomération Thionville-Fensch (mise en service totale des lignes en 2028)**

  Citézen est un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) porté par le Syndicat mixte des Transports Urbains Thionville Fensch (SMiTU) qui vise à faciliter les déplacements, le développement économique et améliorer le cadre de vie des communes du périmètre du SMiTU.

  Citézen consiste en la création de deux nouvelles lignes structurantes de bus, dont :

  - une ligne rouge d'une longueur de 22 km entre Hayange et Basse Ham ;
  - une ligne verte d'une longueur 12 km entre Metzange et Yutz ;

Le projet comprend, entre autres, l'acquisition du matériel roulant, la création de deux nouveaux ponts dédiés aux bus et aux piétons et cyclistes pour franchir la Moselle et les voies ferrées, ainsi que l'aménagement de 3 parkings relais, permettant d'optimiser les correspondances et de faciliter les déplacements.

67 stations seront desservies entre 5h et 23h à raison d'un bus tous les 10 minutes en heure de pointe. 25 000 voyageurs journaliers sont attendus sur les deux lignes.

- **Hub de mobilité et BHNS dans l'Eco-cité Alzette-Belval**

  Les autorités organisatrices des transports luxembourgeoises et françaises sont favorables à la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui reliera Micheville au Luxembourg via Belval.

  Dans le cadre de l'aménagement du site de Micheville, un Hub de mobilité sera créer sur lequel convergeront les lignes de transport en commun, le potentiel BHNS, un parking P+R et un ensemble de services pour les habitants.

  Parmi eux sont prévus la location de vélos électriques, des emplacements d'auto-partage ou de covoiturage, une conciergerie de quartier, un centre de co-working et de télétravail, des commerces et des espaces pour les associations.

- **Ligne de tramway Luxembourg (mise en service du premier tronçon fin 2017)**

  Cette première ligne de tramway entre Cloche d'Or et Findel, longue de 16 km prévoit l'accueil de 110 000 voyageurs potentiels par jour et entend ainsi répondre à la hausse prévisible des usagers. Elle a surtout pour objectif de faciliter les échanges intermodaux entre les bus, le réseau ferroviaire et in fine, de pacifier les déplacements domicile-travail.

- **Mobilités douces et pistes cyclables sur l'agglomération transfrontalière Alzette-Belval**

  Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National, la CCPHVA et l'EPA entendent favoriser le développement des mobilités douces au sein des projets sur l'agglomération : cheminements piétons, pistes cyclables, et services de location et réparation de vélos.

➜ Autres projets transversaux

- **Nouveau quartier du pôle gare de Thionville - Rive droite de la Moselle et Couronné de Yutz (2016-2030)**

  Ce projet mixte, aussi appelé l'île de la gare, du fait d'une localisation entre Moselle et canal, accueillera tant des activités tertiaires (voir projets dans la fiche économie) que de l'habitat. Pour connecter ce quartier au centre-ville, une nouvelle passerelle sera créée au dessus de la Moselle et exclusivement réservée au passage du BHNS et aux déplacements des piétons et cycles. L'objectif étant de donner toute la place aux modes actifs.

- **« Cœur de villes, Cœur de Fensch » de la CA du Val de Fensch (en cours)**

  Le programme de rénovation qualitative des routes départementales 952 et 152e, concerne les communes de Uckange, Florange, Serémange-Erzange, Hayange, Nilvange, Knutange et Algrange mais ne se limite pas aux projets routiers.

  Il s'agira en effet de conduire plusieurs actions dans des champs de compétence transversaux (mobilité douce, projet porté par le SMITU de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), ravalements de façades, traitement des friches urbaines et commerciales, mise en valeur paysagère...) autour de l'axe fédérateur où se concentrent les fonctions commerciales et tertiaires mais également de créer, au long cours, des espaces de respiration urbaine (parcs paysagers, placettes aménagées, travail qualitatif sur les entrées de villes...).

- **« Multimodal shuttle », plateforme trimodale sur la Moselle - Europort** *(voir également fiche Economie)*

  La société des ports de Moselle développe depuis début 2010 un projet de service conteneurisé visant à :

  - Relier les ports mosellans aux zones portuaires du nord de l'Europe ;
  - Bâtir une chaîne logistique cohérente pour les entreprises ;
  - Optimiser le coût du flux logistique en catalysant les offres.

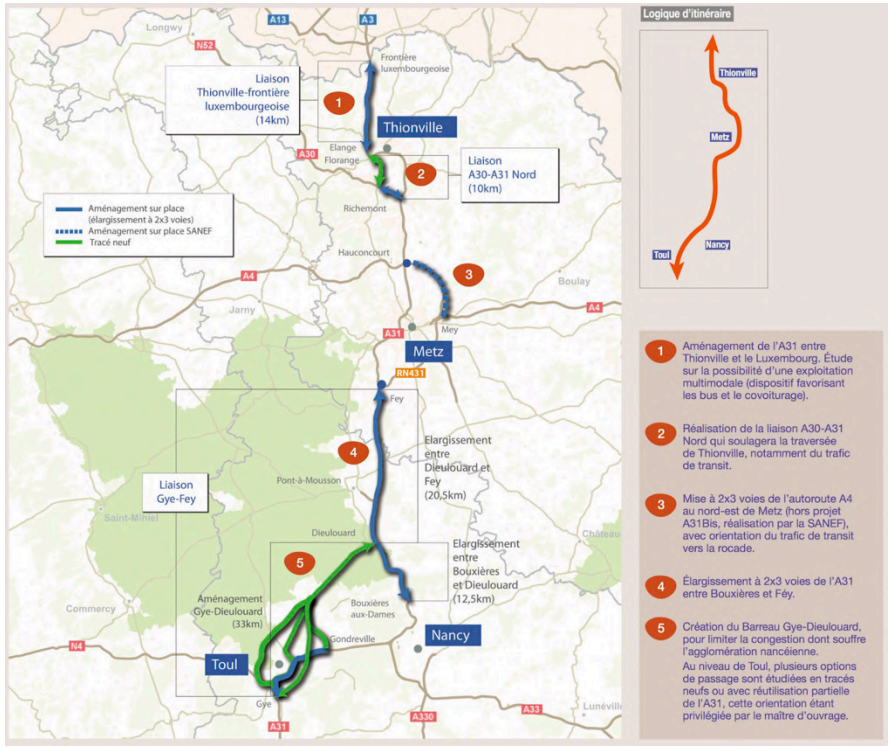
  C'est dans le cadre de cette montée en puissance de la voie fluviale mosellane qu'interviennent les projets Europort et le nouveau port de Metz.

Cette liaison fluviale offre ainsi une alternative compétitive et économique pour l'industrie, le commerce et le secteur de la logistique.

- Dédouanement pour l'import et l'export ;
- 2 à 3 départs par semaine de Metz ;
- 50 rotations par semaine entre Bonn et les ports de la mer du nord pour l'import/export ;
- 4 à 5 jours pour relier les ports de la mer du nord.

Le projet de l'A31 bis

(Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie)



- SYNTHESE -

Atouts

- Un territoire qui bien que soumis à de multiples influences extérieures proches (agglomération de Metz, Luxembourg...) et plus lointaines (Belgique, Allemagne), tient un rôle polarisant soutenu par le rayonnement de l'aire métropolitaine de Thionville et son niveau d'équipements, de services et de grands commerces.

- Une vivacité locale entretenue par un réseau associatif dense, de nombreux événements (festival du film italien, du film arabe, du théâtre de la Canner, Algrange Music Live...) et des équipements culturels structurants récents et en développement qui participent à cette diffusion (Le Gueulard +, EVOLU'4, pôle culturel de Villerupt, base nautique et de loisirs de Basse-Ham...).

- Une offre de services et équipements de santé et action sociale qui se renforce dans le Thionvillois (projet de clinique psychiatrique, crèches...).

- Un maillage d'infrastructures très dense le long du Sillon Lorrain et des ceintures routières, autoroutières et ferroviaires sur les pourtours du territoire qui lui valent d'être connecté à l'Europe du nord et la France.

- Un pôle d'échange à Thionville qui entend renforcer son rôle multimodal au prisme du projet d'aménagement et de développement de la rive droite de la Moselle et du renforcement des connexions avec le centre-ville (passerelle permettant le passage du futur BHNS et des modes doux, navettes fluviales, parkings relais...).

- Un cadencement de l'offre TER Metz-Luxembourg optimisé depuis 2016 au bénéfice d'un plus grand nombre de correspondances, d'une intensification des fréquences et de plus grandes capacités d'emport de voyageurs.

- Une harmonisation progressive de l'offre de transports depuis 2017 avec la possibilité de recourir à un abonnement combiné TER - Bus Citéline du réseau SMITU Thionville-Fensch d'une part, et la mise en service d'une nouvelle carte SNCF Simplicités tant valable sur le réseau ferré français que luxembourgeois d'autre part.

- Une démocratisation progressive du covoiturage par l'aménagement de parkings relais et le développement d'aires spontanées aux carrefours de flux (agglomération thionvilloise, le long de l'A31...), qu'il s'agit d'organiser davantage (bornes de recharges électriques,...) au prisme des initiatives en cours pour généraliser cette pratique à l'ensemble du territoire.

Faiblesses

- Des disparités territoriales en terme de niveau d'équipement entre la partie est et ouest du territoire, cette dernière non seulement plus éloignée de l'agglomération thionvilloise mais aussi plus proche des polarités du Luxembourg.
- Une densité d'équipements globalement plus faible que dans les territoires pris pour références et ce quelque que ce soit le type de l'offre qui peut s'expliquer par la proximité du Luxembourg et la concurrence salariale qui complexifie le recrutement de certains professionnels en France et fragilise le tissu local (dans les secteurs de la santé, de certains commerces, des services aux particuliers...).
- Alors que le Thionvillois a été identifié comme un pôle commercial majeur de Lorraine, l'offre semble plus « cheap » que dans les pôles voisins, ce qui l'expose davantage à la concurrence dans un contexte où l'offre extérieure se densifie (Metz, Luxembourg...) *(Source : étude du commerce de détail en Nord-Moselle, Carmila France, juin 2017).*
- Une dépendance encore très forte à la voiture personnelle pour les déplacements domicile-travail qui entraînent d'importants phénomènes de congestions aux heures de pointe et qui génèrent des pollutions et nuisances.
- Une offre de transports en commun conséquente, qui dessert l'ensemble du territoire mais une multiplicité d'opérateurs et AOT (transport interurbain de la région, transport urbain de l'agglomération Thionville-Fensch, gares localisées en France et seulement desservies par la CFL...) qui impactent la lisibilité de l'offre et limitent le report modal.
- Des infrastructures ferroviaires organisées en étoile autour de Thionville mais dont une partie n'est plus desservie (ligne Thionville-Trèves), concédée au transport de fret seul (ligne Thionville-Bouzonville), voir déclassée (ligne Fontoy - Audun-le-Tiche).
- Une accessibilité de l'est du territoire moins évidente, plus éloigné des agglomérations et moins bien desservi par les transports en commun.
- Un territoire capté par l'extérieur aux vues des migrations domicile-travail : 54 % des actifs résidents du territoire occupent un emploi ailleurs et parmi eux 71% à l'étranger.

Défis

- Organiser la complémentarité de l'offre d'équipements entre les différents pôles en concordance à l'offre de transports pour mailler équitablement l'ensemble du territoire et garantir la liberté de choix des habitants dans un contexte de flux accrus et de ralentissements aux heures de pointe (premiers kilomètres avant la frontière dans les CC de Cattenom et environs, CC du Pays Haut Val d'Alzette...).

- Adapter l'offre aux nouveaux modes de vie, de consommation et aux différentes générations : tant en terme de commerce et services (e-services, relais...) que de santé et action sociale (davantage besoin de maintenir les personnes à domicile et développer des structures d'accueil pour les personnes en situation de grande dépendance, mutualisation des services de garde pour la petite enfance et d'âge périscolaire pour fixer les ménages actifs,...).

- Assurer la montée en gamme par une offre d'équipements de niveau métropolitains (tourisme, culture, formation...) qui élargisse le rayonnement et la notoriété du territoire au compte d'une attractivité choisie.

- Renforcer la maille d'équipements de proximité pour perpétuer le bien-vivre en milieu rural.

- Trouver un équilibre entre le grand et le petit commerce par une offre différenciante et plus qualitative (commerce durable) permettant au pôle thionvillois de se démarquer de la concurrence luxembourgeoise et messine (« Luxembourg, capitale du commerce de la Grande Région avec le projet de la Cloche d'or comptant 120 000 m^2 de commerces notamment, centre commercial Waves à Metz...).

- Accompagner les actions en faveur de l'insertion, l'emploi et la formation dans les métiers de demain notamment le numérique, l'éco-construction et l'éco-rénovation mais également dans l'apprentissage de la langue du voisin (allemand, luxembourgeois).

- Une gestion globale de la mobilité pour une fluidification des flux routiers qui implique la mise en œuvre d'alternatives pour libérer l'A31 et sécuriser le trafic dans l'ensemble du territoire.

- Une coordination des différentes AOT du côté français comme étranger pour faciliter le report modal (synchronisation des horaires, harmonisation de la billettique et de la communication,...) et concurrencer l'automobile.

- Préserver les potentiels de l'étoile ferrée thionvilloise en direction de Trèves pour ne perdre ni l'accès ni les attractivités par rapport aux grands flux périphériques au SCOTAT passant au Luxembourg et en Allemagne.

- Dépasser l'effet-frontière avec l'Allemagne par la mise en place d'une offre de transports en commun à l'image de ceux de la frontière franco-luxembourgeoise ou de la ligne de bus Moselle Saar (entre Forbach/Saint-Avold et Sarrebruck) ou encore de cheminements touristiques.

- Des infrastructures pour les modes doux à déployer plus largement sur le territoire à l'échelle des micros-bassins de vie pour offrir aux usagers une alternative durable et sécurisée pour les déplacements de proximité et une expérimentation apaisée des mobilités sur le territoire.

- Permettre plus largement le développement des mobilités de demain en lien avec les techniques en émergence (voiture autonome, voiture à l'hydrogène, électrique...) pour assurer une plus grande irrigation du territoire notamment au regard des tendances de développement du Luxembourg qui induiront un accroissement des flux de déplacement.

- Déployer non seulement l'infrastructure numérique mais aussi les services pour faciliter les usages tant pour les habitants que pour les entreprises dans un contexte de forte concurrence du Grand-Duché du Luxembourg dans le stockage de données dématérialisées (data centers) et accompagner les nouveaux modes de vie et de travail (télétravail, co-working, MOOC Massive Open Online Course, e-services, e-tourisme...) pour une attractivité globale.

➜ Capitaliser sur la place stratégique du territoire au carrefour d'Eurocorridors en matière de transport de marchandises pour revaloriser le transport fluvial, aéroportuaire et ferré face à la prédominance de la route et créer une chaine logistique agile et qualitative.

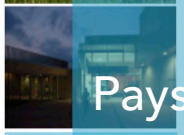
Dans ce cadre, le projet d'Europort catalyse ces différents modes de transports et constitue le point de convergence pour l'intensification des échanges lorrains avec l'Europe.

LIVRET

4







Le mode d'aménagement

Paysage

- OBSERVATOIRE -

27. LES UNITES PAYSAGERES

- Un territoire dont les atouts reposent sur la diversité de ses paysages.

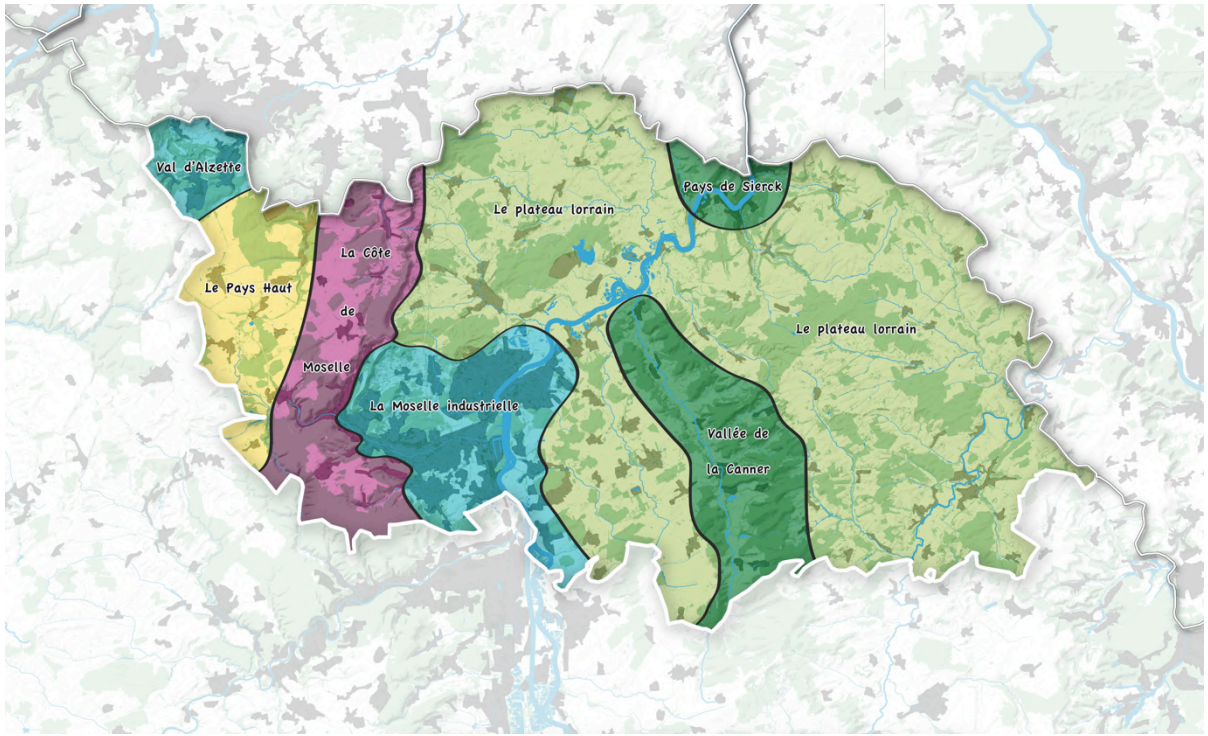
Le territoire de l'agglomération thionvilloise détient une grande variété de paysages : prairies, espaces de grandes cultures, boisements au caractère monumental, vignes… sont autant de motifs qui caractérisent l'ensemble du SCOT.

Ces composantes dessinent des tableaux paysagers qui s'expriment comme un contraste particulièrement fort par leur juxtaposition (voire une imbrication sur des secteurs plus localisés) à une trame urbaine spécifique, induite par la période industrielle, et ainsi particulièrement identitaire.

La diversité des formes paysagères, qu'elles soient naturelles, agricoles ou urbaines, met en évidence des logiques historiques, culturelles, sociales, économiques et spatiale. Sa lecture peut être organisée au travers de 4 entités paysagères principales :

- **le Pays Haut**, à l'Ouest du territoire ;
- **la Côte de Moselle**, faisant une transition avec le Pays Haut et la vallée de la Moselle ;
- **Le plateau lorrain**, constituant le socle commun pour une large partie du territoire du SCOT, et présentant 2 sous-entités :
  - *La vallée de la Canner, au Sud-Est, incisée dans le plateau lorrain et reliant la vallée de la Moselle ;*
  - *Le Pays de Sierck, au Nord du plateau et à la frontière avec le Grand-Duché du Luxembourg,*

Les unités paysagères majeures du territoire du SCoT de l'Agglomération thionvilloise
(réalisation : EAU PROSCOT)



- **La Moselle industrielle et le Val d'Alzette,** qui se divise en deux secteurs : les agglomérations de Thionville et du Val de Fensch et le Val d'Alzette.

LE PAYS HAUT

Situé dans la partie occidentale du territoire du SCOT, le Pays Haut se caractérise par un plateau au relief mollement marqué, bien que le Nord montre des variations bien plus prononcées induites par l'incision de vallées (ex : la Kayl) et qui atténuent la relative horizontalité des paysages. L'altitude varie globalement autour des 400 mètres (jusqu'à environ 440 mètres). La géologie est caractérisée par des terrains calcaires et marno-calcaires recouverts localement de sols limoneux.

Parfois considéré comme un vaste territoire d'openfield, la relative homogénéité que pourrait susciter le paysage du Pays Haut dans une lecture rapide de celui-ci disparaît en le parcourant attentivement.

En effet, il détient une relative diversité mise en évidence aussi bien par le jeu de la topographie (panoramas ondoyants) que par de la variété des motifs (espaces agricoles, boisements, reliquats de haies, etc.).



Image typique du Pays Haut *(EAU PROSCOT)*

Des paysages ouverts caractéristiques : enjeu de gestion des lisières urbaines

Les paysages agricoles aux lignes douces, telles des vagues de culture, sont soulignés par les limites de parcelles se combinant à une topographie ample et sans abrupt. Ces perspectives très ondulantes forment des horizons très dégagés.

Parfois, les perspectives proches et lointaines s'associent les unes aux autres pour créer des ambiances dynamiques caractéristiques d'une campagne vivante.

Le parcellaire expose le plus souvent une structuration issue d'un remembrement. En effet, l'aspect laniéré des parcelles ne s'exprime que très localement.



La diversité des cultures apporte une variété de couleurs qui permet de bigarrer les vues et d'en renforcer la qualité. *(EAU PROSCOT)*

La grande échelle de vision créée par ces espaces ouverts contribue à rendre plus perceptible tout élément qui tend à « accrocher » le regard dans les perspectives lointaines. Ici, les villages peuvent parfois s'appréhender sur de grandes distances, les clochers des églises constituant alors les principaux points d'appel.

Dans ce contexte, la qualité des lisières urbaines, c'est-à-dire la zone de contact entre l'urbanisation et les espaces agricoles et naturels environnants, est un facteur important pour l'évolution de ce paysage. Une lisière dotée d'un aménagement paysager agréable, qui permet de valoriser la transition des espaces agricoles et bâtis, est un atout qui contribue aussi bien à l'intérêt des vues sur le bourg (impact paysager) que la qualité du cadre de vie (attractivité du territoire).



Les paysages ouverts du Pays Haut contribuent à la lisibilité du territoire : les bourgs s'affichent pleinement dans les vues. L'intérêt d'une lisière « travaillée » est donc important pour valoriser l'image du territoire. *(EAU PROSCOT, vue depuis la D16)*

En outre, cette ouverture du paysage nécessite une attention particulière sur l'intégration des bâtis utilitaires de grand volume (notamment agricoles), qui tendent ainsi à se surexposer lorsqu'ils ne sont pas accompagnés de plantations venant atténuer leur effet massif. Il ne s'agit pas de cacher ce bâti mais d'associer judicieusement quelques éléments végétaux (arbres, haies, alignements) qui permettent de renforcer le caractère soigné des sites et de valoriser ainsi réciproquement les espaces productifs et le grand paysage.



L'intérêt d'associer le bâti de grand gabarit à quelques plantations pour éviter un placage paysager brutal. *(EAU PROSCOT)*

Des motifs paysagers peu nombreux qui tendent à limiter la variété des ambiances : enjeu de préservation des boisements et des éléments plus isolés du paysage (arbres, haies…)

Le canevas paysager se montre relativement simple : grandes cultures, boisements et zones urbaines en sont les principaux constituants. Les pâtures, les haies et arbres isolés sont rares.

Cette simplification de la trame paysagère, induite notamment par l'évolution du système productif agricole (développement de la céréaliculture), place les boisements qui subsistent au cœur des enjeux d'évolution de ce paysage. En effet, ils évitent que les espaces agricoles ne plongent dans une ouverture encore plus affirmée.



Vue sur des espaces boisés sur le Pays Haut : ici, ils permettent de souligner les variations du relief. *(EAU PROSCOT)*

Leurs lisières très peu échancrées et relativement nettes renforcent l'aspect très organisé de la structuration spatiale. Leur présence est déterminante dans la qualité ressentie du paysage :

- en dynamisant les cônes de vue par des effets de fermeture et d'ouverture ;
- en ponctuant ça et là les panoramas agricoles très dégagés.



Tels des îlots de verdure, les boisements ponctuent ici les espaces agricoles et évitent l'ouverture totale des paysages. *(EAU PROSCOT)*

À Ottange, les boisements qui occupent les versants abrupts de la vallée de la Kayl encadrent les zones urbaines. Cet écrin verdoyant contribue pour beaucoup à la qualité du cadre de vie qui bénéficie de l'atout de « de vivre en ville » tout en ayant une nature de qualité « à portée de main ».



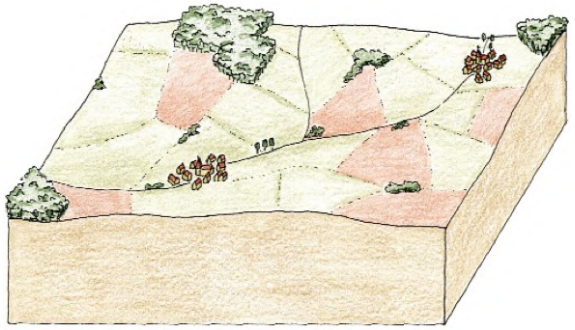
Vue sur les coteaux boisés depuis le centre d'Ottange. *(EAU PROSCOT)*

Dans le Pays Haut, les boisements jouent un rôle important d'un point de vue paysager en participant à la diversité des motifs et des ambiances, et à la qualité des vues.

Les espaces urbanisés

Voir également : « le paysage urbain ».

Les zones urbanisées du Pays-Haut prennent la forme de villages et de bourgs groupés et de rares fermes isolées. Les espaces bâtis sont peu végétalisés à leurs abords : on perçoit quelques prés, quelques vergers ça et là, mais sans toutefois créer de véritable ceinture végétale.





Organisation type des différents motifs paysagers du Pays Haut (en haut) : les espaces urbanisés exposent des formes groupées. Le contexte agricole dans lequel ils s'insèrent (grandes cultures) facilite la lisibilité du territoire. *(EAU PROSCOT)*

Dynamique et enjeux

Le Pays Haut se caractérise par des paysages très ouverts qui trouvent leur origine dans une agriculture à dominante céréalière et une topographie aux mouvements doux.

Au Nord, le contexte géomorphologique conditionne aussi bien la mise en valeur des terres (conservation d'un couvert arboré sur les secteurs de fortes pentes et culture des zones de replat) que le développement urbain.

D'une manière générale, le Pays Haut expose un niveau d'artificialisation des espaces relativement restreint du point de vue urbain mais plus palpable dans l'espace agricole où les motifs paysagers se sont simplifiés. Le paysage s'inscrit dans un processus d'évolution relativement lent, mais qui n'est pas exempt du risque de se simplifier encore. Dans ce contexte, les espaces forestiers s'illustrent comme les principaux éléments de valorisation paysagère.

Les autres composantes du canevas paysager (haies, arbres isolés, boisements relictuels, vergers...), qui permettent de varier les scènes paysagères, sont très rares et appellent à leur préservation.

Du point de vue urbain, le Pays Haut pose l'enjeu d'une réflexion sur la façon dont les espaces agricoles et bâtis peuvent se valoriser mutuellement, notamment par un travail sur les lisières urbaines (aménagement paysager).

En effet, ces lisières participent à l'image que renvoient les bourgs et villages depuis les axes de communication et concourent à la qualité du cadre de vie. Il s'agit de tirer avantage d'un contexte rural afin de mettre en valeur le portrait d'une campagne vivante et dynamique et qui évite le risque d'une banalisation de son cadre environnemental.

LA COTE DE MOSELLE

Située dans le prolongement oriental du Pays Haut, la côte de Moselle se caractérise par une topographie très marquée, avec un dénivelé variant de 150 à 200 mètres et qui ne permet pas une mise en valeur agricole.

La géomorphologie est ici caractérisée par un front de côte ou cuesta (voir schéma ci-après) qui permet à cette entité de s'affirmer en tant qu'espace de transition entre le Pays Haut et la vallée et le plateau lorrain. La cuesta comprend :

- un front présentant des pentes relativement abruptes (en raison de l'interruption d'une couche géologique dure calcaire à l'Ouest),
- une dépression qui suit le pied de l'abrupt,
- et un revers qui constitue le dos de la couche géologique dure inclinée (correspondant ici au Pays Haut).

La cuesta s'oriente selon un axe Nord-Sud et montre un front entaillé par des vallées perpendiculaires qui renforcent la présence déjà forte dans les paysages de l'ensemble de la Côte de Moselle. Notons que des buttes-témoins accentuent encore l'identité de cette partie du territoire.

Du fait d'une topographie accidentée, l'occupation des sols s'illustre par une typologie forestière sur les versants de forte pente alors que les secteurs de replat et les fonds de vallée accueillent des espaces anthropisés : urbanisés, céréaliculture. Toutefois, le degré d'artificialisation est minoritaire à l'échelle de cette entité.

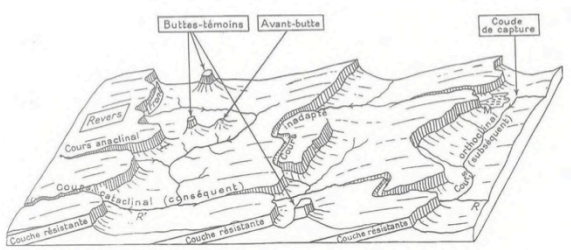


FIG. 66. – *Schéma montrant la disposition théorique des cuestas et de leur réseau hydrographique.* M : marais ; points renforcés : sources ; RR' : rivière cataclinale (« conséquente »).

Malgré ce contexte géomorphologique particulier, les motifs paysagers montrent une diversité relativement limitée et s'organisent principalement autour du triptyque suivant :

- espaces boisés ;
- espaces agricoles : grandes cultures (très majoritaires), vignes et vergers (très localisés) ;
- espaces urbanisés.



Une des vues caractéristiques sur l'entité de la Côte de Moselle : une alliance entre espaces agricoles et forestiers. *(EAU PROSCOT)*

Si autrefois le territoire exposait de nombreuses parcelles de vignes, celles-ci ont disparu au profit des vergers, qui tendent à s'effacer à leur tour. Certains d'entre eux subsistent encore mais ils sont de moins en moins nombreux : les vergers vieillissent et sont rarement replantés.

Ainsi, certains exemples exposent un important enfrichement (voir également : « les vergers et les vignes de Moselle : le temps du renouveau ? »).

Ainsi, au cours de ces dernières décennies le grand paysage tend à se simplifier, mais sans remettre en cause le couvert forestier de la côte qui constitue l'élément structurant et emblématique de cette entité paysagère.

Un complexe « boisement-topographie » singulier qui permet de varier les tableaux paysagers : enjeu de valorisation des vues lointaines

>> Vue depuis le front de la cuesta

Les points hauts de la Côte de Moselle offrent des vues lointaines de très grande qualité en direction de l'Est, mais qui sont globalement peu nombreuses (accès ponctuels aux vues) et caractérisées par une certaine confidentialité.

Ces derniers s'ouvrent vers le plateau lorrain et la vallée mosellane. De ces sites, l'observateur à accès aux différentes facettes du territoire.

- Un territoire rural : caractérisé par un vaste espace agricole et naturel;
- Un territoire urbain : caractérisé par des bourgs dont l'urbanité a été renforcée par le bâti industriel.



Vue sur le plateau lorrain depuis le front de la cuesta (site de Keybourg) / A : vue sur le bourg de Kanfen (premier plan) et Soetrich (second plan) / B : vue sur la ville d'Hettange-Grande et l'un des réacteurs de la centrale de Cattenom. *(EAU PROSCOT)*

>> Vue depuis le pied du front

La Côte de Moselle prend toute son ampleur et s'affirme comme un marqueur paysager de premier ordre. Elle forme ainsi une frontière naturelle entre le Pays Haut et le plateau lorrain.

Surmontée d'un important couvert boisé, la cuesta détient un caractère « monumental », les espaces forestiers accentuant l'effet du relief. Cet écrin de verdure participe grandement à l'intérêt des vues, notamment depuis les espaces urbanisées situés au pied du front de la cuesta (exemple : Kanfen, Entrange, etc.).



Vues sur le front boisé de la cuesta depuis Kanfen / A : vue sur l'église de Keybourg au sein d'un cadre paysager boisé / B : vue sur le massif forestier qui accentue le caractère monumental de la cuesta *(EAU PROSCOT)*

Si la Côte de Moselle offre des points de vue qualitatifs sur le territoire, ceux-ci sont particulièrement confidentiels et s'illustrent par une mise en valeur peu développée :

- manque d'indicateurs routiers permettant de guider le visiteur jusqu'aux sites de contact visuel ;
- manque de lieux aménagés permettant d'appréhender les paysages et l'articulation des différents motifs qui les composent.

Une implantation des espaces urbanisés conditionnée par le relief

Voir également : « le paysage urbain »

Du fait d'un contexte géomorphologique spécifique, l'urbanisation s'est développée sur des secteurs de faible pente ou de replat (exemple : revers, pied du front de la cuesta).

Les zones urbanisées prennent la forme de villages et de bourgs groupés, parfois relayés par des hameaux. Ces zones bâties montrent le plus souvent une densité relativement modérée, affirmant ainsi une ambiance rurale.

De la même manière que pour le Pays Haut, les espaces urbanisés de la Côte de Moselle ont évolué au fil du temps, y compris d'un point de vue spatial.

Dans les secteurs de vallée, les zones urbaines obéissent aux mêmes caractéristiques et tendances que celles du Pays Haut : Volmerange-les-Mines et Escherange s'inscrivent dans un contexte similaire à Ottange.

En revanche, dans les secteurs de plus faible pente, l'urbanisation est moins dirigée par des silhouettes urbaines allongées, leur typologie est celle d'un développement sous forme d'îlots distendus (voir paysage urbain).

Dynamique et enjeux

La Côte de Moselle tient sa spécificité du contexte géomorphologique : la présence d'une cuesta mettant notamment en évidence des versants abrupts boisés et des zones de replat anthropisées, soit par une agriculture plutôt intensive (grandes cultures), soit par une urbanisation ponctuelle.

Sur cette entité, les boisements jouent un rôle essentiel car ils mettent littéralement en relief la cuesta, cette dernière constituant ainsi une frontière naturelle et « monumental » entre le Pays Haut et le plateau lorrain.

Malgré une structure paysagère au global relativement simple (vergers et vignes rares), le relief spécifique concourt à la naissance de tableaux paysagers de très grande qualité mettant en valeur une large partie du territoire. Toutefois, les points de vue depuis le sommet du front de côte sont peu nombreux, eu égard à un couvert boisé particulièrement dense (peu d'accès).

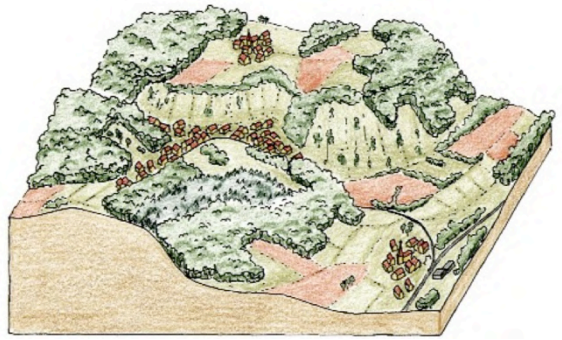
Les pressions sur ce paysage ne sont pas aujourd'hui très importantes. En revanche, 2 vulnérabilités sont identifiées :

- Le risque de réduction lente et progressive des secteurs boisés sur les versants qui pourrait ainsi interrompre cette continuité remarquable si caractéristique,
- L'enjeu d'organiser le développement urbain en évitant qu'il ne se surexpose dans le grand paysage en s'implantant directement et sans intégration en rebord de plateau ou sur les versants.

En outre, l'accès aux panoramas est peu mis en valeur. Une levée du caractère trop confidentiel (signalétique) et un aménagement judicieux des sites (exemples : table d'orientation, aménagement paysager, etc.) permettraient de participer à un dynamisme touristique local.



Organisation type des différents motifs paysagers de la Côte de Moselle *(Source : DREAL Lorraine)*



Vue aérienne sur le secteur de Volmerange-les-Mines, Kanfen, Entrange. *(Source : DREAL Lorraine)*

LE PLATEAU LORRAIN

Couvrant la majeure partie du territoire du SCOT, le plateau lorrain se caractérise par un plateau ondulé et des vallées ouvertes et s'étend au Nord et à l'Est de Thionville. Sur l'Ouest, celui-ci est alors traversé par la Côte de Moselle qui constitue ici un secteur de transition avec le Pays haut.

Le plateau lorrain comprend deux sous-entités spécifiques dont l'identité s'articule autour de l'alliance entre patrimoine naturel, agricole et architectural :

- le Pays de Sierck, au Nord, qui marque la frontière avec le Grand-Duché du Luxembourg,
- la vallée de la Canner, qui incise le plateau lorrain selon un axe NO-SE et rejoint la vallée de la Moselle.

Une entité qui se distingue par la grande diversité de ses motifs paysagers

Si le plateau lorrain s'exprime comme un territoire rural, à l'image du Pays Haut et de la Côte de Moselle, il détient une palette de motifs paysagers plus importante et plus diversifiée :

- grandes cultures (colza, maïs, etc.),
- prairies,
- boisements et composantes arborées agricoles (haies, bosquets, arbres isolés),
- scènes d'eau (cours d'eau, lacs et étangs, marais)
- vignes et vergers,
- zones bâties,
- etc.



Le plateau lorrain : une variété des composantes paysagères qui permet une infinité de paysages *(EAU PROSCOT)*

Ceci teint notamment des formes du paysage agricole qui affichent un certain équilibre :

- les cultures intensives et élevage s'enchevêtrent dans des scènes paysagères de très grande qualité.
- les éléments ponctuels et linéaires du paysage tels que haies, arbres isolés sont beaucoup plus présents, notamment dans les secteurs de vallées.

Toutefois, il partage avec le reste du territoire, la présence structurante de vastes boisements formant de véritables continnum. Renforçant les effets de la topographie, les forêts sont plutôt développées sur les sommets des mamelons et les versants des coteaux.



Ici, les haies valorisent le coteau en soulignant les limites parcellaires. La qualité de cette vue réside notamment dans la diversité des formes de haies, diversité induite par le type d'essence, la densité et le niveau de stratification. *(EAU PROSCOT)*

Voir également : « le patrimoine arboré agricole du plateau lorrain : un enjeu de préservation ».

Dans ces espaces ouverts, les villages créent des îlots minéraux qui contrastent avec les espaces agricoles environnants. Lors de la traversée du territoire, les clochers des églises constituent souvent des points d'appel dans les panoramas. Implantés sur des hauteurs ou au creux des vallées et vallons, les zones urbanisées évoluent donc dans un contexte rural de qualité et bénéficient ainsi d'un cadre de vie agréable qui participe à l'attractivité du territoire.



Vue sur Roussy-le-Village : l'attention de l'observateur est attirée dans un premier temps par le clocher de l'église qui se détache au sein de la perspective (point d'appel). Dans un second temps, il appréhende le bourg qui contraste avec cet environnement très agricole *(EAU PROSCOT)*

LE PAYS DE SIERCK : des spécificités paysagères qui contribuent à l'intérêt du site : un enjeu de valorisation des berges de la Moselle

Le Pays de Sierck se situe au Nord du plateau lorrain et constitue une des portes d'entrée sur le territoire du SCOT en venant du Grand Duché du Luxembourg.

Le site bénéficie d'un contexte géographique spécifique : le passage de la Moselle (rôle structurant) et sa vallée encaissée (induisant des lignes d'horizon hautes), relayée par des vallons adjacents, qui permettent d'établir les bases d'un canevas paysager qualitatif.

En effet, celui-ci présente, outre les scènes d'eau mosellanes et des espaces boisés et de grandes cultures, des caractéristiques locales qui enrichissent l'intérêt des lieux : vignes et patrimoine architectural (notamment le château des Ducs de Lorraine) viennent compléter l'étendue de la gamme des paysages.

>> Des panoramas différents qui s'apprécient selon la position de l'observateur

Le Pays de Sierck montre une relative dissymétrie, la rive gauche exprimant une urbanisation plus marquée que la rive droite. Celle-ci qui se caractérise davantage par des espaces agricoles et boisés, et plus particulièrement par les parcelles viticoles, ces dernières jouissant ainsi d'une exposition au Sud – Sud-Est. Les lignes de vignes, plantées perpendiculairement aux lignes de niveau, renforcent l'effet de la pente.

Depuis la rive gauche, l'observateur découvre des vues qualitatives sur la Moselle, les espaces urbanisés de Sierck-les-Bains et l'écrin boisé qui les surmonte au niveau des coteaux. Ces composantes paysagères, qui se juxtaposent dans les plans, se valorisent mutuellement et contribuent à l'intérêt touristique de l'ensemble du Pays de Sierck.

Sur Contz-les-Bains, le site de Stromberg offre un point de vue remarquable sur une large perspective, autant sur le plateau lorrain blotti contre la Côte de Moselle que sur la vallée mosellane.

Depuis ce site en surplomb, l'échelle s'agrandit et donne l'impression d'une vallée plus ouverte alors que celle-ci tend à apparaître comme un espace étroit et fermé lorsque l'observateur se situe au niveau des berges.

LA VALLEE DE LA CANNER : un caractère pittoresque à valoriser

La vallée de la Canner constitue une vallée isolée, aux pentes marquées et aux coteaux boisés. Orientée selon un axe NO-SE, elle présente des formes arrondies, suggérant de façon constante une certaine douceur dans l'ensemble des paysages qui la caractérisent. Les dénivelés sont cependant relativement importants : 80 mètres pour le versant Ouest et jusqu'à 120 à 140 mètres sur le versant Est selon les secteurs.

Si la Canner a déterminé une vallée « relativement » large, les cours d'eau affluents de la rivière ont incisé des vallons perpendiculaires profonds qui offrent une ambiance plus intime.



A : vue sur les zones urbaines et les boisements de la rive droite depuis les espaces viticoles de Sierck-les-Bains / B : vue sur le plateau lorrain, la centrale de Cattenom et la Côte de Moselle en arrière-plan depuis le site de Stromberg / C : vue sur le domaine viticole de Rudling depuis Rustroff / D : vue sur Contz-les-Bains depuis le secteur du pont de Rettel / E : vue sur les espaces urbanisés de Rustroff, Sierck-les-Bains et Rettel depuis le site de Stromberg.



A – B : vues sur les espaces agricoles de la vallée de la Canner depuis la D2 / C – D : vues sur une roselière et sur la Canner / E : vues sur le village d'Aboncourt depuis la D118e (EAU PROSCOT)

Les cisterciens de Villers Bettnach se servaient de la Canner pour acheminer des billes de bois. Transbordées à Koenigsmacker, celles-ci étaient ensuite envoyées en Hollande. L'utilisation de ce cours d'eau comme voie de transport perdurera jusqu'au milieu du XVIIIème siècle.



Les motifs paysagers de la vallée de la Canner montrent une grande similitude avec le reste du plateau lorrain. Lorsque le fond de vallée n'accueille pas de zones urbanisées, celui-ci dispose d'une occupation du sol de type agricole (grandes cultures ou prairies), tout comme les coteaux lorsque la pente permet une mise en valeur agraire. Les sommets conservent un couvert forestier épais et homogène (chênes pédonculés et sessiles, hêtres, bouleaux, etc.).

Le talweg se caractérise également par des prairies humides et une ripisylve qui tend à accompagner la Canner le long de son parcours (le cours d'eau ne se dévoile que rarement).

Les villages sont de taille relativement restreinte et leur évolution a su conserver de vaste coupures naturelles et agricoles qui les séparent. Leur implantation privilégie le fond de vallée tout en conservant un éloignement significatif vis-à-vis de la rivière. Le contexte ouvert dans lequel ils évoluent induit une bonne appréhension des silhouettes urbaines dans les panoramas. La présence de formations végétales à la périphérie des zones bâties crée des vues qualitatives et renvoie l'image d'un territoire préservé.

Le bassin de la Canner comptait une bonne quinzaine de moulins au XIXème siècle, installés sur des dérivations de rivières. Jalonnant le cours d'eau, ils constituent un patrimoine un témoignage de la vie économique à valoriser.

La vallée de la Canner reflète un degré d'artificialisation faible. Si les pratiques culturales tendent à s'intensifier et les haies et les vergers à diminuer progressivement, l'absence d'infrastructures de grandes dimensions, la présence de boisements et de prairies concourent au maintien d'un caractère rural authentique.

L'enjeu réside ici dans la capacité du territoire à mettre en valeur cet espace de grande qualité en préservant ses formes identitaires mais aussi en capitalisant sur son potentiel pour un tourisme et des loisirs verts, par exemple.

Des paysages d'eau trop timidement valorisés

La Moselle constitue l'un des marqueurs paysagers les plus importants sur le territoire du SCOT. Selon les secteurs, celui-ci chemine à travers :

- des espaces très ouverts induits par une occupation des sols de type agricole ;
- des espaces étroits et clos (Pays de Sierck), avec de hautes lignes d'horizon et des versants boisés qui cadrent les perspectives.

Certaines communes, telles que Malling, Rettel ou encore les zones urbaines du Pays de Sierck, ont toutefois un contact franc avec la Moselle par une implantation originelle sur ses berges.



Malling : une implantation du bourg sur les rives mosellanes *(Source : N. Guirkinger).*

Néanmoins, celles-ci ne tirent que partiellement partie de la présence de la voie d'eau.

Bien entendu, les berges de la Moselle accueillent piste cyclable (Chemin de la Moselle), chemin de randonnée (GR5) et aménagements nautiques comme à Basse Ham. Ces aménagements donnent accès à des scènes paysagères qualitatives à travers une valorisation à dominante sportive et récréative.

Cependant, les points de contact avec le cours d'eau au niveau des zones urbanisées sont peu mis en valeur, notamment il n'existe pas véritablement d'espaces publics ouverts sur la Moselle et faisant une accroche avec les centres urbains. Les efforts faits pour valoriser la présence de la voie d'eau sont souvent confrontés à la présence de propriétés privées existantes fermant l'accès à la Moselle.



Vue aérienne sur Rettel : cette vue met ici en évidence le faible contact entre l'espace public et les bords de la Moselle. Le tissu bâti, par l'implantation des constructions le long du cours d'eau et de façon continue, ne permet pas la création de fenêtre visuelle, même furtive, sur la rivière *(Source : N. Guirkinger).*

L'aménagement des accès à la Moselle constitue un bras de levier important pour à la fois développer l'offre en services touristiques et de loisirs mais aussi pour impulser une vivacité nouvelle aux cadres de vie urbains, en particulier dans les grandes agglomérations. Dans ce cadre, les aménagements réalisés à Thionville et les événements ayant été récemment créés (Rives en fête), insufflent une nouvelle dynamique en plus de valoriser les rapports à l'eau.

Les autres cours d'eau, tels que la Canner, la Bibiche, le ruisseau de Faulbach, etc., ainsi que les nombreux plans d'eau qui jalonnent le plateau lorrain, témoignent d'une problématique en termes d'offres en services touristiques et de loisirs.

Enfin, les formes boisées bordant les cours d'eau (ripisylve) constituent des marqueurs paysagers tant dans les espaces agricoles qu'urbains. Elles possèdent un bon potentiel de valorisation, notamment comme respiration verte diversifiant les types d'espaces publics des bourgs et les villages.



Zoom autour de Fixem : le ruisseau de Boler chemine autour du bourg. La ripisylve qui l'accompagne permet d'appréhender son parcours (facilite la lecture paysagère).

Les plans d'eau font l'objet de projets de valorisation (nautisme, accès par voie douce…). Cette politique mérite d'être poursuivie afin d'étendre la diversité des aménités touristiques et de loisirs et plus largement les moyens d'étendre l'attractivité du cadre de vie du territoire.



Le patrimoine arboré agricole du plateau lorrain : un enjeu de maîtrise de l'ouverture des paysages

Avec les nouvelles exigences agricoles impulsées depuis les années 50, les prairies tendent à reculer au profit des cultures végétales plus rentables. L'évolution des pratiques a eu pour corollaire celle des paysages, qui se sont progressivement ouverts, y compris sur le plateau lorrain, du fait de la suppression de nombreuses haies bocagères et arbres isolés. Le plateau lorrain expose aujourd'hui une certaine hétérogénéité quant à son réseau bocager.



Vue sur les haies relictuelles depuis la D956 entre Montenach et Kirschnaumen *(EAU PROSCOT)*

En effet, il est peu développé, voire absent, dans les secteurs de replat et sur les plateaux, alors qu'un maillage souvent discontinu et au stade de reliquat subsiste dans les vallées et les terrains à pente affirmée.



Les haies, relayées par les arbres isolés, permettent de diversifier les motifs paysagers et d'éviter que les scènes ne se « banalisent » entre d'un côté des boisements et de l'autre des espaces de cultures totalement ouverts car sans arbres. Ils suscitent donc un enjeu de préservation.

Les espaces urbains du plateau lorrain

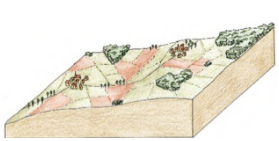
Voir également « le paysage urbain »

D'une manière générale, l'implantation des bourgs et villages se situe sur des secteurs de pente nulle ou peu prononcée, les espaces caractérisés par une grande déclivité restant boisés. La proximité avec les cours d'eau est souvent importante :

- dans les vallées, les villages s'égrainent le long du talweg,
- sur le plateau, ils témoignent souvent d'un lien fort avec les affluents de la Moselle ; certains bourgs sont littéralement implantés à proximité immédiate de cette grande voie d'eau.

Les zones urbaines s'organisent sous forme de bourgs et de hameaux (parfois importants), toujours groupés. Les fermes isolées sont rares. Cette organisation spatiale, conjuguée au contexte rural ouvert, induit une lecture aisée du grand paysage.

Comme pour les entités précédentes, les nouvelles urbanisations posent la question de leur greffe avec le tissu bâti ancien et les conséquences induites, notamment en termes de fonctionnalité urbaine.







Dynamique et enjeux

Le plateau lorrain tire sa personnalité de la grande richesse de ses panoramas qui allient à la fois variété de la topographie et diversité des motifs paysagers.

Dans le Pays de Sierck, la vallée mosellane est le marqueur paysager déterminant. Ces versants forment d'excellents sites pour appréhender l'ensemble du territoire (points de vue très qualitatifs), ils mettent également en scène la viticulture qui, au-delà d'apporter un bigarré dans les paysages, constitue un élément fort de l'identité territoriale locale et un atout à valoriser dans le cadre du projet du territoire du SCOT.

La vallée de la Canner est le second élément fort du plateau lorrain. Bien que les paysages locaux tissent leur dessin sur des fondements communs (grandes cultures, élevage, boisements, etc.), la vallée s'identifie davantage comme un lieu très confidentiel, au caractère authentique, et préservé des développements urbains importants.

L'évolution du paysage s'inscrit dans des rapports de pression différenciés :

- Pour une large part le contexte rural ne connaît pas de mutation rapide ni profonde, même si certains éléments du paysage telles que les haies bocagères sont fragilisés depuis plusieurs décennies. Les boisements quant à eux affichent un bon niveau de continuité.
- Les secteurs ouest, à proximité des agglomérations de Thionville et du Val de Fensch, sont plus soumis à des changements potentiels dans le futur en raison de projets d'infrastructures, des effets périurbains luxembourgeois et messins et d'un développement en lien avec les agglomérations.

  Ces changements possibles relèvent donc du fonctionnement général du territoire et ne sont pas nécessairement vecteurs de perte du patrimoine paysager. En revanche, ils appellent des enjeux importants d'anticipation des risques de périurbanisation et d'organisation paysagère des développements urbains au regard des infrastructures, mais aussi des enjeux de cohérence entre les secteurs ruraux existants et les agglomérations proches.

Les autres dynamiques d'évolution et enjeux :

- La vallée de la Moselle est une artère à haut potentiel de valorisation, notamment en faveur d'une accroche avec les centres urbains qui se développe peu à peu.
- La vallée de la Canner et plus généralement les vallées secondaires rattachées à la Moselle exposent les ambiances archétypales d'une campagne préservée. Leur diversité paysagère et la présence de cours d'eau se prêtent tout particulièrement à des projets de valorisation touristique, culturelle et de loisirs à connotation verte et proche de la nature (axe de développement que le territoire a déjà engagé).
- Leur évolution est sujette à des enjeux de maintien de vastes coupures naturelles et agricoles entre les villages, mais aussi en rebord de plateau pour éviter que le développement du bâti ne se surimpose dans le paysage lointain.
- Les paysages d'eau (cours d'eau, lac…) sont également des sites au potentiel de valorisation important (vers Cattenom notamment, mais aussi le long de la Canner…), comme vecteurs d'attractivité (tourisme, offre en loisirs,…) mais aussi comme motifs paysagers permettant aux bourgs et villages proches de les intégrer à leur réflexion sur l'intégration paysagère des urbanisations (le passage d'un cours d'eau dans un espace urbain donne la possibilité de créer des espaces publics attractifs…).





LA MOSELLE INDUSTRIELLE ET LE VAL D'ALZETTE

La Moselle industrielle et le Val d'Alzette se caractérisent par des paysages (y compris urbains) à dominante urbaine mais possédant des liens intenses avec leurs espaces agricoles et naturels périphériques :

- l'agglomération thionvilloise et le Val de Fensch, qui occupent la partie Sud du SCOT le long de la vallée mosellane, alluviale et large d'une dizaine de kilomètres et relayée par des vallées secondaires (Fensch, Stimbach, …) ;
- le val d'Alzette, marquant la frontière Nord-Ouest avec le Grand-Duché du Luxembourg et ouvrant sur la plaine du Nord.



Vue aérienne sur Uckange, Fameck et Hayange permettant d'appréhender l'articulation des composantes paysagères majeures sur l'entité de la Moselle industrielle *(N. Guirkinger).*

Cette forte intensité entre ville, nature et agriculture tient et s'inscrit dans un cadre physique et paysager relativement contraint sinon complexe :

- Un réseau routier prégnant, notamment l'A31 et l'A30 qui créent des césures importantes,
- Des vallées dont les fonds accueillent de vastes sites industriels et les versants des boisements importants et relativement continus,
- Une agriculture périurbaine significative, notamment dans le Val de Fensch,
- Une urbanisation compacte sans bâti très élevé (R+3 en moyenne) qui au cours du temps a formé un réseau de rues complexes.

Une conurbation ponctuée par des respirations vertes constituant un important potentiel de valorisation du cadre de vie urbain.

Du fait d'une disponibilité foncière contrainte par la topographie et les besoins liés au fonctionnement de l'activité industrielle, le développement urbain a conduit à une conurbation [1], agglomérant les différents centres urbains :

- le long du sillon mosellan (rive gauche principalement), avec la conurbation Thionville-Metz,
- dans l'ensemble de la vallée de la Fensch,
- au niveau du Val d'Alzette.

Cette agglomération associée au contexte environnemental a pour effet de créer des successions de séquences paysagères très denses et sans transition :

- Entre les différents espaces urbains,
- Entre les espaces urbains, agricoles et naturels.



Vue aérienne du renouveau du quartier de Belval à Esch-sur-Alzette, à la frontière franco-luxembourgeoise *(Source : Gerard Borre)*

En outre, les jeux du relief à l'intérieur du tissu urbain (versants à pente accentuée) ont renforcé la prédominance visuelle du bâti et son caractère massif. Toutefois, le couvert boisé, appréciable dans l'arrière-plan de nombreuses scènes paysagères (aussi bien dans ou hors espaces urbanisés) permet d'atténuer cet effet.

Les réflexions et travaux menés et cours par les collectivités notamment pour valoriser des corridors verts urbains ou périurbains (zones tampons) vont dans le sens de cette atténuation et permettent en outre de repenser des transitions plus progressives entre la ville et la nature (politique à poursuivre et renforcer).

[1] Ensemble urbain constitué de plusieurs noyaux ou villes dont les contours finissent par se rejoindre.



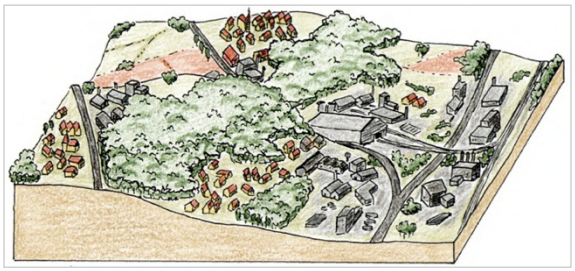
Vue aérienne sur le val d'Alzette: La présence d'espaces boisés entre Villerupt et Thil permet de créer une respiration dans le paysage urbain et de diversifier les espaces de vie.

L'organisation de ces transitions (ou zones « tampon ») assurées par des espaces agricoles et/ou naturels constitue un enjeu important pour pouvoir en relais travailler sur une valorisation voire une requalification d'espaces urbains existants. Les axes le long desquels les zones tampons ont un rôle structurant sont notamment :

- au niveau de Thil : l'agglomération de Thil au groupe urbanisé transfrontalier « Villerupt – Esch sur Alzette » est presque achevée : seul un très mince verrou forestier permet d'éviter de tomber dans une fusion totale des enveloppes urbaines ;
- le long de la D1 (rive droite de la Moselle), entre Illange et Bousse ;
- entre Fontoy et Knutange, le long de la D952.



Les liens visuels entre les espaces urbains et les boisements périphériques. Pour intensifier l'apport de cette nature proche, les espaces urbains peuvent travailler sur le traitement de leurs espaces publics en étant vigilant à l'accumulation d'objets urbains hétérogènes (clôtures, pylônes) et en renforçant la présence végétale en ville (coupure d'urbanisation, corridors verts urbains).



Organisation type des motifs paysagers sur la Moselle industrielle *(Source : DREAL Lorraine)*

L'agriculture périurbaine

L'agriculture périurbaine a plusieurs caractéristiques :

- Les exploitants se perçoivent le plus souvent comme des citadins dont le métier est l'agriculture ;
- Son territoire n'est pas figé. Les agriculteurs savent, qu'à plus ou moins long terme, l'espace cultivé sera urbanisé. Ils anticipent alors ce moment par une délocalisation progressive, abandonnant leurs anciens champs pour de nouveaux ; le processus est quelquefois brutal mais le plus souvent étendu sur plusieurs décennies.
- La valeur foncière habituellement estimée est bien plus élevée que celle correspondant au potentiel de production agricole.

(Source : diagnostic de la charte paysagère de la CA Portes de France Thionville)

Dynamique et enjeux

La Moselle industrielle et le val d'Alzette sont des territoires de projets où plus qu'ailleurs la taille des agglomérations urbaines conduit ces espaces dans une transition de leur histoire et les engage dans un travail profond et progressif de leur paysage urbain et de leur cadre de vie.

Ce travail s'exerce dans un contexte contraint qui sous-tend les enjeux suivants :

- une compacité urbaine déjà élevée qui laisse peu de marges de manœuvre à de la densification ou de la requalification sans préalablement détruire de l'existant ou dépolluer. Ainsi, pour que les effets de la rénovation urbaine et des actions de valorisation des lisières urbaines puissent monter en puissance, ces territoires nécessiteront certainement d'étendre leur urbanisation préalablement (effet levier de revalorisation des espaces urbains en créant de nouveaux espaces avant de pouvoir rénover l'ancien).
- une topographie de vallée nécessitant une adaptation du tissu urbain : définition des lisières urbaines futures au regard de la pente et adaptation des modes constructifs au relief.
- une proximité de la nature et de l'agriculture périurbaine qui s'ajoute aux autres contraintes spatiales mais qui constitue un atout et un bras de levier majeur pour que ces respirations vertes servent d'appuis à un renouveau urbain et du cadre de vie. Le corollaire de cet enjeu est la définition des lisières urbaines futures au regard des limites boisées.
- une possibilité de mettre en valeur le cadre urbain en travaillant sur des espaces publics plus structurants, plus diversifiés et renforçant la lisibilité du paysage : espaces verts urbains en relais des milieux naturels périurbains, maîtrise de l'accumulation d'objets urbains…
- un réseau dense d'infrastructures et en cours de développement (voir volet « entrée de ville) qui soulève des enjeux d'intégration paysagère des voies de communication mais aussi des espaces urbains existants et futurs qui seront à proximité.

28. LES MOTIFS PAYSAGERS ET DYNAMIQUES PAYSAGERES

- Les boisements : un motif récurrent dans le patron paysager.

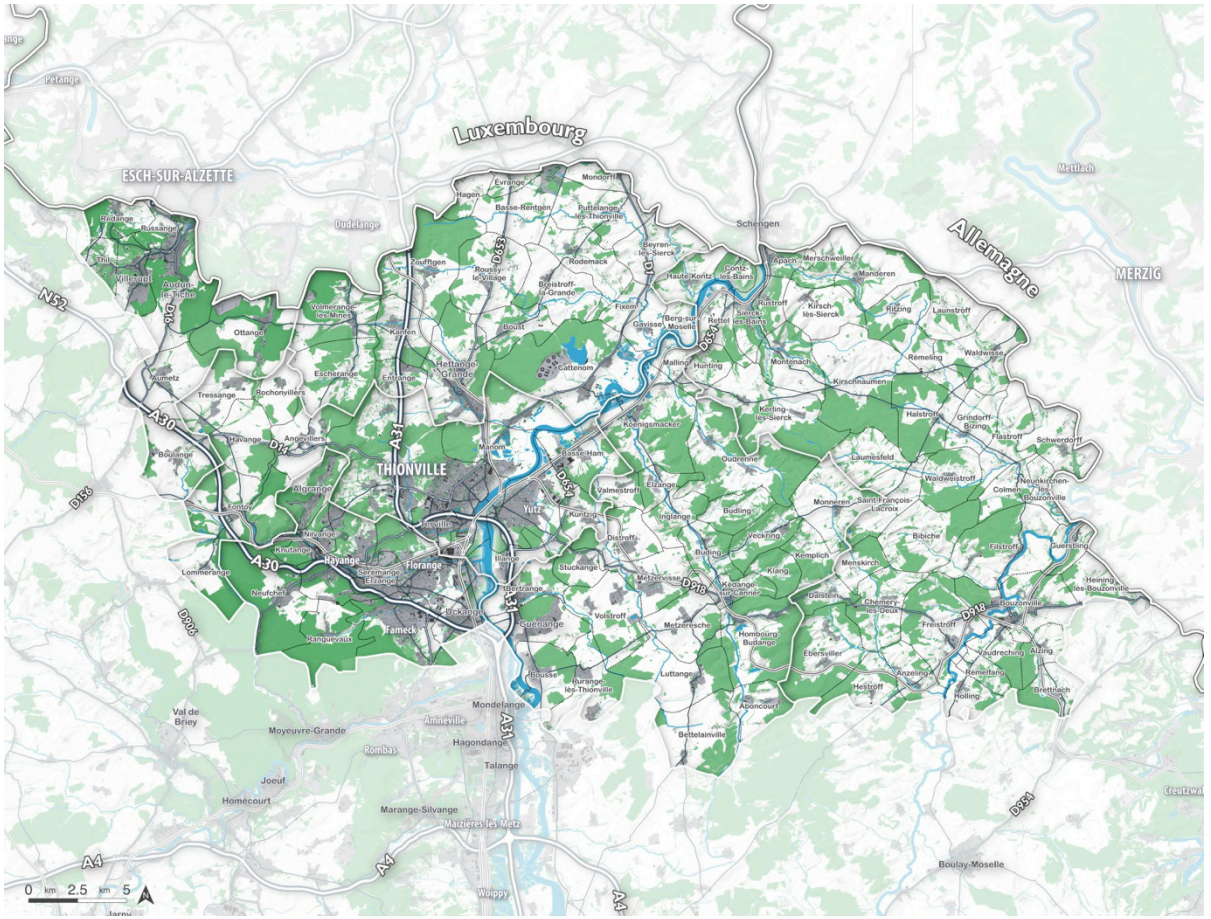
Le contexte géomorphologique, combiné à la préservation d'un couvert forestier dense, structure les vues sur le grand paysage du territoire en formant de véritables continuum. En dehors de certains secteurs très ouverts où les boisements sont épars et de petite taille, en général, le couvert forestier revêt un caractère monumental en occupant les versants pentus et les parties sommitales des vallées.

Les boisements sont principalement des taillis et des mélanges de futaies de feuillus composées de principalement de chênes, de hêtres (source : Inventaire Forestier National). On recense également des futaies de conifères ça et là et des peuplements au mélange futaie/taillis.

Soulignons que de nombreux espaces boisés tendent à montrer un certain enfrichement (favorisé notamment par un parcellaire parfois très découpé lorsque le foncier est privé), interrogeant ainsi sur l'entretien et la valorisation des espaces boisés.

D'une manière générale, les ensembles forestiers exposent des lisières relativement nettes et franches, sans échancrures et édentements (découpage et fragmentation de la lisière par l'urbanisation ou l'agriculture), montrant ainsi que les développements urbains n'ont jusqu'à présent pas généré un phénomène de fragmentation des espaces.

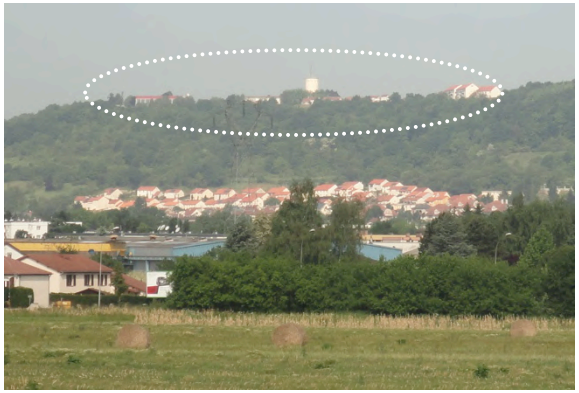
La couverture boisée du territoire
(Source : traitement EAU)



Cependant, il convient de noter que de nombreuses constructions se sont littéralement implantées à l'orée des bois sur des secteurs localisés : dans la périphérie thionvilloise et des zones inscrites dans un contexte environnemental contraint (vallée de la Fensch, val d'Alzette, etc.).

Les enjeux de gestion des lisières boisées interrogent sur trois points importants :

- l'organisation du bâti au regard des lisières forestières : l'urbanisation implantée à proximité d'espaces boisés atténue la valorisation réciproque des espaces lorsque celle-ci n'est pas organisée (caractère naturel affaibli) ;
- l'optimisation de l'intégration paysagère du bâti : la covalorisation des espaces n'est pas liée uniquement à la distance qui sépare ces derniers, mais aussi et surtout, au mode d'implantation du bâti qui peut tirer pleinement profit du potentiel donné par les éléments du paysage existant (y compris les variations du relief) ; cette question prend une dimension importante lorsque le bâti s'implante sur des secteurs où la covisibilité est forte (exemple : ligne de crête) ;
- la préservation des continuités naturelles : celle-ci suppose de veiller au maintien d'une certaine perméabilité avec les milieux naturels et agricoles proches.



Ici, les bâtis sont implantés en rebord de versant. Peu intégrés au boisement, ils induisent un impact visuel depuis les secteurs de fond de vallée. *(EAU PROSCOT)*

Si dans l'ensemble le couvert boisé montre un bon niveau de préservation, il nécessite des vigilances :

- dans les secteurs de paysages très ouverts tels que le Pays Haut,
- dans les contextes de forte proximité avec les espaces urbains (Thionville, Val de Fensch, Val d'Alzette…). Ici, l'organisation des lisères urbaines et forestières est à l'articulation d'enjeux écologiques et de valorisation du cadre de vie.
- dans les vallées, en particulier sur leurs versants et leur partie sommitale qui sont très exposées aux vues lointaines et qui sont par conséquent des points sensibles du grand paysage.



La photographie aérienne met ici en évidence la proximité immédiate entre les espaces urbains et boisés. Les lisières boisées ne montrent pas d'édentement mais interrogent quant à la façon dont le mode constructif pourrait davantage profiter de ce capital paysager qualitatif.

Les vergers et les vignes de Moselle : le temps du renouveau ?

LES VERGERS : un patrimoine arboré à préserver

Les vergers constituent un trait marquant du paysage et participent ainsi au dessin de l'identité de ce territoire lorrain.

Les vergers ont remplacé les vignes au début du 20ème siècle. Ils sont traditionnellement implantés autour des villages, sur des coteaux bien exposés ou disséminés dans les prés. Disposés sous forme de couronnes, de lignes ou d'éléments isolés, ils participent à l'animation des paysages ruraux.

Une fonctionnalité multiple

L'importance des vergers sur le territoire ne doit pas se résumer à une dimension purement esthétique ou identitaire. En effet, le verger est également porteur d'une importante multifonctionnalité :

- il est souvent le premier marqueur paysager signalant l'entrée d'une commune (autrefois, les vergers tendaient à former une ceinture végétale autour des villages) ;
- il participe à la diversification des paysages, notamment là où l'activité agricole s'est intensifiée ; mettant en relief un milieu semi-ouvert, il constitue ainsi un motif différenciant (contraste) dans les secteurs où l'openfield domine ;
- il crée un filtre végétal qualitatif lorsqu'il se juxtapose aux espaces bâtis (importante valorisation réciproque des zones arborées et urbaines) en permettant leur intégration paysagère et contribue à la qualité du cadre de vie local ;
- il joue un rôle dans la fonctionnalité environnementale globale, tant du point de vue de la mise en œuvre de la politique des trames verte et bleue à une échelle locale et de la préservation de la biodiversité que de la stabilité des sols et de la régulation hydraulique.



Exemple d'un verger à Kanfen *(EAU PROSCOT)*

Un patrimoine menacé

Durant ces dernières décennies, ce patrimoine arboricole tend à disparaître, par manque d'entretien, de renouvellement, voire de destruction dans les cas les plus extrêmes. Les racines de cette tendance évolutive sont multiples1.

- l'abandon et l'enfrichement ;
- la progression de l'urbanisation : les villages s'étendent le plus souvent sur la périphérie de leur enveloppe urbaine, et donc parfois au détriment des couronnes de vergers peu entretenues ;
- l'extension des terres cultivées : l'intensification des pratiques agricoles porte parfois atteinte aux vergers péri-villageois ou aux lignes de vergers dispersées dans les espaces agricoles (arasement partiel ou total).

La question du devenir des vergers est donc posée, notamment au regard de leur rôle fort dans le paysage, la fonctionnalité écologique et la transmission de l'identité lorraine. Mais cette problématique ne se résume pas à un simple enjeu de protection au regard des pressions de l'urbanisation ou de l'agriculture céréalière : le système productif de fruit peut-il se maintenir de la même façon que dans le passé, et être économiquement viable ? Comment son évolution peut-elle être anticipée et accompagnée ?

1 « Le verger traditionnel lorrain : un patrimoine à valoriser », Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL).

LES VIGNES : une vitrine pour le territoire

Le vignoble de Moselle est éparpillé en une multitude de petites parcelles sur le département de la Moselle et s'apprécie sur trois zones principales :

- dans la vallée de la Seille, autour de Vic-sur-Seille près de Château-Salin ;
- la région de Metz ;
- au niveau du Pays de Sierck.

Un héritage de l'histoire fort

En Moselle, la vigne est cultivée sans discontinuité de l'Antiquité au Moyen-Age, essentiellement par l'intermédiaire des sièges épiscopaux et des grands établissements monastiques.

Au moment de la révolution, la vigne était cultivée partout où elle pouvait l'être. Vers 1860, le vignoble est à son apogée.

Toutefois, la fin du XIXème et le XXème siècle vont marquer son déclin. A cela, plusieurs raisons :

- les maladies comme l'oïdium et le mildiou ;
- la guerre puis l'exode rural responsable d'un manque de main d'œuvre ;
- la perte de marchés importants (la perte de marché allemand ne sera jamais compensé par le marché français) et la concurrence accrue des vignobles méridionaux (ex : vins languedociens).

A partir des années 50, une nouvelle dynamique s'installe avec l'accession à l'AOVDQS2 (par arrêté du 10 novembre 1946 dans le cadre de la réglementation des prix). Celle-ci recouvre 922 ha, répartie sur 19 communes et sur les 3 zones susnommées.

Les vins de Moselle : une activité vitrine que le SCOT doit encourager et soutenir

L'activité viticole en Moselle connaît une véritable renaissance depuis ces dernières décennies qui se traduit foncièrement par une augmentation de près de 60% des superficies en vignes entre 1986 et 2006, celles-ci passant de 59 ha à 94 ha en 20 ans. Conjointement, la production en VDQS s'est également traduite par une augmentation.

De plus, entre 1990 et 2005, plus de 40 hectares de droits de plantation ont été octroyés et ont concerné l'ensemble des cépages. Cependant, certains montrent une évolution plus forte : +48% pour le pinot noir, +23% pour l'auxerrois, +16% pour le pinot gris.

Aujourd'hui, la viticulture mosellane a pris un nouvel essor : l'AOVDQS Moselle a reçu l'avis favorable de l'INAO 3 pour passer en appellation d'origine contrôlée (AOC) le 16 novembre 2010.

Au delà des paysages très qualitatifs que les vignes impriment dans les panoramas proches et lointains du Pays de Sierck, elles développent l'image d'un site au terroir noble et participent à la diffusion d'une l'identité locale très spécifique.

Dans le cadre du SCOT, il conviendra de tenir compte des besoins spécifiques aux activités viticoles (et agricoles en général). Ces besoins interpellent des questions de productivités (terres, accès aux terres..) mais aussi d'image en lien avec la « marque » du territoire.



Vues sur les vignes du Pays de Sierck *(EAU PROSCOT)*

[2] Appellation d'origine vin délimité de qualité supérieur

[3] Institut National de l'Origine et de la Qualité

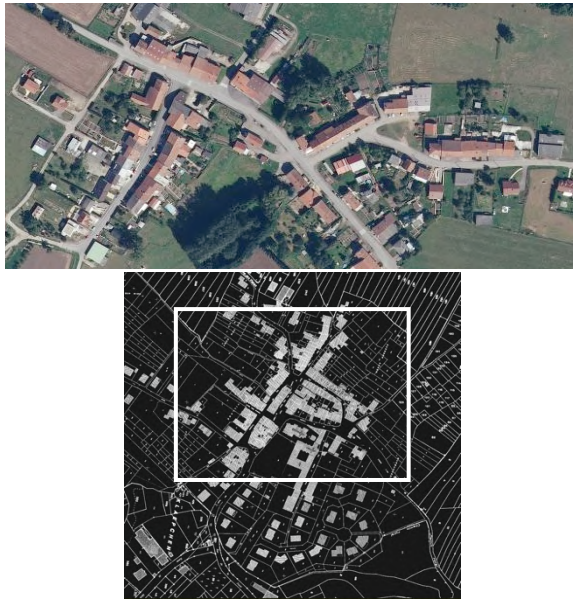
29. LE PAYSAGE URBAIN

Des typologies urbaines relativement compactes.

Quatre typologies urbaines peuvent être identifiées.

La typologie « par ajout successif »

Les bourgs présentaient initialement des typologies en village-rue ou organisées autour du croisement de plusieurs voies (typologie la plus représentée).

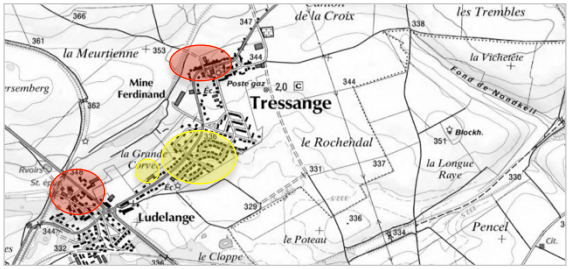


Exemples d'implantation traditionnelle

Le bâti s'implantait de façon linéaire et sans profondeur le long des rues principales. Les développements urbains apportés au fil du temps ont ensuite créé des silhouettes urbaines plus épaisses (donc plus compactes) mais qui restent parfois étirées ou marquées par des liens ténus entre les nouveaux quartiers et les centres existants. Par souci de compacité et lié à l'histoire industrielle (quartiers ouvriers), l'espace « séparant » ces quartiers avec le centre s'est ensuite progressivement comblé par de nouvelles opérations, laissant moins de marge de manœuvre à leur aménagement (puisqu'elles s'implantaient en comblant un espace entouré de bâti).

Comme ces ensembles urbanisés inhérents à ces phases de développement ne se sont pas forcément implantés au contact du tissu bâti plus ancien, les liens entre les quartiers et avec les centres qui en découlent aujourd'hui sont parfois faibles ou alors complexes (voies en impasse, réseau de rues courbes à l'intérieur d'un réseau plus linéaire…). Cela met ainsi en relief l'enjeu des greffes des nouvelles urbanisations aux centres existants.

- la fonctionnalité et le caractère vivant des bourgs sont dépendants de la qualité des liens entre les différents « quartiers » et avec le centre : commodité des déplacements piétons, renforcement de la fréquentation des centres par la population qui favorise la vie sociale et le développement des services (commerces…).
- L'attractivité de la silhouette urbaine, c'est-à-dire l'aspect du bourg ou du village qui est perçu avant d'y entrer, est renforcée lorsque les nouvelles urbanisations ne sont pas conçues comme des ilots indépendants, mais viennent compléter l'organisation existante.



Exemple de Tressange : le centre-bourg et les hameaux satellites exposent des ensembles urbanisés sous forme de greffe (en jaune) séparées des espaces plus anciens (en rouge). La silhouette s'allonge.



Photographie aérienne de Waldweistroff : cette illustration met en évidence la relative « déconnexion » de la zone pavillonnaire récente (en blanc) par rapport au bourg ancien (en bleu) *(Souce : N. Guirkinger).*

Photo ci-dessous : l'évolution du tissu urbain par des opérations successives conduit à des réseaux de rues complexes.



Ci-dessous, la trame bâtie montre que les ajouts successifs ne facilitent pas la mise en place d'une lisière urbaine organisée et posent à terme la question de l'accès au centre de bourg, en particulier piéton, depuis les quartiers alentours.

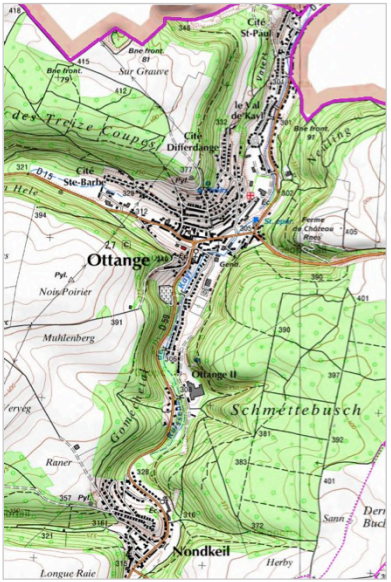


La typologie de vallée

La typologie urbaine obéit au contexte topographique, en particulier dans les secteurs de vallées : les formes linéaires des urbanisations sont incontournables pour composer avec la pente et la présence fréquente de boisements sur les versants. Dans une telle configuration, l'enjeu réside dans l'utilisation optimisée du relief en recherchant l'implantation du bâti sur les secteurs de pente plus faible et de replat qui favorisent une urbanisation plus en profondeur.

Par exemple, à Ottange, les espaces urbanisés s'insèrent dans un contexte valléen et se posent au fond du vallon creusé par le ruisseau de la Kayl et dont les versants sont surmontés d'un couvert boisé.

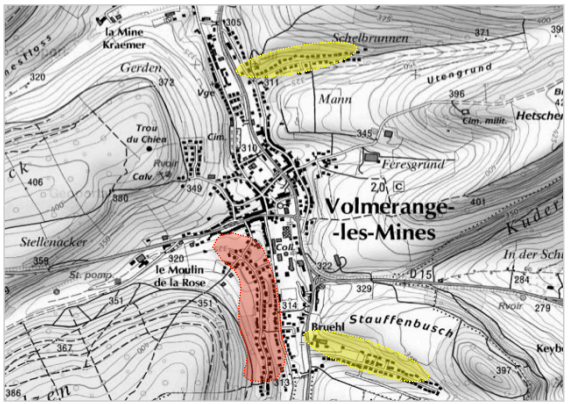
À Ottange, le système valléen a conditionné le développement urbain *(carte IGN 1/25000).*



La forte déclivité des pentes, conjuguée à un talweg étroit, implique une disponibilité foncière réduite : les zones bâties tendent à occuper l'ensemble du fond de vallée et dessinent ainsi une silhouette urbaine qui suit le jeu de la géomorphologie locale.



Le réseau viaire tend également à être parallèle aux courbes de niveau, et met en évidence un développement urbain qui s'est adapté à ces spécificités topographiques.



Extrait de la carte IGN 1/25000 sur le secteur de Volmerange-les-Mines : l'enveloppe urbaine met en évidence l'impact de la topographie sur les développements urbains récents. Ceux-ci s'implantent par exemple parallèlement au ruisseau et à la pente (en rouge) ou au niveau des talwegs des vallons secondaires (en jaune).

La typologie en îlot distendu

Dans les secteurs de plus faible pente, l'urbanisation est moins dirigée par des silhouettes urbaines allongées. Le tissu bâti tend à s'organiser de façon moins compacte : les constructions s'implantent en linéaire en formant de vastes îlots.



Exemple (ci-dessus) dans le Pays Haut qui s'observe également dans d'autres entités paysagères (Cote de Moselle, Kanfen ci-après).



Depuis le centre, plus dense, les constructions se sont implantées en linéaire le long des voies. Ces voies se rejoignent et forment ainsi de vastes îlots (tracé en vert).

Ce mode de développement, relativement peu présent dans le territoire, revêt les mêmes enjeux de fonctionnalité que les développements allongés des « village-rue » et de la typologie « par ajout successif ». En revanche, du point de vue de la silhouette urbaine, il est plus exposé au risque de mitage, bien que le territoire soit globalement peu affecté par ce phénomène. Il facilite ainsi l'émergence d'enclaves agricoles ou de terrains sans vocation déterminée : ce qui tend à donner un aspect moins organisé et plus éparpillé.

Le développement de « grand-rue » et d'avenues

Le développement linéaire ne constitue pas une véritable typologie, notamment parce que dans les bourgs-rue:

- les zones bâties traditionnelles ne possédaient généralement pas qu'une seule rue principale (comme les villages rue du nord de la France),
- la topographie a souvent obligé l'urbanisation à développer des formes plus nuancées,
- l'histoire industrielle a entrainé des développements sous forme d'opérations d'ensemble plutôt groupées.

En revanche, il est un phénomène qui se manifeste dans certains secteurs et qui lorsqu'il n'est pas le fait de contraintes topographiques, est simplement la conséquence de la maturation urbaine amenant à former des rues principales, des avenues : le développement urbain à conduit progressivement à constituer une rue centrale parfois très longue sur laquelle se greffent des quartiers résidentiels.



Cette évolution montre une transition en faveur d'un renforcement du caractère urbain (aspect de ville ou de bourg), mais pose également des enjeux de diversité des espaces publics et de variété du paysage urbain :

- elles sont bordées souvent par un bâti peu élevé et très régulier (aspect univoque),
- elles ne sont pas interrompues par d'autres types d'espaces publics (place…) qui pourraient atténuer leur aspect très allongé.



Des paysages urbains empreints par l'histoire et en recherche de renouveau.

Le mode constructif traditionnel

Les bourgs-centres montrent une implantation du bâti ancien le long des voies, généralement en retrait du fait de la présence d'usoirs (voir ci-après) et tendent à exposer le mur gouttereau (mur recevant la gouttière, par opposition au mur pignon). Ce mode constructif, formant des fronts bâtis, crée des paysages au caractère très urbain, même dans les bourgs de petite taille, et développe de nombreuses places et placettes animant l'espace public. Le bâti n'est jamais très bas (R+1 en moyenne).



Vue sur le centre ancien de Halstroff (EAU PROSCOT)

Bien que cela ne soit pas une règle générale, beaucoup de villages se caractérisent par la présence d'un espace libre plus ou moins large depuis la chaussée, appelé « usoir », et typique de la région de Lorraine.

Il convient de noter que certains bourgs ont su redonner un nouveau souffle à ces espaces (aménagement, mise en scène de l'espace par l'utilisation de mobiliers urbains, etc.), renforçant ainsi l'attractivité des centres anciens. En revanche, d'autres montrent des usoirs peu entretenus, parfois dégradés.

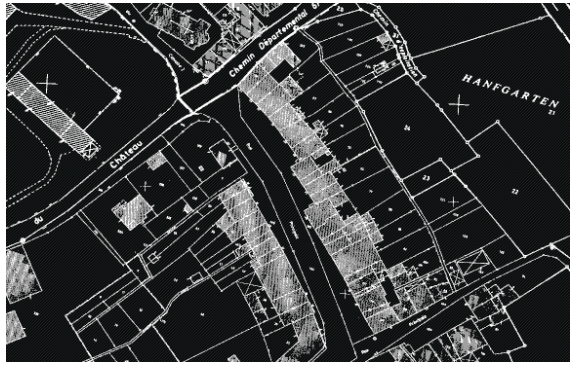


Ici, les usoirs ont été mis en valeur par une mise en scène simple mais esthétique de l'espace et affichent un bon entretien. (EAU PROSCOT)



Usoirs montrant des difficultés d'entretien. (EAU PROSCOT)

Ces motifs paysagers de très forte typicité montrent que l'espace public ancien était relativement diversifié bien que fonctionnel. Cette spécificité peut être réinterprétée dans les nouvelles urbanisations pour greffer les nouveaux développements aux espaces anciens et pour varier l'offre en espaces publics.



Les usoirs

Les usoirs constituent l'espace entre la chaussée et le bâti, dans les villages-rues typiquement lorrains. Cet espace est libre d'usage privé mais ouvert sur la voie et généralement de propriété publique. Il avait pour vocation de servir de zone d'entrepôt pour le bois de chauffage, le fumier et éventuellement des charrettes et des outils de labours.

Les usoirs font partie du domaine public communal mais un droit coutumier d'usage est reconnu au propriétaire riverain de la parcelle.

Ambiance urbaine

La continuité du bâti permet de cadrer les perspectives et le point de fuite s'inscrit dans ce contexte comme un appel à poursuivre son chemin.

La chaussée, conjuguée à la présence des usoirs et des constructions aux gabarits limités le plus souvent à R+1, crée des espaces urbanisés plutôt aérés bien que la densité soit soutenue.

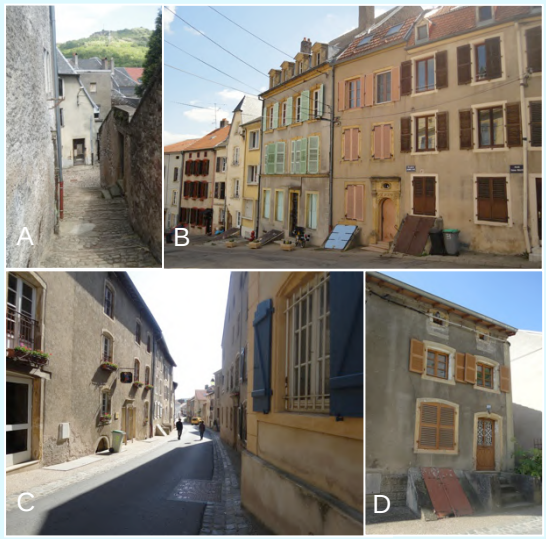


Ici, les platanes et le mobilier urbain suggèrent la centralité du site. (EAU PROSCOT)

Sierck-les-Bains et Rodemack

Ces deux communes présentent, à travers leur paysage, une « urbanité » plus affirmée que sur les villages ruraux plus classiques. Celle-ci est induite notamment par l'aspect très regroupé qu'esquisse le tissu bâti ancien du fait des dimensions historiques propres à chaque commune.

En effet, celles-ci ont permis de dessiner un paysage minéral qui s'appuie sur leur passé respectif de cité médiévale. Les communes se caractérisent par un maillage de voies plus complexe qui permet d'établir des îlots et un cadre urbain de très grande typicité. Les gabarits (légèrement plus hauts) et l'étroitesse plus ou moins marquée des rues, donnent un paysage bâti très élancé qui confère une ambiance spécifique et très qualitative. Le mode constructif local (caves extérieures) participent à l'authenticité des lieux.



A-B : Sierck-les-Bains / C-D : Rodemack *(EAU PROSCOT)*

>> Dans les grandes agglomérations (et le bâti d'après guerre en général) : Portes de France-Thionville, Val de Fensch…

L'urbanisation est la conséquence de plusieurs modes constructifs inhérents aux différentes périodes historiques de développement : époque médiévale, fortification, époque Stübben à Thionville…



Exemple typique de l'implantation du bâti dans les rues principales de la vallée de la Fensch (EAU PROSCOT)



Ici, les gabarits et les formes architecturales sont très variées ; les commerces sont nombreux et induisent une grande animation du site. (EAU PROSCOT)



Portraits en trompe l'œil, façades sculptées sont des exemples de modénatures qui ornent les bâtis. (EAU PROSCOT)

Le bâti d'après guerre consécutif à l'essor industriel est fortement représenté dans le paysage urbain. Même s'il le masque parfois, il a préservé des secteurs traditionnels qui forment aujourd'hui de petits quartiers avec leur organisation propre et contribuant à la diversité des ambiances de vie.

Son occupation spatiale dominante le place au centre des enjeux de valorisation de l'espace urbain. Cette urbanisation des années 50 et suivantes, est caractérisée par quelques ensembles collectifs mais aussi et surtout par un nombre important de maisons individuelles ou de petits collectifs, dont les cités ouvrières. Leur occupation, dirigée par des principes fonctionnels, est compacte : les constructions sont souvent accolées et s'implantent le plus souvent sur un terrain de petite taille ne réservant pas toujours un jardin en partie arrière (mais plutôt une bande relativement étroite). L'organisation s'effectue selon un découpage régulier des parcelles induit par la volonté d'une planification urbaine.

A l'échelle de la ville, le développement successif de ces zones pavillonnaires a pour conséquence d'afficher une densité finale relativement élevée sans recourir à un bâti haut (R+1, R+2). En revanche, l'espace public n'offre pas de grande diversité d'ambiance ni d'usage (sauf lors de passage aux ensembles de collectifs bénéficiant d'un traitement végétal à leurs abords).

Les travaux engagés depuis plusieurs années par les collectivités (plans paysage) tendent à résoudre cette problématique : la diversification des modes constructifs et la requalification vers des espaces publics moins monofonctionnels (le tout voiture et stationnement) constituent le bras de levier majeur pour valoriser le cadre de vie et rénover des ambiances urbaines plus en lien avec leur environnement proche, qu'il soit urbain ou naturel.



Cet enjeu prend une dimension toute particulière pour les grandes rues ou voies principales qui sont le plus souvent longues et donc plus vulnérables à la monotonie d'un bâti peu élevé et aux conflits des flux urbains (piéton, transit, voiture, transports collectifs…).



Les places constituent des sites stratégiques pour asseoir l'attractivité des sites urbains. (EAU PROSCOT)

Les architectures

Le paysage urbain des villes et villages du territoire du SCOT exprime dans son architecture l'influence des différentes époques qui s'y sont appliquées.

Les contraintes géographiques, les savoir-faire, les traditions locales et sociales sont autant de facteurs déterminants qui ont permis de donner naissance à différentes typologies de bâtis qui font la richesse de l'habitat ancien.

>> L'architecture traditionnelle rurale (la ferme lorraine – première moitié du 19ème siècle)

Elle s'illustre sous la forme de maisons de niveau R+1 à R+2 et montre une architecture simple et une modénature sombre. Ces constructions avaient une vocation originelle mixte d'habitat et d'activités agricoles.



Exemple de construction traditionnelle rurale : on appréciera ici la porte principale incluse dans la porte charretière. (EAU PROSCOT)

Le toit est à double pente, avec une arrête faitière parallèle à la façade donnant sur la rue. Il s'agit souvent d'une pente courte vers la rue et d'une pente longue vers le jardin où il descend d'un étage plus bas. La couverture du toit est en tuile-canal mais les rénovations promeuvent la tuile mécanique (moins couteuse).

Les façades sont traitées avec un enduit de teinte claire. Les baies ont souvent un encadrement en pierre de taille.

>> Les maisons « bourgeoises »

Il s'agit ici d'habitations datant principalement du XIXème siècle. Pour la construction, les traditions et les savoir-faire de cette époque se marient pour donner naissance à une qualité architecturale élégante attribuée à une certaine classe sociale privilégiée.

Ces maisons bourgeoises imposantes se caractérisent souvent par la symétrie des façades et l'alignement des ouvertures, des toits à 4 pans supportant des cheminées parfois importantes et un usage de matériaux nobles (pierre de taille). Les façades ont une modénature riche : bandeau, encadrements de baies et chainage d'angle en pierre, moulures, etc.



Maisons bourgeoises et modénatures : un vocabulaire architectural riche. (EAU PROSCOT)

>> Les cités ouvrières et minières

Ces ensembles urbains constituent les premières « formes pavillonnaires ». Elles peuvent présenter des détails de composition de parement ou de façade mais élaborés sur un registre architectural simple.



Exemples de maisons ouvrières et leurs espaces jardinés. (EAU PROSCOT)

Les constructions peuvent décrire un front bâti continu lorsque les maisons sont en bande ou semi-continu lorsque les maisons sont jumelées.

Les toitures sont composées de plusieurs pans et constituent un élément à part entière de la mitoyenneté, les constructions partageant un même faitage. Cela donne ainsi l'impression que le bâti ne constitue qu'un seul et même logement.



Ici, l'application d'enduits aux couleurs différentes autour des baies permet la différenciation visuelle des logements.

Les maisons ouvrières présentent parfois des baies encadrées avec des matériaux tels que la brique ou la pierre.



Ici, les baies sont encadrées : les briques et la pierre autour des ouvertures donnent un aspect plus travaillé à la façade et donc une qualité architecturale plus grande. (EAU PROSCOT)

Le bâti récent : un mode constructif en mutation ? En recherche ?

Durant les dernières décennies, l'urbanisation du territoire s'est illustrée selon deux modes principaux :

- sous forme groupée, en zone pavillonnaire,
- sous forme de collectifs, notamment de petits collectifs, y compris en zone rurale.
- Des zones pavillonnaires qui peuvent se juxtaposer sans transition avec les espaces agricoles.

Les ensembles récents engendrent parfois des lisières urbaines dont le contour est principalement déterminé par le périmètre des opérations d'aménagement, d'où des lisières urbaines parfois très rectilignes et peu esthétiques dans le grand paysage. Ces lisières ne s'accompagnent pas toujours d'un traitement végétal cherchant à effectuer une transition nuancée avec les espaces environnants.



A : exemple d'une opération d'aménagement qui a induit un front urbain rectiligne

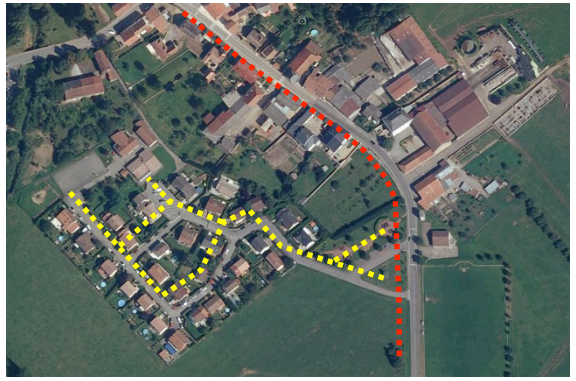
B : absence de transition nuancée entre les espaces. (EAU PROSCOT)

Le traitement paysager des lisières urbaines permet :

- de limiter la surexposition du bâti dans les vues lointaines,
- de diversifier des motifs paysagers (haies de clôture homogène du fait de la récurrence de certaines essences végétales telles que le thuya),
- de valoriser l'entrée de ville (pas de valorisation mutuelle des espaces),
- de diminuer le risque de conflits d'usages entre les espaces.

>> Un réseau viaire parfois peu perméable.

Les zones pavillonnaires montrent souvent une relative imperméabilité avec les espaces urbanisés qui les jouxtent. En effet, celles-ci tendent à disposer d'un fonctionnement interne qui s'organise autour d'un réseau viaire autonome et/ou de voies en impasse qui offrent peu (voire pas) de perméabilité avec les zones urbaines anciennes.



Exemple d'une zone pavillonnaire disposant d'un réseau viaire autonome (en rouge : voie principale du bourg / en jaune : réseau autonome).

En outre, dans de tels espaces l'organisation des rues laisse rarement ou peu de perspectives d'évolution par carence en points de raccordement pour une urbanisation future.



Ici, l'organisation du bâti rend impossible toute possibilité d'urbanisation ultérieure par raccordement sur le réseau existant.

>> Vers un renouveau du mode constructif ?

L'étude du territoire a permis de constater que le mode constructif était en mutation et en recherche, vers un bâti plus diversifié que les 20 dernières années et n'hésitant pas à recourir à l'architecture contemporaine utilisant de nouveaux matériaux ou réinterprétant des formes traditionnelles. Il ne s'agit pas d'une tendance généralisée, mais suffisamment significative pour traduire à la fois l'évolution des besoins des habitants en matière de cadre de vie, et le travail des collectivités pour adapter le paysage urbain à ces nouveaux besoins.

Toutefois, les aménagements des espaces publics gardent une dominante fonctionnelle qui n'est pas toujours relayée par une recherche de diversité.



La réinterprétation des formes traditionnelles telles que :

- **des maisons jumelées ;**
- **des bâtis implantés en continu pour constituer un front urbain ;**
- **un recul des constructions qui, conjugué à l'absence de clôture sur la voie (ou clôture très basse) rappelle les usoirs ;**
- **un gabarit varié des constructions ;**
- **des compositions de façade plus contemporaine mais cherchant à participer au paysage perçu depuis la rue ;**



Bâti ayant fait l'objet d'une réhabilitation récente et modernisée.



Des collectifs (R+3 en général) qui s'illustrent par un traitement soigné de l'aspect extérieur (façade, abords immédiat du bâtiment, etc.) et d'un aménagement intérieur adapté aux nouveaux besoins des populations (éclairement des pièces, terrasses...).

Des difficultés d'entretien fréquentes

Les difficultés d'entretien du bâti sont fréquentes et se rattachent plus largement à l'enjeu de réhabilitation du parc de logement, notamment celui datant d'avant 1975 qui représente plus 45% du parc total. Ces

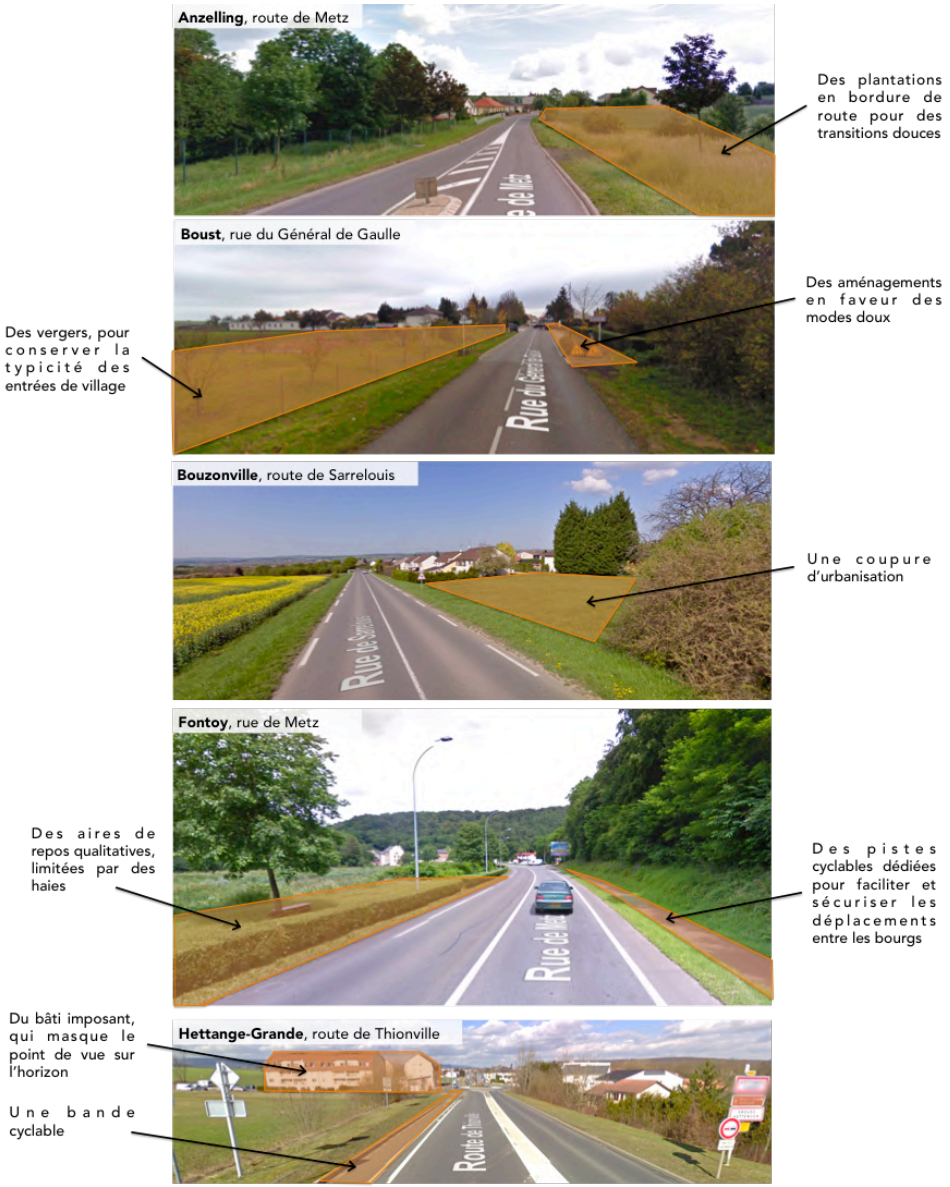
difficultés sont plus nombreuses dans les grandes villes compte tenu de la taille importante de leur parc, mais elles concernent aussi des bourgs et villages du secteur rural.

Les entrées de ville : des espaces stratégiques dont les enjeux de gestion augmentent

Les entrées de ville sont des points stratégiques pour les communes, ces dernières constituant la première image que le site urbain donne de lui-même. L'intérêt visuel suscité est donc un paramètre important tant dans le cadre de l'attractivité économique, touristique que résidentielle.

Les entrées de ville ne peuvent se voir comme un décor fixe, mais comme une vitrine en perpétuel changement au gré de la création des infrastructures et des nouvelles urbanisations. Leur analyse et leur gestion nécessite donc de s'inscrire dans une vision dynamique dans laquelle la question de la qualité d'aménagement est au centre des enjeux.

Le territoire du SCOT se caractérise par des entrées de ville plus ou moins esthétiques qui relèvent de l'impact des infrastructures mêmes, en particulier les grands axes routiers qui par leur nature modifient fortement les espaces bâtis ou naturels traversés et les vues sur ces espaces. Elles relèvent également du niveau de traitement des lisières urbaines, lisières qui mettent en évidence principalement des espaces dédiés à l'habitat, mais également des espaces commerciaux ou d'activité.



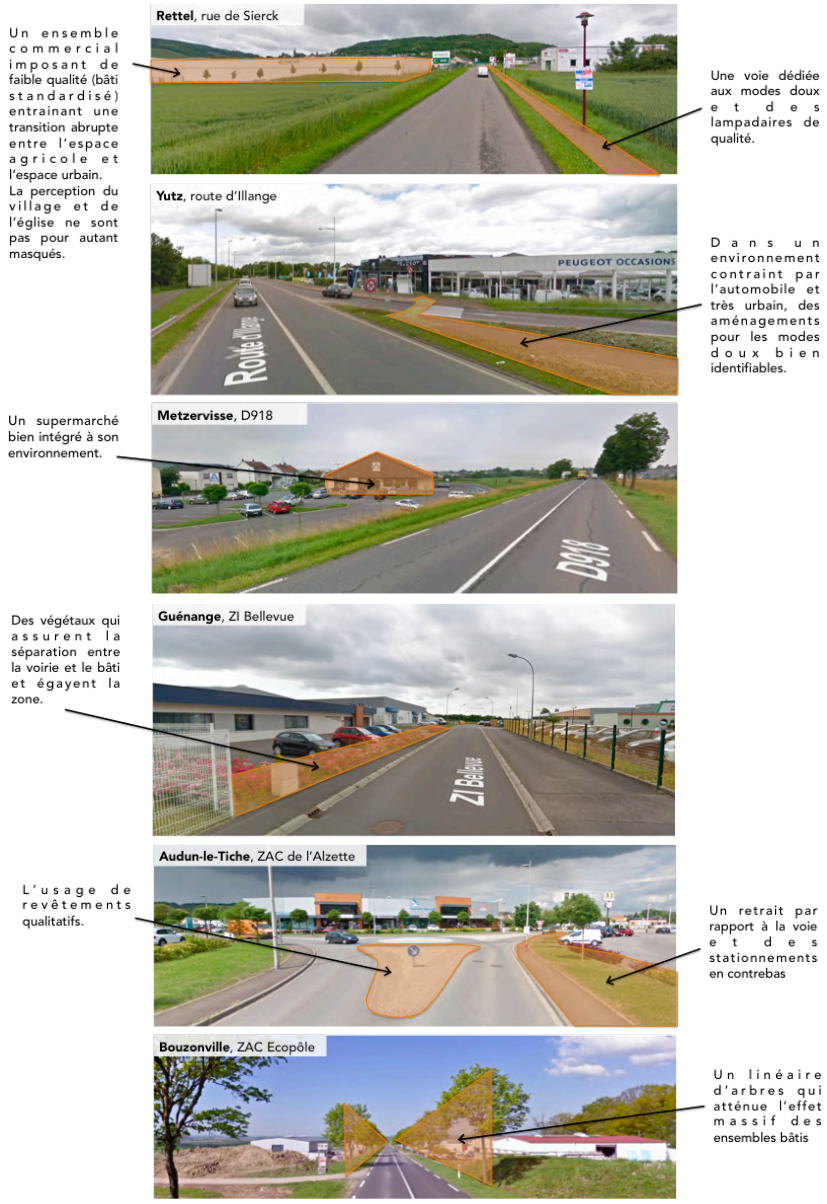
Des entrées de ville globalement qualitatives et travaillées
(Source : googlestreetview, EAU PROSCOT)

De façon générale, la qualité des entrées de ville s'améliore grâce à des aménagements paysagers plus performants.

Toutefois, elle reste un sujet de travail important, que ce soit dans le cadre de la requalification d'espaces économiques ou résidentiels, ou de la mise en scène paysagère du territoire : c'est-à-dire la gestion cohérente et concertée des aménagements sur de grandes distances aux abords des voies pour organiser des effets vitrines, des vues valorisantes, l'atténuation des points déqualifiants et la cohésion des lisières urbaines.

A cet égard, dans la partie Sud et centrale du territoire (Val de Fensch, Portes de France-Thionville), les entrées de ville le long de la D14 et des autoroutes s'inscrivent dans des enjeux d'intégration des parcs d'activités et commerciaux dont la présence visuelle pourrait être atténuée et mise en scène par un aménagement végétal plus intense ou un traitement spécifique des constructions en façade (limitant l'exposition massive du bâti).

Au-delà de cet aspect, la forte densité des infrastructures existantes dans ce secteur, contraint en outre par une topographie marquée et des zones urbaines importantes (Val de Fensch), favorise la présence d'espaces non affectés (bord d'autoroute, espaces de croisement…).



En dehors des friches, des parcs d'activités assez qualitatifs faisant l'objet de traitements visant à atténuer leurs effets massifs
(Source : googlestreetview, EAU PROSCOT)

A une plus petite échelle, et aussi bien en zone agglomérée qu'en zone rurale, la gestion des entrées de ville réclame d'être attentive :

- A la maîtrise des développements linéaires et sans profondeur du bâti le long des voies,
- A la gestion des lisières urbaines tant par le choix des sites d'urbanisation qui vont concourir à former une silhouette compacte du bourg ou du village, que par la mise en place d'un paysagement végétal effectuant une transition nuancée entre les espaces urbains et agricoles ou naturels environnants.
- En effet, des perspectives laissant apparaître une lisière trop franche peuvent renvoyer une image peu qualitative, standardisée, qui diminue l'attractivité générale de la vue.

Dans la perspective de nouveaux projets routiers, il existe un enjeu important pour ces nouvelles infrastructures de maîtriser leur impact en évitant de générer des délaissés (déqualifiants) et en travaillant particulièrement leur insertion visuelle et physique en passage urbain dense (Val de Fensch et Thionville notamment).

De manière générale, cette problématique urbaine est à gérer tout le long des axes routiers principaux, dont l'A31 et l'A30, jusqu'au Luxembourg.



Vue sur les espaces agricoles périurbains de Fameck depuis la D112 *(EAU PROSCOT)*



Entrée de ville : chaque nouvelle urbanisation modifie et déplace la lisière urbaine.



L'implantation d'un nouvel ensemble urbain en entrée de ville crée une lisière urbaine nouvelle à considérer dans la gestion paysagère de l'entrée de ville.



Arrivée à Aumetz depuis la D952 : l'alignement de platanes en entrée de ville s'exprime comme une invitation à découvrir la commune en encadrant notre parcours *(EAU PROSCOT)*

30. LE PATRIMOINE BATI

- Les ouvrages remarquables

Les châteaux-forts mosellans

De nombreux châteaux-forts ont été édifiés durant le Moyen-Age en Lorraine mais peu nombreux sont ceux ayant résisté au fil des siècles. Certaines constructions sont néanmoins encore visibles aujourd'hui sur le territoire du SCOT. En voici quelques exemples.

>> Le château de Malbouck à Manderen

Situé à proximité de l'Allemagne et du Luxembourg, le Château de Malbrouck surplombe le village de Manderen. Construit au début du XVème siècle par le Seigneur Arnold VI de Sierck, le château doit son nom actuel au célèbre Duc de Malbrouck, celui qui « s'en va en guerre... ».



Vue sur le château de Malbrouck à Manderen - classé aux Monuments Historiques

>> Le château des ducs de Lorraine à Sierck-les-Bains

Le château de Sierck les Bains est situé au Nord-Est du territoire du SCOT et à seulement 3 km des frontières luxembourgeoise et allemande. Il occupe un site défensif sur un promontoire rocheux de grès rouge à la confluence de la vallée de la Moselle et de la petite vallée de Montenach. Il est cerné par 3 collines : le Stromberg au Nord, l'Altenberg au Sud-Ouest et le Kirschberg à l'Est. Le château de Sierck-les-Bains est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1930.



Vue aérienne du château des Ducs de Lorraine permettant d'apprécier le contexte géographique dans lequel celui-ci s'inscrit.

>> Le château de Hombourg - Budange

Le château de Hombourg est édifié sur un promontoire dominant la vallée de la Canner. Datant du XIIIème ou XIVème siècle, il fait l'objet à la fois d'une inscription et d'un classement au titre des Monuments Historiques. Les murailles constituent l'unique vestige de ce château.



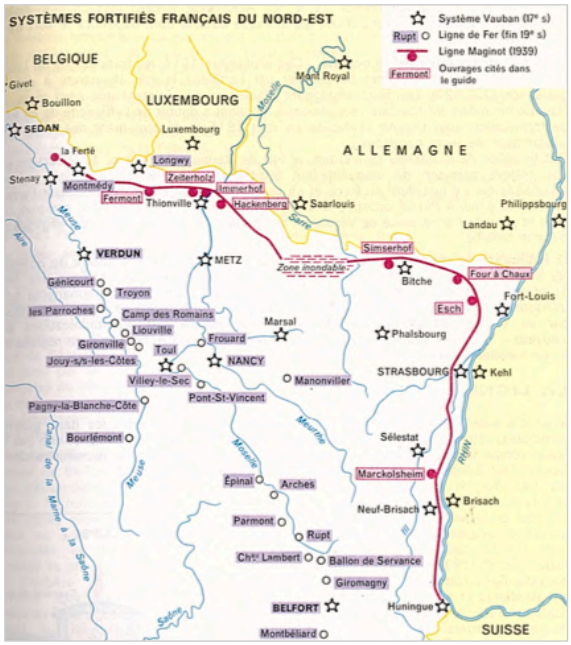
Vue sur le château de Hombourg – Budange depuis les berges de la Canner.

L'ensemble est aujourd'hui fortement dégradé. En décembre 2010, une convention entre la DRAC de Lorraine, la région, le département et la demeure historique est signée afin d'établir des travaux d'urgences avant une étude approfondie des possibilités de restauration du château.

Les ouvrages fortifiés de la Ligne Maginot

La ligne Maginot est un élément majeur du patrimoine historique qui, en outre, est un fort attracteur pour le tourisme de mémoire.





De nombreux ouvrages de la Ligne Maginot jalonnent le territoire du SCOT. Ils s'illustrent comme autant de témoignages de cette douloureuse époque. Parmi eux, le Hackenberg, qui constitue le plus gros ensemble fortifié de la Ligne Maginot du Nord-Est de la France.

Le fort du Hackenberg

Celui-ci doit son nom à la colline boisée sous laquelle il a été construit. Ce promontoire naturel culmine à 343 mètres. Il est coiffé par une chapelle moderne, la dernière d'une longue série qui remonte à l'antiquité. En effet, la voie romaine d'Agrippa qui reliait Divodurum (Metz) à Augusta Treverorum (Trêves), capitale de l'Empire, par la rive droite de la Moselle, s'appuyait déjà, au début de notre ère, sur les pentes de ce lieu pour le moins historique.

Un sentier pédestre permet, pour les amateurs de promenade et de marche, de visiter les extérieurs du fort et de voir, entre autre, un fossé anti-char.

Un chemin carrossable mène, depuis l'entrée des hommes, vers la chapelle et les blocs observatoires situés au sommet du Hackenberg d'où, si le temps le permet, il est possible d'apprécier un large panorama du territoire du SCOT



La chapelle de Hackenberg à Veckring, classée au titre des Monuments Historiques.

Le patrimoine religieux

Sur le territoire du SCOT de l'agglomération thionvilloise, le patrimoine religieux se présente sous deux formes : les édifices de type église et chapelle et les bildstocks, qui caractérisent aussi bien les calvaires que les croix monumentales.

Les églises jouent un rôle remarquable dans le paysage. Elles constituent d'importants points de repère dans les horizons lointains mais également au sein du tissu urbain. Notons que les édifices religieux constituent environ 23% des monuments inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques.



Eglise d'Illange et Volmérange (EAU PROSCOT)



L'église St Maximin de Thionville et le temple protestant de Nilvange : des édifices religieux classés en Monuments Historiques.

Le bildstock

Témoignage vif de la foi, les croix de pierre sculptées du pays thionvillois constituent une richesse artistique dans la région. Ils sont l'expression d'un art populaire vivace ayant pris naissance au XV^{ème} siècle, et qui a perduré sous des formes assez fidèles jusqu'au XIX^{ème} siècle. La date de construction de ces monuments de chemins très particuliers est significative d'une époque de souffrance, d'insécurité, de la menace de mort que fait régner une maladie incurable, du profil d'une guerre.

Le terme « bildstock » a été proposé pour la première fois par E. KIEFFER en 1934. Il reprenait un terme d'origine allemande à savoir une image (*bild*) sur un bâton (*stock*) pour une croix de chemin tout à fait particulière, destinée à être vue sur quatre, voire trois côtés.

Ainsi la croix « bildstock », que l'on remarque au bord des routes, se compose-t-elle d'un monument prenant assise sur un socle souvent carré, surmonté d'une pile ronde, trapézoïdale ou octogonale au-dessus de laquelle se trouve un édicule cubique taillé de façon à abriter quatre niches creuses, décorées de sculptures, soit en bas-relief, soit en ronde bosse. Dans certains cas il s'agissait de statuettes reliées à la niche d'une façon trop délicate pour résister aux mains de l'homme si bien que pas une seule d'entre elles n'a subsisté et que les niches vides en sont l'unique témoignage. Le tout est surmonté généralement d'une double bâtière se croisant à angle droit, avec sur le faîte, soit une croix fleurdelisée, soit un Christ.

Guy Blaise
Les bildstock, des chefs d'œuvre inconnus

De nombreux bildstocks sont répertoriés dans l'inventaire général du patrimoine culturel du territoire. Néanmoins, aucun d'entre eux n'est inscrit au titre des Monuments Historiques.



Le patrimoine industriel

Le territoire de l'agglomération thionvilloise détient un patrimoine industriel d'intérêt : les bâtiments des usines, les maisons de contremaîtres...



Le Haut Fourneau U4 à Uckange (EAU PROSCOT)

L'ancienne usine de fer Bassompierre à Aumetz, l'usine sidérurgique d'Uckange et l'ancienne maison du directeur des Hauts Fourneaux de la Paix à Nilvange sont inscrites au titre des Monuments Historiques.

Le Haut Fourneau d'Uckange bénéficie d'un travail important de valorisation, notamment dans un objectif culturel. Le territoire, est particulièrement le Val de Fensch est investit dans la reconversion et la mise en état de conservation de ce patrimoine :

- Site de Wendel (Hayange) : mise en état de conservation des grands bureaux, création du Centre National d'Archivage et de recherche sidérurgique, réalisation d'un jardin transfrontalier sur ce site.
- Réalisation d'un inventaire général des richesses patrimoniales de la vallée...

Le patrimoine industriel, au-delà de son sens historique, est un événement urbain important du fait de ses particularités architecturales, des volumes qu'il occupe.

Ces mêmes particularités permettent une valorisation en faveur :

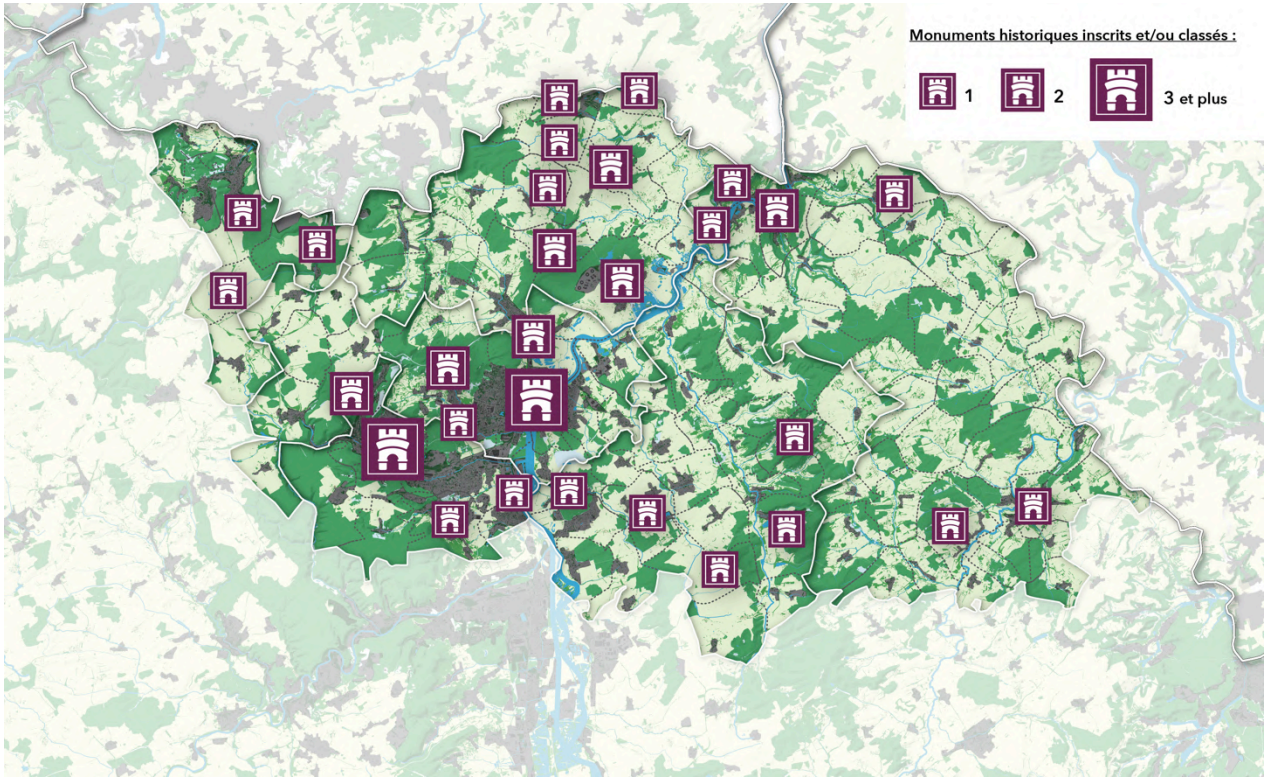
- **d'un certaine modernité, grâces aux formes et espaces atypiques de ce patrimoine,**
- **du développement de grands équipements emblématiques (catégorie plutôt peu représentée dans le territoire),**
- **de l'impulsion d'un renouveau urbain qui rayonne au-delà des quartiers proches.**

Le patrimoine inscrit ou classé aux monuments historiques.

Commune	Site	Protection	Arrêté
Aumetz	Ancienne usine de fer Bossompierre	inscrit	04/04/95
Basse Rentgen	Trois tertres funéraires gallo-romains	inscrit	24/12/91
	Domaine de Preisch	inscrit et classé	24/07/1986 (inscription) 10/05/1995 (classement)
Berg-sur-Moselle	Ancienne résidence des abbés d'Echternach	inscrit	17/02/03
Bertrange	Ossuaire (ancien)	inscrit	23/11/87
Boust	Eglise Saint-Antoine	inscrit	28/06/94
	Eglise d'Ussel	classé	16/02/30
Cattenom	Ossuaire	inscrit	23/11/87
	Chapelle Saint-Etienne de l'Ordre Teutonique (actuellement église paroissiale Saint-Martin)	inscrit	22/10/91
Fameck	Eglise de Morlange	classé	1845 (par avis de classement) et 1846 (par liste)
Florange	Domaine de Bétange (le parc du domaine en premier lieu, puis le château en totalité)	inscrit	29/06/1993 puis 16/07/2007
Haute-Kontz	Cimetière	classé	06/12/88
Hayange	Cimetière	classé	25/09/80
	Eglise Saint-Martin	inscrit	12/03/08
	Domaine de Wendel et château	inscrit	24/07/87
	Eperon barré dit bois des Chênes	inscrit	24/12/91
Hombourg-Budange	Château de Hombourg	inscrit et classé	16/11/1988 (classement) 08/11/1994 (inscription)
Luttange	Château	inscrit	02/11/79
Manderen	Ruines du château de Mensberg, dit aussi château de Malbrouck	classé	16/02/30
Manom	Ossuaire (ancien)	inscrit	25/11/87
	Château de la Grange	inscrit et classé	28/02/1984 (inscription et classement)
Mondorff	Eperon barré gallo-romain	inscrit	24/12/91
Nilvange	Ancienne maison du directeur des hauts-fourneaux de la Paix (actuellement foyer-restaurant pour personnes âgées)	inscrit	16/07/07
	Temple protestant	inscrit	12/03/08
Ottange	Château (ruines)	classé	14/01/09
Rettel	Maison de la Dîme (ancienne)	classé	17/04/84
Rodemack	Anciennes fortifications	classé	21/09/05
	Château-fort (restes)	classé	29/09/81
Roussy-le-Village	Châteaux de Roussy-Seigneurie et Roussy-Comté	inscrit	16/11/1988 et 13/02/1997
Sierck-les-Bains	Château (ruines) et fortifications (ruines)	classé	16/02/30
	Cense du Koenigsberg (ancienne)	inscrit	24/02/86
Thionville	Château dit Le Hof à Guentrange	inscrit	14/12/92
	Couvent des Clarisses (ancien)	inscrit	22/10/91
	Eglise Saint Maximin	classé	16/07/84
	Autel de la Patrie	classé	15/09/95
	Pont-Ecluse Sud du Couronné de Yutz	classé	21/12/84
	Enceinte	classé	21/12/84
	Hôtel d'Eltz (ancien)	inscrit	27/05/80
	Château (ancien)	inscrit	27/05/80
	Hôtel de Raville (ancien)	inscrit	27/05/80
	Château de Volkrange et ses communs	inscrit	08/10/84
	Beffroi	inscrit	27/05/80
Uckange	Usine sidérurgique	inscrit	11/01/01
Veckring	Chapelle de Hackenberg	classé	29/05/22
Volstroff	Château-fort médiéval de Schell-Vinsberg	inscrit	24/12/91
Audun-le-Tiche	Nécropole mérovingienne	inscrit	01/12/16
Bouzonville	Ancienne abbaye Sainte-Croix	inscrit et classé	24/02/1986 (inscription) 08/09/1999 (classement)
Freistroff	Château Saint-Sixte	classé	28/11/91

Le patrimoine inscrit ou classé au titre des monuments historiques dans le territoire

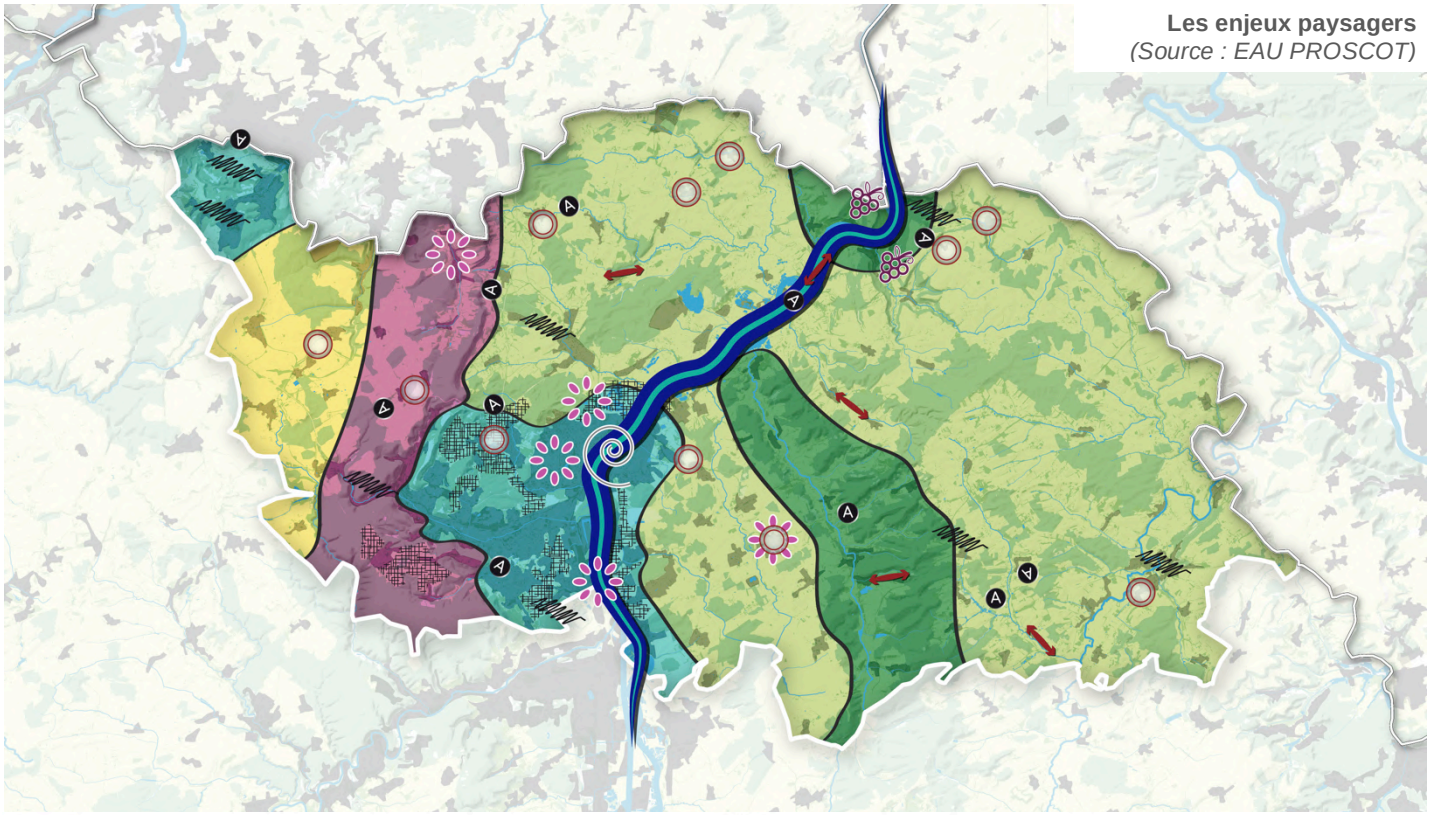
(Source : Monumentum ; EAU PROSCOT)



Les travaux du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle

Au-delà des monuments historiques le SDAP de la Moselle a inventorié l'ensemble des éléments patrimoniaux d'intérêt tels que vestiges archéologiques, calvaires, carrières, villages rue, cimetières, parcs et jardins paysagers… La valorisation de ces sites passe notamment par la prise en compte de leurs spécificités paysagères dans l'aménagement et l'urbanisme, mais aussi par leur mise en réseau au travers d'une politique touristique renforçant l'accès à tous les types de patrimoines (grand et « petit » patrimoine).

Les enjeux paysagers
(Source : EAU PROSCOT)



Trame agricole et patrimoine végétal (haies, bosquets...) : enjeu de valorisation des scènes du grand paysage : gestion des lisières urbaines, préservation des motifs ponctuels du paysage (haies, bosquets, ripisylve...).

Boisements : maîtrise des risques de fragmentation et valorisation de leur proximité avec les espaces urbains et maîtrise qualitative de l'urbanisation pour éviter de déqualifier les lisières forestières et pour éviter une surexposition du bâti en rebord de plateau et sur les versants à fort pente.

Vallée de la Canner : enjeu de valorisation en faveur d'un tourisme et de loisirs respectueux de l'environnement et enjeu de préservation de vastes coupures naturelles et agricoles entre les villages.

Agriculture périurbaine : enjeu de maintien de respirations vertes en contact avec les urbanisations.

Urbanisation distendue : enjeu de maîtrise qualitative des urbanisations pour éviter la fragmentation des espaces boisés.

Forme du développement urbain : enjeu de qualité d'accroche des urbanisations au centre bourg ou village pour assurer un ensemble fonctionnel / enjeu de lisières urbaines et entrées de villes.

Respiration naturelle : enjeu de préservation.

Développement urbain : maîtrise de l'urbanisation linéaire lorsque le contexte naturel et les risques le permettent. Lorsqu'ils ne le permettent pas, enjeu de diversification des espaces publics et des modes d'implantation.

Entrées de ville : enjeu de valorisation et de mise en scène du paysage (qualité de l'aménagement au niveau de l'espace public, transition paysagère) et cohérence des aménagements le long de l'A31 et l'A30.

Moselle : enjeu de valorisation du rapport entre la vallée de la Moselle et les espaces urbains (espace public accrochant la voie d'eau aux centres, accès, traitement de l'espace public, liaisons douces avec les zones urbaines) / enjeu de mise en scène des berges (plantations, densités...).

Pratiques traditionnelles : enjeu de prise en compte des besoins de l'activité viticole.

Point de vue remarquable : faciliter et valoriser l'accès aux panoramas.

- SYNTHESE -

Atouts

- Un patrimoine paysager riche, qui s'appuie sur une matrice agricole et forestière toujours présente y compris dans les agglomérations et sur la Vallée de la Moselle, et qui constitue un fort potentiel de développement qualitatif pour le territoire.
- Des couronnes forestières en bon état et recouvrant des essences de qualité qui structurent le grand paysage.
- Des respirations et une nature « à portée de main » comme appui à un renouveau du cadre de vie urbain (conurbation mosellane, Val d'Alzette...).
- Un territoire de patrimoine tant historique (Château, ligne Maginot, usines...), agricole (vigne, verger, vallée de la Canner...) que naturel (forêt, Moselle, plans d'eau...) que l'agglomération thionvilloise valorise au prisme de différentes fonctions (patrimoine industriel dans le Val de Fensch, centre d'exposition au château de Malbrough, valorisation de la Fensch et de la Canner, base nautique à Basse-Ham, sites touristiques dans les environs de Sierck...).

Faiblesses

- Des tendances d'évolution qui révèlent quelques vulnérabilités potentielles (des modes d'urbanisation plus compacts ces 10 dernières années) et appellent à anticiper les pressions futures.
- Des signes récents qui montrent que l'attractivité résidentielle tend à replacer un certain niveau de pression urbaine dans les secteurs ruraux (Nord et Sud Sud-Est) et modifie l'organisation spatiale existante des bourgs ruraux.
- Des motifs paysagers ponctuels de moins en moins présents (bocage, bosquets, arbres isolés...) ayant connu au cours des 50 dernières années une baisse drastique de leur trame et qu'il s'agit de préserver dans les nouveaux aménagements (traitement végétal, replantation de boisements...) au risque d'une binarisation du paysage (tout ou rien).
- Des espaces publics centrés sur la fonction de desserte routière locale qui tendent à créer des espaces à vivre peu diversifiés et des offres en services urbains réduits (place, cheminements piétons paysager,...).

Projets

Des impulsions de rénovations urbaines en faveur de la qualité du cadre de vie : la diversification des modes constructifs et la requalification vers des espaces publics moins monofonctionnels (le tout voiture et stationnement) constituent le bras de levier majeur pour valoriser le cadre de vie et rénover des ambiances urbaines plus en lien avec leur environnement proche, qu'il soit urbain ou naturel.

- **Cœur de Ville, Cœur de Fensch**
  L'objectif de la requalification de l'artère RD 952 + 152e longue de 18 kilomètres est de faire de la traverse d'agglomération une véritable « Avenue de la Fensch » avec une identité et une unité de conception (mobilier et matériaux urbains...), de sorte à lui donner un cachet et une image plus attractive. Il s'agit également de créer des espaces de respiration dans la ville (parcs paysagers, placettes, travail sur les entrées de ville...).



Perspective d'insertion : rétablir les usoirs *(Source : brochure projet Cœur de Ville, Coeur de Fensch)*

Défis

- Des extensions urbaines significatives près de l'A30 et l'A31 qui n'ont pas remis en cause les grands ensembles naturels compte tenu de leur compacité mais un phénomène qui nécessite d'être observé avec attention afin d'éviter les risques de fragmentation des espaces qui pourraient être causés par la jonction progressive de bourgs et villages initialement séparés.

- Des tendances au rapprochement du bâti aux lisières forestières notamment lorsque le contexte topographique ne donne aucune autre alternative, et qui, si encore relativement anecdotiques, posent néanmoins l'enjeu d'éviter les risques de surexposition du bâti dans le grand paysage et de gestion des lisières (secteurs de crête ou de rebord de plateau à l'articulation avec les vallées tels que la côte de Moselle, le rebord de la vallée de la Canner...).

- Des infrastructures denses et en développement qui interpellent la gestion des entrées de ville et la prise en compte du cadre paysager des espaces urbains proches ou traversés.

- Des projets de rénovation à poursuivre tout en développant de nouvelles formes d'urbanisation qui par leur modernité peuvent impulser un renouveau urbain à l'échelle de la ville, et une transition soutenable avec l'existant (réinterprétation des formes traditionnelles).

- Des contacts avec la Moselle à renforcer encore pour que le territoire tire pleinement partie de son patrimoine aquatique en association à des aménagements pour les loisirs et les déplacements doux.

- Des vestiges du passé industriel encore sous estimés et au fort potentiel de valorisation (cités ouvrières, points de vue...).


Base de loisirs nautiques de Basse-Ham
(Source : Moselledéveloppement-leblog)


Knutange, Fensch après travaux
(Source : CC du Val de Fensch)


Thionville, Rives en fête
(Source : Le Républicain Lorrain)


Buding, parc de la Canner
(Source : CC de l'Arc Mosellan)


Bouzonville
(Source : mairie de Bouzonville)


Rettel
(Source : cartes de France)

LIVRET

5







L'Etat Initial de l'Environnement

RAPPEL DU SOMMAIRE

Livret 5.
L'Etat Initial de l'Environnement

BIODIVERSITÉ ET FONCTIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE

1. Une occupation du sol diversifiée avec une forte artificialisation dans le sillon mosellan 4
2. Des milieux naturels diversifiés 4
3. Des espaces naturels protégés à prendre en compte mais ne représentant qu'une faible proportion du territoire 10
4. La biodiversité : une composition fragile 15
5. Trame verte et bleue 16
6. Les principaux enjeux du SCOT 25

SYNTHESE

CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRÉSERVATION DURABLE DES RESSOURCES

7. Qualité de l'eau, eau potable et assainissement 28
8. Énergies 48
9. Pollutions et nuisances (hors eau) 57

SYNTHESE

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

10. Les risques naturels 83
11. Les risques technologiques 91

SYNTHESE

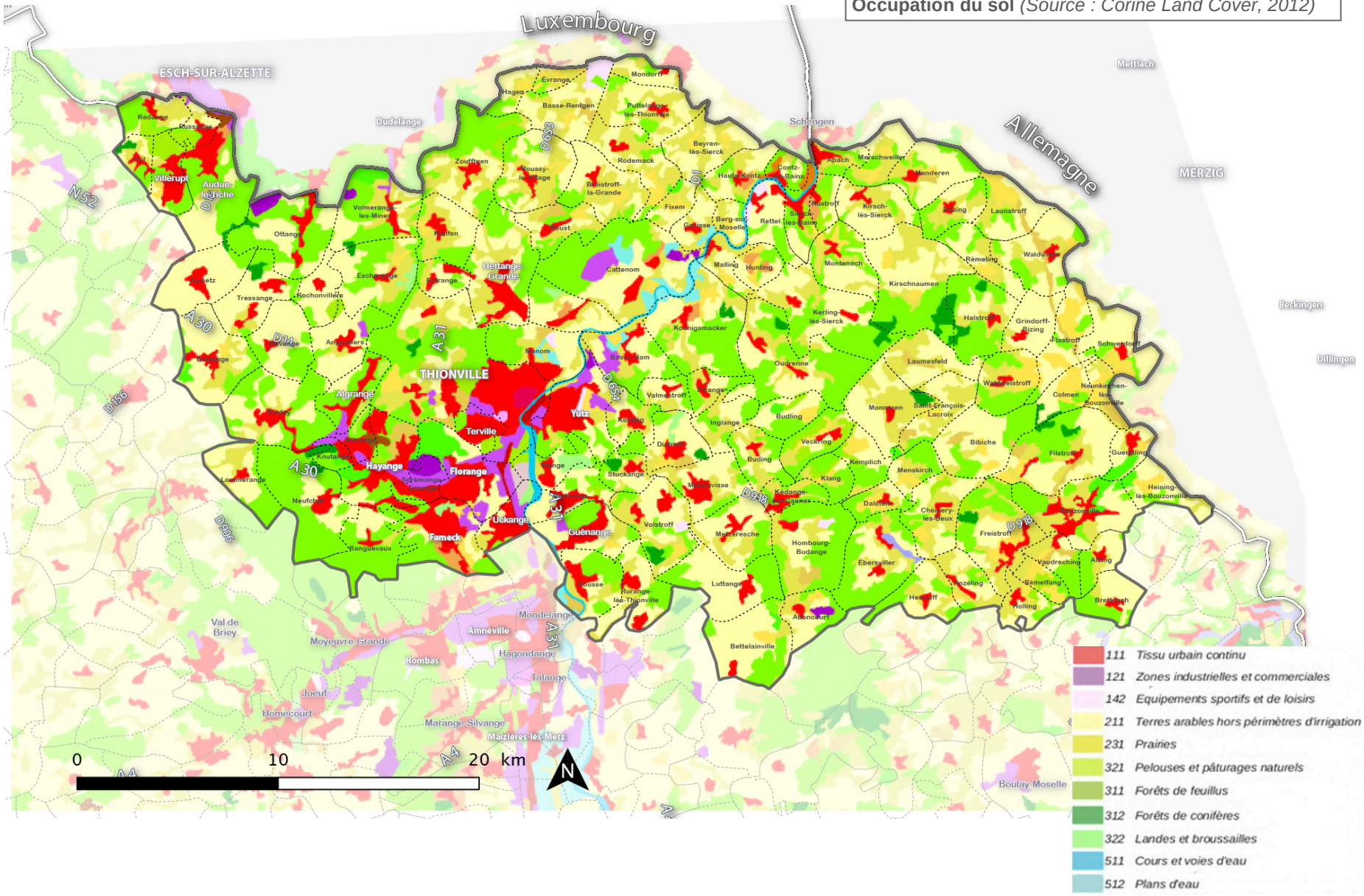
CONCLUSION GENERALE

FICHES ANNEXES DE L'EIE

FICHE 1. Les ZNIEFF 112
FICHE 2. Les sites classés et inscrits 115
FICHE 3. Les ZICO 117
FICHE 4. Les Zones NATURA 2000 et leur DOCOB 118
FICHE 5. Les Espaces Naturels Sensibles 134
FICHE 6. Les Réserves Naturelles 135
FICHE 7. La DTA des bassins miniers Nord-Lorrains 136
FICHE 8. Le SDAGE Rhin-Meuse 139
FICHE 9. Le SAGE du bassin ferrifère 145
FICHE 10. Les STEP du territoire 150
FICHE 11. Le PRQA 156
FICHE 12. Le PPA des Trois vallées 157
FICHE 13. Le Schéma Départemental des Carrières 158
FICHE 14. Les risques majeurs par commune (source DDRM57) 160
FICHE 15. Les sols pollués (BASOL) 164
FICHE 16. Les captages AEP 172
FICHE 17. Le Schéma Départemental de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable - extraits 174
FICHE 18. Les Friches d'activités industrielles 176

-BIODIVERSITÉ ET FONCTIONNALITÉ ENVIRONNEMENTALE-

Occupation du sol *(Source : Corine Land Cover, 2012)*



1. UNE OCCUPATION DU SOL DIVERSIFIEE AVEC UNE FORTE ARTIFICIALISATION DANS LE SILLON MOSELLAN

Un territoire rural, agricole et forestier sauf dans le sillon mosellan et le Val de Fensch.

Le territoire d'étude présente une relative diversité d'occupation du sol avec des zones naturelles essentiellement agricoles et forestières et des zones urbanisées fortement concentrées aux abords de la Moselle (sillon Mosellan), notamment à hauteur de Thionville ainsi que dans le Val de Fensch.

Une tendance prononcée à l'artificialisation.

Sur le territoire du SCoT comme sur l'ensemble du territoire mosellan, entre 2000 et 2010, deux évolutions marquantes doivent être soulignées :

- la progression régulière de l'artificialisation (1,4% du département au cours de la période), surtout à la frontière avec le Luxembourg et dans le sillon mosellan, au détriment surtout des surfaces agricoles,
- la diminution, au sein de l'espace agricole, des superficies de prairies permanentes au profit des terres arables.

2. DES MILIEUX NATURELS DIVERSIFIES

La vallée de la Moselle et les zones humides du territoire.

Malgré d'importants aménagements sur son cours et ses abords, la vallée de la Moselle constitue encore un continuum écologique notable. Le long de son cours, notamment en aval de Thionville, mais aussi un peu en amont, se développe une mosaïque de milieux humides intéressants composés de zones en eau (cours d'eau parfois marqués par de remarquables ripisylves, plans d'eau souvent issus du réaménagement de sablières), de prairies, de roselières et de bosquets isolés.

Sur les versants se développent parfois des coteaux boisés, bocagers ou pelousaires, marqués par un cortège d'espèces végétales et animales assez originales. A noter également la présence de nombreux cours d'eau affluents. Les vallées où s'écoulent ces cours d'eau sont pour la plupart encaissées, bordées de coteaux secs ou frais localement escarpés. L'intérêt écologique de ces zones est souvent remarquable mais parfois menacé par l'évolution des activités agricoles (retournement des prairies, drainage, élargissement de la trame bocagère, …).

Les cours d'eau en eux-mêmes ont un intérêt écologique moindre. Ils sont de qualité généralement médiocre notamment en raison de rejets d'effluents d'origines diverses mais aussi des nombreux aménagements qui ont été réalisés et qui les dénaturent (voir chapitre sur l'eau).

Malgré ces dégradations, la vallée de la Moselle et les zones humides du territoire constituent des zones d'intérêt écologique intéressantes, à préserver voire à valoriser (potentiel à développer notamment au niveau des cours d'eau). À ce titre, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) encourage la protection de ces espaces (voir fiche SDAGE en annexe). La DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) préconise même de classer certaines prairies humides en aval de Thionville en arrêté de protection de biotope.

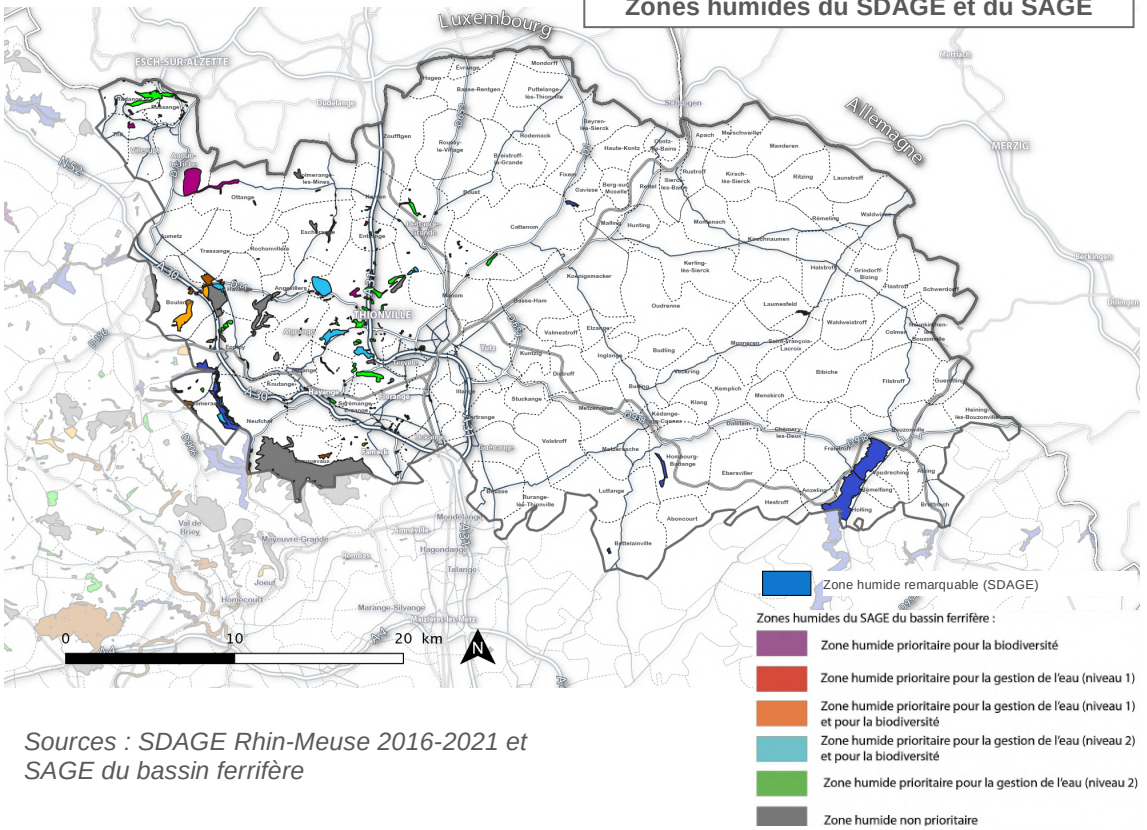
Les zones humides

Le terme « Zone Humide » recouvre une grande variété de situations et de caractéristiques. La loi sur l'eau de 1992 précise que « ce sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des végétaux hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides ont un rôle régulateur et épurateur essentiel dans l'équilibre du milieu naturel et à la préservation de la ressource en eau. Elles participent d'autant mieux au maintien des équilibres hydrodynamiques et à la régulation de l'écoulement des eaux, qu'elles sont peu perturbées. Il est donc important de les préserver.

De plus, sur le plan du milieu naturel, ces zones abritent des végétaux et des animaux qui ne peuvent vivre que dans ce type d'habitat et qui sont souvent très rares. L'article L211.1 du code de l'Environnement précise que la protection des zones humides est d'intérêt général. La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 renforce les dispositions relatives à leur protection et permet à l'autorité administrative compétente de délimiter des zones humides d'intérêt environnemental dont le maintien ou la restauration présentent un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière.

Zones humides du SDAGE et du SAGE



Sources : SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021 et SAGE du bassin ferrifère

À l'échelle du SDAGE

À l'échelle du bassin du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse, les zones humides remarquables ont pour une grande partie d'entre elles été identifiées dans le cadre d'inventaires réalisés à la fin des années 90. À l'inverse, les zones humides ordinaires et leur répartition sont très mal connues. La mise en œuvre d'inventaires complémentaires, permettant de réactualiser la connaissance sur les zones humides remarquables et mieux connaître les zones humides plus ordinaires nécessitant une attention particulière, fait actuellement l'objet de travaux associant la communauté scientifique, pour définir les méthodologies de délimitation et de description.

Zones humides : *Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse distingue les zones humides remarquables des zones humides ordinaires.*

Les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départementalnote, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)*, aux zones Natura 2000* ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope* et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima. Leur appartenance à ces zones ou à ces inventaires leur confère leur caractéristique de zone humide remarquable. Elles imposent la constitution d'inventaires détaillés. Ces derniers sont déjà initiés mais encore incomplets.*

Notons que certaines zones humides identifiées comme remarquables par le SDAGE 2009-2015 n'ont pas reportées dans sa version 2016-2021, en particulier autour du ruisseau de Montenach et à l'Ouest de Rodemack.

Les zones humides ordinaires correspondent à toutes les autres zones humides. Si elles ne présentent pas, à ce jour, une biodiversité hors du commun, elles montrent néanmoins toutes les caractéristiques des zones humides (végétation adaptée, inondabilité, nature du sol, etc.), remplissent des fonctions essentielles (auto-épuration, régulation des crues, etc.) et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservé a minima. Les recensements permettant de viser leur protection peuvent s'appuyer sur un inventaire simplifié. Alors même qu'elles sont au cœur des équilibres fondamentaux qui régissent le fonctionnement des bassins versants, ne serait-ce que par leur importante superficie, elles sont aujourd'hui particulièrement menacées.

À l'échelle du SAGE

Un inventaire des zones humides a été mené sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin ferrifère. Il a consisté en un recensement de terrains des zones humides d'une superficie de plus de 100 m^2, basé sur le critère de la végétation. Etant donnée la méthodologie employée et l'échelle de travail, cet inventaire bien que précis à l'échelle du SAGE ne peut être considéré comme totalement exhaustif.

1 029 zones humides réparties au total sur 18 504 ha ont été identifiées, soit 7,6% du territoire.

Une hiérarchisation a été réalisée afin d'orienter les préconisations et les règles du SAGE du Bassin Ferrifère. Les zones humides prioritaires pour la gestion de l'eau, les zones humides prioritaires pour la biodiversité et les zones humides prioritaires dégradées ont été identifiées.

Les zones humides prioritaires pour la gestion de l'eau présentent des fonctionnalités hydrauliques fortes et sont situées dans des secteurs à enjeux hydrauliques forts (inondation, étiage, alimentation en eau potable, qualité de l'eau).

Depuis le 19ème siècle, ce sont environ 20 000 ha de zones humides qui ont disparu de la surface du territoire du SAGE, soit près des ¾ du territoire.

Les zones humides et le Schéma Départemental des carrières :

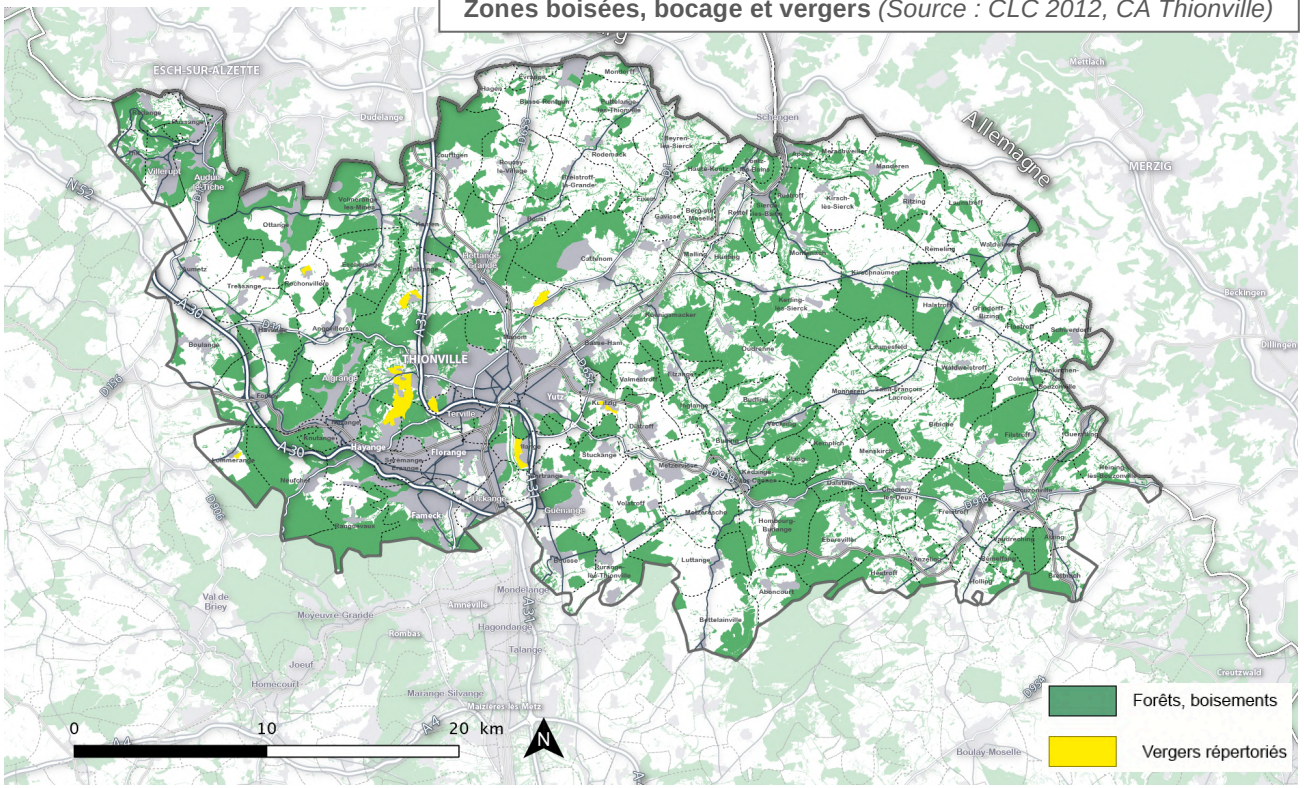
Le Schéma met l'accent sur la protection des paysages et celle des sites et des milieux naturels sensibles, en particulier dans les vallées alluviales. D'une part, des recommandations sont faites pour y limiter l'emprise des carrières de façon à réduire la succession de plans d'eau qui banalisent le paysage et sont susceptibles d'être une source de pollution de la nappe.
D'autre part, la politique active de substitution des matériaux alluvionnaires est renforcée, bien qu'elle soit confrontée à certaines difficultés: les matériaux de substitution issus de la sidérurgie (laitiers et cendres) ne sont pas renouvelés en raison de la baisse de cette activité.

De vastes espaces boisés.

Le territoire est marqué par une importante couverture forestière (forêts domaniales et massifs boisés privés). La plupart des espaces boisés du territoire sont composés de futaies de feuillus. On rencontre aussi localement des futaies de résineux. Ces espaces détiennent un intérêt indéniable sur les plans floristiques et faunistiques.

En effet, la flore regroupe des stations et essences variées grâce aux différentes conditions édaphiques et aux variations d'exposition. Sur le plan faunistique, les boisements (d'une superficie suffisamment importante et quand ils ne sont pas enclavés) accueillent une faune typiquement forestière bénéficiant de tout l'espace vital nécessaire à son développement. La lisière, zone de transition avec l'espace agricole, joue un rôle important dans la variété des habitats en abritant une faune plus diversifiée issue des espaces alentours. Toutefois, cette diversité reste dépendante des possibilités d'échange avec les autres espaces naturels des environs. Le maillage des espaces naturels, boisés ou non, est donc une condition favorable au développement de la biodiversité. Ceci rejoint les notions de "corridors biologiques" et de "trame verte" des politiques de développement durable actuelles (voir suite de ce document).

Zones boisées, bocage et vergers *(Source : CLC 2012, CA Thionville)*



Une forêt qui progresse mais de façon non maîtrisée

L'espace boisé tend à gagner du terrain, en particulier sur certains coteaux, en remplacement de certaines prairies. Cet enfrichement progressif et non maîtrisé, est dû notamment au recul de l'élevage et à l'absence d'entretien de la part de propriétaires privés.

Outre ce rôle écologique, la forêt rend aussi de nombreux services collectifs en matière d'environnement : protection des eaux et des sols, lutte contre l'effet de serre (fixation durable du carbone dans les écosystèmes forestiers), production d'oxygène, conservation des ressources génétiques et de la diversité biologique, prévention des risques naturels (inondation), maintien d'un microclimat tempéré (réduction du vent…), paysages et cadre de vie agréables.

Les forêts et autres boisements du territoire constituent donc des espaces importants pour la population mais aussi pour la biodiversité. Le maintien de leur fonctionnalité écologique appelle une attention particulière vis-à-vis du SCoT. Notons que l'ONF gère 17 875 ha d'espaces forestiers regroupant forêts communales, domaniales, syndicales et militaires.

La gestion des espaces forestiers

La gestion des espaces forestiers du territoire est en premier lieu de la responsabilité de leur propriétaire. Il n'en demeure pas moins que ceux-ci doivent respecter les directives et orientations suivantes :

- Pour les forêts domaniales, la Directive régionale d'aménagement : ce document a pour objet de définir des règles concernant les modalités de boisement et d'exploitation des forêts domaniales (choix des essences, durée de rotations, coupes et sorties des bois…). Il inclut une partie relative au maintien de la biodiversité obligeant les gestionnaires à préserver, au moins, les stations forestières les plus remarquables sur le plan écologique. Il inclut également les aspects "production" et "social" des forêts. Dans ce cadre, des chartes forestières de territoire viennent parfois compléter certaines orientations pour les forêts péri-urbaines du secteur accueillant du public. A noter aussi que nombre de forêts non domaniales (forêts de statut privé, forêts communales, forêts appartenant à l'armée) sont aussi entretenues par l'ONF. A noter enfin qu'en matière d'urbanisme, l'ONF exige souvent le classement des forêts domaniales en tant qu'espace boisé classé et demande la mise en place d'un "périmètre de protection" (30 m en général) inconstructible en périphérie.

- Pour les forêts privées, le Schéma régional de gestion sylvicole. Ce schéma fixe des orientations générales sur les modalités de boisement et d'exploitation des forêts privées (avec une fonction environnementale prise en compte). Il sert notamment de référence au Centre Régional de la Propriété Forestière pour agréer les Plans de gestion qui doivent être établis pour tout boisement de plus de 25 ha.

Des vergers et des zones bocagères.

La haie et le bocage sont des éléments structurants largement présents sur le territoire du SCoT, quoiqu'en régression. Les haies sont constituées majoritairement par des feuillus autochtones (chêne pédonculé, châtaignier, orme…). Ces formations ont un intérêt important sur le plan environnemental :

- Abri et source de nourriture pour la faune ;
- Frein contre le vent, protection des sols et des eaux ;
- Contribution à un paysage de qualité
- Corridors pour les déplacements de la flore et de la faune.

Si le bocage possède un rôle écologique important pour les connexions entre différents milieux naturels, les haies ont également un potentiel de production de bois d'œuvre non négligeable dont il serait souhaitable de tirer parti par des soins appropriés et qui ne sont pas forcément incompatibles avec l'agriculture moderne.

Le territoire du SCoT est marqué également par la présence de nombreux vergers, notamment aux abords des villages (voir carte des vergers recensés dans la charte paysagère de la CA Portes de France-Thionville). Il s'agit d'un milieu identitaire, appartenant au patrimoine local des villages périurbains et ruraux, et qui dépasse la dimension purement esthétique.

D'une manière générale, les surfaces de vergers reculent dans la région, en raison notamment de la pression de l'agriculture intensive, du développement de l'urbanisation et de l'absence d'entretien de la part de certains propriétaires, dont la majorité sont non-agriculteurs. Beaucoup présentent un enfrichement avancé, évoluant par exemple vers des haies fruitières arbustives suite à leur abandon. Il subsiste néanmoins quelques rares vergers traditionnels haute tige, associés à des prairies améliorées (par exemple à Oeutrange ou Beuvange). Ils sont situés au contact direct des habitations anciennes, et ont un rôle écologique particulièrement intéressant. Par ailleurs, les vergers « champêtres » situés au sein des espaces agricoles sont devenus très rares.

Le rôle écologique des haies bocagères et des vergers

La haie bocagère et les vergers présentent diverses niches écologiques favorisant la biodiversité :

- La strate herbacée comporte notamment des petits mammifères (mulots, campagnols etc.), et des insectes qui seront les pollinisateurs essentiels des arbres et des champs environnants ;

- Les troncs et leurs cavités constituent souvent des lieux de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux cavernicoles (mésange, pic-vert par exemple) ;

- Le haut des branches fournit la principale source de nourriture et le lieu de reproduction privilégié pour de nombreux insectes à la saison des fruits. Cette strate est également un support pour la nidification.

Un nombre important d'espèces particulières sont liées aux vergers. Les espèces les plus courantes sont le torcol fourmilier, le rouge queue à front blanc, la chouette chevêche et les pies grièches (grise et à tête rousse). Les vergers bordant les habitations abritent toutefois une avifaune plus caractéristique de milieux habités que les vergers de zone de culture.

Les plateaux agricoles, matrice du territoire et support d'une activité en pleine évolution …

Les espaces naturels à vocation agricole constituent la principale occupation du sol du territoire. Ils sont partagés entre vastes espaces cultivés et zones prairiales, souvent en diminution.

Les prairies, outre leur intérêt paysager, constituent des atouts environnementaux réels car ils modifient peu la qualité des milieux naturels et sont des sites généralement paisibles permettant le déplacement de la faune. Les grandes cultures sont généralement plus pauvres en terme de biodiversité.

L'agriculture agit sur les équilibres naturels et participe à la biodiversité, notamment en contribuant ou non au maintien des prairies et du bocage. Elle peut aussi, en cas d'excès d'intrants (phytosanitaires, engrais, effluents d'élevage, …) engendrer des altérations sur l'environnement (voir chapitre sur la pollution des eaux). Dans ce cadre, on peut noter l'ambiguïté des évolutions actuelles, avec une tendance à l'uniformisation des territoires (perte des surfaces prairiales) mais avec des efforts notables en matière de gestion des intrants (lutte contre les pollutions agricoles).

Notons enfin l'importance des zones cultivées aux abords de certaines agglomérations, qui par leur présence, assurent une respiration "verte" qu'il convient de préserver. Le maintien de ces espaces doit parfois passer par des mesures d'urbanisme, nécessaire au regard des fortes pressions urbanistiques locales (classement en zones agricoles protégés par exemple).

3. DES ESPACES NATURELS PROTEGES A PRENDRE EN COMPTE MAIS NE REPRESENTANT QU'UNE FAIBLE PROPORTION DU TERRITOIRE

Certains espaces naturels remarquables ou présentant un intérêt particulier sont protégés par des classements ou inventaires. On compte (voir fiches en annexe pour plus de précisions) :

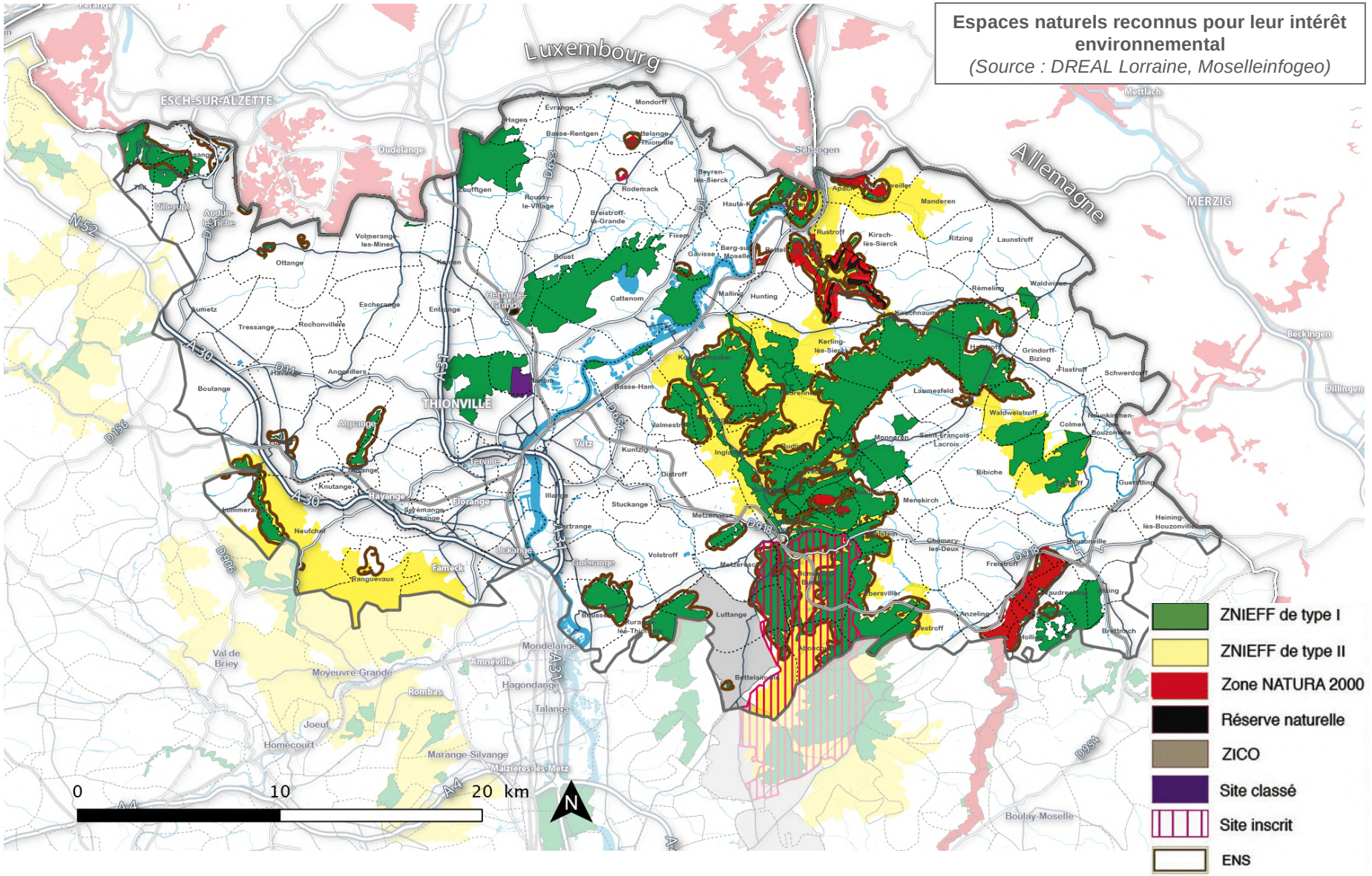
- **2 sites classés** (Château de Manom 22 ha, Sommet du Hackenberg 4,8 ha) et 2 **sites inscrits** (Vallée de la Canner 5550 ha, et village ancien de Rodemack). Ils regroupent des sites historiques, naturels ou pittoresques d'intérêt notable. Dans ces sites, l'urbanisation est parfois possible (des agglomérations y sont présentes) mais tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'approbation de l'Etat ;
- **3 ZNIEFF de type II** (Vallées de la Chiers et de la Crusnes à l'Ouest, Arc Mosellan au Centre-Est, Forêt de Moyeuvre et coteaux au Sud-Ouest) et **40 ZNIEFF de type I**. L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. En pratique, la désignation d'un secteur en ZNIEFF limite les possibilités de développement urbanistique (contrainte forte en ZNIEFF de type I et modérée en ZNIEFF de type II).
- **1 ZICO** (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) : la ZICO LE08 BAZONCOURT-VIGY. Dans cette zone, l'Etat s'est engagé à prendre "toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour les oiseaux d'intérêt européen". Sur le plan national, la ZICO n'a pas de valeur juridique directe. Certaines espèces présentes peuvent toutefois être protégées ce qui implique de fait une protection de certains habitats propices à leur nidification ;
- **4 sites NATURA 2000** : ce sont 4 ZSC (Zones Spéciales de Conservation). Ces espaces concernent les Pelouses et rochers du Pays de Sierck 683 ha (FR4100167), les Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères 59 ha (FR4100170), le Vallon de Halling (FR4100213), et la vallée de la Nied réunie (FR4100241). Ces sites bénéficient d'une protection renforcée : tout projet susceptible de leur porter atteinte doit faire l'objet d'un document d'incidence. Ces sites disposent d'un document d'objectif (DOCOB) qui précise les activités et/ou occupation du sol interdites, réglementées ou favorisées (voir fiches en annexe).

  Note : hors du territoire du Scot, dans un rayon de 20 km, il existe près de 80 autres sites Natura 2000, en Allemagne, en France et au Luxembourg.
- **2 réserves naturelles** : la réserve naturelle d'Hettange Grande (réserve naturelle géologique – 6,1 ha) et la réserve naturelle de Montenach (les 7 collines – 107,1 ha). Ces réserves font l'objet d'une gestion conservatoire qui est décrite et programmée dans un Plan de gestion, appliqué par un gestionnaire;
- **Des ENS** (Espaces Naturels Sensibles) : le Conseil Général de Moselle affiche une politique de protection et de gestion des espaces naturels en acquérant (ou plutôt en aidant les collectivités volontaires à être propriétaires) certains espaces sensibles, en les gérant de manière adaptée et en les ouvrant, si possible, au public. Remarque : la détermination de ces ENS a fait l'objet d'une actualisation depuis fin 2013.

Le territoire n'est concerné par aucun arrêté de protection de biotope (APB). Toutefois, d'après l'étude de modification du PLU d'Audun-le-Tiche de juillet 2016 pour le projet d'aménagement de la friche de Micheville, 2 sites font l'objet d'un projet d'APB aux abords Thil, Villerupt et Russange.

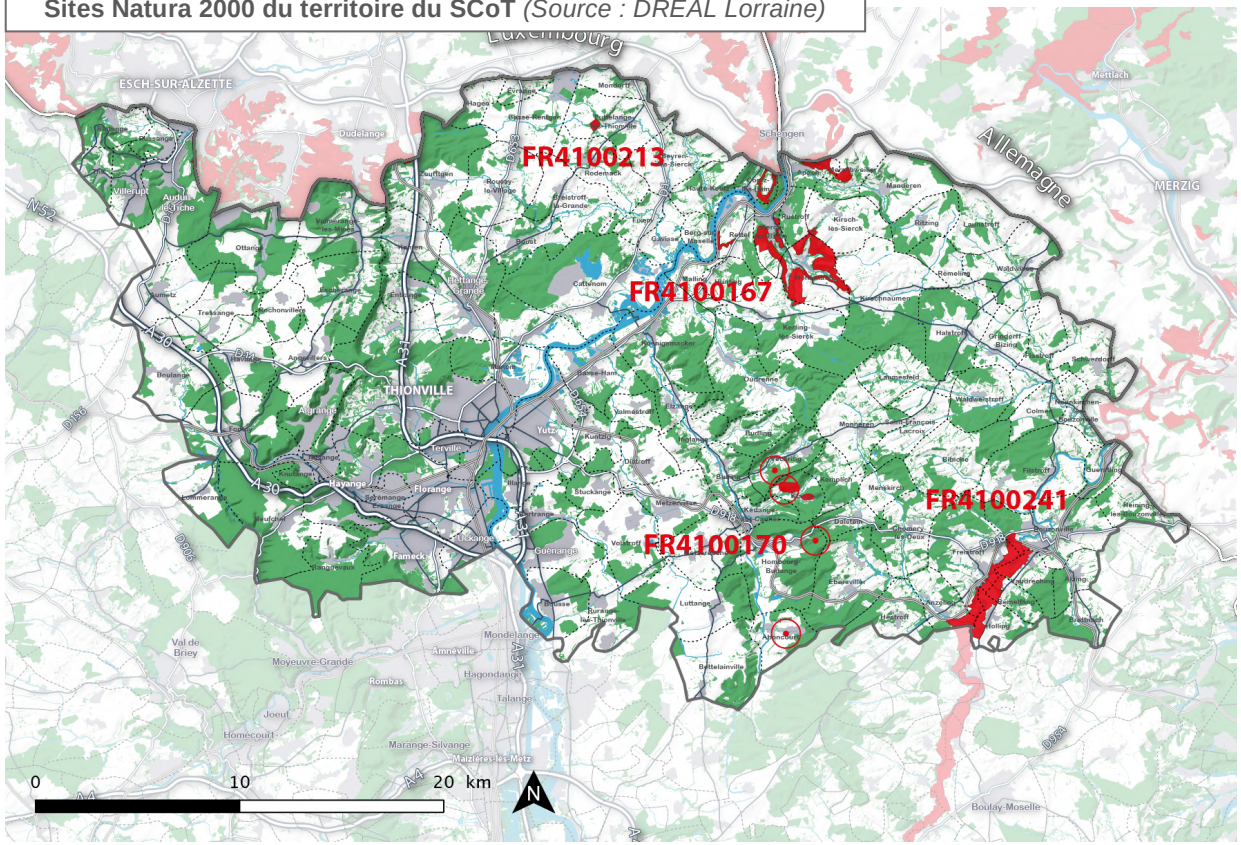
Les espaces naturels d'intérêt patrimonial du territoire recouvrent différents types de milieux : forêts et friches, zones humides, pelouses calcaires (dans le Pays de Sierck notamment), carrières souterraines, etc.
Ces espaces constituent des sites emblématiques de développement préférentiel de la biodiversité et abritent une flore et une faune bien souvent rares et protégées : orchidées sur pelouses calcaires, fougères rares en sous-bois, insectes remarquables inféodés aux vieux bois ou aux zones ouvertes, chauves-souris menacées de disparition présentes dans les carrières et cavités, oiseaux inféodées aux zones humides,…

Espaces naturels reconnus pour leur intérêt environnemental
(Source : DREAL Lorraine, Moselleinfogeo)



Les objectifs des Docob (documents d'objectifs) des sites Natura 2000 du territoire, localisés sur la figure ci-contre, sont synthétisés dans les encadrés suivants. On estime que les projets du territoire peuvent avoir sont susceptibles d'avoir des incidences sur les sites alentour, jusqu'à 20 km. C'est pourquoi nous les reportons sur la carte en page suivante.

Sites Natura 2000 du territoire du SCoT *(Source : DREAL Lorraine)*



ZSC « Pelouses et rochers du Pays de Sierck » n°FR4100167 - Objectifs du Docob validé en décembre 2002

Aspects globaux :

- Assurer la mise en cohérence des politiques de développement urbain avec les objectifs du Docob
- Assurer la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les objectifs du Docob
- Rationaliser la Fréquentation de loisir du site
- Intégrer la problématique des décharges sauvages
- Contribuer à la mise en place d'une agriculture intégrée prenant en compte les objectifs de préservation du Site Natura 2000

Habitats et espèces :

- Habitats herbacés : Garantir l'ouverture et la conservation des reliquats de landes, assurer l'entretien de la composition et de la structure typiques des pelouses mésoxérophiles de l'Onobrychido-Brometum, assurer la pérennité des habitats tufeux, favoriser l'expression des habitats de parois rocheuses
- Habitats forestiers : Assurer la pérennité de l'habitat (franges des bords boisés ombragés), garantir le maintien de cet habitat (hêtraie-chênaie calcicole) dans des conditions optimales, retrouver et maintenir un habitat de lisière intra forestier et en limite de peuplement
- Espèces animales : Garantir la pérennité de la population de Damier de la Succise, assurer la conservation d'une population viable de Cuivré des marais, garantir les conditions d'accueil des espèces de Chiroptères, assurer la conservation de la petite population de Chabot

ZSC « Vallée de la Nied réunie » n°FR4100241 – Objectifs du Docob validé en DOCOB validé en septembre 2012

Milieu agricole

- Objectif 1 : Préserver les espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimonial et les habitats d'intérêt communautaire
- Objectif 2 : Améliorer l'état de conservation des autres prairies du site
- Objectif 3 : Conserver et améliorer l'attractivité du site pour l'avifaune prairiale
- Objectif 4 : restaurer la continuité du complexe prairial

Cours d'eau

- Objectif 5 : Préserver et restaurer les continuités écologiques
- Objectif 6 : Veiller à la qualité de l'eau
- Objectif 7 : Gérer les cours d'eau et leurs ripisylves de manière adaptée aux habitats et aux espèces
- Objectif 8 : Maîtriser la prolifération des espèces envahissantes

Milieu forestier

- Objectif 9 : Conserver les reliquats de forêt alluviale

Tous les milieux

- Objectif 10 : Améliorer les connaissance scientifiques du site
- Objectif 11 : Adapter le périmètre du site aux habitats recensés
- Objectif 12 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs du site à ses enjeux

ZSC « Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères » n°FR4100170 – Objectifs du Docob validé en janvier 2010

Habitats souterrains

- Objectif A : Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des Chiroptères
- Objectif B : Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique

Habitats Forestiers

- Objectif C : Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire
- Objectif D : Mettre en oeuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers

Source tufeuse

- Objectif E : Préserver la source tufeuse

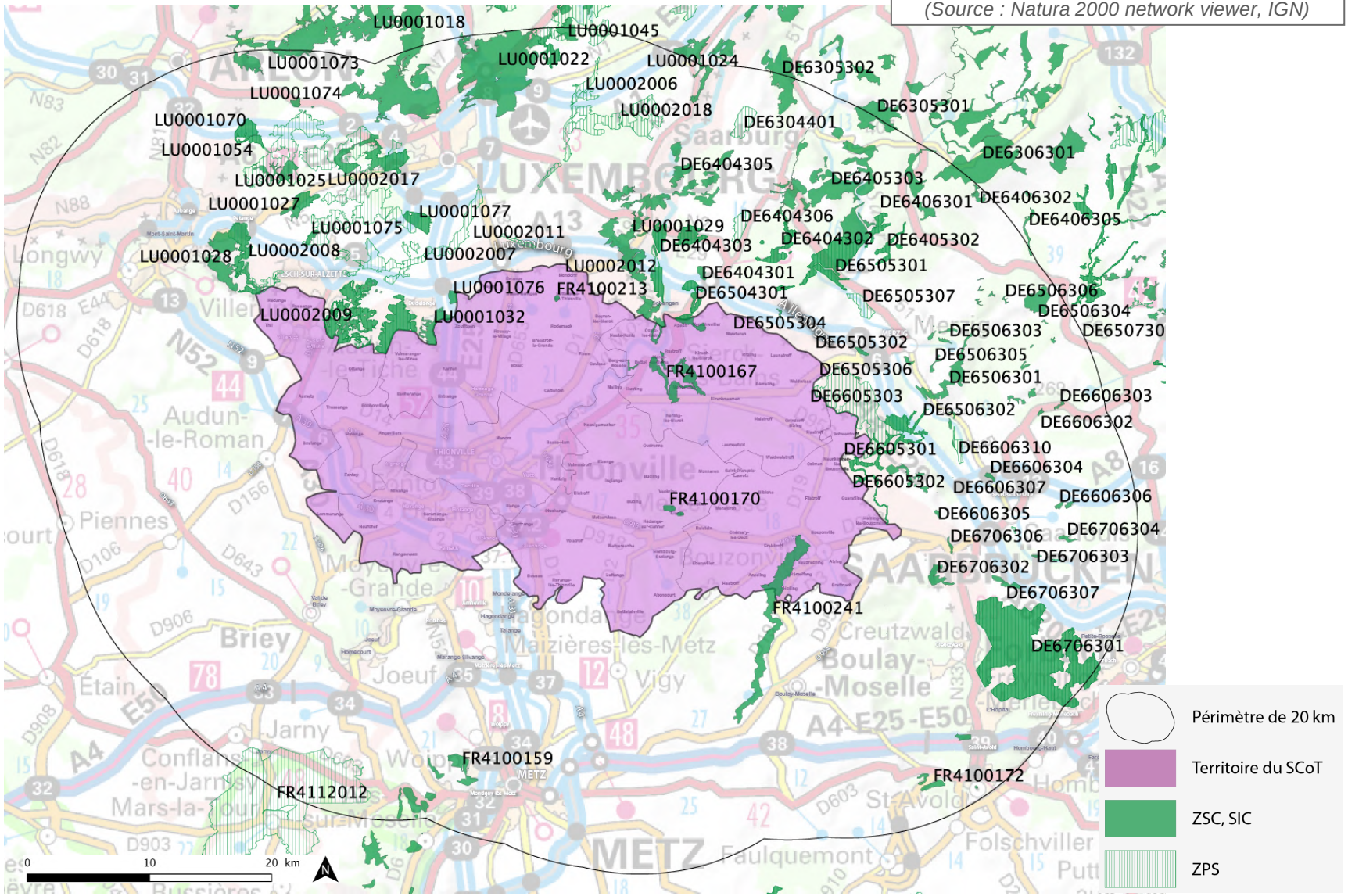
Éléments paysagers d'importance majeure

- Objectif F : Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure

ZSC « Vallon de Halling » n°FR4100213 – Objectifs du Docob validé en novembre 2011

- Objectif 1 : Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen
- Objectif 2 : Garantir la sauvegarde des espèces de l'annexe II de la directive habitats
- Objectif 3 : Garantir la sauvegarde des espèces de la directive oiseaux
- Objectif 4 : Garantir la préservation des espèces patrimoniales
- Objectif 5 : Favoriser la diversité des habitats
- Objectif 6 : Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels
- Objectif 7 : Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site
- Objectif 9 : Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses
- Objectif 10 : Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur

Sites Natura 2000 dans un périmètre de 20 km
(Source : Natura 2000 network viewer, IGN)



4. LA BIODIVERSITE : UNE COMPOSANTE FRAGILE

La biodiversité des espaces naturels peut être affectée par des phénomènes d'origine multiple qui contribuent actuellement à la réduire :

L'urbanisation

L'urbanisation à l'intérieur d'un espace naturel a des effets évidents sur la biodiversité. Mais les incidences peuvent aussi se ressentir lorsque l'urbanisation se fait à l'extérieur, notamment aux abords proches. Un des exemples typiques est celui de l'urbanisation en bordure de forêt. Dans ce cas, l'effet se fait ressentir en premier lieu sur la lisière (linéarisation du contour, banalisation). Or, la lisière d'une forêt est un milieu d'échanges biologiques importants, facteur d'une biodiversité notable. L'effet peut aussi être ressenti au sein même du massif par des intrusions humaines de plus en plus fréquentes. Ceci peut engendrer des dérangements (perte de quiétude), des piétinements (impact sur la végétation) et peut donc induire une diminution des capacités d'accueil biologique du boisement (disparition des espèces les plus sensibles à la présence humaine). A noter que la problématique est ici assez présente, notamment dans le sillon mosellan au regard des fortes pressions urbanistiques locales.

La mise en place de réseaux

Les voies ferrées, autoroutes voire routes à grande circulation sont également susceptibles de provoquer des effets néfastes sur la biodiversité. Ici la cause est liée au risque d'enclavement et de coupure (perte des possibilités d'échanges biologiques) avec les autres espaces naturels alentours. Dans le même cadre, l'engrillagement ou la clôture des propriétés privées, à des fins cynégétiques ou autres, concourt aussi à limiter les possibilités de déplacement de la faune et à réduire les potentialités du milieu.

La modification des pratiques culturales ou sylvicoles

C'est un facteur important de perte de biodiversité. Ceci est manifeste lorsque les pratiques de culture s'intensifient autour d'une zone naturelle remarquable. Là, la zone naturelle se retrouve isolée au milieu d'espaces agricoles simplifiés et ne bénéficie plus d'échanges biologiques (cas d'un territoire agricole remembré ayant entraîné la disparition des haies, des ruisseaux et de tout élément susceptible de permettre des connexions). Mais ceci est parfois moins visible lorsque ce sont des pratiques sylvicoles ou agro-pastorales qui évoluent sur des espaces naturels : remplacement du pâturage extensif en marais par du pâturage intensif, maïsification des zones humides ou encore mise en place de peupleraie en fond de vallée faisant disparaître certains boisements alluviaux originels, … ;

L'assèchement, le curage, le drainage et le remblaiement

Ils peuvent aussi constituer des menaces réelles pesant sur l'intégrité des zones humides. Les pollutions extérieures qu'elles subissent parfois tendent aussi à faire diminuer leur biodiversité.

Les zones naturelles les plus remarquables du territoire se situent sur des secteurs marqués par une urbanisation moindre et entretiennent de fait peu de contacts directs avec les espaces les plus anthropisés (agglomération …). Bien que peu menacés tendanciellement, les enjeux de fonctionnement de ces espaces reposent notamment sur la nature ordinaire qui les relie (espaces agricoles, espaces boisées non répertoriés…) et qui elle est souvent en contact avec les zones urbanisées et les infrastructures. Dans ce cadre, la mise en œuvre de la trame verte et bleue constitue l'un des éléments de réponse pour permettre la préservation de ce patrimoine écologique.

5. Trame Verte et Bleue

La constitution d'une Trame Verte et Bleue (TVB) visant à lutter contre l'érosion de la biodiversité, constitue une des mesures phares de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et confirmée par la feuille de route résultant de la conférence environnementale de septembre 2012.

La trame verte et bleue, outil d'aménagement durable du territoire vise à constituer un réseau d'échanges cohérent à toutes les échelles du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, en d'autres termes assurer leurs équilibres respectifs.

La TVB se décline à différentes échelles :

- au niveau national à travers les Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques,
- au niveau régional à travers les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique,
- au niveau local à travers les documents d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le code de l'environnement (article L371-1) assigne 6 grands objectifs à la trame verte et bleue :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte le déplacement dans le contexte du changement climatique
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques
- Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et préserver les zones humides
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent. Ils sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Ils comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité régionale, nationale voire européenne.

Les **zones de perméabilité** représentent un ensemble de milieux favorables ou perméables au déplacement d'un groupe écologique donné d'espèces partageant les mêmes besoins. Les plus fonctionnels répondant aux besoins de plusieurs groupes écologiques d'espèces sont dénommés zones de forte perméabilité.

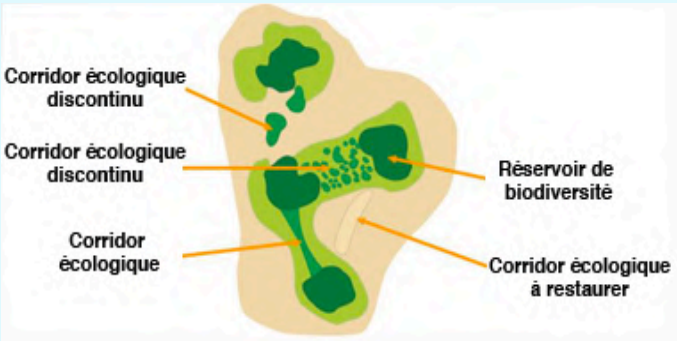
Les **corridors écologiques** sont des liaisons fonctionnelles permettant des connexions (donc la possibilité d'échanges) entre des réservoirs de biodiversité. Ce sont des voies potentielles de déplacement pour les espèces. Les corridors écologiques relient ainsi entre eux des réservoirs de biodiversité en traversant préférentiellement les zones de forte perméabilité. Les corridors écologiques, ne sont pas nécessairement constitués d'habitats « remarquables » et sont généralement des espaces de nature ordinaire.

Les continuités écologiques, aquatiques ou terrestres, aussi dénommées Trame Verte et Bleue (TVB) correspondent à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Des ruptures peuvent exister sur les corridors qu'il s'agisse d'obstacles liés aux infrastructures ou bien de changement d'occupation du sol.

La préservation des continuités écologiques vise le maintien de leur **fonctionnalité.** La remise en bon état des continuités écologiques vise l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité. La fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :

- la diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation,
- les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux,
- une densité suffisante de continuités écologiques à l'échelle du territoire concerné.

Principe de la Trame Verte et Bleue
(Source : Lorraine.eu)



SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Lorraine a été adopté le 20 novembre 2015.

Le SRCE est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- préserver les services rendus par la biodiversité
- préparer l'adaptation au changement climatique.

La politique de la "trame verte et bleue" propose une approche novatrice :

- Elle prend en compte les besoins de déplacement des espèces animales et végétales pour s'alimenter, se reproduire, se reposer, etc.
- Elle s'intéresse à la biodiversité remarquable mais aussi ordinaire, présente dans notre environnement quotidien.
- Elle favorise le bon fonctionnement des écosystèmes et la qualité des services rendus à l'Homme.
- Elle vise une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines et constitue un outil d'aménagement des territoires, dépassant la logique de protection d'espaces naturels.

Ces principes ont guidé l'élaboration du SRCE de Lorraine qui contient une cartographie des continuités écologiques d'échelle régionale, et un plan d'actions visant leur préservation ou leur restauration. Ce contenu a été adapté aux spécificités du contexte écologique régional, fait de milieux diversifiés.

L'originalité du SRCE de Lorraine tient aussi à l'identification de "zones de forte perméabilité", qui permettent de caractériser et de responsabiliser l'ensemble des territoires locaux vis-à-vis de la biodiversité régionale.

Le SRCE est opposable à l'État et aux collectivités locales, qui doivent le prendre en compte dans le cadre de leurs documents de planification – dont les documents d'urbanisme – et de leurs projets. En complément de ce volet réglementaire, son rôle est aussi de faciliter toutes les initiatives des acteurs et des territoires en faveur de la biodiversité, selon un cadre cohérent.

DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT

Intérêts et valeurs des continuités issues de la DTA

Le SCoT identifie des coupures d'urbanisation que les documents d'urbanisme inférieurs mettent en œuvre et précisent au regard des objectifs suivants :

Les coupures n°1, 2, 3, 4 et 5 sont aussi des continuités écologiques, il sera fait application des mêmes orientations que pour les continuités forestières et interforestières du SCoT. Toutefois, la coupure n°5 étant fortement interrompue par la voie ferrée, la Moselle et la RD 654 ; l'intérêt portera sur la préservation des zones humides existantes.

Les coupures n°6 et 7 ont pour objectif de préserver des accès visuels vers les massifs forestiers et la Moselle ; il s'agira d'y maîtriser l'urbanisation permettant de répondre à cet objectif.

Les coupures n°8 et 9 sont des coupures d'urbanisation à lier à un objectif de traitement paysager des lisières urbaines.

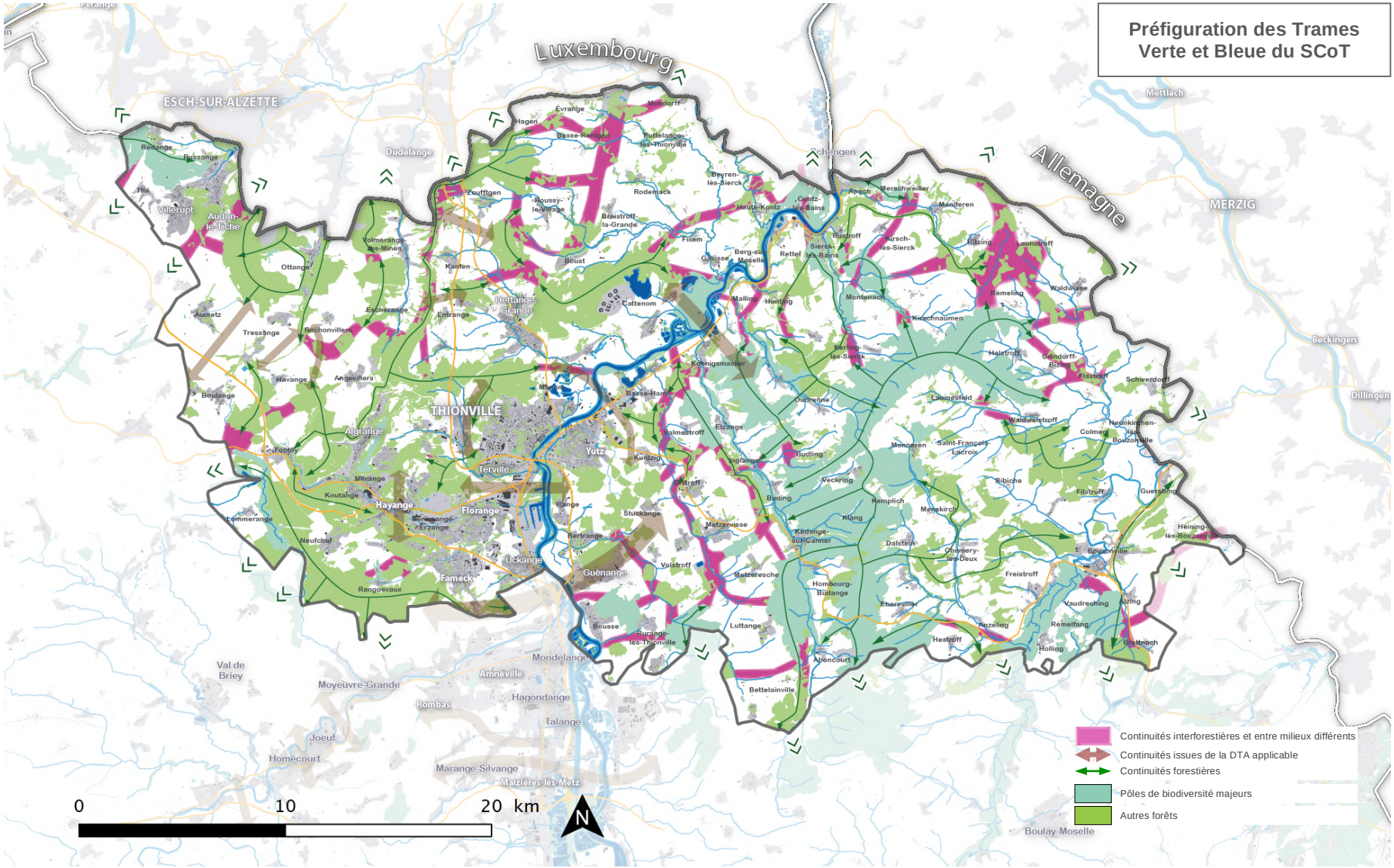
La coupure n°10 s'inscrit dans un objectif de qualification de l'entrée de ville d'Hayange et de préservation des coteaux Nord et Sud, notamment par des prolongements de corridors verts vers les espaces urbains.

Espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver en priorité

Ces espaces ouverts identifiés par la DTA entre de grands ensembles boisés du territoire ont essentiellement une vocation paysagère, liée au cadre de vie. Ils englobent notamment des espaces cultivés, des secteurs urbanisés et des éléments d'infrastructures. L'intérêt écologique de ces espaces ne justifie donc pas leur prise en compte directe comme secteurs d'intérêt pour une trame verte et bleue à l'échelle du territoire. Les continuités écologiques entre pôles de biodiversité se baseront donc essentiellement sur celles identifiées par le SRCE.

Ceintures forestières

La DTA demande particulièrement le maintien de la qualité des ceintures forestières en périphérie des zones urbanisées, notamment autour de Thionville, l'ensemble constitué par la forêt domaniale de Florange et les forêts communales de Thionville, Terville, Illange, Yutz, Nilvange et Volkrange


Préfiguration des Trames Verte et Bleue du SCoT
Luxembourg
Allemagne
ESCH-SUR-ALZETTE
THIONVILLE
MERZIG
Mettlach
Beckingen
Dillingen
Dudelange
Mondorff
Evrange
Hagen
Basse-Rentgen
Thuttelange-les-Thionville
Beyren-les-Sierck
Rodemack
Apach
Merschweiler
Manderen
Haute-Kontz
Contz-les-Bains
Rustroff
Sierck-les-Bains
Kirsch-les-Sierck
Ritzing
Launstroff
Waldvisse
Remeling
Montenach
Kirschnaumen
Halstroff
Gondorff-Bizing
Flastroff
Schwerdorf
Laumesfeld
Waldwisserttroff
Neunkirchen-les-Bouzonville
Colmen
Bouzonville
Monneren
Saint-Francois-Lacroix
Ribiche
Filstroff
Guerstling
Heining-les-Bouzonville
Menskirch
Kemplich
Veckring
Budling
Kling
Kadange-sur-Canner
Dalstein
Chemery-les-Deux
Freistroff
Hombourg-Budange
Ebersviller
Vaudrecking
Itzing
Remelfang
Anzeling
Holling
Bisten-ach
Hestroff
Aponcourt
Bettelainville
Luttange
Rurange-les-Thionville
Bousse
Volstroff
Metzeresche
Guénange
Uckange
Fameck
Rangwevaux
Illange
Stuckange
Metzervisse
Bertrange
Terville
Yutz
Kuntzig
Inglange
Elzange
Kalmestroff
Oudrenne
Koenigsmacker
Basse-Ham
Cattenom
Malling
Hunting
Berg-sur-Moselle
Rettel
Fixem
Garrage
Boust
Kanfen
Zoufftgen
Roussy-le-Village
Breistroff-la-Grande
Hettange-Grande
Entrange
Escherange
Rochonvillers
Ottange
Volmerange-les-Mines
Tressange
Aumetz
Havange
Angevillers
Boulange
Algrange
Knutange
Nilvange
Hayange
Florange
Lommerange
Neufchef
Rosselange
Erzange
Villerupt
Audun-le-Tiche
Thil
Russange
Resange
Val de Briey
Moyeuvre-Grande
Rombas
Amnéville
Mondelange
Hagondange
Talange
Joeuf
Homécourt
Marange-Silvange
Malzéville-les-Metz
Boulay-Moselle
0
10
20 km
N
Continuités interforestières et entre milieux différents
Continuités issues de la DTA applicable
Continuités forestières
Pôles de biodiversité majeurs
Autres forêts

Trame verte et bleue du SCOT

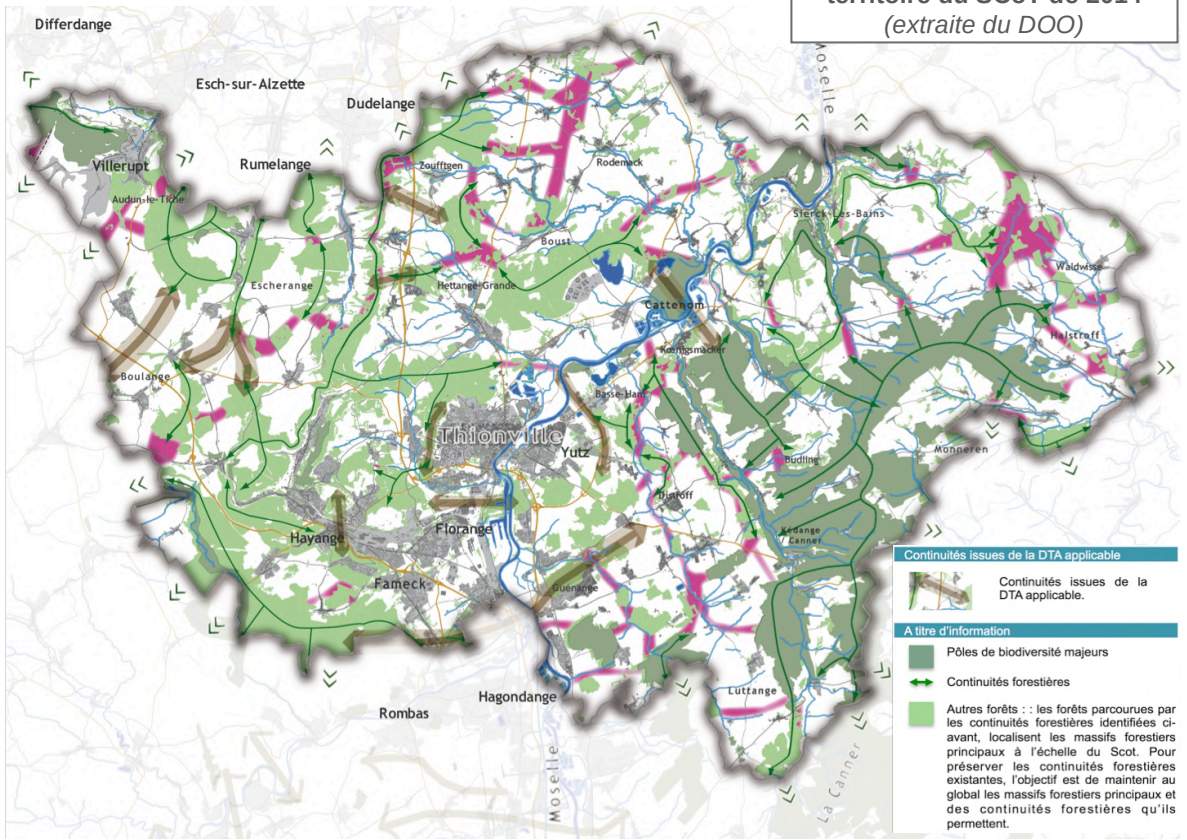
Principes

Déclinée à l'échelle de son territoire, la trame verte et bleue du SCoT doit répondre à plusieurs objectifs :

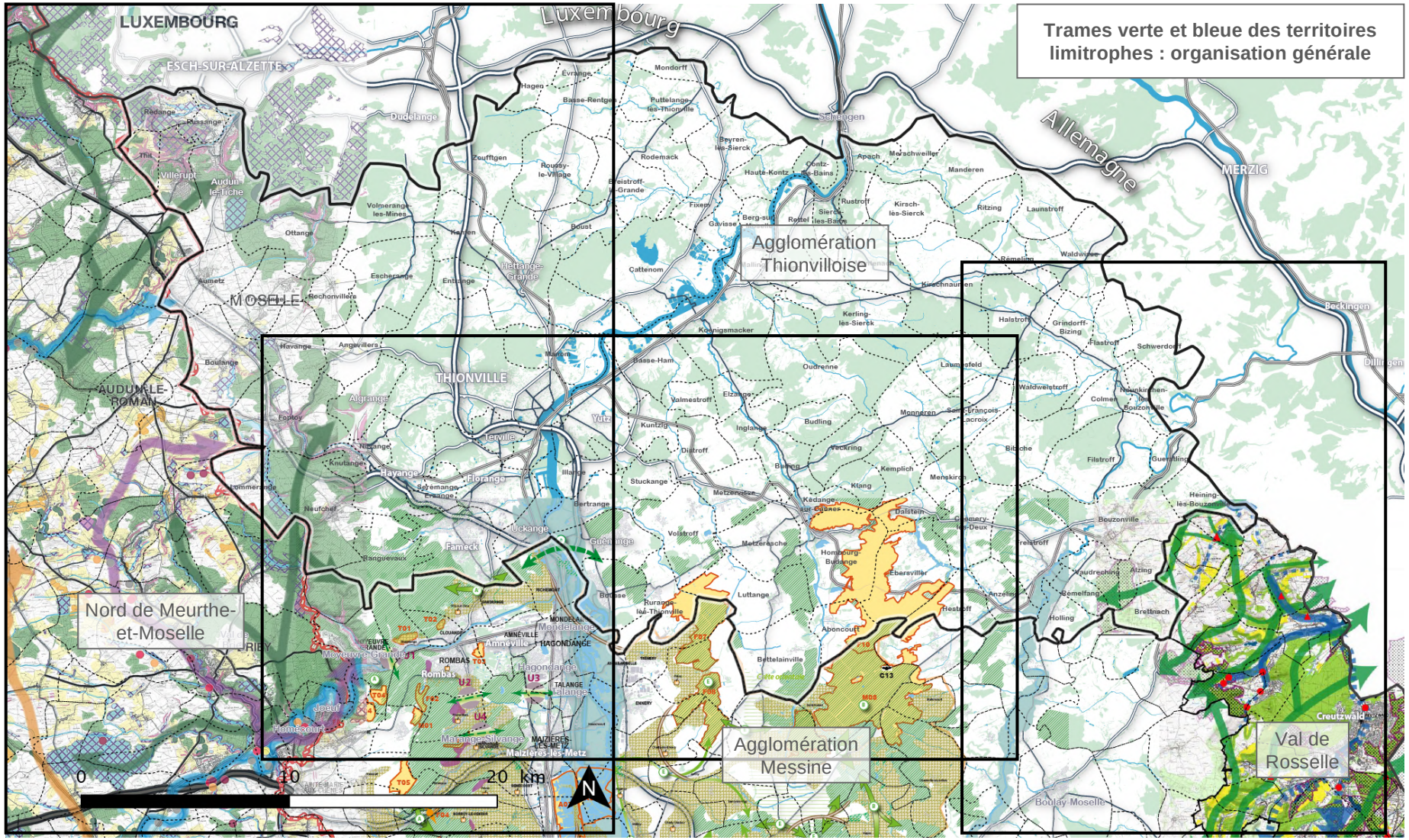
- Déterminer, à l'échelle du territoire, les corridors écologiques et les pôles de biodiversité à maintenir (fonctionnels, à évaluer ou potentiels) stratégiques et nécessaires au fonctionnement des milieux naturels et à la structure environnementale d'ensemble du territoire (préservation et renforcement) ;
- S'intégrer dans une stratégie globale qui valorise les atouts du territoire et renforce les points sur lesquels les faiblesses identifiées nécessitent une action dans le cadre du développement que le SCoT doit établir (gestion durable des ressources en eau, en espace, en paysage, coupure naturelle...) ;
- Constituer un outil d'organisation des rapports entre la trame naturelle et la trame « humaine » dans les secteurs stratégique du projet de développement du SCoT. Ceci aura pour objet de limiter les phénomènes de « barrières écologiques » en travaillant notamment sur :
  - o la gestion des lisières urbaines par de nouveaux types d'aménagement des zones bâties,
  - o la préservation des lisières naturelles (boisements,…),
  - o la mise en place de coupures d'urbanisation.

La Trame Verte et Bleue du DOO actuel du SCoT (carte ci-contre) intégrait ces enjeux, dans son périmètre et sur la base des réservoirs de biodiversité identifiés initialement, avant l'édition de la TVB du SRCE. Cette base a donc été reprise, actualisée avec les enjeux du SRCE et étendue au nouveau périmètre, pour dresser la préfiguration de TVB du nouveau SCoT (carte en page précédente).

Maillage écologique du territoire du SCoT de 2014
(extraite du DOO)

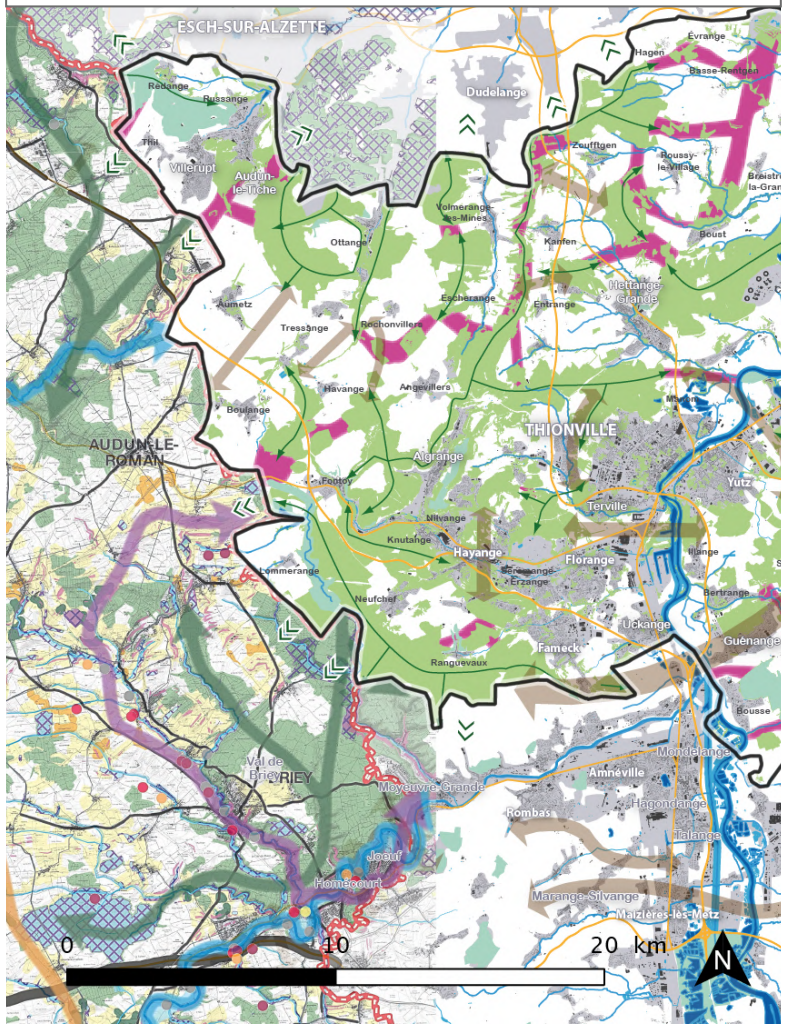


Trames verte et bleue des territoires limitrophes : organisation générale

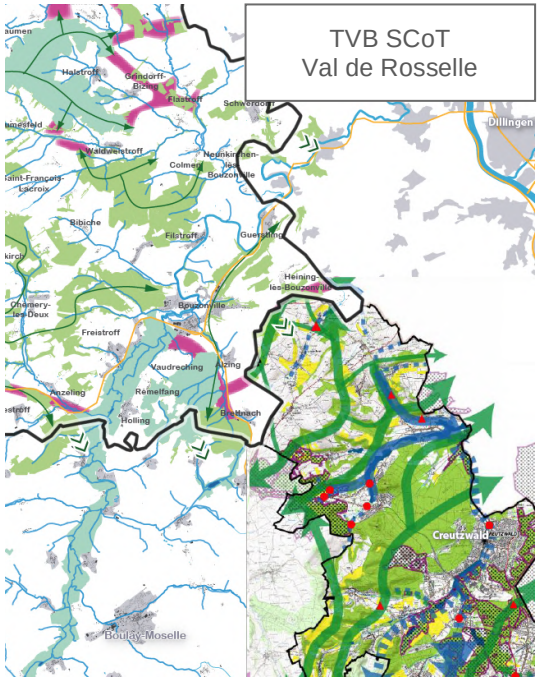


Trames verte et bleue des territoires limitrophes : articulation avec la préfiguration de TVB du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise

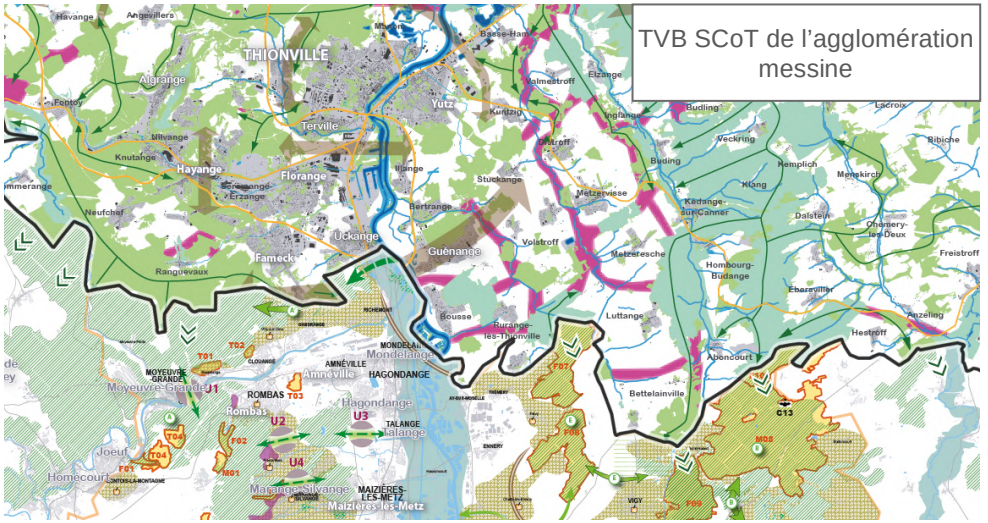
TVB SCoT Nord de Meurthe-et-Moselle



TVB SCoT
Val de Rosselle



TVB SCoT de l'agglomération messine



Critères d'élaboration

Le SRCE et la DTA ne basent pas leur maillage écologique sur l'ensemble des éléments boisés du territoire. Ceux-ci constituent pourtant, à des degrés divers, des voies de déplacement et des réservoirs de biodiversité. Ces boisements sont donc pris en compte comme réservoirs de secondaires, et leurs continuités sont mises en évidence sur la carte de trame verte et bleue du SCoT.

Par ailleurs, parmi les réservoirs majeurs de biodiversité qu'il identifie, le SRCE reprend notamment les zones humides de l'ancien SDAGE. Or, dans sa version actuelle, le SDAGE n'identifie plus le secteur de Rodemack – secteur étendu au Nord du territoire du SCoT - comme zone humide. C'est pourquoi cette zone n'est plus retenue pour la préfiguration de TVB du SCoT comme pôle de biodiversité majeur. Néanmoins, l'intérêt écologique de ce secteur demeure souligné par la DTA (trame et qualité paysagère) et par le SRCE (secteurs de forte perméabilité écologique).

Notons aussi que, parmi les réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE, certains incluent des friches d'anciennes activités industrielles. Or, pour assurer la mise en sécurité ou la dépollution de ces sites, une intervention peut être nécessaire. Leur réaménagement peut aussi être envisagé en tenant compte de leur fonctionnalité écologique actuelle. Les 2 principales sont :

- Site de Micheville : Anciennes mines à ciel ouvert et souterraine, à Audun-le-Tiche, Russange et Villerupt.
- Galgenberg, ancienne carrière de gypse à Rémelfang dont les souterrains accueillent 9 espèces de chiroptères.

Concernant les territoires voisins, 3 sont concernés par un SCoT, qui chacun identifie des éléments de trame verte et bleue représentés (pour les plus proches) sur les cartes précédentes. La trame verte et bleue du Thionvillois est donc mise en cohérence avec celle de ces voisins. En particulier :

- Les continuités des trames sont assurées,
- Les réservoirs de biodiversité limitrophes sont repris.

Principales actions à envisager sur les trames

La Moselle et les autres cours d'eau du territoire constituent les principaux éléments de la trame bleue. Le SCOT doit donc permettre leur conservation et favoriser leur fonctionnalité afin que les relations écologiques avec les zones humides périphériques soient conservées :

- Un des enjeux majeurs est d'éviter les coupures ; dans ce cadre, il conviendra de veiller aux effets de l'urbanisation et des futurs aménagements ;
- La fonctionnalité sera d'autant plus grande que les cours d'eau s'accompagneront d'une ripisylve diversifiée, de prairies humides et de boisements ; on s'attachera donc à préserver voire renforcer ces éléments ;
- Autres enjeux au niveau des cours d'eau afin de permettre les liaisons écologiques : la conservation des écoulements (éviter les barrages et les mises en canalisation) et le maintien d'un niveau d'eau suffisant.

En ce qui concerne la trame verte, les enjeux du SCoT sont de :

- Conserver les liaisons écologiques existantes (éviter les coupures) et maintenir leur attrait. Dans ce cadre, la carte représente les principales coupures à respecter. Ce sont notamment celles identifiées par la DTA entre les deux versants du sillons mosellan dont la liaison Uckange-Guénange, l'entrée Est d'Hayange, le secteur Nord et Nord-Est de Thionville ainsi que, dans une moindre mesure, la liaison entre la forêt de Florange et le bois d'Illange, et le secteur non urbanisé entre Uckange et Florange.
- Envisager si possible de la consolider en confirmant et renforçant leur attrait :
  - maillage écologique à renforcer (renforcement du bocage par exemple), notamment dans les zones sensibles définies par la DTA en particulier dans le secteur des vallées de la Moselle, de la Nied ainsi que des coteaux de la vallée de la Fensch,
  - zones tampons à créer aux abords des boisements.

La mise en œuvre d'une telle armature n'implique pas seulement des considérations environnementales. En outre, à l'échelle du SCoT, elle ne suppose pas la définition de dispositifs techniques et spécifiques en écologie opérationnelle, qui elle, relève d'une gestion de plus petite échelle.

La gestion environnementale est directement impliquée dans l'organisation globale de l'espace : le maillage de la plupart des espaces naturels du territoire est permis grâce aux perméabilités du tissu agricole et rural qui les entourent. Toutefois, ces perméabilités ne peuvent être seules garantes d'une recherche de dynamisation de la biodiversité. Il y a donc lieu de considérer les connexions inter-milieux qui peuvent être étudiées dans le cadre du SCoT pour développer les échanges et les continuités à dominante naturelles. Ces continuités mettent en relief les potentiels de connexions :

- Entre les réseaux de boisements à l'échelle du territoire et entre les massifs composant ces réseaux,
- Entre les zones humides et les autres types de milieux tels que les espaces boisés et bocagers, intra-bocagères visant particulièrement la fonctionnalité d'un maillage constitué.

Maîtriser les incidences sur la biodiversité ou chercher à mettre en place de bonnes conditions pour qu'elle se maintienne suppose donc de prendre en compte le fonctionnement global des milieux naturels à l'échelle du territoire.

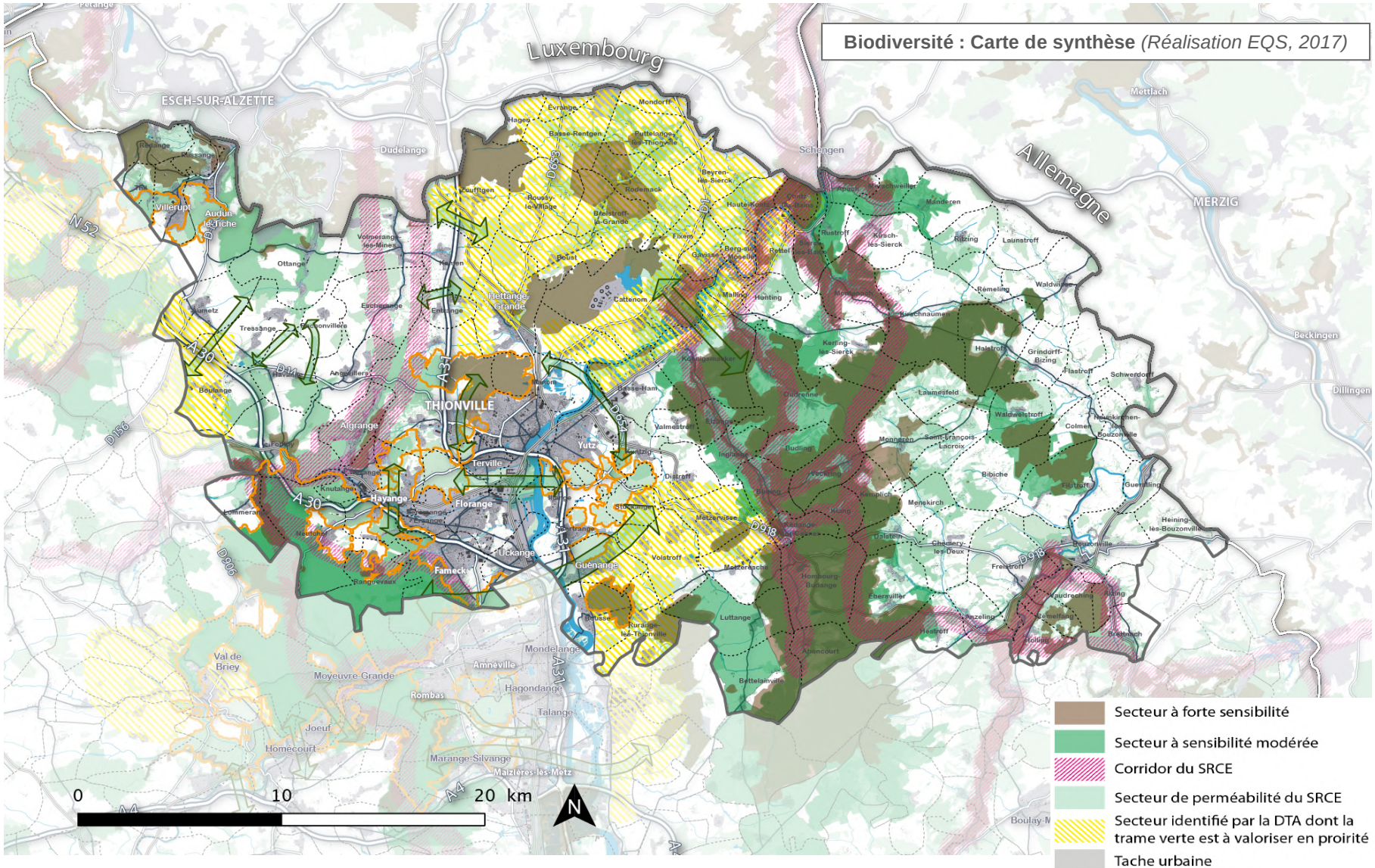
Synthèse TVB du SCoT

La préfiguration de Trame Verte et Bleue du SCoT souligne des enjeux forts en termes de richesse écologique dans un secteur Nord-Sud s'étendant entre Schengen et Aboncourt / Ebersviller.

Les enjeux liés au maintien et au renforcement de continuités écologiques sont localisés surtout en couronne de l'agglomération de Thionville, ainsi qu'entre Thionville et Aumetz, où l'urbanisation et les infrastructures limitent les potentialités écologiques du territoire.

Le maillage naturel d'intérêt paysager se répartit surtout entre l'agglomération de Metz et le Luxembourg.

Biodiversité : Carte de synthèse *(Réalisation EQS, 2017)*



6. LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SCOT

Prendre en compte les espaces répertoriés et les gérer de manière à y préserver leurs intérêts

Le SCoT se doit tout d'abord de prendre en compte les espaces protégés et répertoriés de son territoire et de ne pas les destiner à des usages incompatibles avec leurs intérêts écologiques, historiques ou patrimoniaux.

Maitriser la consommation d'espace

Il paraît certain que le tissu urbain du SCoT est appelé à se densifier dans les années à venir. Or, comme il a été précisé précédemment, la consommation non maîtrisée d'espaces peut affecter le fonctionnement des espaces agricoles, boisés et naturels, autant par une fragmentation et une disparition des habitats naturels qui fragilisent la biodiversité, que par une déstabilisation de l'agriculture ou une dégradation des paysages. Les futures extensions urbaines devront donc être réalisées de manière réfléchies, limitées et de nature à nuire le moins possible au fonctionnement des espaces naturels (condition essentielle du développement durable).

Préserver, voire améliorer la qualité des zones humides en agissant sur l'ensemble du bassin versant

Les zones humides du secteur qui présentent une biodiversité notable sont des milieux particulièrement fragiles, menacés notamment par la pollution diffuse issue des bassins versants situés en amont. Cette caractéristique fait qu'il convient de surveiller de près toutes les actions qui seront menées sur ces bassins versants.

Hiérarchisation de la sensibilité et de l'intérêt écologique des espaces naturels du territoire :

- Espaces dont la sensibilité et la valeur patrimoniale sont élevées (régime de protection élevé). Ces espaces regroupent les zones NATURA 2000, les ZNIEFF de type I, les parties naturelles des sites classés et inscrits, les réserves naturelles et les Espaces Naturels Sensibles. Leur intérêt écologique est avéré et nécessite une gestion conservatoire.
- Espaces à sensibilité et valeur patrimoniale modérée (régime de protection modéré) : il s'agit des espaces en dehors des secteurs précédents, recensés en ZNIEFF de type II. Leur intérêt repose sur le fonctionnement d'ensemble des milieux naturels qu'il convient de préserver. La ZICO est également intégré à ces espaces.
- Autres espaces à sensibilité modérée : espaces de perméabilité écologique identifiés à l'échelle régionale par le SRCE, corridors biologiques, espaces naturels et ruraux de la DTA où la trame verte est à préserver en priorité.

- SYNTHESE -

➜ De nombreux espaces naturels de qualité, mais dont le niveau de protection n'est pas toujours adapté.

Le territoire du SCoT présente une grande diversité d'occupation du sol. La vallée de la Moselle, ses autres vallées humides, ses forêts, ses espaces prairiaux et bocagers font partie des milieux les plus remarquables et constituent un patrimoine local indéniable qu'il convient de préserver.

Il existe ainsi de multiples reconnaissances des milieux naturels (ZNIEFF, ZICO,…), mais la plupart d'entre eux, à l'exception des sites Natura 2000, sont dépourvus de véritable caractère réglementaire garantissant leur pérennité.

Certains dispositifs ont toutefois une portée plus forte. C'est le cas notamment des Espaces Naturels Sensibles ou encore des réserves naturelles qui permettent de soustraire à l'urbanisation quelques sites d'exception mais souvent de façon ponctuelle et très localisée.

De façon générale, les documents d'urbanisme des communes tiennent compte des zonages environnementaux par des classements en zones naturelles ou agricoles, mais ceci ne suffit pas forcément à leur pérennisation.

➜ Une politique globale d'aménagement intégrant la dimension "biodiversité" à l'échelle de tout le territoire

La biodiversité du territoire est remarquable notamment au sein des vallées humides du territoire et au sein des espaces boisés. Toutefois, il existe des risques tendanciels d'affaiblissement de cette biodiversité du fait notamment :

- Du développement de certaines formes d'urbanisation qui ne s'accorde pas toujours avec la fonctionnalité environnementale des sites ou qui réduisent les possibilités d'échanges biologiques. (cas des urbanisations linéaires dans le sillon mosellan par exemple). De plus, il est prévisible que la pression urbaine va encore s'accentuer et s'accompagner de projets de développement plus ou moins prégnants sur les échanges inter-milieux ;
- De la disparition ou de l'évolution des pratiques agricoles ou encore de la pollution des milieux.

Anticiper cette évolution incite à privilégier une approche systémique, qui pose la biodiversité comme facteur agissant du développement d'un territoire. C'est pourquoi une approche d'ensemble de l'aménagement du territoire contribuant aussi à la biodiversité apparaît être aujourd'hui l'enjeu majeur pour la préservation des milieux et des espèces végétales et animales. Dans cette perspective, la mise en place d'une trame verte et bleue est un outil opérationnel pour que le territoire valorise ces ressources environnementales sur le long terme.

➜ Principaux indicateurs du SCoT

- Évolution des surfaces réservées aux espaces naturels (à mettre en relation avec celles des surfaces urbanisée) ;
- Pratiques agricoles et des surfaces agricoles gérées de manière respectueuse vis-à-vis de l'environnement (contrats à enjeu environnemental par exemple) ;
- Surfaces boisées et linéaires de haies plantées ;
- Nombre et surface d'espace naturel "protégé" (avec différenciation à faire en fonction du type de protection) ;
- Nombre de documents d'urbanisme ayant intégré les enjeux de trame verte et bleue ;
- Suivi de l'inventaire et du devenir des zones humides des communes (nombre de communes, surfaces inventoriées).

- CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT ET ENJEU DE PRÉSERVATION DURABLE DES RESSOURCES -

7. QUALITE DES EAUX, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Bassins versants et cours d'eau

Un territoire partagé en trois bassins versants principaux

Le territoire du SCoT qui appartient au grand bassin hydrographique Rhin-Meuse – secteur de la Moselle – est divisé globalement en trois grands bassins versants :

- Bassin versant de la Métropole lorraine ;
- Bassin versant du bassin ferrifère ;
- Bassin versant de la Nied.

Un réseau hydrographique dense avec la Moselle comme principale colonne vertébrale

Le principal cours d'eau traversant le territoire est la Moselle. D'une longueur totale de 560 km, elle prend sa source à proximité du Col de Bussang dans les Vosges, à 730 mètres d'altitude. Elle se jette dans le Rhin, dont elle est le principal affluent, à Coblence en Allemagne. Thionville se trouve environ au milieu du parcours de la Moselle.

L'ensemble des cours d'eau secondaires qui se jettent dans la Moselle prennent leur source au pied de la Côte de Moselle ou alors sur le Pays Haut : leur orientation générale est donc Ouest-Est. Sur la rive droite, la Moselle intercepte notamment la Sée, la Bibiche, la Canner, le ruisseau de l'Oudrenne, le ruisseau de Montenach et le ruisseau de Manderen. Sur la rive gauche, nous avons le Veymerange, la Kiesel, le ruisseau de Boler, le ruisseau de Beyren ou encore l'Altbach.

Avec l'extension du SCoT au Sud-Est, une section du cours du Nied est désormais inculse sur son territoire. Ce cours d'eau est lui-même un affluent de la Moselle, par l'intermédiaire de la Sarre. Il est alimenté, sur le territoire du SCoT, par l'Anzeling, le ruisseau de Gueling, le ruisseau de Bibiche, le ruisseau Waldweistroff, le Remelbach et le ruisseau de Waldwisse notamment.

D'autres cours d'eau de moindre importance sont encore recensés sur le territoire. On notera en particulier le ruisseau de Homécourt, la Fensch, le Conroy, le ruisseau des 4 Moulins, le Kaelbach, le Beler et l'Alzette qui appartiennent au bassin ferrifère Rhin.

Des cours d'eau fortement modifiés et aux qualités biologiques dégradées

Dans la région, de nombreux aménagements ont modifié les caractéristiques naturelles des cours d'eau comme par exemples la création de voies navigables, la production d'énergie hydroélectrique (Moselle), les prises et restitutions liées à l'alimentation de canaux de navigation et de plans d'eau artificiels, l'exploitation de carrières alluvionnaires etc …

De même, l'urbanisation et l'industrialisation réalisées sur certaines vallées ont parfois fortement réduit les traces des cours d'eau d'origine (cas de la Fensch notamment).

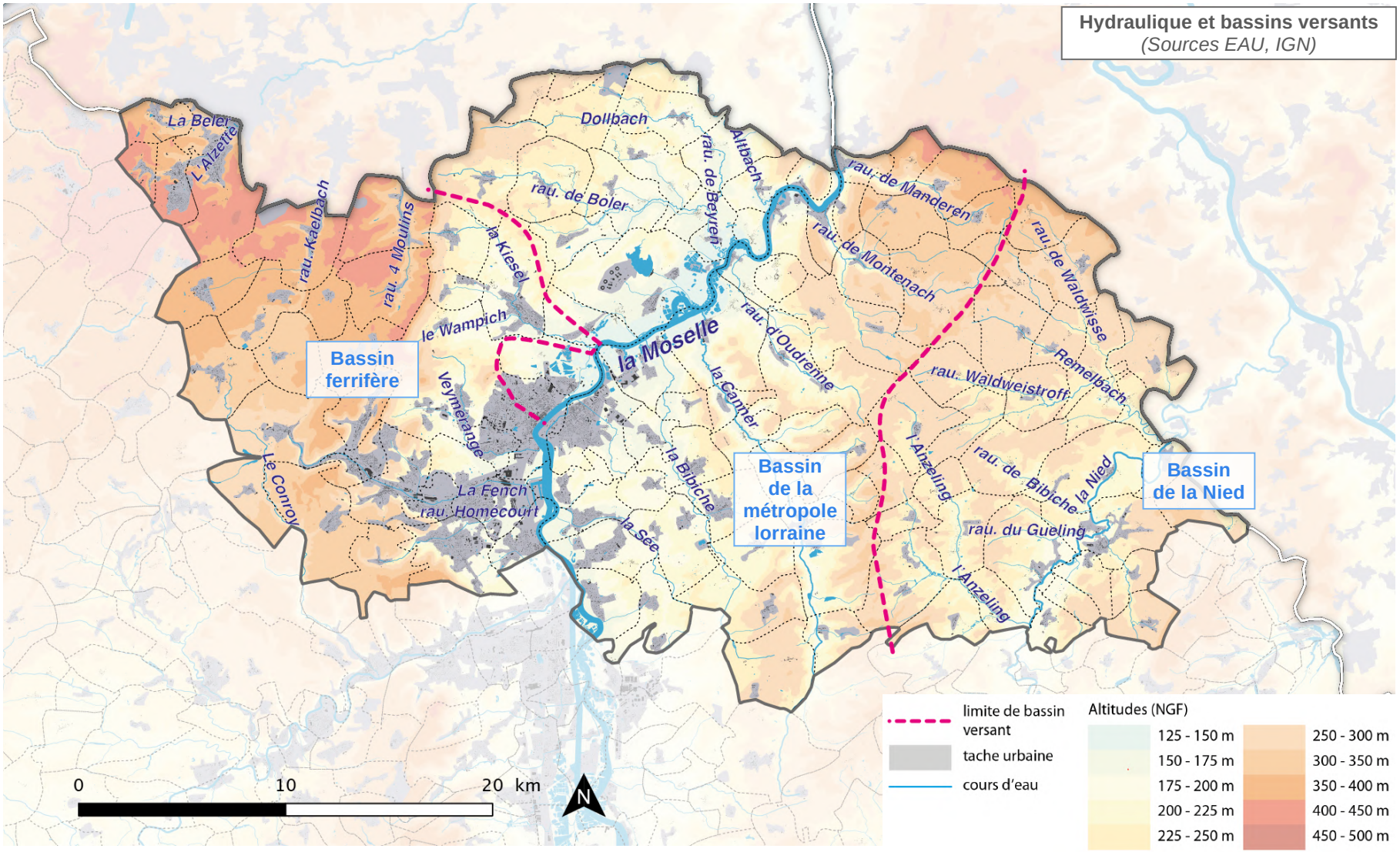
Ces dégradations ont ainsi fortement perturbé le fonctionnement hydrologique et hydraulique des rivières (accélération des écoulements accentuant les crues et les étiages, érosion accrue, assèchement des zones humides et d'annexes hydrauliques, etc.).

Elles ont aussi limité les potentialités écologiques des cours d'eau (perte de biodiversité) et réduit leur capacité de résistance aux pollutions.

Par ailleurs, on notera que les pollutions diffuses issues des bassins versants (zones urbanisées, zones agricoles,…), malgré des améliorations sensibles depuis quelques années, contribuent aussi à la pollution des cours d'eau et à la diminution des capacités d'accueil biologique.

Depuis 1971, la qualité des eaux s'améliore continuellement. Sur la base des critères de 1971, où seuls 13% des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse atteignaient le « bon état », 71% des cours d'eau l'auraient atteint en 2010. L'évolution de l'évaluation de la qualité des cours d'eau masque toutefois ces progrès. Selon les nouveaux critères, les cours d'eau du territoire du SCoT présentent encore un état ou un potentiel mauvais à moyen sur la période 2011-2013, référence du SDAGE 2016-2021.

Hydraulique et bassins versants
(Sources EAU, IGN)



Diagnostic sur le bassin versant du bassin ferrifère, versant Rhin :

Territoire fortement agricole sauf au Nord et au centre du bassin au contexte industriel et urbain ancien (sidérurgie, mines de fer à l'exploitation arrêtée en 1997, occupation des fonds de vallées étroits, etc.). Ceci créé un enjeu particulier en terme de ressource en eau notamment liés aux effets encore existants de l'exploitation minière passée. Pour le reste, le territoire est fortement agricole.

Cours d'eau très dégradés sur la quasi totalité des linéaires de façon presque irréversible (aménagements lourds : canalisation du lit, bétonnage des berges, couverture des cours d'eau). On constate aussi une forte pollution des sédiments des cours d'eau (issus des activités industrielles des vallées). De plus l'activité minière et l'ennoyage des mines sur ce bassin provoquent des perturbations considérables du débit. Les terrains agricoles représentant plus de la moitié de la superficie totale du bassin (culture céréalière principalement). Aussi, les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état.

Assainissement : Plus de 90% de la population se situe dans des grandes agglomérations au nord et au centre du bassin. De ce fait, l'assainissement y est collectif. Il présente une bonne conformité avec la réglementation (travaux réalisés dans le cadre de l'après mines). Pour les plus petites agglomérations, il conviendrait toutefois d'améliorer les performances des réseaux.

Diagnostic sur le bassin versant de la Métropole lorraine :

Sillon mosellan fortement urbanisé et industrialisé. Les abords restent encore fortement agricoles (culture céréalière principalement).

Cours d'eau dégradés en général : la Moselle présente un état dégradé (travaux de canalisation et aménagements dans le lit majeur avec extraction de matériaux). Les affluents présentent globalement un bon état sur les parties amont (préservation de la dynamique et de la diversité des berges) mais les cours d'eau restent fragiles dans leur environnement mixte (agricole et périurbain) avec des interventions lourdes sur les berges et le lit. A l'aval, beaucoup de cours d'eau ont subit des travaux hydrauliques lourds (intensification des pratiques agricoles, urbanisation en périphérie des grandes agglomérations (sillon mosellan) : curages, recalibrages, rectification de tracé, dévégétalisation, canalisation, bétonnage). Des ouvrages transversaux perturbent le fonctionnement des petits cours d'eau (absence de dispositifs de franchissement). Une partie des linéaires conserve tout de même un état global et des potentialités écologiques très intéressantes (souvent en tête de bassin), proche de l'état naturel, du fait de l'absence de pression ou de l'abandon de certains secteurs.

Les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état.

Assainissement : bien avancé en général mais des travaux sont à réaliser au niveau de certaines stations de communes rurales pour une mise en conformité de leurs performances.

Diagnostic sur le bassin versant des Nied (Nied française, Nied allemande et Nied réunie) :

Contexte agricole.

Cours d'eau : La Nied et ses affluents traversant le territoire ont globalement gardé un fonctionnement assez préservé même si ponctuellement les aménagements liés aux traversées de village et au développement agricole ont apporté des dégradations.

Les problèmes qualitatifs rencontrés sont à la fois dus à pollution classique (matières organiques en raison des élevages) et aux produits phytopharmaceutiques.

Assainissement : Les grands ouvrages épuratoires sont construits, mais il reste à réaliser des travaux au niveau de certaines communes rurales pour mettre en place ou achever le traitement approprié requis.

Liste des masses d'eau de « rivières » désignées comme MEFM (Masses d'Eau Fortement Modifiées) et leur désignation *(Source SDAGE 2016-2021)*

NOM MASSE D'EAU	INDICATEUR D'ACTIVITE HUMAINES	COMMENTAIRE
MOSELLE 6	Navigation commerciale et plaisance et production hydro-électrique Nombreuses activités humaines dans le lit majeur	Si les solutions techniques existent pour rétablir la continuité écologique sur les barrages, les lourdes modifications réalisées sur la Moselle en ont fortement réduit la dynamique fluviale. L'approfondissement du lit, la réduction des zones inondables, la banalisation des habitats (fonds, berges, etc.) sur une part significative du linéaire rendent peu vraisemblable l'atteinte du bon état sans une remise en cause des activités humaines (navigation, industries, zones urbaines denses, etc.).
RUISSEAU DE HOMECOURT	Urbanisation	Dans sa partie amont, le ruisseau n'existe quasiment plus (plus d'eau ni même de lit). Plus en aval, il est totalement enfoncé et intégralement souterrain. Les solutions techniques pour l'amener au bon état écologique ne semblent pas exister.
FENSCH	Nombreuses activités humaines dans le lit majeur	La vallée urbaine et sidérurgique de ce cours d'eau est intensément dégradée par de multiples altérations. Pour ce qui concerne l'hydromorphologie, le cours d'eau est totalement artificialisé est traverse même en ligne droite de nombreux sites industriels. Des mesures extrêmement lourdes seraient à prendre pour restaurer le bon état, avec des conséquences importantes sur l'activité humaine.

Objectifs d'état des masses d'eau de surface du SCoT *(Source SDAGE 2016-2021)*

		État actuel (2013)			Objectif de bon état / bon potentiel écologique		Objectif de bon état chimique		
Nom de la masse d'eau	Code	Global	Écologique	Chimique	Objectif	Échéance	Objectif retenu	Échéance	
								avec ubquistes	sans ubiquistes
Altbach	CR407	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Alzette	CR715	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Anzelingerbach	CR465	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Bibiche	CR400	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Canner	CR404	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Conroy I	CR395	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Conroy II	CR396	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2015	2015
Fensch	CR398	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon potentiel	2027	Bon état	2027	2021
Kaelbach	CR716	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Kiesel 1	CR402	Non atteint	Mauvais	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Kiesel 2	CR403	Non atteint	Mauvais	Bon	Bon potentiel	2027	Bon état	2027	2021
Moselle 6	CR213	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon potentiel	2027	Bon état	2027	2015
Nied réunie 1	CR418	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2015	2015
Nied réunie 2	CR419	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Remel	CR468	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau d'Apach	CR409	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Ruisseau de Bibiche	CR467	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau de Boler	CR405	Non atteint	Médiocre	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau de Montenach	CR408	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau de Volmerange	CR717	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Ruisseau d'Oudrenne	CR408	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
See	CR399	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Veymerange	CR401	Non atteint	Médiocre	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2027

La directive cadre sur l'eau

La Directive cadre sur l'eau (DCE) a été adoptée le 23 octobre 2000 et transposée par la loi n°2004-338 du 21 avril 2004. Elle a pour ambition d'établir un cadre unique et cohérent pour la politique et la gestion de l'eau en Europe qui permet de :

- Prévenir la dégradation des milieux aquatiques, préserver ou améliorer leur état ;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles ;
- Supprimer ou réduire les rejets* de substances toxiques dans les eaux de surface ;
- Réduire la pollution des eaux souterraines ;
- Contribuer à atténuer les effets des inondations* et des sécheresses (voir article 1 de la DCE).

Elle définit des objectifs environnementaux, qui se décomposent en trois catégories :

- Les objectifs de quantité (pour les eaux souterraines) et de qualité (pour les eaux souterraines et les eaux de surface) relatifs aux masses d'eau : aucune masse d'eau ne doit se dégrader, et, au plus tard en 2015, toutes les masses d'eau naturelles doivent atteindre le bon état et toutes les masses d'eau fortement modifiées ou artificielles doivent atteindre le bon potentiel écologique et le bon état chimique (voir encadré) ;
- Les objectifs relatifs aux substances :
  - Dans les eaux de surface, il s'agit de réduire ou supprimer progressivement les rejets, les émissions et les pertes de 53 substances ou familles de substances dangereuses ou prioritaires ;
  - Dans les eaux souterraines, il s'agit de prévenir ou de limiter l'introduction de polluants et de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour inverser toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration de tout polluant résultant de l'activité humaine.
- Les objectifs relatifs aux zones protégées dans le cadre des directives européennes : toutes les normes et tous les objectifs fixés doivent y être appliqués selon le calendrier propre à chaque directive ou par défaut, selon le calendrier de la DCE.

Pour atteindre les objectifs environnementaux qu'elle impose, la DCE demande que chaque district hydrographique soit doté :

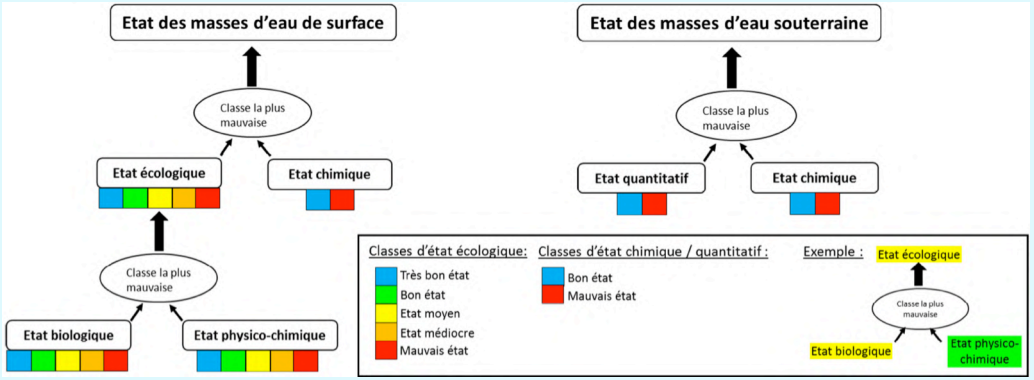
- D'un plan de gestion, qui fixe notamment le niveau des objectifs environnementaux à atteindre. En France, cet outil est le SDAGE, né avec la loi sur l'eau de 1992 et donc préexistant à la directive, et qui a été adapté pour le rendre compatible avec les exigences d'un plan de gestion ;
- D'un programme de mesures, qui définit les actions à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs et doit donc rendre opérationnel le plan de gestion ;
- D'un programme de surveillance qui, entre autres, doit permettre de contrôler si ces objectifs sont atteints.

La DCE prévoit que l'objectif d'atteinte du bon état peut être reporté au plus tard à 2027 si ce report est justifié.

La mise en œuvre des actions qui découlent du plan de gestion repose sur l'application du principe du pollueur-payeur (celui qui pollue paie et celui qui dépollue est aidé).

Le plan de gestion doit tenir compte de la consultation du public. La répartition des coûts est transparente, consultable pour tous.

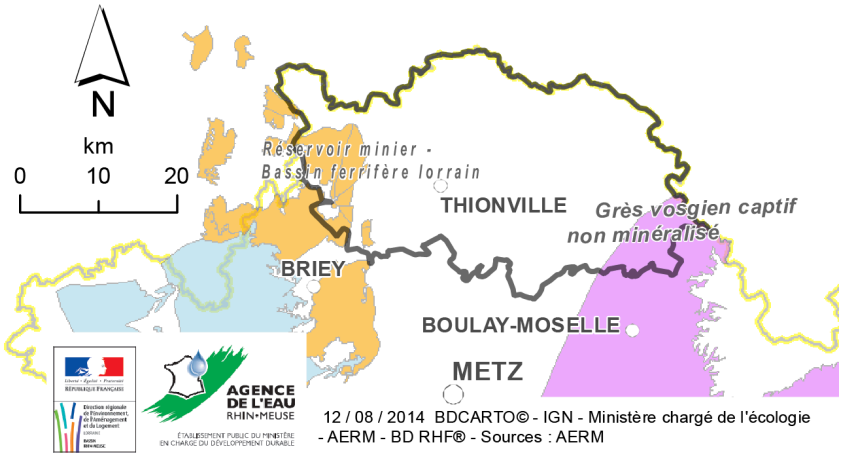
Le « bon état » des masses d'eau



Pour les masses d'eau fortement modifiées et les masses d'eau artificielles, un objectif de « bon potentiel écologique » remplace l'objectif de « bon état écologique ».

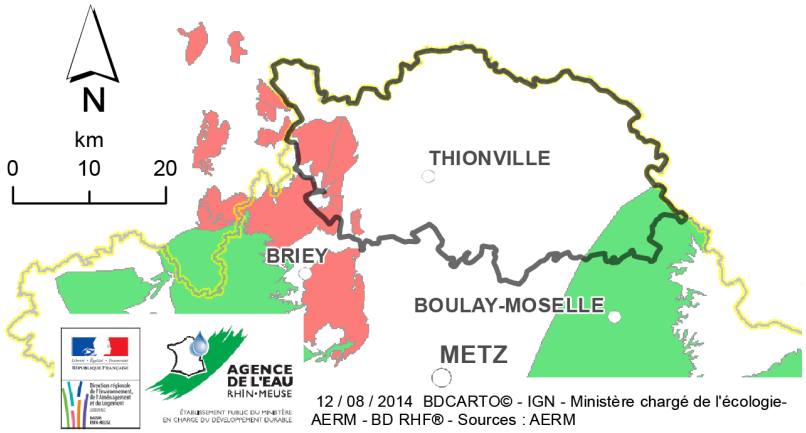
Masses d'eau souterraines

Masses d'eau souterraines captives



12 / 08 / 2014 BDCARTO© - IGN - Ministère chargé de l'écologie - AERM - BD RHF® - Sources : AERM

- 2005 - Grès vosgien captif non minéralisé
- 2010 - Calcaires du Dogger des côtes de Moselle
- 2026 - Réservoir minier - Bassin ferrifère lorrain

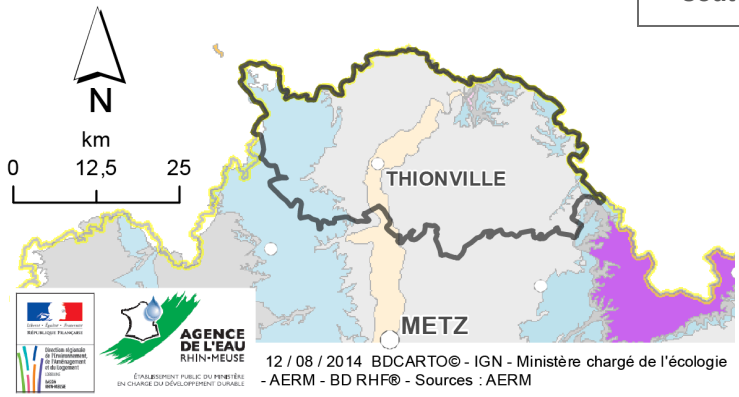


12 / 08 / 2014 BDCARTO© - IGN - Ministère chargé de l'écologie- AERM - BD RHF® - Sources : AERM

Etat chimique actuel - Période référence 2007-2011

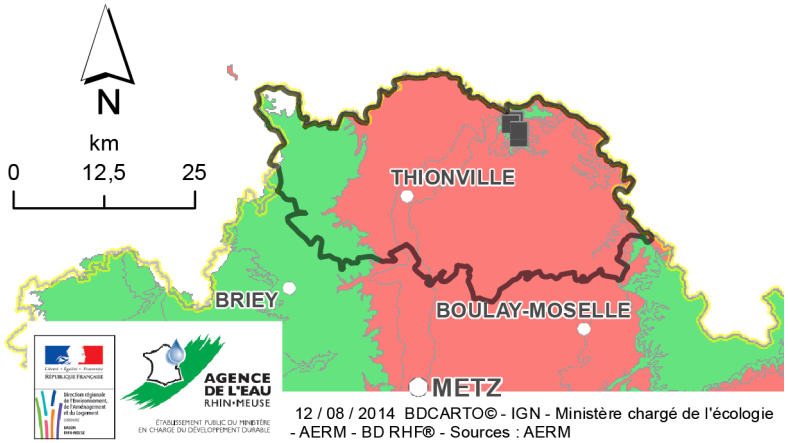
- Bon
- Pas Bon

Masses d'eau souterraines libres



12 / 08 / 2014 BDCARTO© - IGN - Ministère chargé de l'écologie - AERM - BD RHF® - Sources : AERM

- Calcaires du Muschelkalk
- Plateau lorrain versant Rhin
- Calcaires du Dogger des côtes de Moselle
- Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe
- Argiles du Muschelkalk
- Grès du Trias inférieur du bassin houiller



12 / 08 / 2014 BDCARTO© - IGN - Ministère chargé de l'écologie - AERM - BD RHF® - Sources : AERM

Un état des lieux et des objectifs à atteindre définis par le SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin-Meuse 2016 - 2021 donne un état des lieux précis des masses d'eau du territoire et se fixe des objectifs de qualité à atteindre, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (voir les 2 pages précédentes).

Sur le territoire du SCoT, il s'avère que les qualités écologiques et chimiques des cours d'eau sont insuffisantes et nécessitent d'être améliorées dans les années à venir (objectif global non atteint pour aucun des cours d'eau du secteur) :

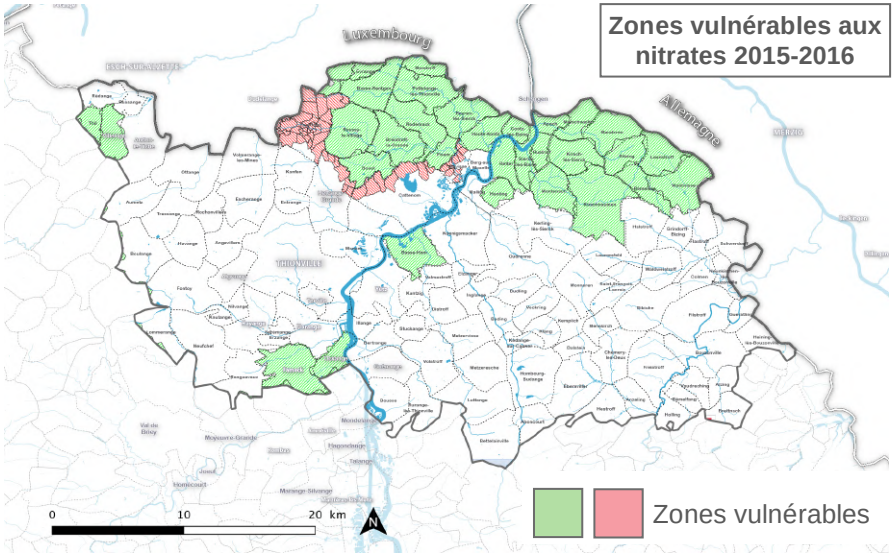
- État écologique : la majorité est de qualité moyenne, certains sont toutefois de qualité médiocre voire mauvaise.
- État chimique : tous sont mauvais sauf le ruisseau de Veymerange et le ruisseau de Manderen ;
- La Moselle et la Fensch sont considérés comme des masses d'eau fortement modifiées (MEFM). Il s'agit ici de cours d'eau ayant subi certaines altérations physiques dues aux activités humaines. La Kiesel 2 est un canal artificiel. Les activités exercées sur ces masses d'eau ne pouvant pas être remises en cause pour des raisons techniques ou économiques, les objectifs à atteindre sont alors ajustés : on demande juste un bon potentiel sur le plan écologique.

L'objectif de bon état global des cours d'eau a été fixé à l'horizon 2027 pour l'ensemble des cours d'eau. Le SCoT devra prendre en compte ces objectifs et mettre en œuvre un développement qui permet de les atteindre.

Concernant les sites de baignade, le territoire n'en compte qu'un, l'étang de Malling (ancienne ballastière), encore identifié comme site de baignade en 2016 par l'ARS, et inscrit à ce titre dans le registre des zones protégées du SDAGE. Il n'a pas été classé pour sa qualité ces dernières années du fait d'un nombre de prélèvements insuffisant. Pour cette raison, ce site ne figure plus sur la liste des lieux de baignade du territoire de Lorraine édité par l'ARS Grand Est en 2017.

Principaux axes d'actions par domaine définis pour le programme de mesures *(SDAGE 2016-2021)*

Domaine	Priorité
Milieux aquatiques	- Continuité : priorité à la franchissabilité des ouvrages des cours d'eau classés (article L214-17-2 du Code de l'environnement) - Restauration de cours d'eau : une priorité aux opérations ambitieuses - Zones humides : un enjeu fort (acquisition, restauration)
Agriculture	- Reconquérir la qualité de captages dégradés - Adapter les pratiques sur les zones dégradées par les nitrates et/ou les pesticides
Industrie et artisanat	- Cibler les efforts grâce à l'inventaire des émissions
Assainissement	- Mieux traiter la question du temps de pluie - Cibler les actions sur les masses d'eau en mauvais état macro-polluants
Tous les domaines	Tenir compte du changement climatique



Plan national Ecophyto II

À la suite du plan Ecophyto 2018 initié en 2008, le plan national Ecophyto 2 a pour but de réduire de moitié d'ici 2025 le recours aux pesticides, dont les résidus se retrouvent dans les eaux souterraines et les cours d'eau. Il vise à soutenir des projets d'investissement présentant un caractère pilote, très innovant pour la réduction de l'utilisation des phytosanitaires et donc concourant au développement de filières moins consommatrices d'intrants.

Plan national micropolluants 2016-2021

À la suite du plan micropolluant 2010-2013, du plan national de lutte contre les PCB et du plan national sur les résidus de médicaments (2010-2015), le plan micropolluants 2016-2021 a vocation à intégrer toutes les molécules susceptibles de polluer les ressources en eau

Ce nouveau plan est dédié à la protection des eaux de surface continentales, littorales et souterraines. L'objectif est ambitieux : supprimer d'ici 2021 les rejets, émissions et pertes des substances dangereuses prioritaires inscrites à la directive cadre sur l'eau (DCE).

Les substances dangereuses concernées par ce plan sont présentes :

- dans les rejets directs des activités industrielles
- dans les rejets des collectivités (à travers les rejets des activités économiques raccordées à leur station d'épuration, des rejets pluviaux et des rejets domestiques).

Directive nitrates : les zones vulnérables

Très solubles dans l'eau, les nitrates constituent une cause majeure de pollution qui contribue à modifier l'équilibre biologique des milieux aquatiques. L'essentiel de cette pollution est dû à la différence entre les apports en nitrates sous forme d'engrais et ce qui est réellement consommé par les plantes. L'eau chargée en nitrates, qui ruisselle depuis les champs et rejoint les rivières puis la mer, constitue une cause majeure de pollution.

La directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de territoires (les zones vulnérables) où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution.

Sur le territoire du SCoT, les secteurs concernés sont essentiellement rassemblés au Nord.

Des ressources en eaux souterraines abondantes mais fortement exploitées et souvent vulnérables aux pollutions

Le territoire est particulièrement bien doté en formations géologiques aquifères (voir cartes en page précédente). Parmi celles-ci, on distingue :

- Des nappes dites libres avec comme principales, celle des calcaires du Dogger des côtes de Moselle (masse d'eau n° 2010), celle des calcaires de Muschelkalk, celle des alluvions de la Moselle (masse d'eau n° 2016) et dans une moindre mesure, celle du plateau lorrain (masse d'eau n°2008) ;
- Deux nappes captives, celle du réservoir minier du bassin ferrifère lorrain (masse d'eau n° 2026) qui correspond globalement à la partie captive de la nappe des calcaires du Dogger, et celle du Grès vosgien captif non minéralisé (masse d'eau n°2005).

La nappe des calcaires du Dogger est ici l'une des plus importantes du territoire pour l'exploitation des eaux (on estime sa production globale à environ 4 milliards de mètres cubes). Mais comme tout aquifère calcaire, elle est particulièrement vulnérable aux pollutions de surface. Dans sa partie libre, comme au droit du territoire du SCoT, son état est bon en 2013, ce qui n'était pas le cas en 2009.

La nappe alluviale de la Moselle constitue aussi une ressource souterraine fortement exploitée (on estime à environ 500 millions de mètres cubes les volumes exploités issus de cette nappe). Son accessibilité aisée (faible profondeur) facilite son exploitation mais les fortes urbanisations et industrialisations de la vallée ainsi que les nombreuses extractions de matériaux (gravières) rendent souvent son exploitation et sa protection difficiles. En 2013, son état qualitatif n'est pas bon, notamment du fait de la présence de chlorures.

L'état des lieux réalisé dans le cadre du SDAGE en 2013 indique que les pollutions d'origine diffuse par les nitrates et les phytosanitaires restent les causes principales de dégradation des masses d'eau souterraines. qu'aucune masse d'eau souterraine ne remplit les critères de tendance à la hausse significative et durable définis au niveau national.

Les chlorures et les sulfates sont identifiés comme des paramètres déclassant pour le bassin ferrifère (sulfates et autres paramètres liés au processus d'ennoyage) et pour les alluvions de la Moselle (chlorures).

L'objectif de bon état des masses d'eau souterraines est fixé à 2015 pour la plupart des nappes décrites au droit du territoire du SCoT. Les exceptions sont essentiellement :

- Nappe captive du réservoir minier / bassin ferrifère de lorraine : report de l'objectif à 2027,
- Alluvions de la Moselle, Argiles de Muschelkalk : report de l'objectif à 2027.

Le SCoT devra prendre en compte ces objectifs et son projet de développement devra permettre de les atteindre.

Les principales orientations du SDAGE pour atteindre les objectifs

Les grandes orientations du SDAGE sont groupées en six grands thèmes :

- Thème 1. Eau et santé;
- Thème 2. Eau et pollution ;
- Thème 3. Eau, nature et biodiversité ;
- Thème 4. Eau et rareté ;
- Thème 5. Eau et aménagement du territoire ;
- Thème 6. Eau et gouvernance

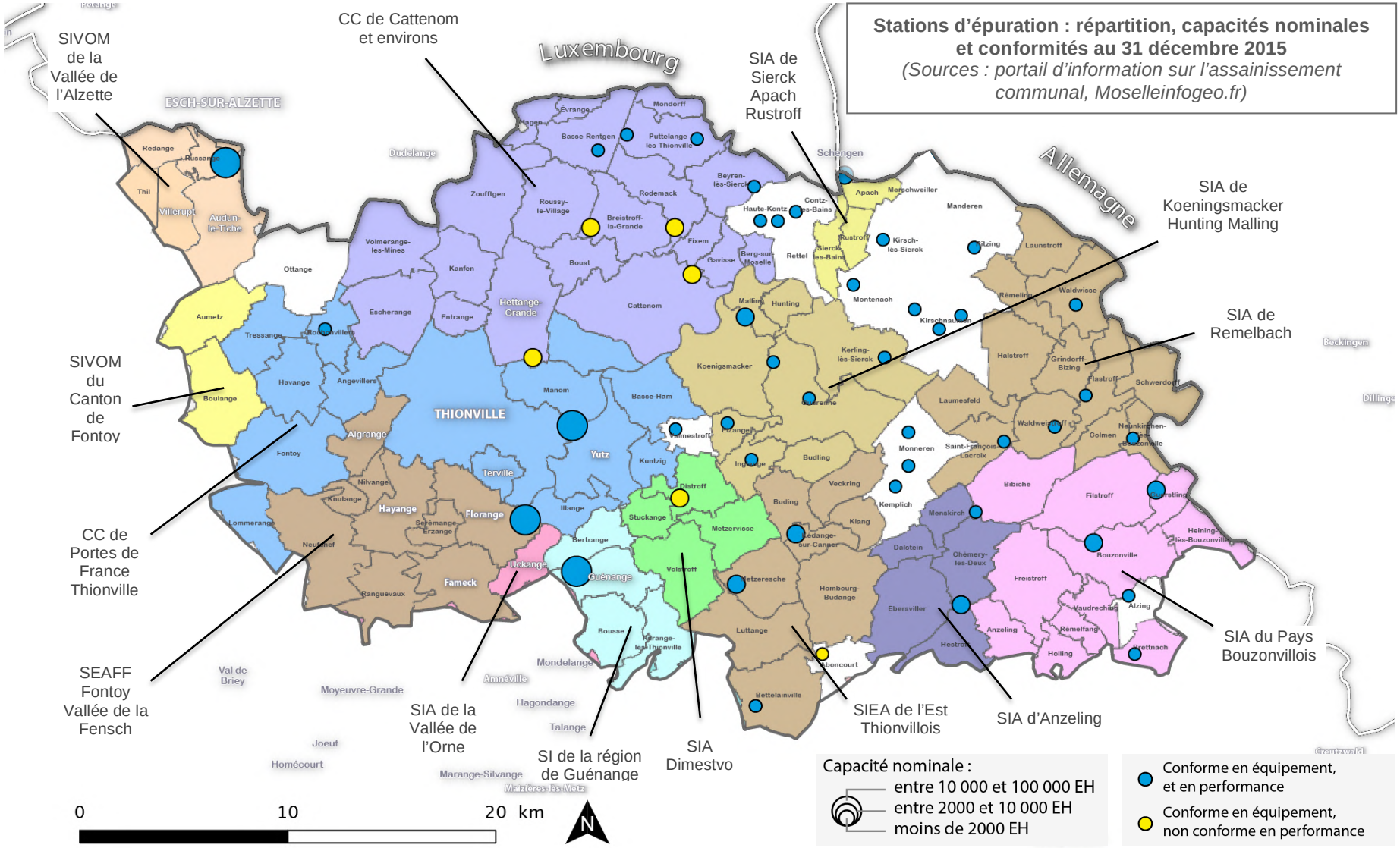
Le programme de mesures définit les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE.

Comme reporté sur la liste en page suivante, les mesures visent en priorité l'état des zones humides et des cours d'eau, via notamment la maîtrise des ruissellements par temps de pluie.

L'exploitation du minerai de fer et son incidence sur l'hydrologie

Sur le territoire du SCoT, la couche de minerai de fer (dit localement "minette") est essentiellement présente à l'Ouest, sur le Pays Haut ainsi que dans la vallée de la Fensch. Généralement cette couche de minerai de fer a une épaisseur comprise entre 30 et 60 mètres. Elle se situe à quelques dizaines de mètres sous le sol dans le secteur de Thionville-Algrange (elle est comprise entre la couche du Lias et les couches marneuses et calcaires du jurassique moyen). Son exploitation, aujourd'hui arrêtée, a encore des répercussions sur l'environnement et en particulier l'hydrologie notamment des risques d'affaissements de terrains avec fuites d'eau souterraines dans les galeries et la modification du régime des cours d'eau.

Stations d'épuration : répartition, capacités nominales et conformités au 31 décembre 2015
(Sources : portail d'information sur l'assainissement communal, Moselleinfogeo.fr)



Les couleurs des communes correspondent aux ensembles intercommunaux ayant une gestion commune du traitement des eaux usées.

La prise en compte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin ferrifère

Le SAGE du Bassin Ferrifère est un outil de planification. Il permet une gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le SAGE est une déclinaison locale du SDAGE Rhin Meuse, qui a pour objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques.

Le territoire du SCoT est en partie concerné par le SAGE du bassin ferrifère, initié en 1994 et relancé en 2004. D'une superficie de 2418 km^2, ce SAGE comprend l'ensemble des réservoirs miniers et les bassins versants associés du bassin ferrifère. Plusieurs cours d'eau du territoire (la Fensch, le Conroy, le Veymerange etc.) sont compris dans le périmètre.

Le SCoT doit être compatible avec les objectifs, le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement de ce SAGE, approuvé le 27 mars 2015.

Les principaux enjeux du SAGE : les ressources en eau et l'AEP (alimentation en eau potable), les cours d'eau et des zones humides.

Les objectifs du SAGE :

- Objectif 1 - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme
- Objectif 2 - Sécuriser l'AEP à long terme
- Objectif 3 - Protéger les captages AEP
- Objectif 4 - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers
- Objectif 5 - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités
- Objectif 6 - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage
- Objectif 7 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- Objectif 8 - Améliorer la gestion des plans d'eau
- Objectif 9 - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales
- Objectif 10 - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
- Objectif 11 - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée

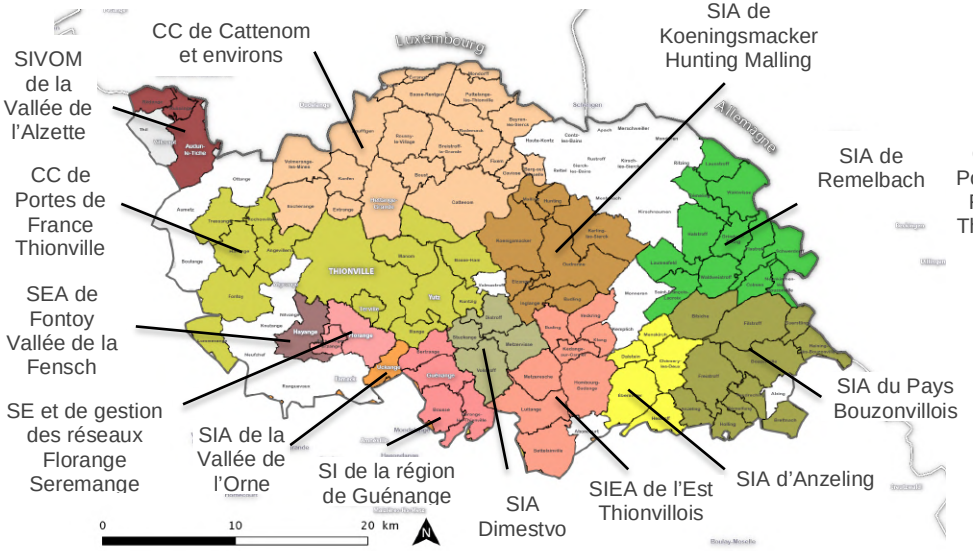
Le PAGD contient 68 dispositions, réparties en 47 recommandations et 21 actions permettant la mise en œuvre de ces objectifs. Le règlement du SAGE contient 8 articles, concernant les utilisations de l'eau.

Principales sources de pollution du territoire

- Les rejets d'eaux usées : ils sont de nature très diverse. Les plus importants en termes de quantité de pollution émise sont les rejets de matières organiques, d'azote et de phosphore.
- Les rejets des établissements industriels non raccordés à un réseau urbain. Dans le secteur, les activités les plus émettrices sont la sidérurgie et la métallurgie, le textile, le bois, papier, carton.
- Les effluents d'élevages ;
- Les pollutions agricoles diffuses (engrais, pesticides,…) ;
- Les pollutions spécifiques aux nappes du bassin ferrifère : lors de l'ennoyage, les eaux entrent en contact avec des minéraux qui passent en solution. L'eau se minéralise alors à des teneurs supérieures à celles exigées pour la production d'eau potable. C'est le cas des sulfates notamment. De plus les eaux peuvent être contaminées localement et épisodiquement par des produits laissés en fond de mine ou à la surface, notamment des hydrocarbures et des phénols.
- Les "pollutions" thermiques : certains rejets industriels ont des températures parfois élevées et modifient alors les températures naturelles des eaux de surface. Dans ce cadre, signalons en particulier ceux de la centrale électrique de Cattenom qui peut avoir un impact local significatif. Les situations les plus critiques se retrouvent lors d'épisodes caniculaires couplés à une situation de sécheresse. L'élévation de température amont aval peut alors atteindre plusieurs degrés et nécessiter des dispositions particulières.
- Les rejets radioactifs de la centrale de Cattenom : la Moselle reçoit des effluents liquides rejetés par la centrale de Cattenom. Les rejets radioactifs liquides en tritium ont représenté 74 TBq en 1997 (46% des autorisations réglementaires), 112 TBq (80% des autorisations) en 2008, 89 TBq en 2015 (64% des autorisations).

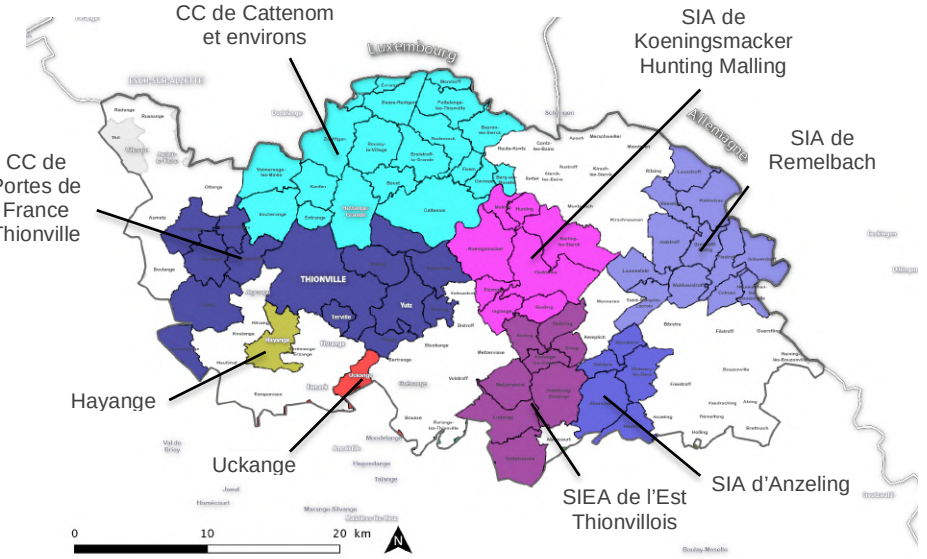
La gestion de l'assainissement

Compétence collecte



Les couleurs des communes correspondent aux ensembles intercommunaux ayant une gestion commune de la collecte des eaux usées en 2015

Compétence ANC



Les couleurs des communes correspondent aux ensembles intercommunaux ayant une gestion commune de l'assainissement non collectif (SPANC) en 2015

Les zones sensibles à l'eutrophisation

Les Zones « sensibles » (ZS) au sens de la directive 91/271/CEE concernent le traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) en référence à l'annexe IV de la DCE. Il s'agit des zones sujettes à l'eutrophisation et pour lesquelles les rejets de phosphore et d'azote doivent être réduits. Ces zones sont arrêtées par le préfet coordonnateur de bassin suivant la procédure décrite à l'article R.211-94 du Code de l'environnement, et réexaminées tous les quatre ans. Les normes pour les rejets à appliquer sur ces zones sont celles de l'arrêté du 22 juin 2007.
L'ensemble du territoire du SCoT est ainsi classé en zone sensible à l'eutrophisation. Les 4 agglomérations de plus de 10 000 EH (Guénange, Audun-le-Tiche, Thionville et Hayange) ont une obligation de traitement de l'azote et du phosphore, qu'elles respectent.

Assainissement

Des assainissements essentiellement collectifs

Conformément au Code des collectivités territoriales, les communes (ou leurs établissements publics de coopération) doivent être dotées d'un zonage d'assainissement (les schémas directeurs d'assainissement permettent de définir les filières). À l'occasion du SCoT, il convient de veiller à ce que ces zonages soient bien intégrés aux documents d'urbanisme des communes (PLU) après avoir fait l'objet, le cas échéant, de mises à jour nécessaires afin d'assurer que la stratégie d'assainissement corresponde aux objectifs de développement des communes.

Comme le montre la carte, le territoire est majoritairement en zone d'assainissement collectif. Il compte 50 stations d'épuration (Step) pour une capacité totale de 307 527 équivalents-habitants (EH). D'après le Portail d'information sur l'assainissement communal (Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire) et le rapport du SATESE 2016, l'ensemble des agglomérations collectées sur le territoire du SCoT représente en 2016 une charge de 221 180 EH. L'organisation du parc de Step est cohérente au regard de la taille des polarités urbaines. Toutefois, certaines de ces stations montrent parfois des dysfonctionnements et nécessitent des améliorations ou leur remplacement.

Quelques secteurs localisés fonctionnent en assainissement autonome. Ces dispositifs, contrôlés par un service intercommunal (SPANC), nécessitent aussi des réhabilitations plus ou moins importantes pour être conformes aux nouvelles exigences de la DCE.

Des évolutions inscrites au PAOT 2016-2018 de la Moselle

Le Plan d'Actions Opérationnelles Territorialisé (PAOT) 2016-2018 décline le programme de mesures du district hydrographique du Rhin, intégré au SDAGE 2016-2021 du bassin Rhin-Meuse.

Ce PAOT inscrit, par bassin élémentaire, des actions de modernisation, de mises aux normes ou de développement des réseaux de collecte et des stations de traitement, visant à atteindre les objectifs de qualité des masses d'eau.

Concernant les stations d'épuration, le PAOT programme comme actions d'en reconstruire ou créer une nouvelle à Hettange-Grande et Halstroff (finaliser les travaux), et à Remeling/Launstroff (finaliser l'étude).

Le rapport le plus récent du SATESE, portant sur l'année 2016, identifie des stations d'épuration à réhabiliter ou à remplacer, dont 4 sont incluses dans le périmètre du SCoT :

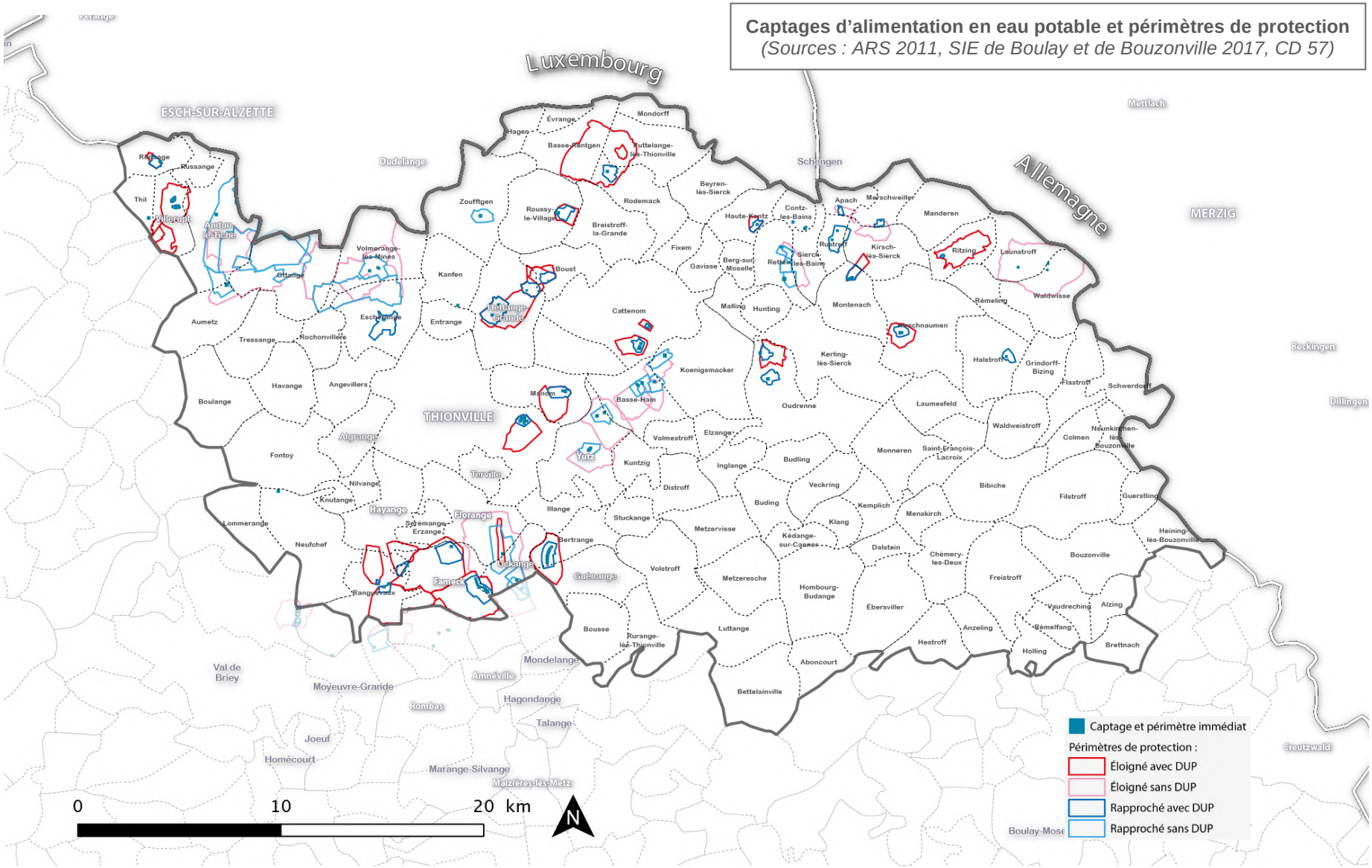
- Alzing : Station vieillissante sans capacité de stockage. Le remplacement de la station par un lagunage est envisagé à terme. À défaut, il sera nécessaire de prévoir la mise en place d'une citerne de stockage des boues.
- Brettnach : Taux de collecte satisfaisant. La dilution en période humide reste élevée (une étude diagnostic a été réalisée en 2016). L'état du lit d'infiltration se dégrade inexorablement au point de devoir réaliser des travaux de consolidation d'ici peu. Par ailleurs, la plantation de roseaux est également envisagée pour éviter que les massifs ne gèlent trop rapidement en période hivernale. Un projet d'amélioration du fonctionnement de la station a été présenté à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental.
- Elzange : Le raccordement du réseau à la station du SIAKOHM devait se réaliser courant 2017.
- Inglange : Le raccordement du réseau prévu sur la nouvelle station intercommunale de Koenigsmacker est remis en question. La construction d'une installation rustique (lagune ou filtre) pour l'ensemble de la commune n'est pas exclue. Le taux de collecte est bon.

Compte tenu du parc de stations d'épuration et des améliorations programmées, l'assainissement ne constitue pas un facteur limitant du projet d'évolution du territoire.

Toutefois, les stations d'épuration ne reçoivent pas toujours toute la pollution pour laquelle elles ont été conçues, ce qui nécessite de veiller à l'adaptation et l'évolution des réseaux en parallèle de l'urbanisation.

Dans le cadre du SCoT, il conviendra de suivre la réalisation de ces travaux et de veiller au bon fonctionnement et au bon dimensionnement des stations au regard des besoins locaux (capacités d'accueil).

Captages d'alimentation en eau potable et périmètres de protection
(Sources : ARS 2011, SIE de Boulay et de Bouzonville 2017, CD 57)



Alimentation en eau potable

Une ressource en eau potable issue exclusivement des eaux souterraines

Dans le secteur, les eaux superficielles ne sont pas utilisées pour l'alimentation en eau potable. Tous les prélèvements en eau potable (près de 100 forages au total ; voir carte en page précédente) s'effectuent en effet au sein des nappes souterraines (nappe des calcaires du Dogger, nappe des alluvions, nappe des calcaires de Muschelkalk…).

Un nombre important d'ouvrages a été réalisé dans la vallée de la Moselle.

Des ouvrages ont aussi été réalisés dans le bassin ferrifère. Toutefois, la minéralisation des nappes suite à l'arrêt des exhaures a conduit à l'arrêt d'un nombre non négligeable d'entre eux.

Les communes nouvellement associées au territoire du SCoT autour de Bibiche et Bouzonville ne comportent pas de captage : elles sont alimentées par des captages extérieurs au territoire du SCoT, via plusieurs réservoirs.

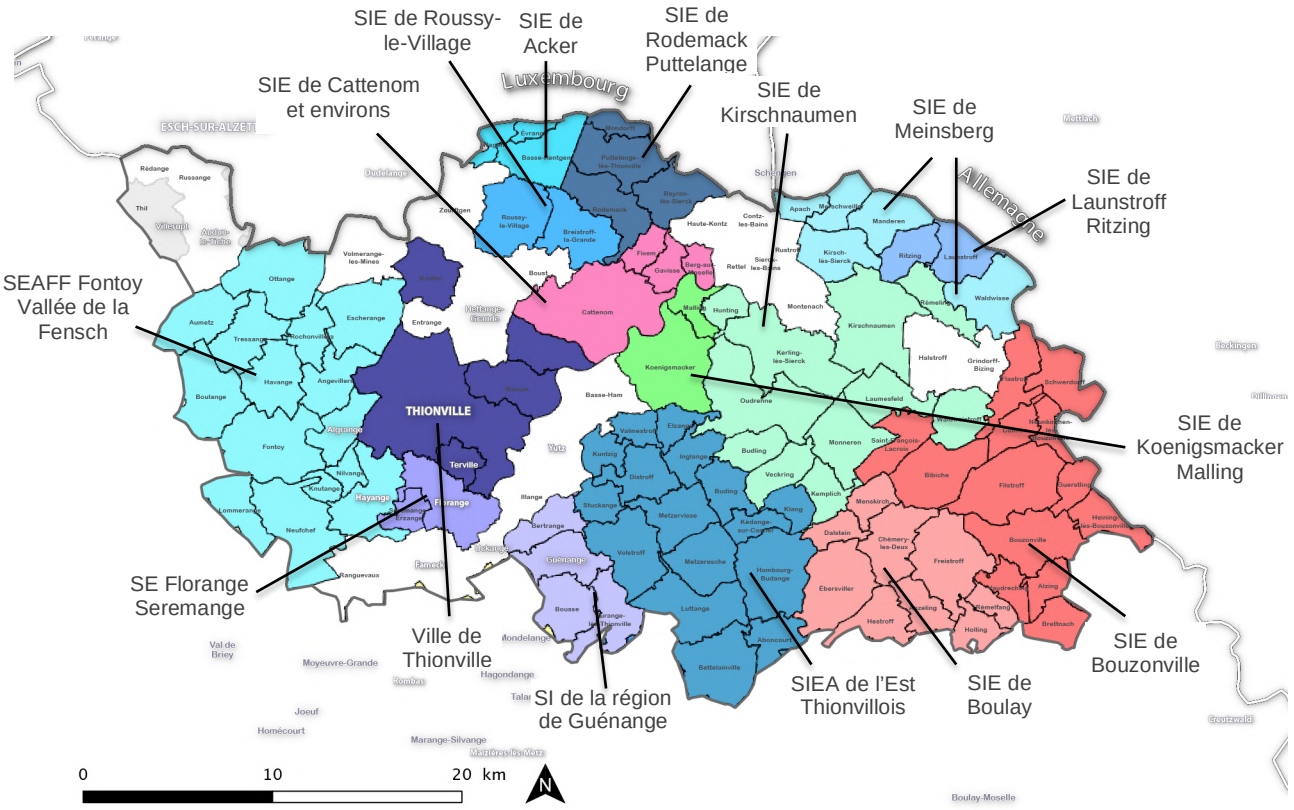
Une distribution parfois assurée par les collectivités, parfois par un gestionnaire privé

L'alimentation en eau est assurée par de multiples unités de gestion communales ou syndicales (voir carte ci-contre). Une partie d'entre elles gèrent leur exploitation en régie tandis que l'autre partie choisit de confier l'exploitation des installations à un fermier (Véolia le plus souvent).

Une qualité qui s'améliore mais qui présente encore quelques écarts aux normes

Dans son bilan pour l'année 2014, l'ARS de Lorraine signale que quelques collectivités du SCoT présentent encore des problèmes de qualité. Pesticides : toutes les communes distribuent une eau conforme, sauf Montenach qui a présenté plus de 30 jours de non-conformité, sans restriction d'usage. Nitrates : une moitié des communes présente des concentrations inférieures à 25 mg/l ; les dépassements de la norme de 50 mg/l sont très ponctuels, à Rustroff et Montenach. Bactériologie : les non conformités excèdent rarement 5 % des analyses ; seule une partie Est du territoire d'Oudrenne a présenté entre 5 et 30 % d'eau contaminée, sans restriction d'usage.

Structures intercommunales compétentes en alimentation en eau potable en 2015 *(Source : Moselleinfogeo)*



Une protection prioritaire de certains captages

L'ARS Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine, conductrice du bassin Rhin-Meuse, a établi la liste des captages à protéger du bassin Rhin-Meuse, par niveau de priorité. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction de l'état d'avancement des procédures de protection des captages.

Captages à protéger du territoire du SCoT *(Source : ARS mars 2016)*

Niveau de priorité	Code BSS du captage	Nom du captage	Nom de la collectivité maître d'ouvrage
DUP 1	01146X0063	PUITS S.N.C.F	YUTZ
DUP 1	01146X0064	PUITS MILITAIRE	YUTZ
DUP 1	01144X0020	SOURCE APACH 1	SIERCK-LES-BAINS
DUP 1	01143X0026	SOURCE APACH 2	SIERCK-LES-BAINS
DUP 1	01146X0011	PUITS BASSE HAM 1	EST-THIONVILLOIS S.I.E
DUP 1	01146X0012	PUITS BASSE HAM 2	EST-THIONVILLOIS S.I.E
DUP 2	01143X0041	SOURCE KLENTSCH	RETTEL
DUP 2	01143X0050	SOURCE KALKBRUNNEN	RETTEL
DUP 2	01134X0002	SOURCE 1	VOLMERANGE-LES-MINES
DUP 2	01134X0008	SOURCE 2	VOLMERANGE-LES-MINES
DUP 2	01134X0006	SOURCE 3	VOLMERANGE-LES-MINES
DUP 2	01146X0037	PUITS 2A STATION PRINCIPALE	YUTZ
DUP 2	01146X0042	PUITS 9 STATION PRINCIPALE	YUTZ
DUP 2	01146X0183	TRANCHEE DRAINANTE	EST-THIONVILLOIS S.I.E
DUP 2	01132X0072	PUITS 417	VILLERUPT
DUP 2	01132X0070	PUITS DU MONUMENT	VILLERUPT
DUP 2	01132X0168	PUITS VALLES	VILLERUPT
DUP 2	01132X0020	PUITS SAINT ERNEST	VILLERUPT
DUP 3	01143X0072	FORAGE DE LA KLENTSCH	RETTEL
DUP 4	01141X0016	FORAGE COMMUNAL	ZOUFFTGEN
DUP 4	01141X0024	EXHAURE ENTRANGE	THIONVILLE
DUP 4	01133X0100	FORAGE F1	AUDUN-LE-TICHE
DUP 4	01133X0101	FORAGE F2	AUDUN-LE-TICHE
DUP 4	01133X0095	PUITS E1	FENSCH-LORRAINE S.M.P.E
DUP 4	01133X0096	PUITS E2	FENSCH-LORRAINE S.M.P.E
DUP 4	01133X0097	PUITS E3	FENSCH-LORRAINE S.M.P.E

DUP1 = Captages Grenelle, Conférence Environnementale et SDAGE non protégés réglementairement

DUP2 = Captages à fort enjeux qui sont les plus vulnérables du point de vue hydrogéologique et alimentant une population importante

DUP3 = Captages vulnérables mais alimentant moins de population

DUP4 = Captages non vulnérables

Les prélèvements en eau sur le territoire et leur incidence sur l'environnement

Les rivières et les eaux souterraines du territoire sont sollicitées pour l'eau potable mais aussi pour les besoins industriels et, dans une moindre mesure, les besoins agricoles.

Dans les rivières, ces prélèvements peuvent diminuer localement les débits naturels de façon importante.

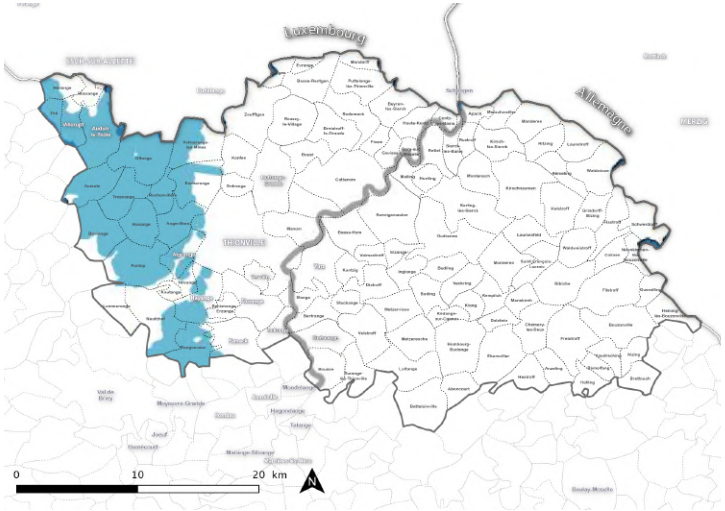
Le captage de l'eau souterraine s'effectue soit par aménagement de sources, soit par pompage dans des puits ou des forages. Lorsque l'on pompe dans un puits, le niveau de l'eau s'abaisse dans l'ouvrage mais également alentour dans le sous-sol. Des pompages importants et proches peuvent s'influencer en faisant baisser leurs niveaux respectifs.

Un pompage en bordure de rivière, en faisant baisser la nappe, peut provoquer une infiltration du cours d'eau vers la nappe.

Des zones à préserver en priorité pour l'alimentation en eau potable future

Outre la préservation de ces captages prioritaires, le SDAGE Rhin-Meuse identifie aussi des zones à préserver en priorité (disposition T1-O1.1-D9). Dans le secteur d'étude, il s'agit des réservoirs miniers Nord et Sud du Bassin ferrifère.

Zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable dans le futur *(Source : SDAGE 2016-2021)*



La protection de la ressource par les périmètres de protection : une action à poursuivre

Afin de protéger la qualité des eaux, notamment vis-à-vis des pollutions accidentelles, les captages AEP font l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui instaure des périmètres de protection :

- Dans le périmètre de protection immédiat, toutes activités autres que celles liées au service d'exploitation des eaux est interdite.
- Dans le périmètre de protection rapproché sont interdits ou réglementés toutes les activités, tous les dépôts ou installations de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux. Les activités interdites ou réglementées sont précisées par l'arrêté préfectoral de DUP du captage. L'urbanisation n'y est pas forcément interdite.
- Dans le périmètre de protection éloigné, peuvent être énoncées des réglementations concernant les activités, installations et dépôts ci-dessus visés.

En Moselle, 71 % des captages disposent d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) instituant les périmètres. Ces DUP ne concernent toutefois que 52 % des débits distribués dans le département.

Sur le territoire du SCoT, la plupart des captages sont protégés ou en cours de protection. Seuls les captages de Fontoy (exhaure de Bure, source de Nilvange) et de Thionville (exhaure Entrange), aujourd'hui abandonnés, n'ont pas fait l'objet de procédure de protection.

Le SCoT doit de prendre en compte les contraintes liées aux périmètres de protection des captages. En règle générale, les contraintes liées à l'urbanisation sont fortes dans les périmètres immédiats mais réduites dans les périmètres rapprochés et éloignés.

La protection de la ressource à renforcer localement par des actions sur les bassins versants

L'instauration de périmètres de protection ne suffit pas à la protection de la ressource, en vue d'une utilisation durable. Pour cela, il convient d'engager une véritable politique de protection à l'échelle des bassins versants, notamment pour les captages dits prioritaires (voir liste en page précédente).

Dans le cadre du SCoT, il convient notamment à veiller à préserver au maximum les occupations des sols favorables (boisements, prairies, zones naturelles) aux abords des captages. Lorsque les captages sont dans un environnement agricole et qu'ils présentent des sensibilités particulières aux nitrates (captages de Fameck, Ranguevaux, du SIE de l'Est Thionvillois-puits de Basse-Ham), il est important d'inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques agricoles. Des opérations de communication et de formation peuvent aussi être proposées aux élus, aux agriculteurs, aux industriels, voire même à l'ensemble de la population afin que chacun adopte des pratiques plus respectueuses vis à vis de la ressource en eau, notamment vis-à-vis de l'utilisation des pesticides.

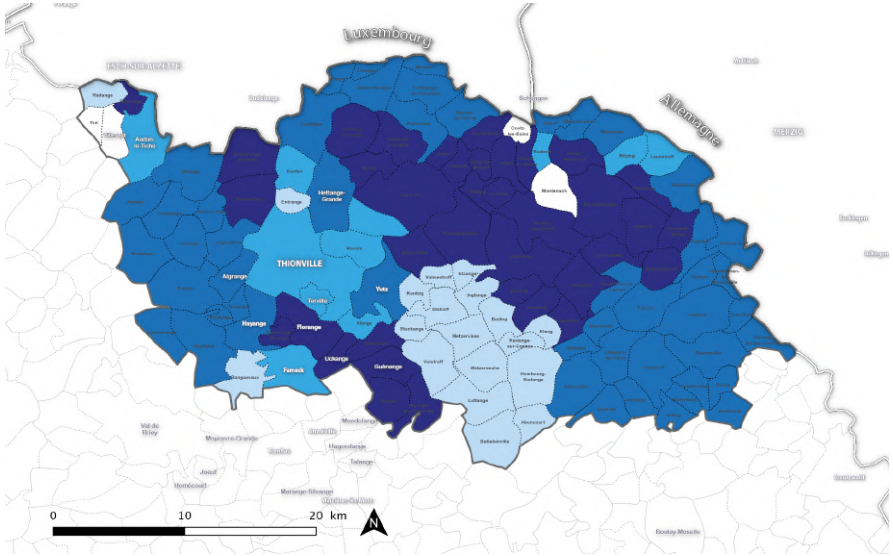
Concrètement, les actions entreprises par les collectivités peuvent être classées en trois catégories :

- des actions de prévention visant à protéger les ressources en eau : mise en place des périmètres de protection des captages d'eau, sécurisation des ouvrages dans le cadre de l'application des mesures « Vigipirate », sensibilisation des acteurs potentiels de pollution des ressources.
- des actions de diversification des ressources en eau et de sécurisation de l'alimentation : recherche de nouvelles ressources ou interconnexions entre les collectivités,
- et des actions curatives visant à améliorer la qualité de l'eau distribuée : mise en place ou amélioration de procédés de traitement de l'eau au regard des exigences de qualité.

Les actions réalisées ont permis de réduire considérablement le pourcentage de non conformité dans le département puisqu'aujourd'hui, plus de 99 % de la population mosellane est alimentée par une eau conforme aux exigences réglementaires de qualité.

Rendements bruts des réseaux d'alimentation en eau potable

(Source Étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités mosellanes, synthèse 2012 – CG Moselle)

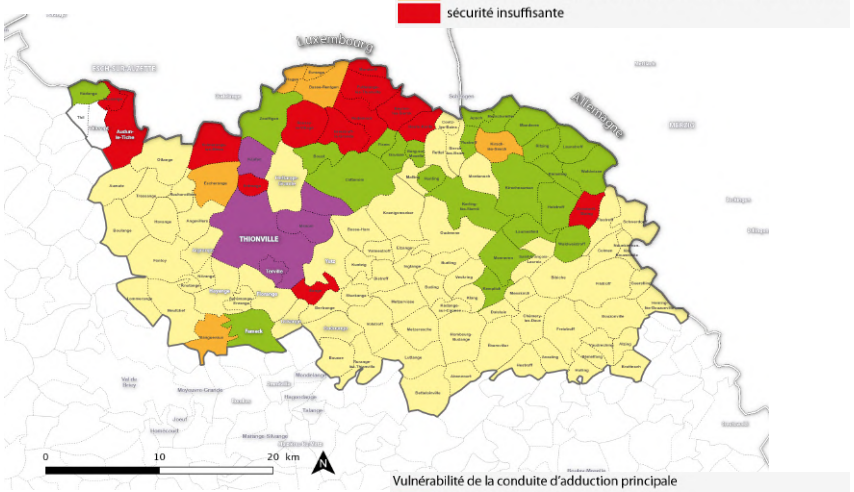


- Objectif atteint (rural 80%, urbain 85%)
- Objectif non atteint, dernier rendement connu > 70%
- Objectif non atteint, dernier rendement connu > 60%
- Objectif non atteint, dernier rendement connu < 60%
- Rendement non déterminé

Vulnérabilité de l'alimentation en eau potable

(Source Étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités mosellanes, synthèse 2012 – CG Moselle)





La sécurisation de l'AEP : un schéma directeur qui précise en 2009 les aménagements à réaliser

Pour un développement durable du territoire, il est important de garantir une desserte en eau potable pérenne et de qualité. Dans ce cadre, un Schéma Directeur de Sécurisation de l'AEP a été réalisé en juillet 2009 pour le compte du Conseil Général de Moselle. Ce schéma est un outil d'aide à la décision et de programmation technique et financière puisqu'il a permis :

- d'identifier les collectivités mosellanes qui présentent une sécurisation insuffisante
- de définir les solutions de sécurisation correspondantes et d'évaluer leurs coûts.

Le rendement des réseaux est variable selon les territoires. Il dépasse l'objectif recherché de 80 % dans une partie des communes, tandis qu'il n'excède pas 60 % localement (voir carte ci dessous). Des améliorations sont donc nécessaires pour éviter les pertes et atteindre l'objectif de 80 %.

Rendement des réseaux

Le territoire est marqué par un nombre important d'organismes gestionnaires (syndicats et communes isolées) ce qui rend parfois difficiles les économies d'échelle. Des interconnexions et des échanges existent toutefois pour pallier certains manques locaux.

À la vue des ressources disponibles et des interconnexions déjà réalisées, l'aspect quantitatif n'est pas une contrainte au développement futur du territoire, sauf très localement sur le SIE du Acker et la commune d'Escherange, où des aménagements sont donc préconisés pour répondre aux besoins futurs.

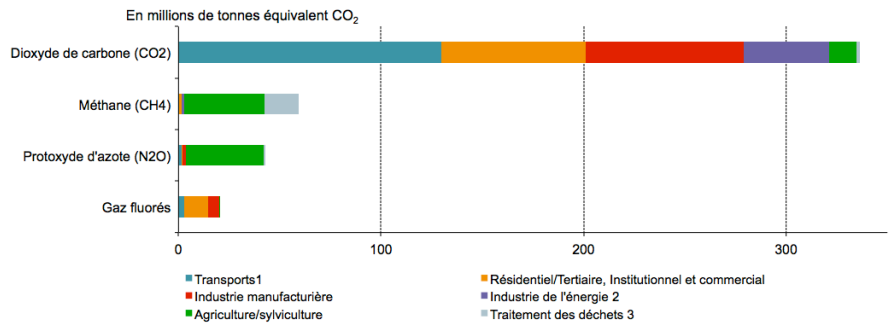
En cas de fonctionnement dégradé (indisponibilité d'une ressource suite à une pollution, à un arrêt accidentel de la station principale, à une rupture de canalisation), la distribution de l'eau potable risque d'être interrompue dans certains secteurs du territoire, ce qui est inacceptable. Des aménagements sont donc préconisés pour répondre à ces besoins de sécurisation.

Le schéma préconise donc un certain nombre d'aménagements permettant de répondre aux enjeux futurs d'alimentation en eau potable, que sont :

- enjeu n° 1 : répondre aux besoins en eau moyens en situation future
- enjeu n° 2 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'indisponibilité de la ressource pour cause de problème de qualité chronique
- enjeu n° 3 : répondre aux besoins en eau de pointe en situation actuelle
- enjeu n° 4 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'arrêt de la ressource principale
- enjeu n° 5 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas de rupture de la conduite d'adduction principale

Enfin, le schéma préconise le regroupement des collectivités dans le but de mutualiser les moyens de productions et de distribution, pérenniser le service d'eau au regard de la logique de renouvellement du patrimoine et maîtriser l'augmentation des coûts liés au service AEP.

Part des secteurs d'activité dans les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en France en 2014



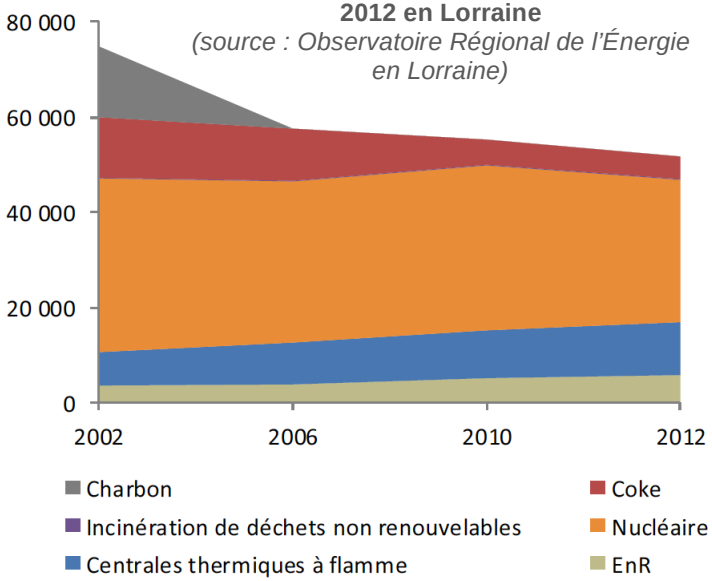
Notes : hors utilisation des terres, leur changement et la forêt ; les % présentés sont calculés à partir des quantités de GES exprimées en équivalent CO_2 ; [1] trafic domestique uniquement ; [2] y compris incinération des déchets avec récupération d'énergie ; [3] hors incinération des déchets avec récupération d'énergie.
Champ : France métropolitaine et outre-mer hors pays et territoires d'outre-mer.
Source : Citepa, inventaire CCNUCC (format plan climat), mai 2016

Centrale nucléaire de Cattenom *(Source : EDF)*

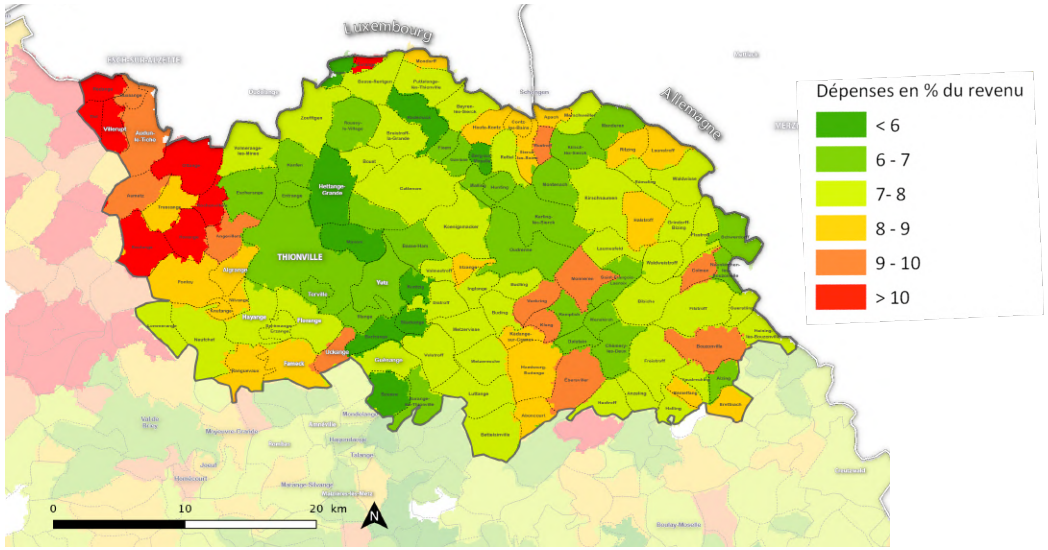


Évolution de la production d'énergie toutes filières confondues entre 2002 et 2012 en Lorraine

(source : Observatoire Régional de l'Énergie en Lorraine)



Précarité énergétique : pourcentage du revenu des ménages consacré à la dépense énergétique *(Source Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air, Lorraine 2011-2015)*



8. ENERGIES

Aucune donnée suffisamment fiable et précise n'est disponible sur les consommations et les productions d'énergie à l'échelle du territoire du SCoT. La présente analyse se concentrera sur l'observation des données connues à l'échelle de la Lorraine, (sources DREAL Lorraine, ADEME et Observatoire national de l'Énergie).

Une région fortement consommatrice d'énergie primaire, malgré une émergence des énergies renouvelables.

En lien avec son climat et ses industries, la région est fortement consommatrice d'énergie, essentiellement primaire. Il apparaît toutefois que les consommations globales, depuis 1990, restent assez constantes.

En 1990, le charbon, le pétrole, et le gaz étaient les principaux combustibles utilisés. Ils représentaient près de 80 % de l'énergie utilisée. Progressivement, la part du charbon s'est réduite ainsi que celle du gaz au profit du pétrole, de l'électricité et des énergies renouvelables. En 2008, ce sont les produits pétroliers qui sont les plus utilisés, suivis du gaz et de l'électricité.

La part des énergies renouvelables augmente et représente, dans la région Grand Est en 2015, 13 % environ des consommations globales.

La facture énergétique pèse différemment sur les ménages. La précarité énergétique (part des dépenses énergétiques par ménage) touche surtout les communes de l'Est du territoire du SCoT.

Une région productrice d'électricité.

Tandis que le charbon disparaît des productions régionales, l'électricité est toujours produite de façon importante sur le territoire.

Cette production est essentiellement d'origine nucléaire, avec la centrale de Cattenom. Celle-ci est mise en service entre 1986 et 1991. En 2016, la centrale a produit 31,2 TWh d'électricité, soit 8,1 % de la production d'électricité nucléaire en France (384 TWh).

Cette production régionale est complétée par des centrales thermiques à flamme de la Maxe, de Blénodlès-Pont-à-Mousson, de Saint-Avold, et de Metz (gaz naturel et grisou, pour 11,1 TWh en 2012), ainsi que par des énergies renouvelables (1,7 TWh en 2012).

Si le territoire du SCoT ne peut à lui seul être le facteur déterminant des politiques énergétiques futures, les engagements nationaux et internationaux nécessitent de mener une réflexion globale d'aménagement du territoire permettant de limiter ses consommations énergétiques, ses émissions de gaz à effet de serre et permettant de développer les énergies renouvelables.

En 2015, la production d'électricité de la région (106 424 GWh) représente environ 20 % de la production d'électricité française.

La part de la production d'énergie électrique renouvelable régionale (13 423 GWh) est d'environ 13 % de la production totale régionale. 80 % de la production d'électricité en région est d'origine nucléaire.

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

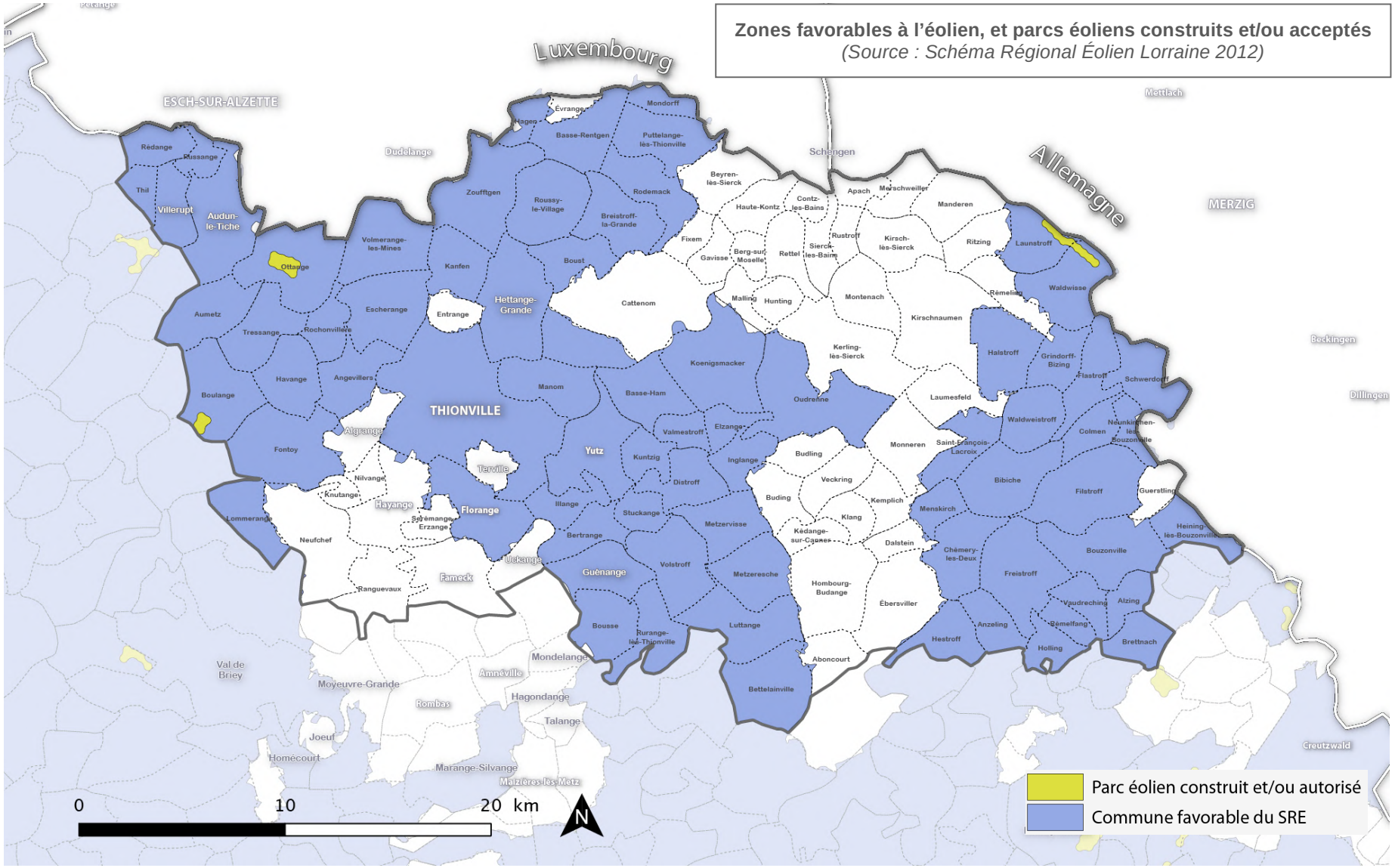
Sur le territoire du SCoT, la question de la réduction des dépenses énergétiques se traduit essentiellement par deux axes de travail, celui de la qualité de son habitat et celui des transports :

- La qualité de l'habitat : en orientant l'aménagement urbain (incitation aux constructions de faible consommation énergétique, réflexion sur l'aménagement des quartiers et sur la qualité du bâti, réflexion sur les aménagements des équipements publics) et en favorisant l'amélioration des zones bâties existantes (réhabilitation énergétique des habitations), le SCoT peut agir sur les consommations énergétiques futures de son territoire.
- La mise en place d'une politique de transport plus économe : ici, le SCoT peut agir en proposant un développement limitant l'étalement urbain et la dispersion excessive de l'habitat (favorisant "l'explosion" des flux automobiles), en proposant un réseau de transports en commun adaptés et permettant de relier facilement les lieux d'habitation aux lieux de travail et aux zones commerciales. La part accordée aux bio-carburants (ou autres substituts aux produits pétroliers classiques) doit aussi accompagner le développement des transports en commun.

Cette politique de réduction de la consommation énergétique contribuera également à améliorer la qualité de l'air et à limiter les émissions de gaz à effet de serre, souvent issus des consommations d'énergies fossiles hydrocarbonées (voir encadré).

Sur la période 1990-2013, les émissions des gaz à effet de serre (GES) de la France (France métropolitaine, départements d'Outre-mer, Saint Martin) ont baissé d'environ 11 % avec toutefois de fortes disparités entre les secteurs. Ainsi, celles des transports, du résidentiel/tertiaire et des déchets ont augmenté respectivement de 12 %, 11 % et 14 %. Ces fortes croissances ont néanmoins été compensées par la réduction des émissions de l'industrie manufacturière (-40 %), des branches de l'industrie de l'énergie (- 27 %) et de l'agriculture (-6 %).

Zones favorables à l'éolien, et parcs éoliens construits et/ou acceptés
(Source : Schéma Régional Éolien Lorraine 2012)



Les énergies renouvelables, un potentiel local important à développer.

La Lorraine et le territoire du SCoT bénéficient de ressources énergétiques variées et en quantité non négligeable notamment :

- Le bois énergie
- La géothermie
- Le solaire
- L'éolien
- L'énergie hydraulique
- La valorisation des déchets

La filière bois énergie/biomasse.

L'énergie bois considérée ici correspond à l'énergie produite par le bois consommé dans les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel. On lui affecte un rendement en fonction du secteur dans lequel il est consommé et seule la chaleur est considérée.

Le bois consommé par le chauffage urbain produit à la fois électricité et chaleur grâce aux chaufferies en cogénération. Ce bois peut provenir d'ailleurs que de Lorraine.

Les quantités de production de la filière bois ne sont pas utilisées par manque d'information. Il serait intéressant de comparer ce chiffre aux consommations.

En 2012, le bois représente près de la moitié de la production d'énergie renouvelable et 5% de la production d'énergie totale en Lorraine. La production d'électricité ou de chaleur des chaufferies urbaines utilisant du bois est en constante augmentation. En 2012 la chaleur urbaine représente 7% de l'énergie fournie par la filière bois et l'électricité en cogénération un peu plus d'1%.

Les politiques locales et les avantages fiscaux mis en place pour favoriser l'utilisation du bois à la place de combustibles fossiles ont porté leurs fruits puisque la production d'énergie augmente de manière constante entre 2002 et 2012. Elle gagne près de 40% en une dizaine d'années.

L'énergie hydraulique

En Lorraine sont dénombrées aux alentours de 150 centrales hydrauliques. La majorité sont des microcentrales hydroélectriques au fil de l'eau, de moins de 500 kW en puissance installée.

Sur l'année 2012, la production d'hydroélectricité s'élève à 245 GWh, ce qui représente 0.5% de l'énergie totale générée en région. Au niveau des énergies renouvelables, l'hydraulique y contribue à hauteur de 4%. Entre les années 2002 et 2012, la production semble baisser continuellement mais en réalité elle fluctue en fonction des conditions météorologiques des différentes années.

Le département de Moselle représente moins de 1 % de la puissance de centrales hydroélectriques de la région Grand-Est.

L'éolien

La Lorraine présente sur son territoire des régimes de vents favorables à l'implantation d'éoliennes.

Or en 2002, encore aucune installation n'était recensée, ce n'est qu'en 2005 que les premières éoliennes ont vu le jour en Lorraine. En 2012, pas loin de 350 sont dénombrées, qui ont en quasi-totalité entre 1 et 3 MW de puissance installée. Seules sont prises en compte dans ce document les installations raccordées au réseau ERDF ou à celui des régies.

Au niveau départemental, la répartition des éoliennes montre de fortes implantations en plaine meusienne et en Moselle, a contrario des Vosges où elles sont très peu présentes.

Depuis le raccordement des premières éoliennes, la génération d'électricité de cette filière est en hausse continue pour atteindre 1 227 GWh en 2012. Cela représente 2% de l'énergie totale engendrée en Lorraine et 21% des énergies renouvelables.

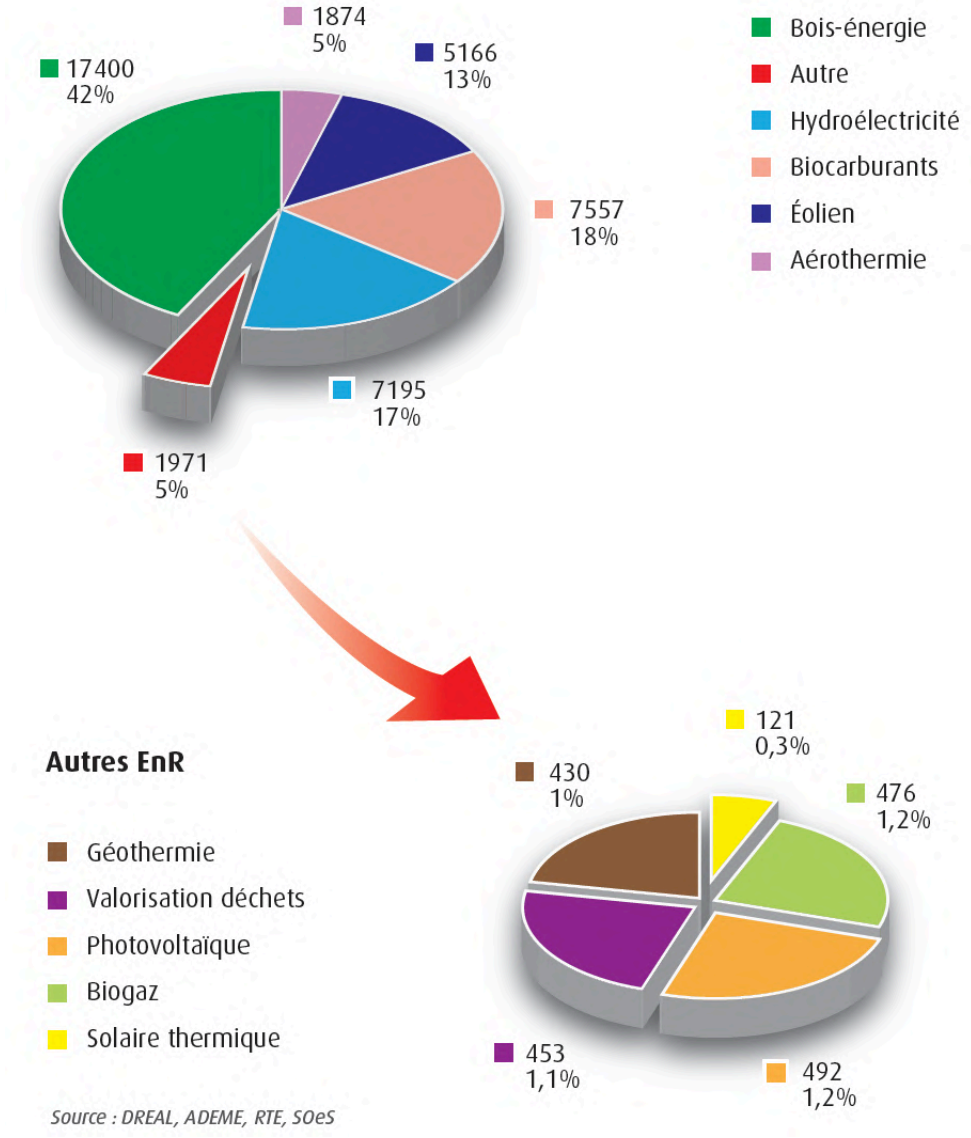
En 2016, la Région Grand-Est est la première région française productrice d'électricité d'origine éolienne, avec 2710 MW installés.

Sur le territoire du SCoT, 3 parcs éoliens sont autorisés ou construits :

- SEPE Croix Saint-Marc à Ottange (8 éoliennes, soit 16 MW),
- SEPE Croix des Corps à Boulange (4 éoliennes, soit 8 MW),
- Centrale éolienne de Laundstroff-Waldwisse (9 éoliennes, 19,8 MW).

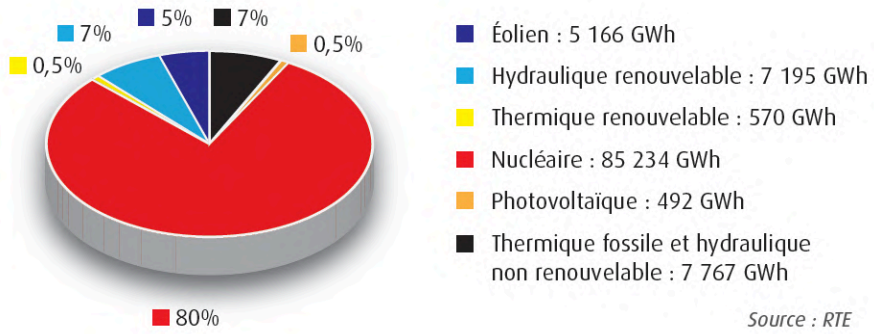
Notons d'ailleurs que près de la moitié du territoire du SCoT se situe en zone favorable au développement de l'énergie éolienne d'après le Schéma Régional Climat Air Énergie.

Production d'énergies renouvelables en 2015 en région Grand-Est (GWh)
(Source : Panorama ENR 2016, citant la DREAL, l'ADEME, RTE, SOeS)



Source : DREAL, ADEME, RTE, SOeS

Production d'électricité par filière en 2015 en région Grand-Est (GWh)
(Source : Panorama ENR 2016, citant RTE)



Source : RTE

La valorisation des déchets

Les déchets peuvent être valorisés en sources d'énergie par incinération ou par production de biogaz.

La vapeur produite par la chaleur de combustion des déchets dans les usines d'incinération est récupérée soit pour alimenter les réseaux de chauffage urbain, soit pour fabriquer de l'électricité, soit les deux à la fois.

La filière biogaz est composée de plusieurs sous-filières qui comportent d'importantes disparités. Il peut être dénombré a minima quatre sous-filières, segmentées selon l'origine des déchets :

- agricole, avec des installations de petite taille, dites « à la ferme », et des installations de tailles plus importantes, dites « centralisées » ;
- industrielle ;
- de station d'épuration (STEP) ;
- d'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Pour la filière ISDND, le biogaz est produit naturellement puis capté, alors que pour les autres filières les déchets sont placés dans un méthaniseur afin d'accélérer le processus : on parle alors de « méthanisation ».

Fin 2015, la puissance électrique biogaz raccordée en Moselle était de 8,6 MW. Le département accueille la puissance installée raccordée au réseau électrique la plus importante de la région. Toutefois, aucune installation de production de biogaz ne concerne en 2017 le territoire du SCoT (base Sinoe). Les sites de méthanisation des déchets du territoire se trouvent hors de celui-ci : Méthavalor à Morsbach, et Maxival à Villers-la-Montagne.

Pourtant, en 2012, la Région Lorraine identifiait des potentiels de valorisation énergétique par méthanisation sur le territoire du SCoT s'élevant à 12,5 GWh/an (tableau ci-contre).

Commune	Potentiel méthanisation kwh/an
Audun-le-Tiche	1300000
Aumetz	1410000
Hettange-Grande	1360000
Sierck-les-Bains	1560000
Bouzonville	2000000
Hayange	2000000
Guénange	2910000
TOTAL	12540000

La géothermie

Dans cette filière, seules sont prises en compte les pompes à chaleur géothermique. Les données ont été fournies par l'ADEME et la Région. Il est difficile d'obtenir des données complètes, car seules les installations aidées sont répertoriées.

En 2012, environ 1300 installations ont été considérées en Lorraine pour une puissance calorifique moyenne de 17 kW. La Moselle et la Meurthe-et-Moselle sont les départements les plus avancés de la région, en fournissant 18 GWh et 16 GWh.

L'énergie totale produite par les pompes à chaleur (PAC) représente 42 GWh, soit 0.08% du total énergétique lorrain ou 0.7% de la production des énergies renouvelables, ce qui est très faible.

Au même titre que les autres énergies renouvelables, la filière s'est considérablement développée en 10 ans. Elle a gagné 71%, notamment en raison de la politique fiscale mise en place pour la favoriser.

Le solaire thermique

La filière solaire thermique en Lorraine a beaucoup évolué en une dizaine d'années, quasi inexistante en 2002, elle atteint près de 59 000 m2 de panneaux installés en 2012 (seules les installations aidées par l'ADEME ou la Région Lorraine sont prises en compte).

Au niveau départemental, la Moselle regroupe près de la moitié des installations de Lorraine.

Malgré une augmentation flagrante en dix années, le solaire thermique ne représente que 0.05 % de la production d'énergie en Lorraine et 0.4% des énergies renouvelables. Un ensoleillement assez peu favorable et une certaine frilosité des particuliers limitent l'essor de la filière.

Le solaire photovoltaïque

Tandis qu'en 2002, aucun panneau n'était raccordé, la Lorraine compte environ 95 MW de puissance installée répartie sur plus de 11 000 installations raccordées au réseau ERDF ou à celui des entreprises locales de distribution.

Au final, l'ensemble de ces panneaux a permis la production de 94 GWh, ce qui représente 0,2 % de l'énergie totale générée en Lorraine ou 1,6 % sur l'ensemble des filières renouvelables.

Ces chiffres n'incluent pas la centrale de Toul-Rosières (Meurthe-et-Moselle), mise en service en 2012. Avec ses 115 MWc et 1,4 millions de panneaux, c'est à sa mise en service l'une des plus grosses installations européennes.

Principales orientations du SRCAE...

… en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande énergétique, développement des filières d'énergies renouvelables, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation au changement climatique sont précisées dans le tableau ci-après.

Le SCoT doit prendre en compte ces orientations en contribuer à sa mesure au respect des principaux objectifs du Schéma.

Priorité 1 : consommer moins pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, un des leviers du SRCAE est d'encourager les acteurs à moins consommer.	**Enjeu 1.1 : Faire évoluer les comportements**	Orientation 1.1.1 : Inciter aux comportements écologiques – consommer mieux
	Enjeu 1.2 : Améliorer l'isolation des bâtiments	Orientation 1.2.1 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments tertiaires (privés et publics), agricoles et industriels
		Orientation 1.2.2 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments résidentiels
	Enjeu 1.3 : Faire évoluer les pratiques de déplacement	Orientation1.3.1 : Transfert modal et optimisation de l'usage de la voiture individuelle
		Orientation 1.3.2 : Transfert modal de marchandises
Priorité 2 : produire mieux les changements comportementaux, qui font l'objet d'orientations en priorité 1, doivent être accompagnés d'actions d'amélioration de la performance énergétique de l'appareil productif, des bâtiments etc. tout en améliorant la qualité de l'air. Cette complémentarité entre les comportements individuels et la production doit être affirmée pour atteindre les objectifs du SRCAE.	**Enjeu 2.1 : Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique**	Orientation 2.1.1 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Bois/biomasse
		Orientation 2.1.2 : Energies renouvelables thermiques - Géothermie et pompes à chaleur
		Orientation 2.1.3 : Energies renouvelables thermiques - Solaire thermique
		Orientation 2.1.4 : Energies renouvelables électriques - Solaire photovoltaïque
		Orientation 2.1.5 : Energies renouvelables électriques - Eolien
		Orientation 2.1.6 : Energies renouvelables électriques - Hydroélectricité
		Orientation 2.1.7 : Energies renouvelables thermiques - Valorisation des déchets
		Orientation 2.1.8 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Méthanisation
		Orientation 2.1.9 : Biocarburants
	Enjeu 2.2 : Améliorer la performance des systèmes de chauffage ou de rafraîchissement	Orientation 2.2.1 : Amélioration des systèmes de chauffage et d'usage d'électricité spécifique des bâtiments tertiaires
		Orientation 2.2.2 : Renouvellement des systèmes de chauffage classique par des procédés nouvelle génération dans le résidentiel
	Enjeu 2.3 : Améliorer la performance énergétique et l'efficacité des process agricoles et industriels	Orientation 2.3.1 : Améliorer les procédés industriels
		Orientation 2.3.2 : Améliorer les procédés agricoles
	Enjeu 2.4 : Améliorer la qualité de l'air	Orientation 2.4.1 : Renforcer l'évaluation de la qualité de l'air
		Orientation 2.4.2 : Informer et sensibiliser les acteurs lorrains sur le domaine de la qualité de l'air
Priorité 3 : s'adapter au changement climatique Anticiper les évolutions climatiques et modifier nos comportements et notre mode de vie n'est pas suffisant pour répondre aux enjeux actuels. Il est en effet indispensable de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour s'adapter à ces changements	**Enjeu 3.1 : Construire et aménager durablement**	Orientation 3. 1.1 : Encourager la densification et rationnaliser la gestion de l'espace
	Enjeu 3.2 : Préserver les ressources naturelles	Orientation 3.2.1 : Gérer durablement les ressources en eau
		Orientation 3.2.2 : Préserver la biodiversité
	Enjeu 3.3 : Anticiper et gérer	Orientation 3.3.1 : Intégrer la culture du risque face au changement climatique

Des objectifs de développement à fixer dans le cadre du SRCAE et des PCET

La loi Grenelle II a créé les Schémas régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) qui ont pour objet de décliner, au niveau régional, une partie de la législation européenne sur le climat et l'énergie.

Le principe du schéma est de fixer à l'horizon 2020, puis 2050, les orientations et les objectifs partagés dans cinq domaines : réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande énergétique, développement des filières d'énergies renouvelables, lutte contre la pollution atmosphérique et adaptation au changement climatique.

Le SRCAE de Lorraine a été adopté en décembre 2012 (voir page ci-contre).

Dans le domaine de l'éolien, le SRCAE qui prévoit une puissance totale installée à l'horizon 2020 de 1 500 à 1 800 MW a, dans son annexe SRE (Schéma Régional Éolien) défini les zones favorables à ce futur développement. Une partie du territoire du SCoT est située en zone favorable et pourrait donc contribuer au développement de cette filière dans les prochaines années.

Notons aussi que le SRCAE a vocation à être décliné localement par des Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) qui doivent comporter des objectifs sectoriels chiffrés et réalistes de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que le programme des actions concrètes correspondantes.

Le territoire du SCoT est ainsi concerné par les PCET suivants (encadré ci-contre).

Plans Climat Énergie Territoriaux du territoire du SCoT

Plan Climat Patrimoine et Services de la ville de Thionville

Preuve de son engagement dans la lutte contre le changement climatique, la Ville de Thionville s'inscrit dans cette dynamique en réalisant son Plan Climat Patrimoine et Services.
L'objectif est de réduire de 20% la quantité de gaz à effet de serre générés par l'activité de ses services et de son patrimoine.
La réalisation d'un Bilan Carbone a permis d'une part, d'évaluer les émissions à 16 000 tonnes équivalent CO2 et d'autre part, de faire ressortir les trois postes majeurs d'émission.
La Municipalité s'est notamment engagée dans un Plan Modes Doux ayant comme axe majeur le développement du vélo ainsi que de la marche.

PCET Patrimoine et Services du Conseil Départemental de Moselle

Le PCET est un plan d'action qui s'appuie sur un bilan des émissions de gaz à effet de serre, comprenant 2 volets :

- Administration générale et patrimoine (activités propres de la collectivité),
- Compétences (émissions induites par les compétences de la collectivité).
- Le bilan a 3 objectifs :
- Prendre conscience des activités constituant un enjeu dans la démarche de réduction des GES,
- Identifier et mobiliser l'ensemble des agents afin que tous soient en mesure de mettre en œuvre des actions de réduction des GES,
- Proposer des améliorations pour le suivi de données permettant d'élaborer le bilan.

PCET Portes de France Thionville

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (CAPFT) s'est engagée dans la réalisation d'un PCET.
Le PCET vise à permettre au territoire de la CAPFT de s'engager dans l'objectif européen du « 3x20 » qui, en 2020, représentent la première étape qui doit conduire au « facteur 4 », la division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 :

- - 20 % de CO2,
- - 20 % d'énergie,
- 20 % de part d'énergies renouvelables.

Sans ce facteur 4, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime qu'il ne sera pas possible de limiter le réchauffement à 2°C supplémentaires d'ici la fin du siècle, limite tolérable à la vie humaine dans des conditions maîtrisées.
Les initiatives déjà en place concernent le développement des pistes cyclables, l'incitation à la construction de bâtiments BBC, le traitement des eaux usées à l'aide de techniques respectueuses, la mise en partage de véhicules électriques, la mise en place d'un espace info-énergie en 2012.
Le programme d'actions porte sur les points suivants :

- Mobilités et déplacements,
- Bâtiments sobres en énergie,
- Exemplarité de la collectivité,
- Politique énergétique territoriale,
- Aménagement durable du territoire,
- Mobilisation des acteurs.

Cit'ergie de la ville de Yutz et de la CC du Haut Val d'Alzette

La ville de Yutz et la communauté de communes du Haut Val d'Alzette sont candidates au label européen Cit'ergie, destiné aux communes et intercommunalités qui s'engagent dans une amélioration continue de leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques ambitieux.

Les objectifs fixés en Lorraine par le SRCAE

Objectifs de réduction de la consommation énergétique :

Le scénario retenu vise 20% de réduction de la consommation d'énergie par rapport au scénario tendanciel 2020. Cela se traduit par un objectif de consommation finale en 2020 de 7,3 Mtep (20% de 9,1Mtep). Il s'agit donc de produire un effort soit de 1,8 Mtep d'économie d'énergie par rapport au scénario tendanciel soit de 1,2 Mtep par rapport à la situation 2005.

Objectif de réduction des Gaz à effet de serre (GES) :

Respect des objectifs des 3 x 20 (engagement de l'Europe de -20 % d'émissions par rapport à 1990), du Facteur 4 (engagement de la France de -75 % d'émissions de GES en 2050 par rapport à 1990).

En Lorraine, le SRCAE a établi que les émissions de GES en 1990 étaient de 38,8 Mteq CO_2 alors que les émissions en 2005 s'élevaient à 34,2 Mteq CO_2 (soit déjà une diminution de 10 % en 15 ans).

Objectifs liés aux énergies renouvelables :

L'objectif de la France est de couvrir en 2020, 23 % de la consommation en énergie finale avec des sources d'origine renouvelable. Les orientations prises en matière d'efficacité énergétique dans le cadre du SRCAE conduisent à une consommation finale de 7,9 Mtep (92 TWh) en 2020. L'objectif est donc d'atteindre en 2020 une production d'énergies renouvelables de 1,82 Mtep (soit 21,3 TWh).

9. POLLUTIONS ET NUISANCES

Une qualité de l'air à surveiller, surtout dans les grandes agglomérations

Les activités humaines qui contribuent le plus à la pollution de l'air en Lorraine sont les suivantes :

- Les transports qui sont responsables d'environ la moitié des émissions d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone, même si leur part est en baisse (70% en 1994). Ils émettent également des composés organiques volatils et du dioxyde de carbone,
- L'industrie qui reste le principal émetteur de dioxyde de soufre ainsi que de dioxyde de carbone et de particules,
- L'agriculture qui est à l'origine de la plus grande partie des rejets d'ammoniac dans l'air,
- Le secteur résidentiel et tertiaire qui est un émetteur non négligeable de polluants, en particulier de dioxyde de carbone (consommations d'énergie) et de composés organiques volatils (utilisation de peintures, de solvants…).

Actuellement, les concentrations des principaux polluants atmosphériques présents dans l'air du secteur d'étude sont en général inférieures aux seuils réglementaires. Cependant, certains paramètres montrent ponctuellement des dépassements et doivent être suivis de près notamment dans les grandes agglomérations urbaines du sillon Mosellan et de la vallée de la Fensch :

- À proximité des rues à fort trafic automobile, on mesure des niveaux de dioxyde d'azote qui peuvent parfois dépasser les seuils à respecter ;
- En été, les concentrations d'ozone font régulièrement atteindre un indice Atmo moyen ou médiocre ;
- Les concentrations de benzène à proximité du trafic automobile.
- Les émissions polluantes issues des industries doivent également être surveillées. Toutefois, ces installations industrielles, régulièrement surveillées et contrôlées par la DREAL (ex DRIRE) ont des arrêtés qui fixent des valeurs de rejet qui doivent normalement permettre d'assurer une qualité environnementale alentour suffisante.

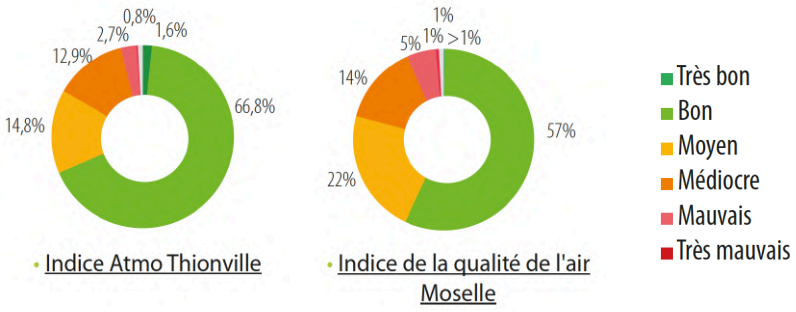
Une qualité de l'air globalement satisfaisante à Thionville, avec toutefois des dépassements ponctuels

La qualité de l'air du Thionvillois est notamment surveillée par l'intermédiaire de 5 stations : Vallée de la Fensch – Marspich, Thionville Centre, Agglomération de Thionville Nord – La Malgrange, Agglomération de Thionville Nord – Garche, Vallée de la Fensch – Hayange.

L'indice de qualité de l'air IQA de l'agglomération de Thionville est comparable à celui de la région Lorraine avec un indice « bon » sur 68 % des jours en 2015.

On constate des disparités locales, par exemple près de l'autoroute A31 proche de Thionville, où des taux significativement supérieurs en NO_2 sont mesurés. L'agglomération compte ainsi un certain nombre de zones où la pollution est assez importante même si l'indice global semble assez satisfaisant.

Indice de la qualité de l'air en 2015 *(Source : Air Lorraine)*



Un Plan de Protection de l'Atmosphère qui concerne une partie du territoire

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est élaboré dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ainsi que dans les zones où les valeurs limites ou une valeur cible sont dépassées ou risquent de l'être. Le territoire du SCoT est ainsi concerné par le PPA des 3 vallées, dont le périmètre inclut 67 communes du sillon mosellan, des vallées industrielles de la Fensch et de l'Orne.

Le territoire concerné englobe ainsi l'ensemble des éléments de la problématique de la pollution atmosphérique, à savoir les sources fixes (industries et habitation), les sources mobiles (autoroutes en particulier), ainsi que des zones concernées ces dernières années par des dépassements lors des mesures de qualité de l'air.

Le PPA vise deux types d'objectifs :

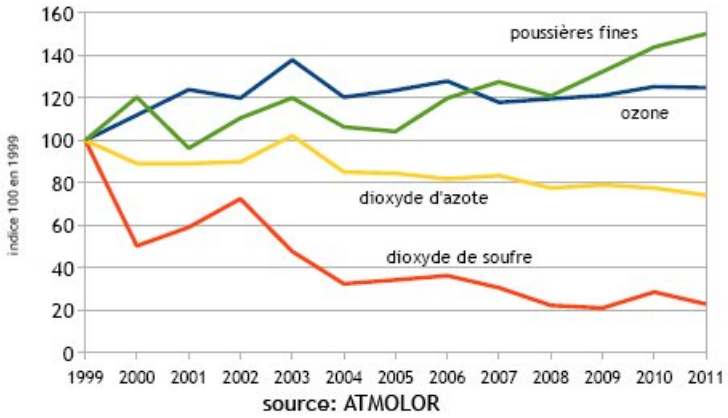
- réduire les émissions des sources de pollutions fixes (secteurs industriel, résidentiel et tertiaire), et / ou mobiles (autoroutes et routes),
- ramener les polluants visés à un niveau inférieur aux valeurs limites.

Les polluants concernés par le PPA des Trois Vallées, et pour lesquels des procédures d'alerte ont été définies, sont les suivants :

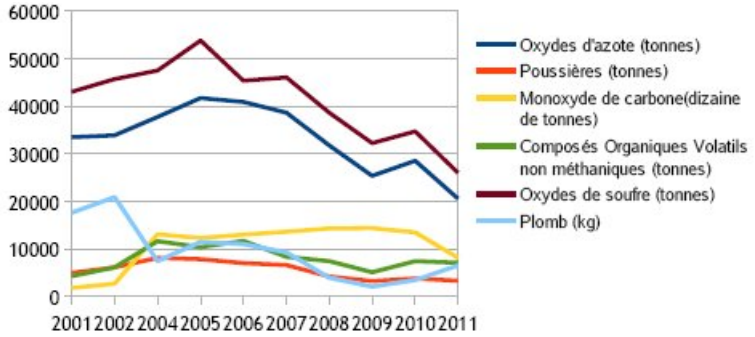
- le dioxyde de soufre (SO_2),
- les oxydes d'azote (NOx),
- les poussières (PM10),
- l'ozone (O_3).

Évolution de la qualité de l'air en Lorraine

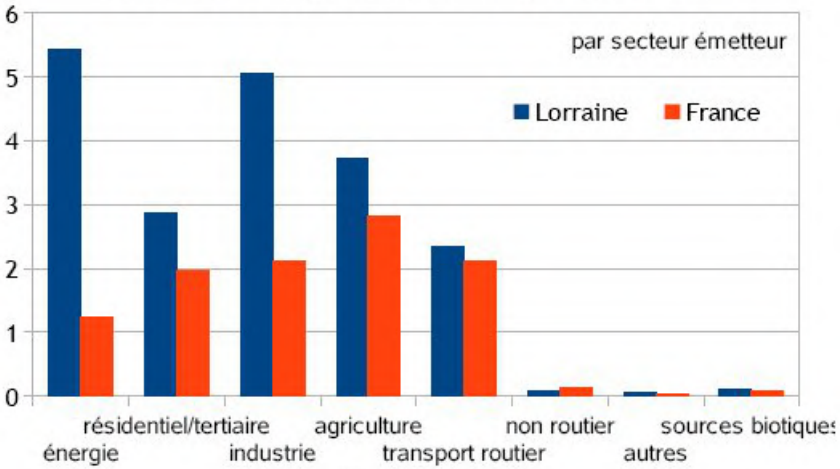
Évolution de 4 polluants



Rejets annuels dans l'air des principaux émetteurs industriels *(Sources : SOeS, IREP)*



Potentiel de réchauffement global (PRG) en tonnes d'équivalent CO2 par habitant *(Sources : SOeS, CITEPA)*



Les actions retenues par le PPA regroupent :

- Des actions de connaissances générales : Il a été jugé nécessaire de prévoir la mise en place de certaines études complémentaires (quantification de la présence dans l'air des PM2,5 et surveillance des métaux lourds tels que palladium, platine, rhodium actuellement présents sur les PM10 et PM2,5). De même la collecte de données et la réalisation d'une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur le territoire des Trois Vallées seront menées ;
- Des actions d'informations au public ;
- Des actions concernant les sources fixes : SO2 sur l'ensemble du territoire, Poussières liées aux entreprises du secteur de la sidérurgie, ozone sur l'ensemble du territoire
- Des actions concernant les sources mobiles liées aux transports routiers (NOx, Composés Organiques Volatiles, PM10) : Les actions retenues visent à favoriser les modes les moins polluants et à modifier les comportements (vitesse).

Globalement, les actions demandées par le PPA se résument aux points suivants :

1. Maîtriser et différencier l'offre de stationnement
2. Améliorer l'attractivité des transports en commun
3. Conforter le covoiturage
4. Informer de la pollution des petits trajets et les éviter
5. Créer de meilleures conditions pour les modes doux
6. Émettre moins en réduisant et régulant la vitesse sur autoroute
7. Renforcer l'information sur la conduite économique
8. Équiper les flottes en véhicules propres
9. Vérifier l'état des véhicules
10. Bien concevoir les projets de planification et les projets d'habitat, d'équipements et d'activité

Le SRCAE et la qualité de l'air

Le SRCAE demande une vigilance particulière vis-à-vis :

- des particules fines, dont les valeurs observées dépassent celles autorisées pour assurer la protection de la santé humaine,
- de l'ozone, dont la valeur cible est généralement dépassée.

Outre ces deux polluants, une vigilance forte doit être maintenue à proximité des espaces industriels, dans les zones urbaines et à proximité des zones de trafic pour l'ensemble des polluants.

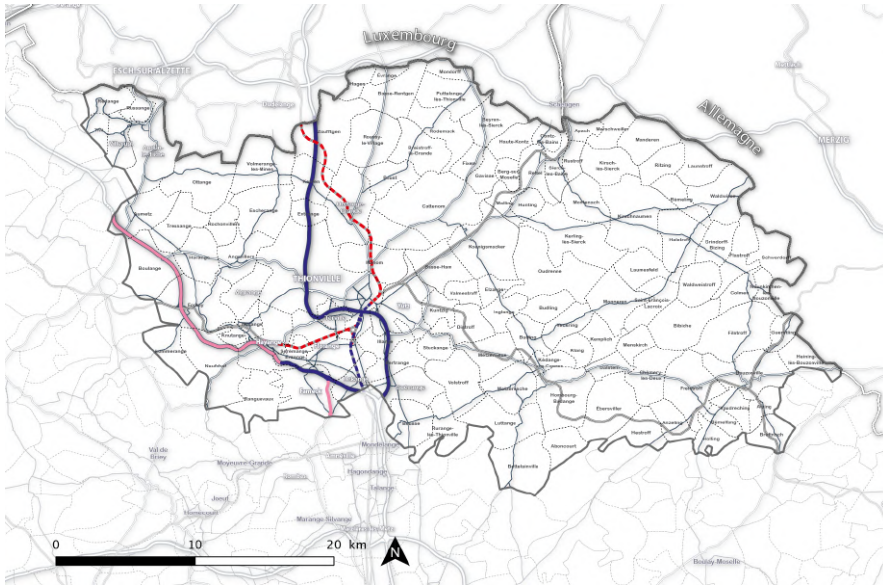
Le SRCAE demande une surveillance des polluants atmosphériques afin d'avoir une vision claire de la qualité de l'air (une prise en compte des particularités territoriales et sectorielles de chaque espace est un enjeu fort, pour adapter au mieux les politiques à mettre en œuvre).

Le SRCAE définit enfin des orientations par secteur (industrie, résidentiel, tertiaire, transports, agriculture) permettant de répondre aux problématiques particulières liés à la qualité de l'air.

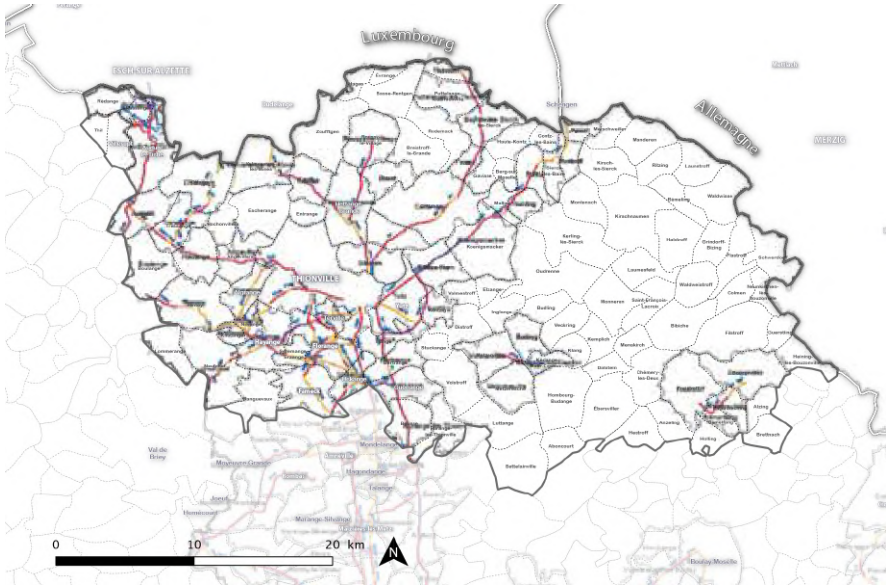
Notons enfin que le PPA du territoire devra être compatible avec les orientations du SRCAE, le PPA étant destiné à ramener, dans les agglomérations concernées, les polluants visés par les textes (dioxyde de soufre, oxydes d'azote , poussières, ozone) à un niveau inférieur aux valeurs limites fixées à l'annexe I du décret modifié n°98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement.

Infrastructures terrestres bruyantes classées par arrêté préfectoral

Infrastructures terrestres bruyantes : réseau ferré et routes de l'État *(Sources : Arrêtés préfectoraux)*



Infrastructures terrestres bruyantes : réseau routier départemental *(Source : Arrêté préfectoral)*



Les réseaux routiers communaux sont aussi concernés par un arrêté préfectoral classant les infrastructures bruyantes. Sur une échelle de 1 à 5, sur le territoire du SCoT, seule Thionville compte des rues classées 2 (avenue Albert Ier, de la rue du Général de Gaulle au square René Schwartz) et 3.

Classement sonore des voies routières et ferroviaires bruyantes (en Moselle) : dates des arrêtés préfectoraux

Réseau ferroviaire	AP 15 janvier 2013
Réseau de routes et autoroutes de l'État	AP 21 mars 2013
Réseau de routes départementales	AP 27 février 2014
Réseau routier communal	AP 31 janvier 2017

Des nuisances sonores liées aux trafics routiers et ferroviaires

Les infrastructures de transport constituent des sources de nuisances sonores non négligeables. Le classement sonore des transports terrestres constitue, dans ce cadre, un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau de transport terrestre en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau SNCF.

Des secteurs, dits « affectées par le bruit », sont déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : leur profondeur varie de 10 à 300 m selon la catégorie sonore (de 5 à 1) déterminée par arrêtés préfectoraux.

Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront y présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas :

- LAeq (6 h – 22 h) = 35 dB de jour
- LAeq (22 h – 6 h) = 30 dB de nuit

LAeq : niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps.

Les axes concernés sont identifiés en page précédente : voie ferrée, autoroutes A30 et A31, des routes départementales et communales.

Une attention particulière devra donc être portée aux projets d'urbanisation aux abords de ces axes.

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) : des plans d'action

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les états membres de l'Union Européenne visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement.

Cette approche est basée sur une cartographie de l'exposition au bruit, sur une information des populations et sur la mise en œuvre de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au niveau local. Dans ce cadre, des PPBE ont été établis pour les infrastructures et zones sensibles suivantes du territoire reportées dans le tableau ci-contre.

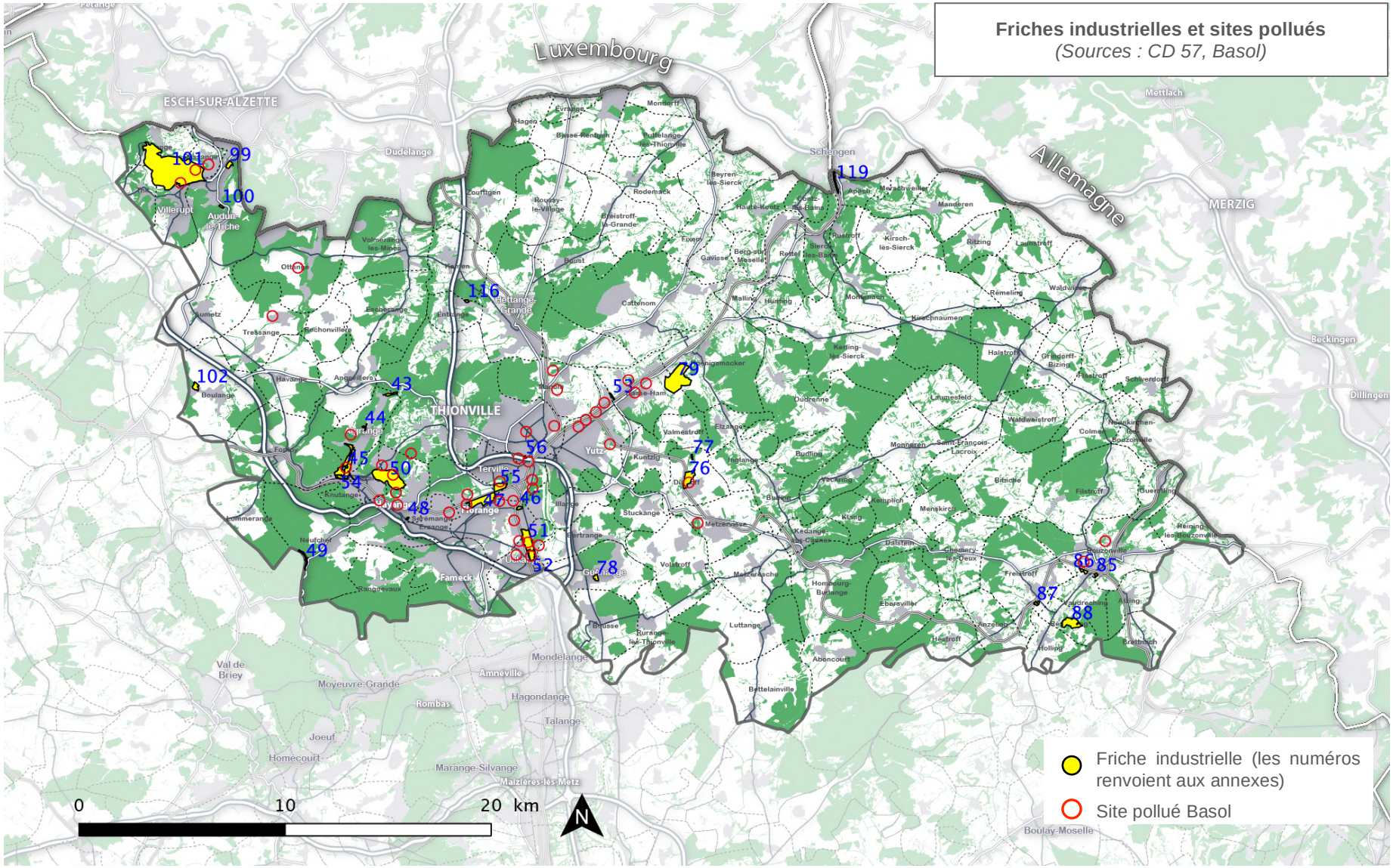
Ces PPBE dressent, pour chaque secteur concerné, des cartes de bruit. Les communes concernées devront donc en tenir compte et déduire les éventuelles conséquences sur leur projet de développement (maîtrise de la population exposée au bruit).

Zones concernées	Date d'approbation
Portes de France Thionville	14 décembre 2010
Manom	3 juillet 2012
Terville	17 juin 2011
Thionville	29 juillet 2011
Yutz	1er juillet 2013
Moselle : voies routières dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an	18 juillet 2016
Réseau ferroviaire0	3 août 2012
CA Val de Fensch	septembre 2010
Routes et autoroutes de l'État	août 2012
Réseau routier, autoroutier et ferroviaire de l'État	décembre 2014

Contenu du PPBE (art. R.572-8 du Code de l'Environnement)

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement comprend :

1. Un rapport de présentation présentant, d'une part, une synthèse des résultats de la cartographie du bruit faisant apparaître, notamment, le nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et le nombre d'établissements d'enseignement et de santé exposés à un niveau de bruit excessif et, d'autre part, une description des infrastructures et des agglomérations concernées ;
2. S'il y a lieu, les critères de détermination et la localisation des zones calmes définies à l'article L. 572-6 et les objectifs de préservation les concernant;
3. Les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites mentionnées à l'article R. 572-4 ;
4. Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit dans l'environnement arrêtées au cours des dix années précédentes et prévues pour les cinq années à venir par les autorités compétentes et les gestionnaires des infrastructures, y compris les mesures prévues pour préserver les zones calmes ;
5. S'ils sont disponibles, les financements et les échéances prévus pour la mise en oeuvre des mesures recensées ainsi que les textes sur le fondement desquels ces mesures interviennent ;
6. Les motifs ayant présidé au choix des mesures retenues et, si elle a été réalisée par l'autorité compétente, l'analyse des coûts et avantages attendus des différentes mesures envisageables ;
7. Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées au bruit à l'issue de la mise en œuvre des mesures prévues ;
8. Un résumé non technique du plan.


Friches industrielles et sites pollués
(Sources : CD 57, Basol)
Luxembourg
Allemagne
ESCH-SUR-ALZETTE
THIONVILLE
MERZIG
Schengen
Dudelange
Mondelange
Amnéville
Hagondange
Talange
Moyeuvre-Grande
Rombas
Joeuf
Homécourt
Marange-Silvange
Val de Briey
Boulay-Moselle
99
100
101
102
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
76
77
78
79
85
86
87
88
116
119
0
10
20 km
N
Friche industrielle (les numéros renvoient aux annexes)
Site pollué Basol

La prise en compte des sols pollués

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence de notre passé industriel et c'est pourquoi le secteur d'étude, avec son passé industriel, est particulièrement concerné. La pollution des sols s'effectue en général de deux manières :

- De façon localisée, soit à la suite d'un accident ou incident, soit en raison d'une activité industrielle, artisanale ou urbaine sur un site donné. On utilise alors les termes de « site pollué »,
- De façon diffuse, par les retombées au sol de polluants atmosphériques issus de l'industrie, des transports, du chauffage domestique, etc., ou aspersions de vastes étendues de terrain.

La pollution du sol peut présenter un risque direct pour les personnes et un risque indirect via la pollution des eaux. Dans ce cadre, les banques de données BASOL et BASIAS du BRGM permettent de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués qui ont été recensés sur le territoire national par différents biais. L'inventaire BASIAS, qui réalise l'inventaire des anciens sites industriels pollués ou concernés par une présomption de pollution, recense de nombreux sites potentiellement pollués sur le territoire. Il s'agit le plus souvent de sites accueillant ou ayant accueilli des ateliers industriels, des stations services, des dépôts de gaz, des garages ou des dépôts de véhicules.

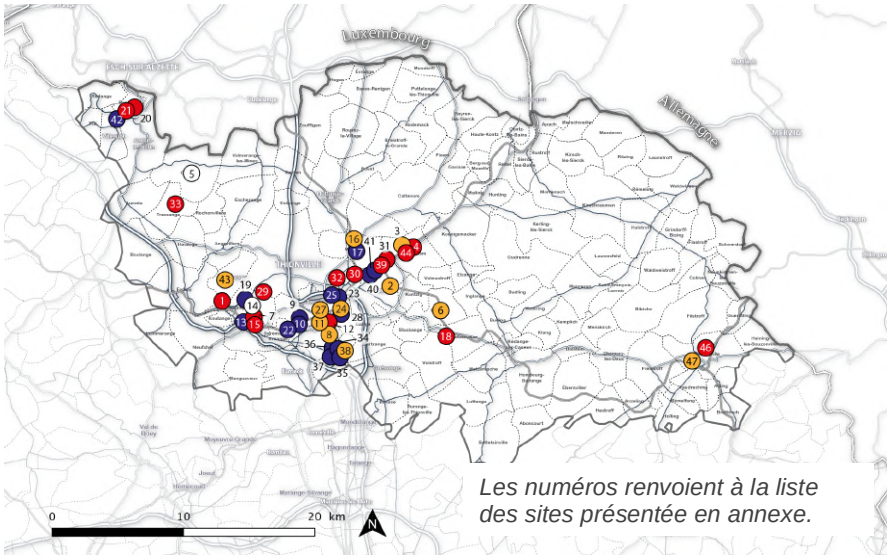
Parmi ces sites industriels relevant de l'inventaire BASIAS, 47 sont répertoriés par BASOL qui identifie les sites pollués avérés ainsi que ceux potentiellement pollués et appelant une action publique. La plupart nécessite un suivi et, parfois, fait l'objet de servitudes et restrictions d'usages dont il conviendra de tenir compte dans l'aménagement urbain. Certains d'entre eux doivent même être sécurisés avant changement d'usage (voir fiches annexes pour plus de précisions).

La majorité de ces sites concerne le sillon Mosellan. Ils sont pour près de 50% en cours d'évaluation et/ou de traitement, ce qui crée une certaine indétermination quand à leur potentiel de reconversion urbaine.

La gestion des sites et sols pollués est dynamique : de nouvelles pollutions peuvent toujours être découvertes et le niveau de traitement dépend de la vocation urbaine finale que l'on projette de donner au site. À l'échelle du territoire, la reconversion des sites et sols pollués constitue un enjeu, en particulier pour le Val de Fensch et les Portes de France-Thionville, mais cet enjeu s'inscrit dans le long terme et dans la poursuite de la démarche engagée notamment avec l'EPFL afin de progressivement redonner des capacités de développement urbain et d'améliorer la qualité du cadre de vie. En effet, sur les 47 sites :

- 5 sont en activité et ne constituent donc pas des friches remobilisables dans l'immédiat.
- 16 sont traités selon des contraintes d'usages différents, dépendant de la découverte de nouvelles pollutions qui reste toujours possible.
- 25 sont en cours d'évaluation ou de traitement : leur reconversion est dépendante du temps de mise en œuvre de ces analyses et traitements ainsi que de la définition de projet de reconversion. Cette reconversion nécessitera très certainement de développer une vision globale d'aménagement à l'échelle communale et/ou communautaire afin de leur attribuer des vocations urbaines dans le cadre d'un échéancier qui tienne compte du temps de traitement.

Sites de l'inventaire BASOL dans le périmètre du SCoT



Les numéros renvoient à la liste des sites présentée en annexe.

- Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic
- Site en cours d'évaluation
- Site en cours de travaux
- Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage

L'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval

Le périmètre de l'OIN, situé à proximité de la frontière entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg, est à cheval sur les départements de Meurthe-et-Moselle et de Moselle. Le territoire d'Alzette-Belval est réparti sur les huit communes de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette que sont Audun-le-Tiche, Rédange, Russange, Aumetz, Boulange et Ottange en Moselle, et Thil et Villerupt, toutes incluses sur le territoire du SCoT. La mission de préfiguration a préconisé en particulier, la construction de 8600 logements et la réhabilitation de 500 à 800 logements. La présence se sites à sol pollué sur ce territoire implique également une prise en compte au regard des objectifs de reconversion

La stratégie de l'Établissement Public d'Aménagement prévoit que les principes d'aménagement proposés doivent permettre :

- de concevoir l'urbanisation sans fracture sociale, paysagère, naturelle, agricole ou urbaine nouvelle,
- de jouer sur l'interaction permanente entre développement urbain et développement économique,
- de favoriser les mobilités douces,
- d'assurer la prise en compte de la transition énergétique et écologique à tous les niveaux

Le projet urbain se structure autour :

- de trois pôles principaux : Micheville, Portes de Belval et quartier de la gare à Audun-le-Tiche ;
- des pôles secondaires : quartier de Cantebonne à Villerupt et commune de Boulange ;
- de la proximité des gares : Rédange, Russange, Audun-le-Tiche ;
- de certaines centralités communales : Rédange, Russange, Audun-le-Tiche.

Zoom sur le pôle de Micheville

D'après son étude d'impact le projet d'aménagement du site de Micheville, évite l'Espace Naturel Sensible de la Friche de Micheville, ainsi que sites potentiellement concernés par les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope en projet sur l'ancienne carrière à ciel ouvert de Micheville et sur le crassier de Russange.

Projet de Micheville : simulation
(Source : permis d'aménager, egis/Alzette-Belval)



Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) - *source géorisques*

N° Indentié	Commune principale	Nom(s) usuel(s)	Adresse	Lieu-dit	Autres sources de données
57SIS04403	BASSE HAM	KORSEC INDUSTRIE	Rue du canal à Haute Ham		Base BASOL : N°57.0091
57SIS04419	HAYANGE	La Platinerie	Rue de Wendel		Base BASOL : N°57.0132
57SIS04456	THIONVILLE	Ancienne cokerie de Thionville	Route de Metz		Base BASOL : N°57.0015
57SIS04458	THIONVILLE	Ancienne usine à gaz de Thionville	26, rue de Verdun		Base BASOL : N°57.0109
57SIS04463	THIONVILLE	ETILAM	route de Manom		Base BASOL : N°57.0070
57SIS04466	UCKANGE	Crasier d'Uckange et ancien parc des matières premières	Voie de la liberté	PORT D'ILLANGE	Base BASOL : N°57.0078, Base BASOL : N°57.0127
57SIS04467	UCKANGE	Ancienne agglomération d'Uckange	Rue de Thionville		Base BASOL : N°57.0079
57SIS04468	UCKANGE	Ancienne usine à cyanamide	Voie de la liberté		Base BASOL : N°57.0125
57SIS04617	RUSSANGE	Bassin à boues du haut de Micheville	Rue Victor Hugo	Mine de la Houtte	Base BASOL : N°57.0105
57SIS04619	UCKANGE	ANCIENS HAUTS-FOURNEAUX D'UCKANGE	Ancienne usine d'Uckange		Base BASOL : N°57.0126
57SIS04740	BASSE HAM	Société TEXTILOR	Route de Thionville - BP 40038		Base BASOL : N°57.0199
57SIS04756	DISTROFF	Cedest Engrais	Zone industrielle les carrières		Base BASOL : N°57.0092
57SIS04759	FLORANGE	TOTAL FINA (ex DEA-CALMES)	Ebange		Base BASOL : N°57.0009
57SIS04813	YUTZ	Ancien site POLDER (ex-PINCK)	36, rue de la Culture		Base BASOL : N°57.0024
57SIS04816	YUTZ	Prosimétal	rue de l'industrie		Base BASOL : N°57.0200
57SIS04819	YUTZ	ROS CASARES FRANCE	Avenue des nations		Base BASOL : N°57.0206
57SIS04820	YUTZ	Société Métallurgique de la Moselle	126 Rue Nationale		Base BASOL : N°57.0122
57SIS05777	BOULANGE	PIMEST ANTICORROSION	Rue de la mine		Base BASOL : N°57.0221
57SIS06159	THIONVILLE	Akers	Chemin du Leidt		Base BASOL : N°57.0073
57SIS06296	METZERVISSE	Korsec et Fils - Décharge de METZERVISSE	La Grande Friche		Base BASOL : N°57.0026
54SIS04585	VILLERUPT	ANCIEN COMPLEXE SIDERURGIQUE DE MICHEVILLE	Avenue Salvador Allende		Base BASOL : N°54.0016

Les SIS comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. Ils sont mis à disposition du public après consultation des mairies et information des propriétaires.

Des projets de reconversion en cours

Plusieurs sites industriels sont en cours de reconversion sur le territoire. Parmi eux, citons notamment :

- L'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval, qui s'inscrit dans le cadre d'un développement transfrontalier avec le Luxembourg (voir l'encadré), et inclut notamment le projet de Micheville, sur les communes de Russange, Villerupt et Audun-le-Tiche, dont l'enquête publique en cours en septembre 2017 porte sur 1235 logements ;
- les projets de reconversion sur le Val de Fensch dont celui de la ZAC de la Paix (Algrange, Nilvange, Knutange), des hauts fourneaux d'Uckange, de la Platinerie (Hayange) ou encore de la Cartoucherie (Florange) ;
- les projets d'aménagements des zones d'activités de la CA Portes de France-Thionville (Actypole, Cormontaigne, P.A.T.…) ;
- les projets de l'Arc Mosellan (ZA de Distroff…).

Les friches industrielles contiennent souvent des sites pollués. Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. C'est en 1986, lorsque l'Établissement public de la métropole lorraine (EPML, devenu Établissement public foncier lorrain, EPFL) s'est rendu propriétaire de nombreux sites sidérurgiques et charbonniers, que les problèmes de pollution des sols et sous-sols ont été découverts. Cet établissement s'est alors retourné, en coordination avec la DRIRE (DREAL), vers les anciens exploitants pour que ceux-ci procèdent au traitement des sites, en application du principe du pollueur-payeur. Mais à l'heure actuelle, des enjeux restent encore à gérer : sites orphelins, propriétaires insolvables, pollutions résiduelles à traiter,…

La problématique "sol pollué" mérite donc d'être prise en compte dans l'aménagement futur du territoire et en particulier lors de la reconversion des friches industrielles.

La partie économie du présent rapport de présentation de SCoT identifie les enjeux et projets de reconversion des 28 friches recensées sur le territoire du SCoT (voir fiches annexes).

Parmi les 28 friches recensées, nous constatons que 7 recouvrent des sites de l'inventaire Basol. :

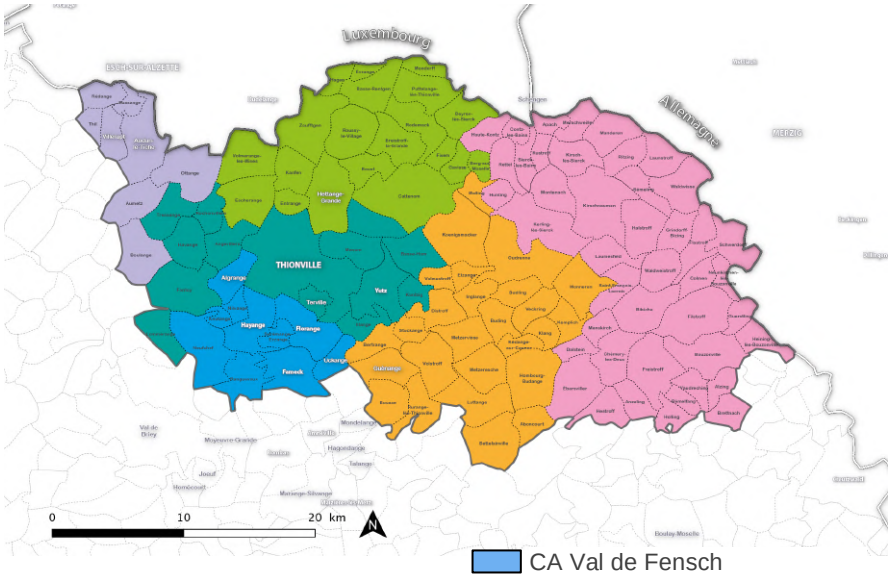
n° friche	N°s sites basol et état	Contraintes / vocation du site selon Basol
101	42 : Ancienne usine sidérurgique : site traité avec surveillance/restrictions 21 : Ancienne cokerie : site en cours d'évaluation 20 : Bassin à boues : site en cours d'évaluation	Site en cours de réhabilitation et réaménagement (Micheville)
45	1 : Ancienne usine sidérurgique : site en cours d'évaluation	Contamination des sols, contraintes géotechniques
50	14 : Crassier et alvéoles : diagnostic à réaliser 19 : Crassier : site traité avec surveillance/restrictions	Non mobilisable en l'état
55	27 : Anciens crassier et laminoir : en cours de travaux	Non mobilisable en l'état
51	34 : Ancien parc des matières premières : site traité avec surveillance/restrictions	Site traité, sous surveillance eaux souterraines. Zone rouge risque inondation
52	35 : Ancienne usine sidérurgique : site traité avec surveillance/restrictions	Site traité, sous surveillance eaux souterraines et restriction d'usages
76	6 : Ancienne fabrique d'engrais et ciment : site en cours de travaux	Site en cours de traitement, avec restriction d'usages

Sur près de 857 ha de « friches » recensées sur le territoire du SCoT :

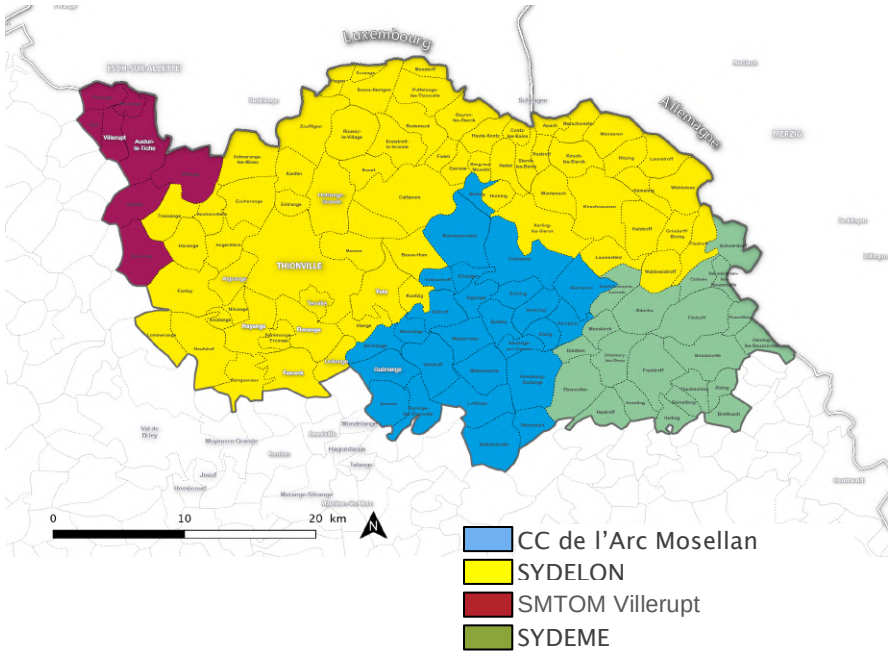
- 465 ha sont réaménagés ou en cours de réaménagement (sur du plus ou moins long terme), dont plus de 375 ha inscrit dans les projets de l'OIN (sachant que le site de Micheville représente 367 ha dont seuls 70 ha sont valorisables, et que 46 ha vise la Zac de la Paix à Algrange).
- 243 ha sont concernés par un projet de réaménagement à court ou moyen terme (dont plus de 100 ha pour le Fort de Koenigsmacker – valorisation touristique / paysagère, dont 40 ha pour le parc à fonte Uckange pour Europort)
- 149,11 ha relèvent de sites en activité (totale ou partielle) et de sites sans projet de réaménagement, sauf éventuellement à long terme (dont 90 ha du Crassier du Konacker –site occupé, 32 ha de la carrière de gypse à Rémelfang.

Déchets ménagers et assimilés : compétences collecte et traitement
(Sources : Moselleinfogeo 2017, intercommunalités)

Compétence collecte



Compétence traitement



La collecte des déchets ménagers

Sur le territoire du SCoT, en 2017, la collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée par différentes collectes organisées par les Communautés de Communes et réalisées souvent par des entreprises spécialisées que les communes ont choisies pour leur compétence :

- CC du Pays Haut Val d'Alzette : en régie
- CA Portes de France Thionville : en régie
- CA Val de Fensch : 5 communes du territoire sont en régie directe (Fameck, Florange, Uckange, Serémange-Erzange et Ranguevaux) et 5 communes (Algrange, Nilvange, Hayange, Neufchef et Knutange) sont collectées par SITA.
- CC Cattenom et Environs (CCCE) : en régie
- CC Bouzonvillois Trois Frontières : Edifi Nord Suez
- CC de l'Arc Mosellan : Edinor

Sont principalement collectés les déchets ménagers suivants (collecte sélective) : déchets verts, ordures ménagères, emballages et cartons, encombrants.

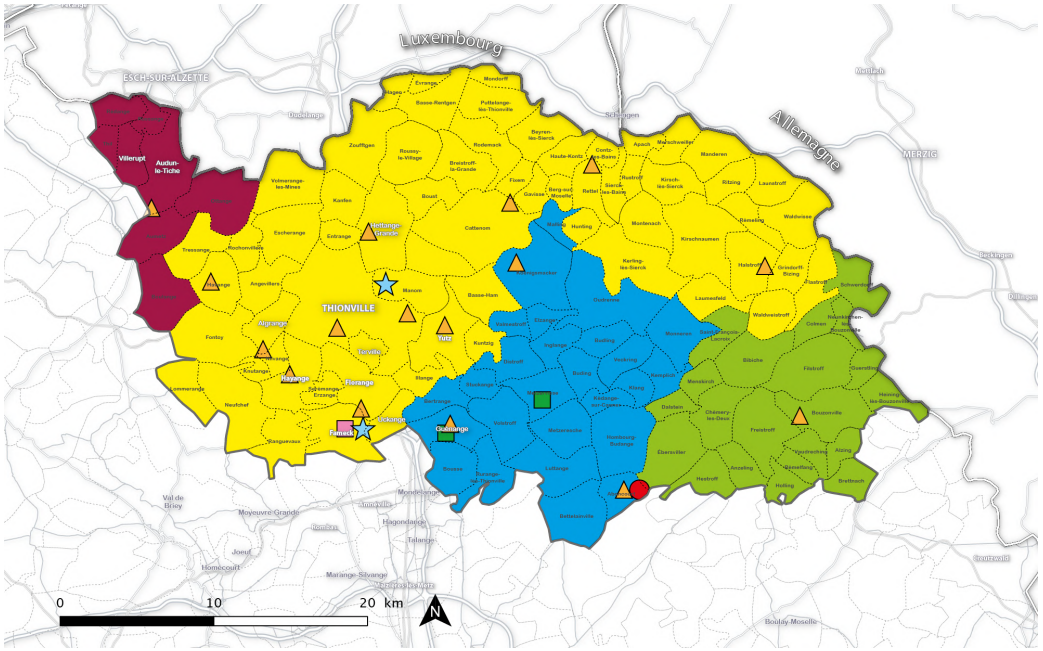
Le ramassage est généralement effectué quotidiennement en zone urbaine dense comme à Thionville, une à plusieurs fois par semaine sur les autres communes.

Sont aussi collectés par le biais de conteneurs spécifiques et de déchetteries, divers déchets particuliers (verre, métaux, plastiques, gravats,…).

Que ce soit pour la collecte ou le traitement des déchets, l'organisation des intercommunalités évolue régulièrement (en 2014, 2015 et 2016 notamment, en ce qui concerne le territoire du SCoT).

Unités de traitement des déchets du territoire du SCoT
(Sources : Moselleinfogeo, Sinoe, Bilan déchets Moselle 2014 / juin 2016)

- Déchèterie
- Installation de stockage de déchets non dangereux
- Centre de Tri (collecte sélective)
- Centre de transfert
- Plate-forme de compostage



Déchèteries du territoire *(Sources : Moselleinfogeo, Sinoe)*

Ville d'implantation	Intercommunalité	Communes adhérentes	Population adhérente	Mise en service	Exploitant
Halstroff	CC 3 Frontières	22	11010	2004	Suez Rv Nord-Est
Rettel				2003	
Cattenom (Sentzich)	CC Cattenom et Environs	20	24163	2003	CC de Cattenom et Environs
Hettange-Grande				?	CC de Cattenom et Environs
Koenigsmacker	CC de l'Arc Mosellan	26	32302	2004	Veolia Propreté - Agence de Yutz
Aboncourt				?	Groupe Pizzorno
Guénange				?	Veolia Propreté - Agence de Yutz
Bouzonville	CC du Bouzonvillois	21	13551	2004	
Yutz	CA Portes de France Thionville	1	16426	?	CA Portes de France Thionville
Florange	CA Val de Fensch	10	68137	1992	Suez Rv Nord-Est
Algrange-Nilvange				?	
Hayange				2003	
Thionville (ZEC Metzange)	CA Portes de France Thionville	1	41943	1990	CA Portes de France Thionville
Thionville (chemin des Résistants)				1990	
Havange	Syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Fontoy	6	7392	2008	Barisien
Audun-le-Tiche	CC du Pays Haut Val d'Alzette	8	26616	?	CC du Pays Haut Val d'Alzette

Le tri et le traitement des déchets ménagers

En 2016, la compétence traitement est portée par 4 intercommunalités sur le territoire du SCoT.

SYDELON

Les CA Val de Fensch, CA Portes de France Thionville, CC Cattenom et Environs et CCBouzonvillois Trois Frontières ont délégué la compétence traitement au SYDELON.

Les Ordures Ménagères (OM) sont essentiellement envoyées pour enfouissement à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) SITA à Flévy. 9% sont incinérés à l'UVE d'Haganis à Metz. 3% sont valorisés après Traitement Mécano-Biologique (TMB) au centre de MAXIVAL à Villers-la-Montagne.

Recyclables : Centre de tri de PAPREC à Dieulouard

Verre : usine MINERIS SIBELCO à St-Menge

SMTOM Villerupt

La CC Pays du Haut Val d'Alzette a délégué la compétence traitement au SMTOM de Villerupt.

Le traitement des OM se fait notamment par compostage par MAXIVAL à Villers-la-Montagne : 38 060 tonnes d'OM collectées en 2015 dont 44% seront enfouis (centre de stockage de déchets de Conflans-en-Jarnisy), 12 500 tonnes de compost produits.

Arc Mosellan

ISDND d'Aboncourt (gestion Pizzorno). Capacité annuelle 120 000 tonnes. Capacité restante en 2017 : 506 927 tonnes.

SYDEME

Collecte multiflux : centre de tri multiflux à Forsbach. Dont collecte spécifique des déchets organiques, pour valorisation par méthanisation :

58% valorisation thermique : usine d'incinération de Velsen (Allemagne)

21% valorisation biologique (compost, digestat liquide, biogaz) : usine de Méthavalor à Morsbach

22% valorisation matière : centre de tri des recyclables de Sainte-Fontaine

La majeure partie des déchets ménagers collectés rejoignent donc les centres de stockage. Une grande part est aussi valorisée par incinération, tandis qu'une part moindre est valorisée par compostage.

Dans tous les cas, le principe de proximité est globalement respecté.

Les déchets ménagers sont expédiés directement vers le site de traitement, ou alors passent par un centre de transfert intermédiaire. On trouve ainsi sur le territoire les centres de transfert de Manom et de Fameck.

La collecte sélective permet aussi d'optimiser le tri et la valorisation. Pour cela, on note la présence des équipements suivants :

- Du centre de tri de Fameck (maître d'ouvrage / exploitant : Suez Rv Nord-Est / Lorval ; capacité : 20 000 tonnes/an).
- Des déchèteries, exploitées en régie ou prestation privée : on compte 16 déchetteries sur le territoire du SCoT (voir tableau et carte précédents) ;
- Des plates formes de compostage notamment à Metzervisse (Terralys, capacité 15 000 tonnes/an) et Guénange (Eco Vert SARL, capacité 10 000 tonnes/an).

En ce qui concerne le compostage, on notera aussi que le territoire du SCoT est particulièrement bien doté en composteurs individuels, en particulier les CC de l'Axe Mosellan et de Cattenom et environs, où plus de 15 % des foyers sont équipés en 2014.

Volumes de déchets collectés en 2015 *(Sources : Moselleinfogeo, Sinoe)*

Intercommunalités (Population adhérente/nombre de communes)	unités	DMA		OMA	OMR		Déchets occasionnels					Collecte Sélective	
		tot	sans déblais /gravats			traitement principal	total	dont déchèteries	dont encombrants	Biodéchets		verre	recyclables secs
										Déchets verts et biodéchets	Déchets alimentaires		
CC Arc Mosellan (34405/26)	kg/hab/an	*538*	*482*	*342*	*266*	*stockage*	*141*	*134*	*5*	*0*	*0*	*30*	*45*
	tonnes	*18940*	*16893*	*11752*	*9167*		*5141*	*4930*	*186*	*0*	*0*	*1028*	*1557*
CC 3 Frontières (11638/22)	kg/hab/an	*509*	*425*	*216*	*109*	*stockage*	*293*	*293*	*0*	*0*	*0*	*44*	*63*
	tonnes	*5927*	*4952*	*2518*	*1270*		*3409*	*3409*	*0*	*0*	*0*	*511*	*737*
CC Cattenom et Environs (25652/20)	kg/hab/an	*632*	*532*	*338*	*253*	*stockage*	*293*	*293*	*0*	*0*	*0*	*32*	*53*
	tonnes	*16204*	*13654*	*8675*	*6495*		*7528*	*7528*	*0*	*0*	*0*	*825*	*1355*
CA Portes de France Thionville (78696/13)	kg/hab/an	*677*	*576*	*411*	*339*	*stockage*	*266*	*228*	*7*	*33*	*0*	*27*	*45*
	tonnes	*53246*	*45343*	*32346*	*26665*		*20900*	*17961*	*514*	*2335*	*0*	*2153*	*3528*
CA Val de Fensch (70552/10)	kg/hab/an	*621*	*547*	*367*	*298*	*stockage*	*254*	*229*	*0,8*	*23*	*0*	*25*	*53*
	tonnes	*43825*	*38568*	*25882*	*20408*		*17942*	*16128*	*55*	*1645*	*0*	*1757*	*3717*
CC du Bouzonvillois (13506/21)	kg/hab/an	*530*	*498*	*234*	*138*	*incinération*	*296*	*241*	*0*	*55*	*3*	*32*	*61*
	tonnes	*7158*	*6728*	*3165*	*1864*		*3992*	*3250*	*0*	*743*	*44*	*427*	*830*
CC du Pays Haut Val d'Alzette (27900/8)	kg/hab/an	*500*	*475*	*325*	*270*	*valorisation organique*	*175*	*150*	*0*	*21*	*0*	*0*	*55*
	tonnes	*13951*	*13251*	*9076*	*7542*		*4875*	*4196*	*0*	*589*	*0*	*0*	*1534*
MOSELLE (2014)	kg/hab/an	***592***	**-**	***354***	***248***	**-**	***238***	**-**	***64***	***57***	***18***	**-**	***88***

Gestionnaires et structures de traitement des déchets en 2017 *(Sources : Moselleinfogeo, Sinoe)*

Gestionnaire du traitement (nombre d'habitants, nombre de communes adhérentes)	Intercommunalité	Installations d'élimination
Sydeme (299147/272)	CC du Bouzonvillois	*Aucune sur le territoire.* *Centre de Tri de Freyming - Saint-avold, Plateforme de Compostage de Sarreguemines*
CC de l'Arc Mosellan (34405/26)	CC de l'Arc Mosellan	*Isdnd d'Aboncourt, plates-formes de compostage*
Sydelon (170376/55)	CC Val de Fensch, CC de Cattenom et Environs, CC des Trois Frontières, Ca Portes de France Thionville	*Transfert à Manom.* *Hors du territoire: ISDND à Flévy (SITA) et Aboncourt (Pizzorno), Valorisation énergétiquen à Metz (Haganis), Tri mécanobiologique à Maxival (Villers-la-Montagne). Centre de tri Paprec à Dieulouard, recyclage du verre Mineris Sibelco à St-Menge*
SMTOM de Villerupt (106346/52)	CC du Haut Val d'Alzette	*Aucune sur le territoire.* *Centre de Tri de Villers-la-montagne, Compostage de Villers-la-Montagne avec TMB*

Des résultats mitigés qui incitent à réflexion

Le tableau suivant montre l'évolution des tonnages collectés et traités à l'échelle départementale (d'après le bilan 2014 *Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés en Moselle*, édité en juin 2016).

Le nombre d'années prises en compte dans l'observation permet aujourd'hui de confirmer de véritables tendances :

- la production d'OMR continue sa baisse avec - 0,5 % en tonnages entre 2013 et 2014 et - 27,8 % entre 2004 et 2014,
- la collecte sélective des biodéchets augmente fortement en 2014 par rapport à 2013 (+ 9,0 % en tonnages) avec la montée en puissance de l'unité de traitement par méthanisation METHAVALOR à MORSBACH et la finalisation du déploiement de la collecte multiflux du SYDEME,
- après 2 années de baisse, la collecte sélective des recyclables secs hors refus de tri se stabilise avec des tonnages quasi identiques en 2014 par rapport à 2013 (+ 0,1 %) et tout en affichant une modeste progression de 3,6 % entre 2004 et 2014,
- les tonnages de déchets verts collectés sont en forte augmentation de + 13,0 % en 2014 par rapport à 2013 et affichent une tendance régulière à la hausse depuis 2004,
- la collecte des encombrants est relativement stable par rapport à 2004 (+ 0,8 % en tonnages entre 2013 et 2014),
- enfin, les quantités de DOM (hors DV et Enc) sont en nette augmentation entre 2013 et 2014 avec + 7,2 % en tonnages et sont en forte augmentation depuis 2004 (+ 97,0 % entre 2004 et 2014),

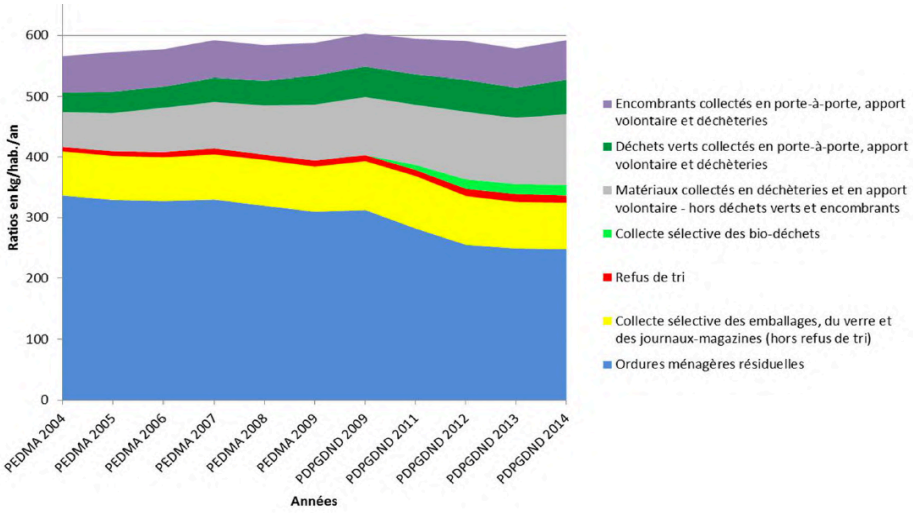
Au global et suite à l'augmentation en 2014 des quantités collectées de déchets verts et des autres DOM, la production de DMA est en hausse de + 2,4 % par rapport à 2013.

Le graphique suivant reprend l'ensemble de ces tendances en présentant l'évolution des ratios de collecte de DMA entre 2004 et 2014. Il graphique montre la forte tendance à la baisse de la collecte des OMR compensée par l'évolution à la hausse des ratios de collecte des DOM et des biodéchets. Globalement, le ratio de collecte des DMA reste inférieur au seuil des 600 kg/hab./an.

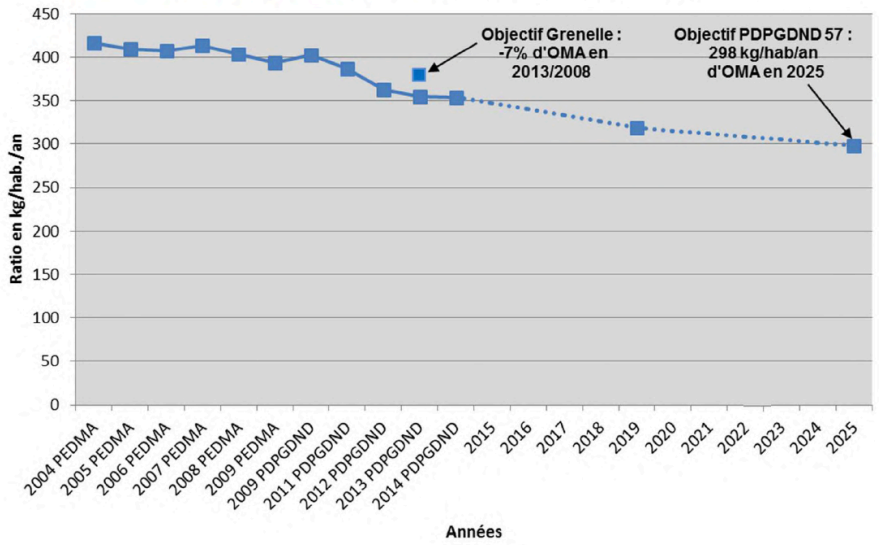
Évolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés collectés entre 2009 et 2014 *(Source : Bilan annuel 2014 Moselle)*

DMA	PDPGDND				
	2009	2011	2012	2013	2014
Collecte sélective des biodéchets	0	8 515	16 127	17 079	18 608
Collecte sélective des emballages, du verre et des journaux-magazines (hors refus de tri)	82 777	89 178	82 773	78 985	79 063
Déchets verts collectés en porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries	50 307	50 118	53 672	51 724	58 433
Encombrants collectés en porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries	56 195	60 672	65 051	65 267	65 799
Matériaux collectés en déchèteries et en apport volontaire - hors déchets verts et encombrants	99 671	103 378	115 935	112 859	121 015
Ordures ménagères résiduelles	321 624	290 936	263 067	256 726	255 416
Refus de tri	10 211	10 314	12 267	13 453	12 102
Total DMA	**620 785**	**613 112**	**608 892**	**596 093**	**610 435**

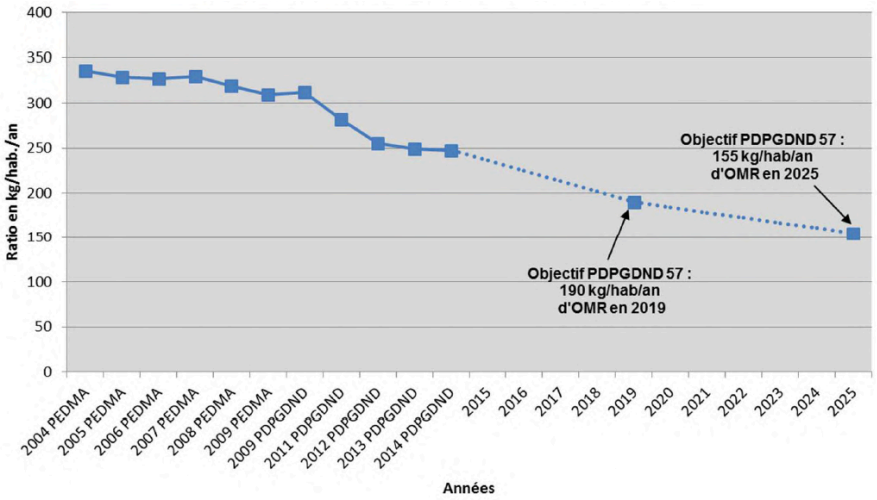
Évolution des ratios de déchets ménagers et assimilés entre 2004 et 2014 en Moselle *(Source : Bilan annuel 2014 Moselle)*



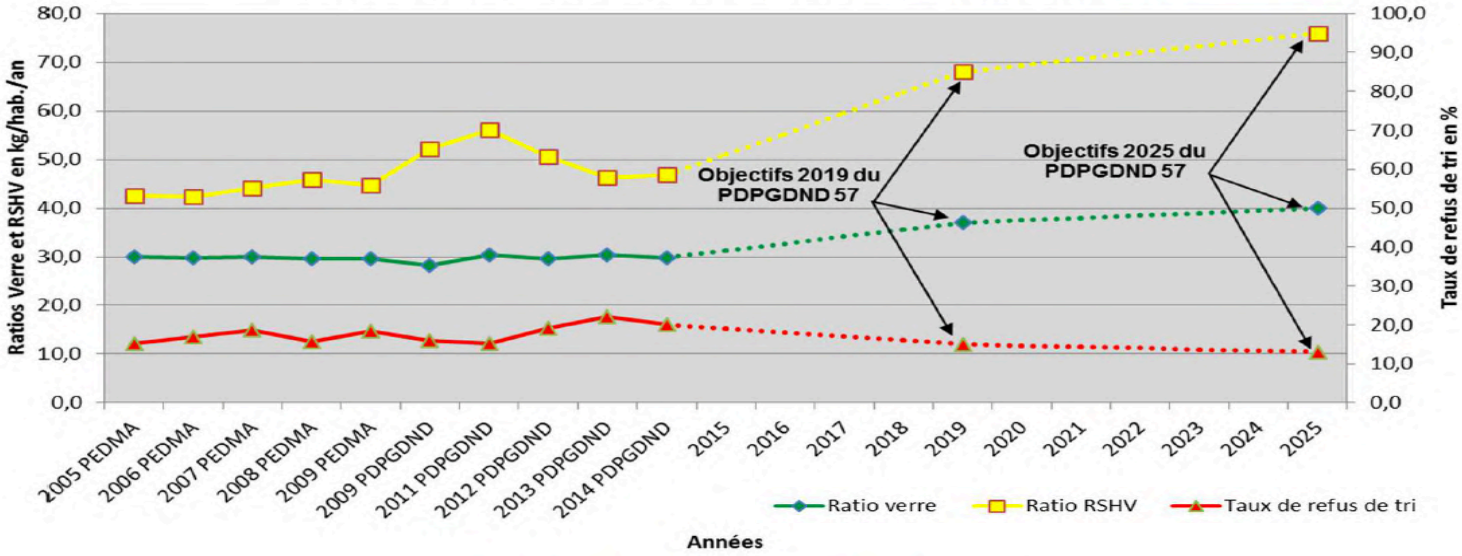
Ratio de collecte des OMA en Moselle et objectifs à atteindre *(Source : Bilan annuel 2014 Moselle)*



Ratio de collecte des OMR en Moselle et objectifs à atteindre *(Source : Bilan annuel 2014 Moselle)*



Collecte des déchets recyclables secs en 2014 en Moselle et objectifs à atteindre *(Source : Bilan annuel 2014 Moselle)*



Orientations du PDPGDND (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux) de Moselle

Le PDPGDND est un document de planification visant à coordonner à l'échelle du département les actions de gestion, de collecte et de traitement à mettre en place pour :

- réduire la production de déchets (prévention),
- favoriser le réemploi, puis le recyclage et la valorisation matière, et enfin la valorisation énergétique avant d'orienter, en dernier recours, les déchets vers l'enfouissement.

Approuvé en juin 2014, le Plan fixe des objectifs :

- de prévention, de collecte sélective et de valorisation des déchets,
- de limite aux capacités d'incinération et de stockage des déchets, opposables aux créations et extensions d'installations d'incinération et de stockage des déchets.

Le Plan dresse un état des lieux (sur la base de données 2009) ainsi qu'un état prévisionnel de la production et du traitement des déchets à 6 (2019) et 12 ans (2025). Il détermine les types et les capacités de traitement qu'il apparaît nécessaire de créer et/ou de maintenir afin de gérer le gisement mosellan et indique les secteurs géographiques les mieux adaptés à cet effet.

Le PDPGDND fixe ainsi les objectifs suivants par rapport à 2009 en matière de prévention et de gestion des OMA :

- - en 2019 : - 19 % et l'atteinte d'une performance de 319 kg/hab./an,
- - en 2025 : - 24 % et l'atteinte d'une performance de 298 kg/hab./an.

OMA : *Ordures Ménagères et Assimilées*

Les OMA comprennent :
Les OMR, Ordures ménagères résiduelles,
+ les déchets de Collecte sélective des recyclables secs, CSRS,
+ la FFOM, fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets)

L'évolution du ratio de collecte des OMA ainsi que les objectifs à atteindre sont représentés en page de gauche. Le ratio de collecte d'OMA s'établit à 354 kg/hab./an en 2014. Il est en baisse constante depuis 2004. La tendance actuelle confirme la possibilité d'atteindre les objectifs du PDPGDND en 2019 et 2025.

La baisse continue du ratio de production des OMA est étroitement liée à la baisse du ratio de production des OMR et à un report de certains déchets vers la catégorie des DOM.

Pour les OMR, le PDPGDND fixe les objectifs de réduction suivants par rapport à 2009 :

- - atteindre un ratio de 190 kg/hab./an en 2019,
- - atteindre un ratio de 155 kg/hab./an en 2025

Ces objectifs à atteindre sont représentés en page de gauche. Les 2 dernières années marquent un ralentissement de la baisse du ratio de production d'OMR mais la tendance générale semble en phase avec les objectifs de réduction du PDPGDND.

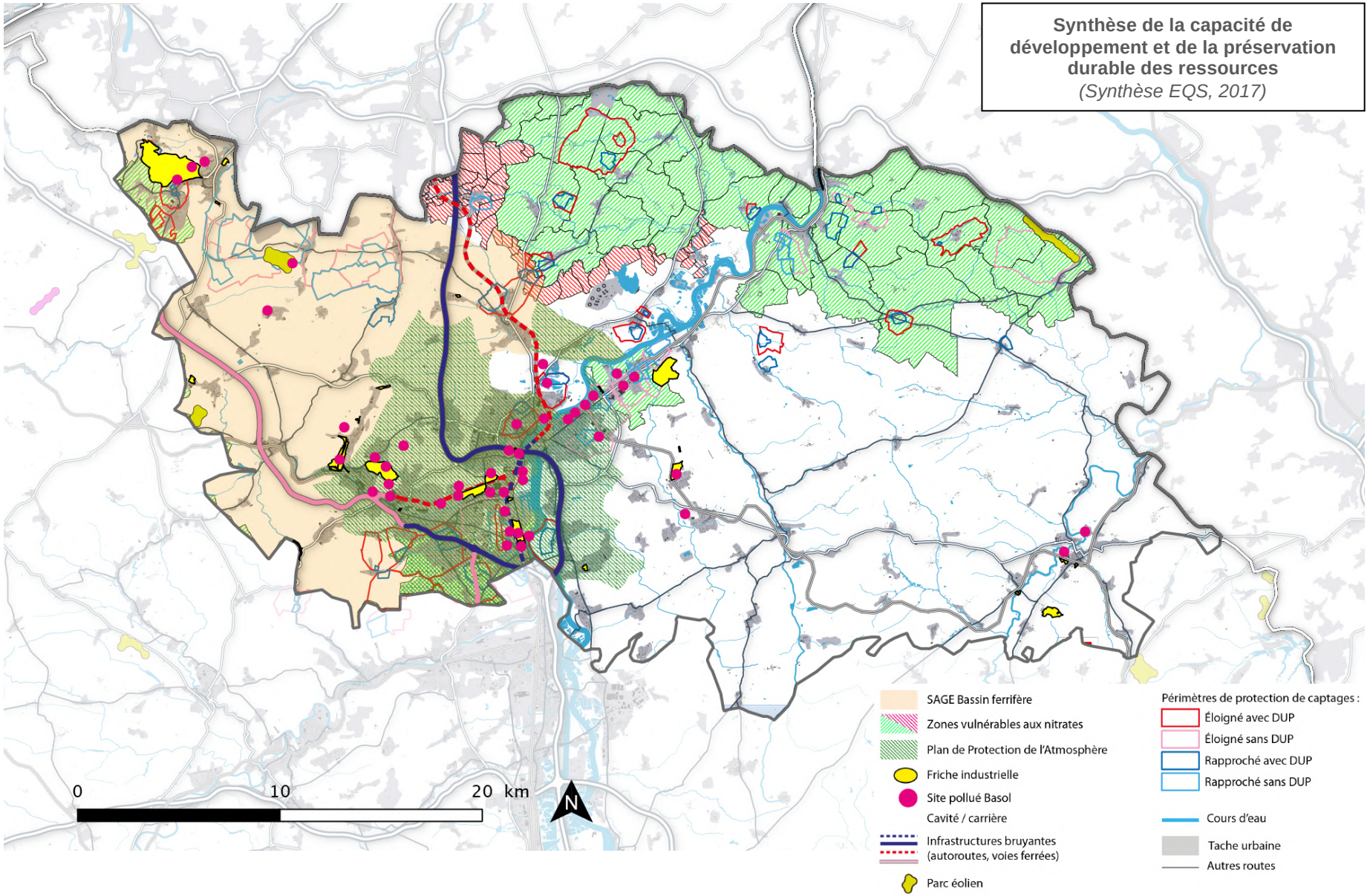
En 2014, les ratios de collecte OMR de l'agglomération Thionvillaise et du Val de Fensch figuraient parmi les plus élevés du département.

Le PDPGDND fixe aussi des objectifs de collecte pour les déchets recyclables secs, représentés eaux-aussi en page de gauche, sur le graphique d'évolution des tonnages collectés.

RSHV : *Déchets recyclables secs hors verre*

Parmi les intercommunalités du territoire du SCoT, seule la CC des Trois Frontières s'approche de l'objectif fixé pour 2019, sans toutefois l'atteindre.

Synthèse de la capacité de développement et de la préservation durable des ressources
(Synthèse EQS, 2017)



- SYNTHESE -

➜ En termes de nuisances et de pollution, le territoire est concerné par plusieurs enjeux stratégiques, notamment ceux liés à l'eau (eau potable et assainissement), en vue de reconquérir la qualité des cours d'eau et des nappes et garantir l'alimentation en eau potable des populations. En effet, la ressource en eau est abondante, mais sa qualité sur le long terme constitue l'axe principal d'une politique à poursuivre pour permettre une exploitation pérenne et un équilibre sanitaire et écologique.

La gestion des sites et sols pollués est déjà bien engagée, malgré le caractère relativement récent de la connaissance dans ce domaine. Cette pollution nécessite de tenir compte de l'incertitude qu'elle fait peser sur la reconversion des sites inoccupés et dont l'évaluation ou le traitement des pollutions est en cours (environ 50% des sites connus). La neutralisation de cette pollution ne peut être que progressive. Elle appelle les projets de développement à l'échelle des communes et EPCI à affirmer les vocations projetées sur ces sites dans le cadre d'un aménagement global qui intègre les conséquences de faisabilité en particulier en terme de temps.

La qualité de l'air est globalement bonne. Toutefois, localement, notamment dans les villes du sillon mosellan et dans la vallée de la Fensch, certains points sont à surveiller (abords des axes à grandes circulations, abords des installations industrielles,…). Un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) y prévoit d'ailleurs un certain nombre d'actions en vue de résorber les points noirs. D'une manière plus globale, le SRCAE (Schéma Régional Climat-Air-Énergie) fixe également un certain nombre d'orientations visant à améliorer la qualité de l'air, lutter contre le réchauffement climatique (Gaz à effet de Serre) et réduire les consommations énergétiques. Le SCoT doit en tenir compte.

➜ En matière de bruit, les nuisances significatives sont relativement contenues aux abords des routes à grande circulation et dans certains secteurs urbains du sillon Mosellan et du Val de Fensch. Des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sont en cours pour répondre à cette problématique.

En ce qui concerne la gestion des déchets, des efforts importants de tri ont été réalisés depuis quelques années et ont permis de revaloriser une proportion non négligeable des déchets ménagers. Mais les résultats restent encore à améliorer et il convient donc de poursuivre l'effort dans les années à venir.

Dans le domaine de l'énergie, le territoire du SCoT est un producteur important, notamment en énergie électrique. En effet, le territoire accueille la centrale nucléaire à Cattenom qui produit actuellement 8 % de l'énergie électrique française. De plus, le territoire montre un bon potentiel en matière d'énergies renouvelables et certaines sont actuellement développées. En revanche, les dépenses énergétiques (consommations liées aux activités industrielles, aux chauffages urbains ou encore aux déplacements) sont importantes.

Face au coût et à l'épuisement des ressources fossiles, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables deviennent donc des problématiques dont doit se saisir tout développement local. Ici encore, le SCoT doit répondre aux attentes et orientations du SRCAE.

➜ Des actions à conforter et renforcer pour la gestion de l'eau.

En premier lieu, il sera important que le SCoT applique deux grands principes :

- Prendre en compte et inscrire dans les documents d'urbanisme et d'aménagement les orientations liées à l'eau dans les grands enjeux de l'aménagement du territoire,
- S'assurer de la disponibilité des ressources en eau préalablement aux décisions d'aménagement du territoire.

Dans le cadre du développement de l'urbanisation nouvelle, il s'agira aussi de :

- Limiter la dispersion excessive de l'habitat rendant difficile la collecte et le traitement efficace des eaux usées,
- Favoriser le recours aux techniques "alternatives" de gestion des eaux de ruissellement (bâti, voirie…).

Au regard du contexte local, le SCoT se doit d'agir aussi plus particulièrement sur les aspects suivants :

- Sur la préservation et la reconquête de la qualité des eaux, les enjeux sont particulièrement importants pour les cours d'eau (objectifs DCE) et les nappes, notamment au niveau des captages de production d'eau potable et au niveau des nappes ayant subi les effets négatifs de l'exploitation minière (bassin ferrifère). Pour maintenir la qualité des eaux, voire les améliorer, il conviendra notamment d'agir sur l'aspect qualitatif direct de ces zones mais aussi en amont sur les facteurs de pollutions (actions sur le pluvial et l'assainissement notamment). Ces différents enjeux sont d'ailleurs précisés et exigés par le SDAGE (le SCoT doit être compatible avec ces exigences) ;
- Sur l'eau potable, il conviendra aussi de veiller à l'aspect quantitatif (veiller à la mise en œuvre des solutions envisagées par le SDAEP, adapter la capacité d'accueil du territoire, favoriser les politiques d'économie d'eau) ;
- Sur l'assainissement, le SCoT doit assurer la réalisation des programmes d'assainissement au regard des populations attendues (adapter la capacité d'accueil aux objectifs) et des objectifs à respecter en matière de rejets.

➜ Pollution des sols : L'existence de sites pollués liés à l'histoire industrielle des lieux est une problématique majeure sur le Val de Fensch et le sillon Mosellan. Cela être pris en compte dans le cadre des reconversions notamment au regard de l'occupation future des sols. Il est en effet important de veiller à ne pas y envisager d'occupation du sol future incompatible avec l'état du terrain afin de ne pas compromettre les objectifs de développement.

➜ Pollution de l'air : il est important que le SCoT prenne en considération cette problématique non seulement pour des motifs de santé publique, mais aussi pour des raisons de gestion cohérente du développement où interviennent la qualité du cadre de vie, l'attractivité et l'image du territoire. Sa prise en compte sur le développement du territoire peut se traduire, par exemple, par la limitation de l'usage des phytosanitaires, par la limitation de l'étalement urbain et de la dispersion excessive de l'habitat, ou encore par la prise en compte des transports en commun dans les critères d'implantation des nouveaux quartiers.

➜ Bruit : ceci intéresse les abords des axes à grande circulation ainsi que certains secteurs urbains du sillon Mosellan et du Val de Fensch. il convient que le SCoT prenne en compte ces contraintes vis-à-vis de l'urbanisation dans l'attente des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

➜ Déchets : le SCoT peut agir sur cette problématique en favorisant sur son territoire l'établissement de nouveaux équipements de stockage, de recyclage ou de valorisation des déchets et en prévoyant un fonctionnement cohérent de ces installations au regard du développement global du territoire.

➜ Énergies : les questions énergétiques peuvent être déclinées au travers, notamment des économies d'énergie (grâce à des modalités constructives plus respectueuses de l'environnement, mais aussi d'un meilleur rendement énergétique) et du développement des énergies renouvelables.

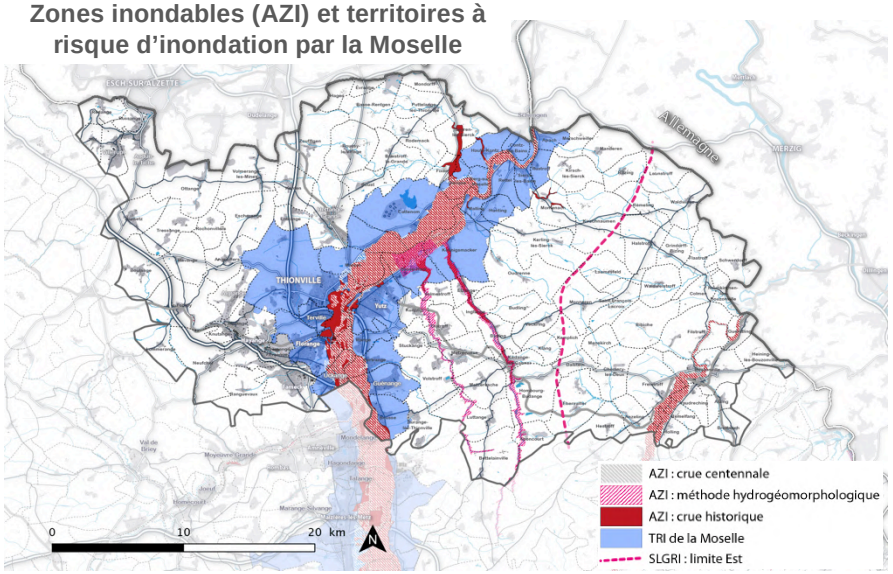
➜ Principaux indicateurs potentiels du SCoT

- Qualité des eaux (cours d'eau, eau potable) ;
- Quantités d'eau prélevée (AEP) ;
- Capacités d'accueil des dispositifs d'assainissement;
- Qualité de l'air local, mesurées sur les stations du Thionvillois ;
- Évolution du trafic urbain et part relative des transports en commun ;
- Tonnages de déchets ménagers collectés et part relative de la quantité valorisée (verre, recyclables hors verre, valorisation organique) ;
- Nombre d'entreprises et de collectivités utilisant ou développant les énergies renouvelables.

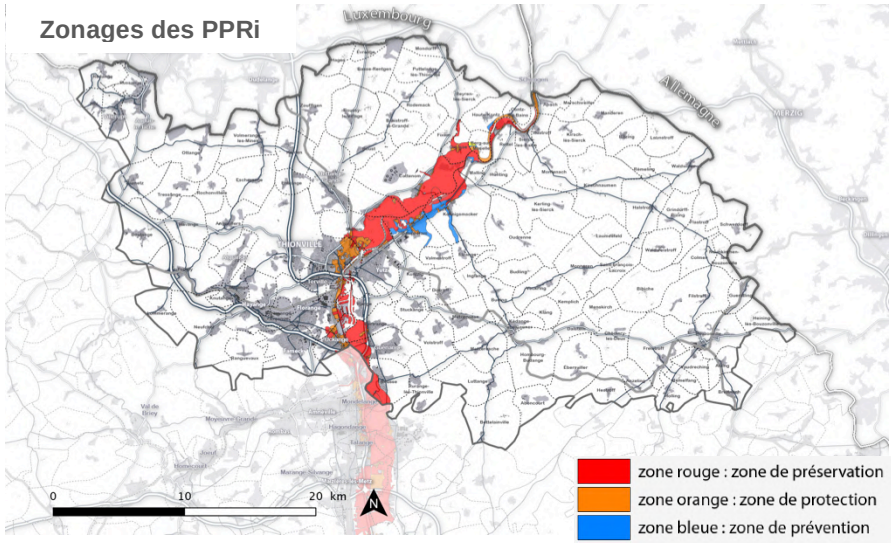
- RISQUES -

ÉLEMENTS INTRODUCTIFS

Zones inondables (AZI) et territoires à risque d'inondation par la Moselle



Zonages des PPRi



Le risque inondations

Les atlas de zones inondables, un premier niveau de connaissance, à vocation préventive

Le recensement des zones inondables ou de plus hautes crues n'a pas de valeur réglementaire directe. Toutefois, il constitue une information préventive capitale à prendre en compte, dans l'objectif de ne pas augmenter la population exposée à des risques qui ne seraient pas évalués ni maîtrisés et de garantir la sécurité des personnes et de biens.

Ce recensement n'est toutefois pas un plan de prévention des risques. En effet, il n'intègre pas les enjeux humains (donc le niveau de risque) et le mode d'évaluation entre les différents documents n'est pas toujours homogène (méthodes d'appréciation différentes d'un document à l'autre) ce qui peut parfois induire de fortes disparités dans les zonages d'un secteur à un autre.
Pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans ces zones recensées, il est nécessaire que soit menée une évaluation des risques permettant de déterminer, de manière proportionnée au risque, les interdictions de construire et les constructions soumises à conditions.

Note : Les atlas des zones inondables de la Kiesel, de la Canner et de la Boler ont été réalisés en 2018 et 2019.

Implication des PPRI sur l'urbanisme

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Moselle visent notamment à protéger les biens et les personnes contre le risque d'inondation, et à préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues. Ils constituent une servitude d'utilité publique.

En aval de Thionville, les PPRI concernent de nombreux secteurs de Manom, Garche-Koeking, Basse-Ham, Yutz dont nombre d'entre eux sont classés en zone rouge, c'est-à-dire en zone inconstructible (sauf exceptions). Ce zonage concerne également la commune d'Illange, et certains secteurs urbanisés de Thionville, de façon plus limités. De manière générale, les zones d'expansion des inondations (Zones I, II et III) sont des secteurs à valoriser en tant que tels, et à développer dans la prévention contre les crues, comme espaces de respiration dans les paysages et comme zone de richesse écologique. Une attention particulière doit donc être portée à chaque projet de nature à modifier l'occupation des sols actuelle afin de ne pas porter atteinte aux zones naturelles d'expansion de crues.

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

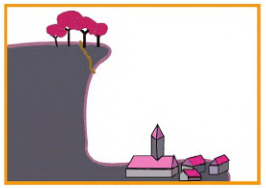
Deux grandes familles de risques majeurs existent :

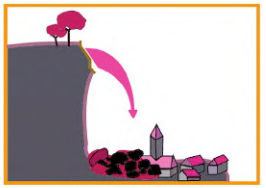
- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, …
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, ...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes;
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.


l'aléa


les enjeux


le risque majeur

Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive. Pour réaliser cette information préventive, 3 conseil et commission sont constitués dans le département : le Conseil de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST), la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM), la Commission départementale de la Sécurité Civile (CDSC).

C'est elle qui a la charge de la réalisation du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), répercuté à l'échelon communal en Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et en plan communal de sauvegarde (PCS). Les éléments qui suivent reprennent en grande partie les informations du DDRM de la Moselle (édition de 1996 mise à jour en 2004 puis en 2012) qui constitue le document officiel dans ce domaine.

Selon le DDRM, le territoire du SCoT est concerné par les risques majeurs suivants (voir fiches annexes pour plus de précisions sur les communes concernées) :

Risques naturels (hors épisodes météorologiques exceptionnels) :

- Inondation : 57 communes
- Mouvement de terrain (glissements, affaissements, effondrements, chute de blocs) : 32. Trois communes sont concernées par un PPR mouvements de terrain.
- Mouvement de terrains (retrait/gonflement des argiles) : toutes communes concernées (aléas faibles à moyens)
- Mouvements de terrains liés aux cavités souterraines : 47
- Risque sismique : toutes les communes du SCoT sont en aléa très faibles

Risques technologiques :

- Risque minier : 18
- Risques liés aux carrières souterraines : 5
- Rupture de barrage ou de digue : 13
- Risques industriels (SEVESO seuil haut) : 3 communes concernées par les périmètres dont 2 communes d'implantation
- Transport de matières dangereuses (canalisation) : 52
- Risque nucléaire : 42 communes à moins de 10 km

Risques majeurs par commune *(Source : DDRM)*

	Risques naturels				Risques miniers, industriels ou nucléaires, TMD		
	inondations	PPRi	PPR mvt	cavités	PPR minier	Seveso SH/PPI	TMD cana
ABONCOURT	ZI La Canner			X			
ALGRANGE			X	X			
ALZING							X
ANGEVILLERS				X	X		X
ANZELING	ZI La Nied réunie						
APACH		X					
AUDUN-LE-TICHE				X	X		X
AUMETZ				X	X		X
BASSE-HAM	ZI La Bibiche ZI La Moselle	X				X	
BASSE-RENTGEN	ZI La Dollbach			X		X	X
BERG-SUR-MOSELLE		X				X	
BERTRANGE		X					
BETTELAINVILLE	ZI La Bibiche ZI La Canner						
BEYREN-LES-SIERCK	ZI L'Altbach ZI La Dollbach ZI Le Beyren					X	
BIBICHE							
BOULANGE				X	X		X
BOUSSE		X					X
BOUST	ZI La Boler			X		X	
BOUZONVILLE	ZI La Nied réunie			X			X
BREISTROFF-LA-GRANDE	ZI La Boler			X		X	
BRETTNACH				X			X
BUDING	ZI La Canner						
BUDLING				X			
CATTENOM		X		X		X	
CHEMERY-LES-DEUX				X			X
COLMEN							X
CONTZ-LES-BAINS	ZI La Moselle	X		X		X	
DALSTEIN				X			
DISTROFF	ZI La Bibiche					X	
EBERSVILLER				X			
ELZANGE	ZI La Canner					X	
ENTRANGE			X	X		X	X
ESCHERANGE				X		X	X
EVRANGE						X	X
FAMECK				X		X	X
FILSTROFF	ZI La Nied réunie						X
FIXEM	ZI La Boler					X	
FLASTROFF							X
FLORANGE	ZI La Fensch	X				X	X
FONTOY	ZI La Fensch			X	X		X
FREISTROFF	ZI La Nied réunie						
GAVISSE		X				X	
GRINDORFF-BIZING							X
GUENANGE		X				X	
GUERSTLING	ZI La Nied réunie						X
HAGEN						X	X
HALSTROFF							X
HAUTE-KONTZ	ZI Le Beyren ZI L'Altbach	X				X	
HAVANGE				X	X		X
HAYANGE	ZI La Fensch			X	X	X	X
HEINING-LES-BOUZONVILLE							
HESTROFF				X			
HETTANGE-GRANDE				X		X	X
HOLLING	ZI La Nied réunie						X
HOMBOURG-BUDANGE	ZI La Canner			X			
HUNTING						X	
ILLANGE	ZI La Fensch	X				X	
INGLANGE	ZI La Canner					X	
KANFEN			X	X		X	
KEDANGE-SUR-CANNER	ZI La Canner						
KEMPLICH				X			
KERLING-LES-SIERCK				X		X	
KIRSCH-LES-SIERCK							
KIRSCHNAUMEN							
KLANG				X			
KNUTANGE	ZI La Fensch				X		
KOENIGSMACKER	ZI La Bibiche ZI La Canner	X		X		X	
KUNTZIG	ZI La Bibiche					X	
LAUMESFELD							
LAUNSTROFF							X
LOMMERANGE							X
LUTTANGE	ZI La Bibiche						
MALLING		X				X	
MANDEREN							X
MANOM		X				X	
MENSKIRCH				X			
MERSCHWEILLER							X
METZERESCHE	ZI La Bibiche						
METZERVISSE	ZI La Bibiche			X			
MONDORFF						X	
MONNEREN							
MONTENACH							
NEUFCHEF					X		X
NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE							X
NILVANGE	ZI La Fensch				X	X	X
OTTANGE					X		X
OUDRENNE				X		X	
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	ZI La Dollbach ZI Rau. D'Himeling					X	
RANGUEVAUX					X	X	X
REDANGE				X	X		X
REMELFANG	ZI La Nied Réunie			X			X
REMELING							X
RETTEL		X				X	
RITZING							X
ROCHONVILLERS				X	X		X
RODEMACK	ZI La Boler			X		X	
ROUSSY-LE-VILLAGE	ZI La Boler					X	X
RURANGE-LES-THIONVILLE							
RUSSANGE					X		X
RUSTROFF		X		X			
SAINT-FRANCOIS-LACROIX							
SCHWERDORFF							
SEREMANGE-ERZANGE	ZI La Fensch			X		X	X
SIERCK-LES-BAINS		X		X		X	
STUCKANGE						X	
TERVILLE	ZI La Fensch					X	X
THIL					X		
THIONVILLE	ZI La Fensch	X		X		X	X
TRESSANGE				X	X		X
UCKANGE		X				X	X
VALMESTROFF	ZI La Bibiche					X	
VAUDRECHING	ZI La Nied réunie			X			X
VECKRING				X			
VILLERUPT					X		
VOLMERANGE-LES-MINES				X		X	X
VOLSTROFF	ZI La Bibiche						
WALDWEISTROFF							
WALDWISSE				X			X
YUTZ		X				X	
ZOUFFTGEN						X	X

10. LES RISQUES NATURELS

Des risques d'inondation en vallée de Moselle surtout

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle peut se traduire par :

- Un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales ; inondation de plaine,
- Des pluies torrentielles,
- Un ruissellement en secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations,
- La surface et la pente du bassin versant,
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux …

L'inondation peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges ou les sols gelés. Le département de la Moselle est essentiellement touché par des crues de plaine qui ici touchent la plaine alluviale de la Moselle et dans une moindre mesure celles de ses cours d'eau affluents (Canner, Fensch, Boler, Beyren, Bibiche, Gandren et Montebach) et celle de la Nied et de ses affluents.

L'arrêté du 18 décembre 2012 fixe par ailleurs le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) « Metz Thionville Pont-A-Mousson » relatif au débordement de la Moselle.

La gestion du risque "inondation terrestre" peut passer par différents stades, de la connaissance des aléas à leur surveillance, en passant par des mesures de protection actives et leur planification dans l'urbanisme réglementaire :

- Connaissance des aléas : cela passe par le recensement des zones inondables. À ce jour, il existe un atlas de zones inondables pour la vallée de la Moselle et celle de la Nied et leurs principaux affluents (d'après le profil environnemental de Lorraine 2016, voir carte en page suivante) ainsi que des recensements de zones inondées.
- Alerte météorologique et surveillance de la montée des eaux : Un service de surveillance, le Service de Prévision des Crues, assure pour le département de la Moselle la transmission de l'information sur les crues sur les cours d'eau tels que la Moselle et la Nied. Ce service exerce une surveillance de la montée des eaux établit les avis de crues à partir des données obtenues par des stations de mesures en temps réel.

En cas de danger, il propose au préfet la mise en pré-alerte et/ou en alerte des services publics et des maires concernés par la crue (par messagerie ou fax). Les maires transmettent alors l'information à la population et prennent les mesures de protection immédiate. Le Règlement Départemental d'Annonce des Crues arrêté le 05/05/2003 définit la coordination des différents services publics et des collectivités.

Études et travaux : Afin de diminuer le risque ou les conséquences d'une inondation, des mesures préventives sont prises. Elles passent notamment par la constitution de Syndicats regroupant les communes d'un même bassin versant. Des études hydrauliques y sont alors menées pour définir les travaux à réaliser sur les cours d'eau (curage, recalibrage, endiguements, modification ou remise en état d'ouvrages hydrauliques) et les bassins versants (création de bassins d'orage, amélioration des réseaux de collecte des eaux pluviales, préservation d'espaces perméables, de zones tampons…) ;

Maîtrise de l'urbanisme : Dans les zones soumises au risque d'inondation terrestre, la meilleure prévention consiste à préserver les champs d'expansion des crues. Conformément aux articles L561 à L565 du Code de l'Environnement (ex loi du 2 février 1995), des Plans de Prévention des Risques d'inondation peuvent être mis en place, comme il en existe sur le territoire du SCoT dans la vallée de la Moselle.

Les inondations de la Moselle et de ses affluents

La Moselle présente un régime pluvio-nival relativement marqué, avec des débits moyens maximum en janvier, et minimum en juillet. Historiquement, les crues les plus importantes ont eut lieu durant la deuxième moitié de l'hiver et au printemps.

En aval de Thionville, le risque d'inondation par débordement de la Moselle et par remontée du toit de la nappe (très fréquent) touche de nombreux secteurs : Manom, Garche-Koeking, Basse-Ham, Yutz. Ce risque d'inondation touche également la commune d'Illange, et certains secteurs urbanisés de Thionville. Mais il est plus limité en raison des nombreux travaux effectués sur le lit du cours d'eau, visant à le rendre plus rectiligne et à maîtriser ses débits.

Les cours d'eau secondaires possèdent des écoulements dépendant de la pluviométrie, mais aussi de l'importance des eaux de drainage des parcelles agricoles qui affluent dans leur direction. Néanmoins, l'influence de ces deux facteurs est historiquement assez peu significative. Durant la période d'extraction et post extractive, l'apport des eaux d'exhaure a davantage influencé les débits de ces cours d'eau (notamment le Metzange, le Veymerange et la Kiesel). Le risque d'inondation est dans l'ensemble très faible sur les secteurs traversés par les cours d'eau secondaires.

Le PGRI : Plan de gestion du risque d'inondation

Le PGRI 2016-2021 du district Rhin a été approuvé le 30 novembre 2015 et publié le 22 décembre 2015. Il fixe des objectifs de gestion des risques inondation à l'échelle du district et des objectifs spécifiques pour les territoires à risque important d'inondation (TRI) :

- Développer une gouvernance adaptée au risque à l'échelle du bassin versant
  - – Faire émerger une structure porteuse
  - – Mettre en place une organisation visant à la coordination amont-aval sur tout le bassin versant de la Moselle
- Améliorer la connaissance
  - – Réaliser une modélisation hydraulique de la Moselle et de ses affluents, en tenant compte des études existantes sur les secteurs de confluence (Seille, Orne, Fensch,… par exemple)
- Améliorer l'alerte et la gestion de crise
  - – Élaborer les Plans communaux de sauvegarde en priorité sur l'ensemble des communes dotées d'un PPRN approuvé en priorisant en fonction des enjeux exposés
  - – Proposer des systèmes d'alerte aux communes
  - – Prendre en compte, dans la gestion de la crise, les activités de loisirs, les installations et les constructions de loisirs dans la zone inondable.
- Prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme
  - – Élaborer (ou réviser) les PPRi sur les communes du TRI en fonction de l'ancienneté des PPRI, du contenu de leur règlement et de l'état des nouvelles connaissances
  - – Pour les communes situées en particulier sur des secteurs de reliefs des côtes de Moselle et des buttes témoin en rive droite, conduire dans la mesure du possible de manière coordonnée l'élaboration des PPR inondation et PPR mouvement de terrain.

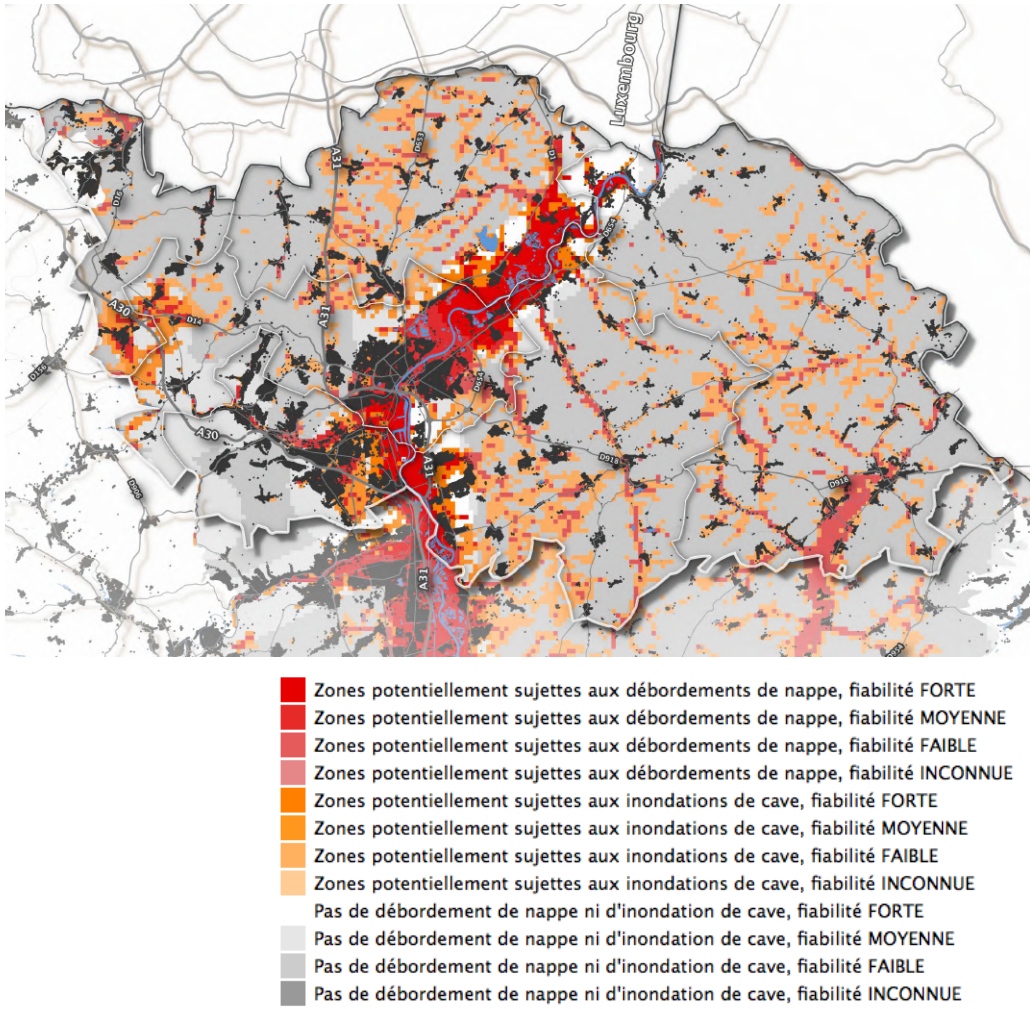
La SLGRI : Stratégie Locale de gestion des risques d'inondation

La SLGRI Moselle aval, approuvée par le Préfet de Moselle le 18 septembre 2017, fixe des objectifs pour réduire les conséquences dommageables des inondations, et des dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans. Le territoire concerné inclut celui du TRI, ainsi que ses bassins versants, c'est-à-dire toutes les communes du SCoT, à l'exception de celles du bassin versant de la Nied (carte en pages précédentes). La SLGRI permet aux communes adhérentes de mutualiser les moyens, les compétences et les financements, d'avoir une cohérence de gestion et d'action à l'échelle du bassin versant. La SLGRI anime et communique sur les systèmes d'alerte, et sur les ouvrages de protection. Elle est aussi un lieu d'échanges et de concertation.

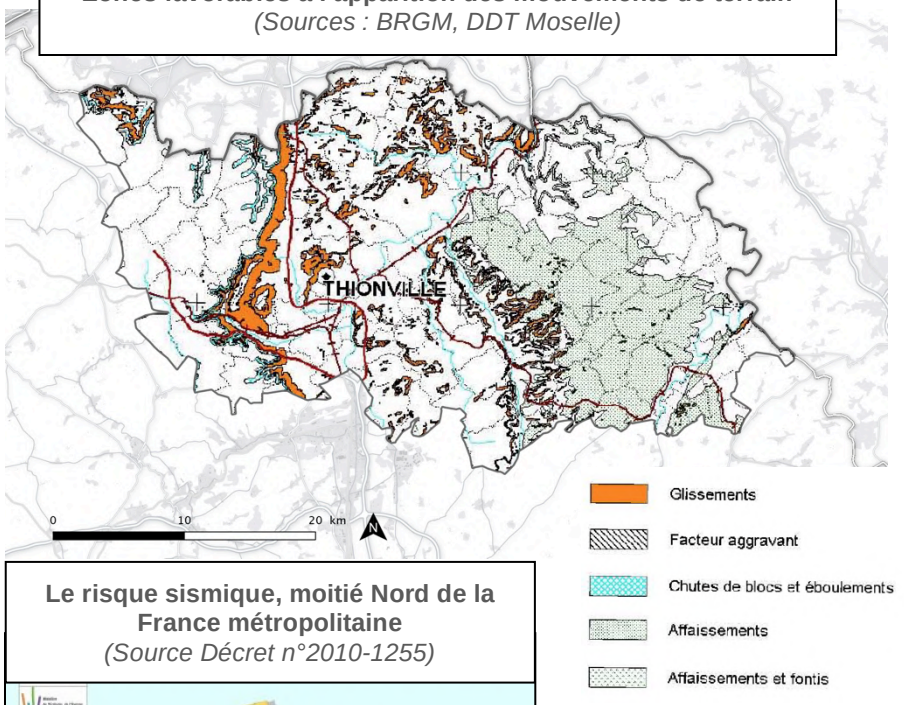
Son objectif n°4 vise à prendre en compte le risque inondation dans l'urbanisme, en particulier :

- Élaborer ou actualiser les PPRi,
- Prendre en compte les problématiques de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme :
  - mise en compatibilité avec le SDAGE et le PGRI,
  - connaissance de l'aléa et des enjeux exposés pour prévenir le risque, inondation, connaissance des enjeux environnementaux, de l'état des milieux aquatiques, des sources de dégradation pour préserver les milieux aquatique,
- Sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire :
  - Promouvoir une gestion alternative des eaux pluviales et limiter l'imperméabilisation des sols,
- Préserver les zones naturelles d'expansion de crues,
- Restaurer les milieux aquatiques et redonner une place aux cours d'eau dans les centres urbains,…

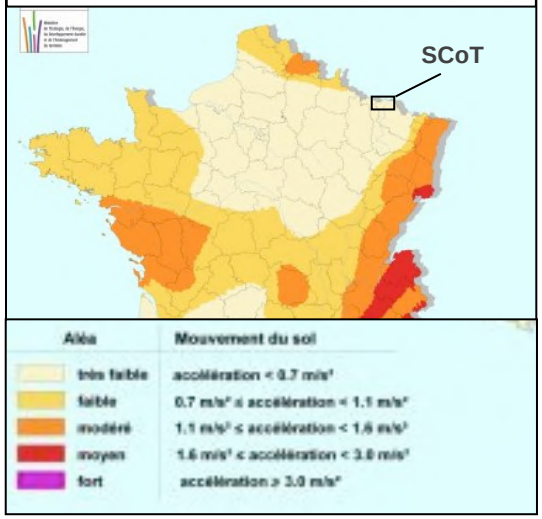
Sensibilité aux remontées de nappe en Moselle – BRGM - 2018



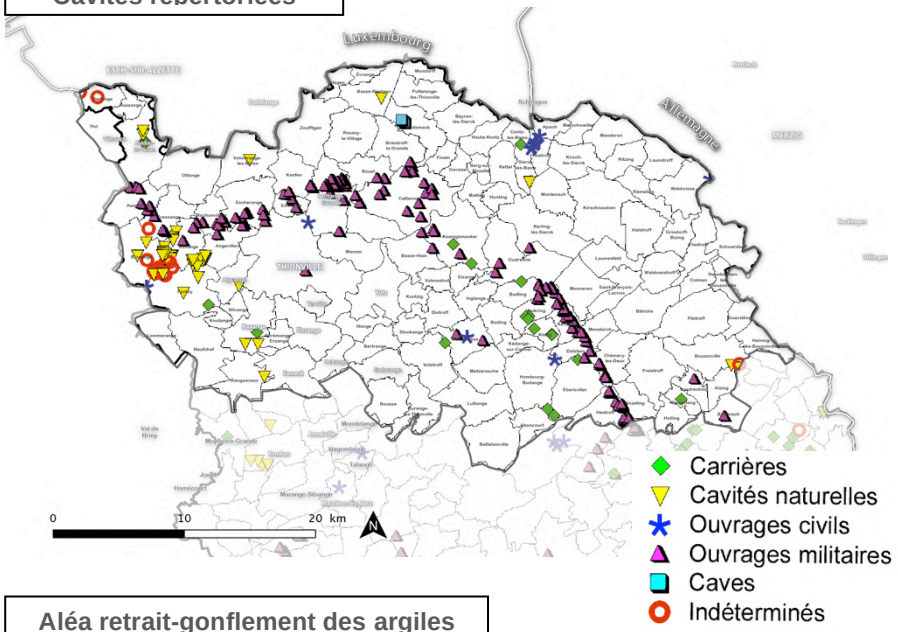
Zones favorables à l'apparition des mouvements de terrain
(Sources : BRGM, DDT Moselle)



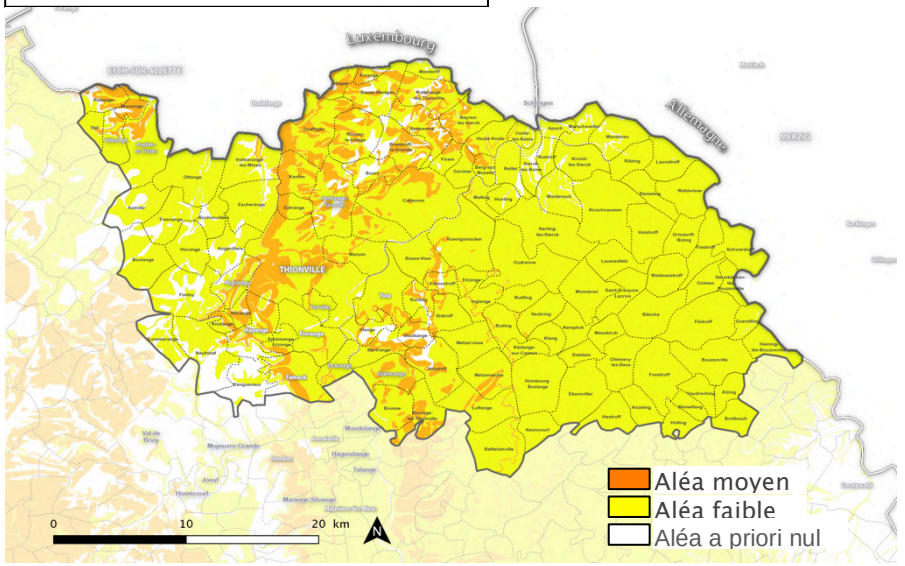
Le risque sismique, moitié Nord de la France métropolitaine
(Source Décret n°2010-1255)



Cavités répertoriées



Aléa retrait-gonflement des argiles



Différents risques de mouvement de terrain à prendre en compte

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau (formations karstiques) et de l'homme (exploitation minière). Il peut se traduire en plaine par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles (l'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielle peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire),
- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sol argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation,
- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chutes de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles par lesquelles les matériaux meubles s'écoulent soudainement après avoir été détrempés par des précipitations ou des circulations d'eau.

Dans le département de la Moselle, des glissements de terrains occasionnant des dégâts matériels importants ont eu lieu notamment sur le territoire de communes extérieures au SCoT.

La gestion du risque "mouvement de terrain" peut passer par différents stades, de la connaissance des aléas à leur surveillance, en passant par des mesures de protection actives et leur planification dans l'urbanisme réglementaire.

Connaissance des aléas : cela passe par le recensement des zones concernées. Dans ce cadre, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) a réalisé des études de reconnaissance des sols, afin de définir de manière précise la localisation et la nature des mouvements de terrains pouvant se produire.

Une classification selon 4 types de mouvements de terrain a été établie :

- le fontis sous galerie,
- l'effondrement brutal,
- l'affaissement progressif,
- le risque de mouvements résiduels.

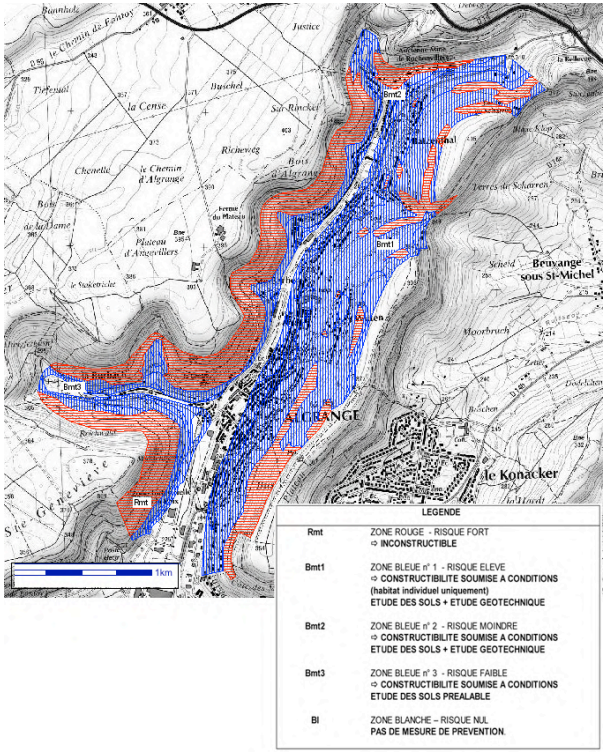
Comme on peut le constater sur les cartes en page précédentes, ces zones couvrent une bonne part du département et du territoire du SCoT.

Prise en compte des aléas : sur le territoire du SCoT, trois PPR ont été mis en œuvre, celui d'Algrange (PPRM approuvé le 26/09/1995), d'Entrange (PPRM approuvé le 09/09/2010) et de Kanfen (PPRM approuvé le 09/09/2010). Ces plans fixent des règles d'urbanisation rigoureuses, limitant fortement les extensions urbaines (voir cartes en page suivante)

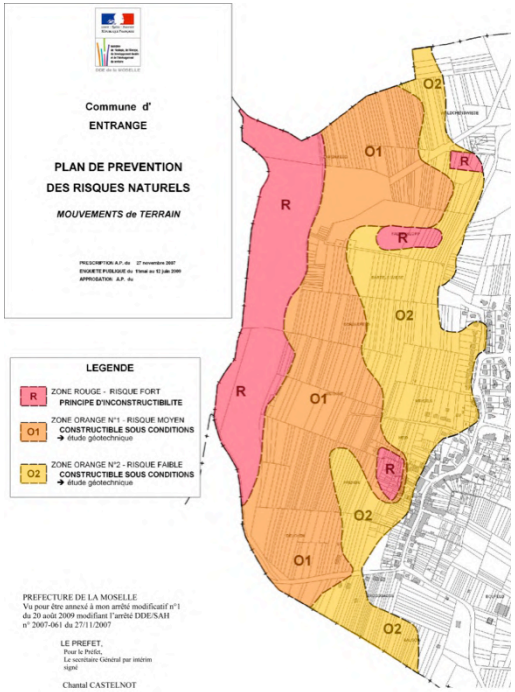
En l'absence de PPR, les communes concernées par les risques mouvements de terrain prennent en compte les éléments de porter à connaissance afin de limiter l'exposition des populations et de garantir leur sécurité. Ainsi, les secteurs prédisposés aux chutes de rochers et glissements de terrain doivent bénéficier d'une prise en compte, les abords des fortes pentes devant être maintenus hors urbanisation (au besoin, des études sur site permettront, en présence d'enjeu, de préciser la largeur des bandes nécessaires à une maîtrise optimisée du risque). Il convient aussi de maîtriser les ruissellements tant dans le versant qu'en amont de celui-ci afin d'en limiter l'instabilité et l'érosion. En cas de risque avéré sur des biens existants, des ouvrages de protection à maîtrise d'ouvrage collective (filets, merlons…) ou des protections individuelles peuvent être envisagés. Enfin, les recensements de cavités permettent de localiser les risques potentiels liés celles-ci. Dans ce cas, soit la commune interdit l'urbanisation sur le site considéré, soit elle l'autorise moyennant certaines protections. Pour cela, des études plus poussées doivent généralement être engagées pour définir plus précisément les conditions d'urbanisation (consolidation, comblement, contrôle des infiltrations, mesures constructives, …)

Le risque mouvements de terrains : les PPRm approuvés

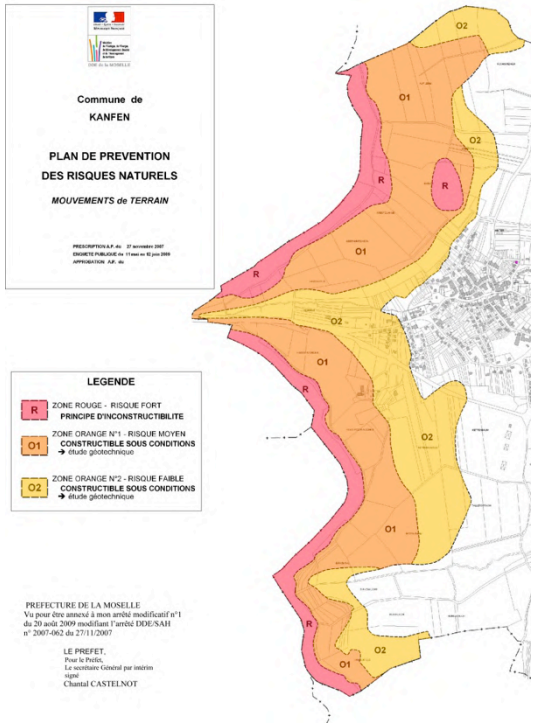
PPRM d'Algrange



PPRM d'Entrange



PPRM de Kanfen



Implication des PPRm sur l'urbanisme

Les Plans de Prévention des Risques liés aux mouvements de terrain (PPRm) visent à protéger les biens et les personnes contre les risques de mouvement de terrain, Ils constituent une servitude d'utilité publique. Sur le territoire, ils concernent Algrange, Entrange et Kanfen. Le zonage rouge induit une règle d'inconstructibilité absolue. écologique. Les zonages « orange » et « bleus » qu'il convient de ne pas urbaniser, permettent toutefois des constructions sous certaines conditions.

L'aléa retrait-gonflement des sols argileux

La succession des années sèches a localement entraîné une variation importante de l'humidité au sein des sols et favorisé des mouvements de terrains. Ceux-ci ont parfois eu pour conséquence des dommages matériels aux constructions (il s'agit d'un phénomène difficile à délimiter).

La cartographie des aléas a été entreprise sur l'ensemble de la région par le BRGM. Les cartes d'aléa sont disponibles sur www.argiles.fr au format système d'information géographique (SIG).

Les informations connues sur ce phénomène (cartographie ci-contre), montrent que le territoire ne comporte aucune zone en aléa fort. En revanche, les versants argileux du sillon Mosellan et de quelques vallées du SCoTAT sont répertoriés en zone d'aléa moyen. Notons que la transformation en outil réglementaire, prescrit par l'État, et qui permet d'imposer des mesures constructives spécifiques, est en cours de validation.

L'aléa argileux

La cartographie départementale des aléas a été conduite par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Elle localise toutes les zones qui sont, a priori, sujettes au phénomène et hiérarchise ces zones selon un degré d'aléa croissant. Les zones où l'aléa est qualifié de fort sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé, a priori, nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent.

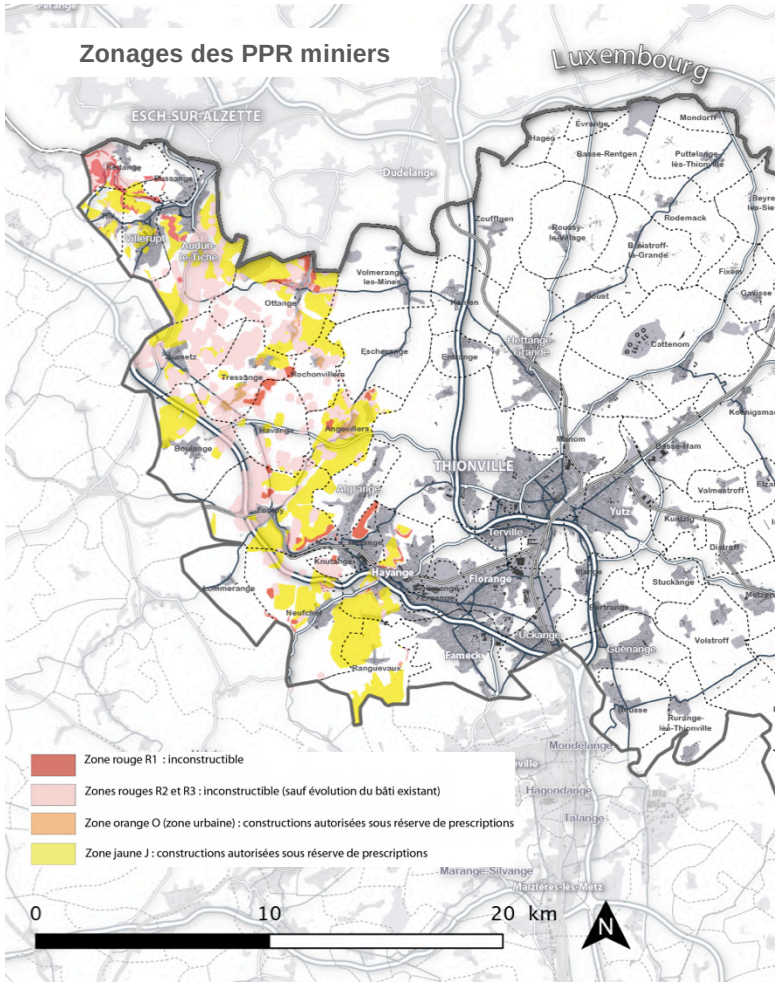
Un risque sismique très faible

Un séisme ou tremblement de terre provient de la fracturation des roches en profondeur et se traduit en surface par des vibrations du sol. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande quantité d'énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, de la fréquence et de la durée des vibrations. Sur le littoral, il peut provoquer un raz de marée. La France est dotée d'un dispositif de surveillance sismique (le RENASS), qui permet de localiser immédiatement la région affectée par le séisme et d'évaluer sa magnitude. Dès que le séisme atteint une magnitude de 3,7 sur l'échelle de RICHTER, le RENASS alerte la direction opérationnelle de la sécurité civile du département.

Le zonage sismique doit être repris dans les documents d'urbanisme. Il implique l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves. Les normes NF P 06-013, 06-014 et 06-015 sont actuellement applicables (normes sur la forme générale du bâtiment, sa hauteur, ses fondations, sa maçonnerie, l'épaisseur de ses murs, sa charpente). Elles seront bientôt remplacées par les normes de construction européennes Eurocode8.

Le plan séisme national classe le secteur du SCoT en zone de sismicité très faible, ce qui n'induit aucune contrainte particulière en matière de construction.

Le risque minier



L'après mine : les conséquence sur les risques

L'après mine recouvre différents aspects et notamment la connaissance des aléas et des risques, la prévention, la surveillance et l'indemnisation.
Il convient de souligner que la prise en compte de l'après mine a reposé et repose encore sur le développement des capacités d'expertise scientifique pour affirmer la connaissance des risques de mouvements de terrain et pour assurer leur gestion préventive.
L'état s'est appuyé à cet effet sur les compétences du BRGM et de l'INERIS, puis en 2001 de GEODERIS, groupement d'intérêt public regroupant les deux établissements publics sur le domaine de l'expertise minière.
Si l'on prend l'exemple du bassin ferrifère lorrain, ce sont près de 40000 ha de zones potentielles d'aléa de mouvements de terrains intéressant 165 communes qui imposaient la réalisation d'études poussées.
Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ces études se sont d'emblée inscrites dans une logique de programmation pluriannuelle. L'essentiel est aujourd'hui réalisé.
D'une manière générale, les cartes d'aléas miniers font l'objet d'un porter à connaissance des communes par les préfets pour prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le zonage réglementaire des PPR miniers

Les PPR miniers établissent un zonage définissant des règles de constructibilité :

- ROUGE R1 : Zones mettant en cause la sécurité des personnes (Affaissements brutaux, fontis fort, fronts de mines à ciel ouvert). Les constructions nouvelles y sont interdites
- ROUGE R2/R3 : Zones sans risque direct pour les personnes mais avec des contraintes de constructibilité fortes (zones d'affaissements progressifs avec mouvements résiduels en R2, fontis moyens et faibles, expertisés et surveillés en R3) : Les constructions nouvelles y sont interdites.
- ORANGE O : Zones sans risque direct pour les personnes mais avec certaines contraintes de constructibilité moyennes (zones d'affaissement progressif en zone urbaine : (constructions autorisées sous réserve de prescriptions).)
- JAUNE J : Zones à risques résiduels avec des limitations ou prescriptions techniques en termes de constructibilité (constructions autorisées sous réserve de prescriptions).

11. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le risque d'effondrement minier

Ce risque spécifique au bassin ferrifère rejoint celui des mouvements de terrain vu précédemment. Deux cas de figures sont à distinguer :

- L'affaissement, qui est un type d'instabilité pouvant survenir au-dessus d'une exploitation par chambres et piliers. Il se traduit par la formation en surface d'une cuvette de quelques dizaines à quelques centaines de mètres de diamètre.
- L'effondrement brutal : dans certains cas, la ruine de l'édifice minier ne se fait pas progressivement mais on observe l'effondrement en bloc de l'ensemble des terrains compris entre le fond et la surface. L'effondrement de la surface ce produit alors de manière dynamique, en quelques secondes. Une forte secousse sismique est ressentie. Les bords de la zone affectée sont plus abrupts que dans le cas de la cuvette d'affaissement, des crevasses ouvertes y apparaissent

Dans le cadre de la gestion de l'après-mines, l'État traite les risques miniers à travers les plans de prévention des risques miniers (Loi du 30 mars 1999 et art. 94 du Code Minier). Ces plans mis en place par l'État ont pour objet de délimiter les zones exposées en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru. Ils comprennent, sur la base d'une carte d'aléas, un règlement et un zonage réglementaire déterminant les conditions de constructibilité à respecter dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Le PPR, opposable aux tiers, doit être annexé au POS ou au PLU des communes.

Sur le territoire, des PPR miniers ont été mis en œuvre sur les communes d'Angevillers, Aumetz, Boulange, Fontoy, Havange, Ottange Rochonvillers, Tressange (PPR approuvé le 15/03/2011), Audun-le-Tiche, Rédange et Russange (PPR approuvé le 30/11/2011), Hayange (PPR approuvé le 21/01/2011), Knutange, Neufchef, Nilvange et Ranguevaux (PPR mis en application le 18/03/2013).

Connaissance des aléas

Des études ont été menées sur le bassin ferrifère qui ont conduit en 2002 et 2003 à identifier des zones dites d'aléas. Ces zones font l'objet d'une étude spécifique pour déterminer s'il y a risque d'effondrement brutal. Pour qu'un effondrement brutal se produise, deux conditions au moins doivent être remplies :

- Les travaux du fond doivent être très fragiles (fort taux de défruitement, piliers élancés…) : ceci constitue le critère géométrique.
- Un banc épais et résistant doit exister dans le recouvrement. La rupture de ce banc qui protégeait les piliers du poids des terrains déclenche le processus d'effondrement : ceci constitue le critère géologique.

L'ensemble des zones a été étudié sur la base de critères géométriques. Si en appliquant le critère géométrique sur une zone on ne peut écarter le risque d'effondrement brutal, on analyse le critère géologique.

Le DDRM a pris en compte le résultat des études et a établi la liste des communes présentant un risque majeur sur le territoire : Algrange, Angevillers, Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Escherange, Fontoy, Havange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ottange, Ranguevaux, Redange, Rochonvillers, Russange, Tressange et Volmerange-les-Mines.

La prise en compte des aléas

Comme pour le risque « mouvements de terrain », la prise en compte du risque passe par :

- L'identification des zones exposées (études d'aléa).
- L'interdiction de construire dans les zones les plus exposées.
- La mise en place dans les meilleurs délais de mesures de surveillance.
- La mise en œuvre de Plans d'alerte, d'information des communes, d'organisation des secours.

Le traitement des zones exposées

La situation est examinée au cas par cas pour décider de la suppression du risque (par exemple comblement) ou de l'expropriation de la zone.

Dans ce cadre, on notera que des PPR miniers ont été mis en œuvre sur les communes d'Angevillers, Aumetz, Boulange, Fontoy, Havange, Ottange Rochonvillers, Tressange (PPR minier approuvé le 15/03/2011), Audun-le-Tiche, Rédange et Russange (PPR minier approuvé le 30/11/2011), Hayange (PPR approuvé le 21/01/2011), Knutange, Neufchef, Nilvange et Ranguevaux (PPR minier mis en application le 18/03/2013), Thil et Villerupt (PPRm du 26 mars 2013). La carte en page précédente localise les zonages réglementaires liés à ces PPR que les communes doivent prendre en compte.

Sur les communes non dotées de PPR mais néanmoins présentant des risques miniers, la prise en compte peut se faire à partir des cartes d'aléas (voir encadré). Dans le cas d'un aléa notable, soit la commune interdit l'urbanisation sur la zone considérée, soit elle l'autorise moyennant certaines protections. Pour cela, des études plus poussées doivent généralement être engagées pour définir plus précisément les conditions d'urbanisation (consolidation, comblement, contrôle des infiltrations, mesures constructives …).

Le risque lié aux carrières souterraines)

Outre la présence de mines de fer, le territoire du SCoT recèle également quelques carrières souterraines en exploitation ou abandonnées avec des risques d'effondrement qui sont à prendre en compte comme pour le risque minier.

Connaissance des aléas

L'inventaire des carrières souterraines (hors mines) est disponible sur le site du portail français des ressources minérales non énergétiques.

Celui-ci montre que de petites carrières souterraines ont été exploitées par le passé pour extraire du gypse, notamment dans le secteur de Klang, pour faire du plâtre. Ces exploitations qui ont été conduites de manière désordonnée, en l'absence de réglementation spécifique, ont été souvent abandonnées en l'état. On note aussi que des exploitations d'anhydrite sont encore en cours sur les communes de Kemplich, d'Elzange, Koenigsmaker, et Oudrenne. L'aléa mouvement de terrain peut être présent en raison de la méthode d'exploitation, par chambres et piliers, ayant conduit à laisser subsister de nombreux vides dans les zones exploitées. Les aléas représentés sont l'aléa effondrement brutal, l'aléa affaissement progressif et l'aléa fontis. Là où des habitations sont proches de l'exploitation, des contraintes de remblaiement ou des stots de protection ont été imposés aux exploitants. L'arrêt de l'exploitation du secteur de Veckring a conduit l'entreprise à faire réaliser, par un expert, une étude des risques résiduels qui est en cours d'examen.

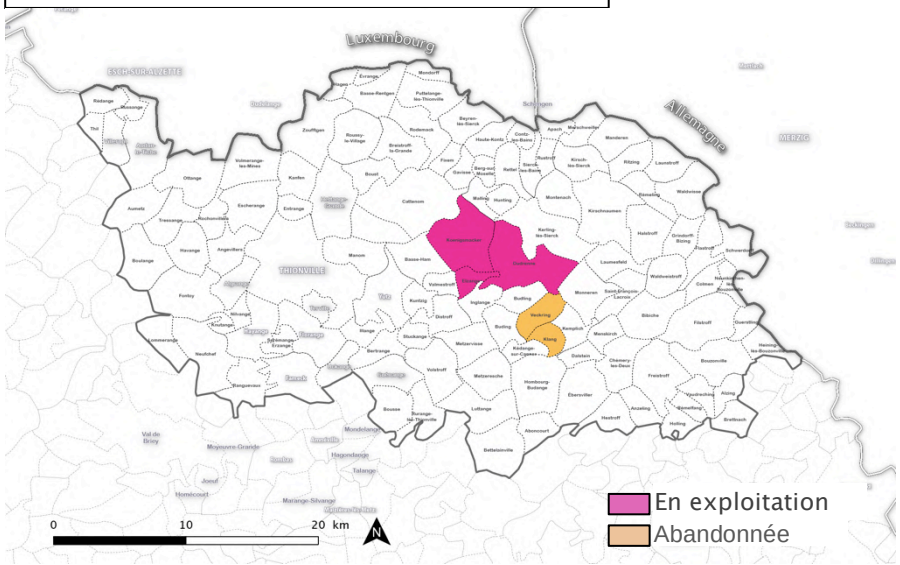
La prise en compte des aléas

Il n'existe pas, à ce jour, de PPR lié spécifiquement à ce risque. Les actions préventives recommandées par l'Etat consistent en :

- des contraintes de remblaiement de certains secteurs exploités, dans les conditions techniques et économiques acceptables ;
- la réalisation d'études et l'établissement de cartes d'aléas, portées à la connaissance des maires en application du code de l'urbanisme ; ces cartes permettront une large diffusion publique de l'information sur les aléas et leur localisation sur le territoire communal ;
- la mise en place de surveillances appropriées, si nécessaire ;

- la prise en compte de ces aléas dans les documents d'urbanisme (les communes peuvent être amenées à interdire l'urbanisation dans les secteurs concernés) ;
- pour les carrières anciennes abandonnées, le BRGM peut, à la demande du Maire et des services de l'Etat , réaliser une expertise locale.

Risque lié aux carrières *(Source DDRM 2012)*



Le risque nucléaire lié à la centrale de Cattenom (CNPE)

Le risque nucléaire est caractérisé par un événement accidentel sur une installation de production d'électricité, de retraitement des déchets nucléaires ou de recherches. Le fonctionnement des installations nucléaires fait l'objet d'une réglementation très stricte surveillée en permanence par la direction de la sûreté des installations nucléaires et l'office de protection contre les rayonnements ionisants (IRSN – Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire) qui assure une surveillance de la radioactivité en France.

De façon générale, le risque nucléaire peut se manifester sous 2 formes :

- Lors d'une perte de confinement des installations utilisant ou manipulant des produits radioactifs ;
- Lors d'une perte de confinement des conteneurs contenant des matières radioactives.

Dans le cas d'une centrale nucléaire, le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur.

En cas d'accident majeur, les risques sont de deux ordres :

- Le risque d'irradiation par une source radioactive : en France, ce risque ne pourrait concerner que le personnel travaillant sur les sites et qui se serait trouvé sur le trajet des rayonnements émis, et non pas la population ;
- Le risque de contamination par les poussières radioactives en suspension dans l'air respiré (nuage) ou fixées sur le sol, les végétaux, les objets (aliments frais, objets…). Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactivité, …).

On se protège de l'irradiation par des écrans (plomb, métal) et de la contamination par le confinement, c'est à dire l'action de s'enfermer dans un bâtiment clos le plus hermétiquement possible.

Connaissance des aléas : il n'y a pas eu en France d'accident nucléaire avec des conséquences immédiates pour la population. Toutefois, à titre préventif, une carte des communes à risque ainsi que la liste des communes concernées a été dressée et reprise par le DDRM. Au vu des évènements survenus dernièrement au Japon, il apparaît aujourd'hui que cette carte des communes à risque est plutôt d'ordre minimal.

La prise en compte des aléas : une réglementation rigoureuse impose aux centrales nucléaires :

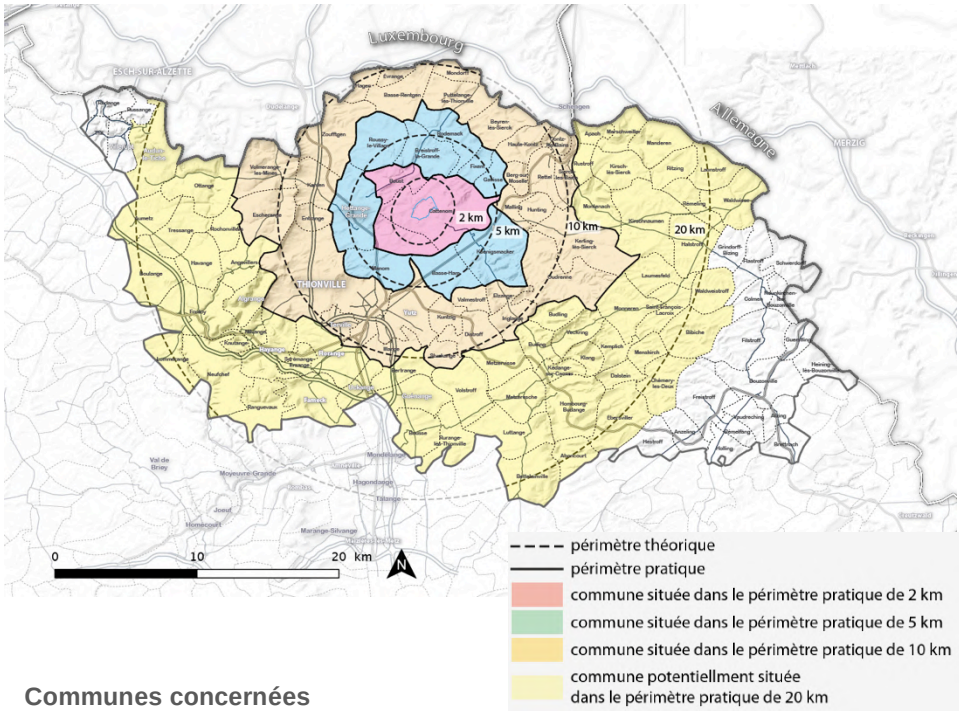
- Une d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement de l'installation.
- Une étude de dangers où l'industriel identifie de façon précise tous les accidents pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences ; cette étude conduit à prendre les mesures de prévention et de protection nécessaires (enceinte de confinement,

séparation des circuits de refroidissement, filtres à sable…) et à identifier les risques résiduels.

- Une enquête publique.
- Des autorisations délivrées par décret pour l'implantation et l'ouverture de l'installation, pour les limites des rejets.
- La maîtrise de l'aménagement autour du site.
- L'information de la population (plaquette d'information préventive)
- Une formation initiale et continue du personnel à la sûreté nucléaire et à la sécurité.
- Une surveillance permanente de l'installation et des rejets sur le site et de l'environnement aux alentours : des stations de prélèvements atmosphériques et de mesure continue du rayonnement gamma ambiant sont implantées à la limite du site et à l'extérieur dans 5 communes environnantes. Ce contrôle permanent est exercé par la centrale avec une surveillance continue de l'IRSN, lequel dispose par ailleurs de ses propres balises de mesures. Cet organisme exploite le réseau de surveillance national des balises des autorités de contrôle (réseau « Téléray »).
- Des prélèvements périodiques d'eau (rivière, lac, nappe phréatique, précipitations), de végétaux et de lait sont également réalisés par la centrale pour contrôle de la radioactivité et des échantillons de contrôle, pour analyses contradictoires, sont de plus adressées à l'IRSN. L'IRSN réalise chaque année une étude complète concernant la radio-écologie aux environs de la centrale, afin de contrôler son impact. Cette étude concerne le milieu terrestre (sol, végétaux, lait, eau de boisson) et le milieu aquatique (sédiments, végétaux, poissons).
- Une surveillance constante de la radioactivité ambiante par plus de 178 stations de mesures réparties sur le territoire national.
- L'association lorraine de la qualité de l'air a mis en place un réseau de balises de la qualité de l'air permettant de situer le rayonnement gamma ambiant et de mesurer l'activité du radon ainsi que l'activité alpha et bêta d'origine artificielle.
- L'application d'une réglementation particulière en cas de détention et d'utilisation de radioéléments ou de transports de matières radioactives.
- La mise en œuvre d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) élaboré par le préfet et arrêté le 14 mai 2003, en cas d'accident de transport de matières radioactives.
- Des exercices et des simulations permettant de vérifier l'efficacité du PPI.
- Le centre de secours de Thionville dispose de moyens humains et matériels spécifiques au risque nucléaire (cellule mobile d'intervention radiologique et véhicule d'entropogammamétrie) et il gère au niveau prévisionnel et au plan des secours, l'ensemble des établissements répertoriés sur le site de Cattenom.

Le risque nucléaire

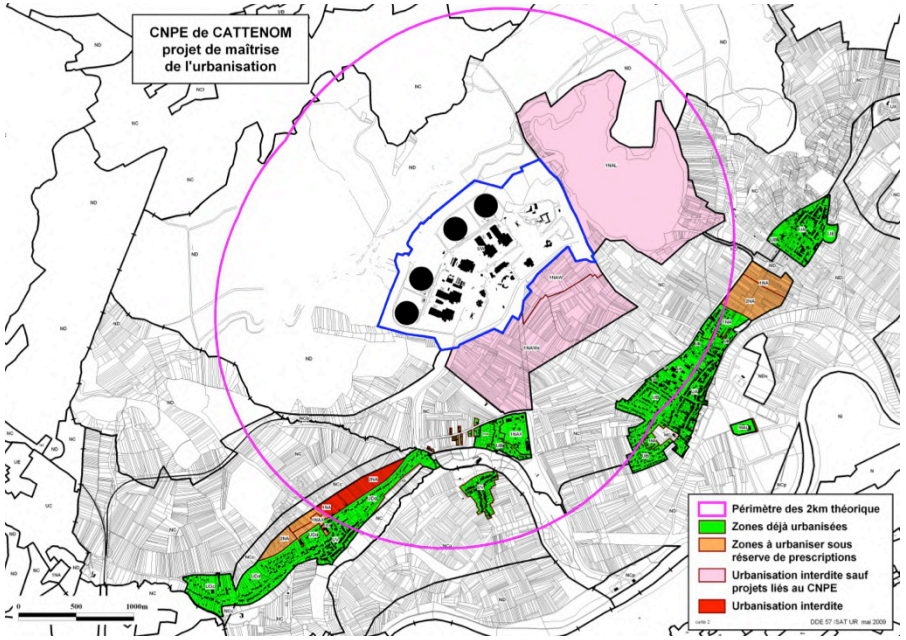
Périmètres autour des réacteurs de la centrale de Cattenom



Communes concernées

Accident à cinétique rapide (rejets sous 6 heures)	Accident à cinétique lente		
Périmètre de mise à l'abri = 0 à 2 km Dit de danger immédiat	Périmètre d'évacuation = 0 à 5 km	Périmètre de mise à l'abri = 5 à 10 km	
BOUST CATTENOM THIONVILLE	BOUST CATTENOM THIONVILLE BASSE-HAM BREISTROFF-LA-GRANDE FIXEM GAVISSE HETTANGE-GRANDE KOENIGSMACKER MANOM RODEMACK ROUSSY-LE-VILLAGE	BASSE-RENTGEN BERG-SUR-MOSELLE BEYREN-LÈS-SIERCK CONTZ-LÈS-BAINS DISTROFF ELZANGE ENTRANGE ESCHERANGE EVRANGE HAGEN HAUTE-KONTZ HUNTING ILLANGE INGLANGE KANFEN	KERLING-LÈS-SIERCK KUNTZIG MALLING MONDORFF OUDRENNE PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE RETTEL SIERCK-LÈS-BAINS STUCKANGE TERVILLE THIONVILLE (Ville) VALMESTROFF VOLMERANGE-LÈS-MINES YUTZ ZOUFFTGEN

Maîtrise de l'urbanisation *(Source ASN 2009)*



La centrale de Cattenom

Implantée à 5 km de Thionville, la centrale nucléaire (ou centre nucléaire de production d'électricité – CNPE) de Cattenom s'étend sur 415 hectares, non loin des frontières du Luxembourg e t de l'Allemagne Elle dispose de quatre réacteurs nucléaires à eau pressurisée (REP) d'une puissance de 1300 mégawatts électriques chacun : Cattenom est la septième centrale au monde en puissance installée, et la deuxième centrale de France pour sa production d'électricité. La centrale possède quatre tours aéroréfrigérantes et prélève de l 'eau dans la Moselle pour assurer son refroidissement . Lors de la construction de la centrale, EDF a également créé à proximité une retenue d'eau par la construction d'un barrage : le lac artificiel du Mirgenbach.

La centrale emploie environ 1 150 personnes. Pendant les périodes de visite décennale des réacteurs, elle fait appel à près de 1 000 personnes supplémentaires.

La construction du CNPE de Cattenom a fait l'objet :

- d'un décret d'utilité publique en date du 11/10/78 ,
- de décrets de création en 1982 pour les réacteurs 1 à 3 et en 1984 pour le réacteur 4 (les réacteurs ont été mis en service pour la première fois entre 1986 et 1991).

La prise en compte dans l'urbanisme des communes environnantes : le PPI (Plan Particulier d'Intervention) défini pour le CNPE de CATTENOM et arrêté le 14 mai 2003 s'applique aux communes situées, même en partie, dans un périmètre de 2 km autour de la centrale (accidents à cinétique rapide) ainsi qu'aux communes situées dans des périmètres de 5 et 10 km (accidents à cinétique lente). On parle de cinétique rapide (phase réflexe) lorsqu'il y a risque de rejet dans les 6 heures suivant l'alerte.

Sur le territoire du SCoT, les communes concernées sont :

- Zone des 2 km : Boust, Cattenom, Thionville Garche et Thionville Koeking ;
- Zone des 5 km : Basse-Ham, Breistroff-la-Grande, Fixem, Gavisse, Hettange-Grande, Koenigsmaker, Manom, Rodemack et Roussy-le-Village
- Zone des 10 km : Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Distroff, Elzange, Entrange, Escherange, Évrange, Hagen, Haute-Kontz, Hunting, Illange, Inglange, Kanfen, Kerling-lès-Sierck, Kuntzig, Malling, Mondorff, Oudrenne, Puttelange-lès-Thionville, Rettel, Sierck-les-Bains, Stuckange, Terville, Thionville (ville), Valmestroff, Volmerange-les-Mines, Yutz et Zoufftgen.

Suite à l'accident de Fukushima en 2011, l'état a décidé en 2016 d'étendre le périmètre des plans particuliers d'intervention (PPI) autour des centrales nucléaires de 10 à 20 km (circulaire du 3 octobre 2016). Le nouveau PPI devra être validé avant juin 2019. Le nouveau périmètre de 20 km théorique ainsi que les communes qui seront concernées sont reportées sur la carte. Les campagnes d'information des populations et de distribution de comprimés d'iode devraient s'étendre dans ce nouveau périmètre.

En matière d'urbanisme, la présence de la centrale justifie des mesures de précaution pour limiter la présence de populations aux abords. Les documents distinguent la zone comprise dans un rayon de 2 km dite « zone de danger immédiat » qui motive les mesures les plus limitatives pour le développement. Au delà de cette zone, si tout risque n'est pas écarté, les conséquences d'un accident à cinétique rapide s'atténuent progressivement et une plus grande souplesse peut être envisagée.

La carte « Maîtrise de l'urbanisation » montre le zonage, tel qu'il a été défini sur les communes de Boust, Cattenom et Thionville (source : ASN).

Les règlements d'urbanisme associés sont détaillés ci-dessous :

Dans la zone des 2 km théoriques :

Pour les secteurs bâtis et les zones récemment urbanisées (zones vertes sur la carte), les évolutions du bâti existant sans densification importante sont autorisées selon conditions (on notera en particulier : constructions R + 1 + combles maximum autorisées, travaux sur l'existant autorisés , transformation d'un bâtiment existant en logement dans la limite de quatre logements par bâtiment, ERP de 1ère à 4ème catégorie interdits, certains ERP de 5° catégorie autorisés de type commerces et services de proximité et ceci dans la limite d'une capacité de 20 personnes).

Pour les zones d'extension (NA) situées dans le rayon des 2 km (zones roses sur la carte) : cette zone n'a plus vocation à être urbanisée ou aménagée en vue de l'accueil de population supplémentaire. Seuls les projets liés exclusivement au CNPE et sans augmentation significative de la capacité d'accueil du site, pourraient être autorisés.

Pour les zones naturelles situées dans le rayon des 2 km : le reste des zones sises dans le rayon des 2 km a vocation à rester classé en zones naturelles (toutes les constructions et installations neuves seront interdites à l'exception des constructions , installations et équipements strictement nécessaires au fonctionnement des services publics et services concessionnaires de réseaux qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux.).

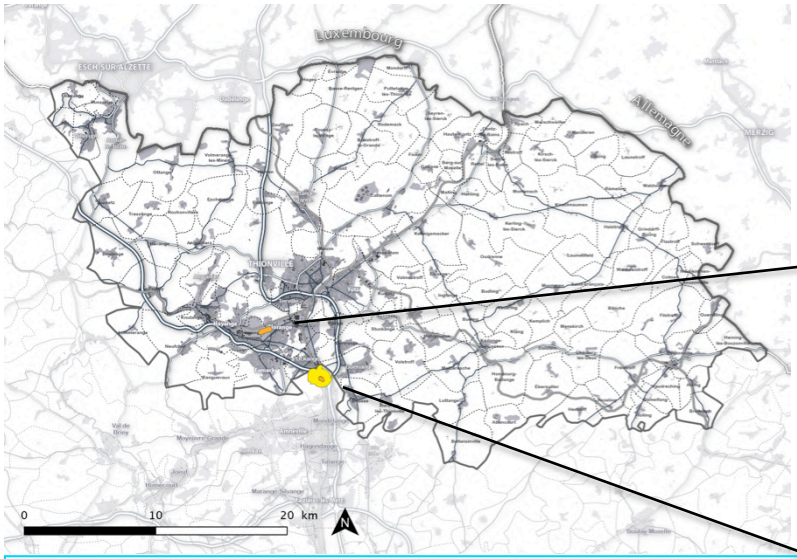
À la limite de la zone des 2 km théoriques (zones orange sur la carte) : une appréciation au cas par cas devra donc être réalisée au regard des deux principes suivants :

- Limiter les ERP sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...)
- Porter une attention particulière aux opérations d'extensions urbaine, notamment les projets de lotissements.

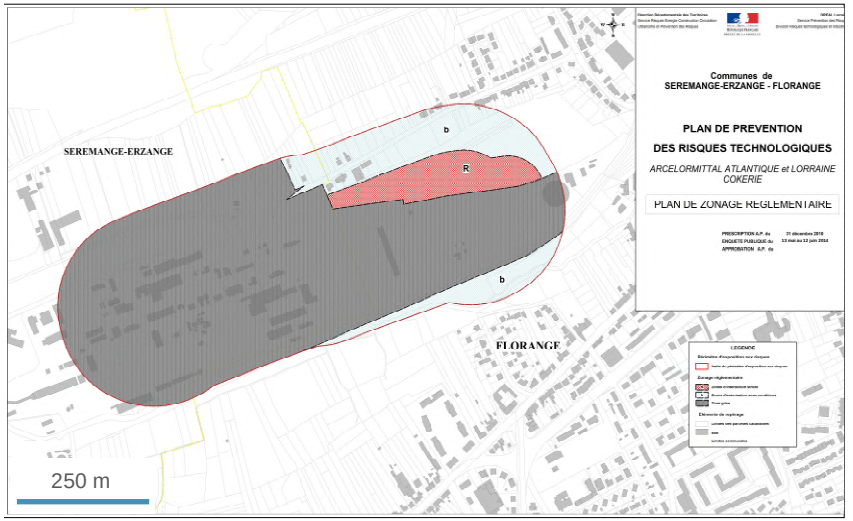
Il s'agit ici de la zone classée 2 NA et celle classée 1 NA à proximité du lotissement dit des Tanneurs. Ces deux zones sont contiguës et des projets d'aménagement importants sont envisagés. Sur cette zone, il convient de limiter l'accueil de populations à un maximum de 300 habitants. Des projets d'habitat individuel isolé pourraient être mixés raisonnablement avec de l'habitat collectif dans la limite de 300 habitants. Le calcul du COS sera à adapter ou mieux la détermination d'un secteur à plan masse sera à adopter en vue de respecter le seuil des 300 habitants.

Le risque industriel : sites Seveso

Sites Seveso du territoire du SCoT et périmètres associés



PPRt Arcelor Mittal



PPRt Air Liquide



Qu'est ce qu'un PPRT ?

Le PPRT est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles. Instauré par la loi « risque » (loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003), le PPRT concerne les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation avec servitude (ICPE AS) qui correspondent aux établissements Seveso « seuil haut ».

La mise en oeuvre de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est organisée par le décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

Elaborés sous l'autorité du Préfet du département, ils permettent, entre autres :

- la délimitation de zones où les constructions sont interdites ou subordonnées au respect de prescriptions,
- l'expropriation de secteurs à risques importants d'accident et présentant un danger très grave pour la vie humaine,
- l'instauration d'un droit de délaissement et d'un droit de préemption,
- l'application des mesures de sécurisation aux constructions existantes.

Le PPRT approuvé, après enquête publique, vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme.

Le projet communal devra permettre une évacuation optimale des populations. L'essentiel du plan de masse général veillera à permettre le maillage le plus large possible au réseau viaire existant. De ce fait, une étude globale en relation avec le développement général de la commune est indispensable pour assurer une cohérence d'ensemble. Une étude de mise en relation des voies avant toute extension urbaine est requise. Les impasses, les culs de sac, les « raquettes », sont interdits. Les sorties voiture sur le réseau existant, qui est le réseau d'évacuation, seront à optimiser. Le gabarit des voies devra répondre à une facilité d'évacuation. Ces critères seront estimés en fonction de la nature et la teneur du projet.

Les **zones urbanisées à l'extérieur du rayon des 2 km** (zones vertes sur la carte). Il s'agit des zones urbanisées de Sentzich à Cattenom : les évolutions du bâti existant sans densification importante sont autorisées (on notera en particulier : constructions R + 1 + combles maximum autorisées, travaux sur l'existant autorisés , transformation d'un bâtiment existant en logement dans la limite de quatre logements par bâtiment, ERP de 1ère à 4ème catégorie interdits, certains ERP de 5° catégorie autorisés de type commerces et services de proximité et ceci dans la limite d'une capacité de 20 personnes).

Les zones naturelles à l'extérieur de la zone des 2 km théoriques : les zones naturelles ont vocation à rester classé en zones naturelles (toutes les constructions et installations neuves seront interdites à l'exception des constructions , installations et équipements strictement nécessaires au fonctionnement des services publics et services concessionnaires de réseaux qui ne sauraient être implantés en d'autres lieux.).

Des risques industriels notamment avec la présence de sites SEVESO dans le Val de Fensch

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Il se manifeste généralement avec un incendie, une explosion ou encore une émission de produits dans l'air.

Afin de limiter ces risques, les établissements les plus dangereux (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ou ICPE) sont soumis à une réglementation stricte qui les oblige notamment à réaliser une étude de d'impact et de danger. L'industriel y identifie de façon précise les accidents les plus dangereux pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences. Cette étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires, à identifier les risques résiduels et à disposer en interne des moyens d'intervention permettant de faire face à un éventuel accident.

Certaines installations, au potentiel dangereux particulièrement élevé, nécessitent parfois l'établissement de servitudes réglementant l'urbanisme et l'occupation des sols en périphérie. C'est le cas notamment des installations dites SEVESO.

Dans la Moselle, 11 sites Seveso II "seuil haut" (installations les plus dangereuses) sont répertoriés. Deux d'entre eux interfèrent avec le territoire du SCoT (voir carte en page suivante). Il s'agit :

- de l'aciérie et de la cokerie ARCELORMITTAL situées sur les communes de Séremange-Erzange, Florange et Hayange ;
- d'AIR LIQUIDE situé à Richemont (hors SCoT) et dont le plan de prévention des risques s'étend sur la commune d' Uckange.

Connaissance de l'aléa et prise en compte : afin de prendre en compte les risques liés à ces installations, des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ont été prescrits :

- celui d'AIR LIQUIDE a été réalisé et approuvé (19/12/2011) : il aboutit à un plan de zonage réglementaire dont seule la zone Zr affecte la commune d'Uckange. Dans cette zone, aucune contrainte urbanistique n'est imposée, seule des recommandations visant à protéger de l'aléa toxique ont été émises.
- celui ARCELORMITTAL, arrêté le 22 août 2014. Son périmètre s'étend sur les communes de Hayange, Serémange-Erzange et Florange.

Le SCoT doit donc prendre en compte la présence de ces sites et des contraintes qui y sont associées. En outre et plus globalement, il s'agit d'anticiper les impacts mutuels que peut générer la proximité de zones résidentielles et industrielles sur leur possibilité respective d'évolution dans le futur. Enfin, l'accueil de nouvelles activités potentiellement dangereuses doit être appréhendé en évitant les phénomènes de cumul des risques induits par le regroupement d'activités à risque.

Un risque d'inondation en cas de rupture du barrage de Cattenom (Mirgenbach)

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vice de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations, erreur d'exploitation, de surveillance et/ou d'entretien, malveillance, …).

La rupture peut être :

- progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard ») ;
- brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage peut entraîner la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau et par de graves conséquences sur les personnes et les biens situés en aval. Le risque majeur présente donc une faible probabilité d'occurrence mais une forte gravité en raison des enjeux susceptibles d'être touchés.

Connaissance de l'aléa et prise en compte : Le barrage d'EDF de Cattenom (Mirgenbach) est un barrage de classe A (hauteur supérieur à 20 m). Selon le DDRM, le risque de rupture du barrage est susceptible d'affecter les communes situées en aval (Cattenom, Apach, Berg-sur-Moselle, Contz-les-Bains, Gavisse, Haute-Kontz, Koenigsmaker, Malling, Rettel, Rustroff, Sierck-les-Bains).

Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures de barrage sont toutefois des accidents rares de nos jours.

En effet, les barrages font tous l'objet d'un suivi de stabilité et les mesures d'auscultation sont régulièrement répertoriées par les responsables des barrages et transmises à un organisme d'interprétation. Ce dernier est chargé de remettre un rapport au moins annuel ou en cas d'anomalie au propriétaire de l'ouvrage et au service de la Police des Eaux. Par ailleurs chaque barrage fait l'objet d'une vidange décennale obligatoire, avec inspection complète des ouvrages et éventuellement des réparations. L'ensemble de ces dispositions préventives apparaît aujourd'hui satisfaisant. Aussi, sur le plan urbanistique, aucun PPR ni aucune contrainte urbanistique notable n'existe à ce jour.

Le DDRM rappelle toutefois l'importance de l'évaluation de l'aléa et de la mise en œuvre, au besoin, d'un PPR qui permettrait de limiter l'exposition des populations.

Mesures prises pour le barrage de Cattenom :

- La surveillance et le contrôle pendant la construction du barrage.
- Des visites et une surveillance régulières par l'exploitant et les services de l'Etat.
- Une information de la population et des essais réguliers des sirènes (corne de brume).
- Des plans de secours et d'alerte prévoyant notamment les itinéraires de fuite.
- Des PIG qui permettent de restreindre les possibilités d'urbanisation à l'aval des barrages

Vers des PPR rupture de barrage/rupture de digue ?

Aucun PPR ne concerne à ce jour les risques de rupture de barrage et/ou de digue. Le DDRM n'exclut toutefois pas la prescription de PPR dans les années à venir. Ces PPR permettrait de mieux évaluer les aléas et de mettre en place, si nécessaire, des mesures préventives.

Dans ce cadre, dans les secteurs déjà urbanisés, des constructions pourraient être autorisées que si elles ne sont pas situées dans des zones où l 'aléa représente une menace pour les vies humaines

Les implantations sensibles devront y être refusées.

Pour les constructions éventuellement autorisées, le niveau des planchers habitables devra être situé hors crues.

En dehors des secteurs déjà construits, le principe qui consiste à contrôler strictement l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues et à préserver les capacités d'écoulement pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont ou en aval pourrait être appliqué.

Un risque d'inondation accru en cas de rupture de la digue du Port de Thionville

Les modes de ruptures d'une digue sont variés, ils dépendent notamment du type d'ouvrage (le long du lit mineur ou dans le lit majeur d'un cours d'eau) des sollicitations auxquelles il est soumis (affouillements, crues, fouisseurs, végétation). Il peut être question d'affouillement, d'érosion interne, de surverse, de glissement.

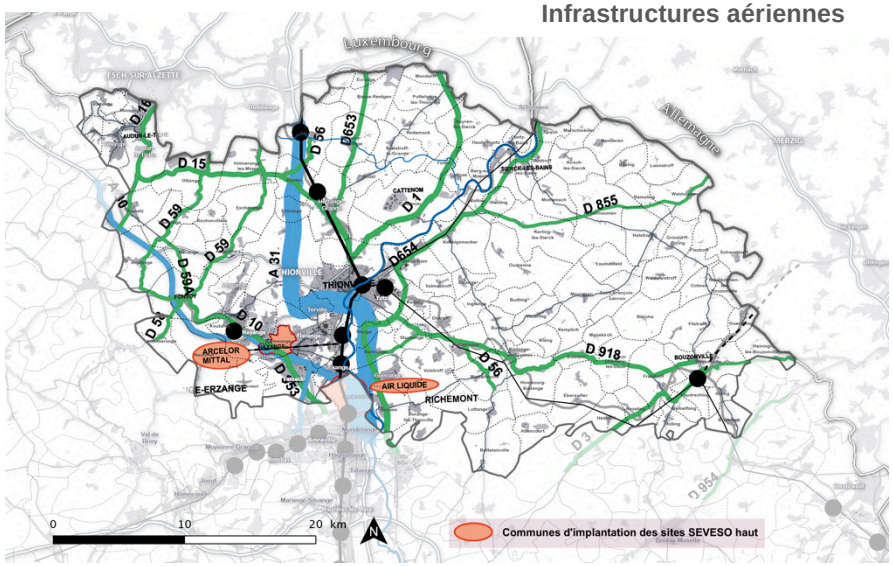
La rupture d'une digue peut provoquer une onde de crue, les hauteurs et les vitesses d'eau atteintes peuvent alors être importantes.

Connaissance de l'aléa et prise en compte : Huit cours d'eau de Moselle (Moselle, Orne, Conroy, Sarre et Albe, Nied, Raubach, Falkensteinbach et Roselle) sont concernés par 26 digues, notamment dans des secteurs largement urbanisés. Sur le territoire du SCoT, une digue, celle du Port de Thionville est susceptible de risque majeur selon le DDRM. En cas de rupture, trois communes du SCoT seraient concernées : Illange, Thionville, Uckange.

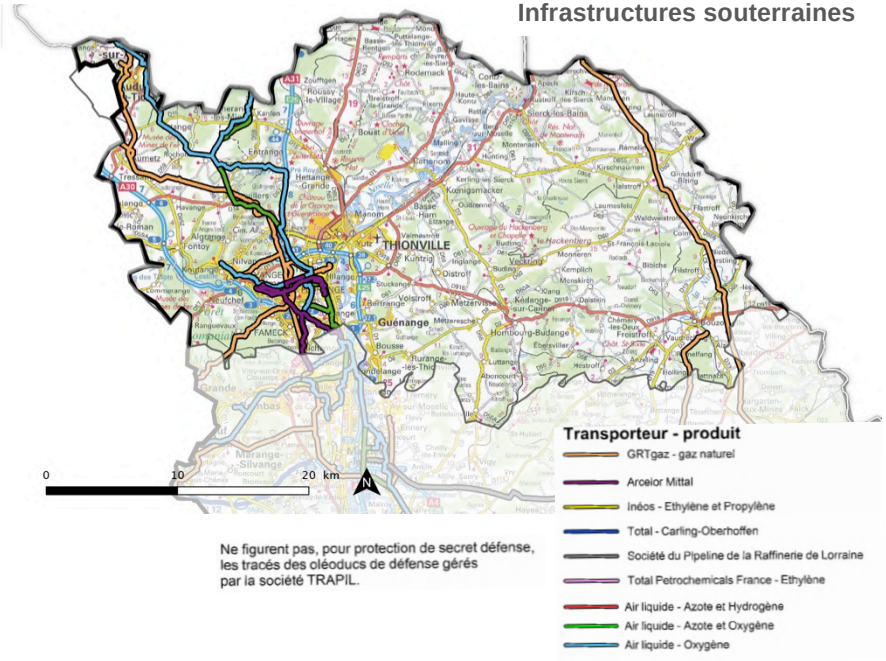
Cette digue fait toutefois l'objet d'une surveillance et d'inspections régulières, et ne présente pas, aujourd'hui, de problème particulier. Aucun PPR ni aucune contrainte urbanistique notable n'a été imposée.

Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Infrastructures aériennes



Infrastructures souterraines



Communes concernées par les TMD souterrains (DDRM) :
Alzing, Angevillers, Audun-le-Tiche, Aumetz, Basse-Rentgen, Bertrange, Boulange, Boust, Bouzonville, Brettnach, Chémery, Colmen, Entrange, Escherange, Évrange, Fameck, Filstroff, Flastroff, Florange, Fontoy, Grindorff-Bizing, Guénange, Guerstling, Hagen, Halstroff, Havange, Hayange, Hettange-Grande, Hettange-Grande, Holling, Kanfen, Launstroff, Lommerange, Manderen, Merschweiller, Neufchef, Neunkirschen, Nilvange, Ottange, Ranguevaux, Rédange, Rémelfang, Rémelfing, Ritzing, Rochonvillers, Roussy-le-Village, Russange, Serémange-Erzange, Terville, Thionville, Tressange, Uckange, Vaudreching, Volmerange-les-Mines, Waldwisse et Zoufftgen.

Communes concernées par les canalisations d'azote et d'oxygène (PAC – Etat) :
Angevillers, Audun-le-Tiche, Entrange, Escherange, Fameck, Florange, Hayange, Nilvange, Ottange, Rédange, Rochonvillers, Russange, Serémange-Erzange, Terville, Thionville, Uckange, Volmerange-les-Mines, Waldwisse.

Des risques liés aux transports de matières dangereuses

Les risques sont consécutifs à d'éventuels accidents se produisant lors des transports de matières dangereuses (TMD) ou radioactives (TMR) sur les routes et voies ferrées ou lors d'une agression extérieure ou d'une défaillance interne des canalisations de gaz ou d'hydrocarbures. A l'échelle du département, quelques infrastructures sur lesquelles peut se produire ce type d'accident sont identifiées. Certaines d'entre elles traversent le territoire du SCoT (voir carte en page suivante).

En outre, des canalisations souterraines, notamment de transport d'azote et d'oxygène, traversent plusieurs communes du territoire (voir carte et liste en page suivante). Pour celles-ci, une distance de recul du bâti est imposée (servitude de 4 m). Pour chaque section de ces canalisations, une bande identifiant les effets irréversibles associées aux ouvrages a été définie afin que les documents d'urbanisme puissent fixer les interdictions de construire ou soumettre l'urbanisation à conditions spéciales. Dans ces bandes soumises à des effets irréversibles il convient de maîtriser l'exposition au risque des populations (maîtrise de la densification en zone urbaine existante, interdiction de construire, étude de danger permettant de définir les conditions compatibles avec une urbanisation…).

Les documents d'urbanisme locaux doivent appliquer les éventuelles servitudes liées à ces réseaux ainsi que les principes de prévention en zone d'effets irréversibles des canalisations.

À noter que malgré les prescriptions et les sécurités imposées, l'événement accidentel peut se produire. Aussi, des plans d'urgence sont prévus à cet effet (plans de secours spécialisés). Ils apparaissent aujourd'hui comme satisfaisants pour répondre à ce type d'accident.

D'une manière plus globale pour le développement du territoire, il s'agira de veiller à ne pas accroître les risques liés aux transports. Cette prévention s'effectue notamment en évitant d'augmenter le caractère accidentogène des axes routiers comportant des flux dangereux au travers d'un aménagement cohérent et adapté aux infrastructures.

- SYNTHESE -

Le territoire du SCoT est soumis à des risques naturels et en particulier aux risques d'inondation et de mouvements de terrain :

- En ce qui concerne le risque d'inondation, le PPRI de la Moselle permet d'en assurer une bonne gestion. Son application n'empêche pas le territoire d'établir une stratégie de développement ambitieuse. Toutefois, elle limite l'extension des polarités urbaines en fond de vallée dont les principales : Portes de France-Thionville et Val de Fensch. Plus au nord, il rejoint les mesures de gestion du risque nucléaire, ce qui dans le secteur de Cattenom nécessite de composer avec de multiples contraintes urbanistiques. En relais du PPRI, des atlas de zones inondables identifient des espaces essentiellement dans quelques vallées affluentes de la Moselle, dans lesquelles il s'agit de ne pas accroître les populations exposées sans que le risque ne soit évalués et maîtrisé par des mesures garantissant la sécurité des personnes et des biens. Notons que dans les secteurs couverts à la fois par le PPR et les atlas de zones inondables, l'application du PPR s'impose.

- Les risques de mouvements de terrain sont de différentes natures sur le territoire : mouvement de terrain, risques d'effondrement de cavités, mouvement lié aux argiles,… Ils sont le plus souvent sectorisés et bénéficient d'une amélioration croissante de leur connaissance. Les PPR d'Algrange, Entrange et Kanfen assurent une gestion réglementaire de ce risque. Notons que les espaces affectés concernent pour une part importante des versants non urbanisés généralement boisés. Ce contexte naturel et des risques demande une gestion fine du développement urbain dans le secteur : capacité à évoluer dans le cadre d'une maîtrise de l'extension vers les versants. Hors les espaces couverts par ce PPR, les phénomènes de mouvements de terrains nécessitent une gestion préventive qui concerne également souvent des versants naturels non urbanisés. Cette gestion ne limite pas le territoire dans ces choix stratégiques de développement mais impose à l'échelle locale l'approfondissement de la connaissance des phénomènes dangereux en vu de déterminer les mesures de limitation de l'urbanisation ou de neutralisation du risque (comblement de vides…).

- Des risques technologiques principalement liés à la centrale de Cattenom et à deux sites SEVESO mais aussi à des risques d'effondrements liés à des mines et à d'anciennes carrières

- Le territoire du SCoT est soumis à des risques technologiques divers, notamment liés aux installations industrielles présentes dans la vallée de la Moselle et dans le Val de Fensch :

- Selon l'autorité de Sûreté Nucléaire, le risque nucléaire de Cattenom implique une limitation de l'urbanisme sur 3 communes : Cattenom, Boust et Thionville (enclave). Ainsi dans la zone comprise dans un rayon de 2 km dite « zone de danger immédiat» le développement est très limité (maîtrise de population exposée). Au delà de cette zone, si tout risque n'est pas écarté, les conséquences d'un accident à cinétique rapide s'atténuent progressivement et une plus grande souplesse peut être envisagée. En dehors de ces 3 communes, le risque nucléaire nécessite l'observation de règles liées à la gestion de crise ainsi qu'au secours et à l'évacuation des populations.

- Avec la présence du site SEVESO d'Arcelor Mittal à Hayange, Serémange-Erzange et Florange et du site d'AIR LIQUIDE à Richemont (hors SCoT), le risque industriel est notable sur les communes de Hayange, Séremange-Erzange, Florange ainsi que sur Uckange. Les contraintes urbanistiques restent toutefois assez faibles à ce jour.

- La présence d'anciennes mines dans le bassin ferrifère engendre des risques d'effondrement qu'il convient aussi de prendre en compte. Dans ce cadre, on notera que des PPR miniers ont été mis en œuvre sur le territoire de plusieurs communes. Ces PPR engendrent des contraintes urbanistiques non négligeables mais qui ne sont toutefois heureusement pas de nature à porter obstacle au développement urbain local. Quelques communes à risque ne sont pas dotées de PPR. Il convient pour celles-ci de prendre en compte le risque à partir des cartes d'aléas. Il en est de même pour les communes ayant ou accueillant encore des carrières de gypse ou d'anhydrite (Elzange, Koenigsmaker, Oudrenne, Klang, Veckring).

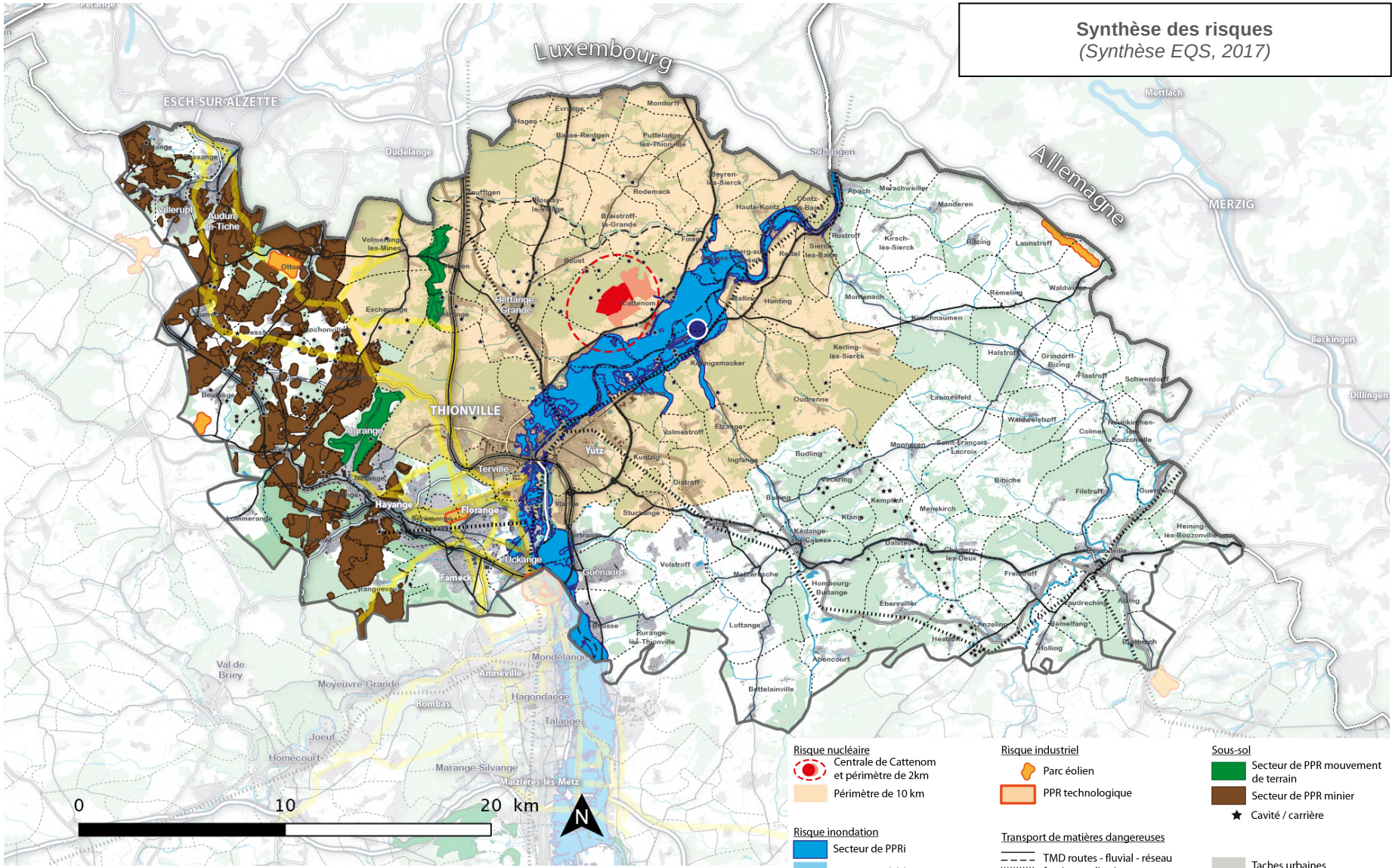
- La présence d'un barrage sur la Moselle ainsi que d'une digue engendre également un risque accru d'inondation en cas de rupture des ouvrages. Ceux-ci étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les risques sont toutefois réduits. Aucune contrainte réglementaire ou de maîtrise de l'urbanisation n'a à ce jour été imposée aux communes situées en aval.

- Le territoire est enfin concerné par les risques de transport de matières dangereuses (TMD). En dehors des servitudes liées aux ouvrages souterrains, ils sont sans implication directe sur l'urbanisme local, mais interpellent plus la cohérence du développement pour ne pas accentuer les conflits au sein des flux dangereux.

- Principaux indicateurs potentiels du SCoT :

  - Nombre d'habitations situées dans des zones à risque ;
  - Suivi des accidents technologiques survenant sur le territoire ;
  - Nombre de sites pollués ajoutés à l'inventaire Basol, et nombre de sites dépollués supprimés de l'inventaire ;
  - Surfaces de friches industrielles à convertir

Synthèse des risques
(Synthèse EQS, 2017)



Risque nucléaire
- Centrale de Cattenom et périmètre de 2km
- Périmètre de 10 km

Risque inondation
- Secteur de PPRi
- Zones inondables
- Barrage
- Digue

Risque industriel
- Parc éolien
- PPR technologique

Transport de matières dangereuses
- TMD routes - fluvial - réseau ferré - canalisations

Sous-sol
- Secteur de PPR mouvement de terrain
- Secteur de PPR minier
- Cavité / carrière

- Taches urbaines
- Boisements
- Cours d'eau

- CONCLUSION GENERALE -

DES ENJEUX SECTORISES

Au-delà des atouts qu'apportent les milieux naturels en termes de qualité du cadre de vie, de paysage et de gestion de la ressource aquatique, les enjeux environnementaux mobilisent des espaces qui ne sont pas négligeable mais qui sont le plus souvent sectorisé et qui n'empêche pas le territoire d'établir un projet de développement ambitieux.

Le sillon Mosellan et le Val de Fensch sont les secteurs dans lesquels le croisement des enjeux environnementaux est le plus intense (contraintes d'inondation et de mouvement de terrain, contraintes liées à la centrale de Cattenom, aux sites SEVESO, agriculture périurbaine, etc.). Dans ce contexte, la valorisation des espaces naturels (la Moselle, les versants boisés) comme atout de développement notamment en faveur de la qualité de cadre de vie constitue un moyen d'apporter une gestion positive des contraintes.

L'évolution de l'urbanisation nécessitera de poursuivre les objectifs de renouvellement urbain et les efforts engagés en faveur d'un développement qualitatif des lisières urbaines qui permet de tenir compte des différents besoins environnementaux.

Des contraintes sont également existantes sur le reste du territoire. Bien que celles-ci sont à prendre en compte, elles n'engendrent bien souvent pas un obstacle au développement local.

Le croisement des enjeux environnementaux permet d'identifier des priorités par secteur géographique :

- Le secteur Val de Fensch - Sillon Mosellan, fortement industrialisé et urbanisé, où les enjeux principaux sont liés à la prise en compte des activités humaines anciennes et actuelles et à leur incidence sur l'environnement. Les pressions urbanistiques sont fortes. Les aménagements devront tenir compte des risques (risques naturels et technologiques), mais aussi des possibilités de développement au regard des objectifs environnementaux à atteindre.
- Le secteur Ouest, dit du Bassin ferrifère, où les enjeux sont forts en matière de gestion du passif (pollution des eaux, reconversion des friches industrielles). La pression urbaine, moins forte que sur le secteur précédent, y nécessite toutefois d'être gérée avec attention.
- Le secteur du Val d'Alzette, où les enjeux liés aux actions transfrontalières doivent être pris en compte de manière notable (projet Ecocité)
- Le secteur Est, plus rural, où la pression urbaine est moins forte. Les enjeux liés au milieu naturel et à l'assainissement sont notables et devront être pris en considération le plus en amont possible. Le SCoT s'attachera à y renforcer l'attractivité tout y en conservant son cadre rural.

La trame verte et bleue intéresse l'ensemble de l'agglomération Thionvilloise. Elle repose essentiellement sur les continuités boisées, humides et aquatiques

- **Enjeu lié à la reconquête de la qualité des cours d'eau** : les cours d'eau du territoire sont dégradés alors qu'ils détiennent un potentiel patrimonial important. Leur reconquête est un objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau : cela passe par des efforts à poursuivre sur la qualité d'aménagement des cours d'eau mais aussi de leurs bassins versants (maîtrise des pollutions, qualité des berges…). Cette problématique rejoint également des objectifs de gestion des milieux développés par la trame verte et bleue (maîtrise en amont des pollutions…) et de qualité de l'assainissement. Sur ce dernier point, le parc de station d'épuration est cohérent avec les polarités urbaines. Toutefois, dans les secteurs ruraux et notamment lorsque la station est ancienne, des dysfonctionnements et sous-dimensionnements nécessitent d'être corrigés.

- **Enjeu lié à l'AEP :** l'alimentation en eau potable est un enjeu majeur pour le développement sur le long terme. Si la ressource est abondante, en revanche, sa qualité et sa mise à disposition à toute la population appelle à une vigilance particulière et suppose que certaines mesures soient prises dans les années à venir (SDAEP). Les périmètres de protection autour des captages sont aussi à considérer.

- **Enjeu d'aménagement lié aux sites et sols pollués :** problématique dont le territoire s'est véritablement saisi, la reconversion et plus largement le devenir de tels sites réclame de préciser les affectations futures qui répondent à un projet urbain global cohérent afin de fixer les mesures de traitements adaptées. Le Val de Fensch et les Portes de France-Thionville sont particulièrement concernés par cet enjeu qui sera en outre à combiner avec les projets d'infrastructures (port d'Illange, Contournement Ouest de Thionville…) afin de limiter les risques de délaissés urbains (secteurs difficilement valorisables compte tenu des nuisances et contraintes en place).

- **Enjeu de maintien et de développement de la biodiversité :** les zones de forte sensibilité (NATURA 2000, ZNIEFF I, sites classés et inscrits, réserves naturelles, ENS) et de sensibilité modérée (ZNIEFF II, ZICO, boisements) sont à considérer en premier lieu afin de leur attribuer un niveau de protection adapté. Ils sont les lieux préférentiels de développement de la biodiversité (pôles de biodiversité).

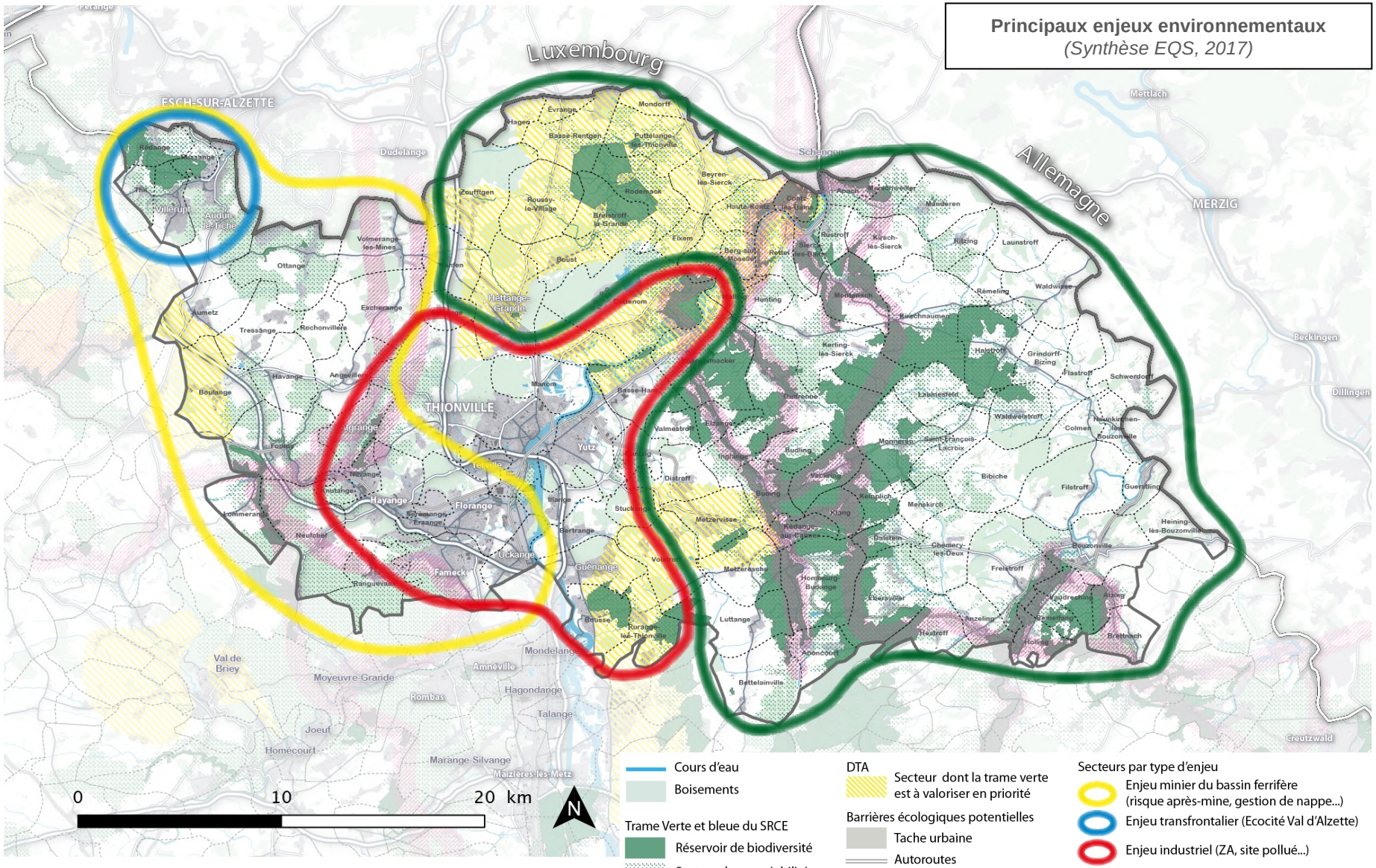
  En outre, la fonctionnalité du milieu environnemental dépend du contexte de gestion qui aura été mis en œuvre de façon globale pour assurer des rapports cohérents entre les différents espaces : rapports qui font intervenir notamment la qualité du réseau hydrographique et de ses abords (dont les zones humides), les continuités naturelles (principalement boisées) et les liaisons inter-forestières. Ces rapports s'inscrivent dans la trame verte et bleue qui nécessitera des mesures permettant d'éviter la fragmentation des espaces et le maintien, voire le renforcement des corridors écologiques.

- **Enjeu lié aux risques :** le principe de gestion des risques demande de ne pas accroître, voire de réduire, la vulnérabilité des populations. Les PPR mouvement de terrain, minier et inondation permettent de gérer rationnellement cet aspect. En revanche, les informations préventives au-delà de ces plans nécessitent parfois un approfondissement de la connaissance des phénomènes dangereux afin d'assurer la maitrise des risques qui le plus souvent s'effectue à l'échelle locale compte tenu de la nature des phénomènes (mouvement de terrain, fontis, inondation, risques liés aux carrières ou aux cavités, …).

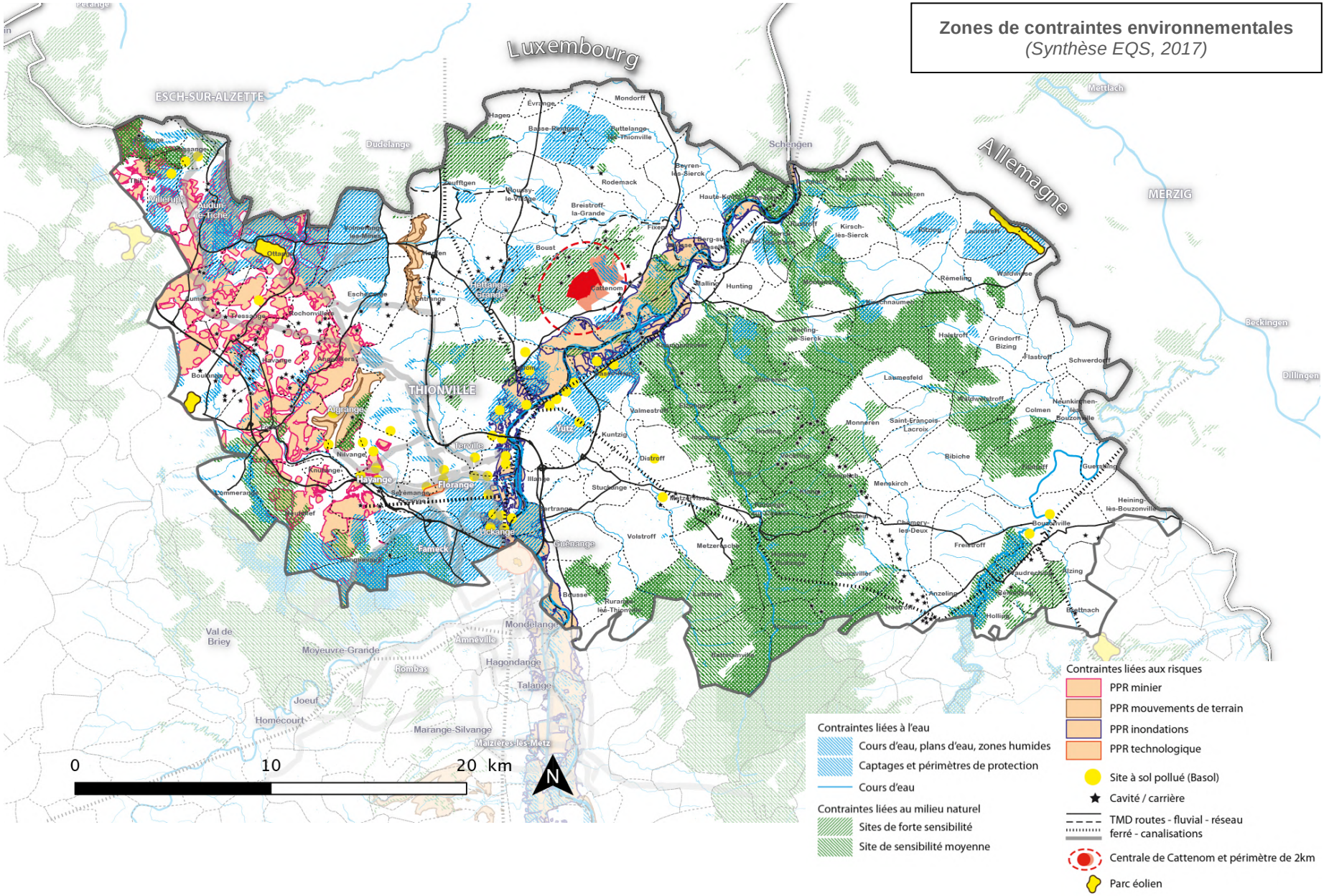
- Les risques technologiques concernent essentiellement ceux liés au nucléaire et aux activités dangereuses, lesquels sont régis par des législations spécifiques. Toutefois, au-delà des prescriptions réglementaires applicables, le projet de SCoT devra veiller à la cohérence des aménagements pour que la gestion de ces risques soit facilitée (proximité des zones d'habitat au regard des zones industrielles, accès aux infrastructures supportant des transports de matières dangereuses…).

- **Enjeu énergétique :** les engagements nationaux et internationaux nécessitent de poursuivre une politique en faveur des économies d'énergie de baisse des gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables. Les bras de levier reposent notamment sur la qualité de l'habitat dont une part non négligeable appelle à des actions de réhabilitation (voir volet habitat du rapport de présentation du SCoT), un développement de l'usage des transports en commun et le développement de dispositifs de production énergétique sur base renouvelable : éolien, photovoltaïque, bois (sans toutefois porter atteinte à une gestion équilibrée et écologiquement acceptable pour les masses forestières), ...

Principaux enjeux environnementaux
(Synthèse EQS, 2017)



Zones de contraintes environnementales
(Synthèse EQS, 2017)



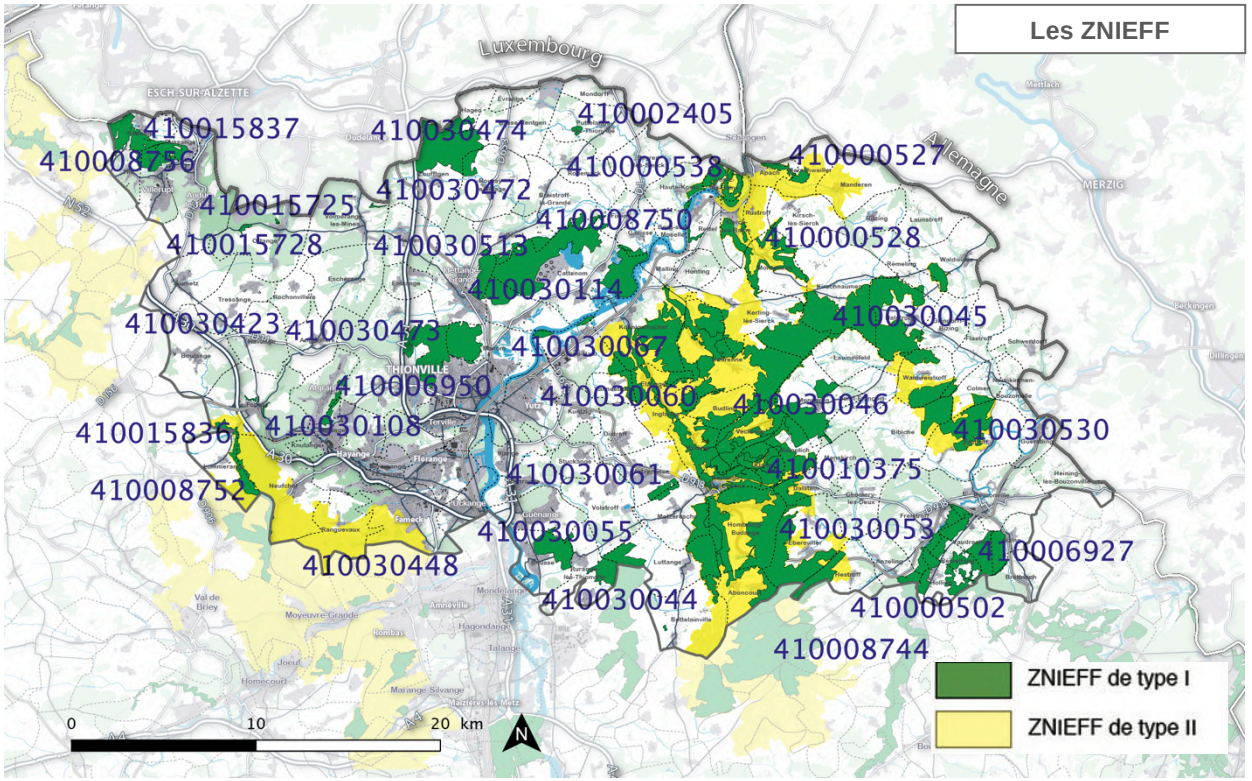
- FICHES ANNEXES DE L'EIE -

FICHE 1 : LES ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le Ministère de l'Environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt et les a regroupées sous le terme de ZNIEFF (Zones naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale parfois la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

L'inventaire présente deux types de zones : les ZNIEFF de type I et les ZNIEFF de type II. Sur le territoire du SCoT, on dénombre ainsi 3 ZNIEFF de type II qui correspond, selon sa définition, à un grand ensemble riche, peu modifié, ou offrant des potentialités biologiques importantes. On dénombre également 40 ZNIEFF de type I qui sont des secteurs d'intérêt biologique remarquable caractérisés par la présence d'espèces animales et végétales rares.

L'inventaire des ZNIEFF est détaillé dans le tableau ci-après qui précise leur localisation, leur superficie et typologie.



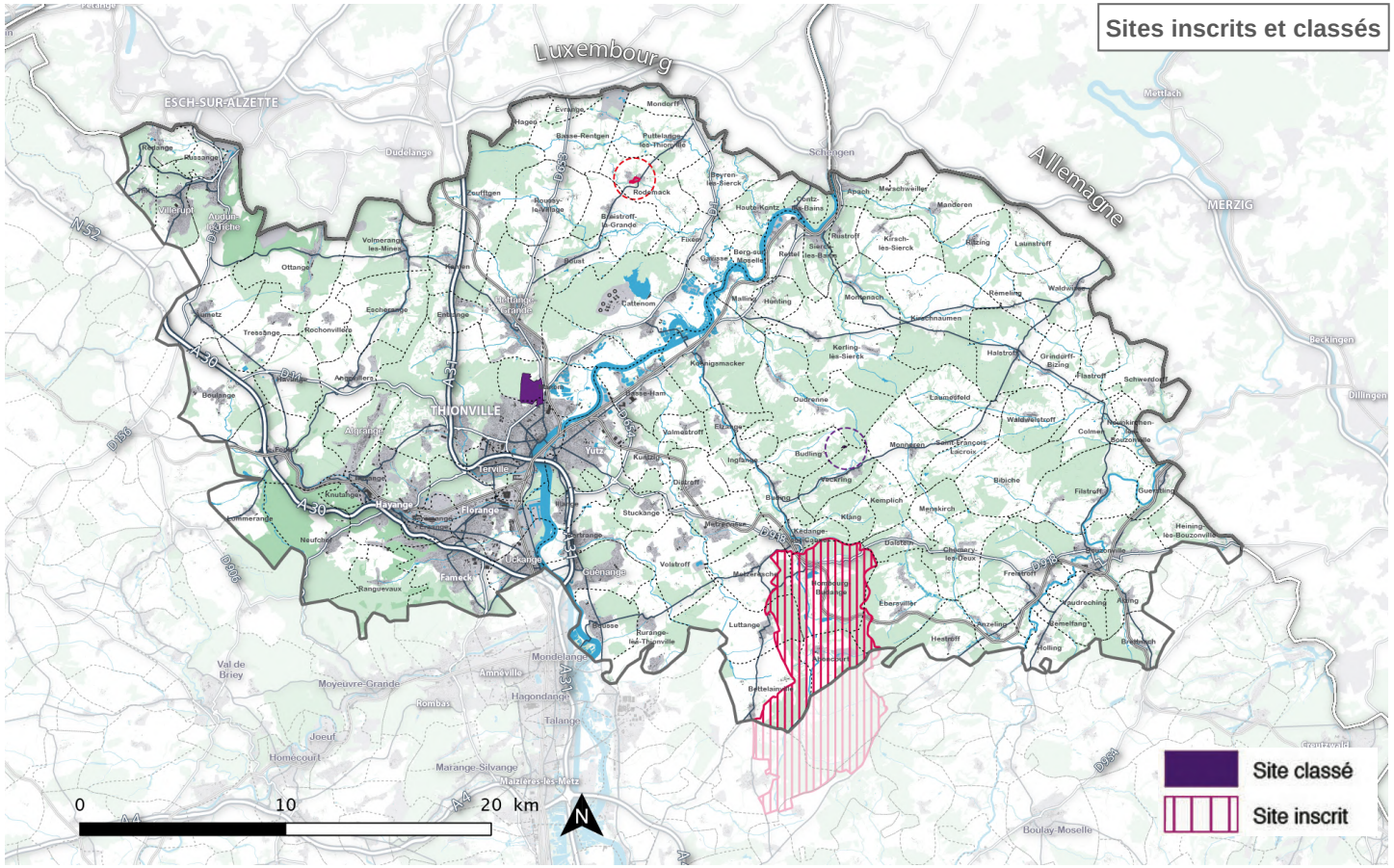
Type	Commune du SCoT	Numéro, site concerné et superficie	Commentaires
I	Anzeling Boulay-Moselle Bchiroptèreonville Freistroff Holling Rémelfang Vaudreching	n°410000487, Ried de bouzonville a conde-northen, S=1307.75 ha.	Milieux humides : 11 espèces et 14 milieux déterminants
I	Apach Merschweiller	n°410000527, Carrières et pelouses du hammelsberg et bois d'hufelz a apach, S=99.78 ha.	Bois et espaces ouverts : 18 espèces et 6 milieux déterminants
I	Sierck-les-Bains Montenach Kirsch-les-Sierck Kerling-les-Sierck	n°410000528, Les pelouses des collines de montenach, S=428.47 ha.	57 espèces déterminantes
I	Haute-Kontz Contz-les-Bains Sierck-les-Bains	n°410000538, Pelouses et coteaux boises a contz-les-bains, S=255.55 ha.	27 espèces et 3 milieux déterminants
I	Kemplich Klang Monneren Veckring	n°410001862, Anciennes carrières de gypse a veckring et klang, S=176.3 ha.	Bois et espaces ouverts : 54 espèces et 6 milieux déterminants
I	Puttelange-les-Thionville	n°410002405, Carrière de puttelange-les-thionville, S=17.53 ha.	Bois et pelouses : 29 espèces et 7 milieux déterminants
I	Alzing Bouzonville Brettnach Holling Rémelfang Vaudreching	n°410006927, Gites a chiroptères de remelfang, S=690.86 ha.	8 espèces déterminantes (cavités : surtout chiroptères)
I	Algrange Nilvange Thionville	n°410006950, Plateau d'algrange, S=85.33 ha.	Bois et pelouses : 26 espèces et 2 milieux déterminants
I	Aboncourt	n°410008744, Foret de villers-befey a saint-hubert, S=1553.56 ha.	Forêt humide : 48 espèces et 3 milieux déterminants
I	Rettel	n°410008750, Foret a lunaire vivace de rettel, S=18.79 ha.	Milieux boisés : 3 espèces (flore) et 4 milieux déterminants
I	Lommerange Neufchef Fontoy	n°410008752, Vallons du conroy et du chevillon de sancy a avril, S=583.2 ha.	Milieux variés : 43 espèces et 9 milieux déterminants
II	Metzervisse Monneren Montenach Oudrenne Rémeling Rettel Ritzing Rustroff Saint-François-Lacroix Sierck-les-Bains Valmestroff Veckring Waldweistroff	n°410010375, Arc mosellan, S=22480.28 ha.	Milieux variés : 656 espèces et 24 milieux déterminants
I	Ottange	n°410015725, Pelouse calcaire au nord de ottange, S=3.58 ha.	Coteaux boisés : 12 espèces et 2 milieux déterminants
I	Ottange	n°410015728, Fond de vallon de kahler et pelouse calcaire de la croix saint-marc a ottange, S=13.32 ha.	Coteaux en partie boisés : 7 espèces et 2 milieux déterminants
I	Audun-le-Tiche	n°410015730, Carrière du quart de réserve a audun le tiche, S=5.8 ha.	Carrière en partie boisée : 3 espèces et 1 milieu déterminants
I	Rédange Russange Thil Audun-le-Tiche Villerupt	n°410015837, Anciennes mines a ciel ouvert et souterraines de micheville, S=576.18 ha.	Ensemble de milieux en partie boisés : 48 espèces et 1 milieu déterminants
I	Luttange Rurange-lès-Thionville Volstroff	n°410030044, Bois de tremery, S=721.85 ha.	Boisement : 21 espèces et 4 milieux déterminants
I	Budling Grindorff-Bizing Halstroff Kerling-lès-Sierck Kirschnaumen Laumesfeld Monneren Montenach Oudrenne Rémeling Walweistroff	n°410030045, Foret domaniale de sierck au sud de sierck-les-bains, S=2986.43 ha.	Forêt humide : 57 espèces et 9 milieux déterminants
I	Buding Budling Monneren Oudrenne Veckring	n°410030046, Foret du hackenberg a veckring, S=432.55 ha.	Boisements : 17 espèces et 3 milieux déterminants

I	Kemplich Menskirch Monneren Saint-François-Lacroix Veckring	n°410030047, Milieux ouverts de monneren, S=395.49 ha.	Milieux ouverts : 10 espèces et 1 milieu déterminants
I	Veckring	n°410030048, Anciennes casernes de veckring, S=11.69 ha.	Friche : 6 espèces (chiroptères) et 2 milieux déterminants
I	Kierling-lès-Sierck Koenigsmacker Malling Oudrenne	n°410030050, Vallee de l'oudrenne et affluents a oudrenne, S=223.65 ha.	Coteaux partiellement boisés : 16 espèces et 7 milieux déterminants
I	Aboncourt Dalstein Ébersviller Hestroff Hombourg-Budange Kénange-sur-Canner Kemplich Klang	n°410030053, Foret du comte a hombourg-budange, S=2001.17 ha.	Forêt : 35 espèces et 61 milieux déterminants
I	Aboncourt Bettelainville Hombourg-Budange Luttange Metzeresche	n°410030054, Bois de luttange, S=527.48 ha.	Bois : 20 espèces et 1 milieu déterminants
I	Bousse Guénange Rurange-lès-Thionville	n°410030055, Foret de blettange, S=261.59 ha.	Forêt : 18 espèces et 2 milieux déterminants
I	Laumesfeld Monneren	n°410030057, Pres-vergers vers eisenfeld, S=80.73 ha.	Milieux variés : 12 espèces et 9 milieux déterminants
I	Elzange Basse-Ham Koenigsmacker Valmestroff	n°410030059, Foret de valmestroff, S=261.23 ha.	Forêt : 15 espèces et 1 milieu déterminants
I	Budling Inglange Oudrenne	n°410030060, Bois le hellolz a oudrenne, S=166.39 ha.	Forêt : 13 espèces et 2 milieux déterminants
I	Métzeresche Métzervisse	n°410030061, Bois le stolbuesch a metzervisse, S=90 ha.	Boisement : 9 espèces et 1 milieu déterminants
I	Kédange-sur-Canner Kemplich Klang Menskirch Veckring	n°410030065, Bois de klang, S=709.52 ha.	Boisement : 23 espèces et 2 milieux déterminants
I	Elzange Inglange Koenigsmacker Oudrenne	n°410030067, Bois de koenigsmacker, S=755.57 ha.	Relief boisé : 19 espèces et 5 milieux déterminants
I	Aboncourt Buding Elzange Hombourg-Budange Inglange Kédange-sur-Canner Kemplich Klang Koenigsmacker Metzeresche Veckring	n°410030068, Vallee de la canner et affluents d'aboncourt a koenismacker, S=888.87 ha.	Vallée : 50 espèces et 2 milieux déterminants
I	Fontoy	n°410030108, Pelouses a fontoy, S=11.61 ha.	Coteaux partiellement boisés : 14 espèces et 1 milieu déterminants
I	Basse-Ham Gavisse Haute-Kontz Cattenom Koenigsmacker Rettel Yutz	n°410030114, Zones humides de cattenom et prairies a grand pigamon de la vallee de la moselle, S=413.83 ha.	Milieux humides ouverts : 9 espèces et 1 milieu déterminants
I	Cattenom Gavisse	n°410030115, Heronniere gansebruch a gavisse, S=11.65 ha.	Bois humide : 4 espèces déterminantes
I	Bettelainville	n°410030118, Molinion de bettelainville, S=3.67 ha.	Milieux ouverts humides : 3 espèces (flore) et 7 milieux déterminants
II	Fameck Fontoy Gandrange Lommerange Neufchef Ranguevaux	n°410030448, Foret de moyeuvre et coteaux, S=11051.09 ha.	Ensemble forestier : 172 espèces et 19 milieux déterminants
II	Hors SCoT + Villerupt	n°410030455, Vallees de la chiers et de la crusnes, S=14396.07 ha.	Milieux alluviaux : 433 espèces et 16 milieux déterminants
I	Volmerange-les-Mines	n°410030472, Pelouse calcaire a volmerange-les-mines, S=6.65 ha.	Coteau partiellement boisé : 4 espèces déterminantes (flore)
I	Thionville Manom	n°410030473, Foret de thionville, S=824.37 ha.	Forêt : 21 espèces déterminantes
I	Zoufftgen Hagen Roussy-le-Village	n°410030474, Foret domaniale de zoufftgen, S=793.58 ha.	Forêt : 27 espèces déterminantes
I	Fixem Cattenom Breistroff-la-Grande Boust Hettange-Grande Thionville	n°410030513, Foret domaniale de garche a cattenom, S=1376.46 ha.	Forêt : 31 espèces déterminantes
I	Filstroff Colmen Bibiche Flastroff Waldweistroff	n°410030530, Foret domaniale de bouzonville, S=857.21 ha.	Forêt humide : 13 espèces déterminantes

FICHE 2 : LES SITES CLASSES ET INSCRITS

Le classement ou l'inscription au titre de la loi de 1930 est motivé par l'intérêt tout particulier de certains secteurs de très grande qualité pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

Dans ces sites, tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux doit être préalablement soumis à l'avis et à l'approbation de l'Etat (passage en Commission Départementale des Sites et des Paysages pour un site inscrit et examen au ministère pour un site classé). Sur le territoire du SCoT, 2 sites classés (Château de Manom, Sommet du Hackenberg) et 2 sites inscrits (Vallée de la Canner et village ancien de Rodemack) sont répertoriés.



Site	Commentaire	Communes concernées
SI57331A VALLÉE DE LA CANNER 5550 ha	Site inscrit (grand paysage) le 03/10/1994 Sur les 24 kilomètres qu'elle parcourt avant son confluent avec la Moselle à Koenigsmacker, la Canner suit une entaille sud-nord pratiquée dans le plateau, parallèlement au cours de la Moselle à quelques quinze kilomètres à l'est. La physionomie de la vallée est variée. Le vallon s'évase progressivement. Au rebord occidental toujours accusé répondent vers l'est des pentes adoucies. L'ample sillon ainsi déterminé se ferme à Hombourg-Budange par une butte-témoin occupée par le château et que double l'avancée d'une croupe. L'étagement des couches géologiques, donnent le profil général : fond plat portant les prairies humides et les roselières, courbe molle du versant Est propice à la polyculture. Un réseau de ruisseaux qui descendent de petits vallons perpendiculaires à l'axe de la vallée ont modelé ce faciès, déterminant une suite ondulée de croupes plus ou moins étroites et abruptes, qui s'avancent en dents de peigne sur chaque flanc de la vallée. La haute vallée de la Canner apparaît comme un domaine en soi, à peu de distance des conurbations de l'axe mosellan. Ilôt en creux insoupçonné, on ne la découvre que par des vues plongeantes depuis le rebord du plateau ou les flancs des croupes qui la dominent. Du fond de la vallée, la vue vers le monde extérieur est impossible. Elle est arrêtée par la ceinture du relief à une altitude de 250 à 275 mètres, s'élevant parfois jusqu'à 350 mètres. Ce site recèle en outre un patrimoine écologique de premier ordre.	HOMBOURG-BUDANGE, ABONCOURT, BETTELAINVILLE, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, EBERSVILLER, KEDANGE-SUR-CANNER, LUTTANGE, METZERESCHE, SAINT-HUBERT, VIGY, VRY
SI57588A VILLAGE ANCIEN À L'INTÉRIEUR DE L'ENCEINTE FORTIFIÉE 5,8 ha	Site inscrit le 20/08/1976 Domaine de l'abbaye allemande de Fulda au IX ème siècle, puis de l'abbaye d'Echternach au Xème siècle, cette bourgade appartint de 1190 à 1492 à la famille des seigneurs de Rodemack. Ceux-ci se virent confisquer l'ensemble de leurs possessions au profit des margraves de Bade, qui gouvernèrent le fief de Rodemack jusqu'à la Révolution. Occupée successivement par les Français et les Espagnols, la cité devint officiellement française en 1763. Dès le XIII ° siècle, le château devint une importante forteresse et les murs d'enceinte furent construits en 1483. De nos jours une promenade a été aménagée qui permet de découvrir les six cents mètres de remparts. La promenade dans les petites rues du village permet de découvrir les maisons de bourgeois de type urbain voisinant avec un habitat rural. Des enseignes évoquent les activités artisanales et des entrées de caves font saillie sur la rue. Au détour des ruelles étroites, on découvre un authentique pressoir ou un vieux lavoir. Place de la Fontaine, le Bildstock date du XV° siècle. Le fût de style gothique flamboyant est couronné d'un panneau-retable octogonal représentant le Christ entouré de Marie et de Saint Jean. Le long des remparts, un jardin médiéval composé de simples et de plantes vivrières a été aménagé. Il suffit d'effectuer quelques pas hors les murs, du côté de la Porte de Thionville aujourd'hui disparue, pour découvrir la chapelle Notre-Dame (1658) et un calvaire, œuvre de Nicolas Greff fils, avec représentation de Saint Roch et de Saint Sébastien. En prenant la montée du Château, à droite de la chapelle, on jouit d'un beau panorama sur Rodemack. Le village médiéval est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques	
SC57441A CHÂTEAU DE LA GRANGE ET SON PARC (CHÂTEAU DE MANOM) 22 ha	Site classé (parc) le 12/02/1973 Cette propriété pérennise l'image de la seigneurie du XVIII ° siècle avec son château, ses dépendances, ses écuries, son pigeonnier, son parc et sa pièce d'eau. Son nom vient sans doute d'une grange aux Poissons installée là au Moyen-Âge, à proximité d'un étang. Le château est une construction à la française, avec un seul étage et des toits mansardés. Il a été édifié sur la motte qui limitait l'ancien château médiéval, rasé, dont seules les douves ont été conservées. Les angles sont soulignés par de solides bossages. Décrochements, moulures, corniches, fronton central, balcons constituent l'essentiel de la décoration de ces façades classiques d'une grande sobriété. Une gouache des années 1780 évoque la première conception des jardins de la Grange, symétriquement ordonnancés sur l'arrière de la façade principale. De cette époque subsistent seulement les dispositions de la cour d'honneur baignée par les douves sur trois côtés. Retracé au retour de l'Emigration, le parc a gardé l'essentiel de ses caractéristiques paysagères. A l'arrière du château, une vaste pelouse à l'anglaise sert de faire-valoir à de beaux arbres, tandis qu'à l'avant, une longue allée de tilleuls débouche sur un étang dont l'île porte un petit temple néo-grec entouré de cyprès chauves. Aux confins du parc, le pavillon d'Alger domine prés et vergers.	MANOM
SC57704A SOMMET DU HACKENBERG 4,8 ha	Site classé (site historique) le 27/12/1924 Le sommet du Hackenberg culmine à 348 m. Une chapelle moderne, bombardée en 1945 par les Américains, occupe l'emplacement de l'ancienne église-mère qui était commune à quatre villages. A côté de la chapelle, sont disposées stèles et pierres tombales anciennes. Dès le 2ème siècle de notre ère, ce site était un lieu de culte païen. Au Moyen-Age, chacune des localités avait son morceau de cimetière. Le sous-sol renferme le fort du Hackenberg. Construit en 1930, il constitue le plus important ouvrage de la ligne Maginot. Conçues pour abriter plus de mille hommes, ses galeries s'étendent sur 10 km et sous 160 ha de forêts et de taillis. Les abords dégagés du site permettent une vue panoramique sur les alentours.	VECKRING, BUDLING

FICHE 3 : LES ZICO

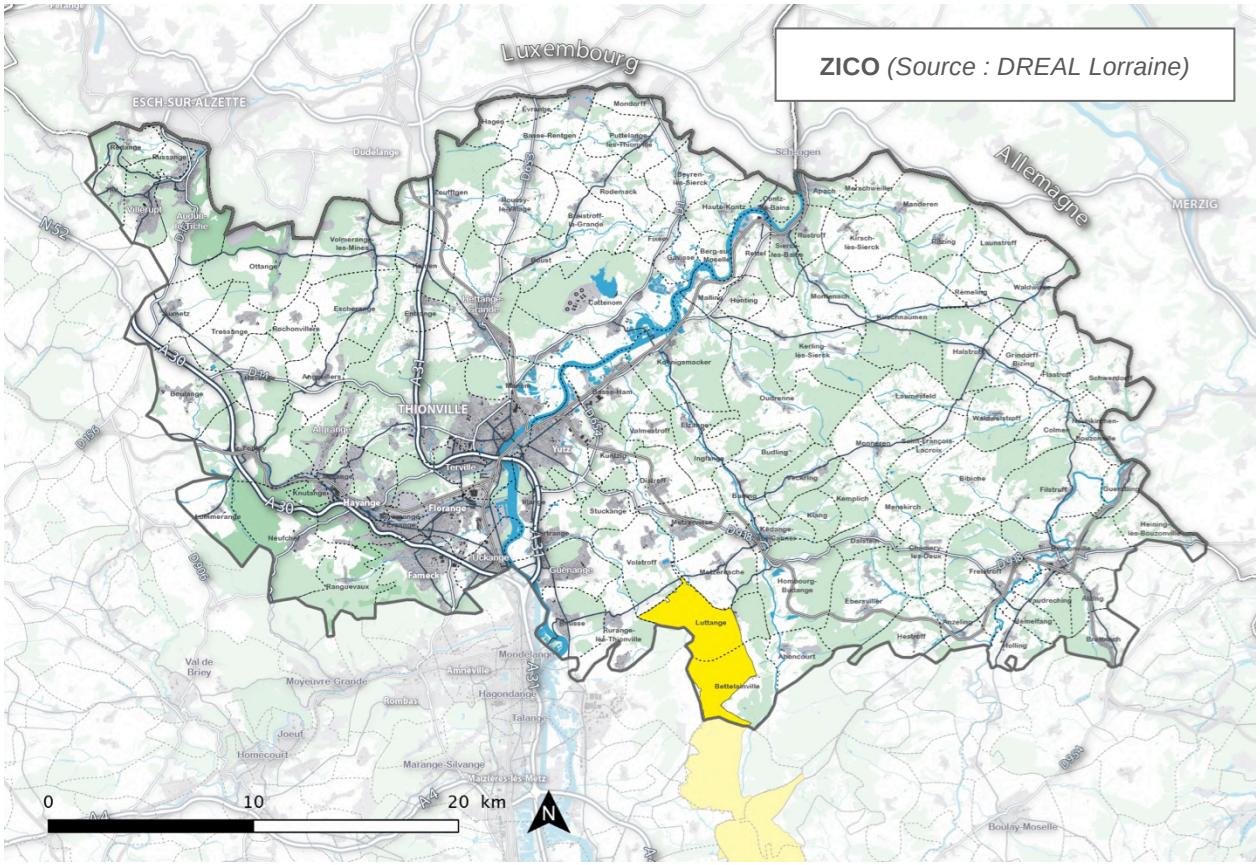
La France a des obligations internationales à respecter notamment celles de la directive n°79-409 du 6 avril 1979 dite «Directive Oiseaux » qui vise à préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ».

Pour pouvoir identifier plus aisément les territoires stratégiques pour l'application de cette directive, l'État français a fait réaliser un inventaire des « Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux » (ZICO), appelées parfois « Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux ». La définition des périmètres ZICO répond à deux types d'objectifs :

- la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés ;
- la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migrations pour l'ensemble des espèces migratrices.

Sur le territoire du SCoT, seule une ZICO est recensée : la ZICO LE08 BAZONCOURT-VIGY.

L'inventaire ZICO n'a pas de portée réglementaire. Cependant, pour répondre aux objectifs de la directive, chaque Etat doit désigner des « Zones de Protection Spéciale » (ZPS) destinées à intégrer le réseau Natura 2000. Ces désignations sont effectuées notamment sur la base de l'inventaire ZICO, ce qui ne signifie pas cependant que toutes les ZICO doivent être classées systématiquement ou dans leur intégralité en ZPS, ni qu'à l'inverse, il ne puisse pas y avoir de ZPS en dehors des ZICO. L'identification d'une ZICO ne constitue donc pas par elle-même un engagement de conservation des habitats d'oiseaux présents sur le site. Toutefois, il convient d'avoir une lisibilité accrue sur les incidences éventuelles des projets d'aménagement. De même, cet intérêt ornithologique doit nécessairement être pris en compte si le projet est soumis à étude ou notice d'impact.



ZICO *(Source : DREAL Lorraine)*

FICHE 4 : LES SITES NATURA 2000

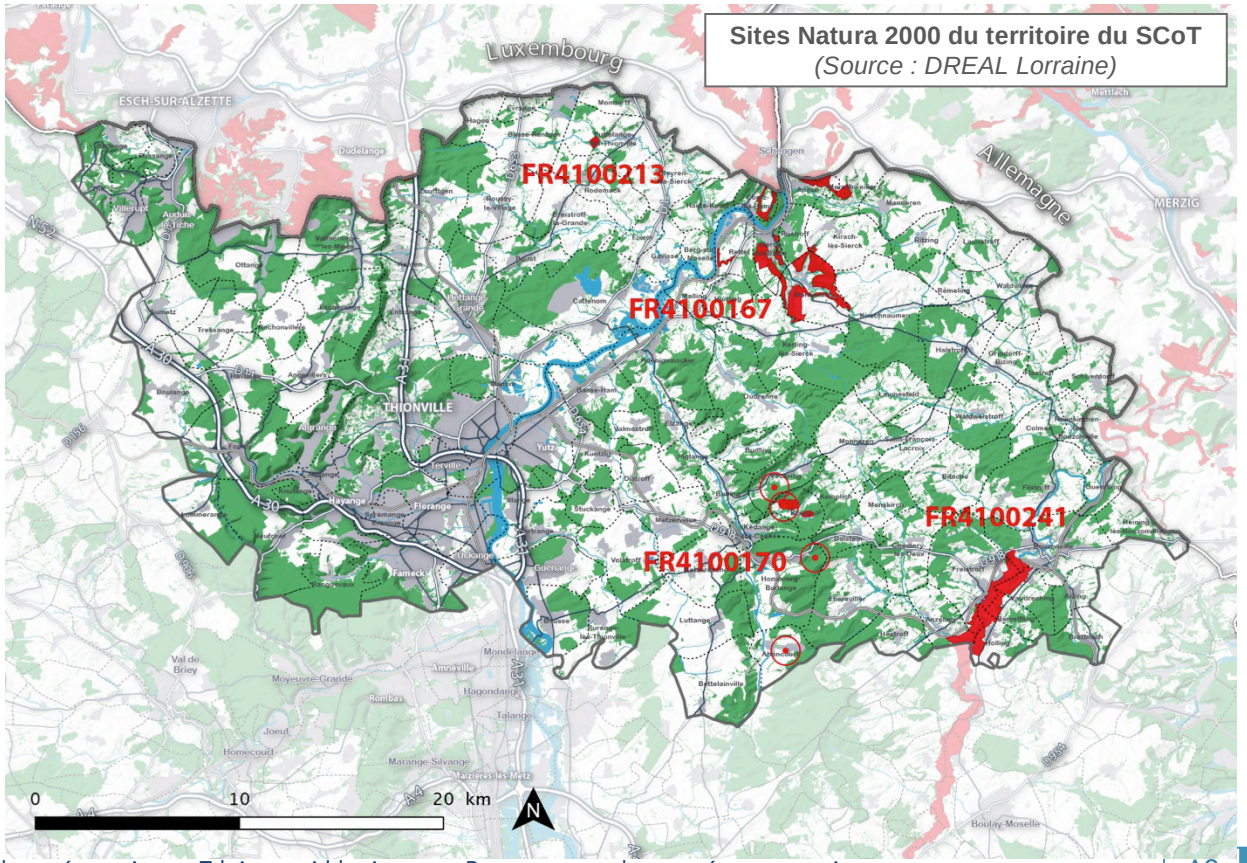
DESCRIPTION

Afin de maintenir les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne, l'Union Européenne a décidé de mettre en place le réseau Natura 2000. La transcription de ce réseau en droit français a donné lieu à la création :

- Des Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) issues de la directive Oiseaux. Aucune n'est recensée sur le territoire du SCoT.
- Des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) issues de la directive Habitats et désignées par l'Europe comme sites d'intérêt communautaire (SIC) après proposition par la France (pSIC). Sur le territoire du SCoT, on recense 4 sites de ce type sur le territoire : Pelouses et rochers du Pays de Sierck (FR4100167), Carrières souterraines et pelouses de Klang (FR4100170), Vallon de Halling (FR4100213), et Vallée de la Nied réunie (FR4100241).

Les sites Natura 2000 disposent ou doivent disposer à terme d'un document d'objectif (DOCOB) qui est en fait un cahier des charges permettant le maintien de leur intérêt écologique. Le SCoT se doit de le prendre en compte. De plus, il est important de noter que la programmation de zones d'urbanisation ou d'équipements et (ou) d'aménagements dans ou à proximité de ces sites induit parfois des incidences non négligeables sur ces sites. Il convient donc d'anticiper par quelques vérifications préalables (étude d'incidence) la faisabilité de tels projets au regard de leurs impacts sur le réseau Natura 2000, ceci afin de ne pas planifier des aménagements à terme difficilement réalisables suite à des incidences irréversibles pour le maintien des habitats identifiés.

Sites Natura 2000 du territoire du SCoT
(Source : DREAL Lorraine)



NATURA 2000/Superficie	Commentaire	Communes concernées du SCoT
ZSC FR4100167 PELOUSES ET ROCHERS DU PAYS DE SIERCK 683 ha	**Description** : C'est un site éclaté très riche en zones sèches (pelouses à orchidées, lisières, formations à buis) et en zones humides (plaine alluviale et tourbières sur calcaire). Il comprend les zones suivantes : - les pelouses calcaires du Hammelsberg (Apach) et la hêtraie du Bois d'Hufelz (Merschweiler) sur 97 ha ; - les pelouses calcaires et la forêt de Buis du Stromberg (Contz-les-Bains) sur 50 ha; - les affleurements de quartzites (Sierck-les-Bains) sur 25 ha ; - la forêt de Buis de Rettel sur 19 ha ; - la Réserve Naturelle des Sept Collines et les bois communaux à Montenach et l'Altenberg de Sierck-les-Bains, sur 492 ha ; **Habitats du site :** - Hêtraies du Asperulo-Fagetum à 50 % - **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires** à 10 % - Landes sèches européennes à 1 % - Tourbières basses alcalines à 1 % - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique à 1 % - **Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion** à 1 % **Parmi les habitats présents sur le site, plusieurs relèvent de la Directive dont des habitats herbacés (landes sèches européennes, formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur Calcaires, pelouses ouvertes, pelouses fermées, pelouses marneuses, sources d'eaux dures, tourbière basse alcaline, végétations chasmophytiques) et des habitats forestiers (hêtraie –chênaie à aspérule odorante et mélique uniflore, frange des bords boisés ombragés, hêtraie-chênaie acidiphile collinéenne). Sur l'ensemble du site, les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés, constitués à 83% d'habitats forestiers, représentent 61% de la superficie totale du site Natura 2000.** **Espèces végétales et animales remarquables présentes :** On note une très grande diversité floristique et la présence d'une faune remarquable dont huit espèces de chiroptères (parmi lesquelles trois figurent à l'annexe II) qui trouvent refuge dans d'anciennes carrières souterraines. - Invertébrés : Cuivré des marais (Lycaena dispar), Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) - Mammifères : Grand Murin (Myotis myotis), Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum), Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteinii) - Poissons : Chabot (Cottus gobio) **Protections et gestion actuelles du site :** Le Conservatoire des Sites Lorrains (Plan de gestion) et l'Office National des Forêts (Aménagements forestiers) sont les principaux organismes gestionnaires. La Commune de Montenach est concernée par une Réserve Naturelle de 107 ha. Des travaux de débroussaillement et de fauche régulière constituent la base de la gestion biologique du site. Le pâturage extensif et la mise en place d'un sentier de découverte y sont envisagés. Les communes d'Apach et de Merschweiller ont érigé en 1995, 47 ha de propriétés communales en Réserve Naturelle Volontaire. Des travaux périodiques de gestion sont réalisés et un sentier de découverte a été aménagé. La présence de deux associations locales, l'Association des Amis de la Réserve des Sept Collines et Orchival contribuent fortement à la mise en valeur pédagogique des deux réserves naturelles. **DOCOB** : Le DOCOB du site a été validé en décembre 2002 (voir extraits en pages suivantes). Depuis septembre 2006, grâce aux financements Natura 2000, le Conservatoire des Sites Lorrains a pu renforcer son équipe à Montenach et réaliser les travaux tels que prévus dans le cahier des charges. En 2010, les agriculteurs exploitants des terrains situés dans le site avaient aussi la possibilité de signer des contrats agri-environnementaux. Ils apporteront une compensation financière aux agriculteurs qui accepteront de diminuer la fertilisation de leurs terres ou de retarder la date de fauche des prairies.	APACH, MERSCHWEILLER, CONTZ-LES-BAINS, MONTENACH, KIRSCH-LES-SIERCK, RETTEL, SIERCK-LES-BAINS

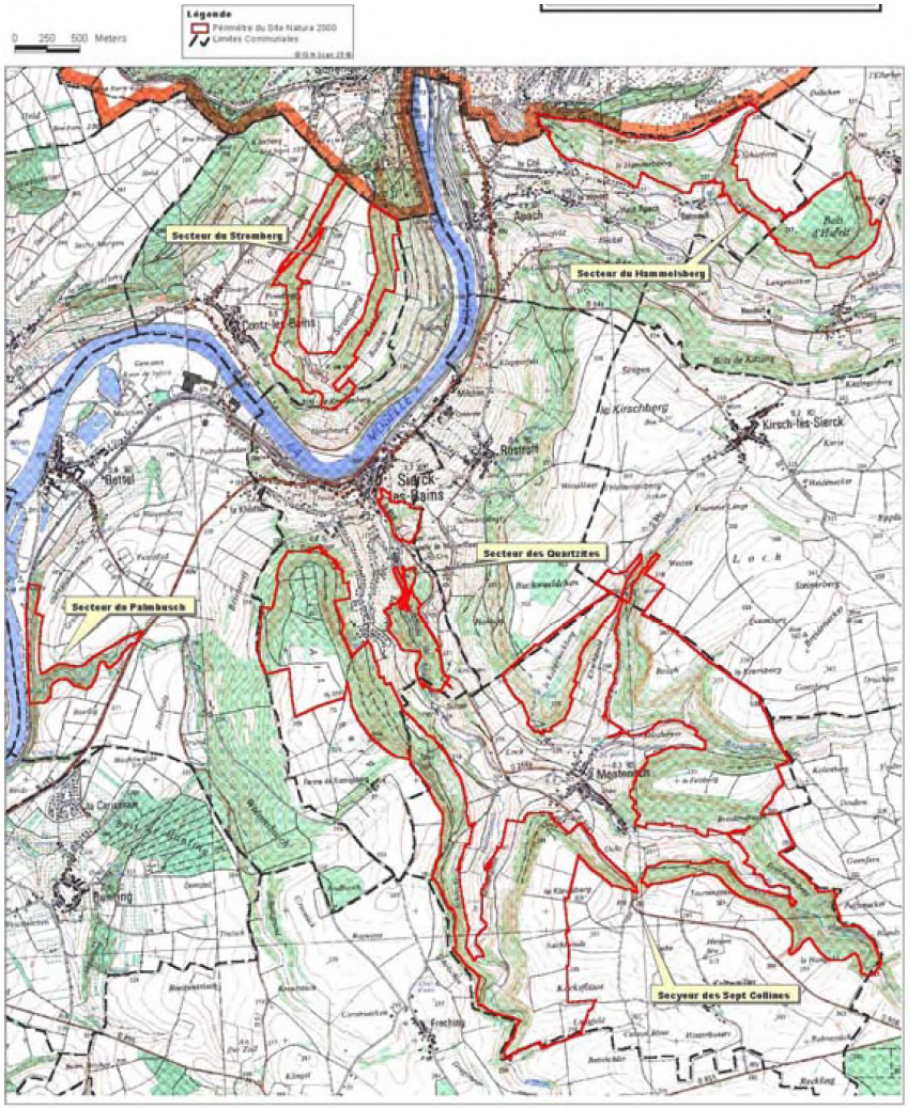
pSIC / ZSC FR4100170 CARRIERES SOUTERRAINES ET PELOUSES DE KLANG, GITES A CHIROPTERES 59 ha	**Description** : Ce site se compose de pelouses marneuses et d'anciennes carrières de gypse souterraines qui accueillent des chauves-souris toute l'année. La variété des milieux autour des carrières offre un bon territoire de chasse pour les chiroptères. **Habitats du site :** - Hêtraies du Asperulo-Fagetum à 30 % - **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia**) à 26 % - **Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)** - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à Alpin **Parmi les habitats présents sur le site, 4 relèvent de la Directive** : Pelouse marneuse (6210), Hêtraie-chênaie à Galium odoratum (9130), Source d'eau dure (7220), Mégaphorbiaie à Filipendula ulmaria (6430) **Espèces végétales et animales remarquables présentes :** - 4 Mammifères (chiroptères) figurant à l'Annexe II : Grand Murin (Myotis myotis), Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum), Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros), Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) A noter aussi la présence de pelouses à Orchis bouc et à Orchis homme-pendu (intérêt régional et départemental). **Protections et gestion du site :** Le Conservatoire des Sites Lorrains possède 14 ha de terrains comprenant d'anciennes carrières. L'Anhydrite Lorraine et d'autres propriétaires privés possèdent le reste des terrains. Le Conservatoire gère un ensemble de 25 ha environ. Le reste du site, dont les parties souterraines du site, bénéficie des actions du DOCOB dont l'opérateur est la C.C. de l'Arc Mosellan **Objectifs du DOCOB validé le 26 janvier 2010.** Objectifs liés aux habitats souterrains Objectif A : Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des Chiroptères Objectif B : Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique Objectifs liés aux habitats Forestiers Objectif C : Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire Objectif D : Mettre en oeuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers Objectifs liés à la source tufeuse Objectif E : Préserver la source tufeuse Objectifs liés aux éléments paysagers d'importance majeure Objectif F : Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure Objectifs transversaux : G. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site H. Encourager la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux en question	ABONCOURT, HOMBOURG-BUDANGE, KLANG, VECKRING
pSIC / ZSC FR4100213 VALLON DE HALLING 17 ha	**Description** : Le site se présente sous la forme d'une cuvette aux versants extrêmement accusés traversé par un cours d'eau, le Dolbach. Il accueille des carrières abandonnées qui recèlent des pelouses calcareo-sableuses exceptionnelles **Habitats du site :** Le site comporte 13 types d'habitats dont 4 d'intérêt communautaire (sous divisés en 5 sous types) : la végétation pionnière de recolonisation (sur les anciennes terrasses d'exploitation ; 6210), les pelouses calcaires sur sables xériques (6120), les pelouses calcaréo-sableuse (6210), la pelouse mésophile à Avoine.(6210). Les habitats communautaires totalisent 2,36 ha soit 13,49 % du site. **Espèces végétales et animales remarquables présentes :** Ces milieux originaux abritent Helichrysum arenarium. Les falaises et des rochers offrent des "niches" très favorables aux oiseaux et aux reptiles. 3 espèces d'intérêt communautaire y sont recensées : le Chabot, le Pic mar et la pie-grièche écorcheur **Protections et gestion du site :** Depuis 1992, la Commune de Puttelange-lès-Thionville s'est engagée dans la conservation de 13 ha de pelouses par le biais de la signature d'un bail emphytéotique avec le Conservatoire des Sites Lorrains. Un premier plan de gestion a permis d'initier la gestion des pelouses et des affleurements rocheux de grand intérêt floristique. L'accueil du public a été conçu dès la protection du site. Un sentier de découverte mène le visiteur dans les différents secteurs forestiers et de pelouses. Le DOCOB, dont l'opérateur est le	PUTTELANGE LES THIONVILLE

	Conservatoire contribue désormais à la gestion globale du site. **Objectifs fixés par le DOCOB validé le 09 novembre 2011** : Objectif 1 : Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen Objectif 2 : Garantir la sauvegarde des espèces de l'annexe II de la directive habitats Objectif 3 : Garantir la sauvegarde des espèces de la directive oiseaux Objectif 4 : Garantir la préservation des espèces patrimoniales Objectif 5 : Favoriser la diversité des habitats Objectif 6 : Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels Objectif 7 : Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site Objectif 9 : Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses Objectif 10 : Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur	
ZSC FR4100241 VALLEE DE LA NIED REUNIE 1302 ha	**Description -** Belle vallée inondable de la Nied, incisant le plateau lorrain. Terrains sédimentaires avec marnes en fond de vallée et alluvions tourbeux. La vallée présente des pentes très peu accusées et traverse le plateau lorrain calcaire. Ce complexe humide de la vallée de la Nied avec des prairies inondables, des marais, des fragments de forêt alluviale, est sensible aux variations de pratiques agricoles (intensification) de cette vallée inondable. Le site comprend les classes d'**habitat** suivantes : • Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées 61% • Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 26% • Autres terres arables 6% • Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana 4% • Prairies améliorées 1% • Forêts caducifoliées 1% • Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) 1% **Espèces végétales et animales remarquables présentes** : Des amphibiens (*Bufo bufo, Rana temporaria, Triturus alpestris*), un oiseau (le martin-pêcheur *Alcedo atthis*) et une plante (Troscart des marais *Triglochin palustris*). Protections et gestion actuelles du site : Depuis 1996, dans le cadre des mesures agroenvironnementales, les agriculteurs ont la possibilité de bénéficier de compensations financières pour les prairies qu'ils exploitent de façon extensive. Le cahier des charges cible la réduction des apports d'engrais et le recul des dates de fauche. **Protection et gestion du site :** Les orientations envisageables sont dans le droit fil de celles qui ont été engagées. Il conviendrait en particulier : • d'assurer, en collaboration avec la profession agricole, le maintien et le développement des compensations financières suffisamment incitatives pour assurer une gestion extensive des herbages et permettre le retour à l'herbe de certains secteurs cultivés • d'assurer la libre expression de la dynamique hydraulique du cours d'eau et du potentiel de débordement et de protéger les berges **Objectifs fixés par le DOCOB achevé en septembre 2012** Milieu agricole • Objectif 1 : Préserver les espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimonial et les habitats d'intérêt communautaire • Objectif 2 : Améliorer l'état de conservation des autres prairies du site	ANZELING, BOUZONVILLE, FREISTROFF, HOLLING, REMELFANG, VAUDRECHING,.

	• Objectif 3 : Conserver et améliorer l'attractivité du site pour l'avifaune prairiale • Objectif 4 : restaurer la continuité du complexe prairial Cours d'eau • Objectif 5 : Préserver et restaurer les continuités écologiques • Objectif 6 : Veiller à la qualité de l'eau • Objectif 7 : Gérer les cours d'eau et leurs ripisylves de manière adaptée aux habitats et aux espèces • Objectif 8 : Maîtriser la prolifération des espèces envahissantes Milieu forestier • Objectif 9 : Conserver les reliquats de forêt alluviale Tous les milieux • Objectif 10 : Améliorer les connaissance scientifiques du site • Objectif 11 : Adapter le périmètre du site aux habitats recensés • Objectif 12 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs du site à ses enjeux	

LE DOCOB DU SITE FR4100167 PELOUSES ET ROCHERS DU PAYS DE SIERCK – EXTRAITS

Carte :



Habitats de la Directive/Espèces :

Code EUR 15	Description de l'habitat	Nomenclature phytosociologique	Sup. habitats Ha	En % superficie totale des milieux de la directive	% superficie de la zone Natura 2000
Habitats herbacés					
4030	Landes sèches européennes	-	0,0063	0,00%	0,0009%
6210*	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur Calcaires :	Festuco - Brometalia			
	Pelouses ouvertes	Festuco lemanii - Brometum	0,0053	0,00%	0,0008%
	Pelouses fermées	Onobrychydo - Brometum	62,4505	14,96 %	9,1436 %
	Pelouses marneuses	Chloro - Brometum	5,3616	1,28%	0,7850%
7220*	Sources d'eaux dures	Cratoneurion	0,0016	0,00 %	0,0002 %
7230	Tourbière basse alcaline	Caricetum davallianae	0,0627	0,02 %	0,0092 %
8220	Végétations chasmophytiques	Sous types calcaires	0,9933	0,24%	0,1454%
Habitats forestiers					
9130	Hêtraies de l'Asperulo - Fagetum	Asperulo Fagetum	*344,2006 271 ONF*	82,46%	50,3954%
6210*	–Lisières mésophiles	Mésobromion	5,3261	1,28%	0,7798%
6431	Frange des bords boisés ombragés	Calystegio-Alliarietalia	0,45	0,004%	0,002%

Nom vernaculaire des Espèces	Code Natura 2000	Evaluation globale	Niveau de priorité
Damier de la Succise	1065	16	1
Cuivré des marais	1060	11	3
Grand Murin	1324	13	2
Grand Rhinolophe	1304	13	2
Chabot	1143	11	3

Objectifs de gestion du site :

Thématiques générales du DocOb	Objectifs à long terme du DocOb
Développement urbain	➢ Assurer la mise en cohérence des politiques de développement urbain avec les objectifs du Docob
Aménagements lourds	➢ Assurer la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les objectifs du Docob
Fréquentation : Loisirs / Tourisme	➢ Rationaliser la fréquentation de loisirs du site : Intégrer la pratique de la Chasse Organiser la pratique de la Randonnée « Découverte » Sensibiliser aux richesses du site Réduire les décharges sauvages
Agriculture	➢ Contribuer à la mise en place d'une agriculture intégrée : Agriculture sur les plateaux Viticulture

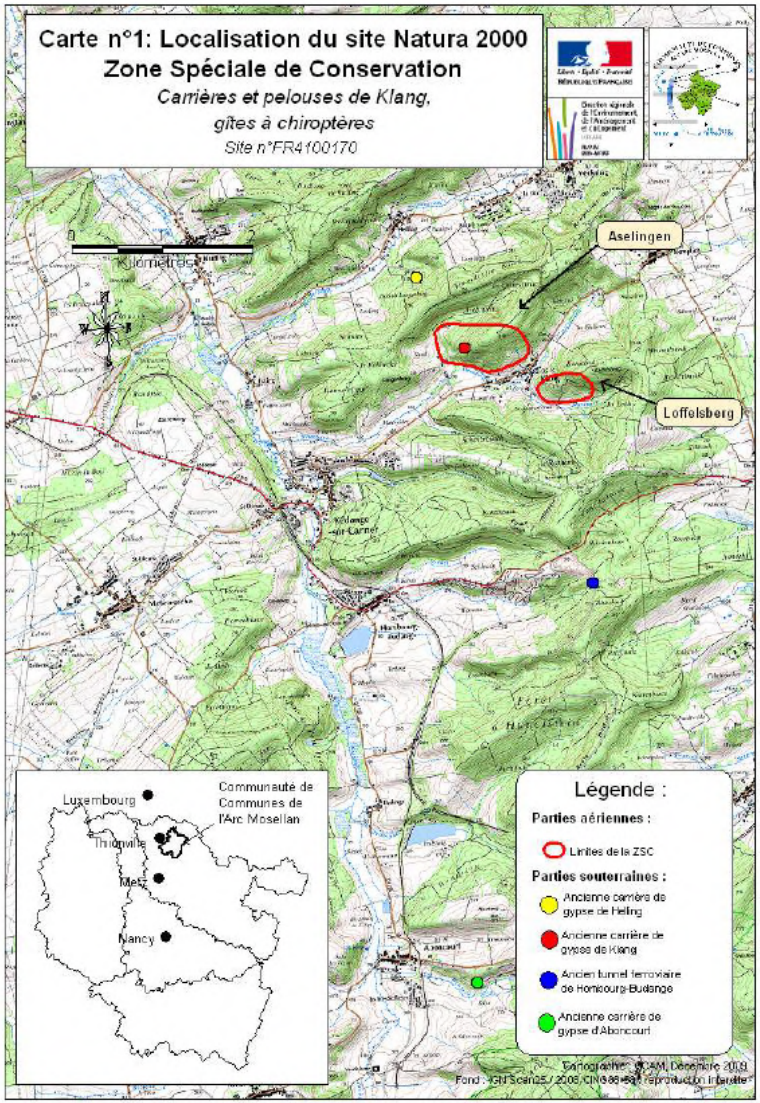
Objectifs de gestion par habitat et par espèce :

Habitats communautaires	Code EUR 15	Objectifs à long terme
➢ **Habitats herbacés**		
Pelouses fermées « Onobrychido – Brometum » sensu lato.	**6210**	➢ **Assurer la restauration puis l'entretien de la composition et de la structure typique des pelouses du Mésobromion**
Landes sèches européennes	**4030**	➢ **Garantir l'ouverture et la conservation des reliquats de landes**
Sources d'eau dure	**7220**	➢ **Assurer la pérennité des habitats tufeux**
Tourbière basse alcaline	**7230**	➢ **Assurer la pérennité des habitats tufeux.**
Végétations chasmophytiques	**8220**	➢ **Favoriser l'expression des habitats de parois rocheuses**
➢ **Habitats forestiers**		
Hêtraie-chênaie calcicole à aspérule et mélique	**9130**	➢ **Assurer la restauration de l'habitat sur les secteurs dégradés à long terme en retrouvant des essences typiques**
Frange des bords boisés ombragés	**6431**	➢ **Assurer la pérennité de l'habitat**
Lisières mésophiles	**6210**	➢ **Retrouver et maintenir un habitat de lisière intra forestier et en limite de peuplement**

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Damier de la Succise	**1065**	➢ **Assurer la conservation d'une population optimale de Damier de la Succise**
Cuivré des marais	**1060**	➢ **Assurer le maintien d'une population viable de Cuivré des marais**
Grand Rhinolophe	**1304**	➢ **Garantir le maintien des conditions d'accueil des Chiroptères**
Grand Murin	**1324**	➢ **Garantir le maintien des conditions d'accueil des Chiroptères**
Chabot	**1143**	➢ **Favoriser les populations de Chabot**

LE DOCOB DU SITE FR4100170 CARRIERES SOUTERRAINES ET PELOUSES DE KLANG, GITES A CHIROPTERES – EXTRAITS

Carte :



Habitats de la Directive/Espèces :

Code Corine	Code EUR 15	Nomenclature phytosociologique	Libellé de l'habitat	Surface (ha) d'après SIG	% du site Natura 2000
34.322	6210	Chloro perfoliatae-Brometum erecti (Royer et Bidault) Royer 1973	Pelouse marneuse	15.740	26.4
31.81	-	Berberidion vulgaris Br.-BL. 1950	Fourré arbustif	13.1761	22.1
41.27	-	Carpinion betuli Issler 1931	Chênaie-charmaie	9.6110	16.1
41.13	9130	Galio odorati-Fagetum sylvaticae Rübel ex Sougnez et Thill 1959	Hêtraie-chênaie à *Galium odoratum*	17.8741	30.1
54.12	7220	Cratoneuretum commutati (Gams) Walther 1942	Source d'eau dure	0.0008	0.001
37.1	6430	Filipendulo ulmariae-Cirsietum oleracei Chouard 1926	Mégaphorbiaie à Filipendula ulmaria	0.0026	0.004
31.831	-	*Arction lappae* Tüxen 1937 em 1947	Roncier à Clematis vitalba	0.3β63	0.5
83.151	-	Verger	-	0.3833	0.6
86.41	-	Ancienne carrière	-	0.5187	0.9
83.31	-	Plantation d'épicéas	-	0.0937	0.1
85.32	-	Jardin	-	0.1757	0.3
87	-	Déchets verts	-	0.0845	0.1
82.11	-	Culture	-	1.4434	2.4
86	-	Habitation ou bâtiment agricole	-	0.5127	0.8
				59.3836	100

	Gîte								Terrain de chasse
	Estivage		Hibernation		Nurserie		Transit		Estivage
Nom vernaculaire	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites	Effectifs max. cumulés	Nbr. de sites
Grand rhinolophe	1	45	4	578	1	61	1	67	-
Petit rhinolophe	-	-	1	5	-	-	-	-	-
Grand murin	1	1	3	49	1	15	-	-	-
V. à oreilles échancrées	-	-	2	84	-	-	-	-	-

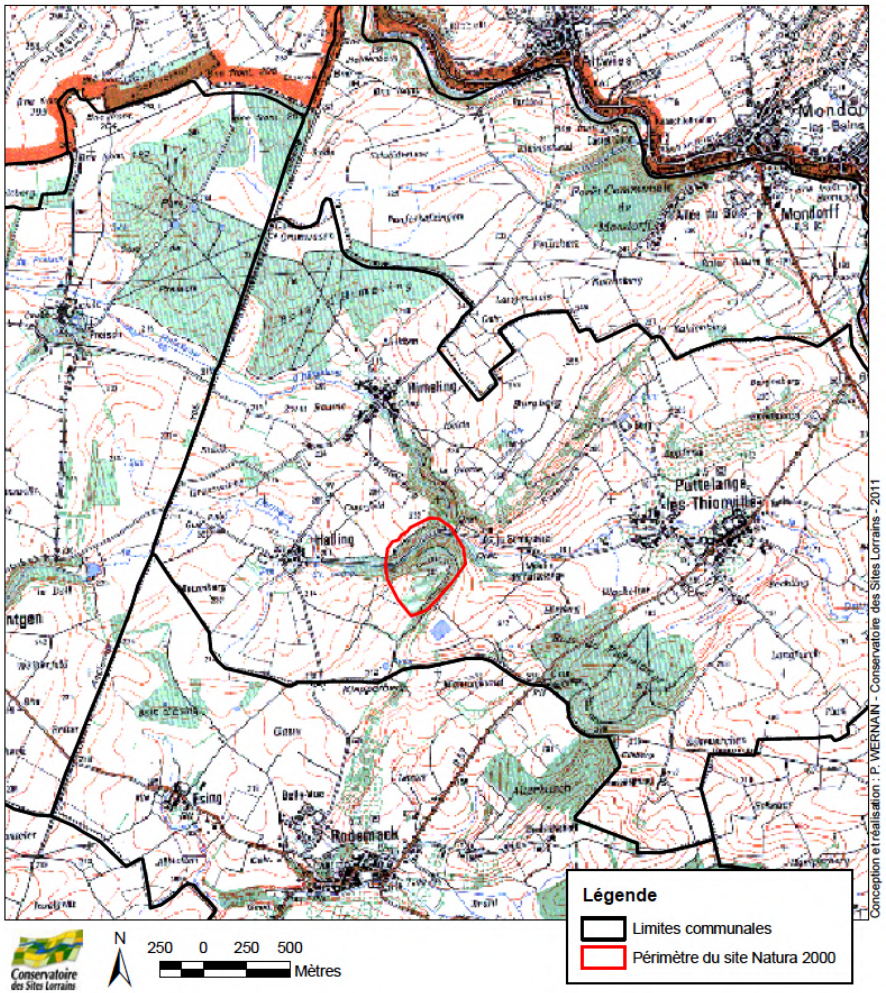
Objectifs :

Objectif de gestion classé dans l'ordre des priorités	Objectifs opérationnels	Habitat d'intérêt communautaire concerné	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
A. Assurer la sauvegarde et l'accès des gîtes d'hibernation des chiroptères	* Sécuriser les accès aux souterrains pour les chiroptères	-	Grand rhinolophe, Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à moustaches/de Brandt, Sérotine commune, Pipistrelle commune	Centre d'enfouissement des déchets, habitation
B. Promouvoir une gestion des pelouses marneuses conciliant activité agricole et richesse biologique	*conserver et améliorer l'état de conservation des pelouses marneuses d'intérêt communautaire grâce à une gestion respectueuse	6210 - Pelouses calcicoles et marnicoles à tendance continentale	Grand rhinolophe, Grand murin, orchidées remarquables, Pie grièche écorcheur, Grand-duc,	Agriculture Loisirs
	*Mettre en œuvre la réouverture des pelouses marneuses enfrichées			
	*Lutter contre la fragmentation des pelouses			
	* Adapter le périmètre de la ZSC au parcellaire			-
C. Garantir la conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire	* Mettre en œuvre des modes de gestion adaptés à la conservation de ces habitats	9130 -Hêtraie-chênaie à Galium odoratum	Chat forestier, cortège de plantes et d'animaux liés à cet habitat, ensemble des chauves-souris du site	Sylviculture
D. Mettre en œuvre une gestion permettant d'améliorer les potentialités écologiques des habitats forestiers	* Délimiter des ilots de vieillissement	9130 -Hêtraie-chênaie à Galium odoratum	Ensemble des chauves-souris du site	Sylviculture
	* Maintenir un certain nombre d'arbres morts sur pied			
	* Etudier la pertinence d'étendre le périmètre de la ZSC			
E. Préserver la source tufeuse	* Maintenir en état la source tufeuse	7220 - Source d'eau dure	-	-
F. Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure	*Effectuer une gestion des lisières et des fourrés thermophiles	Lisières et fourrés thermophiles	Ensemble des espèces animales et végétales lié à ces habitats	Agriculture, sylviculture
	* Favoriser le maintien de haies et d'arbres isolés	Haies et arbres isolés		Agriculture
	* Conserver ou restaurer les vergers	Vergers traditionnels		

Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
G. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site	* Compter annuellement les chiroptères en hibernation dans les gîtes souterrains. Poursuivre la recherche des gîtes de reproduction	-	Ensemble des espèces de chauves-souris présentes sur les sites Natura 2000	Ensemble des activités
	* Réalisation d'inventaires réguliers de la flore mais également des populations d'insectes (lépidoptères et orthoptères) qui leur sont associées.	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	
	* Suivi régulier des habitats			
	* Diffuser certaines connaissances scientifiques afin que les richesses écologiques soient prises en comptes dans d'autres projets			Urbanisme, autres aménagements
H. Encourager la sensibilisation du grand public aux enjeux environnementaux en question	* Permettre au grand public d'accéder à des informations précises			Loisirs, tourisme
	* Permettre au grand public de se rendre sur place, sous condition sine qua none de ne pas dégrader le site			
	* Gérer la fréquentation du site pour ne pas porter préjudice aux habitats et aux espèces			

LE DOCOB DU SITE FR4100213 VALLON DE HALLING – EXTRAITS

Carte :



Habitats de la Directive/Espèces :

Code Corine	Code EUR 15	Libellé de l'Habitat	Superficie en ha	% du site Natura 2000
31.81		Fourrés mésophiles	0,001	0,01 %
31.81		Fourrés mésophiles var sur argile	0,28	1,60 %
31.81		Fourrés mésophiles var sur sable	0,71	4,06 %
32.22		Prairies de fauche	0,93	5,31 %
34.12	6120	Pelouse calcaire sur sables xériques	0,005	0,03 %
34.31x34.34	6210	Végétation pionnière de recolonisation	0,13	0,76 %
34.32	6210	Pelouse mésophile à Avoine	1,01	5,79 %
34.34	6210	Pelouse calcaréo-sableuse var à Séséli	0,23	1,32 %
34.34	6210	Pelouse calcaréo-sableuse var typique à Fétuque à longues feuilles	0,98	5,59 %
38.1		Pâture mésophile	0,33	1,90 %
41.24		Chênaie charmaie mélangée	8,96	51,26 %
41.24		Chênaie de recolonisation	0,37	2,10 %
41.B12		Bétulaie de recolonisation	2,09	11,97 %
82.2		Cultures	0,53	3,01 %
84.3		Petits bois, bosquets	0,24	1,36 %
86.3		Route communale et parking	0,44	2,52 %
86.41		Ancienne carrière de sable	0,25	1,42 %
TOTAL			17,49 ha	100 %

Espèce	Rareté	Exigence	Stabilité	Effectifs	Représen-tativité	Evaluation globale	Niveau de priorité
Espèces animales							
Chabot	**	*	***	**	**	10	2
Ecaille chinée (espèce prioritaire)	*	*	***	***	*	9	2
Pie grièche écorcheur	**	**	**	*	**	9	2
Pic mar	**	***	**	*	**	10	2
Gomphocère tacheté	***	***	*	**	***	12	2
Espèces végétales							
Immortelle des sables	****	****	*	*	***	13	En déclin
Botryche lunaire	***	***	*	/	/	7	Disparu
Polystic à aiguillons	**	**	*	/	/	5	Disparu
Fétuque à longues feuilles	***	****	***	***	***	16	1
Séséli des steppes	***	***	***	***	***	15	1
Corynéphore	**	***	***	**	**	13	2

Objectifs :

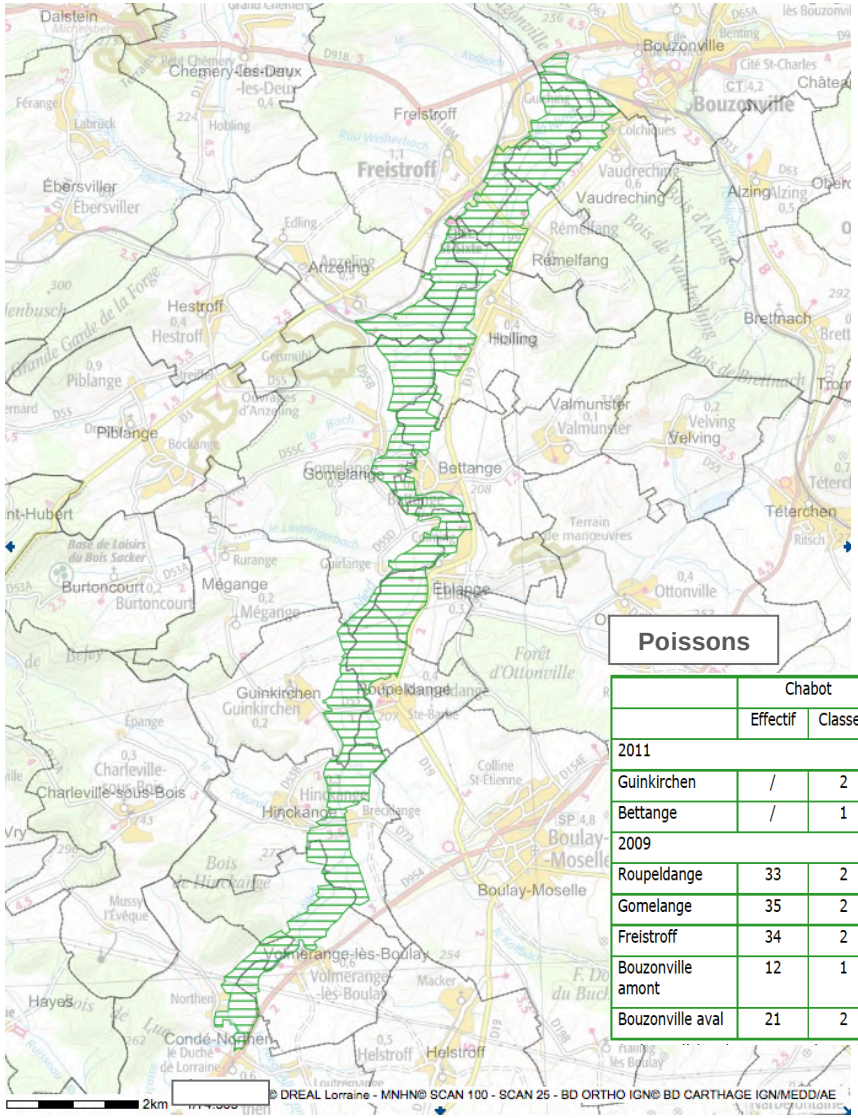
Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
de conservation	1. Garantir la sauvegarde des habitats d'intérêt européen	1.1. Maintenir la végétation pionnière de recolonisation	Végétation pionnière de recolonisation	/	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature, patrimoine historique
		1.2. Maintenir l'ouverture des pelouses	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Immortelle des sables	/	Immortelle des sables, Corynéphore blanchâtre	Suivi scientifique, fréquentation anarchique
			Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique, agriculture (dans une moindre mesure)
			Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Agriculture, suivi scientifique
		1.3. Étudier la pertinence d'agrandir le périmètre de la ZSC	Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique, agriculture (dans une moindre mesure)
		1.4. Reconnexion des pelouses entre elles	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	/
		1.5. Création de zones tampons avec les cultures voisines	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Séséli des steppes, var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Sésélie des steppes	Agriculture
		1.6. Élimination des espèces invasives (Solidage du Canada)	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Fétuque à longues feuilles	/
	2. Garantir la sauvegarde du Chabot (espèce de l'annexe II de la Directive Habitat)	2.1. Améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau	/	Chabot	/	Rejets urbains, Golf de Preich, agriculture

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
de conservation	3. Garantir la préservation des espèces de la Directive Oiseau	3.1. Laisser évoluer la forêt	/	Pic mar	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		3.2. Maintenir l'ouverture des pelouses (objectif 1) et des bosquets favorables à la nidification	/	Pie grièche écorcheur	/	/
	4. Garantir la préservation des espèces patrimoniales	4.1. Maintenir et développer la population de Fétuque à longues feuilles	Pelouse calcaréo-sableuse var. typique à Fétuque à longues feuilles	/	Fétuque à longues feuilles, Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté,	Promenade, randonnée, éducation à la nature, suivi scientifique
		4.2. Maintenir la population de Séséli des steppes	Pelouse calcaréo-sableuse var. Séséli des steppes et pelouse mésophile à Avoine	/	Séséli des steppes	Agriculture, suivi scientifique
		4.3. Suivre l'évolution de l'Immortelle des sables et du Corynéphore blanchâtre	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Immortelle des sables	/	Immortelle des sables, Corynéphore blanchâtre	Suivi scientifique, fréquentation anarchique
	5. Favoriser la diversité des habitats	5.1. Entretenir les anciennes terrasses d'exploitation	/	/	/	Promenade, randonnée, éducation à la nature
de connaissance	6. Améliorer les connaissances par rapport à la dynamique des milieux naturels	6.1. Étudier la possibilité de recréation de milieux pionniers sur sables	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Suivi scientifique
		6.2. Suivre l'évolution des pelouses gérées	Pelouse calcaréo-sableuse var. à Séséli des steppes, var. typique à Fétuque à longues feuilles et pelouse mésophile à Avoine	Pie grièche écorcheur	Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Sésélie des steppes	Suivi scientifique
	7. Améliorer les connaissances scientifiques et écologiques du site	7.1. Suivre l'évolution des espèces patrimoniales	/	Chabot, Écaille chinée, Pic mar, Pie grièche écorcheur	Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles, Immortelle des sables, Sésélie des steppes	Suivi scientifique

Les enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces patrimoniales concernées	Activités humaines concernées
socio pédagogiques	8. Faire du site un lieu de sensibilisation et d'éducation à la nature	8.1. Intégrer le réseau des sites "nature" de la CCCE	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Tourisme, éducation à la nature, patrimoine historique
		8.2. Réfléchir à l'opportunité de revoir la signalétique du sentier de découverte	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Tourisme, éducation à la nature, patrimoine historique
		8.3. Sensibiliser le public au rôle des insectes pollinisateurs	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		8.4. Intégrer le réseau de sentiers de randonnées de la CCCE	Ensemble des habitats	Ensemble des espèces	Ensemble des espèces	Promenade, randonnée, éducation à la nature
	9. Faire accepter le projet d'étrépage de certaines pelouses	9.1. Mener des opérations de communication envers la population locale	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Promenade, randonnée, éducation à la nature
		9.2. Mener des opérations de communication envers les utilisateurs du site	Pelouse mésophile à Avoine et éventuellement fourrés mésophiles var. sur sable	/	Pie grièche écorcheur, Gomophocère tacheté, Fétuque à longues feuilles	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature
	10. Être vigilent à la sauvegarde du patrimoine local	10.1 Vérifier que les actions entreprises ne dénature pas le patrimoine historique	/	/	/	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature, travaux de gestion
		10.2. Suivre les projets de restauration ou de mise en valeur du patrimoine historique	/	/	/	Tourisme, promenade, randonnée, éducation à la nature

LE DOCOB DU SITE FR4100241 VALLEE DE LA NIED REUNIE – EXTRAITS

Carte :



Habitats de la Directive/Espèces :

CORINE Biotopes	Libellé CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Statut Natura 2000	Etat de conservation	Surface (ha)/Etat conservation	Surface (ha)	% zone Natura 2000
38.22	prairies des plaines médio-européennes à fourrage	6510	IC	bon	12,89	121,42	9,10
				moyen	69,69		
				mauvais	38,84		
22.411	couvertures de Lemnacées	3150	IC	bon	0,07	0,07	0,01
24.44 x 44.1	végétation des rivières eutrophes x formations riveraines de saules	3260	IC	moyen	69,88	69,88	5,24
37.1	communautés à Reine des prés et communautés associées	6430	IC	bon	0,55	0,55	0,04
37.1 x 44.921	communautés à Reine des prés et communautés associées x saussaies marécageuses à Saule cendré	6430	IC	bon	13,76	17,03	1,28
				moyen	3,28		
37.1 x 53.212	communautés à Reine des prés et communautés associées x cariçaies à Laîche aigüe et communautés s'y rapportant	6430	IC	bon	0,39	0,39	0,03
44.3	forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	91E0	PR	bon	0,56	0,56	0,04
					Total	209,91	15,74

Oiseaux

la Pie-grièche écorcheur qui niche dans les bosquets arbustifs du site (7 couples en 2004),

le Râle des genêts, nicheur potentiel dont les dernières observations remontent à 2003 (2 mâles chanteurs en 2003),

le Martin pêcheur qui niche sur la zone,

le Milan noir, nicheur potentiel, il utilise le site comme territoire de chasse,

le Busard des roseaux, qui chasse également sur la zone,

le Busard cendré nichant dans les cultures à proximité du site.

Poissons

	Chabot		Bouvière		Loche de rivière	
	Effectif	Classe*	Effectif	Classe	Effectif	Classe
2011						
Guinkirchen	/	2	/	1		p
Bettange	/	1	/	/		p
2009						
Roupeldange	33	2	/	/	4	3
Gomelange	35	2	2	1	18	5
Freistroff	34	2	/	/	1	2
Bouzonville amont	12	1	6	2	/	/
Bouzonville aval	21	2	1	1	/	/

Chiroptères

Espèces	Statut de présence				
	Chasse	Estivage	Hibernation	Nurserie	Transit
Petit Rhinolophe*		X	X		X
Grand Rhinolophe*	X	X	X		X
Vespertilion d'Alcathoe	X				
Vespertilion de Bechstein*	X	X	X		X
Vespertilion de Brandt	X		X		X
Vespertilion de Daubenton	X		X		X
Vespertilion à oreilles échancrées*	X		X		X
Vespertilion à moustaches	X	X	X	X	X
Vespertilion de Natterer	X	X	X		X
Grand Murin*	X	X	X		X
Noctule commune	X		X		
Noctule de Leisler	X				
Sérotine commune	X	X	X	X	X
Pipistrelle commune	X	X	X	X	X
Pipistrelle de Nathusius	X				
Oreillard gris	X	X		X	
Oreillard roux			X		X
Barbastelle d'Europe*	X		X		X

* Espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats

Objectifs de gestion

Milieux concernés	Enjeux	Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels
Milieu agricole	Maintenir et restaurer les habitats prairiaux du site	Objectif 1 : Préserver les espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimonial et les habitats d'intérêt communautaire	Gérer 30% des prairies classées en habitat d'intérêt communautaire avec une fertilisation extensive et une fauche tardive compatibles avec les espèces les plus exigeantes d'ici à 2017
		Objectif 2 : Améliorer l'état de conservation des autres prairies du site	Fertiliser 60 % des parcelles avec moins de 60 unités d'azote minéral/ha d'ici à 2018
			Décaler la date de fauche afin de diversifier le couvert prairial : 1/3 des parcelles fauchées après le 10 juin d'ici à 2018
		Objectif 3 : Conserver et améliorer l'attractivité du site pour l'avifaune prairiale	Favoriser une fertilisation extensive et une fauche tardive des prairies compatibles avec la reproduction du Courlis cendré
		Objectif 4 : Restaurer la continuité du complexe prairial	Favoriser la remise en herbe des parcelles cultivées et la gestion extensive du couvert prairial implanté
Milieu forestier	Préserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire	Objectif 9 : Conserver les reliquats de forêt alluviale	Intégrer tous les habitats forestiers d'intérêt communautaire dans le périmètre du site
			Mettre en œuvre un contrat Natura 2000 favorisant le développement de bois sénescent
Tous les milieux	Assurer l'animation du site et en développer la connaissance	Objectif 10 : Améliorer les connaissances scientifiques du site	Réaliser l'étude de l'avifaune du site d'ici 2017
			Réaliser l'étude de l'entomofaune du site d'ici 2017
			Evaluer l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaire en 2017
		Objectif 11 : Adapter le périmètre du site aux habitats recensés	Exclure les zones anthropisées en bordure de village
			Inclure les zones d'intérêt non comprises dans le périmètre
		Objectif 12 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs du site à ses enjeux	Rédiger des notes d'information à destination des exploitants agricoles, des usagers du site et des habitants des communes du site
			Informer les acteurs du site de l'évolution de la procédure d'évaluation d'incidence
Cours d'eau	Préserver et restaurer la qualité de la Nied Réunie	Objectif 5 : Préserver et restaurer les continuités écologiques	Etudier les possibilités de réduction du nombre de seuils
			Améliorer la franchissabilité du seuil de Holling
		Objectif 6 : Veiller à la qualité de l'eau	Poursuivre l'assainissement des communes du bassin versant de la Nied Réunie
			Ne pas drainer de nouvelles parcelles agricoles dans le site
		Objectif 7 : Gérer les cours d'eau et leur ripisylve de manière adaptée aux habitats et aux espèces	Conserver la fonctionnalité des frayères du site et restaurer celle des annexes hydrauliques de Freistroff et Hinckange
			Poursuivre l'entretien des berges
			Améliorer la qualité du lit mineur
			Conserver la fonctionnalité d'expansion des crues de la vallée
		Objectif 8 : Maitriser la prolifération des espèces envahissantes	Recenser toutes les stations anciennes et nouvelles d'espèces envahissantes d'ici 2017
			Mettre en place des pratiques permettant de contenir ces populations

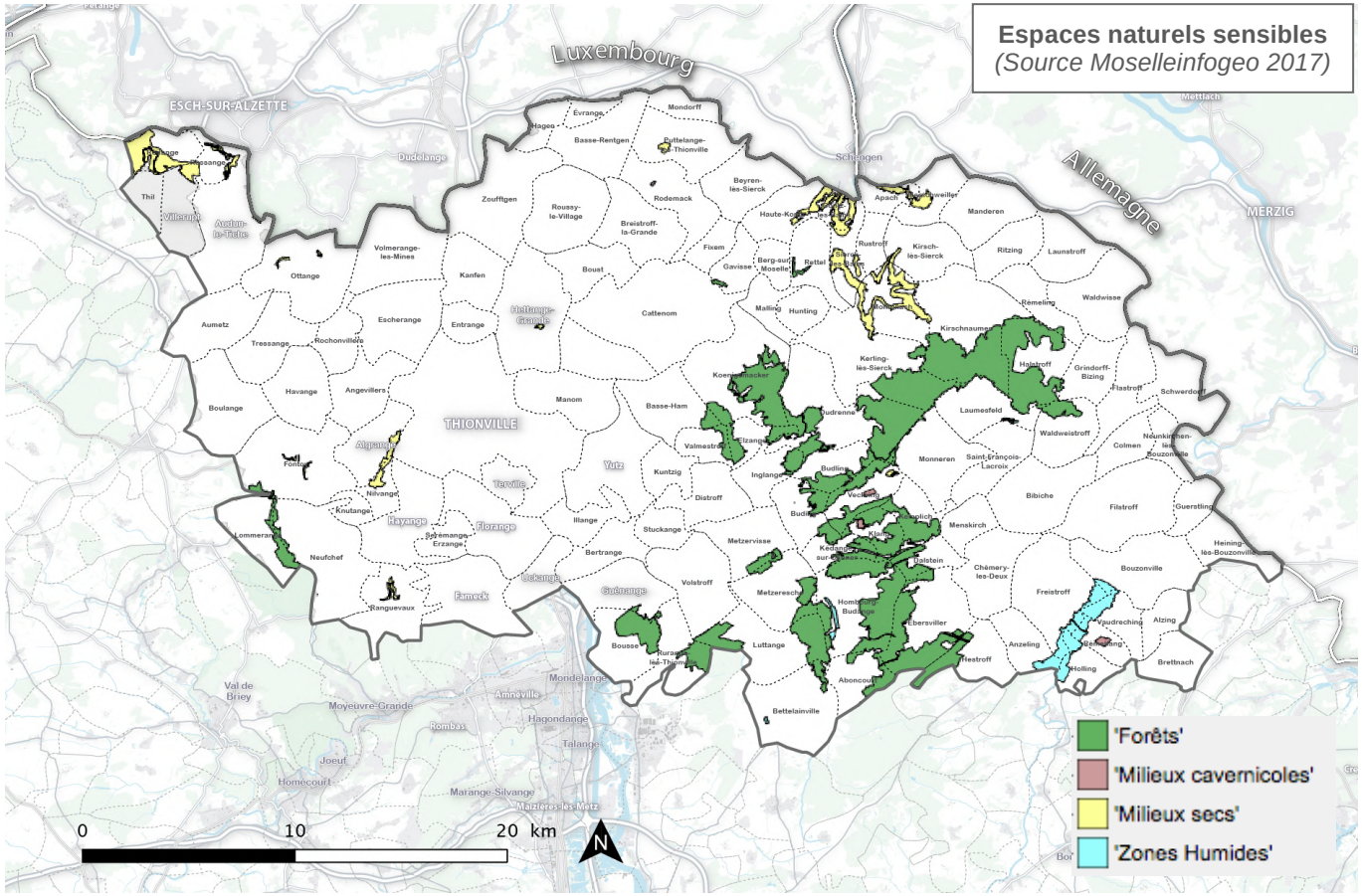
FICHE 5 : LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Si on entend par espace naturel, un site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques, on définira l'espace naturel sensible (ENS) comme «une zone dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable soit en raison des pressions d'aménagement qu'il subit, soit en raison de son intérêt particulier».

Ce concept d'espace naturel sensible a été généralisé à tous les départements à partir de 1961. La loi n°85-729 du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995, a affirmé la compétence des départements dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles.

La carte suivante localise les ENS qui ont été définis sur le territoire par le Conseil Général de la Moselle (à noter que ceux-ci reprennent souvent les périmètres des ZNIEFF). A l'intérieur de ces sites, le Conseil Général a le droit de faire marcher son droit de préemption.

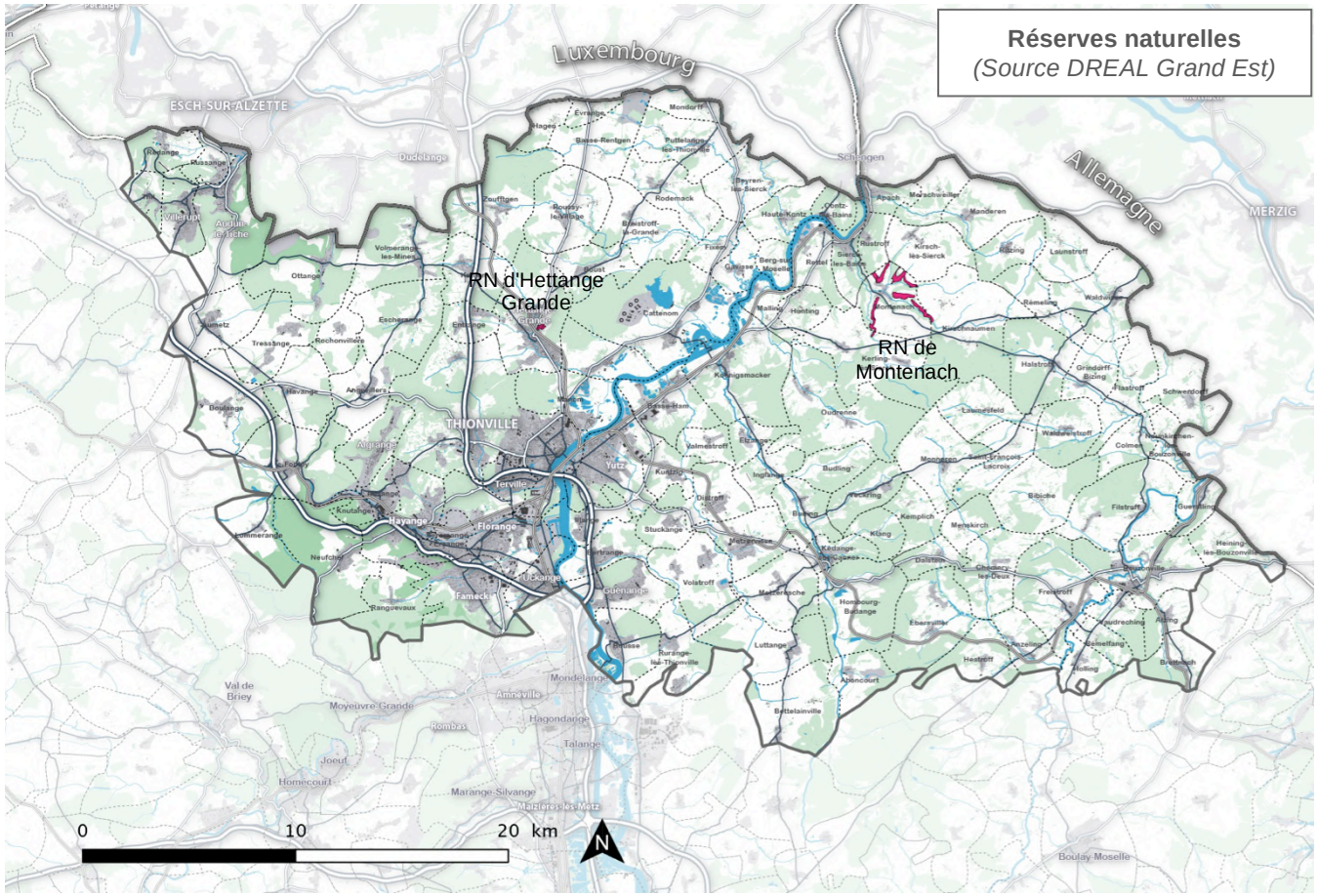
Ce droit offre la possibilité d'y acquérir des terrains (ceci ne peut toutefois concerné que des espaces naturels non construits) grâce au produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) perçue sur les constructions et agrandissements des bâtiments. Les espaces acquis en tant qu'ENS (Espaces naturels Sensibles) doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu (article L.142 du code de l'Urbanisme).



FICHE 6 : LES RESERVES NATURELLES

Un terrain peut être classé en réserve naturelle parce qu'il abrite des espèces et/ou des habitats de valeur patrimoniale locale, régionale, nationale ou européenne, éventuellement menacées, ou en raison d'un patrimoine géologique remarquable. Il fait généralement l'objet d'une gestion conservatoire ou restauratoire qui est décrite et programmée dans un Plan de gestion, appliqué par un gestionnaire, après validation par les autorités administratives et scientifiques compétentes. Sur le territoire du SCoT, il existe deux réserves naturelles :

- La Réserve naturelle d'Hettange Grande (6,1 ha) : Cette réserve présente un intérêt géologique essentiel (stratotype de l'Hettagien). La vocation d'outil pédagogique à la géologie a ainsi été l'axe principal de travail pour l'aménagement de la réserve, sans toutefois négliger l'intérêt écologique du site. Le gestionnaire du site est l'Association de Gestion de la RN Géologique.
- La Réserve naturelle de Montenach (107,1 ha) : Cette réserve naturelle s'étend sur les communes de Kerling-les-Sierck, Kirsch-les-Sierck, Kirschnaumen et Montenach. Son gestionnaire est le Conservatoire des Sites Lorrains. Son intérêt réside dans le milieu naturel riche que constituent les pelouses situées sur les versants des collines qui encadrent le village de Montenach.



FICHE 7 : LA DTA DES BASSINS MINIERS NORD-LORRAINS

Issue de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, modifiée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) est un document de planification et d'aménagement.

Les DTA, approuvées par décret en conseil d'Etat, s'imposent aux documents d'urbanisme dans un rapport qualifié de « compatibilité limitée ». **Elles s'imposent aux documents qui leur sont immédiatement inférieurs : les schémas de cohérence territoriale (SCoT)** et les schémas de secteur, et ne s'imposent aux plans locaux d'urbanisme (PLU), aux cartes communales et aux documents en tenant lieu qu'en l'absence de SCoT ou de schémas de secteurs. Lorsqu'elles précisent les modalités d'application des dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral, les DTA sont en outre opposables aux autorisations d'urbanisme.

Les DTA définissent les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement, et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires. Elles fixent les principaux objectifs de l'État en matière de localisation de grandes infrastructures de transport et des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages. Ces directives peuvent également préciser pour les territoires concernés, les modalités d'application des dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral, adaptées aux particularités géographiques locales (article L. 111-1-1 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à la loi Grenelle II).

Les DTA sont élaborées sous la responsabilité de l'État en association avec les collectivités territoriales et les groupements de communes concernées, puis approuvées par décret en Conseil d'État.

L'article 13 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, remplacent les DTA par les Directives Territoriales d'Aménagement et de Développement Durable (DTADD). Il s'agit d'un document de référence souple fixant les orientations spatialisées de l'État dans des territoires présentant des enjeux nationaux dans un ou plusieurs domaines. Les DTADD ne sont pas opposables.

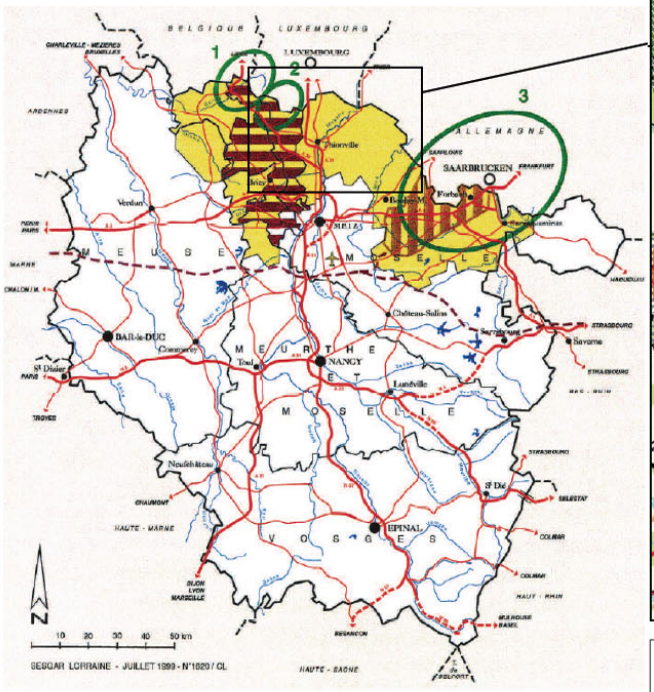
Les DTA approuvées avant la publication de la loi, telle que la DTA des Bassins miniers Nord-Lorrains, restent opposables. Elles peuvent être mises sous forme de DTADD lors de modifications.

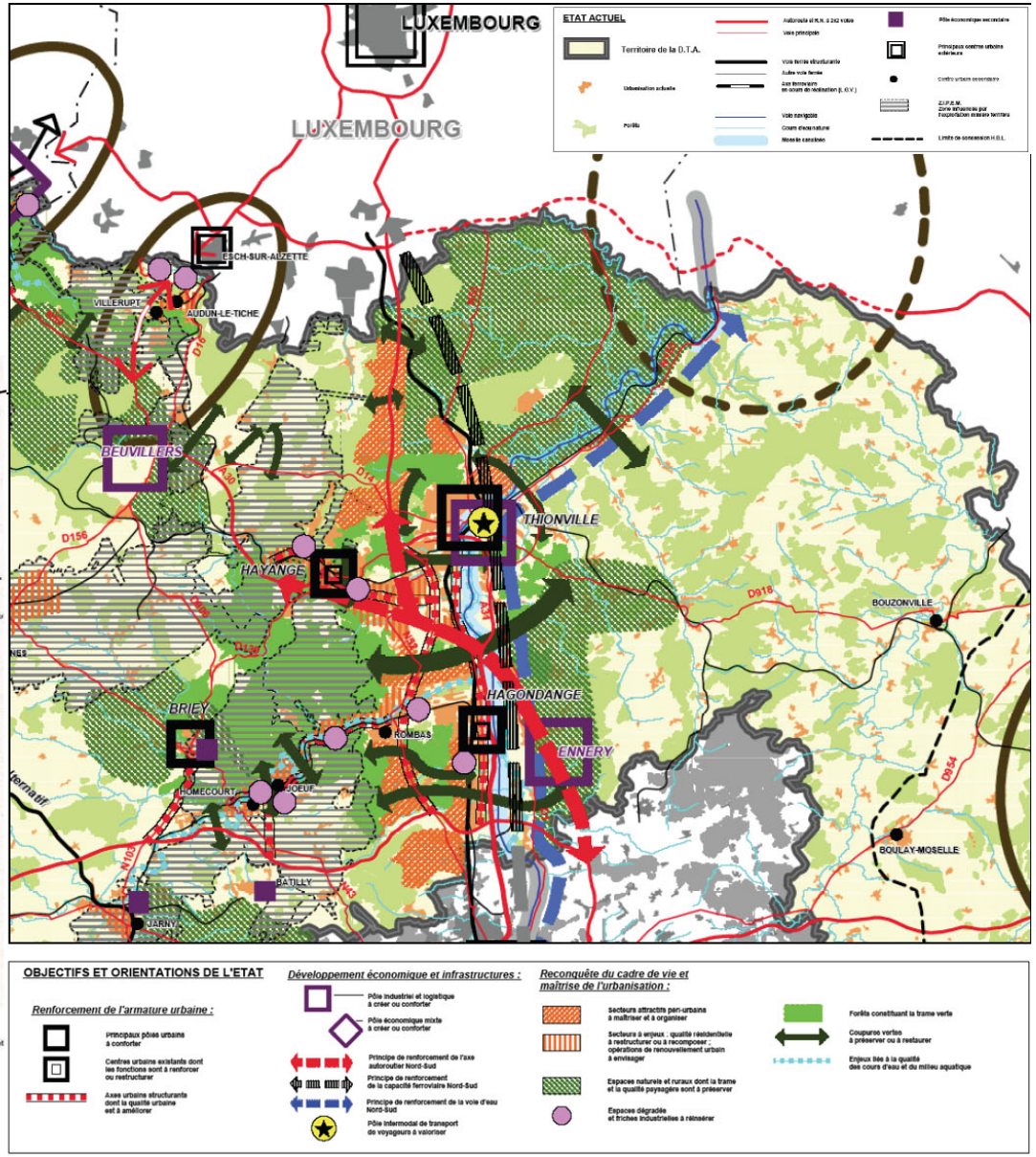
Le SCoT de l'agglomération Thionvilloise est concerné par la DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains approuvée par le Conseil d'Etat le 2 août 2005. Le projet valorise les atouts de ce territoire, en s'articulant autour de sept principaux axes :

1. **Définir rapidement une politique claire de constructibilité**, dans les secteurs affectés par les aléas miniers, qui montre aux responsables locaux, à la population et aux investisseurs potentiels que les pouvoirs publics maîtrisent le risque d'affaissement, dans un souci de solidarité territoriale attentive au respect de la mixité urbaine et sociale.
2. **Permettre au sillon lorrain de jouer pleinement son rôle de corridor nord-sud multimodal de transit et d'échanges**, à la fois pour les voyageurs et les marchandises, sur les modes routier, ferroviaire et voie d'eau. Pour cela, des décisions d'engagement dans un programme d'actions global et à long terme doivent être prises dans les meilleurs délais.
3. **S'appuyer sur le socle industriel ainsi que sur le développement de la logistique**, grâce à une capacité renforcée des infrastructures, en optimisant l'utilisation des réseaux locaux et l'offre foncière, et en favorisant l'émergence sur le territoire lorrain d'une grande plate-forme logistique multimodale à l'échelle de l'espace Saar-Lor-Lux.
4. **Encourager parallèlement la diversification de l'activité économique** en contribuant à renforcer les activités tertiaires et de services aux entreprises et à la population, grâce notamment aux technologies de l'information et de la communication, et la recherche/développement dans les secteurs des hautes technologies.
5. **Faciliter le bon fonctionnement des agglomérations transfrontalières**, dans le cadre de partenariats équilibrés, concernant notamment la planification urbaine.
6. **Reconquérir un cadre de vie de qualité**, en étant attentif à l'amélioration de la qualité environnementale, urbaine et paysagère. Le renforcement des pôles urbains par la maîtrise de la périurbanisation, l'organisation des noeuds de transports collectifs, une politique du logement axée sur le renouvellement urbain des espaces dégradés et la réhabilitation des cités ouvrières, sera favorisée pour assurer leur rôle vital d'animation du territoire.
7. **Identifier un réseau maillé d'espaces naturels, agricoles et paysagers à préserver ou à mettre en valeur** pour permettre d'assurer des transitions entre l'urbain et le rural, afin de participer à l'attractivité du territoire, à la promotion de son image et de ses capacités d'accueil et de loisirs.

LA CARTE DES ORIENTATIONS RETENUES PAR LA DTA

Le territoire concerné





LES OBJECTIFS DE L'ETAT EN MATIERE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, DES SITES ET DES PAYSAGES

L'objectif prioritaire de l'État consiste, à cette échelle, à conserver et revaloriser le tissu rural et forestier. Cet objectif impose un effort de maîtrise de la consommation d'espaces naturels et ruraux. Cet effort devra être inscrit dans tout projet de développement urbain ou économique. Mais cela nécessite surtout de soustraire des espaces naturels structurants, forestiers ou agricoles, aux pressions urbaines, commerciales et industrielles afin de maintenir les continuités écologiques et paysagères les plus fragiles, en tenant compte toutefois des situations particulières créées par la présence de zones d'aléas miniers.

Pour ce faire, il importe dans les secteurs sensibles identifiés, de s'opposer au mitage ou à la consommation d'espaces par l'habitat et les activités, à travers la recherche de solutions alternatives (déplacement des projets vers des secteurs moins fragiles, densification de l'existant, coopération intercommunale).

Dans ces secteurs, l'implantation d'infrastructures publiques d'intérêt général d'une part, et les projets de recomposition urbaine dictés par l'instabilité du sous-sol d'autre part, devront intégrer plus encore qu'ailleurs la nécessité d'en minimiser les impacts sur les espaces naturels et ruraux.

Enfin, l'objectif de reconstitution d'espaces naturels, ruraux ou forestiers sera pris en considération dans les documents d'urbanisme et soutiendra des actions concrètes.

Ces secteurs ont été retenus sur la base des critères suivants : Protection de l'équilibre urbain – rural, Pression urbaine subie, Intérêt paysager / image, Intérêt pour les loisirs, Intérêt écologique, Impact sur les fonds de vallée.

L'application de ces principes conduira à :

- **Respecter les dernières continuités rurales et forestières subsistantes entre les deux versants du sillon mosellan (représentées sur la carte de synthèse, par des flèches de couleur verte : coupures vertes à préserver ou à restaurer). Il s'agit prioritairement de :**
  - la liaison Bois de Pierrevillers – Ennery - Chailly
  - Pierrevillers et au droit de Marange-Silvange
  - des espaces ruraux sur la rive droite de la Moselle
  - de la liaison paysagère est-ouest entre la forêt de Moyeuvre, le bois de Saint-Hubert sur la rive gauche, et les bois de Reinange et Blettange sur la rive droite de la Moselle
  - de l'entrée Est d'Hayange
  - du secteur Nord et Nord-Est de Thionville compris entre la Moselle, l'autoroute A 31 et la frontière du Grand-Duché de Luxembourg (représenté par des hachures obliques vertes)

D'autres secteurs, moins directement menacés, devront également être préservés (précisés par la DTA) :

- **Maintenir la qualité des ceintures forestières en périphérie des zones urbanisées (cf : forêts constituant la trame verte) : La consistance des massifs les plus sensibles (identifiés par la DTA) devra être maintenue, sans préjudice des mesures normales de gestion forestière.**
- **Maintenir la qualité des espaces ruraux en périphérie des zones urbanisées (cf : hachures vertes : espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver).**
- **Permettre la continuité écologique par mise en réseau des espaces naturels (cf : hachures vertes : espaces naturels et ruraux dont la trame et la qualité paysagère sont à préserver)**. Cette continuité ou ce réseau écologique destiné à assurer la conservation de la faune et de la flore s'appuie sur une armature d'espaces naturels encore préservés, reliés par des corridors écologiques qui ont pour fonction d'assurer aux espèces végétales et animales des possibilités adéquates de dispersion, de migration, et d'échanges génétiques. Certains de ces espaces font déjà l'objet d'actions de gestion ou de protections réglementaires. Ces mesures devront être complétées par la mise en oeuvre d'actions limitant la consommation d'espace par l'habitat ou les activités, en particulier dans certains secteurs précisés par la DTA :
- **Recomposer le paysage en intégrant la nature aux stratégies de restauration des territoires dégradés : La mise en oeuvre de cette orientation supposera de protéger et recréer de la nature dans et aux abords des villes**. Dans les communes très affectées par les affaissements miniers ou des friches industrielles non réutilisables, cette restauration portera naturellement en priorité sur ces espaces contraints. Toutefois, l'amélioration de l'image globale des bassins rend indispensable la recherche de stratégies plus ambitieuses, de préférence à une échelle intercommunale. Il conviendra en priorité de combattre l'habitude de considérer les espaces naturels et ruraux comme de simples réserves foncières, pour s'orienter vers une gestion proactive de ces espaces dans une logique d'équilibre entre zones d'habitats, zones de développement économique et zones non bâties.

FICHE 8 : LE SDAGE RHIN-MEUSE

PRINCIPALES ORIENTATIONS

Les SDAGE sont les documents de planification de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). À ce titre, ils ont vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhin-Meuse 2016 – 2021 – district Rhin

Les grandes orientations sont groupées en six grands thèmes :

Thème 1 : Eau et santé :

- Enjeu 1 : Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade.

Thème 2 : Eau et pollution :

- Enjeu 2 : Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines.

Thème 3 : Eau, nature et biodiversité:

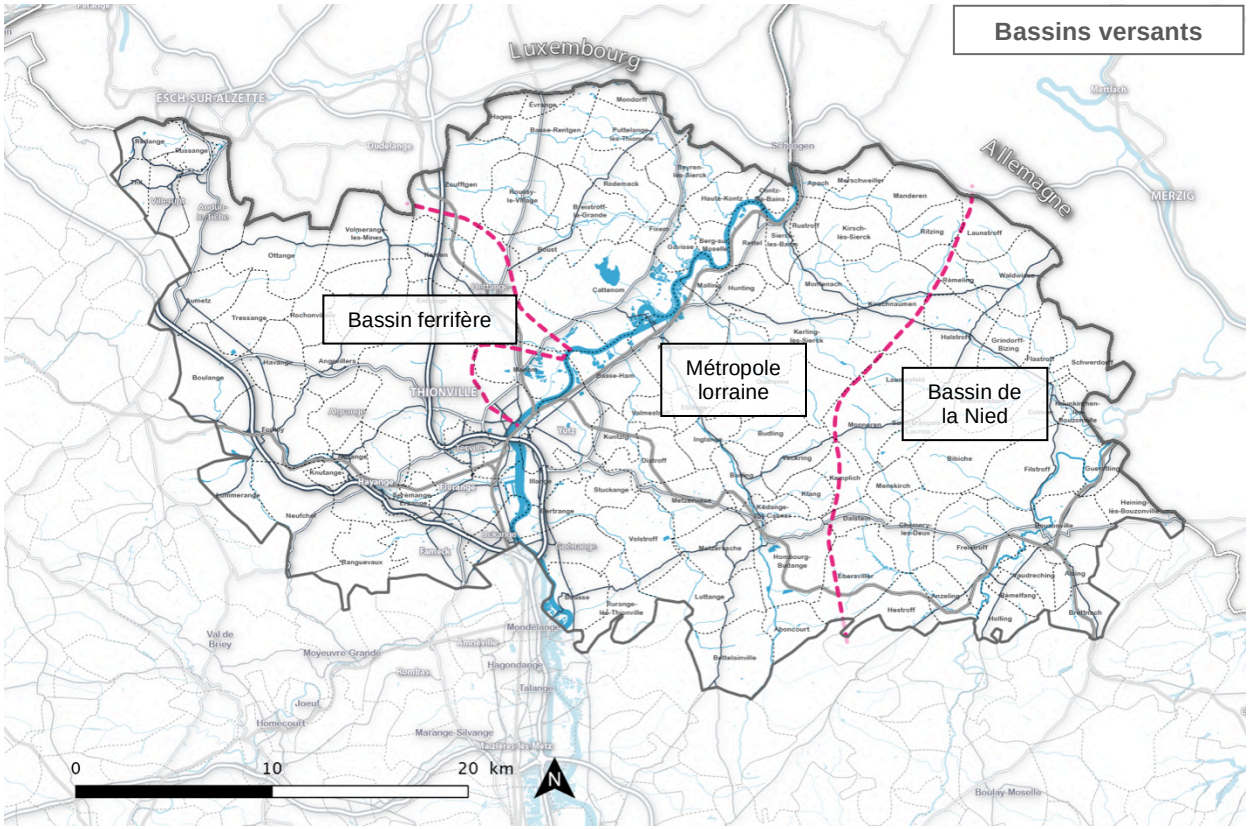
- Enjeu 3 : Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques.

Thème 4 : Eau et rareté:

- Enjeu 4 : Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse.

Thème 5 : Eau et aménagement du territoire :

- Enjeu 5A : Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires.
  - Partie 5A : Inondations
  - Partie 5B : Préservation des ressources naturelles.
  - Partie 5C : Alimentation en eau potable et assainissement des zones ouvertes à l'urbanisation.



Thème 6 : Eau et gouvernance :

- Enjeu 6 : Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins versants du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

SECTORISATION DES ENJEUX

Le SCoT est particulièrement concerné par toutes les orientations du district Rhin - secteur Moselle-Sarre. Les principaux enjeux sont, par bassin élémentaire :

Nature de la pression		Existence	Importance	Manière dont la pression se manifeste
BASSIN FERRIFERE RHIN	Altération de l'hydromorphologie	Oui	+++	Orne et affluents : les travaux hydrauliques agricoles (sur les secteurs amont) et ceux liés à l'activité minière et sidérurgique ainsi qu'au développement du tissus urbain (à l'aval) perturbent très fortement les équilibres biologiques et hydrauliques de ces secteurs (banalisation). Affluents de la Moselle au nord de Metz : contexte industriel et urbain ancien (sidérurgie, mines de fer, occupation des fonds de vallées étroits, etc.). Cours d'eau très dégradés sur la quasi totalité des linéaires de façon presque irréversible (aménagements lourds : canalisation du lit, bétonnage des berges, couverture des cours d'eau). Pollutions des sédiments. De plus l'activité minière et l'ennoyage des mines sur ce bassin provoquent des perturbations considérables du débit.
	Industrie	Oui	++	Enjeux particuliers en terme de ressource en eau liés à l'exploitation minière passée et présente un profil principalement centré sur la sidérurgie et le travail des métaux.
	Agriculture	Oui	++	Les terrains agricoles représentent plus de la moitié de la superficie totale du bassin (culture céréalière principalement). Les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état. Près de la moitié des bâtiments d'élevage sont encore à mettre aux normes.
	Assainissement des collectivités	Oui	++	Plus de 90% de la population se situe dans des grandes agglomérations au nord et au centre du bassin en conformité avec la réglementation. Pour les plus petites agglomérations, il faut améliorer les performances des réseaux.Travaux réalisés dans le cadre de l'après-mines.
METROPOLE LORRAINE	Altération de l'hydromorphologie	Oui	++	Moselle canalisée et Meurthe aval : état dégradé (travaux de canalisation et aménagements dans le lit majeur avec extraction de matériaux). Les affluents : bon état sur les parties amont (préservation de la dynamique et de la diversité des berges) mais cours d'eau fragiles situés dans un environnement mixte (agricole et périurbain) avec des interventions lourdes sur les berges et le lit. A l'aval, beaucoup de cours d'eau ont subit des travaux hydrauliques lourds (intensification des pratiques agricoles, urbanisation en périphérie des grandes agglomérations (sillon mosellan) : curages, recalibrages, rectification de tracé, dévégétalisation, canalisation, bétonnage). Des ouvrages transversaux perturbent le fonctionnement des petits cours d'eau (absence de dispositifs de franchissement). Une partie des linéaires conserve tout de même un état global et des potentialités écologiques très intéressantes (souvent en tête de bassin), proche de l'état naturel, du fait de l'absence de pression ou de l'abandon de certains secteurs.
	Industrie	Oui	++	Grande diversité d'activités industrielles : industrie papetière, industrie agroalimentaire, travail des métaux, mécanique, sidérurgie, production d'électricité, chimie, etc. Forte minéralisation liée à la présence de chlorures rejetés par les industries du sel situées dans la région de Dombasle. Les terrains agricoles représentent plus de la moitié de la superficie totale du bassin (culture céréalière principalement).
	Agriculture	Oui	++	Les pesticides représentent une pression importante pour l'atteinte du bon état. Environ 70% des bâtiments d'élevage sont encore à mettre aux normes (la pollution classique constitue une pression très importante).
	Assainissement des collectivités	Oui	+++	Bien avancé en matière d'assainissement mais des travaux sont à réaliser au niveau de certaines communes rurales pour mettre en place ou achever le traitement approprié requis.

NIEDS	Altération de l'hydromorphologie	Oui	++	État dégradé, notamment pour la Nied française, en raison des travaux d'hydraulique agricole (curage, rectification, recalibrage) qui ont transformé certains de ces cours d'eau. Ponctuellement certains secteurs, notamment de la Nied Allemande, présente une qualité préservée avec des berges et un lit encore diversifiés. Les petits linéaires amont sont particulièrement touchés par des travaux hydrauliques lourds et ont été transformés en fossés. Ils amènent en direct des polluants, notamment d'origine agricole, provoquant une eutrophisation importante. Bon état sur la plupart du cours de la Nied réunie, les seuils qui jalonnent son cours banalisent cependant les écoulements. Ses affluents ont gardé un fonctionnement assez préservé même si ponctuellement les aménagements liés aux traversées de village et au développement agricole ont apporté des dégradations.
	Industrie	Oui	+	Activité industrielle surtout agroalimentaire.
	Agriculture	Oui	++	Actuellement, 40% environ des bâtiments d'élevage sont mis aux normes, Les problèmes rencontrés sont à la fois dus à pollution classique (matières organiques en raison des élevages) et aux produits phytopharmaceutiques (cultures de la céréale).
	Assainissement des collectivités	Oui	+++	Les grands ouvrages épuratoires sont construits, mais il reste à réaliser des travaux au niveau de certaines communes rurales pour mettre en place ou achever le traitement approprié requis, notamment pour celles se rejetant dans des milieux sensibles.

TABLEAU GENERAL DES OBJECTIFS D'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE :

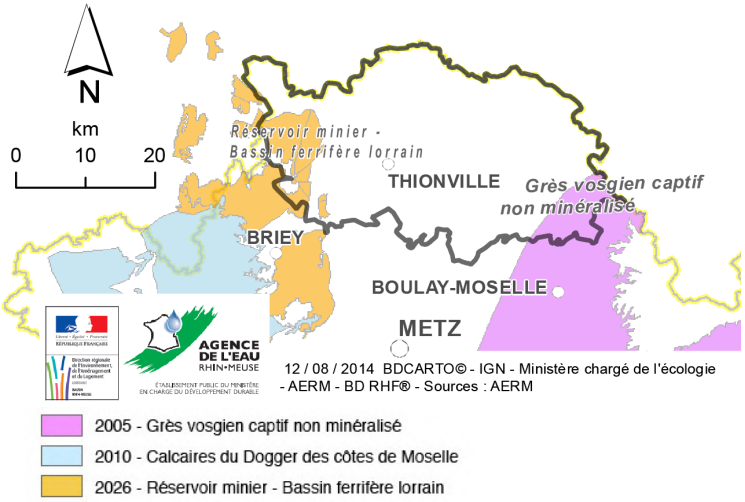
		État actuel (2013)			Objectif de bon état / bon potentiel écologique		Objectif de bon état chimique		
Nom de la masse d'eau	Code	Global	Écologique	Chimique	Objectif	Échéance	Objectif retenu	Échéance	
								avec ubiquistes	sans ubiquistes
Altbach	CR407	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Alzette	CR715	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Anzelingerbach	CR465	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Bibiche	CR400	Non atteint	Médiocre	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Canner	CR404	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Conroy I	CR395	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Conroy II	CR396	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2015	2015
Fensch	CR398	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon potentiel	2027	Bon état	2027	2021
Kaelbach	CR716	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Kiesel 1	CR402	Non atteint	Mauvais	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Kiesel 2	CR403	Non atteint	Mauvais	Bon	Bon potentiel	2027	Bon état	2027	2021
Moselle 6	CR213	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon potentiel	2027	Bon état	2027	2015
Nied réunie 1	CR418	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2015	2015
Nied réunie 2	CR419	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Remel	CR468	Non atteint	Moyen	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau d'Apach	CR409	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Ruisseau de Bibiche	CR467	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau de Boler	CR405	Non atteint	Médiocre	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau de Montenach	CR408	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Ruisseau de Volmerange	CR717	Non atteint	Mauvais	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2021
Ruisseau d'Oudrenne	CR408	Non atteint	Moyen	Non atteint	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
See	CR399	Non atteint	Moyen	-	Bon état	2027	Bon état	2027	2015
Veymerange	CR401	Non atteint	Médiocre	Bon	Bon état	2027	Bon état	2027	2027

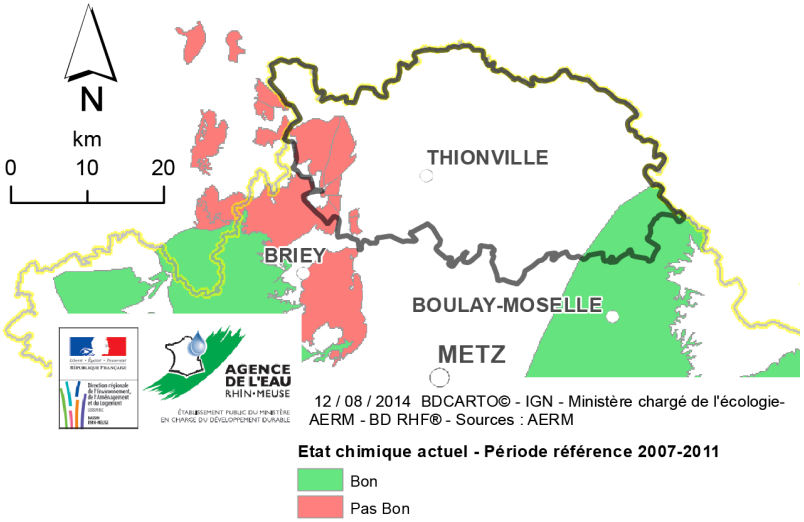
OBJECTIFS D'ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE :

L'objectif de bon état des masses d'eau souterraines est fixé à 2015 pour la plupart des nappes décrites au droit du territoire du SCoT. Les exceptions sont essentiellement :

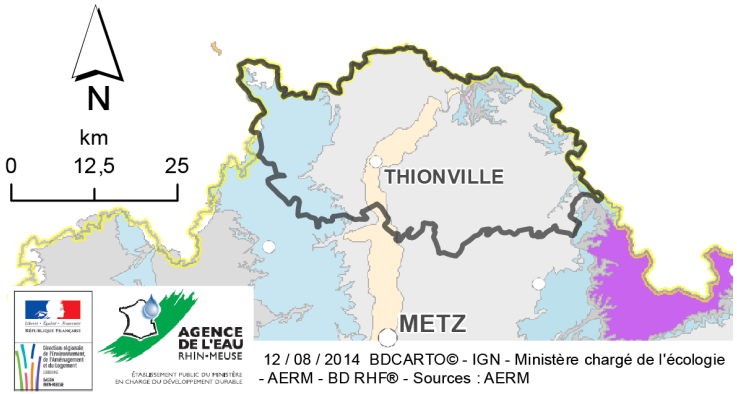
- Nappe captive du réservoir minier / bassin ferrifère de lorraine : report de l'objectif à 2027,
- Alluvions de la Moselle, Argiles de Muschelkalk : report de l'objectif à 2027.

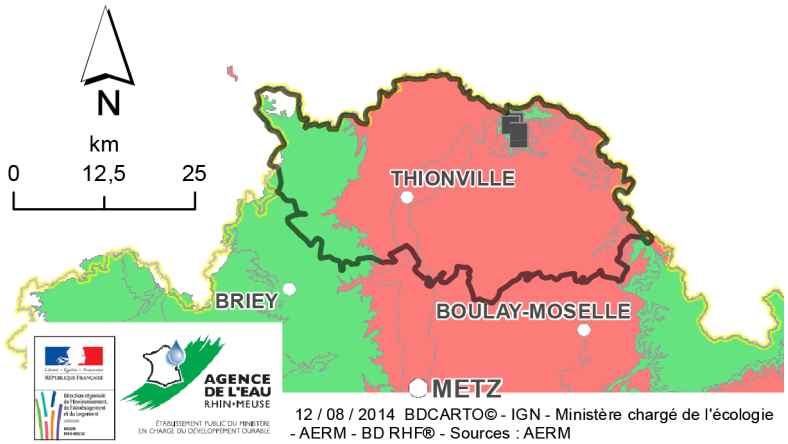
Masses d'eau souterraines captives





Masses d'eau souterraines libres





LISTE DES CAPTAGES DEGRADES ET PRIORITAIRES DU GRENELLE :

INDICE BSS	BASSIN ELEMENTAIRE	COMMUNE d'IMPLANTATION	NOM DU CAPTAGE	DEGRADES / PRIORITAIRES GRENELLE/ PRIORITAIRES CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE	PROBLEMATI QUE AGRICOLE	CAUSE(S) DE DEGRADATION
01143X0026	Métropole Lorraine	APACH	SOURCE APACH 2	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01146X0011	Métropole Lorraine	BASSE-HAM	PUITS BASSE HAM 1	Prioritaires conférence environnementale	OUI	Nitrates
01146X0012	Métropole Lorraine	BASSE-HAM	PUITS BASSE HAM 2	Prioritaires conférence environnementale	OUI	Nitrates
01146X0063	Métropole Lorraine	BASSE-HAM	PUITS S.N.C.F	Prioritaires conférence environnementale	OUI	Nitrates
01146X0064	Métropole Lorraine	BASSE-HAM	PUITS MILITAIRE	Prioritaires conférence environnementale	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01381X0033	Métropole Lorraine	BERTRANGE	PUITS 1	Prioritaires conférence environnementale	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01381X0034	Métropole Lorraine	BERTRANGE	PUITS 2	Prioritaires conférence environnementale	OUI	Nitrates
01146X0057	Métropole Lorraine	CATTENOM	PUITS II BIS	Dégradés	OUI	Nitrates
01144X0022	Métropole Lorraine	KIRSCH-LES-SIERCK	SOURCE 1	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01144X0023	Métropole Lorraine	KIRSCH-LES-SIERCK	SOURCE 2	Dégradés	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01145X0011	Métropole Lorraine	MANOM	PUITS MANOM COTE STATION	Dégradés	OUI	Phytosanitaires
01144X0020	Métropole Lorraine	MERSCHWEILLER	SOURCE APACH 1	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates
01144X0021	Métropole Lorraine	MERSCHWEILLER	SOURCE KITZING	Prioritaires Grenelle	OUI	?
01144X0024	Métropole Lorraine	MONTENACH	SOURCE 2	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01144X0054	Métropole Lorraine	MONTENACH	SOURCE 3	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01143X0046	Métropole Lorraine	MONTENACH	SOURCE 1	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01143X0077	Métropole Lorraine	RUSTROFF	SOURCE BURRE 1	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01143X0078	Métropole Lorraine	RUSTROFF	SOURCE BURRE 3	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01143X0037	Métropole Lorraine	RUSTROFF	SOURCE BININGESSER	Dégradés	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01143X0039	Métropole Lorraine	RUSTROFF	SOURCE BURRE 2	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates et Phytosanitaires
01143X0040	Métropole Lorraine	RUSTROFF	SOURCE BRUCH	Prioritaires Grenelle	OUI	Nitrates
01381X0055	Métropole Lorraine	UCKANGE	PUITS 8 ANCIENNE BROUCK	Dégradés	OUI	Nitrates

FICHE 9 : LE SAGE DU BASSIN FERRIFERE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin ferrifère a été approuvé le 27 mars 2015. Il concerne le périmètre des anciennes galeries des mines de fer, des aquifères et des bassins versants hydrographiques associés, soit une superficie de 2418 km2 (258 communes pour près de 400 000 habitants en 2015).

Il s'étend sur trois principaux bassins versants :

- la Chiers en amont de la confluence avec l'Othain, et ses affluents (la Crusne, la Pienne, l'Othain),
- l'Orne et ses affluents,
- la Fensch, le Veymerange, la Kiesel et les parties françaises du bassin versant de l'Alzette et de ses affluents (Kaelbach, ruisseau de Volmerange).

État des lieux : Le bassin ferrifère est divisé en trois principaux bassins : Centre, Sud et Nord (partie Ouest du SCOT). La dernière exploitation a fermé en 1997. Les réservoirs Centre et Sud ont été ennoyés dans les années 90. La cote du seuil de débordement du réservoir Nord a été atteinte la 3 mars 2008. La cessation de l'activité minière et l'arrêt des exhaures se traduisent par un impact notable sur la gestion et la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin ferrifère.

Enjeux du SAGE :

L'enjeu « Ressources en eau et AEP » : Bien qu'il n'y ait globalement pas de pression quantitative, les ressources en eau du territoire subissent des pressions en termes de qualité, comme une trop grande teneur en nitrate ou sulfate. Celles-ci sont en partie liées aux anciennes mines. De plus, l'eau contenue dans ces réservoirs pourra dans l'avenir constituer une réserve pour l'eau potable. Trois axes composent cet enjeu :

- La protection des ressources en eau souterraines ;
- La mise en place d'une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers ;
- La sécurisation de l'AEP à l'échelle de l'ensemble du territoire.

L'enjeu « Cours d'eau» : De nombreux cours d'eau du territoire sont dégradés et ne répondent pas aux objectifs de la DCE.

Certains impacts sont dus en partie aux anciennes exploitations minières.

Trois axes composent cet enjeu :

- La restauration et la reconquête de l'ensemble des cours d'eau dégradés ;
- La mise en place d'une gestion de l'eau concertée et adaptée à chaque bassin versant de cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage ;
- La maîtrise du risque inondation, dans le cadre d'une gestion globale et intégrée de la ressource en eau.
- L'enjeu « Zones humides» : Les zones humides sont en disparition constante sur tout le territoire. La nécessité de les préserver vient de leur rôle essentiel en matière hydrologique, de biodiversité. Un inventaire a été réalisé pour répondre à cet objectif.
- Un axe compose cet enjeu :
- La connaissance, la préservation, voire la restauration des zones humides du territoire du SAGE, dans une optique patrimoniale et fonctionnelle de ces milieux.

Les objectifs du SAGE :

- Objectif 1 - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme
- Objectif 2 - Sécuriser l'AEP à long terme
- Objectif 3 - Protéger les captages AEP
- Objectif 4 - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers
- Objectif 5 - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités
- Objectif 6 - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage
- Objectif 7 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- Objectif 8 - Améliorer la gestion des plans d'eau
- Objectif 9 - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales
- Objectif 10 - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
- Objectif 11 - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée

Le PAGD du SAGE du bassin ferrifère contient 68 dispositions, réparties en 47 recommandations et 21 actions permettant la mise en œuvre de ces objectifs.

Objectif 1 - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme

- 1-R1 Veiller à l'équilibre entre prélèvements et renouvellement des ressources en eau
- 1-R2 Prendre en compte de la gestion globale des ressources en eau dans la politique d'urbanisme des collectivités
- 1-R3 Prendre en compte les normes existantes pour la réalisation et la déclaration des puits et forages
- 1-A1 Améliorer la connaissance et le suivi des ressources en eau, des ouvrages et des prélèvements
- 1-A2 Informer et sensibiliser les particuliers et les professionnels sur les impacts des forages privés sur la qualité de la ressource en eau
- 1-R4 Les acteurs concernés transmettent les données à la CLE concernant la connaissance et le suivi des ressources en eau, des ouvrages et des prélèvements

Objectif 2 - Sécuriser l'AEP à long terme

- 2-A1 Réaliser un bilan de la restructuration de l'AEP issue de la ressource en eau des réservoirs miniers
- 2-A2 Définir une politique globale de sécurisation de l'AEP (volets quantitatif et qualitatif) sur tout le territoire, à long terme
- 2-R1 Mettre en œuvre une politique globale de sécurisation de l'AEP (volets quantitatif et qualitatif) sur tout le territoire, à long terme

Objectif 3 - Protéger les captages AEP

- 3-R1 Achever les procédures de DUP et mettre en œuvre les prescriptions
- 3-R2 L'ARS informe et le cas échéant recueille les observations de la CLE, sur les procédures de DUP en cours, pour la détermination des périmètres de protection des captages AEP
- 3-R3 La DREAL et/ou la DDPP porte(nt) à la connaissance de la CLE les dossiers ICPE susceptibles d'impacter la ressource en eau et recueille le cas échéant ses observations.
- 3-R4 Les services instructeurs (DREAL, DDPP) prennent l'attache, et le cas échéant, en fonction des risques pour la ressource en eau, recueillent les observations, d'un hydrogéologue agréé, pour ceux des dossiers ICPE qui sont situés dans un périmètre de protection de captages AEP
- 3-A1 Mettre en place une procédure d'enregistrement et de suivi des abandons de captages AEP

Objectif 4 - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers

- 4-R1 Maintenir un réseau de surveillance spécifique à la ressource en eau des réservoirs miniers du bassin ferrifère
- 4-R2 Les collectivités compétentes en AEP et captant la ressource en eau des réservoirs miniers associent la CLE et/ou l'organe de concertation et de gestion de la ressource en eau des réservoirs miniers à leurs projets
- 4-A1 Réaliser un bilan annuel des prélèvements, de la recharge, des niveaux piézométriques et de la qualité des eaux prélevées dans les réservoirs miniers
- 4-A2 Organiser la concertation et la gestion durable de la ressource en eau des réservoirs miniers

Objectif 5 - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités

- 5-R1 Engager et poursuivre des actions de restauration des cours d'eau
- 5-R2 Préserver et créer des zones tampons pour protéger les milieux aquatiques
- 5-R3 Pérenniser l'entretien des cours d'eau restaurés
- 5-R4 Aménager, araser ou supprimer les ouvrages sur cours d'eau, et améliorer leur gestion
- 5-R5 Réaliser un suivi de l'impact des travaux sur les cours d'eau
- 5-A1 Inciter à la maîtrise d'ouvrage de travaux sur cours d'eau pour l'ensemble des cours d'eau du SAGE
- 5-A2 Inciter à la programmation globale et intégrée (restauration de cours d'eau, assainissement, lutte contre les inondations) à l'échelle du bassin versant
- 5-A3 Capitaliser et mutualiser les retours d'expérience des maîtres d'ouvrage de restauration de cours d'eau

Objectif 6 - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage

- 6-R1 Concilier les différents usages de l'eau (eaux superficielles et eaux souterraines) avec la qualité et le débit des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage
- 6-A1 Organiser une gestion concertée et durable des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage

Objectif 7 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides

- 7-R1 Préserver, restaurer et gérer de façon adéquate les zones humides
- 7-R2 Développer les pratiques agricoles de bonne gestion dans les zones humides
- 7-R3 Mettre en place une protection règlementaire des zones humides
- 7-R4 Mettre en œuvre une gestion pérenne des zones humides
- 7-A1 Communiquer et sensibiliser sur les zones humides

Objectif 8 - Améliorer la gestion des plans d'eau

- 8-R1 Limiter strictement la création des plans d'eau, voire l'interdire dans les zones les plus fragiles
- 8-R2 Limiter l'impact négatif des plans d'eau existants
- 8-R3 Les maires informent la CLE pour les dossiers de création de mares (< 10a) relevant du règlement sanitaire départemental
- 8-A1 Réaliser une étude des plans d'eau et de leur fonctionnement
- 8-A2 Favoriser la mise en œuvre d'une gestion adaptée des plans d'eau

Objectif 9 - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales

- 9-R1 Prendre en compte les eaux pluviales dans la gestion de l'assainissement collectif en privilégiant les techniques alternatives
- 9-R2 Adapter le système de traitement aux enjeux présents en aval du rejet de la STEP
- 9-R3 Fiabiliser l'élimination et la valorisation des boues d'épuration, des matières de vidange et autres sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif
- 9-R4 Assurer une gestion efficace, durable et patrimoniale des systèmes d'assainissement collectif
- 9-R5 Mettre en œuvre des démarches globales de maîtrise des rejets des eaux usées non domestiques par les collectivités
- 9-R6 Mettre en place des systèmes de traitement adaptés aux collectivités rurales
- 9-R7 Assurer la conformité des assainissements non collectifs neufs ou réhabilités et le bon fonctionnement des dispositifs existants
- 9- R8 Les collectivités, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs compétences en matière d'urbanisme, se rapprochent et le cas échéant consultent les services, organismes et collectivités compétentes en matière d'assainissement, d'AEP et de restauration de cours d'eau
- 9-R9 Les collectivités compétentes en assainissement et en AEP envoient le RPQS (Rapport sur le prix et la qualité du service) à la CLE
- 9-R10 Les services instructeurs, dans le cadre de l'instruction des projets ICPE entrainant l'infiltration des eaux traitées au droit des réservoirs miniers, en fonction des risques potentiels pour la ressource en eau, interrogent le cas échéant un hydrogéologue agréé sur les incidences susceptibles d'être générées et sur les suggestions de mesures correctives
- 9-A1 Sensibiliser les maîtres d'ouvrage sur la définition et l'application des règlements d'assainissement
- 9-A2 Inciter à engager et achever les procédures de zonages d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) dans une démarche de planification en lien avec l'urbanisme
- 9-A3 Inciter à l'équipement de matériel de surveillance des déversoirs d'orage
- 9-A4 Informer et sensibiliser les acteurs concernés sur la réalisation des branchements privés au réseau public

Objectif 10 - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole

- 10-R1 Etendre l'inventaire des anciennes décharges réalisé sur le département de la Moselle à la Meuse et à la Meurthe et Moselle et réhabiliter les anciennes décharges, en fonction des risques engendrés sur les eaux de surface et les eaux souterraines
- 10-R2 Améliorer la connaissance sur les sédiments pollués et définir des orientations de gestion des sédiments pollués, en fonction des risques engendrés
- 10-R3 Réhabiliter les sites et sols pollués, en fonction des risques engendrés dans les eaux de surface et les eaux souterraines
- 10-R4 Surveiller la qualité de l'eau au droit des sites et sols pollués (sites à responsable défaillant), en priorité dans les aires d'alimentation de captages AEP
- 10-R5 Maintenir les prairies naturelles existantes
- 10-R6 Modifier les pratiques agricoles pour réduire leur impact sur l'eau
- 10-R7 Utiliser des techniques alternatives aux phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.
- 10-R8 Améliorer le stockage, la collecte, le traitement et l'élimination des déchets dangereux
- 10-A1 Exploiter l'inventaire historique régional BASIAS, en hiérarchisant les risques, en priorité par rapport aux captages AEP
- 10-A2 Informer et sensibiliser les acteurs concernés sur la qualité des ressources en eau et l'impact des phytosanitaires, des fertilisants et des déchets, sur l'eau et la santé
- 10-A3 Inciter à la réduction à la source des rejets de substances toxiques, notamment la réduction des substances toxiques dans les eaux usées non domestiques rejetées dans les réseaux publics

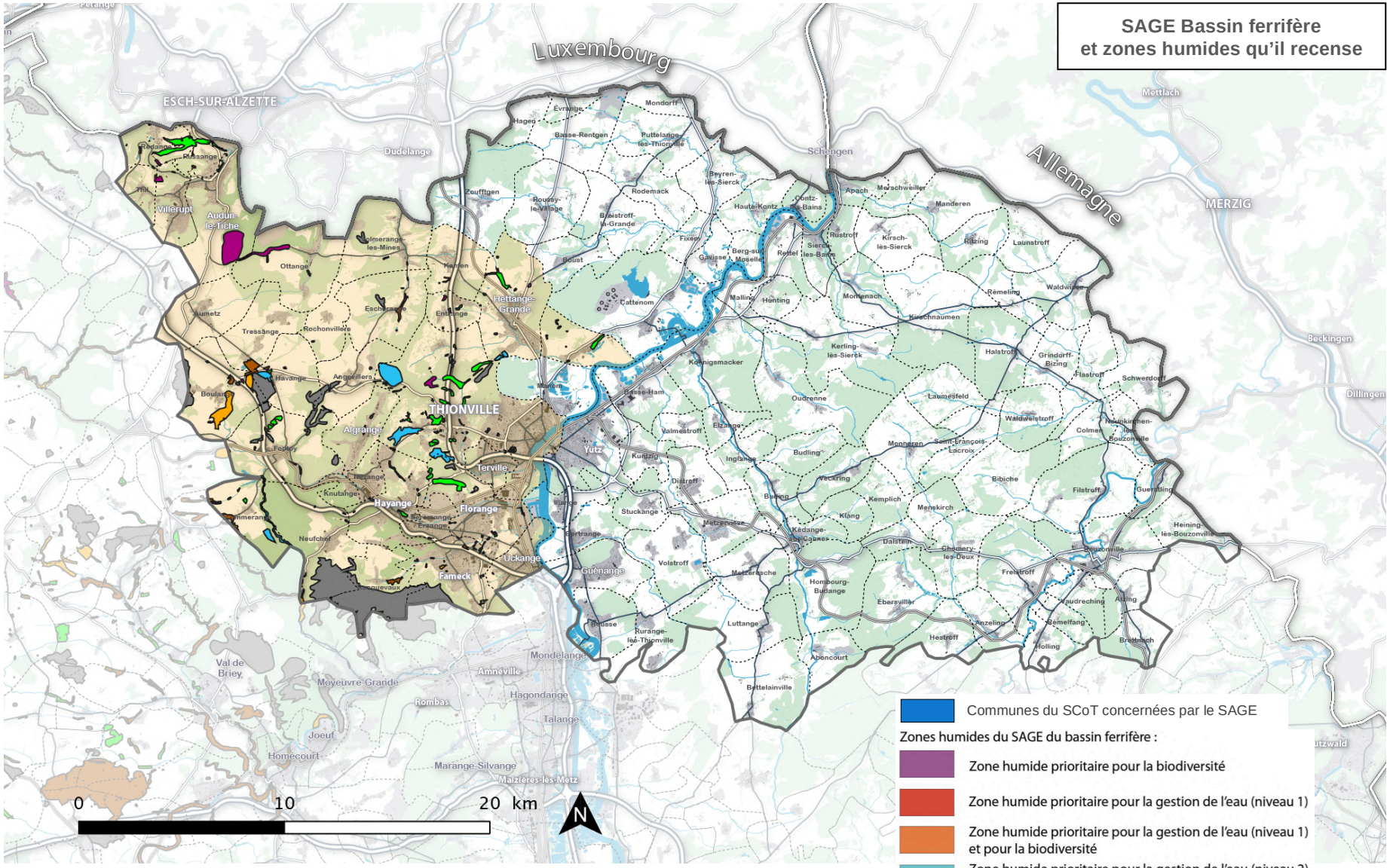
Objectif 11 - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée

- 11-R1 Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues
- 11-R2 Protéger les zones inondables
- 11-R3 Intégrer la réalisation de travaux de lutte contre les inondations dans une démarche globale d'urbanisme et de restauration des cours d'eau
- 11-R4 Réaliser un inventaire des champs d'expansion des crues
- 11-R5 Continuer la cartographie de l'aléa inondation

Le règlement du SAGE contient 8 articles :

- Article 1 - Débits réservés ;
- Article 2 - Rejet des STEP ;
- Article 3 - Forages géothermiques, ouvrages et prélèvements dans les aquifères ;
- Article 4 - Drainage ;
- Article 5 - Aménagements en lit mineur ;
- Article 6 - Aménagements en lit majeur ;
- Article 7 - Création de plans d'eau ;
- Article 8 - Assèchement, mise en eau, imperméabilisation et remblaiement de zones humides.

SAGE Bassin ferrifère et zones humides qu'il recense



FICHE 10 : LES STEP DU TERRITOIRE

(sources : Rapport SATESE 2016, et Portail d'information sur l'assainissement communal 2017)*

Les lignes en jaune correspondent aux stations à réhabiliter ou à remplacer (d'après le Satese 2016).

Nom du STEU	Communes raccordées	Année de création	Capacité de la station / population équivalente raccordée en 2015 (sources : Satese, ou * : portail d'information sur l'assainissement communal))	Conformité agglomération			Débit entrant en m3/j	Filière eau principale	Milieu récepteur	Observation Satese 2016
				Perfor-mance	collecte	globale				
ABONCOURT	Aboncourt	1995	470EH / 370	Oui	N/A	Oui	33	Lagunage naturel	La Moselle	La charge de pollution acheminée à la station est irrégulière. Elle semble être influencée par des problèmes d'écoulement sur le réseau. La commune envisage de réaliser des travaux de rénovation et d'amélioration de l'installation. Ils consistent notamment à la création d'une zone de retenue des boues en amont de la lagune primaire et à la mise en place d'un dégrilleur automatique.
ALZING	Alzing	1975	600EH / 430	Oui	N/A	Oui	260	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Ohlibach	Station vieillissante sans capacité de stockage. Le remplacement de la station par un lagunage est envisagé à terme. A défaut, il sera nécessaire de prévoir la mise en place d'une citerne de stockage des boues.
APACH	APACH RUSTROFF SIERCK-LES-BAINS	1968	5900EH / 3290	Oui	Oui	Oui	521	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Rive droite de la Moselle	Le taux de collecte augmente doucement d'année en année. Il approche désormais les 80%. Toutefois, une enquête de branchements notamment à Sierck-les-Bains ne serait pas inutile.
AUDUN LE TICHE	THIL VILLERUPT AUDUN-LE-TICHE REDANGE RUSSANGE	1997	23000 EH / 19 721*	Oui	Non	Non	5221	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Rivière l'Alzette	
BASSE-RENTGEN (PREISCH)	Basse-Rentgen	1996	1100 EH / 212*	Oui	N/A	Oui	9	Lagunage naturel	Ruisseau d'Himeling	
BETTELAINVILLE	Bettelainville	2007	780EH / 620	Oui	N/A	Oui	47	Lagunage naturel	La Bibiche	Le fonctionnement de cette lagune donne entière satisfaction. Le taux de collecte est bon. Étude bathymétrique à prévoir pour estimer le volume des boues présent dans la lagune primaire mise en service en 2007.
BEYREN-LES-	Beyern-les-Sierck	2012	500 EH / 106*	Oui	N/A	Oui	22	Filtres	Ruisseau de	

SIERCK (GANDREN)								Plantés	l'Altbach	
BIBICHE neudorff	Bibiche	2014	100EH / 75	Oui	N/A	Oui	3	Filtres Plantés	Ruisseau des gros prés	Installation récente de type "filtres plantés de roseaux" mise en service en novembre 2015. Le taux de collecte reste encore faible malgré la présence d'effluents en provenance d'une microbrasserie.
BOUZONVILLE	Anzeling Bouzonville Freistroff Holling Rémelfang Vaudreching	2003	9900EH / 6750	Oui	Non	Non	2058	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	La Nied réunie	En période sèche, le taux de collecte augmente petit à petit, alors qu'en période humide, la pollution acheminée à la station reste parfois partielle malgré le renouvellement des pompes d'alimentation qui permettent désormais d'atteindre le débit maximum admissible par la station.
BRETTNACH	Brettnach	2007	550EH / 450	Oui	N/A	Oui	139	Filtres Plantés	Le Leschbach	Taux de collecte satisfaisant. La dilution en période humide reste élevée (une étude diagnostic a été réalisée en 2016). L'état du lit d'infiltration se dégrade inexorablement au point de devoir réaliser des travaux de consolidation d'ici peu. Par ailleurs, la plantation de roseaux est également envisagée pour éviter que les massifs ne gèlent trop rapidement en période hivernale. Un projet d'amélioration du fonctionnement de la station a été présenté à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental.
CATTENOM	BERG-SUR-MOSELLE CATTENOM FIXEM GAVISSE	2002	4000 EH / 3573*	Non	Non	Non	1061	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Rive gauche de la Moselle	
CONTZ-LES-BAINS	CONTZ-LES-BAINS	2014	1200EH / 485	Oui	N/A	Oui	49	Filtres Plantés	La Moselle	Station récente de type "filtres plantés de roseaux" à un seul étage dont la mise en service a été réalisée en 2014. Le taux de collecte reste toujours faible. Une enquête de branchements est vivement conseillée.
DISTROFF	DISTROFF METZERVISSE VOLSTROFF STUCKANGE	1976	8400EH / 6450	Non	Non	Non	1590	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Ruisseau La Bibiche	Station intercommunale récente mise en service en novembre 2012. Le taux de collecte est satisfaisant. De nouveaux raccordements ont été réalisés en 2016.
ELZANGE	Elzange	1976	450EH / 430	Oui	N/A	Oui	61	Décantation physique	Ruisseau le Canner	Le raccordement du réseau à la station du SIAKOHM devrait se réaliser courant 2017.
GUERSTLING	Bibiche Filstroff Guerstling Heining-les-Bouzonville	2010	3200EH / 1940	Oui	N/A	Oui	523	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	La Nied	Station récente, mise en service en 2010. Le taux de collecte réajusté avec les derniers bilans réalisés reste faible. Une enquête de branchements est conseillée.
FLASTROFF	FLASTROFF GRINDORFF-BIZING	2007	800EH / 500	Oui	N/A	Oui	171	Filtres Plantés	RUISSEAU REMEL	Station récente, réalisée en 2012. Le taux de collecte est désormais satisfaisant (lorsque la pollution est acheminée sur la station) . L'opération de déconnexion des fosses septiques est terminée.

GUENANGE	BERTRANGE BOUSSE GUENANGE ILLANGE RURANGE-LES-THIONVILLE	2002	19 000 EH / 11 079*	Oui	Non	Non	3394	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Rive droite de la Moselle	
HAUTE-KONTZ	HAUTE-KONTZ	2014	900EH / 520	Oui	N/A	Oui	78	Filtres Plantés	Ruisseau de l'Altbach	Station récente de type "filtres plantés de roseaux" mise en service en 2014. Le taux de collecte (estimé à environ 75%) augmente d'année en année même s'il reste encore quelques eaux usées dans le réseau pluvial.
FENSCH (VALLEE DE) À Florange	ALGRANGE ANGEVILLERS AUMETZ BOULANGE FAMECK FLORANGE FONTOY HAVANGE HAYANGE KNUTANGE LOMMERANGE NEUFCHEF NILVANGE RANGUEVAUX SEREMANGE-ERZANGE TRESSANGE	2002	100 000 EH / 82 001*	Oui	Non	Non	19023	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Rivière la Fensch	
HETTANGE-GRANDE	ENTRANGE HETTANGE-GRANDE	2002	9670 EH / 7090*	Non	Non	Non	2905	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Ruisseau de Reybach	
INGLANGE	Inglange	2001	140EH / 120	Oui	N/A	Oui	15	Lit bactérien	Ruisseau le Canner	Le raccordement du réseau prévu sur la nouvelle station intercommunale de Koenigsmacker est remis en question. La construction d'une installation rustique (lagune ou filtre) pour l'ensemble de la commune n'est pas exclue. Le taux de collecte est bon.
BUDING-57	BUDING HOMBOURG-BUDANGE KEDANGE-SUR-	1976	4100EH / 2750	Oui	Non	Non	1101	Boue activée aération prolongée (très faible	Rivière la Canner	Le taux de collecte en azote est satisfaisant contrairement à la DCO où il reste assez faible (présence de fosses septiques et décantation des matières organiques par temps sec).

	CANNER VECKRING							charge)		
KEMPLICH	Kemplich	2011	300EH / 160	Oui	N/A	Oui	46	Lagunage naturel	Ruisseau l'Anzelingerbach	Station récente, mise en service en 2011. Taux de collecte satisfaisant après quatre ans de fonctionnement.
KERLING LES SIERCK	KERLING LES SIERCK	2015	650EH / 230	Oui	N/A	N/A	N/A	Filtres à roseaux	Ruisseau le Veierbach	Nouvelle station de type "filtres plantés de roseaux" à deux étages mise en service fin 2015. Le taux de collecte mesuré lors du 1er bilan réalisé au mois de juillet est encore faible notamment en DCO.
KERLING LES SIERCK (Haute Sierck)	KERLING LES SIERCK	2015	420EH / 220	Oui	N/A	N/A	N/A	Lagunage	Ruisseau le Veierbach	Nouvelle station de type "lagunage" à trois bassins mise en service fin 2015. Elle remplace l'ancienne STEU (fosse à double étage). Le taux de collecte est bon.
KIRSCH-LES-SIERCK	KIRSCH-LES-SIERCK	2010	380EH / 310	Oui	N/A	Oui	33	Filtres Plantés	RUISSEAU LE MORTZBACH	Station récente. Bon taux de collecte.
KIRSCHNAUMEN (OBERNAUMEN)	Kirschnaumen	2011	220EH / 110	Oui	N/A	Oui	24	Lagunage naturel	RUISSEAU DE MONTENACH	Station récente. Taux de collecte satisfaisant.
KIRSCHNAUMEN	Kirschnaumen	2009	440EH / 200	Oui	N/A	Oui	127	Filtres Plantés	RUISSEAU DE MONTENAC	Station récente. Taux de collecte toujours assez faible malgré la déconnexion de plusieurs fosses septiques (décantation des matières organiques dans le réseau par temps sec). Une vérification des branchements pourrait être entreprise.
KIRSCHNAUMEN-EVENDORFF	Kirschnaumen	2012	380EH / 120	Oui	N/A	Oui	54	Filtres Plantés	RUISSEAU DE MONTENACH	Station mise en service en 2011. Taux de collecte satisfaisant.
KOENIGSMACKER SIAKHOM	HUNTING KOENIGSMACKER MALLING	2010	7500EH / 3200	Oui	Oui	Oui	561	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	La Moselle	Station récente mise en service en 2010. Le taux de collecte est satisfaisant (proche de 90%).
METZERESCHE SIDEET	Luttange Metzeresche	1969	2900EH / 1730	Oui	Oui	Oui	567	Boue activée faible charge	La Bibiche	Station récente mise en service en 2011. Bon taux de collecte.
MONNEREN_SAINTE MARGUERITE	Monneren	2013	150EH / 65	Oui	N/A	Oui	6	Lagunage naturel	Ruisseau l'Anzelingerbach	Station récente de type "lagunage" à trois bassins mise en service en 2013. Le taux de collecte est bon (fosses septiques déconnectées).
MONNEREN	Monneren	2013	670EH / 330	Oui	N/A	Oui	110	Filtres Plantés	Ruisseau l'Anzelingerbach	Station récente de type "filtres plantés de roseaux" à deux étages mise en service en 2013. Le taux de collecte est bon. L'opération de déconnexion des fosses septiques est terminée.
MONTENACH	Montenach	2012	1050EH / 390	Oui	N/A	Oui	110	Filtres	Ruisseau de	Station récente. Le taux de collecte est bon.

								Plantés	Montenach	A souligner la présence importante de quantités de graisses provenant probablement des deux restaurants raccordés.
NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE moselle	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	2014	1140EH / 880	Oui	N/A	Oui	136	Filtres Plantés	Ruisseau du Remelbach	Station récente de type 'filtres plantés de roseaux" à deux étages mise en service au mois de mai 2015. Le taux de collecte mesuré lors du bilan réalisé au mois de septembre 2016 est pratiquement satisfaisant même s'il reste probablement encore quelques fosses septiques en service.
OUDRENNE lémestroff	Oudrenne	2012	570EH / 180	Oui	N/A	Oui	40	Lagunage naturel	Ruisseau l'Oudrenne	Station récente de type "filtres plantés de roseaux" à deux étages mise en service en juin 2014. Le taux de collecte est encore dérisoire, même si le bilan réalisé en cours d'année a fait apparaitre une légère augmentation de la charge traitée.
OUDRENNE	Oudrenne	2012	750EH / 450	Oui	N/A	Oui	99	Filtres Plantés	Ruisseau l'Oudrenne	Station récente de type "filtres plantés de roseaux" à deux étages mise en service en juin 2014. Le taux de collecte même s'il est encore faible a sensiblement augmenté par rapport à la 1ère année de mise en service. Il peut désormais être estimé à plus de 50%.
HESTROFF	EBERSVILLER HESTROFF PIBLANGE	2011	4300EH / 2020	Oui	Non	Non	504	Boue activée faible charge	Ruisseau l'Anzelingerbach	Cette installation souffre depuis sa mise en service en novembre 2011 d'un manque manifeste de pollution. Cette situation ne pourra s'améliorer que si le Syndicat se donne les moyens de remettre en ordre les réseaux (pertes chroniques d'eaux usées). A cet égard, une étude diagnostic avec vérification (partielle) des branchements est en cours de réalisation.
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	2010	1150 EH / 373*	Oui	N/A	Oui	157	Filtres Plantés	Le Dollbach	
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE (HIMELING)	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	2010	450 EH / 93	Oui	N/A	Oui	15	Filtres Plantés	Le Dollbach	
RETTEL	Rettel	2001	1110 EH / 751*	Oui	N/A	Oui	131	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	La Moselle	
RITZING	Ritzing	2006	200EH / 150	Oui	N/A	Oui	32	Filtres Plantés	Ruisseau d'Apach	Présence de purins et autres rejets non domestiques en régression. Taux de collecte satisfaisant malgré la présence de quelques fosses septiques encore en service.
ROCHONVILLERS	Rochonvillers	1995	267 EH / 120*	Oui	N/A	Oui	18	Lagunage naturel	Ruisseau du Kaelbach	
RODEMACK (STATION AVAL)	BOUST BREISTROFF-LA-GRANDE RODEMACK	2007	3400 EH/ 2538*	Non	Non	Non	1065	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	Ruisseau de Boler	
ROUSSY-LE-VILLAGE	ROUSSY-LE-VILLAGE	2007	2600 EH / 2277*	Non	Non	Non	769	Boue activée	Ruisseau de Boler	

	ZOUFFTGEN							aération prolongée (très faible charge)		
SAINT-FRANCOIS-LACROIX	Saint-François-Lacroix	2006	300EH / 280	Oui	N/A	Oui	33	Lagunage naturel	Le Ruisseau Grandpré	Le taux de collecte est assez faible, même s'il augmente doucement avec la déconnexion des fosses septiques.
THIONVILLE	BASSE-HAM KUNTZIG MANOM TERVILLE THIONVILLE YUTZ	2003	80 000 EH / 52 646*	Oui	Non	Non	21841	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	La Moselle	
VALMESTROFF	Valmestroff	2007	220EH / 260	Oui	N/A	Oui	30	Filtres Plantés	La Bibiche	Taux de collecte satisfaisant.
WALDWEISTROFF	Waldweistroff	2007	530EH / 475	Oui	N/A	Oui	95	Lagunage naturel	Le Weistroff	Taux de collecte satisfaisant.
WALDWISSE	WALDWISSE	2007	820EH / 670	Oui	N/A	Oui	619	Lagunage naturel	RUISSEAU DE WALDWISSE	Le taux de collecte augmente petit à petit avec la déconnexion des fosses septiques.

Notons que la commune d'Uckange est reliée à la STEP de la vallée de l'Orne (commune de Richemont, capacité 70000EH, charge 39717EH*).

FICHE 11 : LE PRQA ET LE SRCAE

Pendant son élaboration, le SCoT a pris en compte le Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Lorraine, adopté en 2001.

Depuis 2012, le PRQA est devenu obsolète par l'adoption du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui a pour objectif de répondre aux enjeux du changement climatique de manière globale et cohérente à l'échelle de la Lorraine.

Le SRCAE fixe les orientations et les priorités sur :

- la baisse de la consommation énergétique,
- l'optimisation de la production énergétique en augmentant notamment la part des énergies renouvelables.
- le développement des constructions durables tout en préservant les ressources naturelles pour contribuer à la transition énergétique.

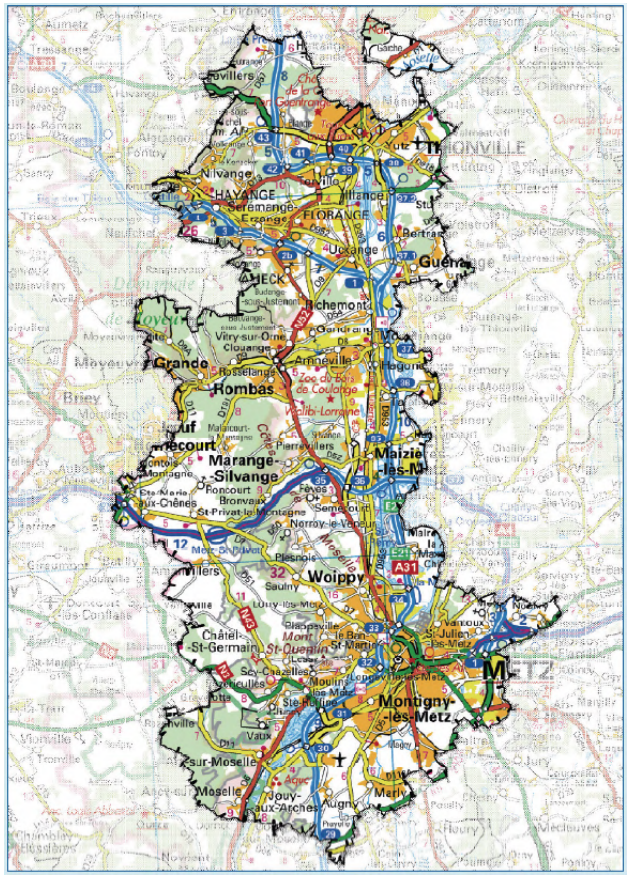
Priorité 1 : consommer moins pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, un des leviers du SRCAE est d'encourager les acteurs à moins consommer.	**Enjeu 1.1 : Faire évoluer les comportements**	Orientation 1.1.1 : Inciter aux comportements écologiques – consommer mieux
	Enjeu 1.2 : Améliorer l'isolation des bâtiments	Orientation 1.2.1 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments tertiaires (privés et publics), agricoles et industriels
		Orientation 1.2.2 : Rénovation et amélioration de l'isolation thermique des bâtiments résidentiels
	Enjeu 1.3 : Faire évoluer les pratiques de déplacement	Orientation1.3.1 : Transfert modal et optimisation de l'usage de la voiture individuelle
		Orientation 1.3.2 : Transfert modal de marchandises
Priorité 2 : produire mieux les changements comportementaux, qui font l'objet d'orientations en priorité 1, doivent être accompagnés d'actions d'amélioration de la performance énergétique de l'appareil productif, des bâtiments etc. tout en améliorant la qualité de l'air. Cette complémentarité entre les comportements individuels et la production doit être affirmée pour atteindre les objectifs du SRCAE.	**Enjeu 2.1 : Augmenter la part des EnR dans le mix énergétique**	Orientation 2.1.1 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Bois/biomasse
		Orientation 2.1.2 : Energies renouvelables thermiques - Géothermie et pompes à chaleur
		Orientation 2.1.3 : Energies renouvelables thermiques - Solaire thermique
		Orientation 2.1.4 : Energies renouvelables électriques - Solaire photovoltaïque
		Orientation 2.1.5 : Energies renouvelables électriques - Eolien
		Orientation 2.1.6 : Energies renouvelables électriques - Hydroélectricité
		Orientation 2.1.7 : Energies renouvelables thermiques - Valorisation des déchets
		Orientation 2.1.8 : Energies renouvelables électriques et/ou thermiques - Méthanisation
		Orientation 2.1.9 : Biocarburants
	Enjeu 2.2 : Améliorer la performance des systèmes de chauffage ou de rafraîchissement	Orientation 2.2.1 : Amélioration des systèmes de chauffage et d'usage d'électricité spécifique des bâtiments tertiaires
		Orientation 2.2.2 : Renouvellement des systèmes de chauffage classique par des procédés nouvelle génération dans le résidentiel
	Enjeu 2.3 : Améliorer la performance énergétique et l'efficacité des process agricoles et industriels	Orientation 2.3.1 : Améliorer les procédés industriels
		Orientation 2.3.2 : Améliorer les procédés agricoles
	Enjeu 2.4 : Améliorer la qualité de l'air	Orientation 2.4.1 : Renforcer l'évaluation de la qualité de l'air
		Orientation 2.4.2 : Informer et sensibiliser les acteurs lorrains sur le domaine de la qualité de l'air
Priorité 3 : s'adapter au changement climatique Anticiper les évolutions climatiques et modifier nos comportements et notre mode de vie n'est pas suffisant pour répondre aux enjeux actuels. Il est en effet indispensable de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour s'adapter à ces changements	**Enjeu 3.1 : Construire et aménager durablement**	Orientation 3. 1.1 : Encourager la densification et rationnaliser la gestion de l'espace
	Enjeu 3.2 : Préserver les ressources naturelles	Orientation 3.2.1 : Gérer durablement les ressources en eau
		Orientation 3.2.2 : Préserver la biodiversité
	Enjeu 3.3 : Anticiper et gérer	Orientation 3.3.1 : Intégrer la culture du risque face au changement climatique

FICHE 12 : LE PPA DES TROIS VALLEES

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) est élaboré par le préfet selon les dispositions du décret N° 2001-449 du 25 mai 2001, dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ainsi que dans les zones où les valeurs limites ou une valeur cible sont dépassées ou risquent de l'être. Le plan de protection de l'atmosphère a pour objet, dans un délai qu'il fixe, de ramener à l'intérieur de la zone la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites et de définir les modalités de la procédure d'alerte. Le périmètre, présenté ici, regroupe 67 communes du sillon mosellan, des vallées industrielles de la Fensch et de l'Orne. Le territoire concerné englobe ainsi l'ensemble des éléments de la problématique de la pollution atmosphérique, à savoir les sources fixes (industries et habitation), les sources mobiles (autoroutes en particulier), ainsi que les zones concernées ces dernières années par des dépassements lors des mesures de qualité de l'air.

Le PPA fixe les objectifs à atteindre et énumère les principales mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, pouvant être prises en vue de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés. Les actions retenues regroupent :

- **Les actions de connaissances générales** : Il a été jugé nécessaire de prévoir la mise en place de certaines études complémentaires (quantification de la présence dans l'air des PM2,5 et surveillance des métaux lourds tels que palladium, platine, rhodium actuellement présents sur les PM10 et PM2,5). De même la collecte de données et la réalisation d'une évaluation de l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur le territoire des Trois Vallées seront menées ;
- **Les actions d'informations au public** ;
- **Les actions concernant les sources fixes** : SO_2 sur l'ensemble du territoire, Poussières liées aux entreprises du secteur de la sidérurgie, ozone sur l'ensemble du territoire
- **Les actions concernant les sources mobiles** liées aux transports routiers (NOx, Composés Organiques Volatiles, PM10) : Les actions retenues visent à favoriser les modes les moins polluants et à modifier les comportements (vitesse).



Globalement, les actions se résument aux points suivants :

- 1 - Maîtriser et différencier l'offre de stationnement
- 2 - Améliorer l'attractivité des transports en commun
- 3 - Conforter le covoiturage
- 5 - Informer de la pollution des petits trajets et les éviter
- 6 - Créer de meilleures conditions pour les modes doux
- 7 - Émettre moins en réduisant et régulant la vitesse sur autoroute
- 8 - Renforcer l'information sur la conduite économique
- 9 - Équiper les flottes en véhicules propres
- 10 - Vérifier l'état des véhicules
- 11 - Bien concevoir les projets de planification et les projets d'habitat, d'équipements et d'activité

FICHE 13 : LE SCHEMA DEPARTEMENTAL / REGIONAL DES CARRIERES

La loi ALUR du 24 mars 2014 a réformé les schémas départementaux des carrières instaurés en 1993 en modifiant l'article L515-3 du Code de l'Environnement. Les schémas régionaux doivent être mis en application au plus tard le 1er janvier 2020. Dans la région Grand-Est, le schéma est en cours d'élaboration.

Le Schéma Départemental des Carrières de Moselle n'a pas été révisé depuis son approbation le 17 décembre 2002.

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES ET LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

L'exploitation des carrières constitue un réel intérêt économique mais aussi un enjeu d'aménagement du territoire. Elle doit, d'une part, correspondre au strict besoin en permettant ainsi une disponibilité pour les générations futures et, d'autre part, préserver les intérêts majeurs de l'environnement tant dans le choix des moyens de transport que dans le choix des sites ou dans les techniques de réaménagement.

Géologiquement, le département de la Moselle dispose d'importantes ressources en granulats. **Il se caractérise également par un** fort potentiel de sous-produits industriels **valorisables du fait des industries existantes et passées** (laitiers, schistes de mines, cendres volantes de centrales thermiques, etc.). **Par ailleurs, des efforts sont faits pour valoriser les** mâchefers d'incinération d'ordures ménagères, les gravats de démolition et les enrobés de liants hydrocarbonés. **Comme certains** calcaires, **de tels matériaux peuvent venir en substitution aux granulats pour certaines applications sous réserve de validations techniques (certaines sont faites, d'autres sont à faire).**

Une politique de substitution volontariste devrait permettre de réduire de 50 % la production de granulats alluvionnaires à l'horizon 2015 si la solidarité interdépartementale est maintenue à son niveau actuel et si les donneurs d'ordre, notamment Etat et Département, et les professionnels qui constituent une force de propositions en matière d'innovation et plus généralement de progrès s'engagent sur des prescriptions permettant d'ouvrir plus la voie à ces matériaux.

L'engagement pris quant au recours aux matériaux de substitution ne peut être traduit dans les faits que par un partenariat entre les acteurs économiques, scientifiques et de l'Etat au niveau régional pour :

- rechercher la rationalité d'emploi des granulats aujourd'hui fabriqués ainsi que des matériaux de substitution ;
- organiser l'évolution technique de façon à permettre un développement industriel durable qui contribue à la richesse locale ;
- porter en priorité l'effort sur les bassins les plus dépendants en granulats en favorisant l'innovation ;
- avoir des éléments techniques pour définir des prescriptions adaptées aux granulats lorrains dans les usages possibles ;
- mettre en place une organisation qui définisse des orientations et objectifs et assure le respect d'une doctrine technique.

L'augmentation estimée à 10 %des flux de granulats, à l'horizon 2010-2015 ne devrait pas poser de problèmes majeurs sur le réseau routier **de type "rase campagne". Toutefois l'usage des modes non routiers dans le transport des granulats est à encourager. Pour cela il faudra :**

- relier les carrières d'une certaine importance par des voies spécifiques aux voies de circulation importantes, afin d'éviter la traversée des zones habitées qui impliquerait des nuisances ;
- raccordes directement les grandes carrières nouvelles, dont les centres de consommation ne sont pas uniquement locaux, à un moyen de transport en site propre : voie ferrée ou voie d'eau.

A l'aval de Thionville, **où se situent les dernières réserves importantes de matériaux alluvionnaires, il s'agit d'**orienter les exploitations et leur réaménagement dans une perspective d'aménagement du territoire, **permettant d'éviter un mitage très préjudiciable à l'économie générale de ce secteur.**

A l'amont de Thionville, **il s'agit de "**terminer**" les exploitations actuelles et de les** intégrer **dans un** réaménagement global et diversifié.

La vallée de la Sarre, **peu exploitée jusqu'à présent, devra faire l'objet d'une** étude globale d'aménagement **dans le cas où de nouvelles exploitations seraient envisagées.**

D'une manière générale, des progrès sont attendus quant à l'insertion des gravières **dans le site et à** l'articulation des différents plans d'eau **d'une part, quant à la** qualité du réaménagement **(diversité des fonctions, respect de la biodiversité) d'autre part. La** non-aggravation des crues **constitue également une orientation fondamentale compte-tenu de la forte densité humaine rencontrée dans le sillon mosellan.**

Pour les carrières en roches massives **qui concernent les côtes calcaires entre Metz et Moyeuvre, et qui poseront de plus en plus de problèmes d'insertion sur le long terme, une** étude globale **sera conduite afin de déterminer les conditions d'un développement respectueux des sites naturels et urbains.**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 94-603 du 11 juillet 1194 **relatif au schéma départemental des carrières, la Commission Départementale des Carrières établit périodiquement et au moins** tous les trois ans un rapport sur l'application du schéma départemental des carrières.

Compte-tenu des difficultés qu'éprouve le département pour maintenir une production, certes réduite de moitié à terme, en granulats alluvionnaires, il faut tout mettre en œuvre pour mobiliser ces ressources, dans le respect des conditions d'implantation et de réaménagement proposées, et d'essayer de libérer des contraintes introduites par les Plans d'Occupation des Sols.

Principaux objectifs du Schéma départemental :

- Réduire la production de granulats alluvionnaires,
- Compenser par une augmentation de la production de granulats calcaires et des importations interdépartementales voire interrégionales.

Production mosellane en 2006 : 557 539 tonnes de matériaux alluvionnaires (objectif du Schéma : 640 000) ; production moyenne autorisée 2010-2015 : 1 265 000 T. La Moselle est importatrice de tous matériaux (forts besoins), exportatrice de anhydrite (CaSO4).

En avril 2017, le BRGM recense 9 carrières encore autorisées sur le territoire du SCoT (source portail français des ressources minérales non énergétiques, MineralInfo) :

Commune	Exploitant	Matériau extrait	Profondeur atteinte	Mode d'exploitation
Ottange	ciments luxembourgeois	calcaire	52m	ciel ouvert
Volmerange-les-Mines	Roche Blanche	calcaire	-	ciel ouvert
Boust	Sablières de la Meurthe	grès, calcaire gréseux	-	ciel ouvert
Cattenom	Sablières de Sentzich	alluvion	-	ciel ouvert
Thionville	GSM	sable et gravier	-	ciel ouvert
Bousse	SARL Sablières DIER	sable	12m	ciel ouvert
Guénange	GSM Heillecourt	sable et gravier	-	ciel ouvert
Manom	GSM Heillecourt	sable et gravier	-	en eau
Yutz	GSM	calcaire	5m	ciel ouvert
Koenigsmacker	L'anhydrite Lorraine	anhydrite	de 80 à 83m	souterraine

FICHE 14 : LES RISQUES MAJEURS PAR COMMUNE (SOURCE DDRM57, DERNIERE EDITION : 2012)

Commune	Risques naturels					Risques miniers	Risques carrières souterrai nes	Risques barrages et digues		Risques industriels	Risque Transport Matières Dangereuses			Risques nucléaires
	inondation de plaine	retrait-gonflement des argiles	mouvements de terrain (glissements, affais-sements, effondrements, chutes de blocs)	cavités souterraines	séisme département classé zone de sismicité 1 -2 et 3 aléa très faible - faible et modéré	zone surveillée	recensement départemental	barrages et ouvrages de retenue caté-gories A - B - C article R.214-112 du code de l'environnement	digues de protection catégorie A - B - C articles R.214-113 du code de l'environnement	sites seveso - seuil haut	voie ferrée lieux de transit	voie fluviale lieux de transit	canalisation de transports	site nucléaire CNPE/Cattenom
ABONCOURT	X	X		1	T. faible									
ALGRANGE		X	X	1	T. faible	X								
ALZING		X			T. faible								X	
ANGEVILLERS		X		8	T. faible	X							X	
ANZELING	X	X			T. faible									
APACH	PPRi	X	X		T. faible			Classe A Mirgenbach						
AUDUN-LE-TICHE		X	X	5	T. faible	X							X	
AUMETZ		X		8	T. faible	X							X	
BASSE-HAM	PPRi	X			T. faible									périmètre de 5 km
BASSE-RENTGEN		X		1	T. faible								X	périmètre de 10 km
BERG-SUR-MOSELLE	PPRi	X			T. faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
BERTRANGE	PPRi	X			T. faible								X	
BETTELAINVILLE	X	X			T. faible									
BEYREN-LES-SIERCK	X	X			T. faible									périmètre de 10 km
BIBICHE		X			T. faible									
BOULANGE		X		11	T. faible	X							X	
BOUSSE	PPRi	X			T. faible									
BOUST		X		1	T. faible								X	périmètre de 2 km
BOUZONVILLE	X	X	X	3	T. faible								X	
BREISTROFF-LA-GRANDE		X		2	T. faible									périmètre de 5 km
BRETTNACH		X		1	T. faible								X	

BUDING	X	X			T. faible									
BUDLING		X		2	T. faible									
CATTENOM	X	X		14	T. faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 2 km
CHEMERY-LES-DEUX		X		7	T. faible								X	
COLMEN		X			T. faible								X	
CONTZ-LES-BAINS	PPRi	X	X	1	T.faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
DALSTEIN		X		3	T.faible									
DISTROFF		X			T.faible									périmètre de 10 km
EBERSVILLER		X		3	T.faible									
ELZANGE	X	X			T.faible		X							périmètre de 10 km
ENTRANGE		X	X	4	T.faible								X	périmètre de 10 km
ESCHERANGE		X	X	6	T.faible	X							X	périmètre de 10 km
EVRANGE		X			T.faible								X	périmètre de 10 km
FAMECK		X	X	1	T.faible					X			X	
FILSTROFF	X	X			T.faible								X	
FIXEM	X	X			T.faible									périmètre de 5 km
FLASTROFF		X			T.faible								X	
FLORANGE	PPRi	X	X		T.faible					X			X	
FONTOY	X	X	X	14	T.faible	X							X	
FREISTROFF	X	X			T.faible									
GAVISSE	PPRi	X			T.faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 5 km
GRINDORFF-BIZING		X			T.faible								X	
GUENANGE	PPRi	X	X		T.faible					X			X	
GUERSTLING	X	X			T.faible								X	
HAGEN		X			T.faible								X	périmètre de 10 km
HALSTROFF		X			T.faible								X	
HAUTE-KONTZ	PPRi	X			T.faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
HAVANGE		X		28	T.faible	X							X	
HAYANGE	X	X	X	2	T.faible	X				X			X	
HEINING-LES-BOUZONVILLE		X			T.faible									
HESTROFF		X		13	T.faible									
HETTANGE-GRANDE		X	X	21	T.faible								X	périmètre de 5 km
HOLLING	X	X			T.faible								X	
HOMBOURG-BUDANGE	X	X		1	T.faible									
HUNTING		X			T.faible									périmètre de 10 km
ILLANGE	PPRi	X			T.faible				Classe C Port de Thionville					périmètre de 10 km
INGLANGE	X	X			T.faible									périmètre de 10 km
KANFEN		X	X	1	T.faible								X	périmètre de 10 km
KEDANGE-SUR-CANNER	X	X	X		T.faible									
KEMPLICH		X		11	T.faible									
KERLING-LES-		X		1	T.faible									périmètre de 10 km

SIERCK														
KIRSCH-LES-SIERCK		X			T.faible									
KIRSCHNAUMEN		X			T.faible									
KLANG		X		3	T.faible		X							
KNUTANGE	X	X	X		T.faible	X								
KOENIGSMACKER	PPRi	X		7	T.faible		X	Classe A Mirgenbach						périmètre de 5 km
KUNTZIG		X			T.faible									périmètre de 10 km
LAUMESFELD		X			T.faible									
LAUNSTROFF		X			T.faible								X	
LOMMERANGE		X			T.faible								X	
LUTTANGE		X			T.faible									
MALLING	PPRi	X			T.faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
MANDEREN		X	X		T.faible								X	
MANOM	PPRi	X			T.faible									périmètre de 5 km
MENSKIRCH		X		1	T.faible									
MERSCHWEILLER		X			T.faible								X	
METZERESCHE		X			T.faible									
METZERVISSE		X		4	T.faible									
MONDORFF		X			T.faible									périmètre de 10 km
MONNEREN		X			T.faible									
MONTENACH	X	X	X		T.faible									
NEUFCHEF		X	X		T.faible	X							X	
NEUNKIRCHEN-LES-BOUZON-VILLE		X			T.faible								X	
NILVANGE	X	X	X		T.faible	X				X			X	
OTTANGE		X	X		T.faible	X							X	
OUDRENNE		X		8	T.faible		X							périmètre de 10 km
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE		X			T.faible									périmètre de 10 km
RANGUEVAUX		X	X		T.faible	X				X			X	
REDANGE		X		2	T.faible	X							X	
REMELFANG	X	X		1	T.faible								X	
REMELFING	X	X			T.faible								X	
REMELING		X			T.faible								X	
RETTEL	PPRi	X	X		T.faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
RITZING		X			T.faible								X	
ROCHONVILLERS		X		6	T.faible	X							X	
RODEMACK		X		2	T.faible									périmètre de 5 km
ROUSSY-LE-VILLAGE		X			T.faible								X	périmètre de 5 km
RURANGE-LES-THIONVILLE		X			T.faible									
RUSSANGE		X			T.faible	X							X	
RUSTROFF	PPRi	X	X	5	T.faible			Classe A Mirgenbach						
SAINT-FRANCOIS-LACROIX		X			T.faible									

SCHWERDORFF		X			T.faible									
SEREMANGE-ERZANGE	X	X	X	1	T.faible					X			X	
SIERCK-LES-BAINS	PPRi	X	X	2	T.faible			Classe A Mirgenbach						périmètre de 10 km
STUCKANGE		X			T.faible									périmètre de 10 km
TERVILLE		X	X		T.faible								X	périmètre de 10 km
THIL (54)		X	X		T.faible									
THIONVILLE	PPRi	X	X	2	T.faible	X			Classe C Port de Thionville				X	périmètre de 10 km Thionville périmètre de 2 km Thionville-Garche périmètre de 2 km Thionville-Koeking
TRESSANGE		X		4	T.faible	X							X	
UCKANGE	PPRi	X	X		T.faible				Classe C Port de Thionville	X			X	
VALMESTROFF	X	X			T.faible									périmètre de 10 km
VAUDRECHING	X	X		1	T.faible								X	
VECKRING		X		9	T.faible		X							
VILLERUPT (54)		X	X		T.faible									
VOLMERANGE-LES-MINES		X	X	1	T.faible	X							X	périmètre de 10 km
VOLSTROFF		X			T.faible									
WALDWEISTROFF		X			T.faible									
WALDWISSE		X		1	T.faible								X	
YUTZ	PPRi	X	X		T.faible									périmètre de 10 km
ZOUFFTGEN		X			T.faible								X	périmètre de 10 km

FICHE 15 : LES SOLS POLLUES (BASOL)

En 2017, le territoire du SCoT est concerné par les sites recensés par la base de données Basol reportés dans le tableau suivant. Notons que l'inventaire indique rarement les surfaces concernées.

N°	Nom du site, Localisation, superficie	Exploitant / Propriétaire	Type de pollution/traitement réalisé ou envisagé	Vocation du site / Mesures d'urbanisme
1	Site n°57.0121 ANCIENNE USINE SIDERURGIQUE DE LA PAIX à ALGRANGE Z.A.C. de la Paix d'Algrange, Fontoy, Knutange et Nilvange 56 hectares	Arcelormittal France communes d'Algrange, Fontoy, Knutange et Nilvange, SOLLAC, TERI, Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	Présence de goudrons dans les sols ainsi qu'une contamination diffuse des sols en métaux lourds notamment et des pollutions ponctuelles en hydrocarbures totaux et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). En 2006, deux spots de pollution en hydrocarbures ont été enlevés. Les zones excavées ont été remblayées. Des contaminations résiduelles en hydrocarbures sont relevées. Par ailleurs, le site est fortement contraint par des problématiques géotechniques du fait de secteurs fortement remblayés. Les investigations complémentaires réalisées en 2014 ont mis en évidence une contamination en métaux lourds sur les sols de toute la zone d'étude, la présence de polluants organiques, ponctuellement, la présence de traces de dioxine/furannes.	Changement d'usage envisagé : Zone résidentielle Espaces verts accueillant du public Commerce, artisanat Parking Mesures d'urbanisme réalisées : aucune actuellement
2	Site n°57.0213 EUROVIA Yutz Yutz	Eurovia	Ancienne activité de dépôt souterrain de liquides inflammables, atelier de travail des métaux, garage, récupération/régénération de caoutchouc, atelier de peinture , recyclage de matériaux inertes Sol pollué en profondeur : HCT, naphtalène	Critères de pollution compatibles avec un usage industriel
3	Site n°57.0025 Site SLR Basse-Ham	SLR (Société Lorraine de Revalorisation)	Sol pollué suite à l'activité de traitement de résidus ferreux et de mâchefers issus de l'incinération d'ordures ménagères : pollution par létaux, HAP, ponctuellement PCB, HAP, en HCT, PCB, phénols, nitrites, ammonium et sulfates. Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès Site traité (confinement par de la terre végétale) et suivi (surveillance des eaux souterraines 2/an) : situation stable	Changement d'usage envisagé : usage non sensible de type industriel, commercial et tertiaire. Servitudes d'utilité publique en cours d'institution.

4	Site n°57.0091 KORSEC INDUSTRIES Basse-Ham	Me NODEE, représentant la société KORSEC INDUSTRIES, mandataire de justice Me Gangloff, liquidateur	Sol pollué par dépôt de déchets. Site partiellement nettoyé en 2002. Local transformateur cadenassé en 2008. 2 piézomètres de surveillance sont installés. Intervention ADEME en cours. Mise en sécurité : interdiction d'accès.	La société WITTMANN a déjà déposé son site de dépôts de ferrailles suite à son engagement de reprendre le site.
5	Site n°57.0215 PROFILEST Ottange	Mandataire de justice	Ancienne activité de transformation de l'aluminium Site partiellement accessible, nombreux dépôts de déchets bien que le milieu proche soit sensible. Mise en sécurité le site en attente.	En 2016 : arrêté de 2014 pour évacuation des déchets et mise en sécurité non appliqué.
6	Site n°57.0092 CEDEST ENGRAIS Distroff	DISTROFF S.A	Sol pollué dû à l'activité (ancienne unité de fabrication d'engrais et de ciment à partir notamment de scories de la sidérurgie) Site en cours de traitement - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP) - servitudes notariées
7	Site n°57.0228 Ancienne décharge Hayange	Site en recherche de responsabilité	Sol pollué : ordures ménagères et déchets d'exploitation. Plomb et mercure, fluorures, pH élevé… Plan de gestion préconisé	Restriction d'usage : à étudier
8	Site n°57.0161 LES LIANTS DE L'EST Florange	LES LIANTS DE L'EST	Site encore en activité : stockage d'émulsions. Anciennement, stockage de bitumes et activités de traitement des goudrons. Site contaminé par HAP et hydrocarbures, dans le sol et les eaux souterraines. Mesures en cours : surveillance, confinement et pompage des eaux confinées.	Établissement encore en activité. Restriction d'usage : à suivre
9	Site n°57.0071 Société BIAL WEIMERSKIRCH Florange	Société BIAL WEIMERSKIRCH	Sol pollué lié à l'activité (installation de traitement des bois) Site traité (confinement ou traitement) sans impact résiduel de l'activité.	Site remis en état pour un usage comparable à la dernière période : usage industriel.

10	Site n°57.0072 Société BOUR Florange	Société BOUR	Récupération de métaux et dépôt de combustible et de liquides inflammables Site traité pour pollution aux métaux : évacuation des sols, étanchéification. Surveillance des eaux souterraines 2/an : situation stable	Établissement encore en activité.
11	Site n°57.0009 TOTAL FINA (ex DEA-CALMES) Florange	Société DEA	Sol pollué : ancienne zone de stockage de produits pétroliers, site en cours de traitement Surveillance des eaux souterraines 2/an : la situation se dégrade Site nécessitant des investigations supplémentaires notamment sur les eaux souterraines	Servitudes/restrictions d'usage : restriction dans l'utilisation du sous-sol (fouille)
12	Site n°57.0086 Arcelor (Florange/Ebange tôles fines) Florange	Sollac	Sol pollué lié à l'activité (très ancienne zone d'exploitation) Site mis à l'étude - Diagnostic prescrit Surveillance des eaux souterraines 2/an	Restriction d'usage : à suivre
13	Site n°57.0114 Corus Rail Hayange	Corus	Sol pollué lié à l'activité (site de fabrication de rails pour chemins de fer, et anciennement goudronnage de traverses) Site sous surveillance pour pollution aux HAP et arsenic.	Établissement encore en activité Sols banalisables
14	Site n°57.0089 Crassier et alvéoles étanches Hayange	Sollac Lorraine	Sol pollué : crassier et alvéoles étanches ayant les caractéristiques d'une décharge de classe 1, en exploitation. Surveillance des eaux souterraines (4 fois par an) et superficielles 1/an). Situation stable	Restriction d'usage : à suivre
15	Site n°57.0132 LA PLATINERIE Hayange	BAIL Industrie / Établissement Public Foncier de Lorraine	Sol pollué lié à l'activité (transformation de fer blanc) : Pb, HC, PCB (ancien site de transformation de fer blanc) Site en cours de traitement - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre	Un changement d'usage est envisagé sur ce site : projet d'aménagement d'un lycée (espaces verts accueillant du public, parking, école) Restriction d'usage : à suivre

16	Site n°57.0137 FLORANE (CARREFOUR MARKET, ex. CHAMPION) Manom	SCI FLORANE	Sol pollué lié à l'activité (station service) Site traité (pompage, ventilation forcée, filtration) et toujours en cours de traitement (pollution résiduelle à résorber) - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre Surveillance des eaux souterraines	Mise en sécurité du site : Gardiennage Restriction d'usage : à suivre Souhait d'excaver et évacuer es terres polluées autour de l'ancienne station.
17	Site n°57.0069 INDESIT Manom	INDESIT / Société MERLONI ELECTROMENAGER	Contamination des eaux de nappe liée à l'activité (ancienne installation de dégraissage). Site traité (barrière hydraulique, rabattement de nappe et traitement physico-chimique) Surveillance des eaux souterraines (24 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Suite à la cession du terrain à l'EPFL des restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'Etat sont en cours d'élaboration.
18	Site n°57.0026 Korsec et Fils - Décharge de METZERVISSE	Site sans responsable solvable identifié La société KORSEC et Fils est en liquidation judiciaire. Me. GANGLOFF, liquidateur	Sol pollué lié à l'ancienne activité : résidus de broyage automobile déposés dans une ancienne carrière Site mis à l'étude – Diagnostic en cours Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) Pas d'évolution	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès
19	Site n°57.0133 CRASSIER DE NILVANGE Nilvange et Hayange	SLAG	Sol pollué par l'activité (ancien site sidérurgique, dépôt de crasses et mâchefers) Site traité et suivi	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès A l'issue de l'ESR le site est classé en 3, banalisable, pour son usage et environnement actuel. tout changement d'usage du site ou des eaux de surfaces ou souterraines devra entraîner la réalisation d'une nouvelle évaluation.
20	Site n°57.0105 BASSIN A BOUES DU HAUT, USINE DE MICHEVILLE Russange, Villerupt et Audun-le-Tiche	ARCELORMITTAL France/BAIL Industrie/EPML	Sol pollué lié à l'activité (stockage de boues à hauts fourneaux au niveau du bassin, usine présentant des zones polluées à traiter) Site nécessitant des investigations supplémentaires Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Travaux de réhabilitation en cours : ce site fait partie du projet d'OIN lancé par le gouvernement. L'ensemble du site de Micheville (bassins à boues du haut, cokerie et usine) fera partie du projet de réaménagement mis en oeuvre dans ce cadre. Restriction d'usage : à suivre
21	Site n°57.0018 COKERIE DE MICHEVILLE Russange, Audun-le-Tiche	ARCELORMITTALFrance /BAIL Industrie/AMREF	Sol pollué lié à l'activité Site traité et suivi et nécessitant encore des investigations supplémentaires Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Travaux de réhabilitation en cours : ce site fait partie du projet d'OIN lancé par le gouvernement. L'ensemble du site de Micheville (bassins à boues du haut, cokerie et usine) fera partie du projet de réaménagement mis en oeuvre dans ce cadre. Restriction d'usage : à suivre

22	Site n°57.0088 Cokerie de Serémange-Erzange	SOLLAC LORRAINE	Sol pollué lié à l'activité Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès et gardiennage Restriction d'usage : à suivre
23	Site n°57.0073 AKERS Thionville	FORCAST INTERNATIONAL	Sol pollué lié à l'activité (Affinage d'acier en poche chauffante, forge de lingots, traitement thermique et usinage) Site en activité, sous surveillance Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
24	Site n°57.0015 ANCIENNE COKERIE DE THIONVILLE	ARCELORMITTAL France/ BAIL Industrie/EPML	Site en friche mis à l'étude et à traiter - Diagnostic prescrit par AP Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Plan de gestion du site élaboré par l'ancien exploitant en 2016, travaux de remise en état du site prescrits par arrêté préfectoral du 15 juin 2017.
25	Site n°57.0109 ANCIENNE USINE A GAZ THIONVILLE	EDF et Gaz de France	Pollution liée à l'ancienne activité (fabrication de gaz de houille) Site traité (traitement thermique) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Terrain est occupé par une agence EDF GDF (pas de changement en vue) Restriction d'usage : à mettre en place par GDF conformément aux termes du protocole national
26	Site n°57.0090 ANCIENNE USINE SIDERURGIQUE DE THIONVILLE	ARCELORMITTAL France / BAIL Industrie	52 ha. Sol pollué par l'ancienne l'activité (hauts fourneaux) Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restrictions d'usage à prévoir
27	Site n°57.0043 Anciens crassier et laminoirs de TERVILLE Terville et Thionville	ARCELORMITTAL France / BAIL Industrie	Sol pollué liée à l'activité (ancienne usine sidérurgique de Thionville) Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	En 2016 : mesures de gestion complémentaires à mettre en œuvre. Restriction d'usage : à suivre
28	Site n°57.0016 Crassier de Veymerange Thionville	SOGEPASS / BAIL Industrie	Sol pollué par l'activité (décharge interne de l'usine sidérurgique de Thionville) Site traité (confinement) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) et superficielles (2 fois/an) : situation stable	Servitude non aedificandi mise en place par arrêté préfectoral du 26/01/2009 (AP n°2009-DEDD/IC-34) Restriction d'usage sur : - L'utilisation du sol (urbanisme) : Oui - L'utilisation du sous-sol (fouille) : Oui - L'utilisation de la nappe : Oui - L'utilisation des eaux superficielles : Oui - La culture de produits agricoles : Non
29	Site n°57.0080 CRASSIER DE	ARCELORMITTAL France / BAIL Industrie	Sol pollué par l'activité sidérurgique Site mis à l'étude - Diagnostic prescrit Surveillance à prévoir	Mesures d'urbanisme à prévoir Restriction d'usage sur : - L'utilisation du sol (urbanisme) : Oui

	VOLKRANGE Thionville et Hayagne			- L'utilisation du sous-sol (fouille) : Oui - L'utilisation de la nappe : Non - L'utilisation des eaux superficielles : Oui - La culture de produits agricoles : Non
30	Site n°57.0070 ETILAM Thionville	ETILAM/Arcelomittal Distribution Services France	Sol pollué par l'activité (ancienne usine de traitement de surface) Site en cours de traitement - Objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès et gardiennage L'usage futur de la ZAC des Rives de la Moselle, dont fait partie l'ancien site industriel ETILAM, fait actuellement l'objet d'une concertation entre la ville de Thionville et les représentants de l'ancien exploitant. Dès que l'usage futur aura été défini, le Préfet prescrira, conformément au Code de l'environnement, la réalisation d'un plan de gestion pour cet usage puis la réalisation des travaux de remise en état du site
31	Site n°57.0200 PROSIMETAL Yutz	Mandataire de justice	Ancienne installation de récupération, tri et valorisation des métaux. Pollution des sols au plomb, As, Cu, Zn, HAP, BTEX et Pl. Pas de pollution des eaux	Restriction d'usage : à suivre
32	Site n°57.0185 TOTAL RELAIS DES ORCHIDEES Thionville	TOTAL	Sol pollué suite à l'activité Site en cours de traitement et nécessitant des investigations supplémentaires Surveillance des eaux souterraines (4 fois/an) : en cours de prescription	Restriction d'usage : à suivre
33	Site n°57.0155 BURLOR Tressange	Site mis en liquidation judiciaire	Sol pollué : contamination modérée liée à l'ancienne activité (application de peinture) Site en cours de diagnostic - Surveillance à instaurer	Un changement d'usage est envisagé sur ce site : Zone résidentielle Restriction d'usage : à suivre
34	Site n°57.0127 ANCIEN PARC DES MATIERES PREMIERES Uckange	BAIL INDUSTRIE	Sol pollué suite à l'activité (dépôt de matières de l'usine sidérurgique) Site traité Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
35	Site n°57.0079 ANCIENNE AGGLOMERATION D'UCKANGE	BAIL Industrie/EPFL	Sol pollué suite à l'activité (usine sidérurgique) Site traité Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP)

36	Site n°57.0125 ANCIENNE USINE A CYANAMIDE Uckange, Florange	SOLLAC / Bail Industrie	Sol pollué suite à l'activité Site traité Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP)
37	Site n°57.0126 ANCIENS HAUTS-FOURNEAUX D'UCKANGE	EPFL	Sol pollué suite à l'activité Site traité mais dans le cadre d'un usage sensible des sols une poche de pollution par des cyanures devra encore être traitée. Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Mesures d'urbanisme réalisées : - Restrictions d'Usages entre deux Parties (RUP) Usage futur envisagé : projet culturel autour du haut-fourneau restant
38	Site n°57.0078 CRASSIER D'UCKANGE	Arcelormittal France/BAIL INDUSTRIE	Sol pollué suite à l'activité Site traité et réaménagement demandé (Arrêtés des 19/02/1998 et 13/10/1999) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Restriction d'usage : à suivre
39	Site n° 57.0206 ROS CASARES FRANCE Yutz	ROS CASARES FRANCE	Ancienne activité de distribution de produits sidérurgiques et de parachèvements de tubes Pollutions des eaux souterraines : COHV, BTEX Pollution du sol : hydrocarbures	Restriction d'usage : à suivre
40	Site n°57.0024 POLDER (ex-PINCK) Yutz	Site sans responsable solvable identifié Rachat par l'EPFL	Sol pollué par l'ancienne activité (ancien chantier de stockage et de préparation de ferrailles) Site traité, suivi à prévoir	Mise en sécurité du site : Interdiction d'accès servitudes de restriction d'usage à prendre SUP en cours - bloquées suite à EP en raison du souhait de changement d'usage (projet de réaménagement global envisagé par l'EPFL)
41	Site n°57.0122 SOCIETE METALLURGIQUE DE LA MOSELLE Yutz	Site cédé site à la Société Métallurgique de Moselle de l'ensemble industriel de Yutz	Sol pollué par l'ancienne activité (négoce et calibrage d'acier) Site sous surveillance après diagnostic, traité et mis en sécurité, pas de travaux complets dans l'immédiat Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	La remise en état du site a été effectuée pour un usage identique à celui de la dernière période d'activité, à savoir un usage industriel.
42	Site n°54.0016 ANCIENNE USINE SIDERURGIQUE DE MICHEVILLE Villerupt, Audun-le-Tiche et Russange	ARCELORMITTAL France BAIL Industrie/EPMLorraine	Sol pollué suite à l'activité (usine sidérurgique) Site traité et mis en sécurité (évacuation des produits) Surveillance des eaux souterraines (2 fois/an) : situation stable	Travaux de réhabilitation en cours : ce site fait partie du projet d'OIN lancé par le gouvernement. L'ensemble du site de Micheville (bassins à boues du haut, cokerie et usine) fait partie du projet de réaménagement mis en oeuvre dans ce cadre. Restriction d'usage : à suivre

43	Site n°57.0214 FRIZZARIN Algrange	Frizzarin SA	Ancienne menuiserie. Traces d'hydrocarbures ponctuelles dans les remblais en surface.	Le projet de réaménagement vise à la démolition des bâtiments et à l'excavation de terres sur 50 cm pour construire des parkings, logements et zone verte. Le plan de gestion prévoit que la zone contaminée aux hydrocarbures soit recouvertes par de l'enrobé et/ou une dalle béton
44	Site n°57.0199 Société TEXTILOR Basse-Ham	Société SCI Fraternity	Ancienne blanchisserie industrielle : COV et chlorures de vinyle	Société Laconcorde : négoce de pièces automobiles Études complémentaires à réaliser
45	Site n°57.221 PIMEST ANTICORROSION Boulange	Responsable : mandataire de justice	Ancien atelier de peinture et de métallisation, dépôt de solvants. En 2014, le site est accessible, avec de nombreux déchets dangereux (solvants, peintures, gaz) mal stockés, un transformateur aux PCB… En 2015, l'ADEME a réalisé la quasi-totalité des travaux de mise en sécurité.	Investigations supplémentaires nécessaires
46	Site n°57.0051 MANOIR INDUSTRIES , division GERLACH Bouzonville	Manoir Industries, division Gerlach	Mécano-soudures, usinages, estampages, forges, traitements thermiques et peinture. Site peu sensible, mais remises en état ou en conformités en cours.	Établissement encore en activité
47	Site n°57.0052 TRW SYSTEMES DE FREINAGE (EX LUCAS TRW) Bouzonville	TRW Systèmes de freinage	Traitement de surface et fabrication de système de freinage pour l'automobile, utilisation de plaquettes de frein en amiante (montage). Pollution au Chrome VI et COHV dans un effluent en 2007, dans les eaux souterraines en 2013, induisant une interdiction d'utilisation de l'eau souterraines dans les puits des riverains. Traitements en cours en 2015.	Établissement encore en activité

FICHE 16 : LES CAPTAGES AEP

Captages à protéger du territoire du SCoT *(Source : ARS mars 2016)*

Niveau de priorité	Code BSS du captage	Nom du captage	Nom de la collectivité maître d'ouvrage
DUP 1	01146X0063	PUITS S.N.C.F	YUTZ
DUP 1	01146X0064	PUITS MILITAIRE	YUTZ
DUP 1	01144X0020	SOURCE APACH 1	SIERCK-LES-BAINS
DUP 1	01143X0026	SOURCE APACH 2	SIERCK-LES-BAINS
DUP 1	01146X0011	PUITS BASSE HAM 1	EST-THIONVILLOIS S.I.E
DUP 1	01146X0012	PUITS BASSE HAM 2	EST-THIONVILLOIS S.I.E
DUP 2	01143X0041	SOURCE KLENTSCH	RETTEL
DUP 2	01143X0050	SOURCE KALKBRUNNEN	RETTEL
DUP 2	01134X0002	SOURCE 1	VOLMERANGE-LES-MINES
DUP 2	01134X0008	SOURCE 2	VOLMERANGE-LES-MINES
DUP 2	01134X0006	SOURCE 3	VOLMERANGE-LES-MINES
DUP 2	01146X0037	PUITS 2A STATION PRINCIPALE	YUTZ
DUP 2	01146X0042	PUITS 9 STATION PRINCIPALE	YUTZ
DUP 2	01146X0183	TRANCHEE DRAINANTE	EST-THIONVILLOIS S.I.E
DUP 2	01132X0072	PUITS 417	VILLERUPT
DUP 2	01132X0070	PUITS DU MONUMENT	VILLERUPT
DUP 2	01132X0168	PUITS VALLES	VILLERUPT
DUP 2	01132X0020	PUITS SAINT ERNEST	VILLERUPT
DUP 3	01143X0072	FORAGE DE LA KLENTSCH	RETTEL
DUP 4	01141X0016	FORAGE COMMUNAL	ZOUFFTGEN
DUP 4	01141X0024	EXHAURE ENTRANGE	THIONVILLE
DUP 4	01133X0100	FORAGE F1	AUDUN-LE-TICHE
DUP 4	01133X0101	FORAGE F2	AUDUN-LE-TICHE
DUP 4	01133X0095	PUITS E1	FENSCH-LORRAINE S.M.P.E
DUP 4	01133X0096	PUITS E2	FENSCH-LORRAINE S.M.P.E
DUP 4	01133X0097	PUITS E3	FENSCH-LORRAINE S.M.P.E

DUP1 = Captages Grenelle, Conférence Environnementale et SDAGE non protégés réglementairement

DUP2 = Captages à fort enjeux qui sont les plus vulnérables du point de vue hydrogéologique et alimentant une population importante

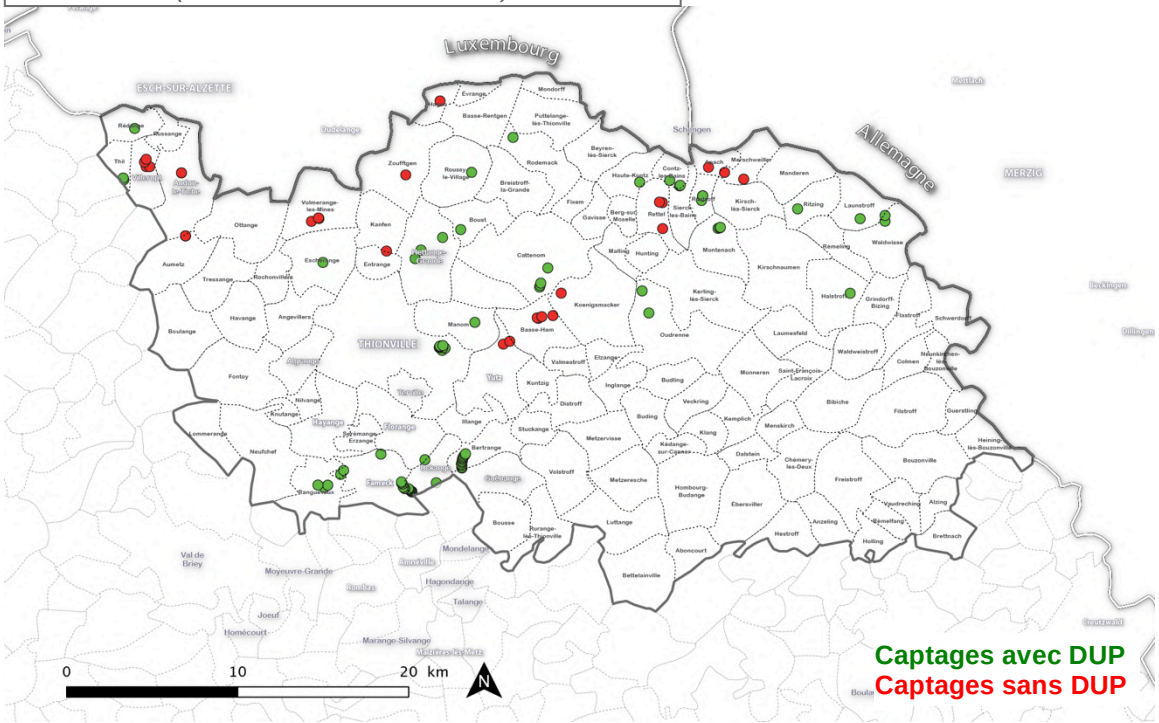
DUP3 = Captages vulnérables mais alimentant moins de population

DUP4 = Captages non vulnérables

Sur la centaine de captages d'alimentation en eau potable (AEP) recensés sur le territoire (SDAGE 2016-2021 : 105 captages en activité) :

- l'ARS identifie des captages à protéger (tableau ci-contre),
- le SDAGE précise la liste des captages Grenelle, des captages dont la qualité de l'eau est dégradée et des captages présentant une importance particulière pour l'alimentation en eau potable (tableau en page suivante).

Captages d'alimentation en eau potable présents sur le territoire du SCoT
(Source : SDAGE 2016-2021)



Captages Grenelle et SDAGE *(Source : SDAGE 2016-2021)*

INDICE	Nom de l'ouvrage SISE	COMMUNE	MAITRE D'OUVRAGE DU CAPTAGE	Captage "Grenelle"	Captage dont la qualité de l'eau brute est dégradée (SDAGE LISTE 1)	CAUSE DEGRADATION N=azote, P=phyto-sanitaire	Captages présentant une importance particulière pour l'approvisionnement en eau potable (SDAGE LISTE 2)
01143X0026	SOURCE APACH 2	APACH	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI
01381X0033	PUITS 1	BERTRANGE	SYND INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GUENANGE		OUI	N	
01144X0022	SOURCE 1	KIRSCH-LES-SIERCK	KIRSCH-LES-SIERCK	OUI	OUI	NP	
01144X0023	SOURCE 2	KIRSCH-LES-SIERCK	KIRSCH-LES-SIERCK		OUI	NP	
01144X0020	SOURCE APACH 1 (ou Peltier 2)	MERSCHWEILLER	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI
01144X0021	SOURCE KITZING	MERSCHWEILLER	SIERCK-LES-BAINS	OUI			OUI
01143X0046	SOURCE 1	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP	
01144X0024	SOURCE 2	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP	
01144X0054	SOURCE 3	MONTENACH	MONTENACH	OUI	OUI	NP	
01143X0037	SOURCE BININGESSER	RUSTROFF	RUSTROFF		OUI	N	
01143X0039	SOURCES BURRE 1 A 3	RUSTROFF	RUSTROFF	OUI	OUI	N	
01143X0040	SOURCE BRUCH (ou source Burre 4)	RUSTROFF	RUSTROFF	OUI	OUI	N	
01381X0055	PUITS 8 ANCIENNE BROUCK	UCKANGE	SIE DE GRAVELOTTE VALLEE DE L' ORNE		OUI	N	

FICHE 17 : LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE -EXTRAITS-

Le Schéma a été réalisé en juillet 2009, et aucun document équivalent n'a été produit depuis.

L'ensemble des solutions préconisées alors pour améliorer la sécurité d'approvisionnement des collectivités est classé selon l'enjeu considéré :

- Enjeu 1 : répondre aux besoins en eau moyens en situation future
- Enjeu 2 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'indisponibilité de la ressource pour cause de problème de qualité
- Enjeu 3 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'arrêt de la ressource principale
- Enjeu 4 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas de rupture de la conduite d'adduction principale
- Enjeu 5 : répondre aux hypothèses de besoins en eau de pointe en situation actuelle

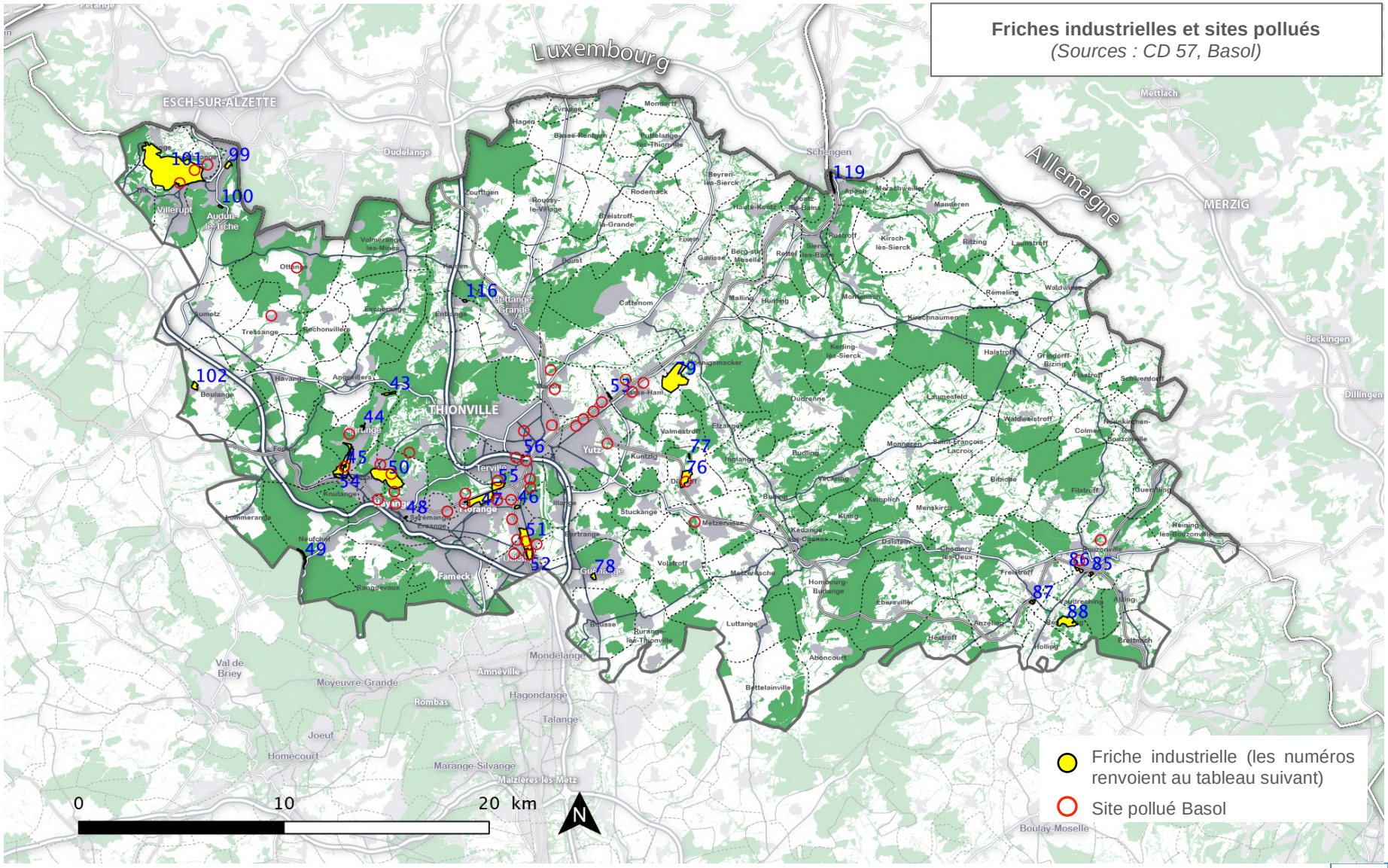
	Secteur Sillon Mosellan	Secteur Nord Thionville
Enjeu 1 : répondre aux besoins en eau moyens en situation future	Les bilans effectués en tenant compte des interconnexions existantes (achat d'eau de la commune de Moyeuvre-Grande au SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne, interconnexion ville de Thionville-commune de Ranguevaux, contrat du Syndicat de Fensch Lorraine avec la CC de Longwy, contrat SIE de Gravelotte-Ville de Metz, interconnexions de Yutz, de la SE de Florange-Sérémange-Erzange, du SIE de l'Est Thionvillois, du SIE de Guénange, de la ville de Thionville avec le SMPE Fensch-Lorraine) sont tous positifs : aucun aménagement n'est donc proposé pour répondre à l'enjeu 1.	Les bilans effectués en tenant compte des interconnexions existantes (achat d'eau de la commune de Boust à la commune d'Hettange-Grande, interconnexion Sierck-les-Bains et SIE de Cattenom, commune d'Entrange alimentée par celle de Thionville, contrat SIE de Cattenom-Ville de Thionville, échange d'eau entre le SIE de Koenigsmaker-Malling et Yutz, interconnexion du SIE d'Oudrenne-Veckring-Budling avec le SIE de Kirschnaumen) sont tous positifs sauf pour Escherange et le SIE du Acker. Des préconisations sont donc énoncées pour résoudre ces points.
Enjeu 2 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'indisponibilité de la ressource pour cause de problème de qualité	Seule les communes de Fameck, de Ranguevaux et le SIE de l'Est Thionvillois ne peuvent répondre à l'enjeu 2. Cependant : Ranguevaux peut s'approvisionner auprès de Thionville Fameck et le SIE de l'Est Thionvillois peuvent s'approvisionner auprès du SMPE Fensch-Lorraine Aucun aménagement n'est donc proposé ici pour répondre à l'enjeu 2.	On constate un certain nombre de bilans négatifs (Haute-Kontz, Montenach et Rustroff en particulier qui n'ont pas d'interconnexions) que le schéma se propose de résoudre par le biais d'aménagements. A noter que ces aménagements viennent en substitution de la ressource de la collectivité concernée rendue indisponible pour cause de pollution aux nitrates, à l'atrazine, aux sulfates ou en raison des crues de la Moselle.
Enjeu 3 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas d'arrêt de la ressource principale	L'étude a montré la nécessité de protéger des ressources des communes de Moyeuvre-Grande et Yutz ainsi que du SE de Florange-Sérémange-Erzange, de la ville de Metz, de la ville de Thionville et du SMPE Fensch-Lorraine. La sécurisation de la commune d'Audun-le-Tiche peut être assurée en mettant en place une interconnexion. La sécurisation du SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne s'avère aujourd'hui limitée mais peut être assurée en augmentant les volumes fournis par la ville de Metz. Une solution alternative est également étudiée avec le SMPE Fensch-Lorraine. La ville de Thionville doit enfin faire face à une situation de sécurité insuffisante en cas d'arrêt de sa ressource d'Entrange. Il est donc aussi préconisé de mettre en place une interconnexion. De plus, disposant de capacités de réserve limitées, une augmentation de ces réserves est également préconisée.	On constate des bilans insuffisants sur la commune d'Entrange (solution proposée dans le secteur du Sillon Mosellan). Des protections supplémentaires sont nécessaires sur la commune d'Hettange-Grande. Des solutions de diversifications (interconnexions, nouveaux forages) sont nécessaires sur Eschérange, Haute-Kontz, Vomerange-les-Mines, le SIE de Rodemack-Puttelange et le SIE de Roussy-le-Village.

Enjeu 4 : répondre aux besoins en eau moyens futurs en cas de rupture de la conduite d'adduction principale	L'analyse met en évidence : Une sécurité d'approvisionnement insuffisante pour Audun-le-Tiche, Illange, La Maxe, Russange, Metz, Thionville, la SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne ainsi que pour le SMPE Fensch-Lorraine Une sécurité d'adduction à améliorer pour Ranguevaux	L'analyse met en évidence : une sécurité d'approvisionnement insuffisante pour les communes d'Entrange, de Grindorff, de Haute-Kontz, de Volmerange-les-Mines et les SIE de Rodemack-Puttelange et de Roussy-le-Village. une sécurité d'adduction des communes d'Eschérange, de Kirsch-les-Sierck et du SIE du Acker à améliorer par des actions de diversification. une sécurité de l'adduction des collectivités suivantes à améliorer par des remplacements ou de la réhabilitation de conduite : Contz-les-Bains, Hettange-Grande, Montenach, Rettel, Sierck-les-Bains et SIE de Koenigsmacker-Malling et d'Oudrenne-Veckring-Budling. le remplacement des conduites est à réaliser sur Boust, Eschérange, Halstroff ainsi que sur le SIE de Cattenom et environs.
Enjeu 5 : répondre aux hypothèses de besoins en eau de pointe en situation actuelle	En considérant ses ventes d'eau, le SIE de Gravelotte-Vallée de l'Orne ne dispose pas d'un complément à ses ressources propres suffisant pour faire face aux besoins de pointe. Il est préconisé de revoir à la hausse les volumes convenus avec la ville de Metz.	Seules les communes de Grindorff et Halstroff présentent en théorie des insuffisances.

Le Schéma préconise aussi le regroupement des collectivités dans le but de mutualiser les moyens de productions et de distribution, pérenniser le service d'eau au regard de la logique de renouvellement du patrimoine et maîtriser l'augmentation des coûts liés au service AEP.

FICHE 18 : LES FRICHES D'ACTIVITES INDUSTRIELLES

(Sources CD57 2017, Atlas des friches Mosellanes 2013, sites internet des collectivités et articles de presse jusque 2017)



Légende couleurs évolution des sites :

Site réaménagé ou en cours de réaménagement
Site avec projet de réaménagement à court, moyen terme et long terme
Site en activité (totale ou partielle) et sites sans projet de réaménagement ou à projet sur le long terme voire très long terme

N carte	NOM USUEL	COMMUNES	EPCI	SUPERFICIE	ANNÉE de FERMETURE	ACTIVITÉ	OCCUPATION	RACCORDEMENT	RISQUES	PROPRIETAIRE	PROTECTION	EVOLUTION DU SITE (2013 OU POSTERIEUR)
49	Mine du Conroy	NEUFCHEF	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	6,28 ha, 8000m2 bâtis	Non renseigné	Carreau de mine et activités lies	Inoccupé	électricité	Aléa minier Suspicion de pollution	Non renseigné	Protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Pas de projet de requalification, hormis écomusée des mines de fer depuis 1989
43	Mine de Rochonvillers	ALGRANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4,82 ha, 2500m2 bâtis	Non renseigné	Carreau de mine et entres	Inoccupé	électricité	Risque de mouvement de terrain Suspicion de pollution	Non renseigné	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Logement / équipements
44	Mine Ste-Barbe	ALGRANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	1,63 ha, 2000m2 bâtis en 2012, en partie supprimés depuis	1983	STIPS	Inoccupé en 2012 Aménagé en zone de loisir en 2014	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz + F. Télécom	Aléa minier Suspicion de pollution	EPFL + Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Cadrage programmatique 2012 : Habitat Aménagé en parc de loisirs communautaire en 2014
51	Parc à Fontes	UCKANGE - FLORANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	40,03 ha	1992	Stockage parc lingots de fonte	Inoccupé		Aléa inondation (Zone rouge) + Azoduc-Gazoduc BASOL 2017 : site traité, sous surveillance	Arcelor Mittal	Pas de protection naturelle - Protection patrimoniale	Cadrage programmatique : Activité
46	Ancienne station d'épuration	FLORANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	3,05 ha, 4000m2 batis	Années 2000	Épuration d'eaux uses	Inoccupé	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz + F. Télécom	Pollution organique	SEAFF (acquisition de la CAVF prévue fin 2013)	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Cadrage programmatique 2012 : Logement
52	Site du Parc du Haut-Fourneau U4	UCKANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	12,57 ha, 3,2 ha bâtis	1992	Usine sidérurgique	Loisirs + Site Patrimonial	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz + F. Télécom	Aléa inondation BASOL 2017 : site traité,	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	Pas de protection naturelle - Protection patrimonial	Cadrage programmatique : Activité, Logement, Loisir, Patrimoine et Jardins

									sous surveillance		e	Projet évolU4 : mise en œuvre progressive jusque 2030
50	Crassier du Konacker	NILVANGE (le Konacker) - HAYANGE (Marspich)	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	90,72 ha	Non renseigné	Zone dpt matériaux extraits de la production d'acier	Extraction pour remblai routier	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz + Fibre optique	Aléa minier + Risque de mouvement de terrain Dépôt de déchets BASOL : site non mobilisable en l'état	SLAG	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Site encore utilisé Intention à long terme : Activité, Logement, Loisirs
53	Stockage et manutention des produits métallurgiques - Atelier de travail des métaux	BASSE-HAM	Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville	1,88 ha	Non renseigné	Non renseigné	Stockage (occupation 25% du site)		Dépôt de déchets, sol et nappe pollués	Arcelor distribution services France	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Site encore partiellement utilisé. Pas d'évolution
55	Crassier de Terville	TERVILLE	Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville	17,53 ha	Non renseigné	Crassier	Inoccupé		Dépôt de déchets, sol pollué BASOL : site non mobilisable en l'état	Arcelor Mittal real estate France +EPFL	Non renseigné	Cadrage programmatique : habitat Projet de complexe sportif abandonné en 2015
47	Friches RFF et Zone industrielle du Breuil	FLORANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	42,96 ha, 1,1ha bâtis	1981	Ancienne gare de triage	Activité + Stockage	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz + F. Télécom	Azoduc-Gazoduc Arcelor	Réseau Ferré de France, en cours d'acquisition par EPFL + Arcelor Mittal + Autres propriétaires	Pas de protection naturelle - Protection patrimoniale	Cadrage programmatique : Activité
48	Grands Bureaux Wendel	HAYANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	1,06 ha, 40% bâtis	années 1970	Bureaux et siège des usines sidérurgiques de la valle	Inoccupé	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz + Fibre optique	Azoduc-Gazoduc + Risque industriel	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	Pas de protection naturelle - Protection patrimoniale	Cadrage programmatique : Activité Étude de potentialité lancée en 2016
45	ZAC de la Paix	ALGRANGE - NILVANGE	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	46,40 ha, 2000m2 bâtis	Années 1970	Activités complètes sidérurgie et stockage produits	Déchèterie, Activité + Aires nomades (1% de l'emprise)	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz + Fibre optique	BASOL : Sols pollués	Communauté d'Agglomération du Val de Fensch + Commune d'Algrange	Pas de protection naturelle - Protection patrimoniale	Activité, Commerce, Logement, Équipement public. Zone d'étude de la dépollution du sol par les plantes

54	Ancienne mine de fer de Fontoy	FONTOY	Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville	13,70 ha	Non renseigné	Mine de fer	Inoccupé		Suspicion de pollution	Commune de Fontoy	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	2017 : exploitation géothermique de l'eau d'ennoyage pour le chauffage de bâtiments municipaux
87	Abattoir	FREISTROFF	Communauté de Communes du Bouzonvillois	3,52 ha	2010	Abattoir	Inoccupé	Eau potable + électricité + Gaz	Aléa inondation Risque TMD	AYTAC France Mandataire judiciaire : Me NODEE Gérard 29 rue Mangin - METZ	Protection patrimoniale	Pas de projet connu
85	INPAL INDUSTRIES BOUZONVILLE	BOUZONVILLE	Communauté de Communes du Bouzonvillois	1,72 ha	2007 environ	Chaudronnerie	Inoccupé en 2013 Site repris en 2014 : reprise par SCI Lara, chaudronnerie	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz		Mr YILDIRIM et Mr BLANCHEMANCHE 10 rue Rondeau VANY (site acquis en février 2013)	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Reprise d'activité
86	SECOSAR (Bouzonville)	BOUZONVILLE - VAUDRECHING	Communauté de Communes du Bouzonvillois	4,62 ha	1990 environ	Métallurgie	Inoccupé	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz		SECOSAR - Le technopole 722 231 Rue de la Fontaine 94120 FONTENAY SOUS BOIS	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Cadrage programmatique : économique
100	Carreau de la mine	AUDUN-LE-TICHE	Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette	1,96 ha	1997	Mine	Non renseigné		Aléa minier + Risque de mouvement de terrain Suspicion de pollution	Arcelor Mittal	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Cadrage programmatique : Loisirs
99	Anciens Ateliers ARBED	AUDUN-LE-TICHE	Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette	6,65 ha	1998	Activité Industrielle (lieu de stockage atelier de réparation de la mine)	Inoccupé	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz	Aléa minier + Azoduc-Gazoduc Suspicion de pollution	Arcelor Mittal	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Cadrage programmatique : Activité + Logements
101	Site de Micheville	AUDUN-LE-TICHE - RUSSANGE - VILLERUPT	Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette	367,22 ha (dont 70ha mobilisables)	Non renseigné	Activité Industrielle	Activité	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz		EPFL +ARCELOR MITTAL +Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette	Pas de protection patrimoniale Partiellement espace naturel sensible	Cadrage programmatique : Activité + Logements
120	Ancienne mine de fer	BOULANGE	Communauté de Communes du Pays	8,31 ha	Mine fermée en 1969	Sablage - Métallisation -	Stockage	Assainissement + Eau potable + électricité	Aléa minier	Société Pimest Monsieur	Protection naturelle -	Pas de projet de requalification

			Haut Val d'Alzette			Peinture industrielle				BULIC	Pas de protection patrimoniale	
79	Fort de Koenigsmaker	KOENIGSMAKER - BASSE-HAM	Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	104,30 ha	Non renseigné	Militaire	Non renseigné			Ministre de la Défense	Non renseigné	Cadrage programmatique : Tourisme + patrimoine
88	Galgenberg - Ancienne carrière de gypse	RÉMELFANG	Communauté de Communes du Bouzonvillois	31,91 ha	1989	Exploitation de gypse puis champignonnière (1,8 km de galeries)	Inoccupé	Eau potable + électricité	Aléa minier	Commune de Rémelfang	Pas de protection patrimoniale Espace Naturel Sensible	Espace naturel : pas de projet connu
78	ZAC du coeur de ville	GUÉNANGE	Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	5,14 ha	2008	Groupe scolaire	Inoccupé	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz	Traversée haute tension	Commune de GUENANGE (l'EPFL a substitué la commune)	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Cadrage programmatique : Commerce + Logements En cours de réalisation (2017)
76	Zone industrielle "les Carrières"	DISTROFF	Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	27,79 ha	1995	Cimenterie	Entreprises industrielles	Assainissement + Eau potable + électricité + Gaz	BASOL : en cours de traitement	Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	Non renseigné	Site occupé
77	Ancienne usine à chaux	DISTROFF	Communauté de Communes de l'Arc Mosellan	1,55 ha	Non renseigné	Usine chaux	Logement (10%)			Privé (copropriété)	Non renseigné	Cadrage programmatique : décharge classe III
56	Hôpital Beauregard	THIONVILLE	Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville	1,29 ha	2015	Hôpital	Non renseigné			CHR Metz Thionville	Non renseigné	Ensemble résidentiel en construction en 2016
119	Ancienne Gare de triage d'Apach	APACH	Communauté de Communes des Trois Frontières	6,49 ha	2013	Ancienne gare de triage	Stockage	Assainissement + Eau potable + électricité + gaz	Aléa inondation Suspicion de pollution	Réseau Ferré de France	Pas de protection naturelle - Pas de protection patrimoniale	Pas de projet de requalification. Intention à long terme : Activités
116	Ancien Carreau de la mine Charles Ferdinand	ENTRANGE	Communauté de Communes de Cattenom et environs	1,90 ha 3313m2 bâtis	1988	Anciennes installations du Carreau de la mine et diverses entreprises	Inoccupé	Gaz	Suspicion de pollution	Ville d'Entrange + Privé	Non renseigné	Cadrage programmatique : Habitat

LIVRET

6







Annexes des compléments thématiques du diagnostic

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Compléments d'analyse et définition d'une base pour un positionnement touristique et une organisation du tourisme à l'échelle du Thionvillois 220

Annexe 2. Etude tourisme : compléments de diagnostic 236

Annexe 3. Etude tourisme : Compléments d'analyse et définition d'une base pour un positionnement touristique et une organisation du tourisme à l'échelle du Thionvillois - prospective et organisation 244

Annexe 4. Etude agricole - SCoT Agglomération Thionville 251

ANNEXE 1 : COMPLEMENT D'ANALYSE ET DEFINITION D'UNE BASE POUR UN POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ET UNE ORGANISATION DU TOURISME A L'ECHELLE DU THIONVILLOIS

Le diagnostic et les enjeux du tourisme pour le Thionvillois

Objectif

Etablir un complément de l'étude du SCOT sur les questions touristiques, à partir d'une série d'interviews d'acteurs du tourisme.

Méthode

- Analyse documentaire à partir des travaux et données disponibles : travaux et recherches effectués lors de l'élaboration du SCOTAT ; sites web des Communautés de communes et Offices de Tourisme ; documents du CDT de Moselle, etc.
- Entretiens menés auprès des responsables de 5 OTSI, du CDT et du SMVT des Trois Frontières

A noter :
Cette étude, menée dans le cadre du SCoT de 2014, ne prend pas en compte les actions mises en œuvre depuis. Il convenait néanmoins de la joindre au présent dossier étant donné qu'elle a été un appui important pour le SCoT de 2014.

NOM	Personne interrogée	Fonction
OTI du Val de Fensch	Mme OTTERMANN	Directrice
OTI Sierck-les-Bains (CdC Trois Frontières)	Béatrice LANG	Responsable
OTI de Cattenom et Environs	Katia PEPPOLONI	Responsable OT et responsable du service culture et tourisme de la CdC
OT de Thionville	Manuela CAPANNA	Directrice
SI d'Audun le Tiche	Mlle CARASSI	Agent d'accueil Mairie
SMVT des 3 frontières	Philippe SCHLEICH	Conseiller technique SMVT
CDT de la Moselle	Jean-Michel KLAINE	Directeur

Rappel des données de cadrage

Le patrimoine naturel

Le territoire du SCOTAT bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager relativement riche et varié, ce qui est une vraie force au regard de la proximité des pôles urbains voisins (Metz, Luxembourg notamment) :

- **de grands paysages de qualité** (forêts, bois, champs, vallées, prairies, coteaux, vergers, …),
- **l'omniprésence de l'eau**, avec les rivières Moselle, Veymerange, Fensch, Canner, Alzette, et les multiples petits ruisseaux qui couvrent le territoire,
- **des parcs et jardins en ville et à la campagne** (notons ici la présence sur le territoire de deux jardins du réseau « Jardins sans limites », composé de 20 jardins thématiques en Moselle : le jardin contemporain des prairiales au Château de la Grange à Manom (6.458 visiteurs en 2010) et le Jardin des Traces situé face au parc du haut-fourneau U4 d'Uckange,
- **des sites présentant des intérêts écologiques spécifiques** : bois, pelouses calcaires, prairies humides, vallons et coteaux (notons ici la présence de deux réserves naturelles qui se visitent : la réserve naturelle de Montenach composée de 6 entités pour une surface totale de 107 hectares et d'un sentier découverte de 3,5 km et la réserve naturelle géologique de Hettange Grange, implantée sur une ancienne carrière de Grès de l'époque gallo-romaine, et offrant à la visite un circuit balisé et illustré et la maison de l'Hettangien).

Les territoires du SCoT œuvrent par ailleurs à la **protection des richesses naturelles et à la valorisation de leurs paysages** (mise en œuvre de chartes et plans paysagers à l'échelle des EPCI, traitement architectural des nouveaux bâtis, création d'une Maison de la Nature au pied de la Réserve Naturelle Nationale de Montenach…), d'une part pour garantir un cadre de vie de qualité aux habitants et d'autre part pour favoriser le développement d'une activité touristique à l'année.

Par ailleurs, le volet « développement du paysage culturel » du **projet de coopération transfrontalière MORO** avec la Moselle allemande a mis en évidence la nécessité de travailler sur l'espace « rivière des trois frontières », par la mise en réseau des acteurs locaux sur des opérations d'aménagement et de valorisation paysagère.

Ce projet ouvre la voie à de nouvelles sources de financements européens.

Le SCoT devra tenir compte de cette opportunité pour mettre en tourisme cet itinéraire transfrontalier, tout en garantissant un projet d'aménagement concerté entre les collectivités mosellanes françaises et allemandes : aménagements pour l'itinérance douce, pédestre et cyclable, signalétique homogène directionnelle et d'interprétation, aires de services, supports de découverte (brochure, application smartphone), etc.

Audit d'expert…

- L'intérêt du patrimoine naturel du SCOTAT réside dans sa fonction de support à la pratique d'activités de découverte itinérantes le long de la Moselle, mais aussi dans sa capacité à offrir un cadre de vie et de loisirs de qualité pour les résidents et les habitants des espaces urbanisés proches.

- L'enjeu majeur consistera à accentuer les efforts de valorisation paysagère, de préservation de la biodiversité et de la qualité de la ressource en eau, mais également d'aménagements adaptés aux besoins des usagers, notamment itinérants, le long et autour de l'axe mosellan.

Le patrimoine bâti est ici varié :

- **Patrimoine rural** : églises de campagne, calvaires, croix des champs, chapelles,
- **Patrimoine militaire et défensif** : fortifications datant de toutes les époques, cités médiévales et châteaux (Château de Malbrouck, Château des Ducs de Lorraine, Cité de Rodemack,…), forts militaires (dont le fort du Hackenberg qui est l'ouvrage le plus important de la ligne Maginot), etc,
- **Patrimoine industriel reconverti en site ludique et touristique** : avec comme exemples les plus parlants la valorisation culturelle et touristique du Haut Fourneau d'Uckange U4 et l'aménagement d'espaces ludiques et sportifs sur les berges de la Fensch avec le Parc de la Rotonde à Knutange et le domaine « Ste Neige » à Neufchef.

Concernant l'offre culturelle, le territoire accueille des évènements qui attirent chaque année de nombreux visiteurs de l'eurorégion :

- le festival de cinéma italien de Villerupt avec près de 40 000 spectateurs payants ;
- l'exposition « Robert Doisneau » du château de Malbrouck avec 83 584 visiteurs en 2011 ;
- les Fêtes médiévales de Rodemack avec près de 15.000 visiteurs ;
- le festival mosellan Jeux de jardin (performances artistiques dans les jardins du département) ;
- le Centre Dramatique National de Thionville (Nord Est Théâtre - NEST) et les autres équipements culturels du territoire qui confèrent au territoire un accès à une offre différenciante.

Le **château de Malbrouck** enregistre les plus fortes fréquentations évènementielles grâce à une programmation culturelle relativement « grand public » (exposition consacrée à l'artiste Ben en 2012, à Robert Doisneau en 2011, à Niki de Saint-Phalle en 2010), ce qui lui permet d'accueillir presque 100.000 visiteurs chaque année.

Le reste des animations recensées sur le territoire sont de portée plus locale et s'adressent principalement à un public d'habitants et d'excursionnistes régionaux (salons, fêtes et animations estivales, fêtes de fin d'année, animations de rue à Thionville, brocantes, etc).











Seul le château de Malbrouck se hisse au niveau des sites à rayonnement national : près de 100 000 visiteurs/an, chiffre variant en fonction de la programmation culturelle choisie par le Conseil Général qui gère le site.

Viennent ensuite **les sites à rayonnement régional** : la Cité Médiévale de Rodemack et l'Ouvrage du Hackenberg, qui attirent notamment de nombreux visiteurs excursionnistes et de passage dans la région.

Les autres sites restent davantage « secondaires », mais pourraient - dans le cadre de partenariats thématiques avec des équipements ou territoires proches - bénéficier d'un pouvoir d'attractivité plus important.

Audit d'expert…

- L'hétérogénéité, tant historique que patrimoniale de l'offre culturelle ne permet pas d'envisager aujourd'hui l'émergence d'une filière cohérente à la seule échelle du territoire du SCOTAT.

- Il sera donc nécessaire de rechercher, site par site, thématique par thématique, les liens possibles avec des territoires et des équipements extérieurs au périmètre du SCOTAT (sous forme d'aménagements concertés et de mise en réseau thématique par exemple).

Les principaux sites de visite du territoire et leur fréquentation en 2011
(Source : ADT de Moselle ; traitement EAU)

Site de visite	EPCI (Communauté de Communes ou Agglomération)	Fréquentation 2011 (en nb de visiteurs)
Château de Malbrouck	Trois Frontières	99.497
Cité Médiévale de Rodemack	Cattenom et Environs	*Estimée à 40.000*
Ouvrage du Hackenberg Ligne Maginot	Arc Mosellan	31.648
Musée des mines de fer	Val de Fensch	20.081
Château des Ducs de Lorraine	Trois Frontières	18.436
Parc du Haut Fourneau U4	Val de Fensch	15.204
Musée de la Tours aux Puces	Portes de France-Thionville	12.434
Réserve des 7 collines	Trois Frontières	8.462
Visite de la ville de Thionville	Portes de France-Thionville	5.731
Visite de la ville de Sierck-les-Bains	Cattenom et Environs	7.237
Maison de la Dîme	Trois Frontières	1.200

Les hébergements

Le territoire couvert par le SCOT de l'agglomération Thionvilloise dispose d'une capacité d'accueil d'environ **6 000 lits touristiques** (soit 2 % de l'offre régionale et 8 % de l'offre départementale), qui se répartit de la manière suivante :

- 48% en résidences secondaires ;
- 28 % en camping ;
- 21 % en hôtel ;
- 4 % en gites en meublés touristiques.

L'offre en hébergements se situe pour 1/3 dans la CA Portes de France-Thionville et pour 1/3 dans la CC de l'Arc Mosellan.

La part de l'hébergement touristique marchand (hôtellerie classique et de plein air et hébergements ruraux) est très faible en comparaison du nombre de résidences secondaires (1 lit sur 2 est non-marchand).

L'offre hôtelière présente un déficit en matière d'hôtellerie de charme en 3 étoiles (l'essentiel du parc est constitué d'hôtels de chaîne) et de grande capacité pour l'accueil de groupes (seuls 3 hébergements sont aujourd'hui adaptés).

Par ailleurs, la qualité des structures hôtelières est aujourd'hui jugée insuffisamment qualifiée pour répondre aux exigences des clientèles touristiques nord-européennes, en recherche de charme, d'authenticité et de personnalisation (thématisation de l'offre valorisant les spécificités locales, services +, démarches environnementales et bio…).

Audit d'expert…

- L'offre d'hébergement, bien que variée, présente des insuffisances tant quantitatives (accueil de groupes d'autocars, zone de Sierck les Bains), que qualitatives (manque en établissements de charme de petite et moyenne capacité, dans les gammes 3*/4*, et/ou basés sur un concept original en capacité de générer leur propre clientèle).

Offre en hébergements touristiques (résidences secondaires, campings, hôtels)
(Source : Insee- 2010)

Hébergement	SCOT	Part de la Lorraine	Part de la Moselle	CA du Val de Fensch	CC de L'Arc Mosellan	CC des Trois Frontières	CA Portes de France-Thionville	CC de Cattenom et environs	CC du Pays Haut - Val d'Alzette	Moselle	Lorraine
Nombre de résidences secondaires	577	1,5%	6,6%	80	81	132	152	82	50	8 699	37 465
Capacité en lits touristiques (x5)	2 883	1,5%	6,6%	399	407	659	762	408	248	43 494	187 323
Nombre de Campings	5	3,2%	10,6%	0	2	2	1	0	0	47	157
Nombre d'Emplacements	553	3,3%	8,1%	0	379	134	40	0	0	6 822	16 710
Capacité en lits touristiques 2010 (x3)	1 659	3,3%	8,1%	0	1 137	402	120	0	0	20 466	50 130
Nombre d'hôtels	18	4,3%	14,5%	1	2	1	12	1	1	124	422
Nombre de chambres	618	4,6%	12,4%	30	55	13	498	14	8	4 983	13 385
Capacité en lits touristiques 2010 (x2)	1 236	4,6%	12,4%	60	110	26	996	28	16	9 966	26 770
Capacité d'hébergement (hors gîtes)	5 778	2,2%	7,8%	459	1 654	1 087	1 878	436	264	73 926	264 223

La spatialisation de l'offre en hébergements touristiques :

- plus de la moitié de l'offre totale en gîtes, chambres d'hôtes et meublés touristiques se situe dans la CC des 3 Frontières,
- environ 70 % de l'offre totale en camping se situent dans l'Arc Mosellan (Maling, Volstroff…),
- environ 80% de l'offre hôtelière en lits touristiques concernent Portes de France-Thionville. L'essentiel des 20 % restant s'articulent entre l'Arc Mosellan et le Val de Fensch.

Cf. également en annexe Préfiguration du diagnostic touristique à l'échelle du SCOTAT (2010).

Offre en hébergements touristiques : gîtes, chambres d'hôtes, meublés touristiques
(Sources : Syndicat Mixte de Valorisation touristiques des Trois frontières - 2010)

Hébergement	CC de L'Arc Mosellan	CC des Trois Frontières	CA Portes de France-Thionville	CC de Cattenom et environs	SCOT
Gîtes	**7**	**9**		**3**	***19***
Nombre de chambres	*18*	*20*		*7*	***45***
Chambres d'hôtes	**2**	**2**	**1**	**3**	***8***
Nombre de chambres	*7*	*6*	*5*	*9*	***27***
Meublés touristiques		**17**		**1**	***18***
Nombre de chambres		*47*		*4*	***51***
Capacité d'hébergement	***42***	***142***	***10***	***30***	***224***

Audit d'expert…

- Les enjeux du développement de l'offre hôtelière se posent aussi en termes de faisabilités financières et opérationnelles de l'aménagement et des projets. En effet, en plus des conditions à réunir pour que le cadre urbain favorise l'implantation d'hôtels (qualité des espaces publics, proximité de services…), des phénomènes de seuil (investissement / potentiel du marché – le Luxembourg proche tend à absorber le potentiel) et des enjeux de confiance pour les investisseurs (visibilité du marché à long terme, stabilité de l'offre foncière) peuvent être des facteurs de blocage pour des projets d'implantation d'établissements hôteliers.

  La levée de ces blocages peut passer pour partie par le portage public d'opérations d'aménagement qui, toutefois, ne peut à lui seul compenser le contexte du marché (atténuation d'effets de seuil). Le renforcement du marché favorable à l'hôtellerie nécessite une dynamique globale : économique, touristique et d'image.

La restauration et les produits de terroir

Le territoire bénéficie **d'un fort capital « savoir-vivre »**, grâce à une **bonne représentation de l'AOC vin de Moselle, la présence d'une dizaine d'établissements gastronomiques** (10 restaurants sur les 40 que compte le réseau départemental Moselle Gourmande), **une bonne représentation de producteurs locaux** (34 producteurs selon Moselle Tourisme) et des **Cafés Terroir** (chartes de qualité mises en place par Moselle Tourisme) et la tenue de quelques **événementiels thématiques** (Marché aux vins des plus beaux villages de France, marchés artisanaux,…).

Les produits et spécialités proposés sont ceux de la Région : charcuterie lorraine, quiche lorraine, pâté lorrain, cochon de lait en gelée, potée lorraine, choucroute lorraine, soupe lorraine au lard, salade de pissenlits, matelote et friture de Moselle, fruits (mirabelle de Lorraine, quetsche de Lorrain), desserts et douceurs (tarte aux mirabelles, tarte au fromage blanc, spritz, wagotine), boissons et spiritueux (eau-de-vie de mirabelle, liqueur de mirabelle, vin de pissenlit), etc.

La marque **« Mangeons Mosellan »** promeut les produits d'origine locale dans le cadre d'une démarche de qualité qui permet à la fois de valoriser les chaînes de circuits-courts et plus largement les producteurs développant des produits typés ou associés à des savoir-faire spécifiques. Déposée par le Conseil Général de la Moselle et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle, cette marque est un facteur manifeste de dynamisation économique liée à la diversification de l'agriculture mais aussi un vecteur d'image et de reconnaissance territoriale axé sur une filière porteuse notamment à l'égard des transfrontaliers : la gastronomie et le savoir-vivre.

A noter que la culture de la vigne, implantée dans la vallée de la Moselle depuis des millénaires, traverse la frontière du Luxembourg : dans le Grand-Duché, la surface viticole s'étend de Schengen au sud à Wasserbillig au nord, sur une longueur de 42 km et une largeur de 300 à 400 mètres.

La "Wäistrooss" ou "Route du Vin" luxembourgeoise, fait l'objet d'une valorisation touristique : visites de villages viticoles, dégustation dans les caves et domaines, fêtes du vin, promenades dans les vignobles, visites du musée du vin à Ehnen et du musée folklorique à Bech-Kleinmacher.

Audit d'expert…

- L'offre gastronomique locale est un atout indéniable pour le potentiel touristique du territoire du SCOTAT, en particulier auprès des clientèles étrangères proches,
- La filière oenotouristique le long de l'axe transfrontalier des Vins de Moselle mériterait d'être travaillée dans le cadre d'un projet francoluxembourgeois, et valorisée auprès des touristes itinérantes (à vélo) et des camping-caristes, deux segments de clientèles connus pour être fortement amateurs de ce type de produits.
- La marque « Mangeons Mosellan » est un « dynamisateur » économique et un « positionneur » d'image extrêmement pertinent : gastronomie, savoir-vivre et qualité sont ainsi promus et permettent un ancrage territorial concret.

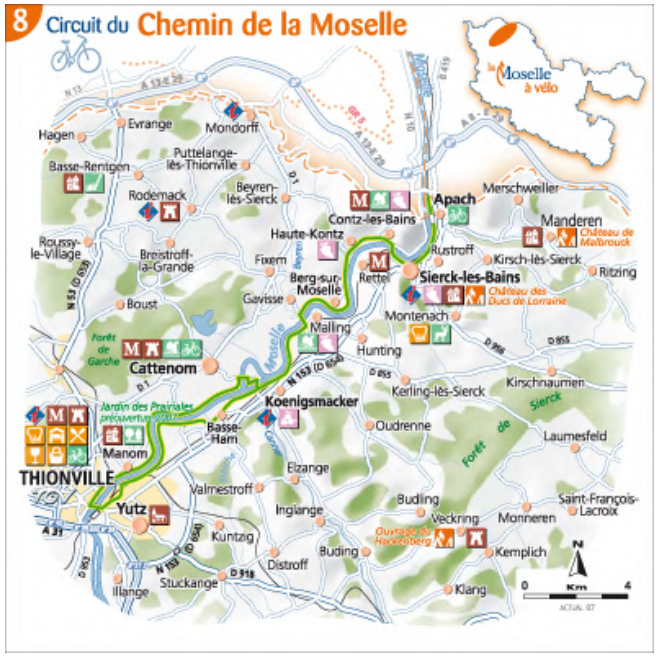
  En revanche, cela pose plusieurs questions pour le futur. Les producteurs sont-ils en mesure d'assurer les productions en rapport avec la demande et surtout de manière suffisamment souple pour permettre un auto-portage des filières et de la marque? Quels sont les besoins pour assurer le développement de ces productions en surface de terres agricoles ou viticoles et en équipements de transformation alimentaire et de logistique locale ? Le lien entre développement de produits locaux et pratique touristique est-il organisé ?

L'itinérance

Le territoire dispose d'un **réseau de sentiers pédestres et cyclistes relativement dense** permettant la découverte des paysages et des différents espaces du SCOT de l'agglomération Thionvilloise :

- Le **GR 5**, trait d'union entre la Mer du Nord et la Mer Méditerranée, il déroule son tracé sur près de 200 km en Moselle. Entrant sur le territoire par Volkmerange-les-Mines, il permet de découvrir tout l'ouest du SCOTAT et notamment les vallées industrielles de la Fensch.

- **Le Chemin de la Moselle**, entre Apach, à la frontière allemande et luxembourgeoise, et Thionville, il s'agit de la **première véritable voie verte en Lorraine.** Cette liaison constitue un axe très fréquenté et reconnu pour la pratique du tourisme vert et du tourisme de proximité. Divisé en 2 parties, le chemin a été renommé à l'effigie de deux personnages marquant de l'histoire politique et culturelle du Pays des 3 Frontières:
  - Le Chemin Rémy KAIL, rive gauche de la Moselle: Thionville-Apach, inauguré en 1992,
  - Le Chemin Robert Schuman, rive droite de la Moselle : Thionville – Koenigsmacker, inauguré en 2006.



- **La véloroute du Téméraire,** itinéraire transfrontalier s'inscrivant dans le schéma national de grands itinéraires de randonnée en vélo (en lien avec les aménagements réalisés au Luxembourg et en Allemagne). Il traverse la Lorraine du nord au sud et emprunte ici le même itinéraire que le Chemin de la Moselle. A terme cet itinéraire devra s'inscrire dans un plus grand axe européen, reliant la Mer du Nord à la Méditerranée (de Den Helder sur la côte hollandaise aux Saintes Maries de la Mer à l'embouchure du Rhône). L'achèvement de la réalisation de la Véloroute Charles le Téméraire entre le sud de Thionville et en direction de Metz est un projet porté par les territoires du SCOTAT, notamment celui de Thionville-Portes de France.

- **Le Circuit cyclo de Rodemack – Boler,** sur 16 km qui permet de rencontrer à la fois des sites historiques (cité médiévale de Rodemack, Tour médiévale d'Usselskirch, nombreux Bildstock) et des éléments de modernité (centrale de Cattenom notamment).

- Les **sentiers pédestres balisés et interprétés** (panneaux d'interprétation) :
  - Les randonnées de la Canner – 2 circuits autour du fort Hackenberg et de la Chapelle,
  - Les sentiers de la réserve naturelle de Montenach, de la réserve géologique de Hettange-Grande et le sentier des quartzites de Sierck les Bains.

A cette offre pédestre et cyclo, il faut ajouter **l'offre d'itinérance fluviale**, possible grâce à la présence sur la Moselle de **2 équipements fluviaux** :

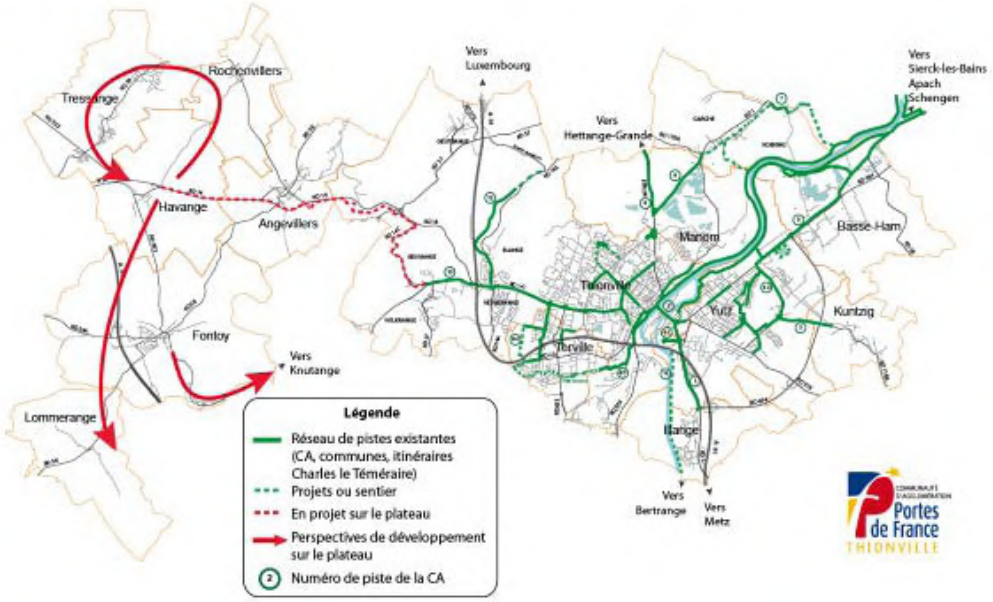
- **Le port de plaisance / halte nautique de Cattenom,**
- **La halte nautique de Thionville.**

Les collectivités et les associations locales (club vosgien notamment) sont très actives et participent à la valorisation de l'itinérance sous toutes ses formes (nombreux projets de boucles de randonnées de 5 à 10 km par les CdC, projet de raccorder les itinéraires existants aux itinéraires du GR5 et du Téméraire, projet de création d'une base nautique supplémentaire à Basse-Ham, etc).

Ainsi le maillage territorial autour de l'axe Moselle s'organise progressivement, à travers l'aménagement de pistes cyclables et de boucles par les intercommunalités (Thionville – Portes de France et Cattenom et Environs essentiellement, les autres communautés de communes étant beaucoup moins actives).

L'agglomération de Thionville a ainsi réalisé à ce jour près de 30 km de pistes cyclables communautaires, soit un investissement total de près de 4,85 M€ (y compris le jalonnement), permettant de relier toutes les communes de la vallée entre elles et de les connecter aux pistes le long de la Moselle.

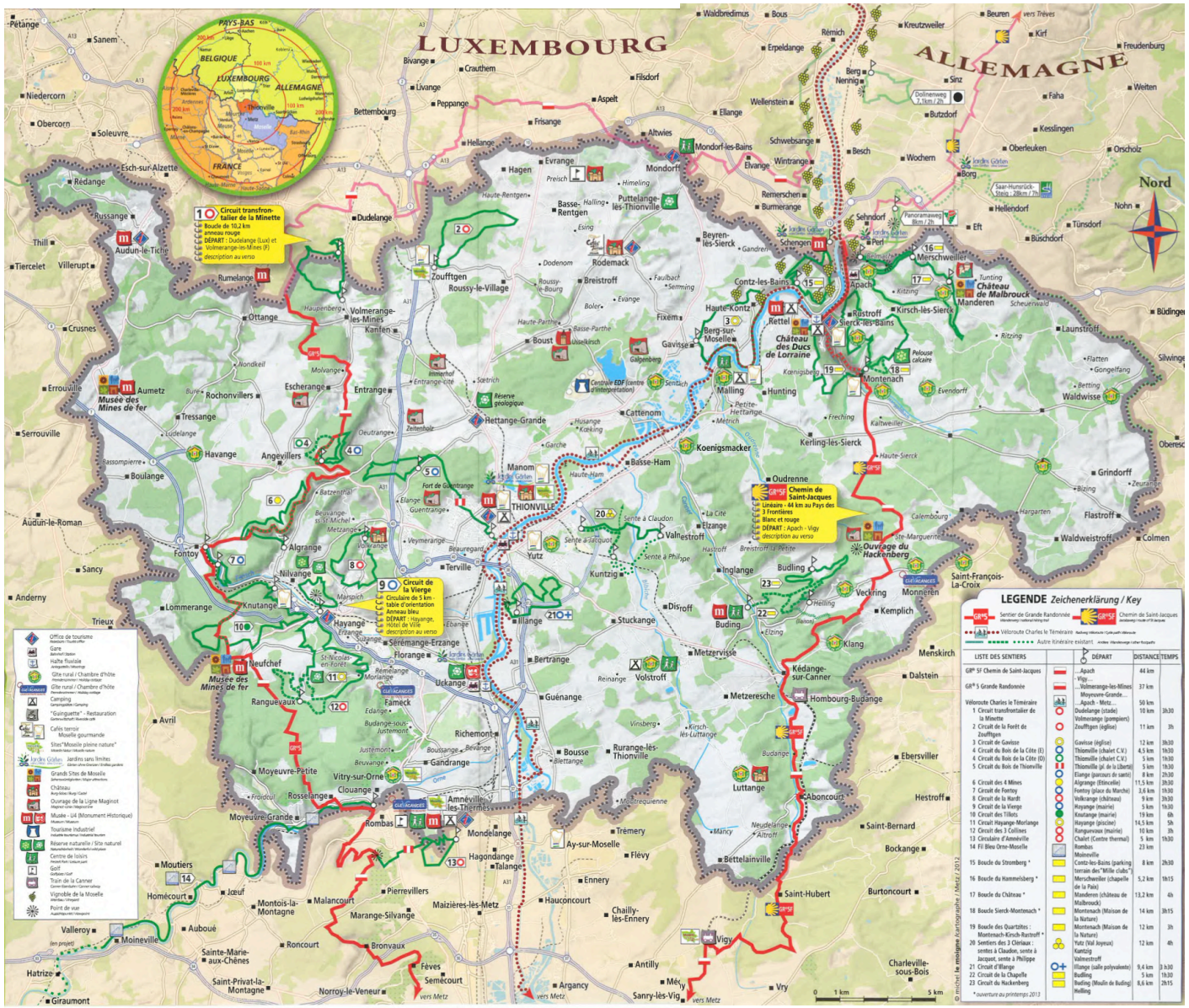
Les itinéraires cyclables sur le territoire
de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville



Audit d'expert…

- L'itinérance qualifiée de « douce » ou « active », est un axe de travail majeur pour le territoire du SCOTAT permettant de mettre en lien une offre touristique globalement dispersée et hétérogène ; il s'agit par ailleurs d'une forme de tourisme en plein essor dont les retombées économiques sont plus élevées que celles d'un touriste sédentaire (60 à 70 Euros par jour).

- Toutefois la capacité financière limitée de certaines intercommunalités ne permet pas de mailler le territoire partout ni au même rythme.


LUXEMBOURG
ALLEMAGNE
BELGIQUE
FRANCE
PAYS-BAS
Nord
Circuit transfrontalier de la Minette
Boucle de 10,2 km anneau rouge
DÉPART : Dudelange (Lux) et Volmerange-les-Mines (F)
description au verso
Chemin de Saint-Jacques
Linéaire - 44 km au Pays des 3 Frontières
Blanc et rouge
DÉPART : Apach - Vigy
description au verso
Circuit de la Vierge
Circulaire de 5 km - table d'orientation
Anneau bleu
DÉPART : Hayange, Hôtel de Ville
description au verso
LEGENDE Zeichenerklärung / Key
LISTE DES SENTIERS
DÉPART
DISTANCE
TEMPS
THIONVILLE
METZ
Audun-le-Tiche
Aumetz
Musée des Mines de fer
Rumelange
Dudelange
Esch-sur-Alzette
Rédange
Russange
Thil
Tiercelet
Villerupt
Crusnes
Errouville
Serrouville
Rochonvillers
Tressange
Havange
Angevillers
Boulange
Audun-le-Roman
Anderny
Sancy
Trieux
Lommerange
Fontoy
Algrange
Nilvange
Knutange
Hayange
Neufchef
Rangwaux
Avril
Moyeuvre-Petite
Moyeuvre-Grande
Homécourt
Jœuf
Auboué
Moineville
Valleroy
Hatrize
Graumont
Sainte-Marie-aux-Chênes
Saint-Privat-la-Montagne
Norroy-le-Veneur
Roncourt
Bronvaux
Fèves
Semécourt
Montois-la-Montagne
Malancourt
Pierrevillers
Maizières-les-Metz
Marange-Silvange
Moutiers
Amnéville-les-Thermes
Mondelange
Hagondange
Talange
Rombas
Rosselange
Clouange
Vitry-sur-Orne
Uckange
Florange
Sérémange-Erzange
Fameck
Richemont
Gandrange
Bousse
Rurange-les-Thionville
Guénange
Illange
Bertrange
Volstroff
Metzervisse
Metzeresche
Kédange-sur-Canner
Hombourg-Budange
Menskirch
Dalstein
Ebersviller
Hestroff
Saint-Bernard
Bockange
Burtoncourt
Saint-Hubert
Bettelainville
Abancourt
Luttange
Budling
Buding
Inglange
Oudrenne
Elzange
Valmestroff
Kuntzig
Distroff
Stuckange
Terville
Yutz
Montois-la-Montagne
Ennery
Hauconcourt
Chailly-les-Ennery
Ay-sur-Moselle
Trémery
Flévy
Antilly
Argancy
Vigy
Sanry-lès-Vigy
Charleville-sous-Bois
Vry
Mécy
Koenigsmacker
Basse-Ham
Haute-Ham
Manom
Cattenom
Hettange-Grande
Entrange
Escherange
Oeutrange
Zeitenholz
Malling
Hunting
Petite-Hettange
Kerling-lès-Sierck
Montenach
Evendorff
Rettel
Haute-Kontz
Berg-sur-Moselle
Gavisse
Contz-les-Bains
Apach
Rustroff
Sierck-les-Bains
Kirsch-lès-Sierck
Château des Ducs de Lorraine
Château de Malbrouck
Manderen
Merschweiler
Rodemack
Breistroff
Zoufftgen
Roussy-le-Village
Schengen
Remerschen
Wellenstein
Mondorf-les-Bains
Altwies
Hellange
Evrange
Frisange
Aspelt
Filsdorf
Livange
Peppange
Bettembourg
Obercorn
Niedercorn
Soleuvre
Sanem
Petange
Waldbredimus
Bous
Remich
Ellange
Erpeldange
Berg
Nennig
Sinz
Wintrange
Elvange
Besch
Wochern
Oberleuken
Orscholz
Kesslingen
Faha
Weiten
Butzdorf
Freudenburg
Kreutzweiler
Beuren
Kirf
Sehndorf
Perl
Eft
Hellendorf
Tünsdorf
Büschdorf
Nohn
Borg
Oudrenne
Ouvrage du Hackenberg
Veckring
Monneren
Saint-François-La-Croix
Kemplich
Klang
Waldweistroff
Colmen
Flastroff
Grindorff
Launstroff
Waldwisse
Flatten
Gongelfang
Betting
Silwingen
Büdingen
Oberesch
Zeurange
Bizing
Hargarten
Calembourg
Ste-Marguerite
Breistroff-la-Petite
Hastroff
Sentzich
Gavisse
Galgenberg
Centrale EDF (centre d'interprétation)
Réserve géologique
Fort de Guentrange
Guentrange
Veymerange
Volmerange
Beauregard
Batzenthal
Metzange
Sentier à Claudon
Sentier à Jacquot
Sentier à Philippe
Sentier à Justemont
Sentier à Justemont
Sentier à Justemont

Les Projets touristiques recensés (identifiés dans le cadre des entretiens)

CdC Cattenom et environs

Mise en tourisme de la Citadelle de Rodemack (ambition très forte avec près de 20 millions d'Euros investis par la collectivité), intégrant des structures d'accueil des visiteurs (restaurant, espaces de spectacle, salles de réunions, espace d'exposition) et des outils permettant l'interprétation historique du site et sa compréhension (parcours original permettant de découvrir la citadelle de manière aérienne et bornes interactives).

Ancienne auberge de jeunesse, propriété de Cattenom (60 lits, fermée en 2011), en attente d'un repreneur

Projet de foyer de jeunes travailleurs intégrant 10 logements touristiques

CA Portes de France - Thionville

Projet de base de loisirs nautiques à Basse Ham : dans le cadre de son projet de territoire, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville a décidé, au titre des grands projets structurants de son territoire, de créer une base de loisirs nautiques exemplaire à Basse-Ham, l'objectif étant de développer et de diversifier le tourisme de proximité. Il s'agit de réaménager 3 étangs en port et en base nautique. Un chenal de 9m reliera le port de 90 anneaux à la Moselle. Une véritable zone de loisirs nautiques et de services vont s'y développer avec un espace de loisirs en plein air, un camping et un port miniature réservé à la voile et à l'initiation à l'aviron.

Terra Lorraine, pôle d'affaires et d'activités technologiques entre la Chine et l'Europe : S'étendant sur une superficie de 130 hectares, en 5 phases de construction sur une période d'environ 10 ans, le projet comprend :

- Un lieu de rencontres dédiées uniquement aux professionnels européens et chinois (construire des partenariats commerciaux avec les entreprises chinoises),
- Un centre d'expositions professionnelles internationales,
- La création d'un minimum de 3.000 emplois équivalents temps plein pour la 1ère phase.

Sa mise en chantier est prévue à l'automne 2012 (équipements livrés fin 2014 - début 2015)

CDC des Trois Frontières :

Mise en place de la taxe de séjour

CDC du Pays Haut Val d'Alzette :

Ecocité Alzette-Belval - Ville de Demain

Retenu par le Gouvernement français au titre des Ecocités, avec un statut d'Opération d'Intérêt National (OIN), le projet d'éco-agglomération transfrontalière Alzette Belval doit assurer un développement économique et urbain équilibré, répondant aux normes du développement durable, et favoriser ainsi l'installation de près de 120 000 habitants (qui auront des besoins de loisirs, d'activités sportives, d'animations, que le territoire du SCOTAT pourrait satisfaire).

Les acteurs de l'organisation touristique locale

Structure	Description de la structure	Compétence tourisme communautaire
OTI du Val de Fensch 2*	Association - 100 adhérents 5 agents (4 ETP)	OUI
OTI Sierck-les-Bains 2* (CdC Trois Frontières)	Association – 200 adhérents 2 agents à temps partiel 1 chargé de mission tourisme à la CdC de Sierck les Bains	OUI
OTI de Cattenom et Environs	En régie – 2 personnes (1 recrutement en cours) 2 points d'accueil (Rodemack et Hettange Grande)	OUI
OT de Thionville 3*	Association – 200 adhérents 4 agents ETP	NON
SI d'Audun le Tiche	Pas d'agent - plus de présidente depuis juin 2012 Accueil à la Mairie	NON
SMVT des 3 frontières	Syndicat Mixte 4 agents (dont 3 à temps partiel)	-
CDT de la Moselle	Agence de développement et de réservation touristique 39 agents Nouveau Schéma en préparation - sera voté fin 2012	-

Localement les offices de tourisme semblent bénéficier de **moyens relativement limités** (au plan humain et financier), mais y remédient en mettant en place des **actions mutualisées** (promotion, personnel, stratégie).

Le SMVT des Trois Frontières fédère ainsi les différentes actions en faveur du tourisme à l'échelle du SCOT (coordination des opérations de promotion, salons, élaboration et diffusion de supports de promotion touristique, éductour, etc).

Les passerelles avec les territoires étrangers voisins semblent actuellement inexistantes sur le plan touristique.

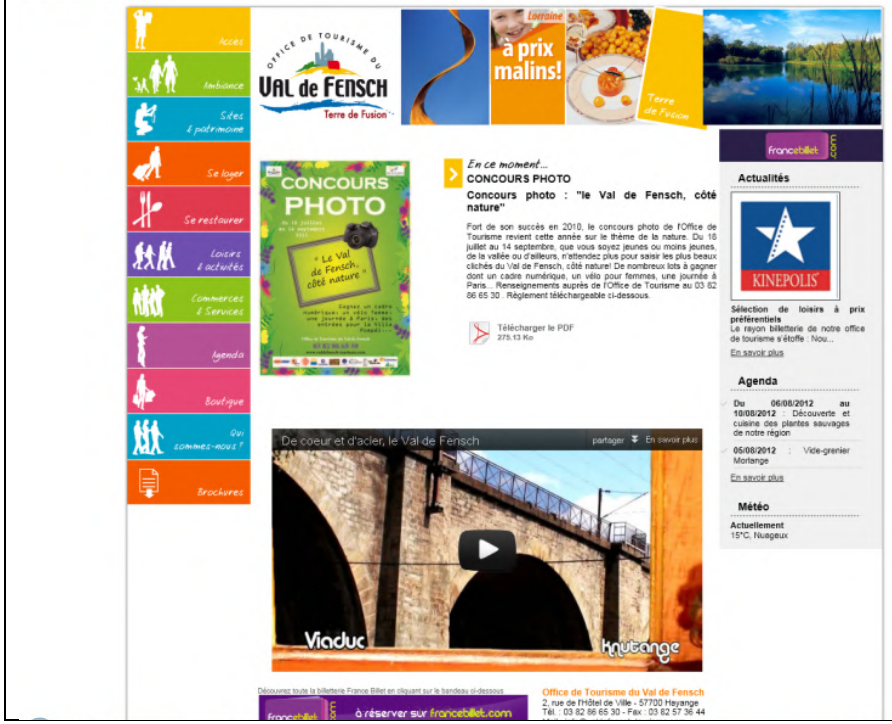
A noter toutefois que la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville a ouvert en 2006 **la Maison du Luxembourg**, un centre d'information des frontaliers sur toutes les questions relatives à leurs statuts sociaux en France et au Luxembourg. La Maison du Luxembourg a également vocation à accompagner les entreprises du bassin de Thionville, dans la perspective du développement de leurs relations économiques avec le Grand-Duché. La présence à Thionville, en cœur de ville, d'un tel équipement, s'inscrit dans les actions mises en place par la Communauté d'Agglomération pour la promotion de l'espace transfrontalier ; il pourrait servir d'appui à des projets à caractère touristique.

La promotion de l'offre

Une analyse de la lisibilité de l'offre touristique et du territoire a été effectuée sur le web, à travers l'observation des sites web des EPCI et des OTSI :

Structure	Analyse
CdC Cattenom et Environs	Pas de site web propre à l'OT, une rubrique « loisirs et culture » dans le site de la CDC très peu fournie. Aucune entrée directe « Tourisme », il faut aller chercher dans « loisirs-culture » > « actualités » pour trouver les coordonnées de l'OT (adresse / tel / fax).
CdC des Trois Frontières (www.cc3f.fr) 	Confusion inévitable avec un EPCI du même nom en Alsace : www.cc-3frontieres.fr Pour accéder, à partir du site de la CC3F, au site web de l'OT du Pays de Sierck, il faut passer par La CC3F > Commissions > Tourisme > Logo de l'OT communautaire et lien vers le site web (www.otsierck.com)

Structure	Analyse
OT de Sierck(www.otsierck.com) 	En français, Allemand et Anglais 1 page facebook (92 amis) Une prise en compte des évolutions technologiques en cours (1 page facebook et tag 2 D sur la brochure) Mais un site à la structure visuelle qui pourrait être optimisée, avec 19 rubriques alignées, sans priorisation de l'information.

Structure	Analyse
CdC du Val de Fensch (www.valdefensch-tourisme.com) 	Un design moderne Une approche « pratique » pour faciliter l'accès à l'offre touristique (se restaurer, se loger, etc), combiné à des outils utiles (météo, agenda), et à du contenu d'image (« 1000 ambiances », utilisation de la vidéo…)

Structure	Analyse
CA Portes de France – Thionville (www.agglo-thionville.fr) => pas de site web tourisme Syndicat Mixte à Vocation Touristique Les Trois frontières (www.troisfrontieres.org) 	La CA a délégué l'animation et la promotion de son territoire au Syndicat Mixte à Vocation Touristique Les Trois frontières. Site du SMVT : une approche qui peut être perçue comme surtout « institutionnelle », un site très documenté et complet mais dont l'ergonomie pour accéder aux aspects pratiques du tourisme n'est pas optimale (restauration hébergement, visites de sites)

Audit d'expert…

- Un média Internet qui a des marges de progrès pour porter une offre touristique plus VISIBLE sur l'ensemble du web et surtout plus LISIBLE en termes de pratiques touristiques : Que peut-on faire ? Comment ? Dans quelles conditions de confort et de temps ? Comment devient-on piéton ?...
- Si le site Internet du SMVT est très complet et couvre à peu près le périmètre du SCOTAT, la lecture des richesses patrimoniales et touristiques n'est pas aisée (cloisonnement important des rubriques).
- Au regard des différents sites et outils de promotion disponibles (brochures notamment), le territoire du SCOTAT ne donne pas aujourd'hui l'image d'un territoire touristique dans un contexte de proximité avec des sites phares importants implantés hors du territoire.

ANNEXE 2 : ETUDE TOURISME : COMPLEMENTS DU DIAGNOSTIC

Le 06/07/10

Préparation du diagnostic touristique à l'échelle du SCOTAT

Introduction

Le tourisme en Moselle et plus particulièrement au Pays des 3 Frontières représente un secteur d'activité florissant, à forte capacité de développement.

Cependant et avant toute chose, un état des lieux est nécessaire à la réalisation d'un diagnostic préalable à la définition des grandes orientations touristiques du territoire du SCOTAT.

L'espace géographique du SCOTAT et le Pays des 3 Frontières couvrent en partie le même territoire. Aussi, la connaissance du terrain, des acteurs et le savoir-faire du SMVT ont conduit ce dernier à proposer une trame pour la réalisation du diagnostic touristique à l'échelle du SCOTAT.

Ainsi, il pourra avoir une vue d'ensemble sur les partenaires touristiques locaux et transfrontaliers, sur l'offre existante, les points faibles et les perspectives en matière de développement et de promotion envisagées.

1. Les partenaires touristiques complémentaires

> La Région Lorraine : formations, aides aux porteurs de projets

La Région Lorraine, à travers son schéma de développement touristique 2007-2012 entend coordonner et soutenir financièrement les initiatives tant privées que publiques dans les secteurs suivants :

- le tourisme de mémoire militaire et industriel ;
- l'amélioration de la notoriété et de l'image de la Lorraine ;
- la qualité des hébergements et des sites ;
- les hébergements (pôles touristiques et hébergement de qualité) ;
- l'accueil d'investisseurs ;
- les vélo-routes, voies vertes et itinéraires de découvertes ;
- la gastronomie et les jardins ;
- le tourisme adapté (prise en compte des besoins spécifique d'accessibilité de la clientèle) ;
- le tourisme associatif à vocation sociale ;
- les loisirs des habitants ;
- les interventions publiques.

Le Conseil Régional de Lorraine concentre ainsi ses interventions vers le développement de pôles touristiques forts susceptibles de faire émerger une offre lorraine de qualité au niveau national et international.

De plus, le tourisme est un facteur de développement économique pour la Lorraine notamment en matière de créations d'emplois, dans une région où le chômage reste un des

Le 06/07/10

plus élevés au niveau national. En 2008, ce secteur employait environ 24 500 personnes ou environ 18 000 équivalents temps plein.

Quant à la consommation touristique à l'échelle nationale, selon la Direction du Tourisme, la Lorraine représente 2 % de la consommation répartie par région, soit environ 1,8 milliard d'€ en 2004. Ainsi, la Lorraine se classe au 16ème rang des régions françaises pour la consommation touristique.

Les institutions régionales compétentes dans le développement touristique, la promotion et la formation sont respectivement le Conseil Régional, le Comité Régional du Tourisme (CRT) et la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiatives (FROTSI) de Lorraine.

Le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Lorraine est quant à lui en charge de l'aspect promotionnel des manifestations et équipements touristiques de la région. Il se charge également de la promotion sur les salons à l'étranger.

La FROTSI organise un cycle de formation à l'attention des professionnels du tourisme de la région afin de les professionnaliser davantage dans l'accueil, les langues, la communication.

> Le Conseil Général de la Moselle

Le tourisme Mosellan est à son niveau une réalité économique tangible que peuvent illustrer quelques chiffres :

- 11 200 salariés privés et 9 800 travailleurs indépendants vivent directement de l'activité touristique
- près de 1 500 000 nuitées marchandes sont commercialisées chaque année
- Plus de 3 950 000 visiteurs ont fréquenté les sites touristiques de Moselle en 2008

Ces quelques chiffres soulignent que le département de la Moselle est très actif dans le développement et la promotion touristique.
En outre, il est en charge de :

>Hébergements
- > Hôtellerie
- > Hébergement en milieu rural
- > Campings
- > Hameaux touristiques
- > Villages de vacances
- > Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

> Loisirs et activités touristiques
- > Zones de loisirs
- > Centres de loisirs
- > Tourisme fluvial

> Fermes-Auberges
- > Restauration gastronomique
- > Réalisation d'itinéraires de randonnées
- > Cafés touristiques

Le 06/07/10

> Promotion touristique
> > Documentaires multimédia
> > Documents papiers
> > Plans communs de promotion des Pays d'accueil

> Etudes et développement touristique
> > Fonds d'intervention touristique
> > Etudes de développement touristique

Le traitement des demandes est assuré par le service des interventions touristiques commun au Conseil Général et au Comité Départemental du Tourisme (CDT). Ce sont donc également des partenaires privilégiés pour le SCOTAT.

> Les Offices de Tourisme et les professionnels

Les premiers partenaires du développement touristique sont les associations et les professionnels du terrain, que ce soit les **Offices de Tourisme**, les **hébergeurs** (hôteliers, propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes, campings), les **restaurateurs** ou encore les **producteurs du terroir.** Cette diversité d'acteurs permet de composer l'offre touristique du territoire.

4 Offices de tourisme (OT) et 1 **Syndicat d'Initiative** (SI) sont répartis sur le territoire du SCOTAT dont l'objectif est d'accueillir et d'informer au mieux les touristes afin de les orienter dans leur choix de visites mais aussi de faire la promotion des atouts de leur périmètre d'action :

- OT de Thionville ;
- OT du Val de Fensch ;
- OT communautaire de Rodemack ;
- OT communautaire du Pays de Sierck ;
- SI d'Audun-le-Tiche.

> le SMVT

D'autre part, le développement touristique est largement soutenu par les élus locaux ; il est donc primordial d'associer professionnels du tourisme et élus dans la définition des orientations à suivre ainsi que dans la mise en place des actions qui en découlent.

C'est pourquoi, le SMVT les 3 Frontières et à terme, un Groupement d'Intérêt Public (GIP) sont également les partenaires privilégiés d'une cohérence touristique locale. Les Assises du tourisme du Pays des 3 Frontières sont une action majeure dans la cohésion, la rencontre et la coordination des acteurs publics et privés du territoire.
Cette structure mène aujourd'hui une réflexion en partenariat avec les Offices du Tourisme afin de mutualiser la promotion du Pays des 3 Frontières.

> Les EPCI comme maîtres d'ouvrages des infrastructures touristiques

Les **Communautés de Communes et d'Agglomérations** sont les partenaires de la mise en œuvre des orientations qui seront retenues pour le développement du tourisme à l'échelle du SCOTAT. Les EPCI qui ont pris la compétence tourisme sont en capacité de créer et de réaliser des projets structurants en lien avec la thématique.

Le 06/07/10

2. Des relations touristiques transfrontalières renaissantes

Certains projets sont en cours de réalisation en partenariat avec les Luxembourgeois et les Allemands. A titre d'exemple, une étude de valorisation touristique de la rivière Moselle a été lancée conjointement par l'Allemagne et le Luxembourg. Le Pays des 3 Frontières est convié à participer aussi aux travaux.

D'autres part, un projet de document cyclotouristique transfrontalier à l'échelle des 3 frontières (Luxembourg, Allemagne et France) est en cours de préparation. Il devrait être édité fin 2011.

Voici la liste des structures touristiques transfrontalières partenaires pour la majeure partie des projets :

Luxembourg
- programme LEADER : Miselerland
- Ville de Remerschen et Schengen

Allemagne
- commune de Perl

Belgique

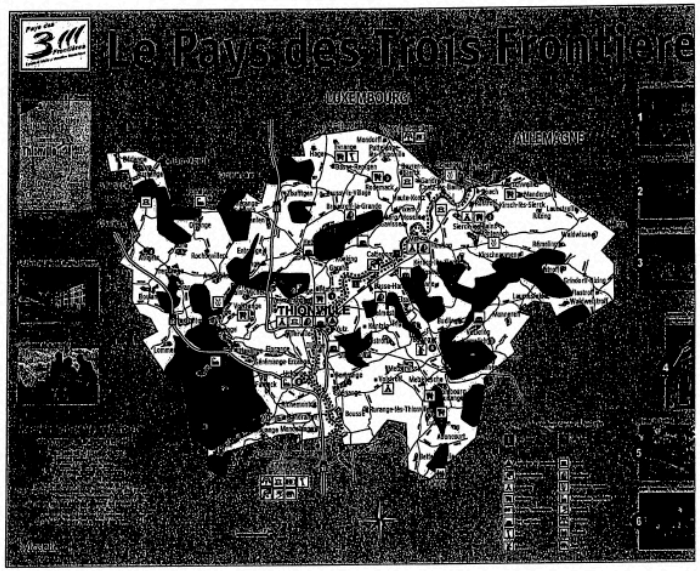
Aucun projet concret n'est en cours actuellement. Cependant, un grand nombre de touristes traversant le territoire est d'origine belge. La présence du SMVT et des Offices du Tourisme sur des salons touristiques en Belgique participe à attirer cette clientèle de proximité.
- région Wallonne ;
- les offices de tourisme belges.

3. Une offre touristique variée mais inégalement répartie

L'offre touristique est divisée en 5 thématiques dont la répartition est inégale à l'échelle du territoire du SCOTAT :
- le patrimoine culturel et les sites touristiques ;
- le patrimoine religieux ;
- les activités et zone de loisirs ;
- la gastronomie et la restauration ;
- les hébergements touristiques.

Le 06/07/10

> Une inégale répartition des activités sur le territoire



> Etat des lieux des sites touristiques par thématiques : chiffres clés de la fréquentation

La classification des différents sites est faite par ensemble géographique que sont les Communautés de Communes et d'Agglomérations qui composent le SCOTAT.

Patrimoine culturel et sites touristiques

Territoire	Site	Nombre de visiteurs en 2008
[redacted]	Château de Malbrouck, Manderen	62 336
	Château des Ducs de Lorraine, Sierck-les-Bains	17 165
	Maison de la Nature, Montenach (à venir)	
	Musée lorrain des cheminots, Rettel	
	Maison de la dîme, Rettel	
	Site des menhirs de l'Europe, Launstroff	
	Réserve naturelle de Montenach des 7 collines (Orchidees sauvages)	
	Sentier des Quartzites, Sierck-les-Bains	

Le 06/07/10

	Réserve naturelle Volontaire du Hammelsberg et du bois d'Hufelz	
CC Arc Mosellan	Ouvrage du Hackenberg, Veckring	33 391
	Moulin de Buding	
	Château de Hombourg-Budange	
	Château de Luttange	
	Groupe fortifié du Bichel Sud, Koenigsmacker	
CC Cattenom et Environs	Ouvrage du Immerhof, Hettange-Grande	
	Citadelle de Rodemack	Pas ouvert, sinon 2619 visites guidées
	Village de Rodemack	40336
	Château de Preisch et sa chapelle, Bass-Rentgen	
	Site fortifié du bois de Cattenom	
	Centre d'Information du Public du CNPE, Cattenom	
	Musée des illusions, Beyren-les-Sierck	
	Réserve naturelle géologique l'Hettangien d'Hettange-Grande	
	Réserves naturelles de Himeling	
	Pelouse sableuses du Grund, Puttelange-les-Thionville	
	Fort du Zeiterholtz, Entrange	
	Jardin médiéval de Rodemack	
[redacted]	Ecomusée des mines de fer, Neufchef	20 164
	Haut fourneau U4, Uckange	
[redacted]	Chevalement de mine de fer, Aumetz	
	Espace archéologique, Audun-le-Tiche	
CA Portes de France-Thionville	Musée de la Tour aux Puces, Thionville	10 950
	Groupe fortifié de Guentrange	800
	Château de la Grange, Manom	6024
	Jardin des Prairiales, Manom	
	Musée régional de la résistance et de la déportation, Thionville	0
	Pont écluse, Thionville	4827

Le 06/07/10

	Porte de Saarlouis, Thionville	4827
	Beffroi, Thionville	4827
	Musée Militaire du Souvenir, Tressange	
Amnéville-les-Thermes	Centre thermal et touristique	5 millions de visiteurs
	Crypte de Malancourt-la Montagne	
	Œuvre de Jaumont à Malancourt-la-Montagne	
	Musée de la Moto et du Vélo	

Patrimoine religieux

Territoire	Site
[illegible]	Chapelle de Marienfloss, Sierck-les-Bains
	Eglise St Martin, Rustroff
CC Arc Mosellan	Chapelle St Roch, Koenigsmacker
	Chapelle Saint Hubert, Koenigsmacker
CC Cattenom et Environs	Chapelle de Boler, Breistroff-la-Grande
	Tour d'Usselkirch et chemin de croix, Boust
	Eglise St Maximin, Boust
	Chapelle Castel, Mondorff
	Eglise St Rémy, Puttelange-les-Thionville
	Eglise Saint Nicolas, Rodemack
	Chapelle Notre Dame, Rodemack
	Bildstocks (x 10), Rodemack
[illegible]	Chapelle St Nicolas de Morlange, Fameck
	Chapelle de Wendel, Hayange
	Statue Notre Dame, Hayange
CC Pays Haut Val d'Alzette	
CA Portes de France-Thionville	Eglise St Maximin et son orgue
	Chapelle St Urbain, Guentrange
Amnéville – les – Thermes	Crypte de Malancourt-la-Montagne
	Calvaires et Bildstocks du Pays des 3 Frontières

Le 06/07/10

Activités et zones de loisirs

territoire	site
[illegible]	Halte Nautique, Sierck-les-Bains
	Location de bateaux, Sierck-les-Bains
	Base nautique de Rettel
CC Arc Mosellan	Paintball, Veckring
	Petit train de la Canner, Hombourg-Budange
CC Cattenom et Environs	Accrobranche, Cattenom
	Zone de loisirs, Kanfen (à venir)
	Centre nautique Cap Vert, Breistroff-la-Grande
	Nauticat (lac de Cattenom)
	Tir à l'arc de Volmerange-les-Mines
	Golf Château de Preisch, Basse Rentgen
	Parapente, Volmerange les Mines
	ULM, Zoufftgen
	Arboretum, Boust
	Circuit pédestre du Mirgenbach, lac de Cattenom
	Equitation (Soetrich)
[illegible]	Location de vélo, Uckange
	Féralia, Hayange
CC Pays Haut Val d'Alzette	
CA Portes de France-Thionville	Zone de loisirs du Kinépolis
	Base nautique, Basse-Ham
	Kayak club, Yutz
	Kayak club, Thionville
	Equitation (Manom)
Amnéville-les-Thermes	Centre thermal et Touristique : 36 activités

Le 06/07/10

	Centre thermal et Touristique : L'eau - Centre thermal St Eloy - Thermapolis - Villa Pompéi La nature - Zoo - Aquarium - Lac du Bois de Coulange - Mini Golf - Indian Pawnee Ranch - Pédalous Fous Le sport - Snowhall, piste de ski indoor - Piscine olympique - Patinoire olympique - Amnéville Aventures - Golf 18 trous - Fitnessium Le divertissement - Seven Casino - Salle IMAX 3D - Dinovotion - Galaxie Méga Hall - Cinéma Gaumont - Atomic Bowl

Gastronomie et restauration

territoire	site
[redacted]	Auberge de la Klauss, Montenach
	Restaurant Olmi, Petite-Hettange
	Restaurant le Clos de la Ravine, Apach
	Restaurant Relais du Mensberg, Manderen
	Restaurant le Pois Gourmand, Manderen
	Restaurant le Val Sierckois, Montenach
	Auberge St Vincent, Sierck-les-Bains
	Auberge le Marienfloss, Sierck-les-Bains
	Restaurant la Vieille Porte, Sierck-les-Bains
	Restaurant l'Orchidée, Sierck-les-Bains
Produits du terroir	
Vins de Moselle	Domaine du Mur du Cloître, Haut-Kontz
	Domaine de Sontag, Contz-les-bains
	Distillerie Leisen, Petite-Hettange
	Cave Bruant, Haute-Kontz
Foie Gras	Foie gras, auberge de la klauss, Montenach

Le 06/07/10

	Foie Gras, Pierrette Porten, Manderen
Fromage	Fromage de chèvre, Apach
	Fromage de brebis, Launstroff
	Ferme des grands vents, Kirsch-les-Sierck
Apiculture	Rucher des ducs de Lorraine, Sierck-les-Bains
	Rucher des 3 Frontières, Apach
Fruit-légume	À la ferme du Chambeyron, Rettel
[redacted]	Guinguette du Moulin de Buding
	La Lorraine, Koenigsmacker
CC Cattenom et Environs	La Lorraine, Zouftgen,
	Cordel Beyren
	Epices et Délices à Hettange
	La Francia, Hettange Grande
	Le Garibaldi, Hettange Grande
	Le Pommier, Hettange Grande
	L'Entracte, Volmerange les Mines
	La Belle Epoque, Cattenom
	La Gondole, Cattenom
	La Chaumière, Barg sur Moselle
	La Maison des Baillis, Rodemack
	Le Rencart, Roussy le Village
	Le Troubadour (épicerie, sandwich, pains), rodemack
	Checkmate Lounge by Marina (bar à ambiance), Rodemack
Apiculture	M. Leuillier, Beyren-les-Sierck
Fruits et legumes	Jardins d'husange, Cattenom -
	Ferme biologique du Folépi de Zoufftgen
Fromage de Chèvre	Ferme Kremer, Berg sur Moselle
Bière artisanale l'Uzelle	La Brasserie des Trois Frontières, Boust
[redacted]	Hôtel-restaurant Le Remotel, Knutange
Apiculture	M. Louis, Neufchef
[redacted]	
CA Portes de France-Thionville	Les Etangs, Manom
	Auberge au Crève cœur, Thionville
	Restaurant au Petit chez soi, Thionville
	Restaurant aux 9 Colonnes, Thionville
	Restaurant aux Poulbot Gourmets, Thionville
	Restaurant Cœur d'Entrecôte, Thionville
	Restaurant de la Tour, Thionville
	Restaurant la Forestière, Thionville
	Restaurant le Carpe Diem, Thionville

Le 06/07/10

	Restaurant le Crocodile, Thionville
	Restaurant Le Concorde, Thionville
	Restaurant Les Sommeliers, Thionville
	Restaurant les Préludes, Thionville
	Restaurant le Domaine de Volkrange, Thionville
	Restaurant les Alérions, Yutz
Apiculture	M. Laurent, Florange
Amnéville-les-Thermes	Restaurant L'Avenue
	Restaurant L'Assiette Lorraine
	Restaurant Buffalo Grill
	Restaurant Calabria
	Restaurant Le Chalet
	Restaurant Coq'Art
	Restaurant le Grill
	Restaurant du Golf
	Restaurant La Forêt
	Restaurant Los Pesos
	Restaurant Le Maestro
	Restaurant Les Ombrages
	Restaurant A L'Orientale
	Restaurant Orion
	Restaurant Aux Parfums d'Asie
	Restaurant Safina
	Restaurant La Taverne Brasseur
	Restaurant Tie Break
	Restaurant Les Tontons Flingueurs
	Restaurant Villa Roma
	Crêperie Le Cap Breton
Brasserie, fabrication artisanale de bière	La Taverne du Brasseur

Le 06/07/10

Hébergements touristiques

territoire	site	Capacité
[redacted]	Camping de Sierck les Bains	52 emplacements
Campings	Camping de Rettel	84 emplacements
Hôtels	Hôtel à Montenach (à venir)	
	Relais du château Mensberg**, Manderen	13 chambres
Gîtes ruraux **Gîtes de France**	2 Gîtes ruraux, Apach	6 chambres
	2 Gîtes ruraux, Halstroff	4 chambres
	2 gîtes ruraux, Sierck-les-Bains	5 chambres
	3 Gîtes ruraux, Waldwisse	5 chambres
Chambres d'Hôtes **Gîtes de France**	chambres d'hôtes, Evendorff	2 chambres
	Chambres d'hôtes, Waldwisse	4 chambres
Meublés touristiques	APACH	1 chambre
	KERLING-LES-SIERCK	2 chambres
	MALLING	5 chambres
	MANDEREN	3 chambres
	RETTEL	1 chambre
	RUSTROFF	1 chambre
	HUNTING	1 chambre
	RODEMACK/ESING	3 chambres
	ZOUFFTGEN	5 chambres
Meublés non classé	APACH	2 chambres
	HAUTE-KONTZ	3 chambres
	HAUTE-KONTZ	3 chambres
	MANDEREN	1 chambre
	RETTEL	6 chambres
	SIERCK-LES-BAINS	6 chambres
	SIERCK-LES-BAINS	2 chambres
	SIERCK-LES-BAINS	2 chambres
		444 lits touristiques
[redacted]	Camping de Malling	200 emplacements
	Camping de Volstroff	134 emplacements
	Hôtel « la Canner »** Logis de France, Kédange sur Canner	27 chambres
	3 gîtes ruraux, Luttange	7 chambres
	2 gîtes ruraux, Veckring	6 chambres
	Gîte rural, Volstroff	2 chambres
	Gîte rural, Rurange-les-Thionville	3 chambres
	Chambres d'hôtes, Monneren	1 chambre
	Chambres d'hôtes, Koenigsmacker	6 chambres
		Soit 772 lits touristiques

Le 06/07/10

CC Cattenom et Environs	Chambres d'hôtes Le Champsonnet, Cattenom-Sentzig	4 chambres
	Chambres d'hôtes, Cattenom	1 chambre
	Chambres d'hôtes le clos du Verger, Cattenom-Sentzich	4 chambres
	Résidence St Joseph, Hettange Grande	4 chambres (9 personnes)
	Gîtes Communaux, Rodemack	2 gites de 3 et un gite de 4 personnes
	Gite Kremer, Rodemack	Gite de 6 personnes
	Gite Haag, Boust	5 personnes
		Soit 30 lits touristiques
[illegible]	Remotel**, Knutange	30 chambres
	Hôtel restaurant Le Central, Hayange	24 chambres
		Soit 108 lits
[illegible]	Hôtel restaurant La Croix Blanche, Audun-le-Tiche	10 chambres
		Soit 20 lits touristiques
CA Portes de France-Thionville	Camping de Thionville	43 emplacements
	Auberge de jeunesse	54 lits
	Hôtel l'Horizon***, Thionville	12 chambres
	Hôtel St Hubert Mercure ***, Thionville	47 chambres
	Citotel des Oliviers, Thionville	26 chambres
	Hôtel** du parc, Thionville,	41 chambres
	Hôtel*** Concorde Best Western, Thionville	26 chambres
	Hotel **Sirius	32 chambres
	Hôtel** restaurant Aux Amis	12 chambres
	Hôtel** Kyriad	39 chambres
	Domaine de Volkrange VTF	42 chambres
	Campanile**, Yutz	51 chambres
	Ibis**, Yutz	65 chambres
	Etape Hotel**, Yutz	72 chambres
	Formule 1, Yutz	80 chambres
	Chambre d'hôtes, domaine de Gondrange, Havange	5 chambres
		Soit 1240 lits touristiques
Amnéville-Les-Thermes	Hôtel Amneville Plaza****	69 chambres, 6 suites

Le 06/07/10

	Hôtel Diane***	47 chambres, 3 suites
	Hôtel Marso***	54 chambres, 4 suites
	Hôtel-Restaurant Orion**	44 chambres
	Hôtel-Restaurant St Eloy**	49 chambres, 1 suite
	Hôtel Roi Soleil**	104 chambres
	Hôtel la Maison d'hôtes**	7 chambres
	Résidence Les Sources**	69 chambres
	Résidence Les Grands chênes du Parc**	63 studios, 8 appartements
	Résidence le Pin Sylvestre**	11 chambres
	Chalets Découverte	2 appartements
	Résidence au Bois Dormant	10 studios

NB : 1 chambre=2 personnes / 1 emplacement=2 personnes / 1 lit touristique = 1 personne

Le territoire du SCOTAT peut accueillir et héberger **jusqu'à 2602 touristes simultanément** répartis dans l'espace (Amnéville-les-Thermes non inclus) et dans les différents types d'hébergements touristiques à savoir :

- gîtes de France: 76 lits touristiques
- chambres d'hôtes « Gîtes de France » : 54 lits touristiques
- campings : 1026 lits touristiques
- auberge de jeunesse : 54 lits touristiques
- hôtels * et ** : 1128 lits touristiques
- hôtels *** : 170 lits touristiques
- meublés touristiques : 44 lits touristiques
- meublés non classés : 50 lits touristiques

+ analyse des chiffres par rapport à la répartition

> Réseau de pistes cyclables existant

Chaque communauté de commune ou d'agglomération a développé ses propres itinéraires de pistes cyclables. Il serait donc intéressant de les mettre en lien, de chercher à les relier entre eux.

Une carte du réseau cyclable à l'échelle du Pays des 3 Frontières est à l'étude par le SMVT.

> Les actions de promotion pour faire connaître le Pays des 3 Frontières

- Des **manifestations locales** sont organisées toute l'année par les associations et les communes.
- Les **salons touristiques** en France (Metz, Strasbourg, Reims, Longwy) et à l'étranger (Belgique, Luxembourg, Allemagne) : il s'agit d'attirer la clientèle de proximité ou susceptible de passer par le Pays des 3 Frontières pour se rendre sur le lieu de villégiature. C'est le cas des Hollandais, des Allemands et Belges, localisés à moins de 2h de route.

4. quelques manques sur le territoire du SCOTAT

> les hébergements touristiques

Un certain nombre de manques et de faiblesses en matière d'hébergements touristiques peut être souligné afin d'y remédier et de favoriser le développement touristique :

- peu de mobilisation des propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes sur des actions ciblées ;
- les hébergements ruraux ont un fort taux d'occupation toute l'année car ils profitent des retombées de la centrale nucléaire de Cattenom, les ouvriers cherchant à se loger à moindre coût sur la durée. Cependant, cette démarche ne favorise pas l'accueil des touristes, bien au contraire ;

Remarque : Nouveau mode de subvention cote CCCE pour les hébergements ruraux avec une close sur un minimum d'occupation pour le tourisme de mai à octobre à vérifier exactement auprès de Brigitte Garsi vice présidente tourisme CCCE)

- répartition inégale des hébergements sur le territoire du SCOTAT.

> la coordination des institutionnels et socio-professionnels du tourisme

- nécessité de clarifier le rôle de chaque acteur (Offices de tourisme, SCOTAT, EPCI, SMVT, GIP) ;
- manque de coordination dans les actions de promotion des Offices de Tourisme.

5. Vers la construction d'une offre touristique durable ?

A un endroit
Ou dans le développement ?
Tourisme durable en transversal ? à certain endroit

> Qu'est ce que le tourisme durable ou l'éco-tourisme ?

Il s'agit de développer le tourisme tout en respectant l'environnement dans lequel il est. Ce type de tourisme doit favoriser le développement de l'économie locale tout en protégeant son l'environnement naturel et en renforçant la solidarité, les liens sociaux.
Concrètement, l'éco-tourisme se caractérise par des activités ou projets du type :

- accrobranche ;
- Sentier pieds-nus. Exemple au Parc Ste Croix de Rhodes ;
- animation autour des activités de nature maison de la nature par l'accueil de scolaires ;
- apprentissage d'une langue étrangère pour les habitants afin qu'ils puissent communiquer avec les touristes étrangers non francophones.

Le caractère innovant des projets permet de se démarquer plus distinctement des autres destinations, il est donc nécessaire d'innover à l'échelle du territoire :

- hébergement dans les arbres, en roulotte ;
- location de vélos.

6. Perspective et innovation

> Université d'été du tourisme rural

L'Université d'été du tourisme rural rassemble chaque année, les professionnels du tourisme rural de la France et des DOM-TOM : les Offices de Tourisme, les structures intercommunales, les fédérations nationales d'hébergements, les porteurs de projets ou toute personne intéressée par le développement du tourisme rural.

Ce séminaire à la fois théorique et pratique se déroule sur 3 jours incluant une journée sur le terrain dont l'objectif est la découverte de projets ou démarches innovants.

L'objectif à l'échelle du SCOTAT est d'accueillir, de montrer le savoir-faire des professionnels locaux dans l'hébergement, l'animation, la synergie des professionnels mais également dans les relations transfrontalières. Ce défi à relever peut faire évoluer les mentalités et plus particulièrement l'image de la Moselle et du Pays des 3 Frontières auprès des professionnels, eux-mêmes influant au sein de leur réseau.

Les 3 Frontières pourraient prétendre à accueillir cette rencontre de professionnels avec le soutien de partenaires financiers forts tels que le Département de la Moselle et la Région Lorraine, voire l'Europe.

- **Offre touristique/produit touristique** : afin de faire du Pays des 3 Frontière un territoire attrayant, où les touristes peuvent rester et consommer, un certain nombre d'offres touristiques existe déjà (hôtel+transport+visites) et lie les différents sites touristiques entre eux. Avec l'ouverture des pôles tels que Center Parc et le Centre Pompidou Metz, un certain nombre de circuits pourrait être réalisé puis commercialisé, allongeant ainsi la durée de séjour des visiteurs et leurs consommations sur le territoire du SCOTAT en particulier des clientèles « groupe ».
- Existe-il des « navettes » entre la gare lorraine TGV et les communes des 3 frontières ? ? ?

> coordination des actions promotionnelles
Film publicitaire, salons, documents d'appel, campagne de promotion, etc

Un film publicitaire pourrait être envisagé afin de promouvoir le territoire sur les salons. Il pourrait également être envoyé directement aux tours opérateurs, organisateurs de voyages de groupes en France, Belgique et Luxembourg (s'il est uniquement en français) ou plus largement si le film publicitaire est réalisé en plusieurs langues (anglais et allemand).

Campagne de promotion spécifique pour les **nouveaux sites touristiques.** Chaque nouveau site touristique ouvrant ses portes et pour lequel il serait plus difficile de mobiliser un budget spécifique pour une campagne de communication, pourrait bénéficier d'un soutien financier du GIP.

> Développement d'un **réseau de sentiers de randonnées** pédestres, équestres et cyclotouristiques à l'échelle du SCOTAT. Les 6 EPCI qui le composent travaillent actuellement sur l'étude d'un GR de Pays en sélectionnant un certain de nombre de sentiers de randonnées pédestres pour les mettre en réseau par la suite.

Conclusion

Pour conclure, le développement touristique sur le territoire du SCOTAT peut s'opérer à plusieurs échelles, sur différentes thématiques et être réparti sur le territoire.
L'offre touristique existante est dense à certains endroits. A noter que certains territoires place le tourisme comme un axe de développement économique fort et nécessaire.
Cela peut constituer une accroche pour faire venir les touristes et les amener à découvrir les sites moins connus par la suite.

Il existe une réelle volonté de développer et de promouvoir un tourisme de proximité (- de 2h de route) en menant des actions de promotion sur les salons.

Il reste toutefois des actions innovantes à mener pour donner une portée différente au tourisme. Cela peut passer par le développement d'un éco-tourisme, d'actions de promotion fortes et ciblées à identifier. En collant au territoire du SCOTAT, le futur GIP être une solution face au besoin de coordination entre élus et socio professionnels.

ANNEXE 3 : ETUDE TOURISME : COMPLEMENT POUR UN POSITIONNEMENT TOURISTIQUE ET UNE ORGANISATION DU TOURISME A L'ECHELLE DU THIONVILLOIS – PROSPECTIVE ET ORGANISATION

Partie 2 : Définition d'une base pour un positionnement touristique et une organisation du tourisme à l'échelle du Thionvillois

Sommaire

Prospective 3

L'objet de l'exercice prospectif et le mode opératoire 3

Les résultats préfigurant la base de réflexion pour fixer un mode d'organisation dans le cadre du comité de pilotage à venir. 4

Mode d'organisation du tourisme 9

Objet et mode opératoire de l'analyse 9

Les résultats : les axes de développement touristique et la gouvernance du Thionvillois en matière de tourisme 10

Annexes : 18



ETUDE TOURISME
Prospective

L'objet de l'exercice prospectif et le mode opératoire

Le territoire détient de nombreux atouts touristiques et les actions menées par les différents acteurs contribuent à les valoriser. Si ce constat est une évidence, l'enjeu est bien de créer une chaine de valeur touristique qui suppose de pouvoir s'appuyer sur une stratégie globale et une organisation qui favorise sa mise en œuvre en tenant compte de la diversité des territoires et des capacités à faire. Dans ce cadre, l'exercice prospectif mené par un groupe expert (GEX) qui a réuni des acteurs variés du tourisme les 18 et 19 septembre 2012, avait 2 buts majeurs.

Le premier était d'associer et impliquer les acteurs du tourisme dans une démarche de projet, parce que la pratique touristique nécessite une coordination à toutes les échelles et une adhésion du plus grand nombre.

Le second était d'explorer les futurs possibles pour investiguer au maximum les potentiels touristiques du territoire en les hiérarchisant et pour préfigurer une identité et une stratégie touristique afin de définir lors de la prochaine étape de l'étude, la meilleur organisation possible.

Parmi les multiples sujets évoqués, il s'agissait par exemple d'explorer :

- *s'il était possible concrètement d'attirer les flux touristiques venant de grands pôles périphériques au territoire (Pompidou Metz, Center Park, Amnéville, croisières de Trèves….) compte tenu à la fois du profil des touristes qui vont dans ces pôles et de l'offre touristique du territoire.*
- *si le patrimoine culturel lié à l'histoire industrielle avait la même « portée ou potentiel » au plan de la stratégie touristique que les villes fortifiées et le tourisme de « mémoire ». Ces appréciations ne visaient pas à juger de l'intérêt ou non d'un patrimoine, mais à rationaliser les éléments structurants qui peuvent nous servir d'appuis pour capter et structurer des flux touristiques. Le travail du groupe expert a ainsi permis de distinguer :*
    - *des thématiques d'entrée (de premier plan) capable d'identifier le territoire vu de l'extérieur (c'est-à-dire capter les flux touristiques extérieurs) et de « lancer » les flux,*

      et

    - *des thématiques d'accompagnement qui n'ont pas le même pouvoir captant de flux touristiques mais qui sont absolument indispensables pour structurer la chaine de valeur touristique (diffusion et animation des pratiques touristiques à l'échelle du territoire…).*

  Exemple du château de Malbrouck : la thématique d'entrée c'est le château (car elle relève de l'image reconnue du territoire autour du patrimoine fortifié), la thématique d'accompagnement créant la chaine de valeur touristique ce sont les expositions.

Les résultats préfigurant la base de réflexion pour fixer un mode d'organisation dans le cadre du comité de pilotage à venir.

Le travail du groupe expert a permis d'investiguer plusieurs questions.

Quel positionnement pour la fonction touristique dans le développement général du territoire ?

Malgré les nombreux atouts, le territoire ne réunit pas les masses critiques des sites touristiques régionaux ou nationaux de premier plan (on n'est pas Lourdes). La fonction touristique, outre son rôle capital pour le développement général du territoire (image de qualité, perception interne et externe), détient un potentiel de croissance qui nécessite de tenir compte de 2 facteurs :

- l'amorçage : la difficulté n'est pas tant de trouver des activités attractives et viables sur le long terme, mais de pouvoir lancer des projets pouvant permettre une première mise en réseau.
- le temps : certains secteurs du territoire sont plus en phase d'amorçage alors que d'autres sont en phase de développement.

Ces 2 facteurs ne sont pas limitants à l'organisation du tourisme, mais ils ont des effets sur elle. Ils impliquent à la fois de prioriser sur des projets et axes cibles (sur lesquels mettre le paquet) pour créer un effet d'entrainement fort et d'assurer une certaine flexibilité de gestion du tourisme pour permettre une montée en puissance tenant compte des différents stades et capacité des secteurs du territoire.

Comment jouer les atouts du territoire ?

=> Des flux qui ne demandent qu'à être captés

Le territoire peut capter les flux touristiques plutôt proches :

- Les flux internes liés aux transfrontaliers,
- Les flux proches en France et chez les voisins européens.

Ceci met en évidence l'enjeu et l'intérêt de développer les réseaux et coopérations proches et qui en outre présentent l'avantage d'être réalisables de façon assez rapide avec un effet visible. En effet, les conditions ne sont pas réunies pour que le captage des flux des grands pôles de type Pompidou Metz, Amnéville, Center Park (même si environ 56% des usagers sortent du centre, mais sans s'en éloigner à plus de 30 minutes et pour des sites exceptionnels)… puisse être le socle de la stratégie touristique, au moins dans un premier temps.

=> Des thématiques d'entrée et d'accompagnement (liste non exhaustive et non hiérarchisée)

La liste qui suit n'est pas exhaustive ni hiérarchisée, mais elle précise les potentiels des thématiques touristiques du territoire. Sa « hiérarchisation » s'établira notamment lorsque le territoire mettra en œuvre sa stratégie et au regard de capacités opérationnelles de valorisation (axes cibles, ...).

Des entrées de premier plan :

- **Tourisme vert / parcs et jardins :** ressource existante, capacité à fonctionner ensemble rapidement, vecteur d'une image facile à constituer et porteuse (chemins de randonnées...), et résonnance avec des publics nombreux (Allemagne...).
- **Tourisme viticole et gastronomique :** voisinage avec Allemagne et Luxembourg est très important, Mangeons Mosellan => ce tourisme est un sujet du bien vivre.
- **Tourisme fluvial :** comme des ports existent, les équipements de base sont donc présent et permettent de développer ce tourisme (échelle d'investissement raisonnable). En outre, ce tourisme vise des clientèles ciblables (niche) et faciles à fidéliser.
- **Ligne Maginot /Simserhof** (à distinguer des « villes fortifiées ») : une image importante et reconnue, notamment aux USA et en Allemagne. L'appellation tourisme de Mémoire n'est pas très vendeurse et ne doit pas « cadenasser » la tonalité du tourisme du Thionvillois.
- **Tourisme « villes fortifiées » :** c'est une entrée importante qui permet de construire un discours et d'être en réseau avec l'extérieur. Le patrimoine est l'entrée principale, même si sur ce patrimoine viennent se greffer d'autres valorisations parallèles (exemple Malbrouck et les expositions).

D'autres thématiques :

- **Le tourisme culturel :** est un vrai sujet mais qui ne peut pas être une entrée de premier plan. En revanche, on pressent que les points d'intérêt de cette thématique pourraient être explorés de manière plus complète.
- **Tourisme industriel /découverte économique :** le tourisme industriel détient un capital de valorisation réel mais ne paraît pas être une entrée de tout premier plan pour lancer les flux. En revanche, il est un moyen de surpasser une image parfois négative des territoires industriels et, s'il œuvre dans l'innovation, il contribue à l'attractivité résidentielle.

  Son accompagnement autour de la **découverte économique** peut permettre de créer de nouveaux flux et d'intégrer le tourisme industriel (qui comprend des sites d'importance), mais aussi la découverte d'entreprises et de petits producteurs (viticulteurs...). Le tourisme d'entreprise est un bon levier pour l'image.
- **Thermalisme :** d'autres territoires sont très en avance dans ce domaine et les conditions d'exploitation du thermalisme dans le Thionvillois est très contrainte (qualité de l'eau...). Le potentiel est donc relativement faible.
- **Patrimoine architectural :** le label Ecocité lié au projet du Val d'Alzette peut être un point d'entrée futur si sa mise en œuvre est innovante au plan urbanistique (exemple de Fribourg qui est très visité en tant qu'écoquartier).

Quels sont les facteurs communs intervenant dans l'organisation du tourisme ?

Et quels sont les échelles et moyens d'action de ces facteurs ?

Il n'existe pas un élément emblématique commun à tout le territoire, mais des atouts spécifiques selon les secteurs qui amènent nécessairement à des contributions différenciées à prendre en compte dans l'organisation (thématiques d'entrée, contributions financières..).

Le fonctionnement du tourisme fait intervenir 3 échelles : locale, intercommunale et territoire (Thionvillois). Ces 3 échelles ne traduisent pas une hiérarchie verticale mais des capacités à agir propres à chaque échelle qui doivent pouvoir se coordonner entres-elles. Au delà des thématiques communes à l'ensemble du territoire et qui justifient d'un traitement homogène, des organisations différenciées et évolutives pourront être envisagées selon les EPCI.

- **L'échelle territoire (Thionvillois) :**
  - propice à mettre en place et promouvoir l'image du Thionvillois.
  - capitale pour développer des projets structurants (avec effet d'entrainement et capacité d'investissement) et donner l'impulsion globale.
- **L'échelle EPCI :**
  - propice à exprimer les spécificités des différents secteurs du Thionvillois en articulant les projets qui selon les cas seront conduits à une échelle EPCI ou à une échelle communale.
  - avec le territoire, les EPCI sont propices à donner l'impulsion et à mobiliser tout le monde (confiance et capacité à croire - nécessité d'une vision partagée et d'un accord commun y compris avec ceux qui n'ont pas d'intérêt directement lié au tourisme).
  - L'outil de promotion du territoire nécessitera de tenir compte des différentes spécificités du territoire ; ce qui amènera à calibrer différents objectifs et modèles de communication.
- **L'échelle communale :**
  - indispensable car c'est celle de la proximité et donc de l'animation et de la pratique touristique. Par exemple, il existe un lien fort entre les associations et l'échelle locale (DSP non écrites) qui est pertinent à la fois pour monter des projets et assurer l'animation. L'échelle communale peut donc conserver une capacité d'impulsion propre.

Les facteurs communs intervenant dans l'organisation du tourisme sont au moins de 5 :

- **l'image & l'identité**

  => échelle territoire – Thionvillois / G6

  - Ce facteur est structurant car il est totalement lié aux pesanteurs affectant les perceptions qu'ont les différents acteurs du territoire concernant son identité et son image. Il constitue une condition aux capacités des acteurs à développer le tourisme :
    - Les acteurs internes (conviction des élus du développement du tourisme),
    - Les opérateurs (hôtellerie) et leur capacité à s'engager,
    - Les partenaires potentiels sur lesquels s'appuyer pour contribuer à améliorer les façons de faire,
    - Le rapport aux autres échelles : Moselle, Lorraine…
  - L'enjeu repose sur la qualité de la communication (type et échelle de média, cibles marketing…) et la définition de l'image à donner (l'image n'est pas seulement ce que l'on est mais elle est ce que l'on entend être – Lien avec le SCOT).

    L'identité est un sujet important à travailler car elle véhicule la notion de « qualité » (en plus de l'appartenance à un territoire) et permet d'ancrer une marque (exemples : Mangeons mosellan – 3000 T-shirts « Platt » vendus qui véhiculent l'appartenance).

- **Le foncier (c'est à dire l'aménagement de projets) et l'hôtellerie**

  => 3 échelles en fonction du domaine d'actions

  - Pouvoir tirer partie d'opérations d'aménagement qui se déroulent sur des champs plus larges que le tourisme (habitat…) pour y greffer de l'équipement touristique dans de bonnes conditions financières.
  - Ces opérations se déroulent selon une vision maîtrisée de la qualité de l'aménagement pour correspondre à l'image que se fixe le territoire (cf. aussi facteur qualité ci-après)
  - Ceci doit se combiner avec une mutualisation (notamment d'investissements) tenant compte des 3 échelles territoriales en fonction du domaine d'action (projet majeur d'échelle Territoire, projet d'échelle EPCI, projet d'échelle commune).

C'est au bénéfice de ces 3 éléments que le territoire sera en mesure de réunir les ressources nécessaires (coût du foncier élevé lié au phénomène transfrontalier…) tout en s'assurant de la maitrise de la qualité des opérations réalisées.

- **La qualité (échelle territoire) :**

  => échelle territoire – Thionvillois / G6

  - Définition et suivi du niveau de qualité des projets et du fonctionnement du tourisme pour que le territoire puisse maîtriser son positionnement touristique et son image. Il ne s'agit pas de limiter les initiatives ni la diversité des projets, mais de gérer une certaine cohérence dans les qualités de produits que les touristes peuvent attendre.
  - Intérêt de renforcer la professionnalisation des intervenants du tourisme : bien que de bonne volonté, tous les acteurs ne sont pas des professionnels et peuvent avoir besoin d'un accompagnement.

- **L'accessibilité & la mobilité (dont le numérique) :**
  - Faire le lien avec le SCOT en termes d'infrastructures et du réseau de déplacement.
  - Utilisation d'internet pour l'accès à l'information, en temps réel, et limiter les contraintes de déplacement pour les touristes (pour chercher l'information).
  - Offre en solution de mobilités :
    - Offre générique en lien avec le SCOT : autopartage, covoiturage,…
    - Offre pour les clientèles spécifiques : la plaisance, les camping car, les populations captives en mobilité…

- **Les ressources (dont finances) :**
  - Sujet non traité dans le cadre du groupe exploratoire.



ETUDE TOURISME
Mode d'organisation du tourisme

Objet et mode opératoire de l'analyse

Le territoire du Thionvillois détient de nombreux atouts touristiques et les actions menées par les différents acteurs contribuent à les valoriser. Partant de ce constat, l'enjeu pour le territoire est de créer une chaine de valeur touristique qui suppose de pouvoir s'appuyer sur une stratégie globale et une organisation qui favorise sa mise en œuvre en tenant compte de la diversité des territoires et des capacités à faire.

Les travaux menés par la prospective avaient permis de dégager 5 thématiques de premier plan sur lesquelles s'appuyer pour bâtir une stratégie de développement pour le Thionvillois et des objectifs qui fixent le cadre de l'action et de l'organisation des acteurs en matière de tourisme.

Dans la continuité des ces travaux, l'objet de l'analyse est double :

- Approfondir les thématiques de premier plan issues de la prospective et les traduire sous forme de **projets**, en lien avec des **secteurs de développement prioritaires** sur le territoire ;
- Identifier **l'organisation touristique** à l'échelle du Thionvillois capable de porter efficacement ces projets, et de s'articuler avec les autres dynamiques et projets émergeant au cours de l'élaboration du SCOT.

Deux réunions ont ainsi été organisées avec le Comité de Pilotage, les 24 octobre et 14 novembre 2012.

La **première réunion** s'est appuyée sur la présentation de scénarios projectifs. Il s'agissait, à partir d'histoires racontant les séjours et visites possibles du Thionvillois en 2020 en lien avec les 5 thématiques de premier plan, de faire réagir les participants : Ces histoires sont-elles réalistes ? De quoi dispose-t-on aujourd'hui, sur quoi peut-on s'appuyer ? Que manque-t-il pour rendre possible ces scénarios ? Quels sont les territoires du Thionvillois concernés ? Cette réunion a permis de faire émerger des **marges de progrès** sur chaque thématique et de poser la question de « **la bonne échelle d'intervention** » pour progresser. (cf. **en annexe 1** le visuel de la réunion du 24 oct. 2012 et la synthèse de la réunion explicitant les scénarios ainsi que leur analyse détaillée)

La **deuxième réunion** a permis d'approfondir la question des échelles d'intervention, sur la base des contributions des membres du Comité de pilotage, et de faire émerger **le mode d'organisation** à mettre en place sur le Thionvillois en matière de tourisme, à partir de différentes options possibles. (cf. le visuel de la réunion du 14 nov. 2012 en annexe 2).

Les résultats : les axes de développement touristique et la gouvernance du Thionvillois en matière de tourisme

4 objectifs en matière de tourisme

4 objectifs servent de fil conducteur à la stratégie de développement touristique du Thionvillois :

- Un objectif **d'image**, de **reconnaissance** et **d'attractivité** :
  - Faire reconnaître par les élus, opérateurs privés, acteurs locaux et partenaires supra-territoriaux, le potentiel touristique du Thionvillois
  - Renforcer l'attractivité du territoire pour les touristes, les porteurs de projets et les habitants
- Un objectif **d'aménagement** et de **développement économique**
  - Intégrer les fonctions touristiques dans les projets d'aménagement du territoire
  - Coordonner le développement de projets entre les EPCI pour travailler à la bonne échelle territoriale
  - Créer une chaîne de valeur autour du tourisme
- Un objectif de **qualité** : garantir un niveau de qualité pour les visiteurs et les habitants en termes
  - De cadre touristique et de cadre de vie
  - D'accueil, par une professionnalisation des acteurs
- Un objectif **d'accessibilité** et de **mobilité**
  - Favoriser l'itinérance (pédestre, cyclable, fluviale) et la diffusion des clientèles sur le territoire, en s'appuyant sur
    - le développement des infrastructures et du réseau de déplacement
    - les TIC (internet / mobile)
  - Garantir l'accessibilité du territoire pour les clientèles aux besoins spécifiques

6 thématiques à conforter à travers la stratégie touristique

Les réunions en Comité de Pilotage ont **conforté l'intérêt de travailler sur les thématiques** de premier plan identifiées par la prospective :

- Tourisme vert, parc et jardins
- Tourisme viticole et gastronomique
- Tourisme fluvial
- Ligne Maginot / Simserhof
- Tourisme « villes fortifiées »

Elles ont également permis de **souligner collectivement les points forts** du Thionvillois et des territoires qui le constituent sur chacune de ces thématiques et de faire ressortir les **leviers de développement**.

- **Tourisme vert, parc et jardins :** les atouts du territoire sont nombreux (réseau d'itinéraires doux, intermodalité des transports ferroviaire / cyclable / fluvial, sites et réseau de Parcs et Jardins « Jardins sans Frontières », politique départementale de fleurissement…) et les projets en cours soutiennent cette thématique (appli smartphones pour une découverte itinérante du territoire par le CG Moselle par exemple).

  L'enjeu repose essentiellement sur :

  → une **mise en cohérence et une coordination des actions** (itinéraire, signalétique), et des **projets** (développement et qualification des hébergements) **entre les différentes EPCI** qui composent le Thionvillois et **avec les territoires voisins** (transfrontaliers notamment)

  → la **coordination** entre la politique de développement touristique et les politiques d'embellissement urbain et de développement des mobilités (mise en place de co-voiturage touristique par exemple)

  → dans le prolongement des actions réalisées à ce jour par le SMVT : le développement d'une **stratégie commune pour structurer les filières « tourisme à vélo » et « parcs et jardins »** (par exemple à travers la construction d'un produit « découverte du Thionvillois à vélo », associant des itinéraires de randonnée, de l'hébergement, de la restauration et la découverte de sites) et les **promouvoir** auprès des clientèles française et étrangère

- **Tourisme viticole et gastronomique :** nombreux produits et spécialités mosellanes, offre de restauration de qualité (réseau Moselle Gourmande), AOC Vin de Moselle et réseau de caves habituées à recevoir des touristes, événementiels autour de la gastronomie, circuits courts (Mangeons Mosellan), etc… Sur cette thématique également, le Thionvillois possède des atouts indéniables.

  Les marges de progrès identifiées collectivement concernent essentiellement :

  → **l'animation de réseaux** pour mettre davantage en lieu agriculteurs, producteurs, viticulteurs et restaurateurs, et créer une chaîne de valeur autour de la gastronomie et la découverte des vins et produits du terroir

  → la **professionnalisation** des acteurs et **l'amélioration de l'accueil** (accueil multi langue, capacité de prescription vers d'autres sites du Thionvillois, accueil « Tourisme et handicap » par exemple)

- **Tourisme fluvial :** le réseau fluvial transfrontalier, les ports et bases nautiques actuelles et le projet à Basse Ham constituent les principaux atouts du Thionvillois. On retrouve sur cette thématique les mêmes leviers développement :

  → **Mise en cohérence des projets** à l'échelle du Thionvillois (rôle structurant de la future base nautique de Basse Ham pour l'ensemble du territoire) et **articulation entre le développement du tourisme fluvial et le développement d'autres thématiques** (tourisme vert notamment et autres thématiques comme le tourisme culturel)

  → **Structuration** de l'offre, construction de **produits**, **promotion** et **commercialisation**

- **Ligne Maginot / Simserhof :** la présence et la notoriété du patrimoine militaire mosellan confortent l'intérêt de développer cette thématique. Les marges de progrès évoquées font référence à des **missions de développement et d'aménagement** (pour le développement de l'offre de restauration à proximité de Hackenberg par exemple).

- **Tourisme « villes fortifiées » :** justifiée par la présence de plusieurs sites dans le Thionvillois et l'existence du réseau de villes fortifiées transfrontalier, cette thématique a capacité à devenir un axe majeur de la politique touristique du Thionvillois, à condition d'être conçue à une échelle transfrontalière et en lien avec des thématiques connexes pour construire une offre complète (visite de sites fortifiés et découverte gastronomique par exemple).

- **Une 6ème thématique a été ajoutée aux 5 thématiques identifiées par la prospective : le tourisme d'affaires,** à travers le développement d'une offre de petits séminaires (accueil de 30-50 personnes), en lien avec le projet en cours de salles de séminaires à Rodemack notamment, et la question de la création d'un grand équipement sportif et culturel, avec également salles de réunions (secteur non précisé).

Des missions à organiser et répartir entre les différents acteurs du tourisme

Le travail sur les thématiques de premier plan fait ressortir un ensemble de **missions à développer et organiser** entre les acteurs touristiques du Thionvillois.

Ces missions s'organisent en cohérence avec les objectifs en matière de tourisme : objectif d'image, d'aménagement et de développement économique, de qualité, d'accessibilité et de mobilité.

Objectif d'image
Les missions qui servent l'objectif d'image concernent :

- La promotion touristique auprès des habitants
- La promotion touristique auprès des touristes et des porteurs de projets
- La promotion touristique auprès des élus (faire reconnaître aux élus le potentiel touristique du territoire)
- La promotion territoriale auprès de nouvelles entreprises et habitants
- L'organisation d'animations, événements

Objectif d'aménagement et de développement économique
Les missions liées concernent :

- La veille foncière et économique (transmission, reprise, nouveaux projets)
- La prospection et l'accompagnement de nouveaux opérateurs
- La réalisation d'équipements structurants (Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage)
- La gestion d'équipements structurants
- L'animation de réseaux d'acteurs
- La commercialisation de produits (soumise à autorisation et garanties financières)

Objectif de qualité
Les missions liées concernent :

- L'embellissement
- La formation et professionnalisation des OT
- La formation et professions des professionnels du tourisme
- La sensibilisation et formation des élus
- La sensibilisation des habitants
- L'animation d'une démarche qualité
- L'observation (flux, profil, satisfaction)

Objectif d'accessibilité et de mobilité
Les missions liées concernent :

- La création d'itinéraires doux, fluviaux
- L'entretien des itinéraires
- La signalétique directionnelle
- La signalétique d'interprétation
- La couverture numérique
- Les services mobiles
- Les questions liées au Tourisme et handicap (sensibilisation des socio-professionnels, aménagement, label)

La question posée est celle de « la bonne échelle d'intervention » pour mener ces missions et porter les projets touristiques :

- échelle communale
- intercommunale (EPCI)
- intercommunautaire (plusieurs EPCI)
- Thionvillois (territoire couvrant le périmètre du SCOT, non organisé juridiquement en matière de tourisme ; les organisations existantes étant le SCOTAT, Syndicat Mixte en charge de l'élaboration du SCOT du Thionvillois, et le G6, organisation informelle, qui associe les présidents des 6 EPCI)
- Département
- Région
- transfrontalière ?

Interrogés sur cette question, les membres du Comité de Pilotage ont exprimé leur vision de la répartition des missions entre les différents échelons territoriaux (cf. ci-après et aussi le visuel de la réunion du 14 nov. 2012 en annexe 2).

Communes	EPCI	Thionvillois / G6	Département	Région
- Embellissement	- promotion auprès des habitants - organisation d'événements - veille foncière et économique - réalisation et gestion d'équipements structurants - embellissement - sensibilisation des habitants - couverture numérique	- Promotion touristique auprès des touristes et porteurs projets - Promotion territoriale auprès de nouvelles entreprises et nouveaux habitants - Organisation d'animations, événements - Prospection et accompagnement de nouveaux opérateurs - **Réalisation et gestion d'équipements structurants** - Animation de réseaux d'acteurs - Commercialisation - Sensibilisation des habitants - Animation d'une démarche qualité	- Promotion touristique auprès des touristes et porteurs projets - Prospection et accompagnement de nouveaux opérateurs - Animation de réseaux d'acteurs - Commercialisation de produits - Formation et profess. des OT - Formation et profess des prof du tourisme - Sensibilisation et formation des élus - Animation d'une démarche qualité - Observation - Signalétique directionnelle	- Formation et profess. des OT - Formation et profess des prof du tourisme

Le découpage et la répartition précise des missions entre les échelons devront être affinés. On peut cependant retenir les points suivants, qui font consensus :

→ des missions se déclinent à plusieurs échelles, en particulier :
  - la promotion (en fonction des cibles visées) ;
  - l'organisation des animations (en fonction de l'intérêt et du rayonnement des événements) ;
  - la réalisation et la gestion d'équipements structurants (en fonction de l'envergure des projets).

→ La place de la **commune** se concentre sur l'embellissement par exemple, **mais cela n'empêche pas le maintien d'autres missions.**

→ Le **transfrontalier** est peu identifié comme niveau d'intervention, du fait, sans doute, de l'absence de structure organisée à cet échelon et d'une coopération qui peine à émerger

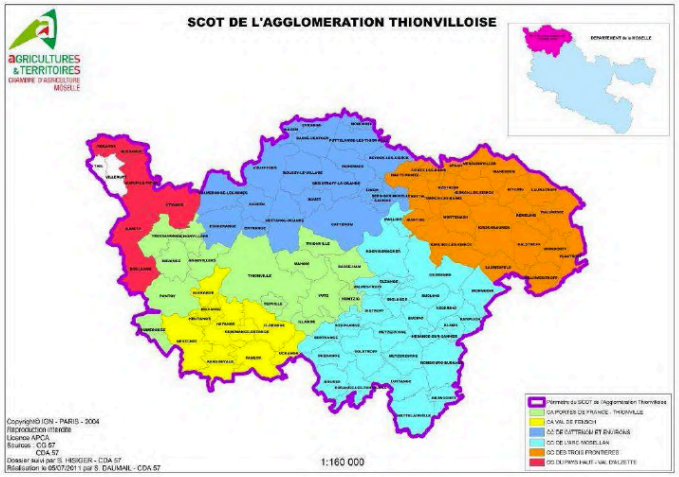
→ Le **Département** est perçu comme un acteur majeur

→ Le **Thionvillois** apparaît clairement comme une **échelle pertinente et attendue** de coopération. La question est dès lors celle de la structuration de cet échelon.

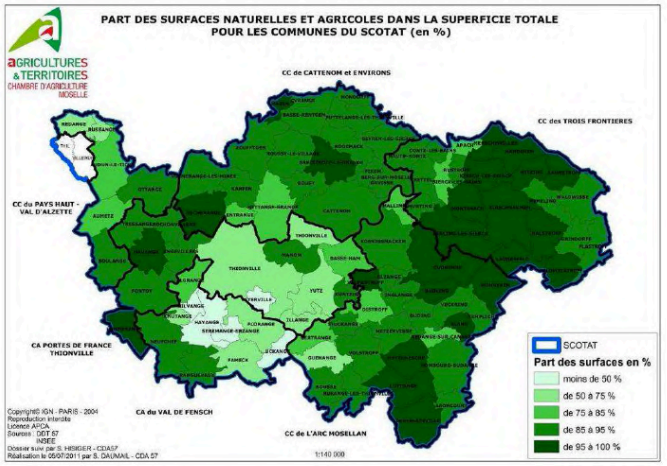
ANNEXE 4 : ETUDE AGRICOLE – SCOT ARRONDISSEMENT THIONVILLE

AVANT PROPOS

Le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise s'étend sur 99 communes et 6 intercommunalités. Il couvre 90 376 hectares soit 16 % de la superficie du département et compte 239 000 habitants en 2008 soit 21 % de la population du département. La densité de population du territoire est de 265 habitants au km².



Avec près de 50 000 hectares soit plus de 50 % de sa surface, les espaces agricoles sont une des composantes essentielles de l'activité et du territoire du SCOT. Ils constituent le support d'activités économiques de production non délocalisables pour environ 500 entreprises agricoles professionnelles. Ils représentent un élément primordial dans l'aménagement du territoire et notamment dans ses composantes paysagères et environnementales. Ils contribuent au développement économique du territoire ainsi qu'à son dynamisme économique.



I. ENJEUX FONCIERS ET PROPOSITIONS D'OUTILS DE PROTECTION :

Le potentiel agricole du territoire du SCOT est fortement menacé par une pression foncière et une expansion urbaine croissantes. En effet, l'urbanisation, le développement des activités et des infrastructures conduisent à une forte consommation de foncier agricole.

Les conséquences de cette consommation sont considérables : réduction des potentialités agronomiques des territoires, impact négatif sur les exploitations agricoles, réduction de la biodiversité, banalisation des paysages, aggravation des risques naturels…

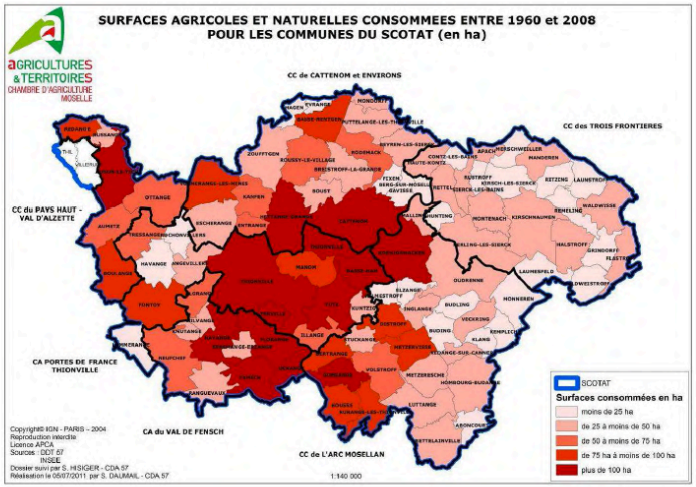
Les entreprises agricoles du territoire du SCOT disposent d'atouts humains et fonciers qui leurs ont permis de créer un secteur économique structuré, performant et permettant des productions de qualité. La préservation du foncier reste ainsi un objectif majeur à la viabilité économique des exploitations afin qu'elles puissent demain envisager leur avenir sereinement et répondre aux attentes de la société.

A. LES ESPACES AGRICOLES, DES RESSOURCES AUJOURD'HUI MENACEES :

La pression urbaine, notamment liée au développement économique et à l'attractivité résidentielle du territoire, conduit les collectivités locales à considérer les espaces agricoles comme des réserves foncières en vue de projets d'aménagement jugés plus rentables que la production agricole, comme la création de logements, d'activités ou d'infrastructures.

Depuis 1960, environ 6 500 hectares de surfaces agricoles et naturelles ont été consommés par l'artificialisation, soit 7 % du territoire. Aujourd'hui, la surface artificialisée du territoire est de 14 % contre 11 % sur l'ensemble du territoire mosellan.

Durant ces 10 dernières années, plus de 1 550 hectares de terres agricoles ont été artificialisées soit un rythme moyen de 155 hectares par an.



1. ELEMENTS DE CONSTATS RELEVES A L'INTERFACE FONCIER-HABITAT :

Durant ces 10 dernières années le territoire du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise a été marqué par une croissance démographique de 5 % contre 1 % sur l'ensemble du département. Avec 20 % de la population départementale, le territoire est soumis à une forte attractivité résidentielle avec une pression foncière particulièrement forte sur les secteurs périurbains.



Les principaux enjeux fonciers concernent le maintien et développement d'une agriculture diversifiée, de proximité et de qualité et d'une agriculture créatrice de richesses et de liens notamment sur les zones périurbaines du territoire.

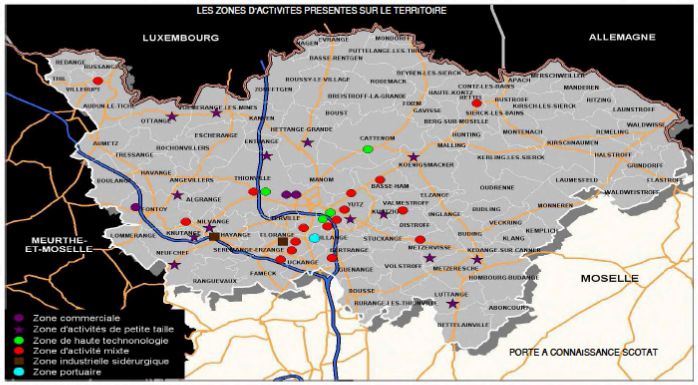
La maîtrise de l'extension urbaine avec la densification et la reconquête des centres-bourgs, le développement de formes urbaines moins consommatrices d'espaces et la réduction du taux d'artificialisation des terres agricoles sont des préalables incontournables à la réduction du taux d'artificialisation des terres agricoles.

Avec un taux de vacance élevé et en augmentation (+ 30 % entre 1999 et 2007 soit un total d'environ 6 000 logements), cet objectif est d'autant plus réalisable que l'INSEE prévoit, dans les prochaines années, une baisse démographique pour le territoire de plus de 10 000 personnes d'ici à 2010 et 25 000 personnes entre 2020 et 2030.

2. ELEMENTS DE CONSTATS RELEVES A L'INTERFACE FONCIER-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

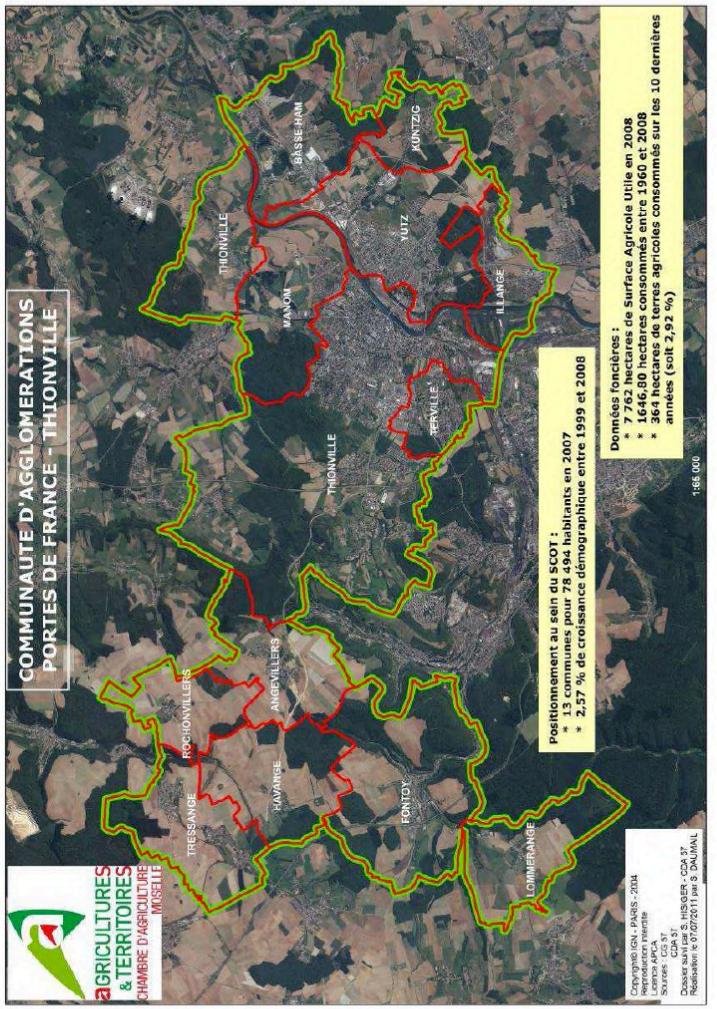
Depuis quelques décennies, les collectivités locales du territoire ont développé leurs propres stratégies en matière d'implantation de zones d'activités. Les prélèvements fonciers et le mitage des terres agricoles ont ainsi été très importants au cours des 10 dernières années.

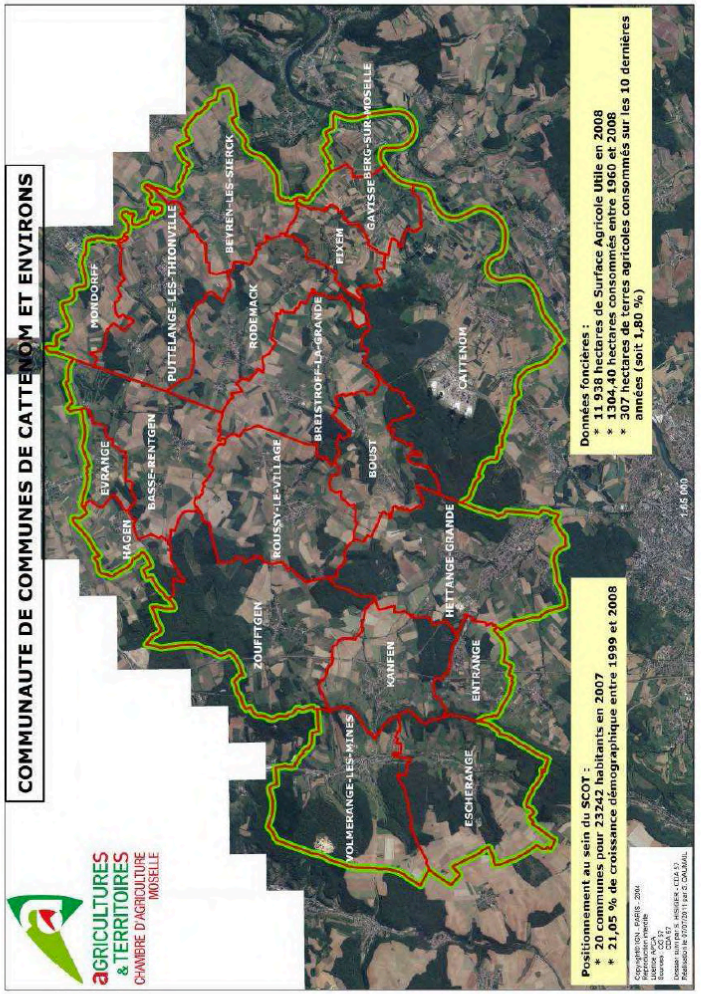
Les implantations de zones d'activités doivent s'inscrire dans un schéma de développement global et non plus local.

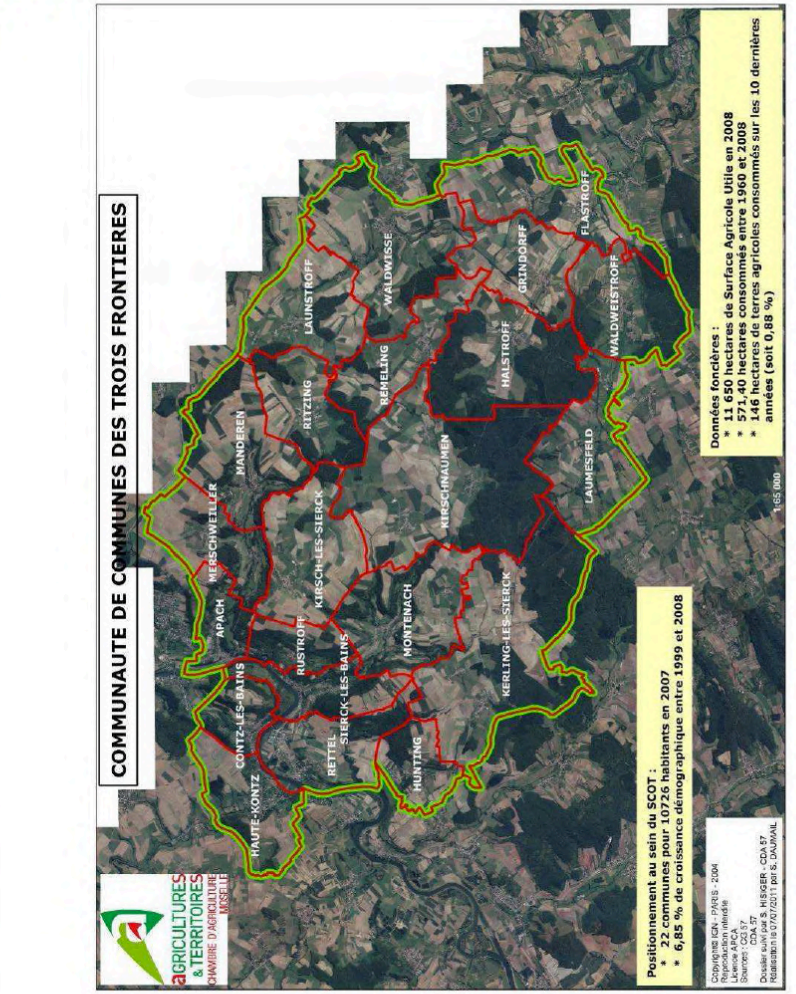


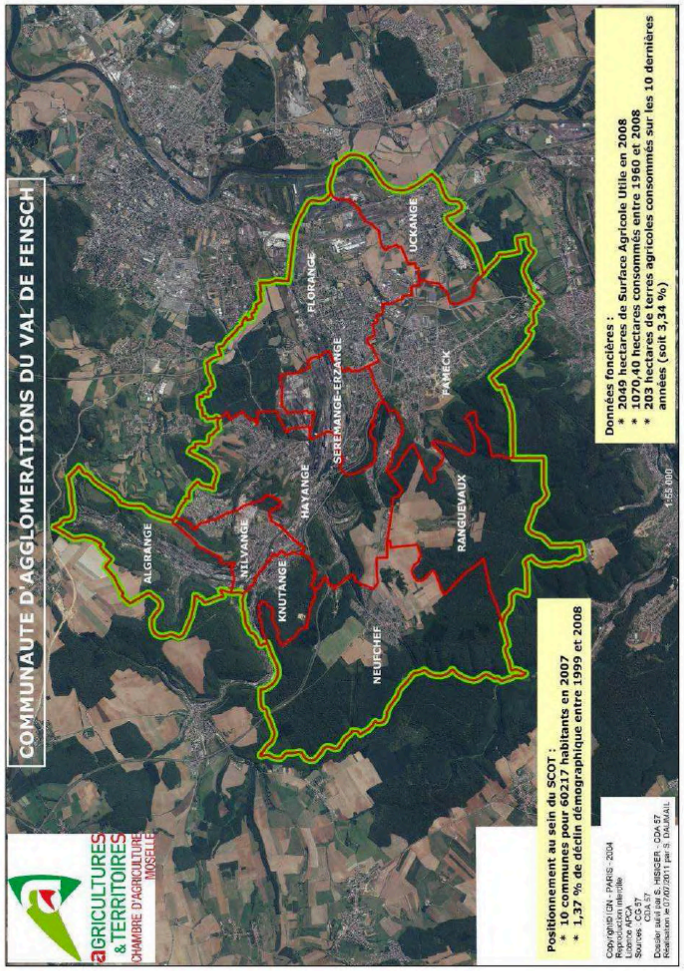
Le SCOT doit devenir une instance arbitrale permettant la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire cohérente et soucieuse de la préservation des espaces agricoles et naturels avec la mise en place d'une offre économique équilibrée, structurée et hiérarchisée sur le territoire.



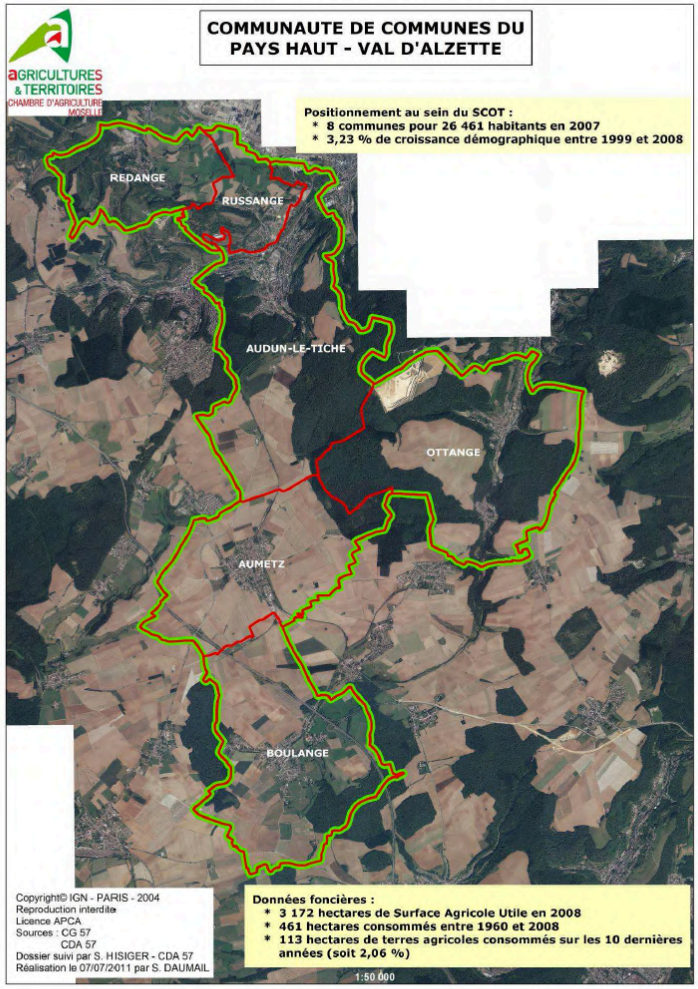



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS
MONDORFF
EVRANGE
HAGEN
BASSE-RENTGEN
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE
BEYREN-LES-SIERCK
RODEMACK
ROUSSY-LE-VILLAGE
BREISTROFF-LA-GRANDE
FELSEM
GAVISSE-BERG-SUR-MOSELLE
BOUST
CATTENOM
ZOUFFTGEN
KANFEN
HETTANGE-GRANDE
ENTRANGE
VOLMERANGE-LES-MINES
ESCHERANGE
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MOSELLE
Positionnement au sein du SCOT :
* 20 communes pour 23242 habitants en 2007
* 21,05 % de croissance démographique entre 1999 et 2008
Données foncières :
* 11 938 hectares de Surface Agricole Utile en 2008
* 1304,40 hectares consommés entre 1960 et 2008
* 307 hectares de terres agricoles consommés sur les 10 dernières années (soit 1,80 %)
1/65 000

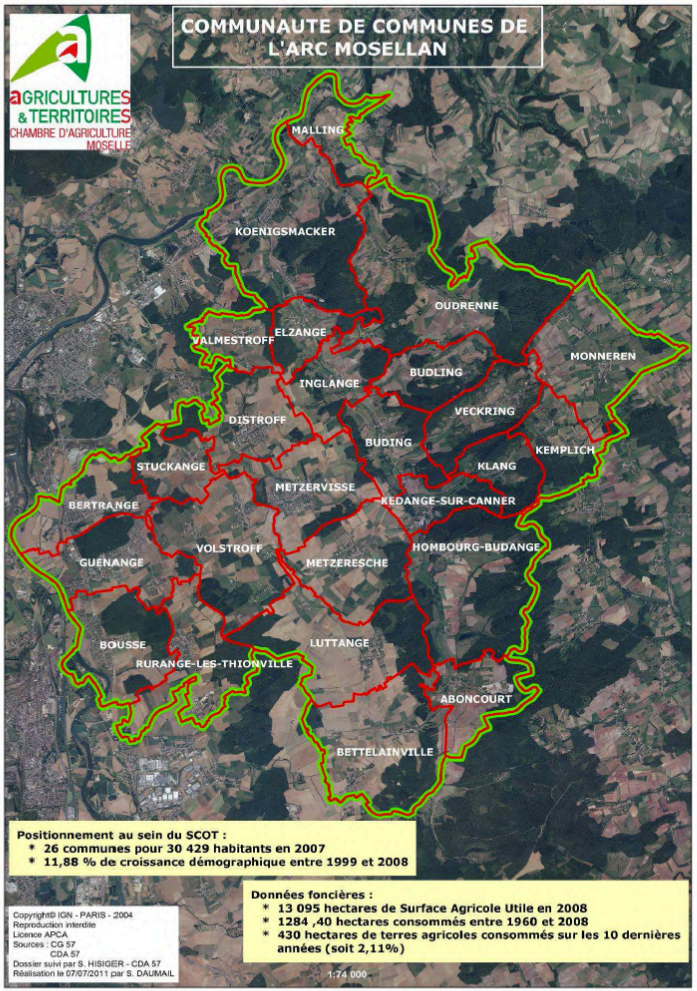

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS FRONTIERES
HAUTE-KONTZ
CONTZ-LES-BAINS
APACH
MERSCHWEILLER
MANDEREN
RETTEL
SIERCK-LES-BAINS
RUSTROFF
KIRSCH-LES-SIERCK
RITZING
LAUNSTROFF
HUNTING
MONTENACH
KERLING-LES-SIERCK
KIRSCHNAUMEN
REMELING
WALDWISSE
HALSTROFF
GRINDORF
LAUMESFELD
FLASTROFF
WALDWEISTROFF
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MOSELLE
Positionnement au sein du SCOT :
* 22 communes pour 10726 habitants en 2007
* 6,85 % de croissance démographique entre 1999 et 2008
Données foncières :
* 11 650 hectares de Surface Agricole Utile en 2008
* 571,40 hectares consommés entre 1960 et 2008
* 146 hectares de terres agricoles consommés sur les 10 dernières années (soit 0,88 %)
1/65 000



SH/NO – Août 2011 11



SH/NO – Août 2011 12



EPCI	SUPERFICIE TOTALE EN HA	SURFACE NATURELLE ET AGRICOLE EN 2008		SURFACE CONSOMMEE ENTRE 1960 ET 2008		SURFACE AGRICOLE UTILE EN 2008		SURFACE AGRICOLE CONSOMMEE ENTRE 1999 ET 2008	
		ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
TROIS FRONTIERES	17634	16501	93.57	571	3.24	11650	66.06	146	0.88
ARC MOSELLAN	22402	20339	90.79	1284	5.73	13095	58.45	430	2.11
CATTENOM ET ENVIRONS	18779	16936	90.18	1304	6.94	11938	63.57	307	1.80
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	7288	5238	71.87	461	6.32	3172	43.52	113	2.06
VAL DE FENSCH	8626	5870	68.05	1070	12.40	2049	23.75	203	3.34
PORTE DE FRANCE THIONVILLE	15647	12210	78.03	1647	10.53	7762	49.60	364	2.92
TOTAL	90376	77094	85.30	6337	7.01	49666	54.95	1563	2

B. PROPOSITIONS D'ACTIONS A MENER :

1. REDEFINIR LA VISION DES ESPACES AGRICOLES :

Espaces de production, de richesses économiques, écologiques et paysagères, les espaces agricoles jouent de multiples rôles vis-à-vis de notre société : productions agricoles indispensables à notre alimentation, milieux naturels réserves de biodiversité, paysages forgeant l'identité des territoires, espaces de détente et de loisirs ...

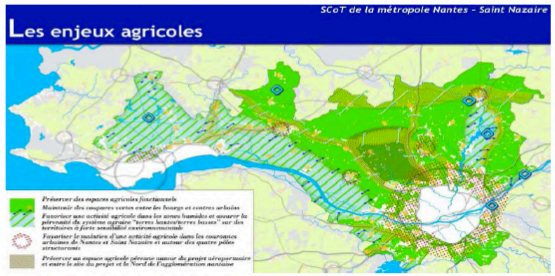
DEFINIR DES ESPACES AGRICOLES PERENNES :

Les espaces agricoles doivent être considérés comme des espaces ayant leur logique de fonctionnement propre et non comme des espaces résiduels voire comme des réserves foncières pour le développement urbain. Ils constituent de véritable « zones d'activités économiques » non délocalisables avec leur besoin d'aménagement spécifique.

Dans un contexte de territoires très évolutifs et soumis à forte pression urbaine, la demande de la profession agricole est de donner une lisibilité du devenir de l'espace agricole. Si le SCOT ambitionne de maintenir une véritable agriculture, il doit assurer la pérennité de son espace agricole, avec une lisibilité à horizon du SCOT.

La cartographie des espaces agricoles pérennes et de leurs limites ainsi que celles de l'urbanisation est indispensable dans le Document d'Orientations et d'Objectifs pour tenir cet engagement. Il ne peut en effet pas y avoir de projet agricole crédible et durable sans engagement en la matière. Cela exige une volonté politique forte et des choix clairement affichés.

Dans ce contexte, le projet d'aménagement Esch-Belval, sur la zone frontalière avec le Luxembourg, constitue une préoccupation majeure, et devra faire l'objet d'un examen particulier et de la recherche d'une concertation, afin de permettre la satisfaction de cet objectif.



CREER DU LIEN SOCIAL :

La création de valeur ajoutée sur les terres agricoles par des activités d'accueil ou de vente directe constitue un moyen efficace pour résister à l'artificialisation. En effet, dans ces conditions, l'entreprise agricole crée bien plus que des quintaux de blé ou des litres de lait : elle crée du lien social par la relation directe qu'elle entretient avec son environnement. Elle devient une passerelle indispensable entre le monde rural et le monde urbain. Dès qu'il s'agit d'artificialiser une terre, il est question de rompre ce lien social.



Il faut encourager toutes les initiatives permettant aux entreprises agricoles d'entrer dans des démarches innovantes d'agriculture de proximité, dans l'objectif de préserver les terres agricoles.

2. FAVORISER UNE GESTION ECONOME ET RATIONNELLE DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES :

Face à la tendance spontanée de consommer toujours plus loin l'espace agricole pour répondre aux besoins de développement, sans se préoccuper de son potentiel et de sa valeur, il est nécessaire de considérer l'espace agricole comme un territoire précieux, porteur de richesse et d'avenir.

Avant de s'orienter vers la consommation de nouveaux espaces, il est primordial de densifier les bourgs et les centres anciens, de privilégier le renouvellement urbain, de requalifier par l'aménagement des espaces libres insérés dans le tissu urbain, de requalifier les espaces mal utilisés, sous utilisés, de restructurer les espaces en mutation et les friches urbaines.

PRIVILEGIER LE RENOUVELLEMENT URBAIN PAR DES OPERATIONS DE DENSIFICATION ET REHABILITATION :

La densification des espaces résiduels ou « dents creuses » en cœur d'îlots et la réhabilitation des espaces dégradés (friches urbaines, industrielles, militaires ...) doit être le préalable à toute nouvelle extension de l'urbanisation. Afin d'éviter le mitage des espaces naturels et agricoles, il est primordial d'opérer des extensions en continuité du tissu urbain existant de manière à opérer un développement concentrique autours des noyaux villageois.

Exemple du SCoT de Métropole Nantes - Saint Nazaire :

« Stopper le mitage de l'espace métropolitain »

Exemple du SCoT du Pays de Lorient :

« Interdire le développement de l'habitat isolé »

Exemple du SCoT Métropole Flandre Dunkerque :

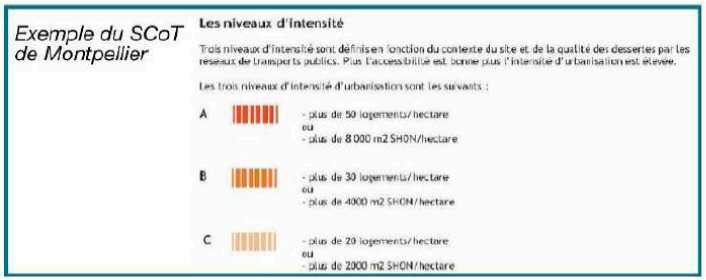
« Éviter la création de nouveaux « germes » d'urbanisation. »

Parallèlement, il est primordial que les élus étudient sur le long et le moyen terme l'évolution du nombre d'habitants dans leur commune avant de créer de nouvelles zones constructibles et d'engager des équipements très lourds pour la collectivité.

METTRE EN PACE DES QUOTAS DE SURFACES A URBANISER :

La mise en place d'un schéma de gestion économe du foncier doit passer par la mise en place de quotas maximum de surfaces artificialisables annuellement dans le périmètre du SCOT.

Exemple du SCoT de Montpellier



Comme la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) le prévoit, le SCOT doit pouvoir fixer des objectifs chiffrés de réduction de la consommation annuelle d'espace pour l'urbanisation. On peut citer l'exemple du SCOT de Montpellier qui retient un objectif de - 50 %.

PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES URBAINES MOINS CONSOMMATRICES D'ESPACES :

De nouvelles formes urbaines (constructions mitoyennes, habitat collectif ...) doivent être désormais privilégiées afin de diminuer de façon conséquente le mitage des espaces agricoles.

Le modèle pavillonnaire classique ne doit pas être systématisé, mais éventuellement complété par de l'habitat intermédiaire qui permet une densification des logements en conservant l'esprit d'un habitat individuel ou par des logements collectifs qui, outre l'avantage de favoriser la mixité sociale et le renouvellement des populations, rendent possible une optimisation des terrains.

DES FORMES DE DEVELOPPEMENT URBAIN FAVORISANT LA DENSIFICATION



Les acteurs du territoire doivent être sensibilisés aux atouts de ces nouvelles formes urbaines.

3. MOBILISER LES OUTILS DE PROTECTION POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ESPACE :

L'artificialisation des sols par l'homme est un phénomène irréversible. Chaque document d'urbanisme définit, à un instant donné, les limites de cette inexorable progression. Mais, considérés sur le long terme, de révision en révision, c'est un rythme, plus qu'une réelle barrière, que les documents d'urbanisme fixent à l'urbanisation. Des outils complémentaires permettent en revanche de tracer, en réaction à cette instabilité, des limites pérennes autour des espaces agricoles.

LA PROCEDURE ZONES AGRICOLES PROTEGEES :

Issues de la Loi d'Orientation Agricole de 1999, les ZAP permettent de préserver des zones agricoles présentant un intérêt en raison de la qualité des productions ou de leur situation géographique. Elles ont pour effet de préserver les sols de tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique.

A l'initiative d'une commune ou d'un EPCI, un espace agricole peut être classé en ZAP par un arrêté préfectoral. Ce périmètre s'impose alors, en tant que servitude d'utilité publique, aux territoires concernés. Cet outil traduit une volonté de pérenniser un espace agricole de qualité et de le soustraire aux révisions de PLU. La modification requiert en effet un nouvel arrêté préfectoral.

Cet outil pourrait être utilisé pour la protection des vignobles, porteurs d'une image de qualité de la production agricole du territoire, pour la protection des secteurs agricoles périurbains où la pression foncière est très forte ou encore pour assurer la protection de sites destinés à recevoir des productions spécialisées de type maraîchage, horticulture...

LE DISPOSITIF PERIMETE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS :

Issus de la loi de développement des territoires ruraux de 2005, les PPAEN permettent de définir un programme d'actions précisant les modalités de gestion destinées à favoriser l'agriculture, de donner un droit de préemption aux collectivités locales ou à la SAFER, de rendre obligatoire l'utilisation des terrains acquis pour réaliser les objectifs du programme d'actions.

A l'initiative du Département, et en, accord avec les communes et EPCI concernées, un espace périurbain peut être classé en PPAEN par délibération du Conseil Général. Ce classement instaure une servitude d'utilité publique garantissant la vocation agricole ou naturelle des espaces inclus dans le périmètre. La réduction du périmètre ne peut se faire que par décret ministériel.

LE DISPOSITIF ESPACES NATURELS SENSIBLES :

Les ENS sont des outils permettant au département de protéger les secteurs les plus sensibles de son territoire, de les gérer et de les ouvrir au public. Pour cela le département dispose d'un droit de préemption des terres et a mis en place une taxe départementale des espaces naturels sensibles pour financer ces actions.

Ce dispositif peut être utilisé pour des espaces dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent.

LA CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES :

En amont de la réalisation de grands projets d'aménagement, la constitution de réserves foncières permet d'anticiper et de prévoir les restructurations foncières des exploitations agricoles impactées et fragilisées par ces aménagements. Les collectivités porteuses de projets d'aménagement doivent constituer ce type de réserves afin de préserver la viabilité des exploitations impactées et prévenir les conflits d'usage.

Les collectivités peuvent s'appuyer sur la SAFER ou sur l'EPFL dans leurs démarches et pour gérer les biens dans l'attente de la réalisation du projet. Compte tenu du marché foncier relativement fermé et des candidatures nombreuses à la rétrocession, des stocks fonciers seront constitués le plus tôt possible et préfinancés par les porteurs de projets.

4. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LA PLANIFICATION URBAINE :

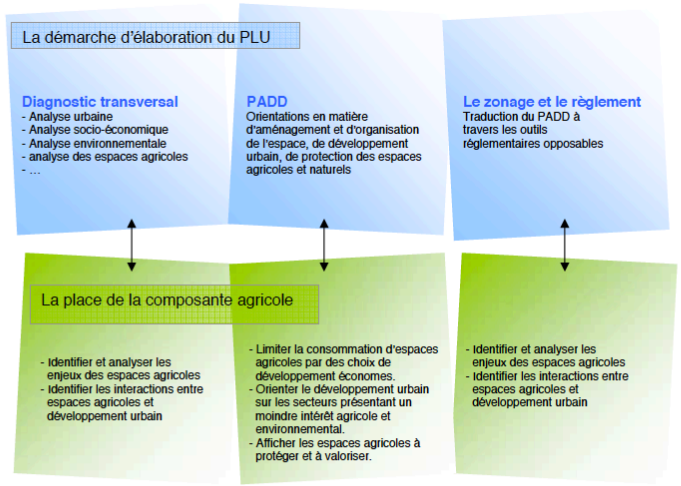
GENERALISER LES DOCUMENTS D'URBANISME :

L'activité agricole est étroitement liée au foncier, et nécessite des capitaux importants : une lisibilité à long terme de l'occupation des sols est donc nécessaire. Il est donc important d'anticiper sur ses évolutions et d'assurer une lisibilité à long terme : les documents d'urbanisme sont des outils privilégiés.

La période d'élaboration des documents d'urbanisme est un moment privilégié d'analyse, de débats et de décisions pour élaborer un projet d'aménagement et de développement territorial. La question du devenir des espaces agricoles se doit d'être au cœur de cette démarche.

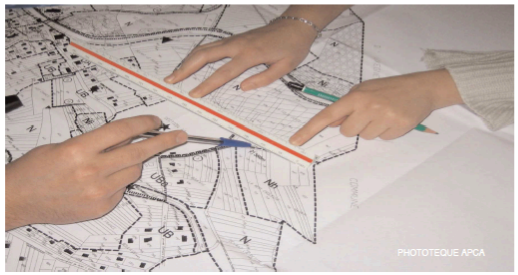
Afin de préserver toutes possibilités de développement de l'activité agricole, la vocation de l'ensemble des secteurs exploités en culture et en prés doit être affichée. Ces secteurs, de même que ceux où se localisent les installations agricoles, doivent bénéficier d'un zonage A dans les PLU et N dans les cartes communales.

L'un des principaux enjeux des documents d'urbanisme réside dans cette équation : réaliser les projets de développement dans les meilleures conditions d'efficacité et de coût pour la collectivité, tout en préservant à long terme le potentiel agricole des territoires.



AMPLIFIER LA CONCERTATION AVEC LA PROFESSION AGRICOLE :

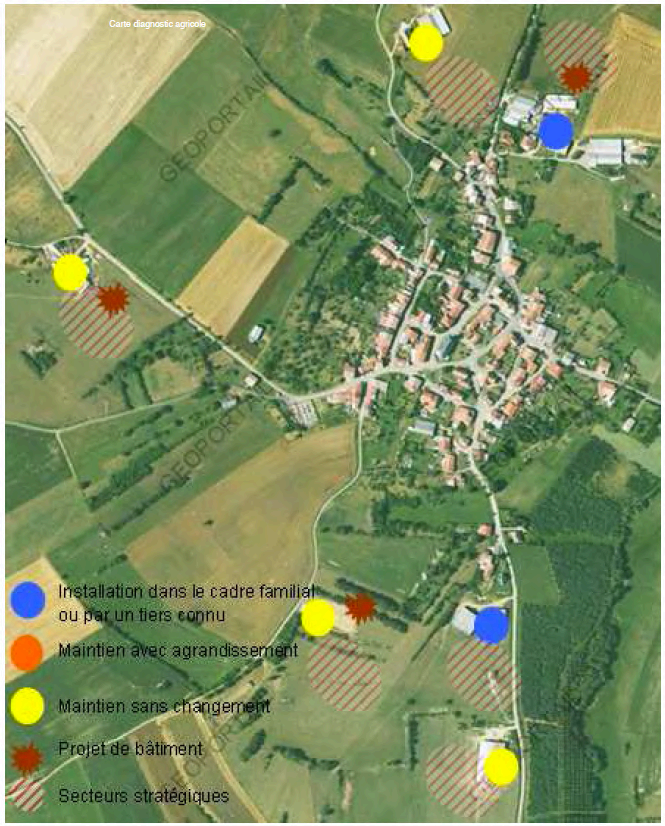
La planification des territoires constitue un levier important pour prendre en compte les problématiques agricoles. L'élaboration des documents de planification doit permettre de mettre en place un partenariat constructif entre collectivités, services de l'Etat et monde agricole dans les démarches de planification afin de garantir à l'agriculture la place qui lui revient.



La prise en compte de l'activité agricole et la consultation des représentants des exploitants agricoles lors de l'élaboration des documents de planification est indispensable, compte-tenu notamment de l'importance spatiale de l'agriculture. En s'appuyant sur les compétences de tous les acteurs, l'impact des projets sur le territoire et sur l'agriculture en particulier doit être évalué.

REALISER DES DIAGNOSTICS AGRICOLES :

La connaissance des caractéristiques et des enjeux des espaces agricoles, sur la base d'un diagnostic précis, est une base précieuse pour la réflexion sur la gestion des territoires, garante d'un aménagement équilibré. Cet outil d'aide à la décision permet de réaliser un état des lieux précis de l'espace agricole et de ses évolutions. L'objectif consiste à prendre en compte le fonctionnement quotidien des exploitations agricoles qui combinent en un système d'exploitation la terre outil de travail, le capital et le travail humain. Les impacts du développement urbain sur l'activité agricole doivent être clairement analysés.



La mise en place systématique d'un diagnostic sur l'activité agricole devrait ainsi permettre d'anticiper les conflits et de définir un projet d'aménagement qui partage l'espace de façon équilibrée.

5. AMELIORER LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE DANS LES OPERATIONS D'AMENAGEMENT :

METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT EN AMONT DES DECISIONS OPERATIONNELLES D'AMENAGEMENT :

Les projets d'aménagement du territoire ont un impact majeur sur l'activité agricole. Ils occasionnent des prélèvements fonciers, une déstructuration du parcellaire et parfois, peuvent remettre en cause la pérennité économique des exploitations agricoles. La mobilisation des compétences techniques des Organisation Professionnelles Agricoles (CA, SAFER, ...) en amont des décisions d'aménagement devrait permettre d'apprécier les conséquences non seulement sur l'impact foncier mais aussi sur le maintien des exploitations touchées.

Les porteurs de projets doivent avoir comme objectif prioritaire de pouvoir proposer aux exploitants agricoles des surfaces compensatoires permettant d'assurer l'équilibre économique de leurs structures.

RECHERCHER UN NIVEAU ADAPTE DE COORDINATION DES DECISIONS DE CREATION DE ZONES D'ACTIVITES :

En matière de développement économique notamment, les besoins exprimés ne se cantonnent pas à l'échelle communale ni même intercommunale. De même, les dynamiques agricoles s'affranchissent des limites communales ou supra-communales. L'insertion d'un projet dans le territoire qui l'entoure est donc garant d'un développement harmonieux et équilibré du territoire.

Il est recommandé d'encourager une échelle supra-communale pour satisfaire les besoins du territoire en matière de développement économique. Le SCOT se révèle, à cet égard, un outil intéressant susceptible de définir une stratégie et un schéma d'aménagement et de développement global des zones d'activités avec hiérarchisation des fonctions respectives des différentes communes.

REALISER DES ETUDES D'IMPACTS APPROFONDIES :

La réalisation d'études de structures agricoles permet d'obtenir un état des lieux précis de l'activité agricole en place et de mesurer l'impact des projets sur les structures concernées. Elle doit permettre d'amorcer une réflexion sur les solutions à envisager pour réduire les impacts du projet sur les structures agricoles. Elle doit permettre également d'initier la mise en place d'une concertation régulière entre les porteurs de projets, la Profession Agricole et les exploitants agricoles concernés jusqu'à l'aboutissement du projet.

6. GARANTIR DES STRUCTURES D'EXPLOITATION PERFORMANTES :

PRESERVER LES SIEGES D'EXPLOITATION :

La cohabitation entre les zones d'activités économiques et les zones à vocation résidentielle a toujours été difficile à gérer par les élus locaux. En effet, les nuisances générées par les activités économiques sont souvent difficilement compatibles avec l'aspiration légitime à la tranquillité des occupants des zones résidentielles. Pourtant, l'expérience des décennies passées montre qu'un nombre important de zones à urbaniser ont été développées à proximité de ces activités. Les structures agricoles d'élevage doivent pour s'implanter, respecter des distances d'éloignement réglementaires vis-à-vis des tiers ou des limites de zones urbaines ou à urbaniser définies dans les documents d'urbanisme. Il conviendrait de respecter ces mêmes distances de recul pour la définition des nouvelles zones à urbaniser.



Afin de permettre aux exploitations agricoles de se moderniser, de se développer et réciproquement pour prémunir les tiers de toutes nuisances inhérentes aux activités agricoles, la distance de recul devrait être calculée non pas à partir des bâtiments agricoles mais à partir des limites de l'unité foncière accueillant ces bâtiments.

Celle-ci devrait prévoir l'évolution des exploitations et prévoir un périmètre de protection de 150 mètres pour toutes les exploitations. Parallèlement, afin de réduire les risques de conflits de voisinage, les orientations d'aménagement recommandées pour les zones à urbaniser des PLU doivent prendre en compte la gestion des espaces tampons entre l'emprise des futures constructions et les limites des espaces agricoles.

PRESERVER LA CIRCULATION DES ENGINS AGRICOLES ET L'ACCES AU PARCELLAIRE D'EXPLOITATION :

Les conditions d'accès aux bâtiments et au parcellaire ont un impact direct sur l'économie des exploitations et les conditions de travail des exploitants. Or, les projets d'urbanisation ou les aménagements des infrastructures routières notamment prennent rarement en compte la circulation des engins agricoles.



Les projets d'urbanisation de type lotissement doivent prévoir dans leur schéma d'aménagement, la création ou le maintien d'une desserte spécifique à la circulation des engins agricoles. Les aménagements d'infrastructures et de sécurité routière doivent également prendre en compte la circulation et le gabarit des engins agricoles. A ce titre, une concertation avec les agriculteurs impactés doit être engagée en amont de la définition des projets.

PRESERVER L'USAGE AGRICOLE DES TERRES

PROBLEMATIQUES	MOYENS D'ACTION	
Consommation d'espaces agricoles Incertitudes sur la destination des sols à moyen-long terme	Nouveau regard	▪ Espaces agricoles pérennes ▪ Diversification des activités
Mitage de l'espace agricole Disparition de sièges Déstructuration de l'espace agricole	Gestion économe	▪ Nouvelles formes urbaines ▪ Densification et réhabilitation ▪ Quota de surface
Spéculation foncière Augmentation du prix des terres	Outils de protection	▪ ZAP ▪ PPAN ▪ ENS ▪ Réserves foncières
	Planification urbaine	▪ Documents d'urbanisme ▪ Concertation ▪ Diagnostics agricoles
Concurrences des usages fonciers entre agriculture, développement urbain et économique, loisirs …	Grands aménagements	▪ Partenariat actif ▪ Schéma de développement global ▪ Etudes d'impact
	Structure d'exploitation	▪ Siège d'exploitation ▪ Condition de circulation

II. CIRCUITS COURTS ET ACCUEIL A LA FERME

Pour la bonne interprétation des éléments de cette étude, il est important de préciser les définitions données aux termes « circuit court » et « accueil à la ferme ». Voici les définitions retenues pour :

Circuit court : Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (Définition retenue par Michel Barnier ministre de l'agriculture dans le cadre du Plan d'action en faveur des circuits courts).

Accueil à la ferme : Accueil du public sur l'exploitation agricole pour une activité de restauration, loisirs, découverte, ou hébergement. L'activité proposée a pour support l'exploitation agricole.

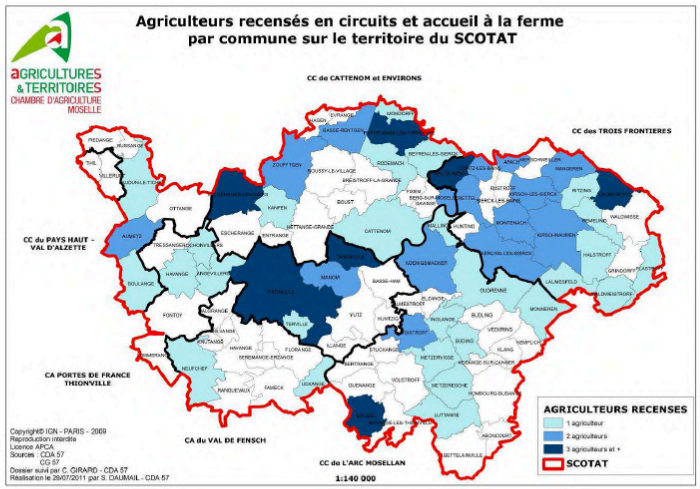
A. DU POINT DE VUE DE L'OFFRE :

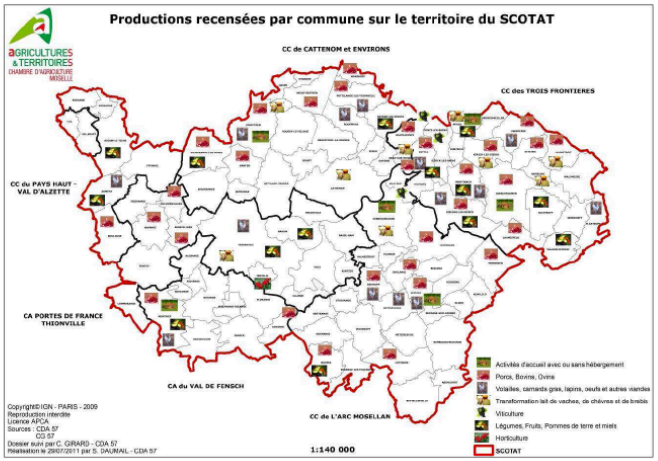
1. PRODUCTION DU TERRITOIRE :

Un territoire leader pour son offre en circuits courts et accueil à la ferme :

42 exploitations agricoles du territoire pratiquent une activité de circuits et/ou d'accueil à la ferme sur le territoire. (Sources : CDA Moselle et Etat des lieux des circuits courts dans le sillon mosellan, Conseil Général de la Moselle).

La plupart des exploitations pratiquant la commercialisation en circuits courts, commercialise aussi une partie de leur production via les filières longues.





La viticulture : une spécificité du territoire :

3 communes sont concernées par la viticulture sur le territoire : Sierck-les-Bains (1,82 ha), Contz-les-Bains (8,59 ha), Haute-Kontz (4,76 ha) pour une surface totale de : 15,17 ha sur 214 parcelles (7 ares de moyenne…). Ce territoire viticole représente 23 % de la surface de l'AOC Moselle (65 ha en tout sur les 19 communes AOC)*.

6 exploitations viticoles sont en activité dans le Val Sierckois AOC Moselle. Pour la plupart l'activité viticole est exercée en double activité.

Auxerrois, Pinot Gris, Muller Thurgau, Pinot Blanc sont les cépages plantés pour l'élaboration des vins blancs, Gamay et Pinot noir pour les vins rosés, et exclusivement le pinot noir pour le rouge.

Après 6 ans de travail, le vignoble de Moselle classé jusqu'alors en Appellation d'Origine Vin de Qualité Supérieure, a obtenu en novembre 2010 l'Appellation d'Origine Contrôlée des mains de l'INAO qui a validé son nouveau cahier des charges. La récolte 2011 sera ainsi la première récolte en AOC.

La bonne santé économique de l'activité viticole locale et l'essor dû au passage à l'AOC encouragent les viticulteurs dans le développement de leur activité. Ce développement passe par la plantation de nouvelles parcelles. L'accès au foncier (coût d'achat, morcellement et coût de défrichage) est un frein à ce développement.

* Il faut aussi noter la présence de 35 ha exploités par des viticulteurs luxembourgeois selon le cahier des charges de la viticulture luxembourgeoise.

2. COMMERCIALISATION :

La commercialisation en circuits peut revêtir de nombreuses formes

Le tableau ci dessous détaille et définit les différentes formes de commercialisation en circuits courts ainsi que leur indice de développement observé sur le territoire.

La commercialisation en circuits courts possède un potentiel de développement à exploiter aux vues de la demande locale (analysée ci après).

Recensement des formes de commercialisation en circuits courts potentielles (non exhaustif)

Codification par rapport à la présence sur le territoire :
1 : Développé
2 : Développé mais potentiel à exploiter existant
3 : Pas ou peu développé mais potentiel à exploiter existant

Vente directe ou avec un intermédiaire	Démarche	Type de distribution	Définition	Présence sur le territoire
Vente directe	Individuelle	Vente à la ferme	Vente par un exploitant des produits de l'exploitation bruts ou transformés aux particuliers sur le lieu même de la ferme	2
		Marchés réguliers de plein vent	Organisés par les municipalités, ces marchés rassemblent tous types de marchands non sédentaires (artisans, commerçants, producteurs fermiers…)	2
		Foires et salons	Vente ponctuelle sur un stand à l'extérieur de la ferme lors d'une manifestation commerciale qui peut regrouper uniquement des producteurs fermiers ou tous types de marchands	2
	Collectif de producteurs	Paniers fermiers / AMAP	Vente de plusieurs produits généralement issus de plusieurs exploitations dans un panier préparé à l'avance. Dans la plupart des cas les paniers sont préparés sur commande.	2
		Marchés de producteurs fermiers	Réguliers ou saisonniers, ces marchés sont composés uniquement de producteurs fermiers	2

		Point de vente collectif	Commercialisation d'une gamme large de produits issus de plusieurs fermes. La structure appartient et est gérée par les agriculteurs eux-mêmes. Ils assurent aussi les permanences de vente.	3
Vente avec un intermédiaire	Individuelle ou collectif de producteurs	Restauration collective ou commerciale	Vente à des professionnels qui revendent le produit en l'état ou non	3
		Commerçants Détaillants GMS	Vente à des professionnels qui revendent le produit en l'état ou non	3
		Vente par internet	Vente principalement à des particuliers	3

Recensement des formes de commercialisation en accueil à la ferme potentielles et recueil d'initiatives (non exhaustif)

Codification par rapport à la présence sur le territoire :

1 : Développé

2 : Développé mais potentiel à exploiter existant

3 : Pas ou peu développé mais potentiel à exploiter existant

Vente directe ou avec un intermédiaire	Démarche	Type de distribution	Définition	Présence sur le territoire
Vente directe	Individuelle	Gîtes à la ferme	Location de résidence meublée de vacances sur une exploitation agricole	2
		Chambres d'hôtes à la ferme	Vente de nuitées (nuits + petit-déjeuner) sur une exploitation agricole	2
		Ferme pédagogique	Accueil d'enfants dans le cadre scolaire pour une découverte pédagogique de la ferme et de son environnement	2
	Individuelle ou collectifs de producteurs	Ferme auberge	Activité de restauration à la ferme avec les produits issus de l'exploitation	3

B. DU POINT DE VUE DE LA DEMANDE :

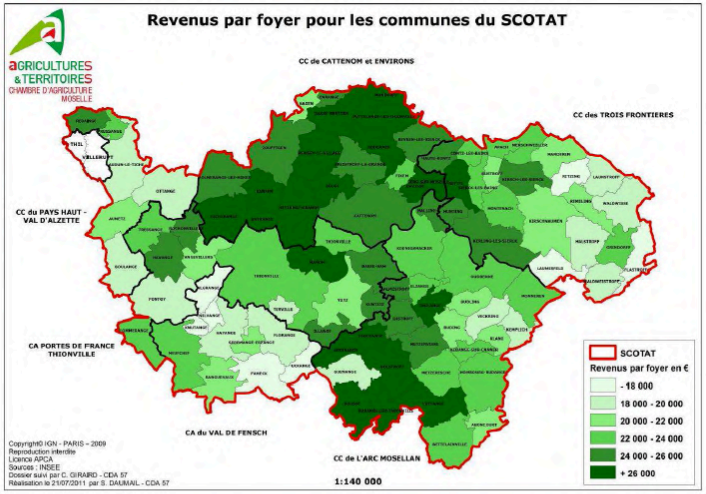
1. APPROCHE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE :

Population :

La population (239 181 habitants) représente 21,50 % de la population départementale. La densité est de 264 habitants au km² soit 2,38 fois la densité française (Densité de population en France : 111 habitants au km²). La population a augmenté de 4,34 % entre 1999 et 2008.

Revenu par foyer :

La carte ci-dessous fait apparaître les données par commune.



Les relations transfrontalières avec le Luxembourg et l'Allemagne impactent favorablement le territoire en terme d'emplois, d'habitats et de commerce.

L'approche socio-économique du territoire en terme de population et revenu présente un contexte plutôt favorable de la demande potentielle.

2. ETUDE DES ATTENTES DES CONSOMMATEURS PAR RAPPORT AUX PRODUITS FERMIERS :

Les résultats ci-dessous sont extraits d'une étude nationale CASDAR / CERD - Ministère de l'agriculture sur la consommation des produits fermiers (Octobre 2007)

Comportement général d'achat :

L'achat des produits fermiers constitue une pratique **courante :**

70,76 % des acheteurs de produits alimentaires répondent favorablement à la question : « Avez-vous déjà acheté des produits tels que définis ci-dessus » ?

L'achat des produits fermiers constitue une pratique **fréquente et fait partie de l'univers quotidien de consommation :** L'achat de produits fermiers est un achat hebdomadaire pour 39 % des enquêtés et est effectué la plupart du temps sans raison particulière.

Gamme des produits achetés par les acheteurs de produits fermiers :

Les familles de produits fermiers : volailles, lapins et œufs, produits laitiers, légumes et produits à base de légumes, fruits et produits à base de fruits dominent le marché. Plus de 50 % des acheteurs en achètent.

Zone de chalandise :

L'achat de produits fermiers est **une pratique de proximité.**

78,5 % des acheteurs de produits fermiers réalisent leurs achats à moins de **20 minutes de leur domicile** soit : **42 %** dans une zone de chalandise **à moins de 10 minutes** et **36,50 %** dans une zone de chalandise **entre 10 et 20 minutes**.

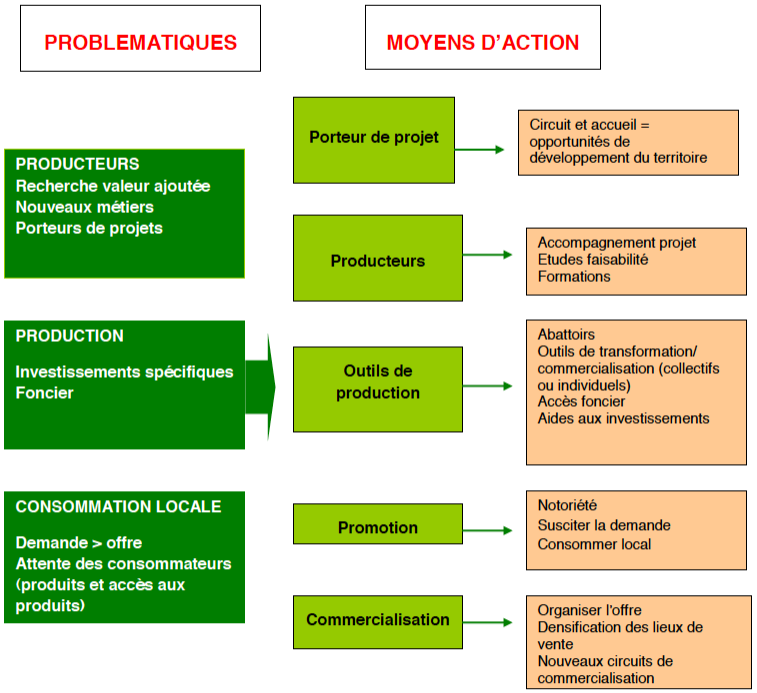
Quelle adéquation entre offre et demande sur le territoire :

		Forces/Opportunités	Faiblesses/ Menaces
Offre	Producteurs et produits en circuits courts	Plus forte représentativité sur ce secteur /à l'ensemble du département Représentation de tous les secteurs d'activité	Peu de porteurs de projets par rapport au potentiel de demande
	Moyens de production et transformation	Outils de production transformation détenus à titre individuel	Seuil de rentabilité freine les projets individuels
			Structures d'abattage des porcins et ovins remises en cause au niveau départemental
			Difficultés d'accès au foncier en maraîchage viticulture notamment
	Commercialisation	Représentation de la plupart des formes de commercialisation individuelles et directes	Faible présence de points de vente

Demande	Nature de la demande en produits fermiers et circuits courts	Consommation courante et fréquente Consommation de proximité (moins de 20 minutes)	Systèmes de distribution pas toujours en adéquation avec les nouvelles attentes des consommateurs : dispersion des points de vente en zone rurale, horaires d'ouverture restreint, gamme limitée
			Demande > offre en quantité
			Demande > offre en terme de diversité de gamme
	Approche de la demande locale	Données socio-économiques du secteur favorables (démographie, pouvoir d'achat…)	

Impact	Economique et social	Bonne valorisation économique des produits proposés	
		Création d'emplois directs et indirects. Valorisation de nouvelles compétences	Activités gourmandes en main d'œuvre, nécessitant compétences multiples (producteur, transformateur, vendeur)
		Rapprochement des liens ville-campagne	
	Environnemental et territorial	Attachement du consommateur à consommer local Maillage du territoire Mise en valeur du patrimoine naturel	

CIRCUITS COURTS ET ACCUEIL A LA FERME



Quel plan d'action pour l'accompagnement et le développement des activités de commercialisation en circuits courts et d'accueil à la ferme ?

Propositions d'action :

A partir du diagnostic précédent trois pistes d'action principales émergent :

Piste d'action n°1 : **Sensibiliser aux opportunités des activités de commercialisation en circuits courts et accueil à la ferme sur le territoire**
Sensibiliser les agriculteurs et les jeunes en projet d'installation aux opportunités de la commercialisation en circuit cout et de l'accueil à la ferme sur le territoire
Augmentation du nombre de porteurs de projets
Interventions dans les lycées agricoles Articles de sensibilisation dans la presse agricole notamment Lettres d'informations aux porteurs de projets identifiés sur le territoire Invitation de tous les agriculteurs du territoire à des journées de sensibilisation thématiques

Piste d'action n°2 : **Accompagner les projets du territoire en facilitant leur mise en œuvre d'un point de vue humain, technique et financier**	
Objectif	Aider les porteurs de projets à passer de l'idée à la concrétisation Aider les agriculteurs pratiquant déjà une activité de circuit court ou accueil à la ferme à développer leurs gammes de produits et prestations
Résultats attendus	Augmentation du nombre d'agriculteurs pratiquant une activité de commercialisation en circuits courts ou accueil à la ferme Augmentation de la gamme des produits et prestations proposée (nature, volume)
Plan d'actions	Accompagner les porteurs de projets dans la réalisation d'études de faisabilité technico-économique pour garantir la pertinence du projet. Former les agriculteurs dans l'acquisition de compétences spécifiques aux activités de commercialisation en circuit court ou accueil à la ferme Favoriser la mise en place d'outils permettant la délégation ou la mise en commun de tout ou partie des étapes (abattage, transformation et commercialisation) Aider financièrement les investissements collectifs et individuels Mettre en place des programmes d'accès au foncier

Piste d'action n°3 : **Favoriser l'accès des consommateurs aux produits et services du territoire**	
Objectif	Faire coïncider la demande et les attentes des consommateurs (produits et services attendus, volume, mode de commercialisation …) et offre des agriculteurs. Favoriser les échanges commerciaux.
Résultats attendus	Meilleure adéquation entre l'offre et la demande (diversité et volume). Meilleure accessibilité des consommateurs aux produits et services. Identification et reconnaissance des richesses territoriales par les consommateurs. Maillage et vitalité du territoire.
Plan d'actions	Faire connaître aux consommateurs l'offre du territoire commercialisée en circuits courts (produits et services) Mettre en place des opérations évènementielles de mise en relation des agriculteurs et consommateurs (portes-ouvertes, marchés fermiers…). Renforcer les liens entre l'offre du territoire commercialisée en circuits courts (produits et services) et la promotion de la richesse touristique locale. Former et fédérer les agriculteurs pour mettre en place des outils de commercialisation adaptés aux attentes des consommateurs locaux en terme de gamme et de distribution : boutiques à la ferme, paniers fermiers, magasins spécialisés… (sans intermédiaire). Former et fédérer les agriculteurs pour apporter une réponse adaptée à chaque créneau de clientèle recensé : restauration collective, restauration commerciale, rayons spécialisés... (avec un intermédiaire). Favoriser la mise en place d'outils de commercialisation et promotion par un appui technique et financier.

III. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

A. LE PAYS DE SIERCK : UNE ZONE A ENJEUX FORTS

LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU :

Observée depuis les années 90, la dégradation de la qualité de l'eau des sources situées au pied des plateaux est l'un des enjeux du territoire Nord-Thionvillois. L'origine agricole de cette pollution ayant été reconnue, les agriculteurs du secteur participent depuis à des actions volontaires pour reconquérir la qualité de l'eau qui alimente leurs villages.

Agri-mieux « H_2 eau – Pays de Sierck » : une action volontaire pour la reconquête de la qualité de l'eau

Situé au cœur du canton de Sierck lès Bains, l'opération Agri-Mieux « H_2 eau - Pays de Sierck » a démarré en 1995, avec comme objectif de préserver, voir de reconquérir la ressource en eau sur ce territoire. En effet, la dégradation de la qualité de l'eau était jugée préoccupante. Les teneurs en nitrates pouvaient atteindre jusqu'à 70 mg/L alors que la limite de potabilité est fixée à 50 mg/L. La profession agricole a donc décidé de mettre en place une opération volontaire pour trouver des solutions à cette problématique.

Cette action couvre 15 communes sur une surface de près de 13 000 ha dont 7 360 ha de surfaces agricoles. Plus de 100 exploitations agricoles, de type polyculture-élevage bovin principalement, sont sensibilisées à l'importance de la préservation de l'eau.

Par la suite, tout le territoire de l'opération a été classé en zone vulnérable. Règlementairement, les agriculteurs sont donc tenus de suivre la Directive Nitrates (enregistrement des pratiques d'épandage, période d'interdiction d'épandage, couverture du sol…).

Huit captages « Grenelle »

De plus, huit captages situés sur ce même territoire sont des captages dits « Grenelle ». Ils sont situés sur les communes d'Apach, Kirsch lès Sierck, Merschweiller, Montenach et Rustroff.

De ce fait, ils ont été intégrés à la Mission Captage de la Moselle, opération basée sur le volontariat, financée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général de la Moselle et la Chambre d'Agriculture de la Moselle. Ces captages bénéficient d'une animation forte et d'un conseil rapproché auprès de chaque agriculteur. Cela a permis d'améliorer les pratiques de fertilisation minérale et organique.

On observe depuis peu une stabilisation des teneurs en nitrate des sources autour des 50 mg/L.

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PAYSAGE :

Le secteur du Pays de Sierck voit se superposer différents classements de zones d'intérêt écologique :

- La zone Natura 2000 « Pelouses et Rochers du Pays de Sierck »
- Les ZNIEFF de type 1 des pelouses des collines de Montenach, du Stromberg, les carrières et pelouses du Hammelsberg
- La ZNIEFF de type 2 du Pays de Sierck
- La Réserve Naturelle Nationale de Montenach

L'intérêt de ces zones réside principalement en la présence de pelouses calcicoles riches en orchidées et en espèces thermophiles à affinités méridionales. En effet, plus de 30 espèces d'orchidées sont recensées dans les environs immédiats de Montenach.

La faune entomologique liée à la diversité des habitats est également très intéressante.

La règlementation qui s'applique sur la Réserve Naturelle Nationale ne concerne pas les activités agricoles.

Par contre, sur la zone Natura 2000, des Mesures Agro-environnementales (MAE) ont été proposées aux agriculteurs du site, afin d'extensifier la gestion des prairies d'intérêt de la zone. Plusieurs agriculteurs se sont ainsi engagés volontairement à réduire leur fertilisation et à retarder la date de fauche et/ou de pâture sur leurs prairies. Les interactions avec le monde agricole ont également lieu grâce à la pâture des pelouses sèches par un troupeau ovin, afin de maintenir l'ouverture des milieux et ainsi préserver la flore spécifique de ces pelouses.

Le secteur est également classé « Paysage remarquable », d'une part pour les boucles de la vallée de la Moselle et ses coteaux pentus couverts de vignes, et d'autre part pour le paysage plus plat et plus rural des plateaux fait de terres cultivées, de pâturages et de pelouses calcaires.

B. LA VALLEE DE LA MOSELLE : LIMITER LE RISQUE D'INONDATION

Le secteur concerné par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise est traversé par la Vallée de la Moselle et sa zone inondable.

L'urbanisation et l'industrialisation forte de ce couloir économique a fortement réduit les espaces agricoles de la vallée. Ces surfaces, et notamment les prairies, ont pourtant un rôle important dans la gestion du risque d'inondation avec leur fonction de zone d'expansion des crues.

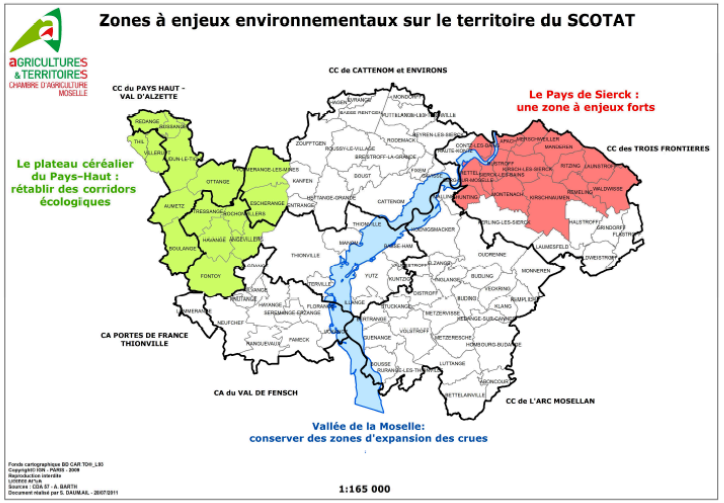
Il est donc indispensable de maintenir ces surfaces pour conserver leur fonctionnalité.

C. LE PLATEAU CEREALIER DU PAYS HAUT : PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La zone Ouest du territoire du SCOT, située entre Thionville et la frontière Meurthe-et-mosellane, est constituée du plateau du Pays Haut à vocation agricole forte. On y trouve des sols argilo-calcaires plus ou moins superficiels. Au centre des plateaux, des placages limoneux souvent épais masquent le substrat géologique. Ces sols sont favorables aux cultures ce qui explique la vocation céréalière du secteur. Ainsi les surfaces labourées augmentent régulièrement, de même que la taille des parcelles. A contrario, vergers et haies ont tendance à disparaitre.

Ces évolutions ont des répercussions sur la qualité des milieux et la diversité faunistique et floristique par une perte importante des lisières et de la diversité biologique et une baisse des ressources alimentaires (adventices et insectes).

Par ailleurs, le secteur comporte quelques Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique constituées de forêts, d'anciennes mines, de vallons et de prairies humides. Du fait de la rareté des éléments topographiques (haies, alignement d'arbres, arbres isolés…), ces zones sont isolées les unes des autres. Un recensement des zones humides du secteur est également en cours dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Ferrifère. La préservation de ces zones et la mise en place d'éléments de paysage permettant leur mise en relation est un enjeu fort du plateau céréalier du Pays-Haut.



D. LA GESTION DES DECHETS AGRICOLES DU TERRITOIRE :

Depuis plusieurs années, le monde agricole et ses partenaires ont mis en place plusieurs filières d'élimination des déchets spécifiques à l'activité agricole :

- emballages vides de produits phyto-sanitaires
- emballages vides de produits d'hygiène utilisés en élevage laitier
- produits phyto-sanitaires non utilisés
- plastiques agricoles (film d'ensilage, big-bag, ficelles…)
- déchets d'activité de soins aux animaux

Ces filières rencontrent un vif succès et permettent de collecter les déchets des exploitations agricoles.

Il reste cependant à mettre en place une filière de collecte des vieux pneus récupérés par les agriculteurs pour recouvrir les silos d'ensilage. En effet, pour la Lorraine, 16 000 tonnes de pneus inutilisés seraient à collecter. Cependant, le coût important de l'enlèvement et du traitement des pneus dissuadent les agriculteurs de faire cette démarche et les pneus restent stockés sur les exploitations.

E. PROPOSITIONS D'ACTIONS :

SOUTENIR LES INITIATIVES AGRICOLES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU :

Les agriculteurs présents sur les captages dégradés du secteur ont été très sensibilisés à la protection de la ressource en eau. Ils sont souvent force de propositions pour des actions qui peuvent participer à la reconquête de la qualité de l'eau, comme le compostage, la méthanisation, et toujours l'optimisation des pratiques… Ces propositions doivent être soutenues afin de concourir à l'atteinte de l'objectif commun de bon état écologique des eaux d'ici à 2015.

Par exemple, les agriculteurs du Pays de Sierck évaluent actuellement la faisabilité d'une unité de méthanisation collective pour gérer différemment leurs effluents d'élevage, tout en produisant de l'énergie renouvelable sous forme d'électricité et de biogaz. Il reste encore cependant différentes questions à régler comme les sources possibles d'approvisionnement en bio-déchets du digesteur et les débouchés de la chaleur produite.

Une coopération avec les collectivités pourraient permettre de trouver des solutions à ces problématiques.

De plus, deux autres captages dégradés vont être intégrés dans la Mission Captage sur le territoire du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, à Bertrange et Uckange. Afin de créer une réelle dynamique entre agriculture et collectivité, il serait opportun de s'impliquer dans cette action. Cela permettrait de réfléchir dès le départ à des projets communs.

MAINTENIR LES SURFACES AGRICOLES EN VALLEE INONDABLE :

Les surfaces agricoles jouent un rôle important dans la gestion du risque d'inondation, compte tenu de leur fonctionnalité de zone d'expansion des crues.

Il est donc important de les maintenir via les différents documents d'urbanismes cités précédemment.

DEVELOPPER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES AVEC LA TRAME VERTE ET BLEUE :

La trame verte et bleue regroupe des milieux naturels aquatiques et terrestres connectés entre eux, pour constituer des continuités écologiques. Expression d'une meilleure considération du fonctionnement écologique des espaces et des espèces, c'est un concept nouveau qui représente un des moyens appropriés à l'échelle du SCOT pour prendre en compte et mettre en valeur les atouts naturels du territoire.

Le SCOT devant prendre en compte les futurs Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, il est important de mener cette réflexion sur le territoire de l'agglomération thionvilloise.

En effet, certains des secteurs, comme le plateau du Pays Haut sont pauvres en corridors écologiques. Il serait donc opportun de recenser les éléments existants afin de vérifier que les zones d'intérêt écologique sont suffisamment reliées entre elles.

Il serait ensuite possible aux collectivités, si besoin, de compléter ces corridors sur leurs emprises ou en proposant des projets aux agriculteurs, gestionnaires incontournables du territoire.

La réflexion sur la trame verte et bleue permettrait également de vérifier que les grandes infrastructures linéaires que sont les voies de communication autoroutière, fluviale et ferroviaire ne cloisonnent pas les espaces naturelles de manière trop forte. A nouveau, le monde agricole peut contribuer, en partenariat avec les collectivités, à créer ou rétablir les continuités écologiques nécessaires.

CONTRIBUER A LA MISE EN PLACE DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES :

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont des outils de gestion des espaces agricoles mis en place sur des territoires définis. Ces contrats volontaires peuvent être proposés aux agriculteurs d'un territoire dans l'objectif de préserver sa richesse écologique.

Utilisant en partie des crédits européens et de l'Etat, ils doivent, en dehors des zones Natura 2000, être complétés par les crédits d'une collectivité.

Ces mesures concernent généralement la réduction de la fertilisation, le recul des dates de fauches, la plantation ou l'entretien de haies... Ils sont utilisés pour maintenir certains milieux qui nécessitent des pratiques agricoles extensives tout en préservant la rentabilité économique des exploitations.

Des MAE spécifiques aux zones humides constituent également un outil de protection intéressant pour ces habitats menacés.

METTRE EN PLACE DES COLLECTES DE PNEUS USAGES :

Les agriculteurs ayant « recyclés » des pneus pour le lestage des bâches de silos de maïs ou d'herbe, se trouvent à la tête d'un stock important de pneus vieillissant, qui ne sont plus utilisables pour cette mission.

Le coût de collecte et de traitement se trouvant aux alentours de 200 € la tonne, les agriculteurs continuent de stocker les pneus sur leurs exploitations. En dehors de la problématique environnementale cela pose également un problème de dégradation de la qualité du cadre de vie. En effet, ces stocks de pneus constituent souvent un point noir dans le paysage des communes.

Certaines collectivités ont fait le choix de participer à l'organisation d'opération de déstockages de pneus usagés en prenant en charge une partie du cout de la collecte.

Pour être efficace, ces opérations doivent bien sur être couplées à des opérations de sensibilisation à l'utilisation d'autres techniques de couverture des silos, afin de ne pas avoir à répéter ces collectes trop souvent.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

